



3 1761 07532982 1



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
FRENCH HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. L. DUHAMEL. ARCHIVISTE

VAUCLUSE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B (F^{ix}).

Art. 1502-2696

TOME SECOND



AVIGNON,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE SEGUIN FRÈRES

1884

Département de Vaucluse.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

COUR DE JUSTICE DE BOLLÈNE.

B. 1502. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

1585-1588. — Manuel des causes civiles. — Fixation de limites entre les biens de noble Pierre de La Baulme et André Gibert. — Procuration donnée par Pellegrin Taramas, consul de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), à Louis Albi pour représenter ladite commune dans le procès qu'elle a contre Anne Laxie, épouse de Jean de Bagarrii. — Mariage entre Jean de Benoît, marchand apothicaire de Bollène, et Claude Fornière, du Saint-Esprit. — Pouvoirs donnés par Dominique de Grimaldi, vice-légat d'Avignon, aux capitaine et consuls de Bollène de faire tous règlements et de prendre toutes mesures pour faire cesser la peste qui règne dans cette ville, et la défendre contre les surprises et les attaques des huguenots. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires, oppositions, jugements, etc.

B. 1503. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets papier.

1586. — Manuel des causes civiles. — Provisions de tutelle : en faveur de Claude Moret, fils de feu Jean Moret ; — en faveur de Delphine de la Cour, fille de Jean. — Déclaration de la même pour acceptation de l'héritage de son père, sous bénéfice d'inventaire. — Inventaires des meubles de ladite succession. — Procès de la commune de Bollène contre Pierre de Villa, trésorier, et nomination de Pierre Simonet audit office de trésorier. — Procès entre Marguerite Botèl et Raphaël de Fonte, rentier de l'imposition des blés de La Palud. —

Vaucluse. — SÉRIE B.

Délivrance des meubles de Claude Paucion. — Enregistrement de la nomination de Pierre de Pons, comme capitaine de Bollène, en remplacement de Gasparl de Roquart. — Proclamation des consuls de Bollène contre les délinquants cham-pêtres. — Inventaire des biens de feu André Portal : un métier pour faire serges ou cordelets, garni de toutes ses pièces de bois, un tour pour *boubinar* (embobiner) la laine, un petit cramail en fer, un lit de noyer, ouvré à l'antique, une terre de 4 éminades sise à Bollène, lieudit Tournefol, une autre terre de 9 éminades, au terroir de Bollène, une terre de 2 salmées, au terroir de Bollène, lieudit à la Bastide, une vigne, audit lieu, etc. — Défense de la part des consuls de Bollène, à tout habitant, de dérober des fruits dans les héritages d'autrui, sous peine de 30 sous d'amende. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc.

B. 1504. (Registre.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1589. — Manuel des causes civiles. — Obtention de commandement pour les fermiers de l'impôt du blé, à Bollène, contre les débiteurs dudit impôt. — Etat des meubles de feu Antoine Bertrand, destinés à être vendus pour payer ses dettes. — Délivrance desdits meubles : un « échaffle-lit », pour 3 florins, une cuillière enivre, 6 sous et demi, 2 « lineux » de toile à un italien, pour 6 florins 3 sous et demi, un morceau d'étoffe rouge, 3 florins, une camisole blanche, à l'usage d'homme, pour 15-sous, un pourpoint de futaine, pour 18 sous, 13 plats, une soupière, 3 écuelles, 20 pots d'étain vendus à noble Pierre de Pons, pour 3 sous la livre, etc. — Description des meubles de Guillaume de Champ, confisqués par ses créan-

ciers. — Adjudication au profit de la commune d'un moulin à huile et d'une étable, situés à la quarte de Tournefol. — Crée portant défense aux mangainiers et aux hôtes de faire, pour les vendre, des pains de la valeur de plus de deux liards. — Liquidation de la succession de M. de Place, chirurgien. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations et jugements concernant les familles de Les Cours, de Fougasse, Sexturier, etc.

B. 1505. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1588. — Manuel des causes civiles. — Concession de terroir pour nobles Gaspard et André de Valpergne frères, comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu noble Claude Serre, du lieu de Visan. — Procuracion de tutelle pour Etienne Basourt, fils et héritier de feu capitaine Jean Basourt. — Description des habillements, hardes et armes dudit Basourt : une casaque de gen larme, de drap blanc, garnie de « passements » de soie verte et rouge, une autre casaque de drap violet, garnie de passements orange et blanc, une autre casaque de gen larme de drap gris, garnie de passements orange et blanc, un pourpoint de satin orange, doublé de taffetas violet, un pourpoint et chausses « à la grègne, » de satin de la couleur de feuille morte, doublé de taffetas « bleu cèeste », une cape de raye de florain noire, doublée de taffetas noir, à trois bandes de velours noir, deux grandes et une petite au milieu, un manteau long de drap vert, orné de galons de soie verte, un pourpoint et chausses de velours cramoisi avec passements d'or, une paire de bas de soie rouge, un chapeau feutre gris, deux chapeaux feutre noir, une camisole de drap blanc, à l'usage d'homme, etc. — Déclaration faite à genoux, sur la place publique de Bollène, par Simon Martin, amené là par l'exécuteur, à Ludovice Reyne, femme d'André Gilbert, portant qu'il a fausement accusé ledit Gilbert et qu'il en demande pardon. — Opposition de noble Pierre de Roquart à l'acquit d'une taille communale de 12 sous par tête de bétail. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, jugements concernant les rentiers du collège Saint-Nicolas, les familles de La Beaume, Guerre, de Cabanis, Valpergne, etc.

B. 1596. (Registre.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1599. — Manuel des causes civiles. — Partage entre Madeleine Montallien, de Pierrelatte, et Jeanne Montallien, épouse de François Roux. — Saisie de trois mulets appartenant aux gens de Bollène par des gens du bourg Saint-Andréol, mécontents de la solde qu'ils avaient reçue à Bollène. — Saisie faite par Jean Guyon, revendeur de Bollène, contre

André Justamont, caution de Jean Raymond du Pont Saint-Esprit. — Protestation, par Guillaume Ozy, rentier des moulins à blé de Bollène, contre les consuls qui n'ont pas réparé le béal desdits moulins endommagé par l'inondation. — Délivrance de meubles pour les hoirs d'Antoine Monier. — Partage d'une terre sise au terroir de Bollène, lieu dit aux Issards, entre Isabeau Mourguette et Barthélemy, tuteur de Marguerite Mourguette. — Délivrance de meubles pour Barthélemy Goudin ; une grande chaise, noyer, délivrée à noble Pol d'Alonzier pour 5 florins, une cassette 15 sous, un chauffe-lit en cuivre, 2 sous, 16 grands plats et 6 assiettes d'étain, à 14 liards et un petit patat, la livre, 4 écritoire de bois, 11 sous. — Publication par ordre du vice légat et des consuls de Bollène, à son de trompe, par les rues dudit lieu, de la trêve accordée « à ceux de la nouvelle et prétendue religion du Dauphiné et « principauté d'Orange » depuis le 25 février jusqu'au 31 mars 1589. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, partages de biens, inventaires des meubles, etc.

B. 1507. (Registre.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1589. — Manuel des causes civiles. — Instance d'André Bonnet contre César Rouilhon en paiement de 15 sous, pour avoir fait la moisson sur sa terre. — Défense, à la requête des consuls, de parquer le bétail dans les prés qui sont à faucher, depuis le 29 septembre jusqu'à la Saint-Luc. — Délivrance aux enchères du vin de la dime du prieuré de Bollène, appartenant au collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Défense, à la requête des consuls, de faire des troupeaux de chèvres à part, ceux qui ont des chèvres devant les remettre à la garde du berger public. — Procès entre François de La Beaume et Aymé du Villard, au sujet d'une redevance en blé et seigle que ce dernier refusait d'acquitter. — Enregistrement de la nomination de Gabriel Magnini aux fonctions de capitaine de Bollène. — Arrestation et dépôt aux prisons de la maison consulaire, du sieur Maysson pour avoir fait sortir de la ville des bêtes séquestrées, et ce jusqu'à ce qu'il ait remis ledit bétail ou en ait payé le prix. — Nominations de tuteurs et curateurs, délivrance de biens, oppositions, procurations, jugements, etc.

B. 1508. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1592-1596. — Livres des exécutions et procédures de l'impôt à blé de Bollène, à l'instance de Jean Ollier, Pierre Girard, Jacques Clémens, procureurs des acheteurs de l'impôt. — Prise de possession d'une maison contre les hoirs

de Claude Canuel. — Saisie contre Esprit Champeau. — Prise de corps de François du Pont et dépôt de sa personne dans les prisons de Sorgues. — Commandement d'arrêts pour les acheteurs de l'impôt contre André Gibert, redevable de 18 éminées moitié beau blé, moitié seigle. — Engagement pour François Reynaud, d'un journal de pré, en paiement de ses côtes pour l'impôt de blé, des années 1591 et 1592, ledit engagement en faveur des exacteurs de l'impôt de blé. — Criées des ventes de gagières prises sur divers particuliers pour paiement de l'impôt, sur la place publique de Bollène et au plus offrant et dernier enchérisseur. — Provision de curateur en la cause de messieurs les acheteurs de l'impôt contre Chavrin et Pialeucq. — Emprisonnement d'André Gomet, aux prisons du collège, à la requête des acheteurs de l'impôt, jusqu'à ce qu'il ait payé la somme de 2 éminées de blé pour sa part de l'impôt. — Ordonnance de monseigneur l'évêque de Cavailhon, vice-légat et gouverneur général de la légation d'Avignon pour le paiement de l'impôt à blé, sous peine de l'emprisonnement dans les prisons du Pont de Sorgues ou autres, au choix des acheteurs dudit impôt.

B. 1509. (Registre.) — In-4°. 300 feuillets, papier.

1599. — Manuel des causes civiles. — Sentence arbitrale entre Jean de Cabanis, fils de feu Etienne de Cabanis, de Bollène d'une part, et André Gautier, laboureur, d'autre part. — Estimation des biens dans le procès entre noble Pierre de Pons et Jeanne de Ville. — Délivrance des meubles de feu Jean Bassonne, capitaine : 2 tasses d'étain pour 6 blancs, une petite aiguère d'étain, pour 11 liards, un chapeau gris, pour 15 sous, une hallebarde avec son manche, pour 16 sous. — Enregistrement de la nomination de Pierre de Pons, comme capitaine de Bollène. — Plantation de bornes entre les biens de Bertrand de Roquard et ceux de Pierre Verdier. — Délivrance des meubles de feu Guillaume Courtois de Sérignan, au profit de ses héritiers. — Plantation de bornes pour Pierre Héraud. — Partage de maison entre Vincens et Benoîte Chataurd, frère et sœur. — Vente des meubles de Jean Basoure. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, jugements, etc.

B. 1510. (Registre.) — In-4°. 237 feuillets, papier.

1590. — Manuel des causes civiles, étant capitaine, noble Gabriel de Magnini; lieutenants, François de Magnini, Pierre et Raphaël de la Lafont; clavaire et procureur fiscal, Jacob Clément; substitut, Antoine Baudi; sergents, Jean Bru-

net, Jean Mondoni, Guillaume Duvernet. — Nomination d'arbitres en la cause de Gabriel de Magnini contre la commune de Bollène. — Insinuation de la donation de tous ses biens faite par Simon Monnier en faveur de son fils Raphaël. — Réclamation par la confrérie de Saint-Crépin, des arrérages d'une pension de 25 sous, due par la commune à ladite confrérie. — Gagière pour les consuls de Bollène contre Pierre de Pons, seigneur de La Roque, caution de noble Jean Ferrier d'Avignon, adjudicataire de l'impôt sur le blé à Bollène. — Provisions de tutelle, redditions des comptes, délivrance de meubles, procurations, oppositions, jugements, etc.

B. 1511. (Registre.) — In-4°. 167 feuillets, papier.

1591. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens d'Imbert Baudi contre ses créanciers. — Insinuations de donations : en faveur de sa femme, Bonne Bakete par Jean de Lafont, capitaine, de tous les biens qu'il possédait à Bollène; — en faveur de Françoise Canuelle, de tous les biens qu'il possède, par Giraud Granet; — en faveur de André Lovelli, par sa tante d'une terre de 4 salmées, terroir de Bollène, lieu dit Au Sauzet, de 100 florins, monnaie courante. — Mariage dudit André Lovelli, fils d'André et de Claire Paquini, avec Marguerite Brunel, fille de Claude et de feu Catherine Magnin. — Délivrance de 30 salmées, moitié blé, moitié seigle, en faveur des recteurs du collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Compromis entre François de La Baume et Aymé du Villard; sentence arbitrale déboutant François de La Baume de ses prétentions. — Criée des consuls de Bollène défendant de faire troupeaux à part et enjoignant à tous les particuliers de confier leur bétail au berger public. — Prorogation du délai accordé pour la coupe des prés qui se fait à Bollène au mois de juillet. — Réclamation par Michel Castagnier de six barils de vin que Jean Pitance avait, de sa propre autorité, recueillis dans la vigne de Magdeleine Reynaud, nièce dudit Castagnier. — Délivrance à l'encan, du blé et du vin du collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Inventaires de meubles, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, etc.

B. 1512. (Registre.) — In-4°. 33 feuillets, papier.

1591. — Cahier des saisies et autres procédures faites à l'instance des exacteurs de l'impôt du blé, à Bollène. — Poursuites des exacteurs : contre plusieurs particuliers du Saint-Esprit, coalisés pour refuser le paiement de l'impôt; — contre les recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit; — contre

les recteurs de la chapelle Saint-Crespin au Saint-Esprit ; — contre les recteurs de la chapelle Sainte-Catherine du Saint-Esprit. — Cartels obtenus du vice-légat par les exacteurs de l'impôt, pour son paiement, pendant les années 1593 et 1594. — Saisies des biens de divers particuliers du Saint-Esprit et autres lieux.

B. 1513. (Registre. — In-4°, 461 feuillets, papier.

1591-1592. — Manuel des causes civiles. — Délivrance d'un verger, d'environ 5 éminées, planté de muriers, à Jacques Arnoul, moyennant 20 écus et ce, à l'extinction des feux. — Description de gages conventionnels pour Aymon de Villard contre Catherine Roehière : une cote de drap violet garnie de velours noir, un mouchoir ouvert de soie rouge, une paire de jarretières, en filet de soie orange, rouge et blanc, 2 grandes ceillières d'argent et une petite, un pied de corail garni d'argent, une paire de jarretières de soie blanche, à la mode de Paris, un petit manteau taillètes rouge, découpé, une petite chaîne d'or avec entre-deux de perles enfilées. — Défense des consuls de Bollène de mener paître les bestiaux dans les héritages d'autrui. — Inventaire des meubles de feu Jean Carnal. — Défense, à la requête des consuls, de troubler le sieur Jean Carret dans la classe qu'il fait aux loups, et de déranger ou prendre les pièges qu'il leur tend. — Rapport par Louis de Cambis, sur la clôture d'un pré. — Défense de vendanger les vignes qui font le septain ou le neuvain à la Charité de Bollène sans avoir appelé les recteurs de cet établissement ou leur fermier. — Nominations de tuteurs et curateurs. — Inventaires de meubles, oppositions, procurations, discussions de biens, jugements, etc.

B. 1514. (Registre. — In-4°, 271 feuillets, papier.

1592. — Manuel des causes civiles, étant capitaine noble, Gabriel Magnin, lieutenants, François Magnin et Guillaume de Rally, clavaire et procureur fiscal, Pierre Girard, substitut, Jacob Clément, sergents, Jean Mondoni, Guillaume Vernet, Jean Bruneti. — Ordre, sur la requête des consuls de Bollène, d'arrêter les particuliers de Montdragon, qui se trouvaient sur le territoire dudit Bollène, les consuls de Montdragon ayant exigé la taille d'un habitant de Bollène; arrestation, en vertu, de cet ordre du sieur Fauchier, de Montdragon. — Présentation, par les acheteurs de l'impôt à blé pour l'année 1592, des patentes d'autorisation dudit impôt. — Obtention de gazière par Bertrand de Roquard, chevalier des ordres du Roi, contre Jean Videreu. — Criée, de la part des consuls, pour la vente du blé. —

Arrêtement, par le procureur fiscal de Bollène, du ban Saint-Martin, à Jean Ollier, moyennant 27 florins payables moitié à Noël, moitié à la fin de l'année. — Défenses : de faire des troupeaux particuliers sous peine de 30 sous d'amende ; — de piller les vignes, sous peine d'un écu pour chaque contravention, et de dérober les fruits d'autrui, sous peine de 30 sous d'amende. — Insinuation de la donation faite à Jean Brochard, par ses père, et mère, d'une maison sise dans la ville de Bollène, lieudit à la Quarte de la Boucherie-Vieille, en considération de son mariage avec Antoinette Biscarrat. — Proclamation des consuls aux habitants d'avoir à déclarer la quantité de grains qu'ils possèdent ; autre proclamation interdisant de transporter hors du territoire de Bollène aucun pain ou brasadeu, etc.

B. 1515. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1593. — Manuel des causes civiles. — Défense de tenir des troupeaux de chèvres séparément de celui de la commune. — Poursuites des consuls de Mornas contre Jean Vernet, de Bollène, qui refusait le remboursement de 300 florins que Mornas lui devait. — Poursuites des adjudicataires du Souquet contre la femme Raymond, en paiement du sixain dernier du vin qu'elle a vendu. — Affaires concernant les familles Quinaud, Faulcon, Azémar et autres, etc.

B. 1516. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1593. — Manuel des causes civiles. — Proclamation des consuls de Bollène portant défense à tout habitant de sortir la nuit sans lumière, après huit heures du soir sous peine de 25 livres d'amende et de confiscation des armes dont il sera trouvé porteur. — Taxation des aliments et des vêtements de Anne de Fortia, tutrice de François de Roquard. — Délivrance des meubles de feu Antoine Tanchon ; — procuration pour noble Michel de Ponsard, de Montdragon. — Insinuation au profit de dame Anne de Fortia, veuve de noble Gaspard de Roquard, de la donation à elle faite par ce dernier, de la moitié de ses biens. — Nomination de François Auriple, comme clavaire et procureur fiscal. — Taxe et règlements des marchandises établies par les Trois États et par le Procureur général du Comté Venaissin, en juillet 1593, publiés à Carpentras, de l'autorité du révérendissime recteur, le 28 août et à Bollène, le 1^{er} septembre : sucre fin, 48 sous, la livre, sucre canarié, 14 sous, poivre, 20 sous la livre, gingembre, 12 sous, muscade, 30 sous, papier du Comtat, de la grande forme, le meilleur, 24 sous la rame, le petit, 18 sous la rame, papier de Lion Croix, 40 sous, papier au Raisin moyen, 50

sous ; — façons des couturiers et chaussetiers ; pour un pourpoint avec un galon, 25 sous, avec deux galons, 30 sous. — Draps de soie : velours noir de trois poils de Gênes, 5 florins le pan, velours ordinaire noir, 30 sous le pan, velours de couleur de Gênes, 40 sous le pan, satin noir de Gênes, grand drap, le pan, 32 sous, satin de couleur de Gênes, à grand drap, 28 sous le pan, damas de Gênes, grand drap noir, 32 sous, soie noire à coudre, 14 sous l'once, soie de couleur à coudre, 16 sous l'once. — Sarges : sarge de Florence fine, 40 sous le pan, sarge de Gênes, 32 sous le pan, sarge de Milan, cramoisie, 40 sous le pan, sarge de Piémont, 25 sous le pan ; prix des futaines, toiles et autres merceries, draps de laine, couvertes de lit, chapeaux, bourres, cuirs et souliers, cuirs de bœufs, harnois de chevaux et mulets, chaux, tuilles et moellons, fers et autres métaux, étains ; ceintures de drap, poudres. — Taux des vivres et denrées, pour les denrées et vivres, pour le vin, pour la chair fraîche, pour la chair salée, pour la chasse et gibier, pour fruits de conserve, pour dépens de logis, pour bois et charbon, pour les journées des travailleurs, pour les maçons, pour les charretiers, laboureurs, louage de chevaux et autre bétail. — Proclamation des consuls de Bollène défendant aux habitants de jeter de la paille dans les rues et leur prescrivant d'ôter celle qui s'y trouve, le tout sous peine de 50 sous d'amende pour la première fois et de 100 sous pour la seconde. Il est également défendu de jeter aucune pierre des jardins dans les rues.

B. 1517. (Registre.) — In-4°. 298 feuillets. papier.

1594. — Manuel des causes civiles. — Proclamations des consuls de Bollène : enjoignant aux habitants de nettoyer les rues chacun devant leurs maisons, sous peine de 50 sous d'amende ; — défendant de rien jeter au passage de l'écuier de noble Louis de Cambis, seigneur d'Orsans. — Défense, à la requête d'Antoine Dueros et autres acheteurs du curage du béal de Tournefol, de faire refluer l'eau dudit béal, sous peine de 15 sous d'amende. — Registre du taux et règlement des denrées, victuailles et marchandises fait par messieurs les députés des gens des Trois États du Comtat Venaissin, pour l'année 1594 : pour le mouton, le bœuf, le veau, les chevreaux, les agneaux, la chasse et le gibier, les pâtisseries, le bois. — Les hôtes qui logent gens à cheval auront 40 sous le jour, pour homme et cheval, 16 sous pour le dîner, 24 sous pour le souper, « baillant aux personnes le traitement qui est « de costume de balher à table d'hoste, savoir : les jours « gras, beef, mouton, veau, chevreau, poulaillie, perdris, et « aultre gibbier selon le temps et saison avec les entrées et « issues de table, et les jours maigres, toute sorte de poisson

« et du meilleur qui se trouvera selon le temps et sayson, « œufs, burre, frommaige, avec l'entrée et yssue de table et « aux chevaux l'avoine, à la mesure accoustumée qu'est demy « quarte à la disnée et une quarte à la souppée. » « Les bras- « siers et travailleurs ou vigneyrons, depuis la feste de Saint- « Michel jusques au demy février, auront sept soulz la journée « se nourrissantz, et estant nourris, 3 soulz ; de la my feb- « vrier jusques à la fin de May, auront huit soulz la journée « et 9 soulz à réclaire se nourrissantz. Les femmes à toutes « œuvres, de Sainet Michel jusques à la fin de may, trois « soulz le jour se nourrissantz, et estantz nourris, six liardz. « — La journée d'ung maistre masson se nourrissant, dès la « feste de Sainet Michel jusques à demy febvrier, dix soulz « le jour, et en aultre temps, quinze soulz le jour, heu la con- « sidération du bon marché des grains. La journée d'ung « homme manœuvre se nourrissant, cinq soulz le jour, de la « feste Saint Michel jusques à la fin de febvrier, et en aultre « temps, sept soulz. Les femmes manœuvres se nourrissantz « trois soulz le jour en hivert et quatre soulz en aultre temps. » Taux des charrettes et des charretiers, prix des cordes, de la laine, du feutre, des cuirs, des souliers, des teintures, de la façon des draps et serges, des cercles, des instruments de fer, etc. — Addition à ce règlement par les consuls de Bollène. — Délivrance de 30 barils de vin pour messieurs les recteur et collèges du grand collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Nominations de tuteurs et curateurs, insinuations de donations entre vifs, procurations, jugements, etc.

B. 1518 (Registre.) — In-4°. 301 feuillets. papier.

1595-1595. — Manuel des causes civiles. — Proclamations des consuls de Bollène, défendant d'établir des gardiens particuliers pour le menu bétail ; — de jeter les feuilles de mûrier dans les rues, sous peine de 25 sous d'amende. — Présentation pour Jean Girocel de lettres contenant provision de capitaine de Bollène. — Instance de Simon Chali contre les consuls de Bollène en paiement de 33 écus 48 sous pour solde de travaux faits à l'écluse du moulin. — Présentation, pour Germain Auriple, de lettres portant provision de clavaire et procureur fiscal de Bollène. — Proclamation aux habitants de Bollène, à la requête du rentier du dixain de l'étang dudit lieu, de ne transporter les gerbes hors des terres faisant ladite cense et servitude sans en avoir acquitté le prix. — Emprisonnement aux prisons du collège de Claude Faure, acheteur de la coupe du bois du petit Dexes, jusqu'à ce qu'il ait payé le prix de ladite coupe. — Défense de laisser pénétrer aucun bétail dans les vignes, sous peine de 15 sous d'amende. — Billettes de chargement de sel fait par Claude Gochet, à Mor-

nas, an grenier à sel de madame de Saint Chaumont. — Inventaires de meubles après décès, ventes de biens, nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, etc.

B. 1519. (Registre.) — In-4°. 250 feuillets, papier.

1595. — Manuel des causes civiles — Procuration pour Scipion Gilbert, de Bollène. — Quittance pour les hoirs de feu André Planche et de Honorade de la Martinière. — Procuration pour Anne de Fortia, veuve de Gaspard de Roequard. — Rapports d'experts, nominations de tuteurs et curateurs.

B. 1520. (Registre. — In-4°, 501 feuillets papier.

1595. — Manuel des causes civiles, étant capitaine François de la Baume, clavaire et procureur fiscal Germain Auriple, sergents, Guillaume Vernet et Pierre Sauvage. — Insinuation de la donation de tous ses biens faite par Pierre Blanc en faveur de Claude, laboureur, son fils. — Délivrance de meubles par les hoirs de feu Léonard Martin. — Crieée faite à la requête d'Aymon Marehand, rentier des poids et mesures de la Charité de Bollène, de ne se servir d'autres instruments de pesage et mesurage que de ceux de la Charité, à peine d'une amende de 25 sous. — Obtention de saisie, arrestation et emprisonnement contre les consuls et habitants des lieux de Lagarde-Paréol, Derboux, Piolene, par l'agrégation des prêtres de Bollène, pour obtenir paiement des arrérages de pensions que leur doivent ces communautés. — Registre de certains mandements taxés par Monseigneur l'Illustissime et Révérendissime Cardinal d'Aquaviva, légat d'Avignon, selon les règlements et conclusions prises aux derniers états tenus en ce pays, et concernant les poursuites pour dettes, les donations entre vifs, les contrats passés chez les notaires, la signature desdits actes. — Défense à toute personne, de quelque état ou condition qu'elle soit, de chasser aux pigeons des pigeonniers ou colombiers, soit aux filets ou autres instruments, comme aussi aux perdrix, sous peine de 25 sous d'amende, pour la première fois, du double pour la seconde et de la galère pour la troisième, pour le temps qu'il plaira à Monseigneur. — Défense de faire des cessions ou transport de dettes aux étrangers, sous quelque prétexte que ce soit. — Inventaire des biens meubles de François Riberü. — Présentation de lettres contenant provision, de l'office de capitaine de Bollène, en faveur de noble Louis de la Verne. — Défense de la part des consuls de Bollène à toute personne d'abattre les muriers d'autrui, sous peine d'un écu d'amende. — Permission accordée par le cardinal légat d'Avignon, Oc-

tave d'Aquaviva, aux recteurs et collégiés du grand collège de Saint-Nicolas d'Avignon de faire sortir des lieux de Bollène et Mondragon 40 salmées de blé pour les apporter à Avignon. — Règlement pour le transport des grains et la nourriture des rentiers et autres habitants des granges et autres lieux champêtres, etc...

B. 1521. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1595. — Manuel des causes civiles. — Donation entre vifs entre Gilles de Fortia, seigneur de Durban et co-seigneur de Caderousse et demoiselle Françoise de Roequard, son épouse, à cause de leur mariage. — Ledit Gilles laisse, en cas de décès, 3000 livres tournois, payables un an après son décès, une pension annuelle de 400 livres, une maison meublée, tant que ladite Françoise restera veuve; par contre, en cas de précédés de ladite de Roequard laisse 1500 livres tournois. — Donation de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles faite par Bertrand de Roequard, et Catherine de Pons, à Jacques de Roequard, leur fils, en considération de son mariage avec Antoinette de Montfaucon. — Saisie, à la requête de noble Pol d'Alouzier, par les sergents de Bollène, d'une charrette et de deux mules avec leur harnois, sur Isaac Bovier, consul de Saint Pol, en gage d'une somme que ladite commune devait audit d'Alouzier. — Réquisition des consuls de Bollène au capitaine dudit lieu pour obtenir l'élargissement des prisons de deux habitants, « pauvres et misérables et ayant leurs femmes malades au lit, » moyennant l'obligation de se représenter à toute réquisition; ordonnance conforme; promesses des deux prisonniers de se présenter quand ils en seront requis. — Publication à Bollène, le 28 Juin 1595, d'une ordonnance de Mgr Aquaviva, légat d'Avignon, du 10 du même mois, rendue à l'instance et requête de l'Inquisiteur de la sainte foi catholique de ladite légation, prescrivant à toute personne du pays ayant en sa maison « aucuns serviteurs ou servantes ou autres personnes huguenots et hérétiques ou faisant acte de tels, de venir les déclarer, sous peine d'être punie, comme fauteur d'hérétiques, à l'arbitre de Monseigneur. Les curés devront veiller à ce que ceux qui se trouvent dans leurs paroisses n'entendent point la messe et ne fassent leurs Pâques. Enfin il est enjoint à tous hérétiques et huguenots de quitter le pays et de n'y rentrer qu'avec l'autorisation expresse du légat. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, jugements, rapports d'experts, etc...

B. 1522. (Registre.) — In-4°, 646 feuillets, papier.

1597. — Manuel des causes civiles. — Ordonnance du capitaine de Bollène, à la requête des consuls, prescrivant à toute personne possédant biens, d'acquitter la taille à l'exacteur, sous peine d'emprisonnement aux prisons du château du Pont de Sorgues ou autres, à la volonté dudit exacteur, de saisie et confiscation de leurs biens, grains, fruits et bétail. — Défense de la part des consuls de vendre plus de deux pains aux forains pour les emporter hors de la ville. — Proclamation des recteurs de la charité contre tous leurs débiteurs et les citant devant le capitaine de Bollène. — Lettre de provision de l'office de capitaine de Bollène pour noble Roys de la Verne. — Permission donnée par le collège de St-Nicolas d'Avignon aux consuls de Bollène de faire reconstruire le pont qui relie les deux jardins dudit collège et dont l'écroutement empêche le cours des eaux du béal. — Proclamations faites le jour de la Saint-Martin, en la place publique de Bollène, à l'instance des consuls et du clavaire, procureur fiscal de ladite ville. Il est défendu, par le capitaine, à toute personne de quelque état, degré et condition qu'elle soit, de jurer et blasphémer le nom de Dieu, sous peine de 25 sous pour la première fois, de 50 sous pour la seconde et autres peines arbitraires, ceux qui n'ont point de ressources passant au pilori pendant 4 heures. Nul ne doit aller, la nuit, par la ville sans porter de la lumière, après que la retraite sera sonnée, ou après huit heures en hiver et neuf heures en été, sous peine de 10 sous pour chaque contravention ; — défense d'injurier autrui, sous peine de 25 sous d'amende et autre peine arbitraire au juge ; — à tout hôte et hôtesses de fermer la porte de son logis et de ne donner à manger ou à boire après la retraite, sous peine de 25 sous pour chaque contravention ; — d'acheter en gros aucune marchandise de bouche, avant qu'elle n'ait été exposée pendant 3 heures sur la place publique ; — de peser aucune marchandise avec d'autres poids que ceux de la Charité, sous peine de 10 sous d'amende ; — de mettre aucun bétail, gros ou menu, dans les vignes, vergers, blés, jardins, chenevières, sous peine de 25 sous d'amende pour chaque grosse bête ; — aux étrangers de mener paître leur bétail sur le territoire de la commune, sous peine de 10 livres d'amende ; — aux domestiques de quitter leurs maîtres avant qu'ils n'aient terminé le temps de leur location, sous peine de 100 sous d'amende et de dommages et intérêts, comme aussi il est défendu aux maîtres de congédier leurs domestiques sans cause légitime. — Il est également défendu de cueillir des raisins ou des olives dans les champs d'autrui,

sous peine de 25 sous d'amende ; — de passer ou de faire passer dans les possessions d'autrui sous la même peine, etc...

B. 1523 (Registre.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1598. — Manuel des causes civiles. — Insinuation d'une donation de terre faite par Adrienne d'Alauzier à Henri Benoît, notaire et greffier de la cour de Bollène, son fils, à cause de son mariage avec Anne de Fauchier. — Présentation de lettres : de l'office de capitaine de Bollène pour noble François Dragonet de Pugasse, seigneur de la « Bastye-Reynaud ; — de l'office de lieutenant en l'absence du capitaine de Louis Albi ; — de lettres pour l'office de clavaire et procureur fiscal pour Jean de Loume. — Défense des consuls de Bollène de vendanger leurs vignes avant la fête de la Croix de Septembre. — Révocation d'accord par les prêcheurs de Carpentras contre Pierre Astier, leur rentier, de Villedien. — Arrestation faite à la requête de Louis de la Verne pour 25 florins qui lui sont dus par la Chambre Apostolique pour gages de sa capitainerie. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc...

B. 1524. (Registre.) — In-4°, 598 feuillets, papier.

1599. — Manuel des causes civiles. — Insinuation de donation faite à Jean Fauchier, de Bollène, du quart de ses biens, par Pierre Fauchier, son père. — Procuration pour le sieur Antoine Gelli, de Saint-Thomas en Vivarais. — Présentation par les consuls de Guillaume Vautier et de Pierre Paulet pour réarpenter la propriété de Bollène. — Présentation de lettres de capitaine de la ville de Bollène pour noble Louis de la Verne ; — des lettres de l'office de clavaire et procureur fiscal pour Pierre Mellet, de Bollène. — Procuration pour messire François de Pons. — Insinuation des donations faites : par Bertrand de Pons, à noble Antoine de Pons, son fils, de divers biens, meubles et immeubles ; — par le même Bertrand de Pons à François de Pons, écuyer, en considération de son mariage avec Guigonne de Ripert, fille de feu Jacques de Ripert et de demoiselle Marguerite de Borrel, de Montclimart. — Délivrance de 30 barils de vin pour les recteurs et collégiés du collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Présentation de lettres de l'office de clavaire pour André Touchon. — Procuration pour noble Antoine Philibert, seigneur de Gigionian. — Création de l'office de sergent en faveur de Claude Eseauier de Bollène. — Sommation des consuls de la ville au recteur du collège Saint-Nicolas d'Avignon d'avoir à nourrir et à loger le prédicateur qui viendra prêcher l'Avent, selon l'ordonnance du vice-légal, faute de quoi lesdits consuls logeront

le prédicateur dans une maison particulière, aux frais du Collège. — Saisie opérée par les consuls de Bollène contre noble Antoine d'Alauzier, acheteur de la coupe de bois du petit Devex. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc...

B. 1525. (Registre.) — In-4°, 533 feuillets, papier.

1600. — Manuel des causes civiles. — Protestation des consuls de Bollène contre les recteurs du collège de Saint-Nicolas d'Avignon, comme prieur dudit lieu, pour le paiement de 23 écus au prédicateur du Carême dernier et de 10 écus au religieux qui l'a aidé. — Proclamations des mêmes consuls : pour la vérification des poids et mesures ; — portant défense de garder le bétail dans les prés d'autrui jusqu'à La Magdelaine, à peine de 30 sous d'amende. — Présentation des lettres de l'Office de Capitaine pour Jean Tavernier, dit Salvator. — Ordonnances de Charles de Conti, évêque d'Ancône et vice-légat d'Avignon, pour l'instruction des procès dans les villes et bourgs du Comtat, et pour la reddition des comptes des consuls, trésoriers, exacteurs des tailles et autres, pour les excès et crimes commis dont on doit avertir immédiatement le légat : pour la surveillance des étrangers qui viennent se fixer dans le pays. — Présentation des lettres de clavaire et procureur fiscal pour Jean Aude. — Procuration pour le capitaine Pierre Girocel, de Bollène. — Descente au moulin de Bollène et inventaire du blé qui s'y trouve. — Saisie contre les consuls de Mondragon obtenue par Nicolas Girardin, chirurgien de Bollène, en paiement d'une obligation de 93 écus. — Ordonnance du vice-légat contre les duels, etc...

B. 1526. (Registre.) — In-4°, 568 feuillets, papier.

1601. — Manuel des causes civiles. — Instances des consuls contre Guillaume Vernet en paiement de 16 quartiers d'huile d'olive, par suite de la folle enchère du moulin à huile de la commune. — Sentence du capitaine qui met d'accord les consuls et les bayles et confrères de la Confrérie de Notre-Dame-du-Chapelet, au sujet de la chapelle que ceux-ci construisaient dans l'église du lieu bâtie par la commune et lui appartenant. — Arrestation pour messire Jean de Loume, exacteur des tailles de Bollène, contre noble Michel de Ponsard. — Proclamation des consuls enjoignant à toute personne qui a retiré des étrangers chez elle, de le déclarer, le même jour, sous peine d'un écu d'amende pour chaque contravention. — Défense de cueillir aucun fruit aux arbres d'autrui, sous peine de 30 sous d'amende. — Présentations : des lettres de capitaine de Bollène pour noble Guillaume d'Er-

lin ; — des lettres de clavaire et procureur fiscal pour Amieud Marchand. — Proclamations des consuls : de ne jeter aucune paille de vers à soie dans les rues, sous peine de 9 sous d'amende ; — de ne jeter aucunes immondices depuis le petit Pontot jusqu'au grand Pont, sous la même peine. — Ordonnance du vice-légat sur la célébration des fêtes et dimanches défendant de conduire, soit dans Bollène, soit dans toute ville du Comtat-Venaissin, aucun mulet ou aucune autre bête, chargée de marchandises, les jours de dimanche, fêtes de Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte, Corpus Domini, Toussaint, de la Vierge, des Apôtres, sous peine de confiscation du bétail et autres peines arbitraires. — Réclamation des hoirs de noble François Dragonet de Fougasse, seigneur de la Bastie contre la Chambre Apostolique, en paiement de 22 florins. — Proclamation des consuls défendant de vendanger, avant la St-Michel, sous peine de confiscation de la vendange. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu François Varennes, cardeur. — Nouvelle publication des proclamations des consuls relatives à la police locale, etc...

B. 1527. (Registre.) — In-4°, 402 feuillets, papier.

1602. — Manuel des causes civiles. — Enean du prix fait pour la rectification de la maison claustrale que le collège de Saint-Nicolas d'Avignon possède à Bollène. — Commandement fait à Brunel, notaire à Bollène, de délivrer au chapitre de Saint-Geniès d'Avignon l'acte d'une vente de pension du 18 avril 1537. — Enregistrement des mandements et ordonnances du vice-légat sur le syndicat des magistrats et autres officiers de justice. — Indication de terres sur lesquelles la vaine pâture est interdite sous le nom de vejades. — Ordre des consuls de Bollène à tout étranger de se retirer de la ville dans les trois jours, et aux habitants de ne recevoir aucun étranger chez eux, sous peine de 2 écus d'amende, applicable un tiers aux députés pour les faire sortir et deux tiers à l'hôpital des pauvres de Bollène. — Réquisition des consuls pour faire citer Pierre Paulet, Jean Rollier, et Jean Bertet, qui avaient sonné la grosse cloche malgré la défense à eux faite et dont ils avaient brisé les ferrements, pour s'entendre condamner à les réparer à leurs frais : condamnation des délinquants à réparer la cloche dans les 15 jours. — Insinuation de donation de la moitié de leurs biens, meubles et immeubles, faite par Paul de Rippert, de Montélimart, d'une part, et noble demoiselle Magdeleine d'Alonzier, fille de Claude d'Alonzier et de Dimenche de Grison. — Proclamation des consuls de Bollène défendant à toute personne de jeter aucun résidu de magnans (vers à soie) dans les rues ou le héal, sous peine de un écu d'amende. — Présentation de

lettres : de l'office de capitaine, en faveur de noble Antoine d'Alouzier ; — de lettres de clavaire et procureur fiscal, pour Jacques Clément de Bollène. — Délivrance de vins pour le recteur du Grand Collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Ordonnance de Charles de Conti, vice-légat et gouverneur général de la légation d'Avignon, au sujet du syndicat. Il ordonne à tout juge, capitaine, viguier, châtelain, bayle, greffiers criminels, sous-greffiers et autres officiers ayant eu charge de judicature depuis 20 ans, de se présenter, dans l'espace d'un mois, devant le recteur du pays, ou son lieutenant, pour affirmer d'avoir fait et rendu leur syndicat, sous peine de 300 écus d'or ; il est également ordonné que tous ceux qui, dans l'avenir, exerceront les mêmes charges seront tenus de faire leur syndicat dans les cinquante jours qui suivront la cessation de leurs fonctions.

B. 1528. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1603. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine noble Antoine d'Alouzier, lieutenant, André Donadei, clavaire Jacob Clément, sergents Guillaume Vernet, Claude Escalier, Pierre Dumange. — Défense de recevoir aucun étranger ou mendiant dans les lieux de Bollène, Barry et Chabrières, ou dans les granges du territoire. — Ordre d'enlever les meules de paille qui sont dans la campagne. — Défenses de jeter charognes ou bêtes mortes dans les beaux de la ville. — Publication portant qu'à l'avenir, il se tiendra à Bollène, les jours et fêtes de Saint-Thomas et de Saint-Blaise, deux nouvelles foires franchises, avec les mêmes franchises, privilèges et libertés dont jouit celle qui se tient déjà à la St-Martin. — Nomination de gardes du territoire de Bollène. — Délivrance de vin pour le recteur du Grand Collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc...

B. 1529. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1603. — Manuel des causes civiles. — Instance de la confrérie de Saint-Crépin contre François Dupont, cordonnier, reliquataire de 6 écus du compte de son administration. — Mariage entre Guillaume Blache, de la rivière Mandela, au diocèse de Valence, et Philippe Perrays, de Barry. — Assemblée de tous les chefs de famille de Bollène pour l'élection des consuls et pour le vote des tailles et impositions. — Défense par les consuls, de laver la lessive dans les fontaines, sous peine d'un écu d'amende. — Demande d'obtention de gagière par les bayles de la Confrérie St-Crépin, contre

Pierre, prieur de ladite confrérie. — Inventaire des biens de feu André Vidal. — Insinuations, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, etc...

B. 1530. (Registre.) — In-4°, 372 feuillets, papier.

1605. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine noble Louis de la Verne, lieutenant, messire André Donadieu, clavaire et procureur fiscal. Claude Daunay, sergents Guillaume Vernet, Claude Escalier et Pierre Sauvage. — Cartel général obtenu pour l'exaction de la taille de 1604 dont Louis Combe et Jean Vidau sont exacteurs. — Commandement à André Justamon de rendre le livre de la liève de l'impôt du blé. — Mariage entre Jean de Roequart, fils de Bertrand Roequart et de dame Catherine de Pons, avec Delphine de Magnin, fille de noble Gabriel de Magnin et de Catherine de Montroux. — Criée pour la mise aux enchères de la réparation des fours du collège St-Nicolas. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu Louis Gontier. — Défense de la part des consuls de Bollène, de cueillir des feuilles de mûriers dans les plans d'autrui sous peine d'un écu. — Présentation des lettres de clavaire et procureur fiscal pour Germain Aurepte. — Insinuations, nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements concernant les familles de Cambis d'Orsan, Talieu, Géozière, etc..

B. 1531. (Registre.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1606. — Manuel des causes civiles. — Procès d'Anne Ymonière, veuve de feu Pierre Simonet, mère d'Étienne Simonet, habitant à Orgon, leur fils, contre Octavien de Lacroix, son beau-frère, au sujet du partage de leurs biens. — Estimation des meules des moulins de la commune de Bollène. — Provision de tutelle pour Jeanne Donadieu, fille et héritière du feu capitaine Donadieu ; description des meubles qui se sont trouvés dans la maison dudit Donadieu. — Enregistrement d'une ordonnance du recteur du Comtat-Venaissin, du 14 février 1606, relative à la chasse des pigeons de pigeonniers et des perdrix, et portant défense à toute personne de chasser aux pigeons de pigeonniers et aux perdrix, soit aux filets, soit autrement avec n'importe quels engins, sous peine de 20 écus d'or sol, pour la première fois, du double, pour la seconde, du bannissement pour la troisième, réservé toutefois tous les privilèges accordés relativement à la chasse. — Enregistrement d'une autre ordonnance du même recteur, relative à la réparation des chemins. — Insinuation de donation pour les recteurs de l'hôpital des pauvres, de Bollène,

de la somme de 12 écus d'or au soleil, faite par Alisette Jarde, veuve de Jean Venassieu. — Assignation de chemin pour Bertrand de Roegnard, chevalier de l'ordre du Roi. — Provision de tutelle pour demoiselle Marie de la Font, fille et héritière de feu Jacques de la Font. — Inventaire des meubles de ladite succession parmi lesquels : un coffre babut fermant à clef contenant un tapis vert neuf, un pourpoint en satin noir, un autre en taffetas rouge, un autre en taffetas violet, un autre en toile de Flandre, doublé de taffetas vert, une robe longue, drap de Languedoc, une paire de chausses de toile de Roan, une paire de chausses de futaine, une arquebuse à rouet pour la chasse, deux épées de combat, une autre petite épée, un épéon, une paire d'éperons, un petit poignard, un fourniment d'arquebuse. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, jugements, etc...

B. 1532. (Registre.) — In-4° 289 feuillets, papier.

1603. — Manuel des causes civiles. — Rapport dans la contestation entre les hoirs de Sébastien Salladin et Simon Renoard, au sujet de la plantation d'un noyer. — Rapport pour Jean Roebier, recteur de la chapellenie fondée par Barthélemy Tertien, au sujet du chemin conduisant à une prairie de la dotation de cette chapellenie. — Gagerie des consuls de Bollène contre François Reynaud, ancien trésorier de la commune. — Procédure pour l'évêque de Riez contre Jean Coulerii, de Bollène, rentier du prieuré de Saint-Pierre de Senos. — Poursuites de l'exacteur des deniers donnés pour l'édification du couvent des Récollets de Bollène contre les hoirs de feu Jacques de la Font. — Défense de par les consuls de Bollène, de traverser les vignes d'autrui sous peine d'un écu d'amende. — Inventaire des biens, meubles et immeubles de feu Jean Olivier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire de meubles après décès, zagerie, jugements, etc...

B. 1533. (Registre.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

1607. — Manuel des causes civiles. — Obtention de gagerie et emprisonnement par Michel Charpentier contre André Boequis. — Eucan des meubles à feu Jacques de Lafont. — Mariage entre Pierre Bastet et Delphine Labruue. — Nomination de gardes pour le territoire de Bollène. — Déclaration de l'héritage de feu Bertrand de Roegnard, par dame Catherine de Pons, sa veuve. — Enregistrement des lettres de l'office de capitaine de Bollène, pour noble Pierre de la Baume. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu noble

Jacques de Lafont. — Délivrance de 30 barraux de vin, à 40 sous le barral, pour le recteur du Grand Collège d'Avignon. — Insinuation d'une donation de 30 écus à 60 sous pièce, faite par Jean Giraudi au recteur de l'hôpital de Bollène. — Inventaire des meubles de Jean Gontier fait à la requête de Marguerite et Jeanne, ses enfants; on y remarque : une halberde et deux épées, un canon d'arquebuse, une courtine de toile blanche, avec ses franges. — Procuracy pour noble François Pons réuyer. — Délivrance des bans St-Martin pour messire Amiel Marchand, procureur fiscal de la ville de Bollène. — Plantation de bornes pour noble Pol de Rippert. — Inventaires de meubles, nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc...

B. 1534. (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1609. — Manuel des causes civiles. — Poursuites par Hugues Textor, l'un des procureurs et agents de Dom Bruno Gaude, procureur général de la Grande-Chartreuse contre Pierre Lunel, marchand cardeur et Jean Pagès, laboureur, de Bollène, qui s'étaient chargés de transporter à Romans les 300 minots de sel que ladite Chartreuse prend annuellement au grenier à sel du Saint-Esprit. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon, défendant à tous Juifs, tant de la ville d'Avignon que du Comtat, de prendre dorénavant en paiement, de la part de leurs débiteurs chrétiens, soit pour leurs dettes ou pour l'exaction d'aucunes tailles ou autres impositions des villes et lieux dudit pays, aucuns blés ni autres grains, ni d'en acheter pour vendre ou trafiquer, ni de prendre aucuns biens ni bétail à ferme. — Décision pour arrosage entre Raphael Chazer et Marie Imbert, femme de Jean Flandres à Bollène. — Inventaires de meubles, nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations et jugements, etc...

B. 1535. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1609. — Manuel des causes civiles. — Prix-fait de la réparation des trois fours que le Collège de Saint-Nicolas d'Avignon possède à Bollène. — Saisie par Jean Court, teinturier d'Avignon contre les hoirs d'André Grangier, teinturier, de Bollène. — Délivrance d'une partie de maison pour les hoirs de feu Jacques de Lafont. — Enregistrement du mandement relatif à la forme de la constitution des censés et pensions. — Insinuation de donation entre vifs, entre Antoine Brunelly et Catherine de Champs. — Gagerie pour noble Gabriel de Magnin contre les hoirs de feu Pierre Brunet. — Présentation des lettres de l'office de capitaine pour noble

Jean de Rocquart. — Délivrance de 24 barraux de vin à 30 sous 12 deniers le barral pour le recteur du Collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Inventaires de meubles, nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, jugements, etc...

B. 1536. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1610 — Manuel des causes civiles. — Etant capitaine noble Jean de Rocquard, lieutenant Gabriel de Magnin, clavaire et procureur fiscal, Jean Tavernier le Vieux, sergents Guillaume Vernet, Claude Escalier et Pierre Sauvage. — Lettres d'investiture de l'office de clavaire, délivrées par Antoine Tissot, professeur en droit et recteur du collège de Saint-Nicolas d'Avignon, au profit de Jean Tavernier de Bollène. — Adjudication au profit de Guillaume Vernet de 30 barraux de vin, appartenant au Collège Saint-Nicolas, à raison de 30 sous le barral. — Ordonnance portant commandement à tous secrétaires des communautés des villes et lieux du Comtat, d'écrire les conclusions du conseil ou parlement avant la séparation de l'assemblée. — Défense, de par les consuls, de faire troupeau partielier, de cueillir les noix ou de traverser les vignes, sous peine d'un teston d'amende. — Provision de tutelle pour Pol Cordier, fils et héritier du feu capitaine Guillaume Cordier. — Inventaire des biens du défunt. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, jugements, etc...

B. 1537. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1611. — Manuel des causes civiles. — Opposition de la communauté de Bollène contre Jean Gracier, Pierre et Jean Baunot au sujet d'un fossé qu'ils creusaient dans le fossé du rempart, lieudit Le Grand Fossé de Tournefol. — Nomination d'Antoine Baud en qualité de lieutenant, de Jean Vidau, clavaire et procureur fiscal près la cour. — Opposition d'inventaire de noble Catherine de Pons contre les hoirs de noble Pol de Magnin, représentés par noble Antoine de Pons, leur tuteur. — Requête du sieur Pierre Fauchier, baile de la confrérie Notre-Dame établie en l'église de Bollène contre le sieur Antoine de Pons, tuteur des enfants de feu Pol de Magnin, pour être payé d'une somme de 10 florins pour permission obtenue d'enterrer ledit de Magnin dans la chapelle; jugement conforme du capitaine et quittance du baile de ladite confrérie. — Jugements concernant les familles Combes, Bourges, Auzias, etc...

B. 1538. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1611-1612. — Manuel des causes civiles. — Défense de la part des consuls de passer aucune reconnaissance au profit du Collège de Saint-Nicolas, sans la présence de Jean Vernet, député à cet effet par la commune. — Citation à la requête de Isac Potal, serrurier, contre Pierre Arcis en restitution d'une épée et d'un ressort d'arquebuse. — Ordonnances : prescrivant à tous magistrats ordinaires de donner avis aux supérieurs de tous les excès et autres délits concernant cet état; — prescrivant à tous étrangers de vider les villes et châteaux et lieux de l'état et de n'y séjourner plus de 3 jours sans en obtenir la permission. — Enregistrement des lettres de provision de l'office de capitaine de Bollène, pour noble Antoine d'Alouzier. — Insinuation de donation pour Scipion Gibert. — Délivrance du prix fait pour la réparation de la maison du Grand Collège d'Avignon à Bollène, etc...

B. 1539. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1612. — Manuel des causes civiles. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu noble Pol de Magnin. — Instance d'Antoine Rey boucher contre Marguerite de Moureton, veuve et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de noble Antoine d'Alonzier, pour prix de viande. — Déclaration faite par noble Jacques de Roquard, en présence de Dauphine de Magnin, femme de noble Jean de Roquard, de la non acceptation de l'héritage de ce dernier. — Requête d'Antoine Goursau, marchand à Bollène, contre les hoirs de Paul de Magnin, représentés par noble Catherine de Pons, leur mère et noble Antoine de Pons, leur tuteur, en paiement de 212 livres 3 sous à lui due pour fourniture de marchandises. — Donation par Armande de Magnin, fille de noble Pol de Magnin à Anne de Magnin et à Catherine de Magnin, sœurs, de tous ses biens, meubles et immeubles. — Provision de curateur pour demoiselle Anne de Magnin. — Requête d'Anne et de Catherine de Magnin, héritières d'Armande de Magnin contre les hoirs de Pol de Magnin, cités en la personne de noble Antoine de Pons, en restitution des bagues et bijoux de ladite Armande. — Présentation de lettres de capitaine de Bollène, délivrées par le cardinal légat Philonarde à Pierre Villardi. — Publication faite à la foire Saint-Martin des règlements de police concernant les blasphémateurs, la retraite, les marchés, les poids et mesures, les pâturages. — Proclamation des consuls de Bollène défendant à toute personne de jeter du fumier sur la voie publique.

le procès intenté par messire Jacques de Boeuard, au sujet de ladite succession. — Défense, de par les consuls de Bollène, de mettre ou faire paître aucun bétail, sauf le bétail de labour, dans le plan de ladite ville. — Insinuation du testament de noble Jean de Rocquard par lequel il donne tous ses biens à Dauphine de Magnin, sa femme. — Défense par les consuls d'aller couper des herbes dans les blés ou les prés d'autrui, sous peine d'un feu d'amende pour chaque contravention. — Remise par haut et puissant seigneur messire Roustan de la Baume, seigneur et comte de Suze, à Jean André et à tous ceux qui lui devaient cens, fruits et usufruits aux lieux de Bollène, Cabrières et Bauzon. — Emprisonnement, à la requête des consuls, de Jacques Moret, dans les prisons de la ville jusqu'au parfait paiement de ce qu'il devait. — Donation faite par Pierre de la Baume de tous ses biens en faveur de son frère Claude de la Baume, fils de François de la Baume, docteur ès-droits, juge de la principauté d'Orange et de demoiselle Louise de Sardia, de Bollène, à cause de son mariage avec Françoise de Vouzel, fille de Louis Vouzel, notaire royal et du vénérable chapitre de l'Université de l'église cathédrale d'Avignon, et de Clémence de Mavoisol. — Enregistrement des lettres de nomination à l'office de capitaine de Bollène, en faveur de noble Esplandiau Tavernier de Salvator. — Présentation des lettres de clavaire et procureur fiscal, en faveur de Antoine Band, de Bollène. — Défense faite à la requête du sieur Martin Bonjean, rentier des prieurés de Saint-Martin, à toute personne devant la dîme audit rentier, d'enlever leur blé avant de l'avoir payé, sous peine de 10 livres d'amende et de confiscation des gerbes, etc..

B. 1529. (Registre.) — In-4°, 632 feuillets, papier.

1618. — Manuel des causes civiles. — Défense faite par les consuls de Bollène de prendre le bois approvisionné pour réparer le barrage du Lez. — Délivrance des meubles des bois d'Antoine Ferrier, chapelier. — Rapport sur l'arrosage des jardins ou chenéviers des sieurs Moubeau, Blanc et Renaud au quartier de Tournefol. — Provision de Antoine de Pons comme curateur pour noble Bertrand de Pons, fils et héritier de noble François de Pons et de dame Grigoune de Rippert. — Rapport de diligence en la cause des directes de noble Antoine de Pons contre messire Jacques de Rocquard. — Défense faite, à la requête de Claude de l'Oulme, à toute personne, de passer dans un pré qu'il tient en arrentement à Bollène, lieudit à la Draye.

B. 1551. (Registre.) — In-4°, 611 feuillets, papier.

1618. — Manuel des causes civiles. — Réclamation, par les consuls, du droit qui leur appartient d'être présents à la réception du clavaire et procureur fiscal de la cour. — Défense par eux faite, à cause du grand vent, de transporter de la braise d'une maison à l'autre. — Descente de la justice vers l'hôpital pour faire transporter sur la place du marché les marchandises qui s'y trouvaient exposées en vente. — Reddition de comptes de tutelle de Bertrand de Pons faite par Grigoune de Rippert, sa mère, veuve de François de Pons. — Présentation des lettres de l'office de capitaine et mise en possession dudit office pour Pierre Faucher, de Bollène. — Autorisation donnée aux consuls par le vice-légat, de rétablir, avec les mêmes privilèges, franchises et immunités, le marché concédé par bulle du cardinal Aquaviva, du 21 septembre 1595 et qui avait été interrompu, depuis quelques années « à l'occasion des grands soupçons de la guerre des hérétiques. » Les étrangers qui porteront des marchandises audit Bollène tant de bouche que autres, seront tenus de les faire porter, décharger et vendre en gros ou en menu à la grande place carrée dudit lieu et non ailleurs, sous peine de 25 sous tournois applicables moitié au fise de N.S.P. le Pape moitié à l'hôpital des pauvres de Bollène. — Proclamation des consuls relative audit marché portant défense à tout marchand de poissons étrangers ou autres de les vendre ailleurs que sur la place Queyrade, sur les banes élevés par la ville, sous peine de confiscation de la marchandise, même défense à tous jardiniers, managiers et autres, ainsi qu'aux journaliers et travailleurs qui voudront se louer. — Enregistrement du procès-verbal du parlement général tenu à Bollène, relativement audit marché et confirmation dudit acte par le vice-légat. — Proclamation et criée faite annuellement à la Saint-Martin pour la police des rues et marchés.

B. 1552. (Registre.) — In-4°, 882 feuillets, papier.

1619. — Manuel des causes civiles. — Nomination du sieur André Marcollin, garde du territoire de Bollène en sus de ceux qui sont déjà en exercice, vu le mal que les troupeaux font aux récoltes. — Saisie par Léonard Valadin et Antoine Guimbert, exacteurs des deniers du curage des mayres de Bollène, contre Olivier Giraud de Barry. — Insinuation de donation pour Lucie Jean, au profit de Françoise Joannis. — Vente de chaudrons, cornues et autres instruments de

teinturier saisis contre Geynaud, teinturier, par Jacques Chaptou. — Défense, de par les consuls, à toute personne de couper du bois dans les propriétés d'autrui, sans permission du propriétaire, sous peine de 1 écu d'amende. — Insinuation de donation entre vifs pour Martin Bonjean et Jeanne Febrière, mariés. — Présentation de lettres contenant collation de l'office de capitaine de Bollène en faveur de noble Gabriel de Magnin. — Gagière pour noble Antoine de Pons contre Guillaume Roux, tuilier, etc...

B. 1553. (Registre.) — In-4°, 877 feuillets, papier.

1620. — Manuel des causes civiles. — Etant capitaine noble Gabriel de Magnin, procureur fiscal Jean Vidal. — Assemblée des hoirs de Louis Benedicte. — Donation par Antoinette Nogerette au profit de Blaye Vidalle femme Brunel, de la moitié de tous les biens qu'elle possède. — Contestation entre Claude Rey, chirurgien et Etienne Blanchier, ledit Rey demandeur d'une somme de 8 fr. pour avoir pansé la femme Blanchier d'une brûlure. — Insinuation de donation pour Blaise Vidal, femme d'Etienne Brunel, maître carleur à Bollène. — Nomination d'experts en la cause entre Matthieu Martin contre Simon Tenlle. — Discussion des biens de Jean Foulon contre Hilaire Varenne. — Délivrances : pour les hoirs de feu Louis Benedicte d'une terre de 10 éminées, sise à la resclause, en faveur du sieur Trimond, pour le prix de 112 écus 30 sous ; d'un bosquet situé à Montreuil en faveur du sieur Martin Bonjean pour le prix de 100 écus ; d'un verger de 4 éminées en faveur de messire Jean Faucher, pour le prix de 53 écus, 30 sous ; — d'une terre de 2 éminées, en faveur de Claude Bilhard moyennant 46 écus 15 sous ; d'un verger situé lieudit au Colombier, en faveur de noble Pierre de Faucher, moyennant 140 écus 15 sous. — Ecan pour le recteur du Grand Collège d'Avignon, de 40 samées, moitié blé, moitié conségal à 18 livres la samée de blé et à 14 livres la samée de conségal. — Délivrance de 30 barrals de vin pour le susdit recteur du Grand Collège d'Avignon à 30 sous le barral.

B. 1554. (Registre.) — In-4°, 1,051 feuillets, papier.

1620. — Manuel des causes civiles. — Poursuites ordonnées par le capitaine de Bollène contre tous les retardataires à la requête de Jean Bounot, consul et d'Antoine Quimbert, exacteur de la cotte du levadon et de la taille de Bollène. — Ordonnance obtenue par Louis de Cambis d'Orsan pour l'enlèvement des immondices. — Poursuites des reli-

gieuses de Notre-Dame-des-Plans contre Jean Arnoux, en paiement de trois éminées de conségal qu'il doit pour deux années d'arrages de cens d'une terre. — Désignation de Jean Gabert comme procureur spécial de Martin Bonjean. — Délivrance des biens meubles de Françoise Laville. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, faite par noble Pol de Rippert, au nom de son fils Pol de Rippert, des biens de Marguerite de Moureton, femme de feu Antoine d'Alouzier. — Proclamation des consuls de Bollène, du 4 mai 1620, enjoignant à tous ceux de la religion réformée de quitter la ville de Bollène et son territoire et défendant à tous les habitants dudit lieu de les recevoir dans leurs maisons ou granges, sous peine de 25 écus d'amende et autres peines arbitraires. — Ordre à tous ceux qui ont des poids et mesures de les porter à la maison de ville pour les faire visiter, sous peine des amendes spécifiées aux ordonnances. — Enregistrement des lettres de l'office de capitaine de Bollène pour noble Spérit de Magnin. — Délégation des fonctions de lieutenant audit lieu de Bollène donnée, par ledit Spérit de Magnin à noble Gabriel de Magnin, son père et à Blaise Mullety. — Inventaire des biens meubles de Pierre Brusé. — Délivrance des biens de Jean Allier. — Proclamation et criée faite annuellement à la fête de Saint-Martin audit Bollène. — Défense d'aller la nuit, sans lumière, après la retraite sonnée, c'est-à-dire, après huit heures en hiver, et neuf heures en été, sous peine de 10 sous d'amende ; d'injurier ou offenser autrui sous peine de 25 sous ; d'acheter en gros aucune marchandise de bouche avant qu'elle n'ait séjourné 3 heures sur la place ; à toute personne étrangère, de peser aucune marchandise si ce n'est au poids de la Charité de Bollène, sous peine de 10 sous d'amende ; de mettre ou faire mettre aucun bétail gros ou menu dans les vignes, vergers, blés, jardins, chevenières d'autrui, sous peine de 25 sous d'amende ; à tout étranger de mettre aucun bétail, gros ou menu dans le territoire de Bollène sous peine de 10 livres ; à tout serviteur ou chambrrière de laisser son maître ou sa maîtresse avant le terme fixé pour sa location, à moins d'excuse légitime ; aux maîtres et maîtresses de congédier leurs domestiques, sans cause légitime, sous peine de 100 sous d'amende ; de passer ou cheminer dans les possessions d'autrui sous peine de 25 sous d'amende ; de cueillir aucun malhous aux vignes et oliviers d'autrui, sous peine de 25 sous, etc...

B. 1555. (Registre.) — In-4°, 1,163 feuillets, papier.

1621. — Manuel des causes civiles. — Sequestration faite contre les fermiers de la boucherie de Bollène de deux corps d'animaux trouvés sur leur banc, à l'effet de faire cons-

B. 1540. (Registre.) — In-4°. 288 feuillets, papier.

1613. — Manuel des causes civiles. — Défense de la part des consuls de Bollène, d'exposer en vente aucune marchandise, sinon à la place publique, à peine de 10 sous d'amende; défense des mêmes consuls de laver la lessive à la fontaine du Terron. — Instance des recteurs de la Charité de Bollène contre Claudine Silvestre en restitution des poids. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu noble Pol de Magnin. — Gazerie d'une vigne pour Messire Rostaing de la Baume, seigneur et comte de Suze, contre les hoirs l'once et André Benoit. — Rapports d'experts en la cause de Jacques Bellion contre Jean Michel. etc...

B. 1541. (Registre.) — In-4°. 264 feuillets, papier.

1613. — Manuel des causes civiles. — Provision de curateur à Claude Roumière, fille et héritière de feu Antoine Roumière, corroyeur de Bollène. — Licencie de saisir et emprisonner Jacques Lautys, rentier du souquet à erin, accordée à Nicolas Lallemagne, trésorier de la commune de Bollène. — Encan des meubles de feu Hercules Beau. — Délivrance du prix-fait des réparations à faire au galetas de la maison du collège, à la requête du recteur du Collège Saint-Nicolas d'Avignon. — Présentation des lettres de capitaine de Bollène pour Splandiau Tavernier. — Défense de par les consuls de faire aucun creux et de jeter aucun fumier depuis la porte du Pont jusqu'à celle de Tournafol, sous peine d'un écu d'amende pour chaque contravention. — Délivrance de 30 barreaux de vin à 30 sous le barral pour le recteur du Grand-Collège d'Avignon.

B. 1542. (Registre.) — In-4°. 322 feuillets, papier.

1614. — Manuel des causes civiles. — Contestations: entre Francois Aras et Jacques Poquelin au sujet de la vente d'un bœuf — entre Jean Maugematin, cordonnier et Antoine Bourdoyre, au sujet d'une vente de feuilles de mûriers. — Délivrance de meubles pour Charles Vidal, héritier de feu Marguerite Pomade. — Ordonnance de Charles Félix Malateste, général des armes pour N. S. P. le Pape à Avignon et dans le Comtat-Venaissin, au sujet de la garde des villes et lieux dudit pays, et portant défense à tout gouverneur de recevoir aucune somme des particuliers pour exemption de garde et d'exiger quelque somme pour cette exemption, sous peine,

pour les gouverneurs, de la perte de leur gouvernement et pour les particuliers, de 100 écus d'amende pour chaque contravention et de punition arbitraire. — Prestation de serment par Barthélemy Grelly, comme garde de Bollène. — Délivrance de 30 barrals de vin à 42 sous le barral pour le recteur du Grand Collège d'Avignon. — Insinuation de donation à cause de mariage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc...

B. 1543. (Registre.) — In-4°. 364 feuillets, papier.

1614. — Manuel des causes civiles. — Commandement de la part des consuls de Bollène à Guillaume Constantin, adjudicataire de la boucherie et au capitaine Pierre Baunot d'avoir à fournir de la viande de mouton à ceux des habitants qui en auront besoin. — Défense aux habitants de sortir sans lumière, après 8 heures du soir, aux cabaretiers de donner à boire et à manger après cette même heure. — Ordre aux habitants d'enlever leurs fumiers. — Ordonnance de la vice-légation d'Avignon concernant le sel nécessaire à l'approvisionnement des habitants, lequel sera payé à raison de 4 livres 8 sous le minot pris au grenier d'Avignon. — Reddition de comptes de tutelle par noble Antoine de Pons tuteur des hoirs de feu noble Pol de Magnin. — Présentation des lettres de capitaine de Bollène pour noble Antoine de Clermont. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu noble Pol de Magnin. — Nomination de Jean Giraudi, comme lieutenant en l'absence de noble de Clermont. — Défense de par les consuls, de sortir après huit heures du soir sans lumière, sous peine de 25 livres d'amende pour la première fois, etc...

B. 1544. (Registre.) — In-4°. 468 feuillets, papier.

1615. — Manuel des causes civiles. — Commandement d'extraire une transaction entre M. de la Roche de St-Seret et M. de Roehégude, fait à la requête d'Antoine du Cros, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Rapport de Jean Dangel, géomètre à Bollène, chargé de faire le dessin, le cannage, le nivelage des eaux de la rivière de l'Auzon et des riaux qui sont dans le territoire de Bollène aux fins d'aviser et trouver moyen d'empêcher que ladite rivière ne puisse porter préjudice au public. — Insinuation de donation à cause du mariage entre Charles de Déolin et Anne de Magnin, etc...

B. 1545. (Registre.) — In-4°. 439 feuillets, papier.

1615. — Manuel des causes civiles. — Signification faite à la requête de Jean Vidau, Esprit Lafont et consorts,

fermiers du moulin à huile de Bollène, à Pierre Gautier, trésorier de la commune de prendre paiement de la semaine de leur rente qui est ébue. — Procès de Guillaume de Chesoline, évêque de Vaison, contre Julien Girard, fermier de son prieuré de Saint-Esprit. — Réclamation par les Récollets de Bollène, contre le Collège de Saint-Nicolas d'Avignon d'une somme de 100 fr. que celui-ci leur doit. — Poursuites de Claude de Thornas, fermier de glandage des bois de la commune contre François Pigolas qui avait cueilli une partie de ses glands. — Procuration pour noble Gabriel Magnin. — Gagerie accordée à messire Rostaing de la Baume, seigneur et comte de Suzé, contre les hoirs Poncet et André Benoist, etc...

B. 1546. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1616. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre Jean Benoist du Saint-Esprit et les hoirs de Pierre Boche de Bollène. — Intimation par Jacques Deidier, procureur de Sébastien Tourre, capitaine d'une compagnie de gens de pied du Comtat, aux consuls de Bollène, d'avoir à payer le quarton échu de la taille votée par les États du pays. — Publication faite à la requête des recteurs de l'hôpital de Bollène pour que tous ceux qui ont des poids et mesures aient à les faire vérifier. — Insinuation de donation entre vifs, entre noble Pierre d'Erlin, écuyer, fils de noble feu Louis de d'Erlin et de noble Marie de Roequard, et demoiselle Françoise de Faulchier, fille de noble Tunont de Fauchier et de demoiselle Jeanne de Missillier. — Défense, de par les consuls de Bollène, de n'aller au patis de ladite ville pour ramasser l'herbe, sous peine de 1 écu d'amende ; — de jeter des immondices de vers à soie dans le béal du moulin ou dans les rues.

B. 1547. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1616. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Nicolas Reynaud, lieutenant Pierre Bruni, clavaire Antoine Band. — Saisie faite entre les mains de Mme de la Bastie, de 30 florins dûs par André Gau au bassin des âmes du purgatoire en l'église paroissiale. — Insinuation d'une donation faite par Claire Girocel à Pierre Ranquisi, son mari. — Mariage entre Jean Rouvier, du bourg Saint-Andéol, et Antoinette Brun, de Bollène. — Proclamation de la part des consuls de Bollène, défendant à tout habitant de ladite ville de sortir la nuit, après l'heure frappée, et aux hôtes de recevoir personne passé ladite heure. — Procès en paiement de légitime

et de fruits entre demoiselle Anne de Magnin, femme de noble Charles d'Erlin, contre les hoirs de noble feu Pol de Magnin. — Défense, de par les habitants de Bollène, de vendre aucune marchandise ailleurs que sur la place publique dudit lieu, sous peine de 30 sous pour la première fois et de 1 écu, pour la seconde. — Présentation des lettres de l'office de elavaire, pour messire Antoine Band, de Bollène. — Assemblée de parents pour les hoirs de noble feu Pol de Magnin. — Rapport d'arbitres en la cause de restitution de dot de demoiselles Catherine, Anne et Armande de Magnin.

B. 1548. (Registre.) — In-4°, 676 feuillets, papier.

1617. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Jacques de Roequard contre les hoirs d'Antoine Brunel en paiement de lods et arrérages de censés. — Contestation entre Jacques Rouvière et Jean de Valeris, anciens sous-rentiers de Tulette (Drôme) et les hoirs de Don François de la Cour, prieur du Saint-Esprit (Gard), au sujet du paiement du P. Rascher, minime qui a prêché le Carême audit Tulette. — Délivrance de meubles pour Gabriel et Sperite Grandier, enfants de feu Grandzier, teinturier à Bollène. — Assignation à comparaître, de par le capitaine de Bollène, à Jean de Roequard, en la personne de Dauphine de Magnin, sa femme, pour se voir condamner à la mise en possession d'un verger que Jacques de Roequard prétend lui appartenir. — Proclamation des consuls de Bollène défendant d'aller cueillir les figes d'autrui jusqu'à la Toussaint, sous peine de 30 sous d'amende, etc...

B. 1549. (Registre.) — In-4°, 674 feuillets, papier.

1617. — Manuel des causes civiles. — Délivrance des biens en l'héritage de Jean Rapin, en faveur de sa veuve. — Criée faite de la part des consuls défendant de jeter dans les rues ni dans le béal, la litière des vers à soie. — Insinuation de la donation de biens faite par Henri Alby, jésuite du Collège d'Avignon à Jacques Alby, son frère. — Criée portant que ceux qui tiennent des poureaux chez eux et ne les contieront pas au gardien public, n'en paieront pas moins leur part des frais de garde. — Cause de dépôt de messire Jacques de Roequard, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, contre noble Jean de Roequard, son frère. — Procuration donnée à Jean Rochin, notaire à Bollène par noble Antoine de Pons, et Grigonne de Rippert, comme mère et administratrice des biens de noble Bertrand de Pons, son fils, comme cohéritiers de noble François de Pons, dans

tater par experts si ce sont des moutons ou des brebis et si la viande en est bonne. — Défense aux étrangers de venir vendre du vin à Bollène et aux hôtes et hôteses du lieu d'acheter d'autre vin que celui des habitants, à peine de 20 sous d'amende par barral et de confiscation du vin. — Poursuites de la confrérie de Notre-Dame-du-Chapellet contre les hoirs de Sébastien Chalamoni pour obtenir paiement d'un legs de 10 sous — Reddition du compte de tutelle par noble Antoine de Pons, pour noble François et Jean de Magnin, frères : provision de curateurs pour les susdits. — Donations faites : par Pierre de Fauchier à sa fille Anne de Fauchier, à cause de son mariage avec Bertrand de Pons, de la somme de 3,000 écus à 60 sous, monnaie du Comtat, et du tiers de tous ses biens ; par François de Chambaud épouse dudit Fauchier, à ladite Anne sa fille, de 1,000 écus payables après son décès. — Donation par noble Marie de Roeguard, veuve de feu Louis d'Erlin épouse de noble Esplanian Tavernier de Salvator, d'une somme de 100 écus de 60 sous, monnaie du Comtat. — Enregistrement des lettres de l'office de clavaire et procureur fiscal pour le sieur François Pignonat de Bollène. — Défense de par les consuls de Bollène, d'aller terrager dans les vignes d'autrui, sous peine d'un écu d'amende. — Proclamation des mêmes consuls défendant d'arrêter le cours du béal du moulin. — Délivrance de la maison des hoirs de feu Sébastien Chalaoussou en faveur d'Antoine Varenol, moyennant 230 écus, un teston, etc...

B. 1556. (Registre.) — In-4°. 1,200 feuillets, papier.

1622. — Manuel des causes civiles. — Etant capitaine noble Claude de la Baume, lieutenants, messires Jean Richards et François Romillon, procureur fiscal Jean Pignonat. — Saisie-gagerie obtenue par Pierre Roehier prêtre et correcteur de la Chapelle de Notre-Dame-Saint-Michel contre tous les débiteurs des cens et pensions de cette chapellenie. — Ordre pour les créanciers de Simon Teulle, cordonnier, de Bollène. — Poursuite des consuls de Bollène contre Claudin Silvestre, caution des prévôt-facteurs de la bardaison de l'église. — Proclamation enjoignant à tous les habitants de faire visiter leurs poids et mesures. — Donation faite par Marie de Philibert en faveur de noble Louis d'Erlin et de Catherine de Lafont. — Enregistrement des lettres de l'office de capitaine de Bollène, en faveur de noble Charles d'Erlin ; — de l'office de procureur fiscal et clavaire en faveur d'Antoine Baud de Bollène. — Défense par noble Bertrand de Pont, à tout étranger de passer sur une pièce de terre à lui appartenant, sous peine de 1 écu d'amende. — Donation faite au couvent des

Révérands Pères Minimes de la ville de Saint-Esprit, par François Chanelle, de tous ses biens meubles et immeubles. — Délivrance de meubles pour les hoirs de noble Antoine de Clermont, etc...

B. 1557. (Registre.) — In-4°. 1,181 feuillets, papier.

1623. — Manuel des causes civiles. — Etant capitaine Charles de Derlin, lieutenant Blaise Muleh, procureur fiscal, Antoine Baud. — Arbitrage entre Jean et Pierre Imbert, ménagers de Bollène, pour le partage de leurs biens paternels et maternels. — Poursuites de Ain Macé et Benestrué Raval, Juifs, contre Etienne Brunel, en paiement de 4 livres et demi, dont il avait répondu pour Adoard, pour prix d'habits vendus à celui-ci. — Nomination de Gabriel Girocelli à l'office de capitaine juge de Bollène. — Instance d'Emeric de Ripperit d'Alouzier contre les prétendants droits sur le grangeon d'Antoine Gontier. — Contestation entre les consuls de Bollène et Claude Rouvière, adjudicataire de la réedification de pont sur le Lez. — Défense, de par les consuls de Bollène, à tout habitant d'envoyer paître son bétail dans les champs d'autrui sans permission, sous peine de 50 sous d'amende. — Requête du sieur Jacques Menager, rentier du Grand Collège d'Avignon, pour empêcher toute personne de passer sur deux salinées de terre qu'il vient de reprendre à nouveau bail. — Procès entre noble Antoine de Pons et noble André de l'Estang, pour une dette de 8 florins. — Procura-tion de curateur en la cause de Jacques de Roeguard contre Claude Rouchette, etc.

B. 1558. (Registre.) — In-4°. 1,063 feuillets, papier.

1624. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Guillaume Vernet et Cathérine de Meillis. — Défense de passer sur chaussée élevée sur les bords de la rivière du Lez, à peine de 10 sous d'amende. — Ordonnance du capitaine juge prescrivant que le poisson sera taxé par les consuls ou leurs agents et exposé en vente, pendant au moins trois heures, sur la place du marché. — Assemblée de parents pour les hoirs de Guillaume Ayiné. — Donation entre vifs faite entre Jean Béraud, marchand apothicaire de Bollène, et demoiselle Hilaire de Ler. — Délivrance de meubles pour le sieur de Saint-Pol contre Pierre Pradel dit l'Honorado. — Assignation à comparaitre, à la requête de noble Pol de Ripperit, écuyer à André Girocel, de Bollène, pour paiement de la somme de 1,015 écus, 60 sous, par lui souscrite en deux obligations. —

Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par demoiselle Catherine de Brunelli, de l'héritage de Scipion de Brunelli. — Enregistrement des lettres de l'office de capitaine de Bollène, accordées au sieur Guillaume Vernet. — Présentation des lettres de l'office de clavaire et procureur fiscal pour messire Antoine Baud. — Donation par noble Pol de Ripperl à son fils Emeric de Ripperl, à cause de son mariage avec Justine de Faulchier, des biens de feu noble Antoine d'Alauzier et demoiselle Margueritte de Moreton. — Proclamation par les consuls de Bollène, des statuts et règlements de ladite ville, confirmés par le vice-légat d'Avignon, etc...

B. 1559. (Registre.) — In-4°. 917 feuillets, papier.

1625. — Manuel des causes civiles. — Signification faite à la requête des consuls de Bollène, à Jean Maurin, trésorier du lieu, d'avoir à se rendre, comme l'ont fait ses précédésseurs, à la maison de ville, pour y percevoir la taille. — Autorisation donnée à Jean Brun, de Bollène, de construire des degrés dans la rue pour monter dans sa maison. — Règlement de police du cardinal Barberini sur les injures verbales et les voies de fait. — Présentation des lettres de l'office de capitaine de Bollène, par noble Claude de La Baume et enregistrement desdites lettres. — Défense faite par les consuls de Bollène, de pêcher aucun poisson ou de le tuer, à coups d'arquebuse ou de tout autre moyen, dans l'étang de la ville. — Insinuations, procurations, provisions de tuteurs et curateurs, etc...

B. 1560. (Registre.) — In-4°. 942 feuillets, papier.

1626 — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Jean Jacques, docteur en médecine, de Bollène, contre Antoine Pelissier et Etienne de Vabris, pour le paiement d'une pension de 7 francs. — Rapport des experts de la boucherin portant que les bêtes, dont la viande était mise en vente, n'ont point été abattues, mais sont mortes de mort naturelle et que cette chair est pourrie. — Mariage entre Guillaume Julien de Saliac, en Dauphiné, et Isabeau Tarangète, veuve d'André Fabre. — Insinuation, pour Bertrand de Pont, de la ville de Bollène, d'une donation à lui faite par Dauphine de Pont, sa sœur, de tous ses biens meubles et immeubles. — Enregistrement des lettres de l'office de capitaine de Bollène, pour Gabriel Girocelli, docteur ès-droits et de celles de clavaire et procureur fiscal pour Antoine Baud. — Procurations, nominations de tuteurs et curateurs, envois en possessions de successions, etc...

B. 1561. (Registre.) — In-4° 786 feuillets, papier.

1627. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des consuls de Bollène, contre Nouvrat Grelli, qui, en dépit des condamnations qu'il a déjà encourues, et de la délibération du Conseil, du 1^{er} mai, a menacé de ne plus aller avertir ceux qui ne lui paieraient pas son mandat, quand ils voudraient cuire leur pain. — Défense faite à François Rouilhon jeune, de troubler Étienne Brunel, dans l'usage de l'eau des fossés pour l'arrosage. — Insinuation d'une donation d'une maison sise à Bollène, faite par Louise Vilmède, en faveur de Nicolande Vilerel. — Délivrance de meubles, en la cause de saisie des recteurs et bayle de la grande confrérie de Notre-Dame, fondée en l'église paroissiale de Bollène, contre Guillaume Bazin. — Lettres : de capitaine de Bollène, en faveur de Claude de La Baume, de clavaire et procureur fiscal du même lieu en faveur d'Antoine Baud. — Nomination de tuteurs et curateurs, insinuations de donations, etc...

B. 1562. (Registre.) — In-4°. 831 feuillets, papier.

1627. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Gabriel Girocelli, lieutenants, André Girocelli et André Novelly, procureur fiscal, Antoine Baud, sergents Jean Gaebot et Jean Vernet. — Défense à Jacques et Raphaël Canet frères, et à tous autres, de chasser et pêcher dans l'étang de Bollène, et moins encore d'aller, comme le font lesdits Canet, vendre le produit de leur pêche au Pont-Saint-Esprit, (Gard) à Mondragon et ailleurs. — Vente aux enchères de cinq barreaux de vin adjugés à Antoine Gauthier, au prix de 30 sous le barrai. — Saisie, à la requête de Jean Benoît, dit La Fontaine, contre Charles Montcoqueu, de St-Paul-Trois-Châteaux, pour le paiement d'une créance de 9 écus. — Ordre du recteur au capitaine La Violette, provençal, âgé d'environ 40, anse comme capitaine et conducteur d'une troupe d'Égyptiens stationnés hors la porte de Bollène, d'avoir à se rendre à Carpentras, pour y recevoir les ordres du recteur. — Provision de curateur pour Pierre et Antoine Payan frères. — Intimation de cession de dame Françoise de Roenard, dame de Durban, contre Jacques Ally, de Bollène, d'une pension de 14 écus, 60 sous pièce, que ledit Ally faisait à Françoise de Rodulphe de St-Paullet, dame d'Urban de La Garde, qui l'avait constituée en dot à sa fille Gabrielle de La Garde, épouse de noble Louis de Fortia, seigneur de Durban, qui la cède à son tour à ladite Françoise de Roenard. — Insinuation de donation à cause de mariage, entre Pierre Mulety et Claude Rouebière. — Inventaire des biens meubles de Pierre et Michel Reynaud

et délivrance de ces meubles. — Criée, de la part des consuls de Bollène, portant défense à toute personne de cueillir ni ramasser aucune herbe, dans les prés d'autrui, sans permission. — Défense, de par les mêmes consuls, de chasser à la terrade, dans les vignes situées dans le terroir de Bollène. — Défense, de par les mêmes consuls, à toute personne de quelque condition qu'elle soit, de prendre ni de cueillir aucune tige dans les prés d'autrui, sans permission des propriétaires.

B. 1763. (Registre.) — In-4°, 963 feuillets, papier.

1628. — Manuel des causes civiles. — Poursuites du sieur Anthonine, soldat italien et chirurgien, en paiement d'honoraires, contre Charles Bidoyre. — Plainte des consuls de Bollène, contre les rentiers du prieuré de St-Martin, qui ne tiennent pas de bois aux fours banaux. — Procès entre noble Charles d'Erlin et Dauphine de Magnin, veuve de feu noble Jean de Roquard, pour un passage. — Nomination de lieutenant de Bollène, en faveur de noble Pierre d'Erlin. — Criée, de la part du sieur de Roquard, portant défense de passer sur un pont à lui appartenant, situé sur le Rial, sous peine d'un écu. — Insinuation d'une lettre du recteur de Carpentras, du 31 juillet 1628, ordonnant de faire publier, à son troupeau, son ordonnance relative aux grains: publication, par les soins des consuls de Bollène, de cette ordonnance, défendant de vendre des grains hors la province et d'en acaparer. — Insinuation des lettres du recteur du Comtat, du 9 août 1628, relatives à la peste et enjoignant à tous consuls, magistrats et syndics, de faire défense à toute personne, de loger aucun étranger non muni d'un certificat de santé, sous la peine de 1000 écus d'amende. — Insinuations des lettres du vice-légat d'Avignon, du 1^{er} septembre 1628, portant que la peste sévissant à Lyon, il est indispensable de conserver, par tous moyens, la santé publique, tant dans la ville d'Avignon, que dans toute l'étendue du Comtat Venaissin. Il est donc expressément enjoint à tous marchands, merciers, négociants et à tous ceux qui ont marchandises dans le Comtat, sans en être habitants, de vider les lieux et d'emporter leurs marchandises, le lendemain de la publication de l'ordonnance, sous peine de confiscation des marchandises et d'arrestation immédiate. Il est de même défendu à tout marchand du Comtat de vendre ou porter aucune marchandise, dans les villes et lieux dudit État, sans autorisation. — Mandement du vice-légat d'Avignon, François Barberin, du 26 septembre 1628, par lequel, à la requête des écus et procureur général des trois états du Comtat Venaissin, il défend à toute personne de sortir aucun grain hors du Comtat, sous peine de confiscation et prescrivant à

tous consuls, magistrats et syndics de tenir la main à ladite prohibition, etc. . .

B. 1564. (Registre.) — In-4°, 679 feuillets, papier.

1628. — Manuel des causes civiles. — Capitaine, Claude de la Baume, docteur en droit, lieutenant Jean Gobert, notaire, procureur fiscal, Antoine Baud; sergents Jean Gachot et Jean Vernet. — Criée pour le sieur Rouvillou, portant défense à toute personne de passer ni faire chemin dans toutes les terres qui lui appartiennent, sous peine d'un écu pour chaque contrevenant. — Présentation par les consuls de Bollène, de Novorat Bonabran, comme garde du territoire de Bollène. — Contestation entre Claude Guigat, écrivain et Claude Grassier, au fils duquel il avait appris à lire. — Criée faite, par ordre des consuls de Bollène, portant défense de s'enrôler, pour quelque emploi que ce soit, dans les compagnies des capitaines et de porter les armes hors du territoire du S. S. sous peine de 100 écus d'amende. — Condamnation de Philippe Guilhaumier, à accepter et exercer la charge d'administrateur des rentes de la maison de Charité de Bollène, à laquelle il a été élu par le conseil politique de la ville. — Ordre de tenir à l'attache les chiens et les pouceaux, afin qu'il n'aillent faire aucun dommage dans les vignes. — Défense aux fermiers de moulin à drap de faire aucun ouvrage dans le béal qui puisse gêner le libre cours des eaux, vers le moulin à blé de la communauté. — Procès entre Guillaume Girocelly, Benoît Brun, Henry Rey et Pierre Ozil, moines et religieux de l'Église paroissiale et collégiale St-Martin de Bollène, et les rentiers du grand Collège de St-Nicolas d'Ancecy, d'Avignon, prieur et co-seigneur de Bollène, sur ce que, de toute ancienneté, lesdits sont obligés de fournir auxdits moines et religieux, qui font le service de l'Église de Bollène, pour leur nourriture et entretien, une salmée de beau blé, six barraux de bon vin pur, deux quarterons d'huile payables le 1^{er} mai, du bois, du sel, des légumes et une livre de viande pour chacun d'eux, tous les jours et un cuisinier pour assaisonner leurs mets. — Insinuation de donations réciproques, à cause de mariage, pour Pierre Brocharl et Anne Pagette de Bollène. — Signification par le capitaine de Bollène à la requête de noble Dauphine de Magnin, veuve de Jean de Roquard, à messie Jacques de Roquard, défendant d'ouvrir une muraille lieudit à la Planchette. — Nomination de Pierre d'Erlin, comme capitaine de la ville de Bollène. — Insinuation des lettres de clavaire de Bollène, en faveur d'Antoine Bourdoire, de la même ville. — Criée faite, à la requête du recteur de l'Hôpital de Bollène, enjoignant à tous ceux qui

possèdent poids et mesures qui ne sont point réguliers de le apporter audit Hôpital etc ..

B. 1565. (Registre.) — In-4°, 956 feuillets, papier.

1629. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine, noble Pierre d'Erlin, lieutenant Guillaume Guilhermier, procureur fiscal, Antoine Bopdoyre, sergents, Jean Gachot et Jean Arnaud. — Insinuation de donation pour Jean François Girardi de Bollène. — Criée faite, à la requête de noble Balthazar de Fougasse, seigneur de la Bastie, portant défense à toute personne, de passer dans un pré qu'il possède, au terroir de Bollène, lieudit du Paty. — Lettres de capitaine de Bollène, pour Esplandiau de Tavernier de Salvator. — Lettres de clavaire et procureur fiscal de Bollène, pour messire Antoine Baud, dudit lieu. — Défense, de par les consuls de la communauté, de laisser paître et de garder aucun bétail gros ou menu, dans les vignes d'autrui, sous peine de 30 sous d'amende pour chaque grosse tête et de 20 sous, pour chaque trentenier. — Criée à la requête de Antoine Guichard, défendant de passer sur sa terre, sise au terroir de Bollène, lieudit Tournesol, sous peine d'une amende de 5 florins. — Insinuation de donation, à cause de mariage, entre noble Jean de Magnin, sieur de Moutron et demoiselle Magdeleine de Goursay. — Déclarations d'occupation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, pour noble Emerie de Rippert d'Alauzier, fils et héritier de feu noble Pol de Rippert, et pour demoiselle Anne de Rippert, fille du même. — Inventaire et description des biens de l'hoirie de feu noble Pol de Rippert, etc...

B. 1566. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1629. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine, noble Pierre Derlin, lieutenant, Guillaume Guilhermier, procureur fiscal, Antoine Bourdoire, sergents, Jean Gachot et Jean Arnaud. — Lettre de la vice-légation prescrivant diverses mesures, vu les soupçons de peste. Le Comtat est divisé en plusieurs quartiers, pour les expéditions des marchandises, et les circonscriptions judiciaires sont momentanément changées. Le prix du blé marchand est fixé à 23 florins ; le conségal à 23 florins, le seigle à 18 florins. Bollène fait partie du quatrième quartier qui comprend, outre cette commune, La Palud, Rohegude (Drôme), La Garde-Paréol, Ste-Cécile, Sérignan, Camaret, Travaillan, Piolene, Mornas, Valréas, Visan, Grillon et Roussel (Drôme). — Mariage entre Antoine Reynaud et Jeanne Bastet. — Réclamation du sieur Duvallard, pour avoir logé deux cheval-légers.

— Criée de la part du procureur de Bollène, portant défense à tout habitant de Bollène, d'aller au Pont-St-Esprit, pour quelque affaire que ce soit sous peine de faire quarantaine, et de confiscation de marchandises. — Délivrance de meubles et inventaire de meubles après décès, citation à comparaitre devant le capitaine de Bollène, etc.

B. 1567. (Registre.) — In-4°, 483 feuillets, papier.

1630. — Manuel des causes civiles — Inventaire de biens meubles appartenant à Marguerite Bonne. — Assemblée de parents pour nobles Louis et Pierre de Pons, frères, à laquelle sont présents, noble Antoine de Pons, leur oncle, Espérit et Antoine de Magnin, frères, François de Magnin et Charles d'Erlin, cousins des susdits ; ledit Antoine de Pons, comme exécuteur testamentaire de noble Bertrand de Pons, père des susdits, est autorisé à leur remettre à chacun, la somme de 50 écus. — Insinuation des lettres de capitaine de Bollène, données par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, en faveur de Claude de La Baume, et mise en possession dudit office. — Désignation du sieur Rouvillon, comme lieutenant de Bollène, en l'absence de M. de La Baume. — Obtention de gagière, incarceration ou arrêt par demoiselle Marie de Raimondi, veuve de feu noble Joachim de Suisse, sieur de la Croix, contre le sieur de la Croix et contre le sieur Delacour, pour le paiement d'une pension de 4 écus. — Délivrance de meubles, inventaires après décès etc...

B. 1568. (Registre.) — In-4°, 773 feuillets, papier.

1630. — Manuel des causes civiles — Étant capitaine messire Esplandiau Tavernier de Salvator, lieutenant, Pierre Castagnier, procureur fiscal, Antoine Baud, sergents ; Jean Gachot et Jean Arnaud. — Arrestation du sieur Chaponlou, pour être allé à Suze (Drôme), faire parer des draps, au moulin d'Antoine Rey, et les avoir ensuite entrés à Bollène, quoique le lieu de Suze, soit infecté de la peste. — Provision de curateur pour Sébastien Broche, contre Anne Broche, sa sœur, à laquelle il réclame, comme héritier universel de Jeanne Cappuis, sa mère, une ceinture en argent, six bagues d'or, trois roses, une en diamant d'Alençon, une en turquoise de la vieille roche et une en rubis, plus une bague turquoise de la vieille roche et un saphir. — Insinuations : de donation, à cause de mariage pour Jean-Baptiste Lallomagne, docteur en médecine et Marie Eymard ; — de donation, à cause de mariage pour noble Joachim de Suisse de la Croix, écuyer co-seigneur de Novaisan et demoiselle Jeanne de Faucher, etc...

B. 1569. (Registre.) — In-4°, 651 feuillets, papier.

1631. — Manuel des causes civiles. — Contestations : entre la communauté de Bollène et le capitaine Pierre Ozil, adjudicataire du prix fait de la couverture de l'Église, au sujet du délai qui lui est accordé pour ce travail ; — entre la communauté et Pierre Bourgogne, adjudicataire de la charpenterie de la même église. — Poursuites de la confrérie des Pénitents blancs de Bollène, pour l'acquisition d'un legs de 10 écus à elle faite, par André Imbert. — Contestation entre la commune et Gabriel Fialou et Jacques Verdier, prix-facteurs du redressement des pieux, des chaussées du grand plan. — Inventaire des biens meubles de feu Claude Morel ; rapport d'estime desdits meubles. — Insinuation : de donations, pour Antoine Grassier ; — de donation pour demoiselle Magdeleine de Groussau, femme de noble Jean de Magnin, sieur de Montrou ; — de donation, à cause de mariage pour Louis Jacquier et Dauphine Rouchette. — Assemblée de parents pour les bois de feu Claude Morel. — Insinuations de donations, assemblée de parents, inventaires après décès, délivrances de meubles etc...

B. 1570. (Registre.) — In-4°, 807 feuillets, papier.

1631. — Manuel des causes civiles. — Défense à Béatrix Bellège, de faire rouir du chanvre dans le jardin du Collège. — Refus d'une route faite par Jacques Noret, pour le moulin de la commune. — Vente d'un cheval aux enchères délivré à 6 écus 1/2. — Mariage entre Pierre Lafont et Jeanne Pimpie. — Insinuation de donation entre vifs, à cause de mariage entre Françoise Magdeleine Renaord et Laurent Legier. — Citations de témoins ; procès-verbaux de remise de cause, obtention de gagnières, inventaires de meubles, après décès etc ..

B. 1571. (Registre.) — In-4°, 757 feuillets, papier.

1632. — Manuel des causes civiles. — Obtention de saisie par Jean Roche, directeur de la confrérie des Pénitents blancs, de Bollène, contre les frères qui n'ont pas payé la cotisation prescrite par les statuts. — Enean des meubles de feu Claude Morel : une paire de gantelets, trois brassards, deux cuissards, un garde reins, une espalère et une parabande de selle, sont adjugés à Gaspard Casse, au prix de 9 sous. — Obligation souscrite par Jean Crosset, Jacques de Serre et Jean Vernède, regrattiers de Bollène, envers M. de Ferrons, fer-

mier général des gabelles à sel des provinces de Dauphiné et de Provence, représenté par Jacques Gautier, capitaine des gardes entretenus par les fermiers-généraux, au quartier de Tulette, de tenir bon et fidèle contrôle du sel qu'ils débitèrent à Bollène. — Contestation entre Jeanne, veuve Jullien et Gaspard Gibert, époux de Marie, et liquidation de la succession dudit Jullien.

B. 1572. (Registre.) — In-4°, 799 feuillets, papier.

1632. — Manuel des causes civiles. — Défense faite, par les consuls de Bollène, de laver dans le bassin de la fontaine publique et de prendre des pierres au cimetière des trois croix. — Ordre aux fermiers de la boucherie de vendre de la viande aux habitants, suivant les termes de leur contrat. — Insinuations de donations : par le sieur Etienne Bourget, de Bollène, de tous ses biens meubles et immeubles ; — entre Antoine Dueros et Anne de Ferrier, à cause de mariage. — Obtention de gagnière, par la communauté de Bollène, contre Jean Peyraud, qui avait contrevenu aux substitutions de la communauté, touchant le lavage dans le bassin de la fontaine. — Arrêt, entre les mains du sieur Eymard Bouret, par ordre de messire Esplandiau Tavernier de Salvator, d'une somme de 4 livres et demie à lui due par Pierre Portulier. — Crise de par les consuls de la Communauté de Bollène, portant défense et inhibition à tous ceux qu'il appartiendra de ne laisser aller aucun ebien, dans les vignes d'autrui, à peine de le tuer et, pour les poureeaux, à peine de vente, pour chaque bête. — Délivrance des meubles de messire de Magnin : 3 bagues d'argent de peu de valeur, pour 4 sous ; 2 serviettes, peu de valeur, pour 7 sous ; 3 serviettes, pour 10 sous, une courtine, avec deux rideaux, ensemble les frangeons, pour 11 florins 2 sous ; un coffre en noyer, fermant à clef, pour 10 livres, 1 sou, etc...

B. 1573. (Registre.) — In-4°, 653 feuillets, papier.

1633. — Manuel des causes civiles. — Défense de faire aucun cours ou tablon, où la ville a fait planter des mûriers (cours, jeu de mail.) — Contestation, entre l'hôpital et les Ursulines de Bollène, au sujet d'une muraille, élevée par celles-ci. — Délivrance de meubles en la cause de saisie du sieur Jean Croffet, contre Jean Vernet ; un tonneau de 6 barreaux, pour 4 livres ; une toile pour 12 sous, une cissade, pour 8 sous. — Défense de par les consuls de Bollène, de n'aller dans les vignes d'autrui, de ne prendre ou faire prendre aucun bois à la recluse dudit Bollène, à peine de 10 livres d'amende pa-

pliables un tiers au fise et un tiers aux seigneurs, et l'autre tiers à la ville. — Obtention de gagière pour noble Jean de Magnin, sieur de Montron, contre Jean Michel, dit le Bourguignon. — Insinuation de donation, pour Adrienne Baille, femme de messire Claude Antoine Guilhaudin, maçon de Bollène. — Rapport d'expert, en la cause de mise en possession des sieurs Jean et François Granet, père et fils, contre les héritiers de feu Jean Vidal. — Insinuation de donation entre vifs, obtention de gagière, rapports d'experts, etc. .

B. 1574. (Registre.) — In-4°, 556 feuillets, papier.

1633. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Pierre d'Erlin, lieutenant Guillaume Guilhermier, procureur fiscal, Michel Baud ; sergents, Jean Gachot, Jean Arnaud et Amien Morel. — Délivrance d'une terre saisie par Pons Raguet, contre Nours Bouabeau. — Expertise pour déterminer l'emplacement de la prise de l'eau du béal pour l'arrosage du jardin de Pierre et Charles Charpentier. — Poursuites des recteurs de l'hôpital contre Antoine Flandrin, en paiement des droits de lods d'une étable et cour dont la directe appartient à cet établissement. — Les rentiers du moulin paroïr réclament de la commune, cent journées d'hommes pour cinq inondations des eaux de la rivière du Lez. — Intimation, pour noble Antoine de Magnin, sieur de Gasté, contre les hoirs de feu noble Joachim de La Croix et demoiselle Marie de Raymondy, pour une pension de 35 livres, pour les hoirs de feu Claude Morel. — Délivrance de meubles, obtention de gagière, etc. .

B. 1575. (Registre.) — In-4°, 687 feuillets, papier.

1634. — Manuel des causes civiles. — Injonction faite à tous les habitants de Bollène, dont les biens bordent les routes, d'avoir à réparer celles-ci. — Mariage entre Pierre Lunel et Diane Sermand. — Insinuations de donations : pour noble Pierre Darlin et Marguerite de Simon, mariés, de 400 livres, payables après le décès dudit Pierre Darlin et de 200 livres payables après le décès de ladite ; — entre vifs pour Catherine Gueyrande, femme de Jean Gachot, sergent de Bollène ; — pour Magdeleine Gautier, femme de Jean Mathieu ; — pour Claude Lauron et Dauphine Eymard, mariés. — Nomination d'arpenteur pour noble Antoine de Pons, contre Jean-Martin Bonjean. — Rapport de criée pour noble Pierre Darlin, défendant à tout habitant de Bollène, de passer dans ses prés. — Obtention de gagière pour demoiselle Anne de Rippert, femme de M. Benedicte, contre Louise

Anjoin. — Insinuations de donation entre vifs, rapport d'experts ; délivrances de meubles après décès, obtentions de gagière etc. .

B. 1576. (Registre.) — In-4°, 650 feuillets, papier.

1634. — Manuel des causes civiles. — Saisie par Antoine Goudareau, contre Pierre Reveron, pour un droit de lods montant à cinq écus de celui-ci lui devait. — Instance de Jean de Tulle, évêque d'Orange, pour être compris parmi les créanciers de la succession de Pierre Bonot. — Rapport sur le dommage porté au bosquet de Jean Benoit, en y prenant des pierres pour la commune. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu Jean-Pierre Bonot. — Provision de curateur pour Jean Peiron. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu Pierre Bonot. — Acceptation, par Gaspard Pascalon, de l'héritage de son père. — Insinuations de donations : pour Pierre Mulety ; — pour Jean Portau ; — pour Jean Roure. — Délivrance de meubles, obtentions de gagière, citations de témoins ; rapports d'experts etc. .

B. 1577. (Registre.) — In-4°, 593 feuillets, papier.

1635. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Guillaume Guilhermier, lieutenant, Raymond Rivasse, procureur fiscal, Michel Baud, sergents, Jean Arnaud et Amien Moul. — Poursuites de Jacques Rochier, chirurgien, contre Georges Guilhermier, en paiement de ses honoraires pour avoir pansé ce dernier. — Donation par Marguerite Gauthier, veuve Bertrand, au profit d'Anne et Jeanne Bastel, fille de Claude Bastel, marchand. — Insinuation de donation, pour François Gibert. — Obtention de criée pour demoiselle Marguerite de Clermond, femme de feu noble Antoine de Clermond, de ne point passer sur une pièce de terre lui appartenant, sous peine de 30 sous d'amende. — Insinuation de donation pour Jean Pimpier, tisseur de toiles. — Obtentions de criée ; provisions de curateurs ; délivrances de meubles après décès ; dépositions de témoins etc. .

B. 1578. (Registre.) — In-4°, 682 feuillets, papier.

1635. — Manuel des causes civiles. — Délivrance aux enchères au profit de Pierre Pradau, d'une terre saisie sur Adrienne Rauquet. — Inventaire des biens de feu Jean Baud. — Obtention de gagière, arrêt et emprisonnement pour noble Antoine de Pons, contre messire Splancliau Tavernier de Sal-

vator, pour la somme de 24 livres. — Obtention de gagière et arrêt pour messire noble Antoine de Pons, contre Antoine Ardoin, pour 10 émines de blé ou seicle par lui dus. Provision de curateur en la cause de Pierre Manginelle, contre les hoirs de feu Jacques Bellois. — Inventaire des biens de feu Guillien Gaud, de Bollène. — Ajournement de noble Antoine de Pons, dans son procès contre François de Magnin et Pierre Mulety. — Insinuations des donations contenues dans le contrat de mariage de Trimond Bourson, de Bollène, avec Françoise Guicharde, de la même ville. — Inventaire des meubles de Jean Baud. — Défense, de par les consuls de Bollène, à tout habitant de la communauté, de prendre des feuilles aux mirriers que lesdits consuls ont fait planter sur le territoire de Bollène, — de jeter aucun fumier dans les creux proche du pont. — Provisions de curateurs, inventaires de meubles, obtentions de gagières, etc., etc.

B. 1579. (Registre.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1636. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des consuls de Bollène, contre les rentiers du Paté, qui doivent 174 écus de leur arrentement de 1634 : — de Jacques Rochier, chirurgien, contre Pierre Chabrol, en paiement de 12 écus pour avoir pansé et médicamenté la femme dudit Chabrol. — Discussion des biens d'Étienne Ollier. — Obtentions : de gagière d'une vigne de la contenance de 8 journaux, sise au terroir de Bollène, dans la cause de Jean-Antoine de Clermont, contre Marie Imbert, — d'arrêt contre Pierre Gautier, de Bollène, par demoiselle Dauphine de Magnin, veuve de feu noble Jean de Roquard, pour le paiement d'une pension de 7 écus. — Obtention, par Claude Bidoine et Michel Redon, d'une éricie portant défense à toute personne de passer dans leur luzerne. — Rapport de éricie en la cause de la discussion des biens de Claude Flandrin, contre ses créanciers. — Déclaration pour messire Balhazar de Fongasse, seigneur de la Balye et autres places, contre Jean Crouzel, au sujet d'une vigne de 10 éminades, à lui délivrée pour 50 écus de 60 sous. — Délivrance de meubles en la cause de discussion de biens de feu Jean Paine, contre ses créanciers. — Rapports d'experts, provisions de curateurs, obtentions de gagière, etc...

B. 1580. (Registre.) — In-4°, 501 feuillets, papier.

1636. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Gabriel Giroa, lieutenants, Pierre Ozi et Reymond Rivasse, procureur fiscal, Antoine Goutier, sergents Jean Amien et François Gouvel. — Poursuites de Claude Bérard, prêtre con-

tre Gaspard Pascalou, hôte du logis de la Magdeleine, en paiement de 24 livres 10 sous pour prix de 5 barreaux et 2 pots et demi de vin. — Mariage entre Hilaire Bénédet, notaire, de Bollène, et Armande Boisson, veuve Granier. — Délivrance aux enchères au profit de Jean-François Bonnet, d'une récolte de safran saisie contre les sieurs Mathieu et Devabris. — Délivrance des biens des mêmes : un dictionnaire, 9 sous, 10 jeux de cartes à 14 sous pièce, 6 autres jeux à 8 sous : Assemblée de parents et provision de tuteur pour Gabriel de Lanzaï. — Obtention de gagière par noble Antoine de Pons, contre Jean Goutier et Esprit Laffont, pour une pension de 12 livres 21 sous. — Délivrances de meubles, obtentions de gagières, nominations de curateurs ; assemblées de parents ; dépositions de témoins etc...

B. 1581. (Registre.) — In-4°, 510 feuillets, papier.

1637. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Claude de La Baume, lieutenant, Jean Loches, procureur fiscal, Michel Baud, sergents Jean Barallier, Jean Armand et Amen Morel. — Donation par Paul Astier, à Jeanne, femme d'Elie Bastet, sa fille. — Insinuation, en faveur de Jean Brun, de la donation à lui faite par Jeanne Guilhermier, sa mère, du tiers de tous ses biens meubles et immeubles. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu Etienne Viguerie. — Insinuation, en faveur de noble Jean-Baptiste Faucher, de la donation à lui faite par Jean Faucher, son père, de la moitié de tous ses biens meubles et immeubles. — Provision de curateur pour Louise Viguerie. — Délivrance de meubles en la cause de discussion des meubles de Nicolas Boyvet, contre ses créanciers. — Nominations de tuteurs et de curateurs ; insinuations de donations ; assemblées de parents ; obtention de gagières. — Inventaires et délivrance de meubles après décès, etc, etc.

B. 1582. (Registre.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1637. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Claude de La Baume, lieutenant, Jean Loches, procureur fiscal, Michel Baud. — Lettres d'institution de l'office de clavaire et procureur fiscal données par le vice-légat et le recteur du collège de St-Nicolas à Michel Baud. — Mariage entre Claude Saussade et Jeanne Bouche. — Commandement fait, de la part des consuls de Bollène, à Antoine Varène, ancien trésorier, d'avoir à rendre ses comptes. — Inhibition faite, de la part de Sébastien Broche, aux députés de la prairie de

Bollène, de faire combler le fossé dans lequel ledit Broche, écoule les eaux de sa fontaine. — Envoi en possession en la cause de M. d'Alauzier, contre Georges Guilhermier, jardinier.—Procuration en la cause de discussion des biens de Monier, contre ses créanciers. — Lettres de capitaine de la ville de Bollène, données par le vice-légat en faveur de Pierre Muleti. — Obtention de crie de la part de messire Jacques de Roequard, de Bollène, de ne passer et faire passer dans une terre qu'il possède audit lieu, sous peine d'un écu d'amende. — Nominations de tuteurs et curateurs — Inventaires de meubles après décès ; obtentions de gagères, etc.

B. 1583. Registre. — In-4°. 429 feuillets papier.

1638. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Pierre Muleti, lieutenant, Raymond Ruiasse, procureur fiscal, Michel Baud ; sergents, Jean Romand, Amen Morel et Jean Barallier. — Poursuites des Récollets de Bollène, contre les hoirs d'Antoine de Pons, en remboursement de 12 livres à un sculpteur, pour les sculptures faites au tabernacle du maître-autel dudit couvent par ordre dudit de Pons. — Nomination d'arbitre en la cause de Jean Guilhermier, contre Jacques Brun — Criées défendant de passer sur les terres de Jacques de Roequard, lieudit entre les deux Riaux ou de passer sur le pont qu'il y a fait construire, sous peine d'un écu d'amende. — Procuracion pour les hoirs de feu Monsieur de Bernis, contre noble Joachim de Roequard. — Obtention de gagière pour noble Pierre Darlin, contre Rolland Collet. — Rapports de commandement et d'experts. — Inventaires et délivrances de meubles. — Nomination de tuteurs et curateurs. — Obtention de gagères, procuracions, dominations d'arbitres etc..

B. 1584. Registre. — In-4°. 53 feuillets, papier.

1639. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Pierre Derlin, lieutenant, Hilaire Benezil, clavaire et procureur fiscal, Michel Baud. — Nomination de curateur à Toussaint Pounat, à l'effet de l'assister dans la vente d'une partie des biens de la succession de son père, pour en acquitter les dettes. — Nomination de Bertrand Vissère, en qualité de garde du terroir. — Saisie obtenue par le comte de Suze, contre la commune de Bollène, en paiement de 3 salmées de blé qu'elle lui sert, chaque année, pour sa prise d'eau dans le Lez et dans les fontaines au terroir de Suze (Drôme). — Nominations de tuteurs et curateurs, obtentions de gagères, inventaires et délivrance de meubles. — Enre-

gistrement de causes concernant les familles Ginozier, Ducros, Flandrin, etc.

B. 1585. (Registre.) — In-4°. 495 feuillets papier.

1639. — Brouillards de l'année 1639, tenus par le greffier Roche. — Comptes-rendus par Marguerite Manuel à Françoise Perrier, sa mère, par Louise de Bénédict aux hoirs de feu Pierre Derlin. — Assemblée de famille pour les hoirs de feu François Clary, chirurgien et liquidation de la succession de ce dernier. — Insinuation d'une donation faite à Antoine Roure et à Anne Dareue, mariés. — Nominations de tuteurs et curateurs. — Rapports d'experts, obtention de gagères, enregistrement de causes concernant les familles Begue, Romilhou, Lallemande, etc.

B. 1586. (Registre.) — In-4°. 282 feuillets, papier.

1640. — Manuel des causes civiles. — Protestation de Pierre Louis Bénédicti, contre le rapport des auditeurs des comptes de sa gestion de trésorier. — Contestation entre Balthazard de Fougasse de la Bastie, contre François Colhomb, au sujet d'un bois d'oliviers acquis par le premier contre le second. — Mariage entre Jean Gigot, jardinier et Gabriel Migoni. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu François Clary. — Obtention de gagière pour la dévôte Confrérie de Madame Ste-Anne, contre François Gibert, pour 10 écus que ce dernier devait à ladite confrérie. — Surenchère en la cause de saisie de noble Louis de Pons, contre les hoirs de Pierre Pons. — Rapport de gagière en la cause du sieur Antoine Goudareau, pour les hoirs de feu Pierre Brochard. — Nominations de tuteurs et curateurs, rapports d'experts, inventaires et délivrance de meubles après décès etc.

B. 1587. Registre. — In-4°. 498 feuillets, papier.

1641. — Brevet ou Brouillard tenu par le greffier en 1641. — Insinuation d'une donation de 600 livres, au profit de Jean Roche. — Discussion des biens de Nicolas Monier. — Exactions des frais faits par le canal d'arrosage aboutissant au chemin de la Jarlette. — Institution de Guillaume Vernet, en qualité de lieutenant d'Antoine Redonnet, capitaine juge de Bollène. — Intimation de cession par Jeanne d'Ancezure, comtesse douairière de Grignan (Drôme). — Nominations de

tuteurs et curateurs rapports d'expert, inventaires et délivrances de meubles après décès : enregistrement de causes concernant les familles Redon, Pijollas, Saussade, etc.

B. 1588. (Registre. — In-4° 45 feuillets, papier.

1642. — Manuel des causes civiles (fragments). — Insinuation de donations l'une, par Pierre Castagnier à Esprit Castagnier, son fils et l'autre par Marguerite d'Andrée à Jacques et à Victoire Daudrée. — Nomination d'experts et enregistrement de causes, concernant les Minimes du St Esprit, le chapitre de Bollène, les familles Ducros, Deloches, etc...

B. 1589. (Registre.) — In-4° Oblong, 398 feuillets, papier.

1642. — Brevets de l'année 1642. — Insinuation de donation faite par Marie Gilbert, veuve de Pascal Allaud, à François Gilbert, son frère, de tous ses biens meubles et immeubles. — Rapport d'arrêt en la cause d'André Chapenton contre Sergent Mouricou. — Obtention de gagière pour noble Raymond Derlin contre Pierre-Antoine Justamond. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires et délivrance de meubles après décès, insinuations de donations etc ..

B. 1590. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1643. — Brevets de cette année. — Comptes de la tutelle de Jeanne Amblard, rendus par Jacques Classe. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès. — Insinuations de donations, enregistrement des causes concernant les familles Peyrouze, Brun, Fiallon, Roure, Sallives, etc...

B. 1591. (Registre.) — In-4° 392 feuillets, papier.

1646. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Henri Nemivre, marchand, originaire d'Avignon et Marie Placier. — Rapport d'experts sur les réparations faites par Éléonore Charles, aux bords de la terre qu'elle possède joignant le béal du moulin de la commune. — Nomination de Guillaume Vernier comme lieutenant du sieur Jean Jullian, capitaine audit lieu. — Nomination de tuteur pour Jean Billaud — Provision de curateur en la cause de Louise Gui-

charle contre Pierre Moutard. — Enregistrement de cause de Splandiau Tavernier de Salvator, contre Gabriel Girocelli. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1592. (Registre.) — In-4°, 544 feuillets, papier.

1646. — Manuel des causes civiles. — Compromis entre la dame Catin, née Lafont et Guillaume Lafont, son père, sur l'héritage de Claude Rocheti, leur aïeul. — Contestations entre la commune et Claude Galhard, trésorier, l'année précédente et reliquataire des deniers communaux. — Poursuites d'Antoine de Curs, de St-Paul-Trois-Châteaux, recteur de la chapellenie de N.-D., fondée par Marguerite Martine de Espinosa, contre Louis Lafont, de Bollène, acquéreur d'un bien de la directe de ladite chapellenie et pour le paiement des lods. — Raymond Darlin, comme abbé et capitaine de la jeunesse de Bollène, fait condamner, conformément aux ordonnances du vice-légat, du 8 mai 1629, Jacques Verdier et Pierre Roussin, pour leur nouveau mariage. — Bulle de légitimation de François Fabre. — Nomination de tuteurs et curateurs, obtention de gagières, enregistrement de causes, inventaires et délivrances de meubles après décès etc...

B. 1593. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1647. — Manuel des causes civiles. — Délivrance de l'arrestement des fours banaux faite par le Collège de St-Nicolas d'Ancey. — Poursuites de Jean Granet et Gayard Gilbert, chirurgiens, contre Pierre Lunel, pour médicaments et soins donnés à Philibert Lunel, son fils, qui avait reçu une blessure aux testicules. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu Pierre Béraud. — Nominations de tuteurs et curateurs, obtentions de gagières, inventaires et délivrance de meubles après décès, etc...

B. 1594 (Registre.) — In-4°, 471 feuillets, papier.

1648. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre les consuls de Bollène, et les sieurs Justamond et Tanchon, fermiers du moulin à huile de la communauté. — Poursuites des officiers de la cour contre Nicolas François Prieur, en paiement d'une parcelle de dépens contre les héritiers de Jean Rochier, jadis secrétaire de la commune pour les faire

condamner à les faire mettre au net tout l'arriéré des conclusions prises pendant qu'il était en exercice. — Mariages entre Claude Peyroule, de Mormoiron et Jeanne de Guilhermier, de Bollène; entre Guys de St-Auban, seigneur de Sahune, d'Alban et d'autres lieux en Dauphiné et Catherine de Roquart. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles; obtention de gagères, oppositions, etc., etc...

B. 1595. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

1648. — Manuel des causes civiles. — Ordre donné par les consuls de Bollène aux fermiers de la boucherie d'avoir à n'abattre que de la bonne viande et de ne donner, pour souquet, que des parties de la tête des animaux abattus. — Insinuation de la donation de tous ses biens faite par noble François de Suffize, seigneur de la Croix à noble demoiselle Catherine de Suffize, sa sœur, et subsidiairement à noble demoiselle Anne du Bac, sa nièce, lesquels biens il tenait de Marie de Raimondi, sa mère. — Délivrance de meubles en la cause de Claude La Baume, contre la veuve de Denis Vinai. — Insinuation de donation entre-vifs faite par noble François de Suffize, seigneur de La Croix, à noble François Dupuis, seigneur de Rochefort, son neveu. — Inventaires de meubles pour les hoirs de feu noble Louis d'Arin. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu Michel Icard. — Nominations de tuteurs et curateurs; inventaires de meubles après décès; obtention de gagères, etc., etc...

B. 1596. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1648. — Brevet de cette année rédigé par Roger, greffier. — Provision de tutelle des hoirs à feu Michel Icard. — Assemblée de parents pour les hoirs de feu Michel Jean. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les religieuses de Notre-Dame du Plan, les familles Clément, Doullhon, Fialla, Pradan, etc...

B. 1597. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1649. — Manuel des causes civiles. — Étant capitaine Étienne Bonnet Deipovot, lieutenant Jean Deloches, procureur fiscal, Amien Isoard, sergents Jean Barralier et Amien Morel. — Délivrance d'un cheval aux enchères publiques pour le prix de 14 écus. — Saisie par les prêtres agrégés de

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

l'église paroissiale contre Antoine Justamond, pour les arrérages d'une pension de trois écus dont il est débiteur. — Permission à Jean Ayy, de Bollène, de faire devant sa maison, un tablier qui sera en saillie sur la rue, de deux pans et un quart. — Provision de curateur pour messire Jacques Joseph de Roquard des Alries, seigneur de Vinsobres. — Inventaire de meubles en la cause de provision de tuteur de François Monnet. — Commandement d'arrêt en la cause d'obtention de noble Louis de Pons contre Claude Hugon. — Provision de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1598. (Registre.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

1649. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Claude Icard, tisseur de toiles de Suze-la-Rousse et Marguerite Fori, habitant à Bollène. — Inventaire des biens de feu Jean Clément. — Règlement fait par la vice-légation, le 25 novembre 1649, au sujet du mode de paiement des lods dus à la Chambre apostolique. — Lettres de provision de capitaine de Bollène en faveur de François Vedrisse, du lieu de Caderousse. — Rapport de gagière en la cause de messire Esplan diau Tavernier de Salvator contre Marie Dousse Brossarde. — Nominations de tuteurs et de curateurs, inventaires de meubles après décès, obtention de gagière, enregistrement de causes concernant les familles Guilhermier, Salvator, Roche, Vidal, etc...

B. 1599. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1650. — Manuel des causes civiles. — Enregistrement d'une ordonnance de Laurent Cossi vice-légat, concernant les mesures à prendre contre la contagion : les consuls des villes du pays ne devront délivrer aucun passeport pour les provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné et Principauté d'Orange, ni laisser entrer, dans le pays, aucune personne venant desdites provinces. Il est prescrit pour ceux qui traversent le pays, avec ou sans bétail, chargés de marchandises et denrées, d'établir des granges ou maisons écartées des villes où ils pourront se loger, prendre la nourriture nécessaire et nourrir leurs bestiaux. — Insinuation de donation réciproque à cause de mariage entre noble Pierre Louis de Benedicti, fils de noble Louis de Benedicti et de demoiselle Catherine de Derlin, et demoiselle Laure de Sevan, fille de noble Henri de Sevan et de Suzanne de Feydo. — Insinuation de donation en faveur de Pierre Martinet, docteur en droit. —

Enregistrement de causes concernant les familles de Roquard, Bouche, Chabrelle, Granet, Combes, Jaqueti, etc. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1600. Registre. — In-4°. 306 feuillets, papier.

1650. — Brevet de l'année 1650, rédigé par Raimond Roher, greffier. — Rapport d'experts en la cause de François Rochette, veuve de feu Eymard Bocaret contre les hoirs de feu François Gorier. — Rapports de prud'hommes en la cause de Jean Bondaire contre François Sevestre. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles. — Enregistrement de causes concernant les familles Rousset, Migoni, Roche, Bondaire, Dueros, Mege, etc...

B. 1601. Registre. — In-4°. 617 feuillets, papier.

1651. — Manuel des causes civiles. — Claude Guillaudin, prix-facteur de la construction du moulin communal, fait condamner les consuls de Bollène à lui en payer le montant. — Poursuites de Gaspard Roumillou, fermier de la taille de Bollène contre les consuls de cette commune pour obtenir la remise de la liève dite taille. — Contestation entre la commune de Bollène et Lambert, charpentier, prix-facteur de l'œuvre et changement des *banquades* du moulin à huile. — Obtention générale de gazière, d'emprisonnement et arrêts par les prêtres du Chapitre de Bollène contre tous leurs débiteurs. — Insinuation de donation pour Trimond Serre et demoiselle Cathérine Bonchon, mariés. — Rapport de prud'hommes pour noble Pierre Darlin, à cause de plantation de bornes. — Enregistrement de causes concernant les familles Matton, Astier, Suguin, Baudé, Genezier, Petit, Bourdoire, Moulin Moutard, Béraud, Bachilière. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 1602. Registre. — In-4°. 343 feuillets, papier.

1651. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Antoine Arcis et Catherine Mombolle. — Inhibition et criée pour le sieur Discour, notaire à Bollène contre ceux qui prennent leur chemin à travers son plantier de vigne. — Testament de Thomas Charpentier, cordonnier à Bollène, avant de partir pour faire son tour de France. — Procuration en la cause de Pierre Martin contre Jacques et Jean Verdier. —

Enregistrement de cause et obtention de gazière obtenue par Pierre Louis de Benedetti contre Clère Guilhermier. — Enregistrement de cause entre noble Eymerie de Rippert d'Alauzier contre Gabriel Girocelli. — Enregistrement de cause concernant les familles Sylvestre, Pascallon, Hugon, Bourcier, Bourdoire, Pijollas, Allen. — Nomination de tuteurs et curateurs, obtention de gazière, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 1603. Registre.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1651. — Brevet de l'année. — Rapports d'experts en la cause de noble Eymerie de Rippert d'Alauzier contre Gabriel Girocelli. — de gazière en la cause de reddition de comptes des hoirs de feu Jeanne Chabaude contre les hoirs de feu Jean Jullian. — Nomination du sieur Bonnet comme lieutenant du capitaine de Bollène. — Institution de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Bruneau, Fambon, Guichard Geneston. — Inventaires de meubles après décès, etc.

B. 1604. Registre.) — In-4°, 754 feuillets, papier.

1652. — Manuel des causes civiles. — Emprisonnement de Jacques Mezandier, adjudicataire de la ferme de la boucherie, lequel refuse de souscrire aux obligations portées par le cahier des charges. — Délivrance aux enchères des bans de la juridiction de St-Martin (celle du collège St-Nicolas) au profit de Raymond Varène, pour le prix de 17 écus. — Contestation entre la commune de Bollène et Simon Barrelet, prix-facteur du pavé de la sortie de la porte du Pont. — Insinuation de donation pour Jeanne et Marie Ozie, sœurs. — Condamnation du sieur Clément, débiteur du Chapitre, à la requête des prêtres dudit Chapitre de Bollène. — Insinuation de donation pour Jacques Colomb. — Criée en la cause de discussion des biens d'André Michel contre ses créanciers. — Emprisonnement du sieur Claude Grazier, à la requête de André Genovier auquel il devait 10 livres 10 sous. — Délivrance de meubles pour les hoirs de feu André Guilhermier. — Obtention de gazière par le sieur Thomas Adam, économiste du grand collège d'Avignon, contre Jacques Brun, etc...

B. 1605. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1652. — Manuel des causes civiles. — Distribution du prix d'une maison de feu Pierre Pradal entre ses créanciers.

— Mariage entre noble François de Sulfize de la Croix, sieur de Noveisan, et Magdeleine de Magnin. — Insinuation de donation, pour François Mounet contre André Mounet, son père, d'une rente annuelle de 300 livres. — Insinuation de donation à cause de mariage entre Pierre Vialardy, fils de feu Pierre Vialardy et de Dauphine d'Albi, et demoiselle Françoise de Restauraud, fille de André de Restauraud, conseiller du roi et contrôleur pour S. M. au grenier à sel du Pont-St-Esprit, et de Marie de Philibert de la même ville. — Délivrance de meubles en la cause d'acceptation d'héritage des hoirs de Étienne Bonami. — Gagière en la cause de noble Jean François de Rocquard contre François Tauchon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procuration, obtention de gagière, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1606. (Registre.) — In-4°, 814 feuillets, papier.

1653. — Manzel des causes civiles. — Lettres de provision de procureur fiscal juridictionnel de Bollène délivrées par l'avocat et procureur général de la légation au profit d'Étienne Mutin. — Poursuites par la commune de Courthézon, où un enfant a été trouvé exposé vers la chapelle de St-Joseph proche des portes du lieu, contre Cathérine Michel de Bollène, à l'effet d'obtenir d'elle les renseignements nécessaires pour savoir ce qu'est devenu l'enfant dont elle était enceinte. — Obtention de gagière et emprisonnement contre Pierre Clément, obtenue par Claude Gautier comme trésorier des Pénitents Blancs de Bollène, à la chapelle desquels ledit Clément devait une rente annuelle de 10 livres 10 sous. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Pascaon, Astran, Combes, de Pons, Blanc, etc...

B. 1607. (Registre.) — In-4° 408 feuillets, papier.

1653. — Brevets et notes d'audience. — Mise en possession de l'office de capitaine pour Jean Royer. — Obtention de gagière pour noble Isabeau de Rocquard contre Elzéar Laville. — Confirmation de décret en la cause d'Antoinette Jullienne contre les hoirs de Jean Lunel. — Enregistrement de cause d'Antoinette Ardouin contre Dominique Girard. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires de meubles après décès, etc ..

B. 1608. (Registre.) — In-4°, 539 feuillets, papier.

1654. — Brouillard de la cour ordinaire, écrit par François Guilhermier, greffier. — Obtention d'inhibition du sieur Jean Gabert notaire contre Pierre Nogezyret. — Intimation en la cour de saisie de noble Joachim de Roequart sur les biens d'Alexandre Graterau. — Inventaire des biens du sieur Splendiau de Salvator, contre ses créanciers et prétendants en la cause d'acceptation de sa succession par Cathérine de Salvator, sa femme. — Insinuation pour messire Étienne Bonnet de Prévôt, d'une ordonnance du vice-légal d'Avignon, lui permettant d'exercer la charge de capitaine de Bollène nonobstant l'appel interjeté. — Obtention d'emprisonnement, gagière et arrêt par Martin Tavernier contre tous ses créanciers. — Gagière en la cause de noble Jean de Magnin, seigneur de Montroux, contre les hoirs de feu messire Splendiau Tavernier de Salvator en qualité de caution de feu messire Pierre Vincent doyen de Grignan. — Inventaires de meubles, oppositions, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, etc...

B. 1609. (Registre.) — In-4°, 787 feuillets, papier.

1654. — Brevet de l'année 1654, étant capitaine Jean Royer, son lieutenant Beraud, procureur fiscal Amiel Isoard, sergents Amiel Mourre, Jean Barralier et Vincent Meilhon. — Criée portant défense de chasser dans les cultures en blé. — Mariage entre Blaise Rivet et Marguerite Blanc. — Inventaires de meubles, oppositions, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Siergue, Raimond, de Modène, Varenne, etc...

B. 1610. (Registre.) — In-4°. 593 feuillets, papier.

1655. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Benoit Raquier, hôte du logis de Notre-Dame, à Bollène, contre un soldat de la cavalerie française en garnison à Mondragon, en paiement de la nourriture d'un cheval blessé, que celui-ci lui laissa, à raison de 14 sous par jour. — Contestation entre François de Roequart, sieur de Paulbau et Jean de Payen, sieur de Lagarde, au sujet de la prise de possession par celui-ci d'une maison que le premier possédait lieudit à Tornefol, à Bollène. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Guignes Charpentier — Rapport d'experts, au sujet des eaux d'une fontaine servant à l'arrosage de

deux granges au quartier de Venezoges possédées par Jean François Prazet et Claude Ganel. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1611. (Registre.) — In-4°, 620 feuillets papier.

1656. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de la communauté des Ursulines de Bollène, contre Jean de Magnin, seigneur de Montroux, pour le paiement de la dot spirituelle de Cathérine de Magnin. — Mariage entre Pierre Flandrin, marchand de soie de Bollène, et Jeanne Rigaud. — Crée faite, à l'instance des consuls de Bollène, portant défense de jeter des ruines, du sable et autres immondices dans le lit de l'Anzon et des autres mayres du lieu. — Insinuation de donation pour André Mutin et Marie Gourgonnière, mariés. — Appel en la cause des hoirs de Magnin contre les hoirs d'André de Suze. — Obtention d'emprisonnement, arrêt et gagière en la cause de noble Antoine de Pons, contre André Bonnot. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1612. (Registre.) — In-4°, 418 feuillets, papier.

1656. — Manuel des causes civiles. — Commandement à Jean Justaumont d'expédier aux consuls de Caromb divers actes de feu Jean Roche, notaire, et qui sont nécessaires à cette commune. — Mariage entre Simon Bouchon et Marguerite Bonot. — Contestation entre Antoine Gautier et Jean Julien, tous deux chirurgiens de Bollène, au sujet d'une association faite entre eux pour l'exercice de leur art. — Rapport d'arrêt en la cause des officiers de la cour, contre Anne Guilhaumier. — Enregistrement de cause entre noble Eymérie de Rippert, sieur d'Aluzier, contre Jean-Baptiste Lalle-magne. — Inventaire en la cause d'acceptation d'héritage des hoirs de feu Jean Gautier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1613. (Registre.) — In-4°, 581 feuillets, papier.

1657. — Manuel des causes civiles. — Enregistrement des statuts manseaux de Bollène pour la police rurale, et concernant les pâturages, les gerbes, le bétail, les mayres et fossés, les vignes, les prés, les prairies, le troupeau communal, les glorieux, les bouchers, les bergers, l'empoisonnement des eaux du Lez et de l'Anzon et des autres cours d'eau, la

distance des arbres du chemin. — Insinuation des lettres de provision de l'office de capitaine de Bollène au profit de Pandolphe Fosco d'Avignon. — Délivrance d'une terre en la cause de noble Antoine de Pons contre les hoirs de Louis Jacomet. — Délivrance d'une autre maison, en la cause de saisie de noble Antoine de Pons, contre les hoirs de Guigues Charpentier. — Sentence rendue par le capitaine de Bollène, à la requête de noble Jean François de Rocquard, écuyer de ladite ville, prescrivant la mise aux concours de la régence des écoles publiques, suivant la demande des consuls et contre les prétentions du sieur Ozil, religieux bénédictin qui s'en trouvait pourvu sans concours. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc...

B. 1614. (Registre.) — In-4°, 841 feuillets, papier.

1658. — Manuel des causes civiles. — Commandement fait à Antoine Redonnet de payer à la confrérie des Pénitents Blancs de Bollène, la somme de 10 écus légués à cette confrérie par Claude de Serre, femme dudit Redonnet. — Donation par Suzanne de l'Église de Ferrier, de la ville d'Avignon, au profit de François et de Louis François de Payen de l'Hostel, fils de Jean de Payen, seigneur de Lagarde-Paréol, son mari. — Insinuations de donation : pour Laurence Peyrouse, — pour Antoine Allard, pour Jean Claude Plantat et demoiselle Marie de Rouvier, à cause de leur mariage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc...

B. 1615. (Registre.) — In-4°, 638 feuillets, papier.

1658. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de la confrérie des Agonisants contre les hoirs de demoiselle Claude de Serre, en paiement d'un legs de 15 livres. — Poursuites contre Pierre Girocelli, pour arrérages d'une pension de 6 livres 5 sous qu'il doit au Chapitre de Bollène. — Mariage entre Jean Pierre Ozi et Claire de Serre. — Acte donné à Antoine de Magnin, sieur de Gasté, de la déclaration qu'il a faite à Antoine de Magnin, son fils, que, dans le cas où il viendrait à se battre en duel, il le désbériterait et le chasserait de sa maison. — Insinuation de donation pour Justine Blanc. — Inventaire en la cause de discussion des biens de Pierre et Jean Bastien, père et fils, contre leurs créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, obtentions de gagière, enregistrement de causes concernant les familles Bouche, Guilhaumier, de Clermond, etc...

B. 1616. (Registre.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1658. — Manuel des causes civiles. Mariages : entre Pierre Mathon et Anne Malareste ; — entre Guillaume Gauthier et Isabeau Justamond. — Contestation entre Cathérine de Nicolay, dame de Mantin, baronne d'Alliez et de Montbrun, héritière de Marguerite de Nicolay, dame de Rochegude, sa sœur, et les hoirs de feu Jean Royer. — Contestation entre les consuls de Bollène et Marteau, rentier du collège d'Avignon, au sujet des droits de fournage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement des causes concernant les familles Mutin, Martin, Mlgoni, Saladin, Salvator, etc.

B. 1617. (Registre.) — In-4°, 861 feuillets, papier.

1659. — Manuel des causes civiles. — Sentence pour la commune de Lapalud, contre André Louvis, les hoirs d'Isabeau Pouline, sa femme et Jean Bidoire, pour le paiement d'une pension de 50 livres. — Mariage entre Jacques Bastet, chirurgien, et Françoise Grassier. — Poursuites de dame de Saint-Auban contre Jean Royer, en paiement d'une créance de 2,294 livres. — Enregistrement de cause entre l'hôpital de Bollène contre Claude Labrune, en paiement de censés. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès. — Enregistrement de causes concernant les familles Bonnet, Brun, Crespin, Cabane, de Pons, d'Erlin, Flandrin, Fabre, Guilbermier, Hugon, Jacqueti, etc.

B. 1618. (Registre.) — In-4°, 654 feuillets, papier.

1659. — Manuel des causes civiles. — Enregistrement de lettres de naturalité et de noblesse pour Jean de Payen de Lagarde-Parçol. — Lettres de capitaine de Bollène, délivrées à Pierre Mulety par Gaspard de Castelar, des comtes de Vintimille, abbé de St-Pons et recteur du collège de St-Nicolas d'Ancey, à Avignon. — Réception d'Antoine Hugon, en qualité de procureur fiscal de la cour. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles après décès. — Enregistrement de causes concernant les familles Granet, Nougéret Serpoulet, Saladin, de Payan, Chivalier, etc.

B. 1619. (Registre.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

1660. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des consuls et des Recteurs de la Charité de Bollène, contre André Martel, boulanger général de Bollène, qui a pris la fuite après avoir fermé sa boulangerie. — Décharge de tutelle pour Anne Marie Lafont contre les parents consanguins de ses enfants. — Insinuation de donation, à cause de mariage entre Bone Bonnet et Antoinette Chabrel. — Assemblée de parents pour Barthélemy Rafineau. — Enregistrement de causes concernant les familles Lunel, Ferrier, Galles, Rivasse, de la Beaume, Gibert, Pierre Bonnet, Bony, Martinot, Fabre, Mouret, etc.

B. 1620. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1660. — Manuel des causes civiles. — Mariages entre Toussaint Duran et Anne Pégoulin ; entre Jean Justet et Catherine Guichard. — Procédures concernant les familles Vivelles, Challabrun, Romieu, etc.

B. 1621. (Registre.) — In-4°, 789 feuillets, papier.

1661. — Manuel des causes civiles. — Ecan des meubles de Jean Juliers. — Curage des mayres de la prairie de Bollène, exaction des taxes. — Inhibition faite, de la part des consuls de Bollène, de mettre de la paille par les rues pour la convertir en fumier. — Mariage entre Antoine Bélin et Jeanne Reynaud de Bollène. — Poursuites de la Confrérie des Pénitents Blancs contre Jean Bonot, en paiement de 10 écus légués par feu son père. — Enregistrement de causes concernant les familles Mellion, Cunel, Jullien, Ferrier, Fabre, Delacroix, Bonchard, etc.

B. 1622. (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

1661. — Manuel des causes civiles. — Poursuites du chapitre de Bollène contre les hoirs de Claude de Serres, épouse en seconde nocés d'Antoine de Redonet, en paiement des intérêts d'un capital de 400 livres léguées pour fondations de messes. — Donation par François Rochet, veuve Bourret, au profit de Delphine Bourret, femme de François Claudin, sa fille. — Poursuites de Claude Serau, porcheron public de Bollène, contre Guillaume de Lauzias, André Chaune et

Sébastien Roux, en paiement de leur cotisation à ladite gare. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès. — Enregistrement de causes concernant les familles Jullian, Morard, Magnin, Reynaud, Villardy, etc.

B. 1623. (Registre. — In-4°, 362 feuillets, papier.

1661. — Brevet des causes. — Inhibition faite aux Consuls de Bollène par la veuve Darlin de n'appuyer aucune planche ou pont sur le bord de ses terres pour faire un passage sur l'Auzon. — Notes de procédures concernant les familles Migoni, Gouesse, Pimpie. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès etc.

B. 1624. (Registre. — In-4°, 657 feuillets, papier.

1662. — Manuel des causes civiles. — Poursuites par Paul Eyméric de Clermont, comme héritier de Jean Antoine de Clermont, en son vivant prêtre et recteur de la chapellenie de St-Michel, fondée dans l'église paroissiale de St-Martin de Bollène. — Procédure pour l'acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Isabeau de Roquart de La Tour, par Delphine de Magnin et Jean-François de Roquart, mère et fils. — Contestation entre la ville de Bollène et les aboutissants à la mayre de la fontaine de Broche, pour la vidange des eaux de son canal, au terroir de la prairie. — Intimation en la cause de Gaspard Tanchon, contre Claude Fralbon. — Nomination de tuteurs et curateurs, gagnières, intimations, oppositions, procurations, inventaires de meubles. — Enregistrement de causes concernant les familles Faucher, Ferrier, Fabre, Guilhemier, Migoni, Mord, Tanchon, Tavernier, etc.

B. 1625. (Registre. — In-4°, 440 feuillets, papier.

1662. — Manuel des causes civiles. — Assemblée de créanciers de feu Pierre Marginalles. — Donation par Jean Varenne prêtre, au profit de Cathérine Clémence, sa mère. — Contestation entre la commune de Bollène et André Guilhaulin, maçon adjudicataire de la muraille de la chaussée du chemin de Gourbarbot. — Liquidation des créances et de la succession d'Antoine Goudareau. — Estimation de vigne pour Antoine Pille. — Insinuation à cause du mariage pour Pierre

Gautier et Marguerite Pagette. — Rapport de ériée en la cause de discussion des biens de Claude Faray contre ses créanciers. — Reconnaissance de promesse de noble Louis de Pons contre Barthélemy Rafineau. — Délivrance en la cause saisie de Guillaume Bergier contre Spirit Renvart et Magdeleine Pallier, mariés. — Rapport de ériée en la cause d'acceptation d'héritage de feu Antoine Goudareau contre ses créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, gagnières, intimations, inventaires après décès. — Enregistrement de causes concernant les familles Jullian, Pradan, Tornier, Varenne, etc.

B. 1626. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1663. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre Abel Chicaud, marchand gantier de Lyon, comme héritier de feu Bourac, son oncle, et Jean de Magnin, seigneur de Monroux, au sujet d'une terre dudit héritage. — Discussion des biens de Pierre Montard. — Arrêt de la cour du Parlement de Provence, portant réunion de la ville d'Avignon et du Comté Venaissin au domaine de la couronne (26 juillet 1663). — Ordonnance de Messieurs les commissaires députés par la cour du Parlement de Provence sur la réunion de la ville d'Avignon et du Comté Venaissin au domaine de la couronne (28 juillet 1663). — Extrait des Registres de Nos Seigneurs les commissaires députés par la souveraine cour de Parlement de Provence, sur la réunion de la ville d'Avignon et Comté Venaissin à la France (3 août 1663). — Règlement établi par Arnous Galtherit et Pierre-François de Sobiras, lieutenants-généraux pour le Roi de la suprême cour du Comté Venaissin à la requête du Procureur général et gens des trois États du Comtat, défendant à tous consuls, officiers, greffiers, notaires, sergens et autres des villes et lieux du Comtat d'appeler les habitants dudit pays, pour n'importe quelle cause tant en première qu'en seconde et troisième instance, hormis que devant les juges établis à Carpentras et, en cas d'appel, devant le Parlement de Provence, excepté pour les causes appartenant, d'après les statuts et privilèges, à la suprême cour du Comtat, etc. (7 septembre 1663).

B. 1627. (Registre.) — In-4°, 645 feuillets, papier.

1664. — Manuel des causes civiles. — Partage des biens de Martian Tavernier entre Diane Peyrol, sa veuve, et Claire Tavernier sa fille. — Poursuites, par Pierre Guilhemier co-héritier par moitié de Jean Maurice, son oncle, recteur en

son vivant de la chapellenie N.-D. Lamirable, contre Charles Charpentier, propriétaire d'une terre servile en ladite chapellenie. — Poursuites de la commune de Bollène contre Antoine Gigot, propriétaire du dessus de la boucherie publique pour avoir découvert ce bâtiment en temps de pluie. — Enchère en la cause de saisie et délivrance de Raymond Guilhermier de Lapalud, contre Étienne Mutin et Laurent Morel. — Citation par le chapitre de Bollène des hoirs de feu Valaury, prêtre dudit chapitre, et en son vivant, exacteur, des rentes et pensions, en restitution d'une somme de 14 livres. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Moutard, Maurice, Pascallon, de Rocquart, Tanchon, Tavernier, etc.

B. 1628. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1662. — Manuel des causes civiles. — Défense de passer sur le pont construit par les sieurs de Rocquart et Darlin sur le grand réal. — Mariage entre Louis Pelleprat et Catherine Crozet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, intimations, inventaires de meubles après décès. — Enregistrement de causes concernant les familles Jonas, Charansol, Mazen, Pascalon, etc...

B. 1629. (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1664. — Brevet des causes. — Procédures à l'effet de pourvoir Jean-Baptiste Charpentier d'un tuteur. — Installation du sieur Vernet, docteur en droit en qualité de capitaine juge. — Insinuation du contrat de mariage de M. de la Valdène avec Mlle de Benedicti. — Nominations de tuteurs et de curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Regnier, Liotard, Gillibert et autres.

B. 1630. — (Registre.) — In-4° 614 feuillets, papier.

1665. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre François de Payen, seigneur de Lagarde et Françoise de Magnin. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Jean-Baptiste Guilhermier. — Édit du vice-légal Lonellini prorogeant le délai qu'il avait accordé pour la production des titres des biens qui ont procédé ou qui relèvent de la Chambre apostolique. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, intimations, inventaires

de meubles après décès ; enregistrement de causes concernant les familles Cluchier, Linsolas, Lemarié, Seguier, etc...

B. 1631. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1665. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Marcel Launat et François d'Allemagne. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Pellegrin, de Lauzias, Clapier, Bozol, etc...

B. 1632. (Registre.) — In-4°, 764 feuillets, papier.

1666. — Manuel des causes civiles. — Poursuites exercées par les trésoriers de la communauté de Bollène contre Jean Chaneul, fermier du moulin dit de Valbongue et Jean Rouvière, sa caution pour l'acquit de ses fermages. — Mariage entre André Guichard et Gabrielle Roure. — Autorisation donnée à la communauté d'imposer une taille pour couvrir l'excédant de dépenses résultant de sa table (budget). Les recettes s'élevaient 2,040 livres 23 sous et les dépenses à 2,417 livres 23 sous. — Poursuites du rentier du huitain de la charité contre les débiteurs. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Laurans, Fiallon, Chanus, etc...

B. 1633. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

1666. — Brevet des causes du 6 août au 23 décembre. — Insinuation d'une donation faite par François de Ripert d'Alauzier à André Simon de Ripert, doyen de l'église collégiale de Grignan (Drôme), son frère. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, intimations, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Faucon, Mathon, Reyre, etc...

B. 1634. (Registre.) — In-4°. 311 feuillets, papier.

1667. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre les rentiers du moulin à huile de la commune et les meuniers du moulin à blé de la même commune lesquels prétendaient empêcher les premiers d'utiliser le moulin à huile pour faire de l'huile de noix. — Délivrance par la commune,

du prix-fait du curage du béal du moulin. — Poursuites de la confrérie des Pénitents Blancs de Bollène contre Suzanne de l'Église, veuve de Jean de Payen de l'Hôtel, sieur de Lagarde, en paiement de 50 livres légués à la confrérie par ce dernier. — Poursuites des religieux de Notre-Dame du Plan contre leurs débiteurs. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, intimations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Julian, de Paven, Guilhermier, etc...

B. 1635. Registre. — In-4°, 528 feuillets, papier.

1667. — Manuel des causes civiles. — Évaluation des meubles des hoirs de feu Jean Pierre Roure. — Contestation entre la confrérie de St-Crépin, du Pont-St-Esprit et Jacques Mazet et Pierre Martin, détenteurs d'une terre au terroir de Bollène, léguée à la dite confrérie par Claude Canoulet. — Poursuites de Jean Rocher contre Guillaume Jullian fermier de la boucherie de Bollène lequel a refusé de lui vendre de la viande de mouton pour son enfant malade. — Nomination de Jean-Baptiste Guilhermier, en qualité de capitaine juge de Bollène. — Défense à tous marchands de se servir d'autres instruments de pesage que de ceux qui leur seront loués par l'hospice à peine de 10 livres d'amende. — Inventaire des papiers du greffe de la justice de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles, etc...

B. 1636. Registre. — In-4°, 426 feuillets, papier.

1667. — Brevet des causes civiles. — Mariage entre Jean Pallier et Anne Giroard. — Publication d'un règlement du Vice-légat concernant la chasse. — Obtention de commandement, zagièn et arièl de noble Reynaud d'Arclin et dame Marie d'Arclin contre les hoirs de François Constant. — Saisies, zagières, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Poulin, Dupons, Corenson, etc...

B. 1637. Registre. — In-4°, 905 feuillets, papier.

1668. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de la confrérie des Pénitents Blancs, de Bollène, contre Catherine de Salvator, héritière de Claude de Tavernier qui ne voulait point acquiescer à ladite confrérie un legs de 47 écus fait par

cette dernière; — de la confrérie du St-Sacrement contre la même pour une somme de 10 écus léguée par la même Claire de Tavernier; — du Chapitre St-Martin contre les hoirs de ladite Claire de Tavernier, pour un legs de 100 livres pour la célébration de 100 messes basses et un autre legs de 900 livres pour faire donner la bénédiction du St-Sacrement, les jeudis de chaque semaine. — Insinuations de donations à cause de mariage pour Jean Ferrier et Anne Pialat pour Louis Girouffe et Cathérine Roure. — Poursuites du syndic des R. P. Récollets de Bollène, contre les héritiers de Claire Tavernier, en paiement d'un legs de 50 écus. — Obtention d'exécution et contrainte par noble Jean François de Faucher contre Pierre Reynier. — Publication et enregistrement de deux règlements, l'un concernant l'administration de la justice, l'autre, le paiement des vacations de médecins. — Acceptation par Jacques Bastet, chirurgien de l'héritage d'Armande, sa femme. — Réception de Pierre Justamont comme capitaine de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, intimations de donation à cause de mariage, inventaires de meubles, etc...

B. 1638. (Registre.) — In-4°, 528 feuillets, papier.

1668. — Manuel des causes civiles. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par demoiselle Marie d'Aymard, veuve de feu noble Jean-Baptiste Lallenagne, de l'héritage de noble Nicolas Lallemand, son fils, docteur en médecine à Bollène; inventaire des meubles et des livres composant la bibliothèque, parmi lesquels on trouve: Un globe céleste tout neuf, une sphère en carton, *Galleni, Pergammani, summi in arte medica vivi opera*; *Lucuti Luzitani medici et philosophi præstantissimi, de medicorum principum historia*; *Pharmaceutiques du sieur Jean de Renou, conseiller et médecin du Roi, Oribasius, De musculorum dissectione*; *Bartholomei perdulcis doctoris medici Parisiensis universa medicina*; *Institutionum medicina libri V, auctore Daniele Scaverto*; — *Traité des eaux minérales du Vivarais*; *Astrologie ad medicinam applicatio brevis*; *Methodus generalis cognoscendi, prædicendi et curandi morbos*; *Satyre contre les charlatans, et pseudomedici empiriques*; *Du tabac ou nicotiane, autrement herbe à la Reyne*; *La présence des absents ou facile moyen de rendre présent au médecin l'estat d'un malade absent*. — *Pulsis fibrifugus Orbis Americani*; *Aphorismes d'Hippocrate*. Les secrets miracles de nature; la Pharmacopée de Monseigneur Jacques Sylvius, médecin de Paris; *Erreurs populaires et propos vulgaires* par M. Laurent Joubert.

L. Annæi Senecæ., Quinti Horatii Flacci Opera, Ovidii Nasonis Metamorphoses, Junii Juvenalis Satyrarum lib. V. M. Annæi Lucani, De Bello Civili, P. Virgiliti Maronis. opera; Discours des hiéroglyphes égyptiens; les Œuvres de Philippe Desportes, les illustres proverbes historiques, Œuvres de Pierre de Ronsard, gentilhomme vendommois, etc... Cette bibliothèque était composée d'environ 300 volumes sur la médecine, la littérature ancienne, la théologie, l'histoire, l'arithmétique, l'astronomie. — Procès des religieuses Ursulines de Bollène contre Anne et Marie Girocelli sœur, et condamnation de cette dernière à payer sa nourriture pendant le temps qu'elle est demeurée audit couvent en qualité de novice.

B. 1639. (Registre.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1668. — Brevet des causes civiles. — Poursuites des religieuses Ursulines contre la demoiselle Girancelly, en paiement de 38 livres 57 sous, pour sa nourriture. — Poursuites d'Aréis, abbé de la jeunesse, contre Jacques Chastres Mutin, en paiement d'un écu, pour le droit de la jeunesse. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bonjean, Conston, Bouvier, etc...

B. 1640. (Registre.) — In-4°, 630 feuillets, papier.

1669. — Manuel des causes civiles. — Bornage par experts, de la terre de Jean-Antoine Hugue, d'avec le chemin public de Bollène à Montclimart. — Donation par Suzanne de Ripert, veuve de feu noble Jean-Baptiste de Faucher, à Jean-François de Faucher, son fils. — Procuration générale donnée à Siffren Bouvier, notaire à Bollène, par demoiselle Claudine de La Bastie, veuve et héritière de feu noble Antoine de Redonnet, son mari. — Insinuation de donation, à cause de mariage, pour François Brun et Jeanne-Marie Blanche. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, intimations, insinuations de donation à cause de mariage, enregistrement de causes concernant les familles Laurens, Giracelli, de Faucher, Bellin, de Rocquart, etc...

B. 1641. — (Registre.) — In-4° 572 feuillets, papier.

1669. — Manuel des causes civiles. — Saisie entre les
VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

maïns du trésorier de la communauté de ce qu'il doit au sieur Caraffe, doreur, pour avoir doré le tabernacle de l'église paroissiale, faite à la requête de Vial Benoît, dit Fontaine, aubergiste. — Contestations : entre les consuls de Buisson (Vaucluse) d'une part, et Raphael Clément et Antoine Cannel, tous deux potiers à Bollène, soumissionnaires des travaux de la conduite des eaux de Buisson; — entre Pierre leard, maître chirurgien, et Jean Bastel, son valet, accusé d'avoir pris divers objets à son maître et de lui avoir fait périr un mulet — Enean de biens meubles et immenses de Nicolas Lallemaigne, docteur en médecine: « un enco-mard en cuivre, pour 56 sous, un grand plat bassin avec son eygrière, 4 livres 1 sou, une épingle sive *municordium*, adjudgée à Jean-Antoine Lallemaigne pour 30 sous; une Mappede monde, 12 sous, une carte d'Europe, 8 sous. » — Mise en possession de l'office de capitaine et juge de Bollène en faveur de Jean-Baptiste Guilhermier, etc...

B. 1642. (Registre.) — In-4°, 332 feuillets, papier.

1670. — Manuel des causes civiles. — Verbal, dressé à la requête des consuls de Bollène pour constater l'extrême disette d'eau, le 4 janvier 1670. — Reception de Jean Ver-net, à l'office de capitaine juge. — Apposition des scellés chez Pierre Martinet, docteur en droit, de Bollène, décédé *ab intestat*. — Ordonnance du Vice-Légat, sur la police des étrangers et réfugiés. — Consentement en la cause d'exécution et contrainte de demoiselle Jeanne Peyrolle contre Jean Valaurier. — Rôle de biens immeubles de feu Laurent Lemarié. — Rapport de criée en la cause du chapitre de Bollène, contre Barthélemy Peyrouse. — Enean en la cause de saisie des religieuses de N.-D. des Plans, contre Henri Casset. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rey, Rouvière, Valan, Vialan, etc...

B. 1643. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1670. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens de Pierre Badiou. — Compétition entre les sieurs Descours et Justamond pour l'élection d'un secrétaire de la commune. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Barthélemy Raphineau. — Enregistrement d'un règlement sur la police du terroir de Bollène, dressé dans le Conseil et

Parlement général, tenu le 7 mai 1670, et approuvé par le Vice-Légit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Caraffe, Delhoulaue, Aubriele, etc...

B. 1644. (Registre. — In-4°, 312 feuillets, papier.

1670. — Brevet des causes civiles. — Réception et mise en possession de l'office de capitaine de Monsieur Jean François Vernet. — Nominations de tuteurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Benezit, Michel, Gigot, Achard, etc.

B. 1645. (Registre.) — In-4°. 895 feuillets, papier.

1671. — Manuel des causes civiles. — Poursuites en paiement de 10 livres, par Reymond Romillon, abbé de la jeunesse de Bollène, et Claude Gaillard, son lieutenant, contre le sieur Magnan et Isabeau, mariés, celle-ci étant veuve de Jean Queyrier. — Poursuites des Ursulines de Montelimart Drôme, contre Antoine Deville, de Bollène, qui leur avait cédé une crocance contre la communauté de Charols en Dauphiné. — Règlement du Vice-Légit (Aristote), qui proroge le délai accordé pour la déclaration de la somme que chacun possédait en monnaie de patas. — Obtention de gagière par Louis le Pons et Raymond d'Arin, contre tous leurs employthotes, tuteurs et autres. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Crespin, Charpentier, Fabre, Faucher, Granet, Jullian, Pyyrol, Serre, Saillard, d'Arin, etc.

B. 1646. (Registre.) — In-4°. 552 feuillets, papier.

1671. — Brevet des causes civiles. — Reddition des comptes de tutelle des hoirs de feu Raymond Manginles. — Ordre du Vice-Légit Aristote, donné à Adrien Nini, capitaine de la compagnie d'infanterie, entretenue à Carpentras, d'envoyer un détachement à Bollène, à l'effet de s'emparer, s'il le faut, d'Antoine de Pons, condamné à mort pour divers crimes. — Mariage entre noble Joseph de Ribère, seigneur d'Autremont, et Françoise de Clermont. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, enregistrement

de causes concernant les familles Deville, Bonnamy, Dalzon, etc.

B. 1647. (Registre.) — In-4°, 773 feuillets, papier.

1672. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de la commune contre Mathieu Oudra, nouvel habitant de Bollène, en paiement du droit d'habitage. — Criée faite, de l'ordre des consuls de Bollène, portant injonction à tous les boulangers faisant du pain pour vendre, de ne prendre que du blé de la commune, attendu que celle-ci en a encore beaucoup et que la cloche qu'elle a fait fabriquer a obéré ses finances. — Fixation par les consuls de Bollène de la livre de pain, le pain blanc valant 14 deniers, le pain rousset 10 deniers, le pain brun, 8 deniers. — Défense aux bouchers de vendre la viande ailleurs que sous les arcs de la place de Bollène et de la dépecer avant le débit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Ferrière, Faucher, Lapierre, Jullien, etc.

B. 1648. (Registre.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1672. — Brevet des causes ordinaires. — Discussion des biens d'Elzéar Laville. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Mégé, Reyre, Poget, Bancel, notes de procédures, etc.

B. 1649. (Registre.) — In-4°, 741 feuillets, papier.

1673. — Manuel des causes civiles. — Règlement du Vice-Légit (Durazzo), concernant les procureurs des causes du 5 novembre 1672. — Signification faite aux consuls de Bollène par six cavaliers de la compagnie entretenue par le Vice-Légit, d'avoir à les prévenir et à les seconder pour opérer l'arrestation de Monsieur de Vinsobres, du chevalier, son frere, et de leurs adhérents. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Rouvière, Ronre, Saillard, Vidal, Guilhemier, de Pons, Mulety, de Salvador, etc.

B. 1650. (Registre.) — In-4°. 508 feuillets, papier.

1673. — Brevet des causes ordinaires. — Provision d'un curateur pour noble Françoise de Suffise de la Croix. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Guérin, Saillard, Hély, Mouroux, etc.

B. 1651. (Registre.) — In-4°. 62 feuillets, papier.

1670. — **1673.** — Rubrique des causes civiles de la cour de la ville de Bollène, qui se trouvent écrites dans les brevets depuis le 19 juillet 1670 et années suivantes 1671, 1672, et 1673.

B. 1652. (Registre.) — In-4°. 868 feuillets, papier.

1674. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des Minimes du Pont-St-Espirit, contre Laurens et Guillaume Dupert, détenteurs d'une maison à Bollène, dont le prix était dû audit couvent. — Requête de Catherine Crouzet, femme de Louis Pellapra, pour qu'il soit fait défense à Jean Tenerou de la troubler dans l'usage qu'elle fait de l'eau du béal du moulin à blé, pour l'arrosage de sa terre. — Réception de François Romillon en qualité de viguier. — Obtention de pareatis par la commune de Bollène, pour la juridiction de Bauzon. — Insinuation de mariages pour Antoine et Claude Dus, frères. — Rapport de érie en la cause de discussion de meubles de Claude Gand — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Castanier, Charpentier, Combe Jullian, Moutard, Verdier, etc.

B. 1653. (Registre.) — In-4°. 570 feuillets, papier.

1674. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens de Gaspard Romillon. — Cartel obtenu du vice-légat par les consuls de Bollène contre ceux qui empoisonnent les eaux pour prendre le poisson. — Donation entre vifs faite par François Desserres, ménager de Bollène, de tous les biens qu'il possède à la Confrérie des Pénitents Blancs, sous le vocable de N.-D. des Sept Douleurs. — Insinuation des donations pour le sieur Gaspard Romillon et demoiselle Magdeleine Ro-

cher, mariés. — Rapport d'assignation en la cause de saisie et exécution de Pierre Romillon, en qualité de créancier, de la discussion des biens du sieur Gaspard Romillon, contre noble François de Payan de la Garde. — Rapport d'estime pour noble Jean de Magnin, sieur de Mouroux, contre le curateur de la discussion des biens du sieur Gaspard Romillon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès

B. 1654. (Registre.) — In-4°. 523 feuillets, papier.

1675. — Manuel des causes civiles. — Saisie, à l'instance de l'Hôpital de Bollène, d'une maison, contre Raynaud de Derbons et délivrance d'icelle à Raymond Bonot. — Assemblée de parents pour pourvoir d'un tuteur les enfants de Jean de Magnin, seigneur de Mouroux. — Réception du sieur Esprit Rocher comme capitaine et viguier de Bollène. — Insinuation de donation pour les hoirs de feu Adrienne Béraude contre Antoinette Béraude, leur tante. — Obtention de commandement et gagière par les recteurs de la Charité ou Hôpital de Bollène contre tous leurs créanciers. — Insinuation de donation pour Antoine Lunel, de Barri, contre Marguerite Bidouire du même lieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Amblard, Faure, Berger, Gontarde, etc.

B. 1655. (Registre.) — In-4°. 136 feuillets, papier.

1675. — Manuel des causes civiles. — Donation par Éléonore Charles à Étienne Deseours, son petit-fils. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Peyrol, Sollier, Masclary, Capion, etc.

B. 1656. (Registre.) — In-4°. 381 feuillets, papier.

1676. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Raymond Darlin et de Jacques Lapierre contre les frères Billard, prix-facteurs du curage de la grande Berre, lesquels, en laissant des passages le long de la petite Berre, ont occasionné l'inondation des terres des demandeurs. — Exposition pour la cause de noble Louis de Pons contre noble Louis de Pons, son père. — Rapport de érie en la cause de discussion des biens de messire Nicolas Vingtain et Marie Dupont, mariés. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, opposi-

tions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, concernant les familles Corrigier, Desloches, Lacombe, Darlin, Sicard, Arnaud, etc.

B. 1657. (Registre.) — In-4°, 736 feuillets, papier.

1676. — Manuel des causes civiles. — Contestation au sujet du remploi du prix d'une terre achetée par Jean Flaudrin de Jean Bertrand et Laurent Saillard, père et fils. — Mariage entre Guillaume Durand et Antoinette Serre. — Nomination de Pierre Mulet en qualité de capitaine vignier. — Obtention de cause de noble Antoine de Pons contre André Avi. — Rapport de criée en la cause de saisie d'une terre, par noble Antoine de Pons contre Antoine Loniel. — Ecan d'une maison saisie à la requête de noble Antoine de Pons contre les hoirs de Claude Vioulin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Blachière, Gautier, Flaudrin, Guilhaumier, Maurin, Rouvière, Jullian, Salvator, Rocher, etc.

B. 1658. (Registre.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1676. — Brevet des causes ordinaires. — Installation de Pierre Mulet, bourgeois, dans l'office de capitaine juge. — Insinuation d'une donation par Louis Megnier à Jean, Pierre et Marie Jourdan, ses petits enfants. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Nogénet, Sicard, Turc, Catalan, Lenoir, etc.

B. 1659. (Registre.) — In-4° 656 feuillets, papier

1677. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens des hoirs d'Alix Coursange. — Ordonnance du vice-légal, du 11 mars 1677, portant injonction à tous juges, capitaines, de lui adresser des rapports sur tous les événements importants qui se passent dans les lieux de leur juridiction et de surveiller les étrangers et réfugiés. — Contestation entre la commune de Bollène et les rentiers du paroisse, sur ce que ledit moulin n'a pas pu travailler sur le mauvais état du béal. — Rapports d'experts en la cause de Jacques Durand, ménage, contre demoiselle Esprite Capion, en la qualité qu'il procède. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Castanier, Cheveu, Romillou

Charpentier, Desserve, de Pons, Dumasse, Magnal, etc., etc

B. 1660. (Registre.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

1677. — Brevet des causes de la cour ordinaire. — Insinuation du contrat de mariage d'Antoine Lunel avec Marie Boissel. — Discussion générale des biens de Jean Vidal. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean Saladin, leur fils. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Renoard, Blanchon, Gouisset, etc.

B. 1661. (Registre.) — In-4°, 830 feuillets, papier

1678. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Joseph Generat, religieux de l'ordre de St-Jérôme, comme procureur d'Esther de Lafare, abbesse de St-Pierre-du-Puy, de la ville d'Orange et de N.-D. des Plans, son annexe, contre Jean-François de Faucher, en paiement d'une pension et de ses arrages. — Ordonnance du vice-légal concernant les intimations. — Circulaire au sujet des déserteurs, des prisonniers, du port d'armes, de l'acceptionnement des grains. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Jullian, Saladin, Peyrol, Oulier, Pélissier, Jourdanne, Guilhaumier, de St-Pierre, etc

B. 1662. (Registre.) — In-4°, 438 feuillets, papier.

1678. — Brevet de la cour ordinaire. — Répudiation de la succession de Marie Queyraud, par Antoine Jean, sa-vonnier, son mari. — Rapport de criée en la cause de saisie d'une terre contenant une salmée environ, située à Bollène, à la requête des recteurs de l'hôpital dudit lieu, contre Guillaume Lafont. — Obtention de commandement, arrêt et gagière en la cause de noble Antoine de Pons, Gényer, contre Jean-Paul Juvin, curateur. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Avy, Bourbonnet, Clary, Gendier, Lurie, Matholet, etc.

B. 1663. (Registre.) — In-4°, 715 feuillets, papier.

1679. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre

Jean Doublon, notaire, et Jeanne-Marie Clary. — Poursuites correctionnelles des consuls de Bollène contre Pierre Icard, rentier de la boulangerie et manganages de Bollène, pour avoir fait vendre la livre de pain blanc, taxée 10 patats, de pain rousset 9 patats, de pain bis 8 patats, au-dessus de la taxe ci-dessus. — Vérification des poids et mesures, faite chez les marchands de Bollène, par le consul chargé de la police et un des recteurs de l'hôpital, le 14 août 1679. — Publication d'un règlement du Vice-Légit Nicolini, concernant les procédures. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pigron, Guilhermier, Manet, Maurice, Girocelly, Tanchon, Gaillard, Rouzeon, Bouican, etc.

B. 1664. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1670. — Manuel des causes civiles. — Obtention de commandement et contrainte en la cause de messire Jacques-Joseph des Auries de Rocquart, haut seigneur de Vinsobres et autres nobles, et de nobles Louis de Pons et Raymond d'Arin, de Bollène, contre messire François Justet, eardeur de Bollène. — Offre de paiement en la cause de noble Antoine de Pons, contre messire Antoine Gonthier et Jean-Claude Varène, rentier du collège. — Injonction des consuls de Bollène au sieur Antoine Gourgonnier de sortir de la maison dite de la Porte du Ponto appartenant à la communauté. — Amende prononcée contre les boulangers qui n'avaient pas une suffisante provision de grains. — Inventaire des biens et meubles de Jean Combe. — Insinuation de mariage pour Simon Guilbaud et Antoinette Lunel, mariés. — Réception, comme capitaine de Bollène, du sieur Claude Gailbard, etc.

B. 1665. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1670. — Brevet de la cour ordinaire. — Mariage entre Étienne Culigret et Laure-Thérèse Coste. — Commandement par les consuls de Bollène à Antoine Gourgonnier, de sortir de la maison dite de la Porte du Pont, appartenant à la communauté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Golon, Gigionian, Thihaud, etc.

B. 1666. (Registre.) — In-4°, 1052 feuillets, papier.

1680. — Manuel des causes civiles. — Offre faite par

François Romillon de faire reconnaître tous les amphytéotes de la ville de Bollène, moyennant à sous par reconnaissance. — Héritage de Françoise Constantin, obtenu aux dames de la Compagnie de la Miséricorde de Bollène. — Règlement du Vice-Légit Nicolini, concernant la réception aux maîtrises d'arts et métiers. — Constatation de l'état du bane de la boucherie qui était hors d'état de servir à sa destination. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant diverses familles de Bollène, etc.

B. 1667. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

1680. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Jean Besson contre la chevrrière de Barri, dont il avait trouvé le troupeau dans son blé. — Contestation entre les consuls de Bollène et Gaspard Chave et autres entrepreneurs des dignes du Lez. — Enregistrement de la cause de M. de Creveœur contre Jean Mourand, fermier d'une de ses granges, afin de faire rédiger en acte public l'arrentement qu'il lui a fait par écrit privé. — Nomination d'experts pour vérifier la qualité des grains avec lesquels Simon Meyselle, fermier du moulin communal acquitte le quarton de son fennage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Peyrouze, Beltorde, Michel, Rey, Justamond, Gourgonnier, Lunelle, Venissat, etc.

B. 1668. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1680. — Brevet des actes de la cour ordinaire. — Contestation entre noble Jean de Ripert, sieur d'Alonzier, avec Catherine Bouchesse, au sujet d'une terre sise à Bollène. — Rapport d'experts, à la requête de noble Jacques Joseph de Rocquard, haut seigneur de Vinsobres, pour toutes les propriétés qu'il possède à Bollène. — Requête du sieur de Rocquard au capitaine vignier, pour la vérification du testament de feu messire Joachim de Rocquard, son père, décédé le 24 janvier 1664. — Nominations d'experts, enregistrement de causes concernant les familles Lapièrre, Ganchevon, Pellegrin, Dueros, etc.

B. 1669. (Registre.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1681. — Manuel des causes civiles. — Exécutions par François Justet, trésorier de la ville de Bollène, contre Guillaume Delauzas, fermier du corps de garde de la Feuillette. —

Ordonnance des consuls fixant au 14 septembre le commencement des vendanges. — Saisie des raisins récoltés le 5, par Gabriel Philip. — Procès en réintégration par Pierre Justamond, contre Émerie Rouschon — Requête présentée par Antoine Pradeau pour que Jean Denantes, chirurgien, soit tenu de lui souscrire un acquit pour les 15 livres que Jean-Baptiste Pradeau, trésorier de l'hôpital de Bollène, lui a payées pour ses gages, pendant l'année dernière. — Enregistrement de cause entre noble Antoine et Antoine Gontier, relativement aux cens et tasques dus au grand collège. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pradan, de Pons, Linsolasse, Roher, Verpoulet, Guilhermier, etc.

B. 1670. (Registre.) — In-4°, 971 feuillets, papier.

1641. — Manuel des causes civiles. — Poursuites par Catherine Benezide, veuve Lagneau, d'Avignon, contre François Castanier, de Mondragon, en paiement d'une somme de 42 livres. — Procès entre la commune de Bollène et André Lambertin, adjudicataire de la reconstruction de la muraille Creveœur, déduite par une précédente inondation, sur les bords de la rivière du Léz. Depuis le 5 décembre 1680 jusqu'au 10 février 1681 les 2 Lés n'ayant pas discontinué, l'entrepreneur demandait que le délai à lui accordé fût prorogé du mois de mars au mois de mai. — Mariage entre Jacques Carre et Magdeleine Bartholin. — Ordonnance concernant les armes à feu, bâtons, épées, cailloux, etc., et contre les Bohémiens. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Nouvène, Avy, Reyne, Chabrant, Bastet, Darlin, Descours, Denantes, Durand, Laffont, etc.

B. 1671. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1641. — Brevet des causes de la cour ordinaire. — Contestation entre François Serpoulet, ancien trésorier de la commune, et François Justet, trésorier actuel. — Criée défendant de faire paître les troupeaux hors de l'enceinte de la ville. — Discussion générale des biens de Guillaume d'Alauzias. — Répartition de la succession de Jean Viollet. — Nominations de tuteurs, d'experts, de curateurs, oppositions, procurations, enregistrement et notes de procédures concernant les familles Taulier, Chaysson, Reyre, etc.

B. 1672. (Registre.) — In-4°, 1044 feuillets, papier.

1682. — Manuel des causes civiles. — Discussion des hoirs d'Antoine Beau. — Poursuites des consuls de Bollène contre tous ceux qui sont venus s'établir dans la commune depuis 1662 pour qu'ils aient à payer : ceux qui ont pris femme à Bollène, 3 livres, et les autres, le double. — Poursuites de la Confrérie du St-Sacrement, établie dans l'église paroissiale de Bollène, contre les hoirs de Catherine de Lafont, en paiement de 39 années d'arrages, d'une cense de 9 poignadières de blé dûe par elle. — Défense générale faite par les consuls de Bollène, de chasser avant le 17 juillet de chaque année. — Délivrance de meubles saisis à la requête de Jean-Baptiste Guilhermier, sur Laurent Bouschet. — Déclaration d'acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Clément Beau, des meubles d'Antoine Beau, son frère, en qualité de Clément Beau, son neveu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Romillon, Beau, Gontier, Catalan, Magnat, Jullian, Aulancier, Serre, etc.

B. 1673. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1682. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre Laurent Bouschet hôte, et Louis Devabres, chirurgien, au sujet de la nourriture de celui-ci pendant dix mois, évaluée à 24 écus. — Réception de Pierre Serre, docteur ès droits à l'office de capitaine viguier de Bollène. — Rapport de criée en la cause de saisie et vente d'une maison sise à Bollène, à la requête de dame François de Rippert, veuve et héritière de feu noble Jean-François de Roequard, contre le sieur Pierre Chabran. — Obtention de commandement et contrainte par le procureur des prêtres agréés de Bollène, contre les hoirs de feu noble Charles Darlin, qui leur avait légué une somme de 100 florins de 12 sous pièce, monnaie courante, à lui dus par les hoirs de feu Jacques d'Alauzias et Gabrielle Roustagne, mariés. — Rapport de gagière pour les exacteurs de la taille de Bollène, contre Antoine Lagneau. — Réclamation et protestation de tous dépens, dommages et intérêts faits par le sieur Raymond Rat, contre la Confrérie des Pénitents Blancs, de Bollène, pour le retard qu'ils mettent à lui payer la somme de 20 écus qu'ils lui doivent comme complètement d'une somme de 400 livres, prix-faits pour dorer les fonds, retable et tabernacle de la chapelle de la Confrérie. Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, opposi-

tions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Guilhermier, Reymond, Ollière, Pascaulis, Labaume, Darlin, Madier, etc.

B. 1674. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1682. — Brevet des causes ordinaires. — Réserves faites par Raymond Rat, recteur de la Confrérie des Pénitents Blancs, au sujet du retard qu'on met à lui payer les 20 écus nécessaires pour compléter la somme de 400 livres pour la restauration de la chapelle — Provision de tutelle pour les hoirs de feu Raymond Roux. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes et notes de procédures concernant les familles Bouschet, Paget, Deaux Ferraud, Philippe, etc.

B. 1675. (Registre.) — In-4°, 696 feuillets, papier.

1683. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre la commune de Bollène et Raymond Bonnot, fermier du moulin à parer les draps, sur ce que la commune ne s'était pas conformée à l'obligation où elle était de lui livrer net et en bon état le béal depuis le moulin jusqu'au Lez, et tous les outils de même — Poursuites de Pierre Dumas, veuve de Pierre Arcis, contre André Arcis, son beau-frère, en paiement de ses gains de service. — Nomination à l'effet de capitaine viguier, pour Joseph-César de Ribière, sieur d'Autremont. — Rapport de saisie faite à la requête du sieur Migony, par Joachim Durand, sergent, sur Marcian Caire, de deux coffres en noyer, en paiement d'une somme de 4 livres 4 sous, monnaie courante. — Réclamation en paiement d'une rente de deux émines de seigle faite par messire Charles Rocher, prêtre, en qualité de recteur des chapellenies de Notre-Dame, contre Jeanne Ollière, veuve de messire Laurent Sollier — Obtention de contrainte générale par messire Joseph de Rippert, doyen de Grignan, en qualité de recteur de la chapellenie de St-Antoine, contre tous les débiteurs de ladite chapellenie. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rippert, Bonot, Migoni, Juvin, Fai-verge, Vialan, Flangier, Rocquart, Chapuis, de Pons, Labaume, Bourgeon, Clergue, Dupoux, etc., etc.

B. 1676. (Registre.) — In-4°, 836 feuillets, papier.

1683. — Manuel des causes civiles. — Donation par

Jacques Durand, ménager de Bollène, au profit de Louis et Simon Durand, ses fils. — Discussion des biens de Pierre Lurié. — Réclamation de Jean Maglier, meunier, fermier du moulin de Mialles, contre la commune, pour défaut d'eau audit moulin. — Publication d'un règlement pour le débit de la poudre. — Rapport de criée en la cause d'acceptation d'héritage, par bénéfice d'inventaire, par Jean Gaucher, des biens et héritage de Sébastienne Dumas, sa grand'mère paternelle. — Rapport d'experts en la cause de Catherine Saladine, veuve de Mathieu Pujet, contre Claude Mutin. — Nomination de lieutenant du capitaine pour noble Pierre Icard. — Demande et obtention de gagière, arrêt et emprisonnement par noble François de Paven de l'Hostel, co-seigneur de Lagarde-Par-réol, tuteur des héritiers du sieur de Montroux. — Insinuation pour François Jullian, contre Marguerite Jullian, sa sœur. — Règlement du vice-légat Nicolini, du 25 décembre 1683, touchant les criminels condamnés aux galères. — Nominations de tuteurs et curateurs procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Montroux, Jard, Mazelier, Castanier, Nouvelly, Ours, etc.

B. 1677. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1683. — Brevet des actes de la cour. — Contrainte générale obtenue par Jean-Louis Gouvisset, en qualité d'exacteur des rentes et pensions de la maison de charité ou hôpital de Bollène. — Réclamation par noble Louis de Pons, d'une pension de 11 livres 4 sous, monnaie courante, à lui due par le sieur Clément, potier de terre de Bollène. — Rapport de gagière, contre Henri Casset, à la requête de Pierre Canuel, en qualité de trésorier de la confrérie des Pénitents Blancs — Réception en l'office de capitaine et viguier de Bollène, de noble Joseph-César de Ribière, sieur d'Autremont, le 23 juin 1683. — Contrainte générale obtenue contre les débiteurs de la chapellenie de St-Antoine, par messire Joseph de Rippert, doyen de Grignan, comme recteur de ladite chapellenie. — Nomination par le sieur capitaine viguier, de Jean-Baptiste Migony, notaire à Bollène, pour le suppléer pendant son absence. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes et notes de procédures concernant les familles Labrosse, Rieu, Martel, Chassagne, de Pourcellets, seigneurs de Duboux, etc.

B. 1678. (Registre.) — In-4°. 503 feuillets, papier.

1684. — Manuel des causes civiles. — Ordonnance obtenue par le syndic des Récollets de Bollène contre tous ceux qui ont déposé du fumier le long des murailles de leur couvent, cloître et jardin. — Délibération de l'assemblée générale des notaires de la judicature de Valréas, au sujet de l'admission des fils de notaires au notariat. — Défense et inhibition obtenue par noble François Rocher, docteur èz-droits, de creuser ni faire creuser un petit espace ou planet, situé à Bollène, lieu dit à la Carte. — Rapport de Jean Hugues, sergent ordinaire de Bollène, dans la cause de noble Pierre-Joseph de Pezenas, docteur èz-droit et agrégé de l'Université d'Avignon, contre Claude Ray, Mande Hierosme et Gaspar Piles, mère et fils. Le sergent déclare que, ayant voulu le gager, le nommé Hierosme Piles s'est jeté sur lui avec un couteau, ce qui l'a empêché de remplir son office. — Défense par Jean-François de Faucher de passer dans un pré qui lui appartient au terroir de Bollène, sous peine d'une amende de 30 sous par personne. — Nominations de tuteurs et curateurs, procureurs, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Bertolde, Brunette, Bonot, de Pons, etc.

B. 1676. (Registre.) — In-4°. 895 feuillets, papier.

1684. — Manuel des causes civiles. — Discussion de biens de Michel Passenard, à la poursuite de ses créanciers. — Contrainte en profit de la commune de Bollène, de l'hôpital des pauvres malades de la même ville et de la maison de charité dite de Marseille, de la même ville, contre leurs débiteurs respectifs. — Inondation du Lez, arrivée l'après-midi du 22 août, laquelle comble entièrement le béal du moulin communal. — Insinuation de donation pour Marie-Anne Barthélemy, contre Françoise Barthélemy, sa sœur. — Assignation de Marie-Jard, veuve de Guillaume Paget, à la requête de l'hôpital et maison des pauvres de Bollène, pour se voir condamner à payer à ladite maison, la quantité d'une salmée de seigle et de deux barrals de vin pur et net. — Ordre aux débiteurs et fermiers de l'hôpital de Bollène, obtenu par messire de Rippert, sieur d'Alauzier, recteur vieux dudit hôpital, de payer les lods et arrérages de ceux qui peuvent devoir audit établissement. — Contrainte, arrêt et gagière obtenue par Michel Berger, troisième consul de la communauté, contre tous les débiteurs, rentiers, emphytéotes, pensionnaires de ladite communauté. — Nominations de tuteurs, pro-

curations, oppositions, enregistrement de causes concernant diverses familles de Bollène.

B. 1680. (Registre.) — In-4°. 387 feuillets, papier.

1684. — Brevet des causes ordinaires. — Commandement fait à la requête des syndics des Récollets de Bollène d'enlever tout le fumier que les habitants ont placé le long des murailles de leur couvent. — Reddition des comptes de la tutelle des hoirs de feu Jean Venissac par Esprit Brunel. — Nominations de tuteurs et curateurs, procureurs, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Ricard, Raphinel, Lert, Doussel, etc.

B. 1681. (Registre.) — In-4°. 721 feuillets, papier.

1685. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens de Jean-Baptiste Boisson et Catherine Lunel. — Ordre signifié de la part des consuls de Bollène à Guillaume Teysier, Antoine Prat et Jean Savian, adjudicataires du curage du Petit Lauzon, d'avoir à commencer leur ouvrage. — Donation par Claude Villardy, prêtre à St-Pierre, docteur. — Circulaire du juge de Valréas concernant les greffiers. — Assises tenues à Bollène par le juge de Valréas. — Vu la difficulté de réunir le petit conseil de la commune, le viguier ordonne que tous les conseillers qui manqueront au conseil, qui sera incessamment convoqué, seront passibles d'une amende de 10 livres. — Circulaire du vice-légat Nicolini, au sujet de la plus-value des monnaies. — Insinuation de la donation faite au profit de l'hôpital général de Bollène, par Jean Grelyvieux, de tous ses biens meubles et immeubles, situés audit lieu, le 19 juin 1685, étant capitaine vignier messire François de Payan de Lhôtel, co-seigneur de Lagarde-Paréol. — Opposition par Jean Guichard à la défense à lui faite, à la requête du sieur de Rocquard, et spécifiant qu'il est en possession, de temps immémorial, de prendre et dériver l'eau de la mayre du Lauzon pour se servir et arroser de ladite eau un pré qu'il possède audit Bollène, de la contenance de 6 éminades. Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles, etc.

B. 1682. (Registre.) — In-4°. 636 feuillets, papier.

1685. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Raymond Bonnot, exacteur des rentes et pensions de l'hô-

pital, contre les débiteurs de cet établissement et spécialement contre Claude Raymonde, Jérôme et Gaspard Piles, mère et fils. — Contestation entre André Maloulet et François Varène, par suite d'une rente de vin. — Cahier des charges et adjudication des réparations à faire à une des tours de la maison du prieuré de St-Martin, servant pour les prisons ordinaires de Bollène. — Discussion générale des biens de Jean Baptiste Bonissous, à l'instance de ses créanciers. — Rapport de criée publique en la cause de saisie et délivrance d'une émince de terre, faite à l'instance de Pierre Faucon contre Marie Laguelle. — Enregistrement d'une lettre du vice-légat d'Avignon, donnant pouvoir à messire François de Payan de l'Hôtel, de conserver ses fonctions de capitaine viguier jusqu'à l'arrivée de son successeur. — Nominations de tuteurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles, enregistrement de causes et notes de procédures, concernant les familles Bouissons, de Ribère d'Autremont, Roher, Ardouin, Philip, de Guilbermier, etc.

B. 1683. (Registre.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1685. — Brevet des causes civiles. — Procès-verbal constatant la démolition du four construit par Guillaume Borne, boulanger, au préjudice de la banalité acquise au four du collège St-Nicolas. — Procédure pour la répudiation de l'héritage de Lucie Girard, veuve Roux. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Ardouin, Javin, Boissou, etc.

B. 1684. (Registre.) — In-4°, 556 feuillets, papier.

1686. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Charles Roher, pro-chantre de la cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux et recteur de la chapellenie de Notre-Dame et St-Michel de Bollène, contre les débiteurs de celle-ci. — Estime des biens de Jeanne Ollière, veuve de Laurent Sollier. — Adjudication des réparations à faire aux trois fours à cuire le pain, établis à Bollène et appartenant au collège de St-Nicolas. — Enregistrement de la communication de messire Jacques-Joseph de Roequard des Atrie, haut seigneur de Vinsobres, comme lieutenant de viguier à Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Serpolet, Dupuy, Justet, Rochat, Girocelly, Raynaud, Varenne, etc.

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

B. 1685. (Registre.) — In-4°, 755 feuillets, papier.

1686. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Étienne Aïrs et Jeanne Egliou, veuve de Simon Meyselle. — Plaintes contre les fermiers des fours bannaux, qui ne tiennent pas à la disposition des habitants le bois nécessaire pour cuire leur pain. — Réparation de la chaussée du Lauzon. — Insinuation de donation, à cause de mariage, pour Jean Rouvier, marchand, et Magdeleine Justet — Intimation en la cause d'exécution et contrainte prononcée, à l'instance des hoirs de noble Jean de Magnin, seigneur de Montroux, contre les hoirs de Louyse Deloly. — Nomination par messire François de Payan de l'Hôtel, co-seigneur de Lagarde-Paréol, viguier de Bollène, de noble Pierre Chapuis, docteur, ès-droit. — Réclamation par les prêtres agrégés au chapitre de l'église paroissiale St-Martin de Bollène, d'une rente de 99 livres de 20 sous pièce, monnaie courante, à André Charpentier et Jeanne Ramière sa femme, comme héritiers de feu Adrienne Coste — Enregistrement des lettres de capitaine et viguier de Bollène, accordées par le vice-légat, le 24 mai 1686, à Pierre Chapuis, docteur ès-droits. — Nominations de tuteurs et curateurs, experts, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Pétissier, Jouve, Terron, de Payan, Coste, etc.

B. 1686. (Registre.) — In-4°, 793 feuillets, papier.

1687. — Manuel des causes civiles. — Poursuites par divers contre Henry Leydié, entrepreneur des chaussées du Lez. — Nomination et installation d'Antoine Belin, en qualité de capitaine et viguier de Bollène. — Poursuites du chapitre de St-Paul-Trois-Châteaux, contre le rentier de la dime que la prévôté dudit chapitre possède au terroir de Bollène, quartier de la prairie. — Désignation par Antoine Belin, capitaine viguier, de Pierre Icard comme son lieutenant. — Exposition par messire Jacques-Joseph de Roequard des Atrie, haut seigneur de Vinsobres et autres places, et Jean Lunel, son rentier, contre les hoirs de feu Nicolas Vinais, d'Avignon. — Plainte portée devant le capitaine viguier, le 14 juillet 1687, par messire Jean de Rippert d'Alanzier, Louis de Pons jeune, noble Pierre Serre, docteur ès-droits, et autres adhérents, contre les consuls et communauté de Bollène. Ils exposent qu'il a été décidé que les portiers établis pour la garde des portes de la ville n'abandonneraient point les dites portes, qu'ils seraient tenus d'y demeurer et de les garder exactement, portant chacun l'épée au côté et munis d'une

hallebarde, afin d'empêcher les étrangers et autres gens sans aveu, les gueux, vagabonds, voleurs, femmes débauchées, bohèmes et leurs semblables de s'introduire dans la ville. Ils devaient, en outre, veiller à ce qu'on ne commît aucun pillage des biens des pauvres veuves et orphelins, et assurer enfin le repos et la tranquillité publique. Les plaignants exposent qu'au lieu de cela les gardes se louent pour servir de valets à charrier les grains, les pailles et autres choses, qu'ils abandonnent le soin et la garde des ponts, au moment même où cela est le plus utile. — Ordonnance du viguier qui enjoint aux consuls de veiller à ce que les portes soient soigneusement gardées, sous peine de désobéissance et autres arbitraires. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Varène, Borne, leard, Bocus, Bonot, Clément, Roure, Dupuy, Rocher, Faure, etc...

B. 1687. (Registre.) — In-4°, 714 feuillets, papier.

1687. — Manuel des causes civiles. — Poursuites d'Esther de La Fare, abbesse de Notre-Dame-des-Plans, contre Jean Dame, Jacques Ardouin, Pierre Gay, Claude Maudin et François Cheysson et Guillaume Chauvel, fermiers ou débiteurs de son abbaye. — Mariage entre Joseph Dupuy, seigneur de Rochefort et Marie-Françoise de Blani de Marcel, Marcel. — Ordre de par noble Louis de Pons, jeune, en qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, des biens et héritages de feu noble Antoine de Pons, seigneur, à tous fermiers, rentiers, emphytéotes, de renouveler leurs baux et de payer les droits de lods et arrérages de cens: — Délivrance de meubles de Peyroune Nafalles; une petite broche en fer *sive asti*, délivrée à Boniface pour 2 sous; un coffret de bois noyer, fermant à clef, 2 livres 10 sous; une assiette et une gaudolle en étain, 10 sous 3 deniers. — Poursuites de noble Jean des Alrics de St-Ferréol de St-Pons, seigneur de St-Laurent fils et donataire universel de noble Georges-Scipion de St-Ferréol, seigneur de St-Pons, et de dame Dauphine d'Albi, contre Antoine Lunel et Jean Reyre, qui laissaient incultes les terres qu'ils tenaient de lui. — Commandement et contrainte de noble Louis de Pons, jeune, seigneur, de Bollène, en qualité de rémissionnaire des biens de feu noble Antoine de Pons, et de donataire universel de feu Marie d'Arlin, sa mère, contre Louise Marceille et André Reynaud. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Benedicte, Chave, Delafare, Blanc, de Pons, Giraudy, Linsolas, Dalzon, etc...

B. 1688. — (Registre.) — In-4° 763 feuillets, papier.

1688. — Manuel des causes civiles. — Permission à Pierre Gourgonnier de faire un étal devant sa maison à Bollène. — Crie portant suspension de l'exercice de la chasse pendant les mois de mai, juin et juillet. — Ordre du comte de Grignan, du 15 décembre 1688, prescrivant le désarmement général de tous les paysans d'Avignon et du Comtat Venaissin. Dans les huit jours qui suivraient la publication de cet ordre, ils devraient porter entre les mains des consuls des communautés leurs fusils, mousquets, mousquetons, bayonnettes, carabines, épées, poignards et autres armes, sous peine, contre les contrevenants, de 200 livres d'amende, ou du carcan et du bannissement pour ceux qui ne pourraient payer l'amende. — Enregistrement d'un ordre du Roi pour le rétablissement des officiers de justice à Avignon et dans le Comtat Venaissin. — Nominations de tuteurs, procurations, oppositions, nomination de donateur à cause de mariage, enregistrement de causes concernant les familles Guilhermier, Gourgonnier, Rigaud, Pitance, Peyrol, etc...

B. 1689. (Registre.) — In-4°, 759 feuillets, papier.

1688. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens de Louis Boujean et de Jeanne-Marie Pialata, sa femme, par leurs créanciers. — Poursuites de Jean-Joseph de Rocquard des Alrics, seigneur de Vinsobres, contre Jean-François de Guilhermier, en paiement des arrérages d'une pension d'une éminée de seigle. — Discussion générale des biens de sieur Louis Boujean et de Marie Pialat, mariés, à la requête de leurs créanciers; délivrance desdits biens: une petite table carrée en noyer, 1 livre 5 sous; une tasse d'étain, 4 sous; un crucifix de bois avec son piédestal, 10 sous; 4 petits tableaux, 12 sous; 2 charrettes de bois d'amandier, 5 livres. — Nomination du sieur Raynaud Armand comme procureur d'illustre seigneur, messire Jacques-Joseph de Rocquard des Alrics, seigneur de Vinsobres et autres lieux, et de messire Louis de Pons, jeune, co-seigneur de Lagarde-Paréol. — Rapport d'assignation en la cause d'illustre seigneur messire Jacques-Joseph de Rocquard des Alrics, haut seigneur de Vinsobres et autres lieux, contre noble Joseph-François de Guilhermier, docteur ès-droits. — Saisie sur Pierre Cheisson de deux chaudrons en cuivre et d'un pot en fer, à la requête de noble François de Faucher, recteur de l'hôpital de Bollène, en paiement de 11 florins 8 sous, mon-

naie courante, que ledit Cheisson devait à l'hôpital. — Nominations de tuteurs curateurs, experts, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Boiyau, Teard, de Rocquard, de Pons, etc...

B. 1690. (Registre.) — In-4°, 824 feuillets, papier.

1689 — Manuel des causes civiles. — Avis du comte de Grignan, du 6 janvier 1689, portant que le Roi lui a accordé les présents que les communautés du Comtat avaient coutume de faire aux vice-légats et portant désignation du sieur Piellat, trésorier, pour les recevoir. — Enregistrement d'un ordre du Roi portant déclaration de guerre au Roi d'Espagne. — Donation de patrimoine faite par Pierre Billard, maréchal, à Marie Billard, sa sœur, femme de Georges Desserre. — Insinuation de donation à cause de mariage pour Esprit Blanchon et Jeanne Faure. — Envoi en possession pour demoiselle Marie-Anne de Guilhemier, des biens de Pierre de Guilhemier — Contrainte obtenue par messire Jean Pellegrin de Tonduty de St-Léger, prêtre et grand-pénitencier de Notre-Dame des Doms, d'Avignon, contre les hoirs de Jean Teneron et de Catherine Dumas, pour une somme de 20 livres, monnaie courante, que ceux-ci lui doivent. — Ordre du comte de Grignan à tous officiers, magistrats, et consuls, de donner au sieur Charpentier, commissaire des poudres en Provence, toute l'aide, secours et assistance qu'il réclamera pour la recherche du salpêtre dans le comté d'Avignon et dans le Comtat Venaissin, et défense à tous de s'immiscer dans la recherche du salpêtre sous peine de désobéissance. — Ordre du même comte de Grignan à tous marchands et revendeurs des villes et lieux de la judicature de Valréas, de remettre entre les mains des consuls, toute la poudre à tirer, tout le plomb, balles, grenailles, mèches et autres munitions de guerre qu'ils ont, sous peine d'être sévèrement punis, le paiement devant en être fait au prix ordinaire, sur les récépissés des consuls. — Assemblée de parents pour les hoirs de Françoise Lunelle. — Nominations de tuteurs et curateurs, experts, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Serre, Baucus, Castanier, Martel, Gonisset, etc...

B. 1691. (Registre.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1689 — Manuel des causes civiles. — Reddition des comptes de la tutelle de Joseph Gibert contre Jean Farjou. — Provision de l'office de viguier au profit de Joseph Granet.

— Extrait de vente d'une pension de 37 sous 9 deniers en faveur de la confrérie de Ste-Anne, par Michel Gonnat, produit par le chapitre des moines et prêtres agrégés de St-Martin de Bollène, contre les curateurs de la discussion des biens de Louis Roujeau. — Condamnation prononcée à la requête de messire Jean de Rippert d'Alauzier, seigneur de Novezeau, contre Jean Doussut, berger, en paiement de la somme de 6 écus blancs et aux dépens. — Saisie à la requête de noble Joseph César de Ribère, seigneur d'Autremont, de tout le blé que possédait Catherine Bougère, dans la maison de Marie Blancher, en paiement de 6 saucées de blé qu'il lui avait prêté pour ensemeñer ses terres. — Nominations de tuteurs, curateurs, experts; procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrement de causes concernant les familles Bougère, Bonot, Varène, Roman, Guilhaudin, Gaillard, Cunel, etc...

B. 1692. (Registre.) — In-4°, 716 feuillets, papier.

1690 — Manuel des causes civiles. — Saisie d'une charette et de deux mules par Esprit Bonot, fermier du prieuré de St-Martin de Bollène, contre Laurent Varène, eo-garantie du paiement de ce qu'il doit. — Inhibitions, à la requête de Monde Gelifières, faites à Raphaël Clément et à tous autres, de passer à travers de la terre de la demanderesse. — Réclamation par demoiselle Jeanne-Marie de Rocher, veuve de noble Claude de Salvator, contre Gervais Guilhaudin, auquel elle avait prêté 4 éminées de blé qu'il ne voulait pas lui rendre. — Demande d'intimation faite par messire Jean de Rippert d'Alauzier, seigneur de Novezeau, en qualité d'héritier universel de messire François de Rippert d'Alauzier, son frere, en son vivant commandeur de l'ordre de St-Lazare, de St-Jean de Jérusalem et mestre de camp dans l'armée du Roi, contre la maison de la Charité nouvellement établie à Bollène. Ledit sieur de Rippert expose que par son testament son frere a laissé à ladite Charité ou hôpital général, la somme de 300 livres, monnaie de Roy, payables après décès, pour l'achat d'une maison pour l'établissement dudit hôpital, spécifiant qu'en cas où l'achat ne se ferait pas ou que ledit hôpital ne serait pas établi, cette somme serait employée à la fondation de messes dans l'église des religieuses de Ste-Ursule de Bollène; acceptation du legs et des conditions spécifiées par le sieur André de Guilhemier, docteur en médecine, et Pierre Chapuis, docteur ès-droits, en qualité de directeurs de ladite maison de Charité. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles de Bollène.

B. 1693. (Registre.) — In-4°, 699 feuillets, papier.

1690. — Manuel des causes civiles. — Demande des consuls de Bollène, justiciers de Bauzon, que leur justice puisse s'exercer à Bollène, attendu que Bauzon est aujourd'hui un lieu désert où il n'y a que des ruines. — Donation par Marie Faure, au profit de Joseph Rouvière, orfèvre, son fils — Nominations de tuteurs, rapports d'experts, oppositions, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Serre, Boniface, Clary, Courrier, Vernet, Marcel, Ours, Guilhaudin, Giroard, Gourgonnier, Cluebier, Hugues, Gérard, de Pons, de Roequard, etc...

B. 1694. (Registre.) — In-4°, 993 feuillets, papier

1691. — Manuel des causes civiles. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Varène. — Poursuites de Gaspard Nicoulette, veuve Aulagnier, hôtesse du Pont-St-Esprit, contre Paul Clément, pour dépenses de bouche faites par celui-ci chez elle. — Cessions de biens par Claude Nouvelli à ses créanciers. — Mise en possession de la charge de capitaine et vignier de Bollène, pour le sieur Claude Gaillard, bourgeois dudit lieu, enregistrement de ses lettres de provision donné par le vice-légat Balbazard Cenci, le 17 mai 1691. — Plainte portée devant le vignier, par messire Joseph-François de Roequard, Louis de Pons, jeune, noble Pierre Serre, docteur ès droits, et autres, au sujet de la dilapidation commise sur le chemin public de Bollène et qui entrave la circulation. — Discussion entre messire Joseph-François de Roequard et noble Joseph-César de Ribère, sieur d'Autremont, relativement à la distraction par ce dernier des eaux du Lauzon. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Roureau, Gigot, Lavi, Granet, Dumas, Jaquier, Clément, Nouvelli, Guilhaudin, Carzut, etc...

B. 1695. (Registre.) — In-4°, 1034 feuillets, papier.

1694. — Manuel des causes civiles. — Prohibition de la sortie du vin de Bollène, à cause de la gelée qui a, en grande partie, détruit les vignes. — Défense aux marchands qui viennent à la foire de déployer leurs marchandises devant

l'hôpital, l'étalage n'étant permis qu'à la place. — Publication de la corvée communale pour le curage du béal. — Défense de gaspiller et de faire entrer le bétail dans les vignes avant la Toussaint. — Répudiation par Guillaume Channel de l'héritage d'André, son père. — Saisie à la requête de noble Jean-François de Faucher, sur Louis Cheze, d'un pétrin en noyer, un lit en noyer, deux caisses fermant à clef, en paiement de la somme de 6 livres, monnaie de Roi. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par noble Charles d'Arclin, des biens et héritage de feu noble Raymond d'Arclin, son père. — Discussion des biens de Claude Nouvelli, à la requête de ses créanciers. — Insinuation de donation par Raymond père, à ses fils Étienne et Antoine, de tous ses biens meubles et immeubles situés à Bollène. — Nomination de tuteurs, curateurs, experts, oppositions, procurations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Escallier, Meyssonier, Justamond, Cassanier, Bourbonnier, Montard, etc.

B. 1696. (Registre.) — In-4° 1028 feuillets, papier.

1692. — Manuel des causes civiles. — Règlement pour le change des patats. En considération de la difficulté de changer de la grosse monnaie en patats « desquels pourtant on ne saurait se passer étant la seule monnoye qui s'expose en cet estat, dans le commerce journalier des denrées et marchandises dont on a besoin pour l'usage de la vie, » le vice-légat ordonne que le change des grosses espèces d'or et d'argent pour des patats ne pourra être plus élevé que de 10 sous patats pour chaque écu de 60 sous pièce de grosses espèces d'or et d'argent, tant du coing du Saint-Siège ou de ses prédécesseurs que du coing du Roi de France. Défense est faite à toute personne d'exiger davantage sous peine de 50 écus d'amende pour la première fois et de 100 écus pour la seconde. — Rapport d'experts sur le passage que se doivent Pierre et Jean Pelissier, Laurent Varène et Pierre Sicard de Bollène, dans leurs propriétés au quartier de l'Étang. — Ordonnance de Daniel Marc, du 8 septembre 1692, prescrivant de placer les armes du Saint-Siège sur toutes les portes des villes où elles ne se trouveraient pas; de ne tenir que deux portes ouvertes aux grands lieux et qu'une aux petits, de faire mettre partout des ponts levés et les portes en bon état, de faire réparer immédiatement les murailles qui menacent ruine; de faire par les habitants et à tour de rôle, la garde aux portes des villes, selon l'ordre que les consuls en donneront, que les portes soient fermées à l'entrée de la nuit, qu'elles ne soient ouvertes qu'au lever du jour; que, vu la pénurie

d'armes, les particuliers qui en possèdent, les donner pour monter la garde jusqu'à ce que les communautés en soient pourvues ; qu'on contrôle attentivement les personnes étrangères qui viendront dans les villes ; que si quel-qu'un fait ou veut faire quelque tentative contre une ville., les consuls ou députés de la communauté l'avertissent qu'elle appartient à Sa Sainteté, que tous ceux qui ont des grains dans le territoire des villes soient tenus de les mettre en sûreté dans l'intérieur des villes sous peine de confiscation. — Discussion des biens de Jean Queyrier, à la poursuite de ses créanciers. — Nomination de tuteurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Dupuy, sieur de la Valdène, Gourgonnier, de Pons, Glandin, etc...

B. 1697. (Registre.) — In-4°, 925 feuillets, papier.

1692. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Catherine Bouyer, veuve Imbert, contre Jean Morard, pour dommages causés à ses terres. — Protestation de Cornillon, fermier du moulin communal, portant qu'il ne payera son fermage qu'autant qu'on aura mis de l'eau au canal. — Inventaires des meubles de Jean-Martin Matoulet. — Plainte portée par messire Louis de Pons contre Étienne Touard, en restitution de la paille qu'il lui avait emportée. — Demande en restitution de 6 émines de blé à 20 sous l'émine et de 2 livres de chanvre, formée par messire Jacques-Joseph de Rocequard, seigneur de Vinsobres, contre Barthélemy Freaud et Catherine Lunelle, mariés. — Nominations de tuteurs et curateurs, experts, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Roche, Vernède, Gonthier, Rouvière, Laville, Colomb, Icard, Raynaude, Roure, Pradan, de Rocequard, etc.

B. 1698. (Registre.) — In-4°, 1138 feuillets, papier.

1698. — Manuel des causes civiles. — Élargissement de Claude Philip, détenu comme complice de l'enrôlement de Jean Rousset, berger de Bollène. — Enquête sur les plaintes des cultivateurs de Bollène au sujet des vols et violences que commettent journellement sur le territoire les soldats du bataillon de Vendôme qui sont en quartier d'hiver à St-Paul-Trois-Châteaux. — Règlement de police locale au sujet des arrosages de l'eau du béal de Tournesol. — Fixation de la livre de pain blanc, rousset et bis à 11, 10 et 9 patats. — Ordonnance du vice-légat concernant les grains. — Plaintes des consuls de la communauté contre les Juifs qui se ren-

dent à Bollène, y tiennent journellement boutique ouverte et y vendent et débitent leurs marchandises au mépris des règlements, et réquisition des mêmes consuls au capitaine viguier de faire défense à tout juif d'habiter eux et leurs familles en la ville de Bollène, d'y tenir aucune boutique ouverte, sous les peines portées par les règlements, étant néanmoins permis auxdits Juifs d'aller et venir audit Bollène pour la nécessité de leurs affaires ou négoce et d'y séjourner durant trois jours seulement par mois, sans comprendre le jour de leur arrivée et celui de leur départ. — Enregistrement du règlement du vice-légat Gaspard de Lascaris de Castelar, du 26 juin 1660, concernant les juifs. Ces trois jours de chaque semaine assignés aux juifs pour pouvoir rester dehors, en réservant les fêtes et la semaine et les autres jours saints, spécifiés dans le règlement du vice-légat du 6 mai 1636, a été aussi compris les fêtes de Noël jusqu'au premier jour de l'an, toute la semaine sainte, les trois fêtes de la Pentecôte, la fête de la Trinité, celle du Très-Saint Sacrement et de son octave, les fêtes de Notre-Dame, Assomption, Nativité, Conception, Purification, le jour de la Toussaint et le jour des Morts. — Les trois jours assignés pour se tenir dehors seront francs et entiers sans y comprendre l'aller et le retour. Les parements, meubles et autres choses servant aux cérémonies des juifs qui sont d'ordinaire tenues dans leurs écoles, ou à l'ornement de ladite école ne pourront être saisis ou sequestrés à la requête des créanciers et ladite école ne pourra être fermée. « Et sur ce que nous a été remontré par lesdits Juifs qu'il leur est souvent arrivé que, voulant sortir des villes et lieux dans l'enclos desquels se trouvent leur dite arrière, les officiers, soldats et commis des portes d'icelles, sous prétexte que lesdits juifs, communauté et particuliers leur estoient débiteurs de quelques sommes, se sont dispensés de les arrêter leur défendant la sortie desdites villes et lieux, de leur propre autorité sans ordre et mandement d'aucun magistrat et mesme les tenir arrêtés entre les deux portes ; à leur très grand préjudice et contre la forme du droit, à ce faire avons prohibé et défendu, défendons et prohibons à tous officiers, sergents des portes et commis d'icelles et à qui appartiendra de ne donner aucun trouble ny empeschement auxdits juifs à la libre sortie et entrée d'icelles, sans un ordre exprès » — Défense de violenter les juifs prisonniers par autorité de justice, de les faire marcher les jours de leurs sabbats, ni autres fêtes solennelles, de leur saisir leurs lits, tables et lampes de cuivre dont ils se servent pour la célébration de leurs sabbats. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Giroard, Guilhermier, Doulhon, Marre, Bounafoy, Guilhermier, etc.

B. 1693. Registre. — In-4°, 981 feuillets, papier.

1693. — Manuel des causes civiles. — Saisie d'une jument à la requête de Catherine Constant, contre Conrège, maltotier, de Montpezat, en garantie d'une créance de 52 sous tant pour tabac vendu que pour dépense de bouche. — Mise en possession de l'office de vignier pour Joseph-César de Ribère, seigneur d'Autremont. — Poursuites de Magdeleine Javel, veuve Serpolet, contre François Serpolet, pour le paiement de ses frais de nourriture pendant son année viduelle. — Demande faite par devant le vignier, par le sieur Mathieu Desours, représentant de Jean-Joseph de Fogasse, seigneur de la Bastie, contre le sieur Mutin, pour ensemencement d'un champ. — Nomination du sieur Pierre Icard comme lieutenant du sieur capitaine vignier Joseph-César de Ribère, sieur d'Autremont. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pradan, Jacquinet, Abeillon, Bonot, Romanis, Mourenas, Icard, Arnaud, Gigot, etc.

B. 1700. Registre. — In-4°, 1297 feuillets, papier.

1694. — Manuel des causes civiles. — Règlement du vice-légat sur les procès criminels, les grains, les bohémiens. Les bohémiens ou bohémiennes qui contreviendront aux règlements les concernant, et particulièrement du 27 novembre 1694, seront punis à l'arbitre du juge des lieux où ils auront été arrêtés et saisis, faisant inhibition et défenses aux uns bohémiens et bohémiennes et à ceux de leur suite de revenir dans cet Estat sous quel prétexte et quelque cause et occasion que ce soit, à peine du fouet et autre peine arbitraire et videntes juges. — Ban promettant une récompense de 50 écus à ceux qui procureront l'arrestation de Jean Chabrier, de Montoux, Mathieu Ribe, dit l'Alégrosse, de Sarrains, et de Jean et André Bressy, chefs d'une bande de malfaiteurs.

Mariage entre Louis de Pons et Magdeleine de Chancierzes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Lebaume, Clari, Brand, Monnet, Lenoir, Romillon, etc.

B. 1701. (Registre.) — In-4°, 637 feuillets, papier.

1694. — Manuel des causes civiles. — Poursuites d'Anne-Marie Chave, femme d'André Lunel, contre la femme de Pierre Brusset, dit St-André, en paiement de 30 sous pour reste du prix d'un justaucorps. — Contestation de limites entre André Hugues de Barry et Bernard Bilhard dudit Barry. — Rapport d'expert en la cause de maître Pierre Siccard contre Raymond portelier et Philippe Fialou. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Dessertes, Poget, d'Autremont, Vareire, Icard, d'Arhin, Serpolet, etc.

B. 1702. (Registre.) — In-4°, 771 feuillets, papier.

1695. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre Catherine Arnaud, veuve de Charles Guerre avec Michel Puni et Pierre Laurent, ses gendres, au sujet de la succession de son mari. — Poursuites de Pierre Icard et d'Esprit Bonnot, anciens fermiers du collège St-Nicolas, contre Guilhermin Martel, Prat et autres débiteurs. — Poursuites de Pierre Piellat d'Orange, contre Antoine Jouve et Pierre Tuchebeuf, pour reste du prix d'une vente de blé. — Rapport d'expert en la cause du sieur François Guichard, notaire, en qualité de mari et maître des biens dotaux de demoiselle Gabrielle Bevaude, contre Mathieu Baudou. — Réclamation faite par haut et puissant seigneur messire Jacques-Joseph de Roeyard des Alrics, seigneur de Vinsobres et autres places, et messire Joseph-César de Ribère, sieur d'Autremond, contre César Arman, poudrier, qui avait établi son four dans la ville et chez lequel un incendie avait eu lieu; condamnation de celui-ci à sortir du lieu où il exerce son métier et de se transporter hors la ville sous peine d'expulsion par la force et d'une amende de 25 livres. — Nominations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Arnaud, Arcis, Jouve, Justet, Rocher, Roux, Vernet, Teyssier, Tanlier, etc.

B. 1703. (Registre.) — In-4°, 1033 feuillets, papier.

1695. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre Jean-Henri Dastet, notaire, et Marie-Thérèse Vitalis. — Règlement pour le curage des fossés aux quartiers de la Prairie et de Champredon. — Signification aux consuls de Bollène

d'un ordre du vice-légat, défendant d'exposer les bâtards de Bollène à l'hôpital du Pont St-Esprit et leur prescrivant la plus active surveillance à ce sujet. — Réception à la charge de viguier de Bollène de noble Esprit Rocher. — Visites des poids et mesures chez tous les boulangers de Bollène sur la plainte de noble Jean Guilhermin, docteur en médecine, et Pierre Belliet, consuls, que certains boulangers vendaient à faux poids. — Procès-verbal au sujet des bestiaux enlevés par les dragons de Grammont, sur le territoire, pendant leur séjour à St-Paul-Trois-Châteaux. — Monitoire contre les fermiers des fours bannaux du collège de St-Nicolas qui percevaient au-delà de ce qui leur était dû. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Payet, Dupoux, Broche, Bevande, etc.

B. 1704 (Registre.) — In-4°, 1005 feuillets, papier.

1696. — Manuel des causes civiles. Donation d'une vigne et d'un bosquet par Barthélemy Peyrouse à l'hôpital des malades de Bollène. — Ordre du vice-légat au sujet des tournées que font les consuls aux frais des communautés; règlement du même vice-légat relatif au transport des poudres et salpêtres. — Règlement au sujet de l'abondance des grains et des sauf-conduits. — Insinuation des lettres de viguier et capitaine de Bollène délivrées par le vice-légat, en faveur de noble Éméric de Pons. — Insinuation de donation à cause de mariage entre Raynaud Arnaud et Marie Chiroum. — Plainte déposée par Hélène Paradis, veuve de François Aubert contre certaines filles qui se retiraient à la maison de Louis Jacquemus tailleur d'habits, et qui subornaient sa fille. — Insinuation de donation à cause de mariage, pour César Arnaud et Suzanne Rey, mariés. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Bouissin, Ramière, Brun, Raynaud, Justamond, Mounet, Peyrouse, Tournier, etc.

B. 1705. (Registre.) — In-4°, 1122 feuillets, papier.

1696. — Manuel des causes civiles. — Instances de Joseph Bonjean, prêtre, contre le curateur de la discussion des biens de Louis Bonjean et de Marie Pielal, sa femme. — Instance des hoirs d'Antoine Castanier, juge de Mondragon, contre Ulysse Castanier, opposant à leurs exécutions, contre divers débiteurs. — Contestation entre noble Gaspard de Mantin, baron d'Allier et de Montbrun, seigneur de La Ro-

che St-Sévet, de Mondragon, et Jean-Paul Roger, prêtre de Bollène, au sujet d'une créance de 500 livres au paiement de laquelle ce dernier a fait condamner ledit Mantin. — Condamnation du sieur Boniface Étienne à 5 livres d'amende monnaie de Roy, en faveur de noble Jean-François de Faucher, pour dépense de bouche. — Assignation d'André Redon, à la requête de haut et puissant seigneur messire Jacques-Joseph de Rocquart des Alries, haut seigneur de Vinsobres et autres places, en paiement d'une somme de 161 livres 8 sous 6 deniers. — Nominations des tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Migony Guilhandin, Roman, Clément, Bauenis, de Rocquart, Galbonne, Bonot, Brunet, Géroard, etc.

B. 1706. (Registre.) — In-4°, 1232 feuillets, papier.

1697. — Manuel des causes civiles. — Exposé de Marie d'Albéric, épouse de Louis de Pons, contre les exigences et insolences de Jeanne de Chanancilles de la Saumès, veuve de Jean-Louis de Pons, fils de son mari. — Plainte contre le sieur Vedrilhe, d'Orange, lieutenant de la compagnie de Monchoisie au régiment de Picardie, pour avoir enlevé par force deux hommes de Bollène et les avoir forcés à s'enrôler. — Défense aux habitants de Bollène d'aller moudre leurs grains à d'autres moulins qu'à ceux de la communauté. — Ordonnance du vice-légat au sujet des dépenses qu'on fait voter par les assemblées convoquées pour l'élection des consuls. — Inhibition contre ceux qui fraudent le tabac fabriqué dans le pays. — Règlement pour empêcher les vols champêtres. — Insinuation d'un ordre du vice-légat contre les personnes mal famées et prescrivant aux consuls des communautés de surveiller les étrangers qui viendront s'y établir, de connaître exactement leur nom, le lieu de leur demeure et d'en avertir le vice-légat. — Ordre du vice-légat pour la visite des grains. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Romoin, Matton, Blachère, Bourgeon, Brun, Guichard, etc.

B. 1707. (Registre.) — In-4°, 1039 feuillets, papier.

1697. — Manuel des causes civiles. — Protestations par la dame Jeanne de Chanancilles, veuve de Jean-Louis de Pons, sur ce qu'étant enceinte et ayant eu envie de manger une croustade, la dame de Pons, sa belle-mère, ne lui en avait envoyé que le troisième jour après sa demande, dans une

tourtière de cuivre tellement malpropre qu'elle eut mal au cœur de la voir et n'en put manger, que, de plus, messire Louis de Pons, son beau-père lui envoya un sergent qui s'est introduit dans sa propre chambre pour lui signifier un cartel, et qu'elle proteste autant qu'elle peut protester contre de pareils traitements. — Action en revendication intentée par le chapitre de la cathédrale de Viviers contre Étienne Vidal, possesseur à Bollène de la maison de Jean de Payen de l'Hôtel, évêque et comte de Viviers. — Action intentée par noble Michel de Liberta, médecin chimique de Marseille, contre Esprit Bonot de Bollène, pour avoir médicamenté sa femme. — Assemblée de parents pour les hoirs de François Aubert. — Nomination de lieutenant du capitaine de Bollène, pour le sieur Laurent Jacquety en l'absence de messire Émerie de Pons, capitaine et vicquier de Bollène. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Clément, Jusset, Pédan, Rocher, Bouot, Bérard, Vidal, Mulet, Baudon, etc.

B. 1708. (Registre.) — In-4°, 1007 feuillets, papier.

1698. — Manuel des causes civiles. — Poursuites du collège St-Nicolas d'Avignon, pour le paiement des lods d'une maison de sa directe, acquise par Jacques Brès, condonnier. — Liquidation de l'héritage de Pierre Dumas, fils, marchand (ardeur) de Bollène, acceptée sous bénéfice d'inventaire. — Organisation d'un bureau composé de 10 personnes pour chaque quartier de la ville à l'effet de surveiller les voleurs des champs et les autres malfaiteurs. — Poursuites de Jeanne de la Galéria, veuve de Guillaume de Chamancilles, seigneur de La Sannée, Jazonas, le Saulx et autres places, contre Louis de Pons, pour les droits de leur commune petite-fille de Jeanne-Françoise de Pons. — Intimation de production de réponses en la cause de dame Antoinette de Salvator, veuve de noble Pierre de Faucher, hoirs messires Jean Rippert d'Alanzier et autres. — Assignation de Mathieu Deporte, à la requête de Joseph-César de Ribère, pour se voir condamner à la réparation de trois fenêtres et d'une porte dans la maison qu'il occupe à Bollène. — Nominations de tuteurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Lagier, de Pons, de Salvator, Lunel, Laflont, Reynon, Roumain, Rocher, Rand, etc.

B. 1709. (Registre.) — In-4°, 1238 feuillets, papier.

1698. — Manuel des causes civiles. — Mariage entre noble Paul de Roquard et Françoise de Payen de l'Hôtel. — Règlement du vice-légat (Guallevio) au sujet de la vente des poisons, défendant à tout marchand, apothicaires, droguistes et autres, vendants marchandises aromatiques et à tous étrangers venant dans le Comtat, de vendre publiquement ou en particulier aucune marchandise venimeuse aux enfants, valets, servantes ni autres domestiques, mais seulement aux chefs de famille connus pour gens de bien et en leur demandant pour quel usage ils le prennent, en écrivant leur nom et prénom, sous peine de 300 livres d'amende, 3 mois de prison, suppression de la vente et autre peine arbitraire et corporelle. — Criée fixant le prix de la livre de pain blanc à 2 sous patats et celui de la livre de pain rousset à 9 patats. — Circulaire du vice-légat, du 17 octobre 1698, prescrivant une statistique des distillateurs d'eau-de-vie. — Sentence de l'auditeur de la Chambre de Rome, rendue le 29 juillet 1698, et portant que les officiers de la rectorie et les juges ordinaires du Comtat doivent connaître privativement au juge de la Chambre toutes les causes qui s'agissent de particulier en particulier. — Ordre du vice-légat relatif à la vente des poudres et salpêtres et interdisant aux poudriers et salpêtrier de vendre leurs produits au dehors sans permission du vice-légat, à peine de confiscation desdites marchandises, de 25 mares d'argent d'amende et de 2 mois de prison et autres peines arbitraires. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Gigot, Baud, Guilhermier, Jean, Mutin, Justamond, Granet, etc.

B. 1710. (Registre.) — In-4°, 1276 feuillets, papier.

1698. — Manuel des causes civiles. — Contestation sur la demande de 2 écus faite par Louis Gronier à Antoine Lagier, pour un charroi de plâtre. — Liquidation des droits-venages de Catherine Blachière et Jeanne Pelijay, veuves de Clément et de Joseph Dupoux, père et fils, contre Clément Dupoux, maître de forges. — Ordonnance du vice-légat concernant la réparation des chemins, la fourniture à faire aux soldats des brigades établies pour surveiller les nouveaux convertis de France, sujets du Roi, qui viennent d'Orange. — Autre Ordonnance du vice-légat Gallerio, concernant les loteries et spécialement celle établie à Avignon par le sieur Chérin, marchand, qui n'a pas été faite avec toutes les formalités

nécessaires en pareil cas. — Autre ordonnance concernant les expositions d'enfants à l'hôpital du Pont St-Esprit et prescrivant aux consuls et communautés de surveiller avec soin ces expositions. — Autre ordonnance du même vice-légat concernant le poisson salé, les vols champêtres. — Délivrance des meubles de Jean Reynaud, à la requête de ses créanciers. — Insinuations de donations : pour Catherine Courneis, contre Michel Courvière, son père ; pour le sieur Joseph Gounet, chirurgien, contre Anne Gounet sa tante ; pour Antoine Chavanier, contre Jeanne-Marie Lagnielle ; pour Jean Philippe et Anne Julianne, mariés. — Nomination de tuteurs, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Ayy, Arnaud, Bert, Gounet, Mourard, Meissonnier, etc.

B. 1711. (Registre — In-4°, 965 feuillets, papier.

1699. — Manuel des causes civiles. — Contrainte obtenue par Louis Aube de Roquemartine, évêque et comte de St-Paul-Trois-Châteaux, contre Esprit Bonnot, fermier de la dime de Chabrières, pour le paiement de 125 livres. — Transaction entre Marguerite Dumas, veuve de Claude Roure, d'une part, et Marguerite Royer, veuve de François Dumas, au sujet de la succession de ce dernier. — Réclamation de messire Joseph de Ripperat d'Alauzier, doyen de Grignan, en qualité de recteur de la chapellenie de St-Claude, contre demoiselle Jeanne-Marie Pialat, pour le paiement de deux émines de seigle qu'elle doit à la fête de Ste-Marie-Magdeleine. — Nominations de tuteurs, curateurs, experts, oppositions, procurations, inventaires, enregistrement de causes, concernant les familles Lagier, Lallont, Lenoir, Coulomb, Rique, Reynaude, Serpolet, Tanehon, Tabour, Varence, Varène, Viguère, etc.

B. 1712. (Registre. — In-4°. 1225 feuillets, papier.

1700. — Manuel des actes judiciaires. — Rapport de criée pour les hoirs de Joseph Gourgonnier. — Délivrance de meubles : un livre de pénitent blanc à Jacques Coulomb pour 15 sous patats ; une paire d'étagers bois sapin, 11 sous et demi-patats ; trois tamis grossiers à passer le tabac, 1 livre 4 sous patats ; un baril pour tenir la poudre, quinze sous patats ; une salière de bois, 8 sous patats ; un pétrin bois noyer, avec son couvert et deux tiroirs, même bois, 9 livres 15 sous patats. — Instance de Claude Ozi, pour la cause de rémission de tutelle, contre Guy Joseph et Marie Mourand ses enfants. — Insinuation de donation, à cause de mariage, pour Jacques Boicaud et Jeanne Bouissonne. — Saisie d'une vigne

et de fruits par le sieur André Gourgonnier, contre le sieur Gaspard Bosse. — Commandement et contrainte de noble Joseph de Magnin, sieur de Montroux ; contre Jean-Baptiste Bosse et Doppon de cette cité, par Magnet sergent. — Démission de tutelle par la dame Claude Ozy, et nouvelle provision de tutelle contre Guy Joseph et Marie Mourand ses enfants, et de feu J. Jean Mourand. — Obtention d'inhibition de l'illustre seigneur Messire Louis de Pous de cette ville de Bollène, contre André Gourgonnier et André Lunel. — Démission de tutelle de demoiselle Claude Ozy, femme, en premières noces, de feu Jean Mourand, contre Guy Joseph et Marie Mourand ses enfants. — Délivrance de meubles de la maison de défunt Mathieu Giroard : plusieurs petits chaudrons cuivre de 1 livre, 11 sous patats : un crémat avec une crémaillère à 8 sous ; un seau de bois de sapin, corclé et ansé de fer à 1 livre 5 sous patats ; une hache avec son manche de bois, à 15 sous patats ; une petite garde-paille à vingt trois sous patats. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Dueros, Tenneronne, Hugues, Magnet, Mazade, etc.

B. 1713. (Registre.) — In-4°, 984 feuillets, papier.

1700. — Manuel des actes judiciaires. — Rapports de Jean Pierre Bonot : contre Pierre Jullian, Jacques Carré et sieur Amant ; contre Pierre Jullian. — Refus de gages de François Guilhaudin contre Jean Bret. — Élection de lieutenant du capitaine de Bollène. — Inhibition de noble Joseph César de Ribère, sieur d'Antremond, contre demoiselle Louise Gaillard ; production de titre de Jean Guiehard habitant au quartier d'Olères contre Etienne Thouard. — Rapport en la cause de commandement de M. Pierre leard et Esprit Bonot jadis fermiers du grand collège, contre M. Pierre Romillon, et demoiselle Anne Girocelly, mariés, et de garantie de ceux-ci contre les hoirs de François Imbert, Jean Jullian et Antoine Jullian. — Obtention d'intimation et d'inhibition de noble Pierre Serre contre tous les créanciers de demoiselle Charens. — Causes de Jean-Baptiste Constant, contre Paul Tabour, bourellier, cité par Magnien sergent de la ville de Bollène, de M. Pierre Ours, jardinier, contre Pierre Jullian, dit l'Estrouffaire, cité par Magnien, sergent. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bonot, Jullian, Migony, Serpolet, Lafond, de Ribère, etc.

B. 1714. (Registre.) — In-4°, 869 feuillets, papier.

1701. — Manuel des actes judiciaels. — Assignation par le lieutenant de Bollène à Jean de Castegan contre Jean Meyssonnier. — Enquête en la cause de Pierre Ours contre Jean Marten et d'opposition de Jean Nicolas. — Cause de noble Joseph-François Granet, docteur en droit, contre Louis André cité par Magnien, sergent. — Rapport d'experts en la cause du sieur Guillaume Philibert, serrurier, contre tous les prétendus éreçanciers et autres ayant droit sur les biens de feu Barthélémy Créand et particulièrement sur une maison délivrée au sieur Philibert. — Cause de MM. Pierre Reynaud, Jean Bonot, François Jastet et autres, jadis associés à la ferme du grand Collège, contre Jean Castel, cité par Magnien, sergent. — Acquit de la cause de Clément Dupoux, contre Catherine Blachière et Jeanne-Marie Pielgeay. — Obtention d'arrêt de Nicolas Corein, à la prière de Pierre Bonot. — Exposition de demoiselle Élisabeth Charens contre le nommé Carret, hôte de la ville du Pont-St-Esprit. — Cause du sieur Aymar Martichou, du lieu de Montragon, contre Paul Tabour, boucher. — Opposition des hoirs de Barthélémy Preu, pour une maison, contre Esprit Bonot. — Obtention d'intimation, de cession, commandement, inhibition et contrainte de noble Jean-Joseph de Rippert, contre les hoirs Antoine Mutin et Clau le Vachière, mariés, et Claude Mutin, Pleigo. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, enregistrement des causes concernant les familles de Rippert, Boussut, Pradan, Pret, leard, etc.

B. 1715. (Registre.) — In-4°, 991 feuillets, papier.

1701. — Manuel des actes judiciaels. — Obtention d'inhibition de Joseph Romanin, maître serrurier, contre Pierre Beringier. — Délivrance de meubles : un garde-paille à 2 livres 15 sous, un broche-main à 1 sou; un lincol de grosse toile à 9 sous, un tablier de cuisine à 1 sou 6 deniers; deux verres grossiers à 1 sou 6 deniers; une esenelle de bois à 1 sou 2 deniers; deux banes de lit bois de sapin, deux couchettes de lit bois noyer et quelques vieux litoux en bois de saule à 8 sous. — Obtention d'arrhes, par le sieur Bosse, de cette ville de Bollène, contre le nommé Lamontagne, mallolier. — Cause du sieur André Gourgonnier, contre Jean Bret, travailleur, cité par Magnien, sergent. — Obtention d'inhibition de Antoine Bourbonnet, sieur Abeilles, contre Jean Brunet et contre tout autre à lui tenant. — Cause de illustissime seigneur messire Louis de Pons, de cette ville de

Bollène, contre les hoirs François Imbert, Catherine Bougère, mariés, cités à leur domicile, en la personne d'André Imbert, cité par Magnien, sergent de cour. — Cause de Jean Imbert, messenger ordinaire de cette de cette ville de Bollène, contre les demoiselles de Butin, demeurant au service de Madame de Vinsobres, citée par Graiser, sergent de cette ville. — Commandement et contrainte de Joseph et Antoine Terrasse frères, dudit lieu de Rochegude, contre Jean-François Blachière, tisseur de toile, de cette ville de Bollène. — Opposition de commandement et contrainte de Joseph et Antoine Terrasse, dudit lieu de Rochegude, contre Jean-François Blachière, tisseur à toile, de cette ville de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Giraud, Bouchon, de Roequard, Garcin, Imbert, de Butin, etc.

B. 1716. (Registre.) — In-4°, 563 feuillets, papier.

1702. — Manuel des actes judiciaels. — Enregistrement de cause de François de Clarens contre Joseph Bachilier, cité par Magnien, sergent. — Demande d'arrêt, par Jean-François Blachière, contre les nommés la Bose et Charmasson, maçons, cités par Magnien, sergent. — Obtention de Laurent Jaquet, contre les hoirs de Monsieur André Maurice. — Antoine Jouve, contre Jean Fargeon. — Obtention de contrainte de la demoiselle Pradan, contre le sieur Pierre Bonnot. — Commandement et contrainte de Jean Paget en qualité de mari, seigneur et maître des droits dotaux de Jeanne-Marie Constan et de Pierre Constan, frère et sœur, en qualité d'héritiers de Catherine Benezit, leur mère, contre les hoirs de Jean Constan; assignation de messire Joseph-Gésar de Ribère sieur d'Aantremont, contre Louis Galhard. — Enregistrement de causes de dame Antoinette de Salvator, veuve de noble Pierre de Faucher, contre Pierre Billard. — Obtention d'inhibition de noble Esprit Rocher, docteur en droit, contre Pierre Bonot. — Demande faite par le lieutenant de Bollène, au nom du sieur Vintin, réclamant aux hoirs de feu Catherine Pallière et la demoiselle Rose Gauthière, une des héritières, entre autres : deux salmées de seigle, une paire de gants noirs à 1 livre, 4 sous rois, pour faire porter sa garde-robe, etc., etc. — Nomination de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Romillon, Roure, Mutin, Mezangeaut, Morel, Faure, Chaffoy, etc., etc.

B. 1717. (Registre.) — In-4° 871 feuillets, papier.

1702. — Manuel des actes judiciaels. — Assignation de Angely Brunel, cordonnier, contre Michel Jollian, facteur, de la cité de Bollène, pour 24 sous monnoye de roy pour reste de prix de souliers. — Exposition de Joseph Ferriol au sujet de la rue longeant la muraille de sa cour, contre Joseph Guilleyrier, Pierre Poreher, Jean et Joseph Sert frères. — Opposition de noble Pierre de Chapuis, de la ville de Valréas, contre Jacques Martin, menager de cette ville de Bollène, pour les inhibitions au sujet d'un chemin sur ledit terroir. — Contrainte de Pierre Cereau, bourgeois de la ville d'Avignon, contre Jacques Fauques et Esprit Brunelle, mariés, de cette ville de Bollène, pour la somme de 40 livres et 3 années d'arrérages que ceux-ci lui doivent. — Enregistrement de cause de Claude Gigot, jardinier, contre Raymond Gibert et Marie Bourbonne, mariés, pour la saisie d'un grand coffre en bois de nuyx, servant à elef. — Cause de Jean-Baptiste Gaudier, dit Laval, tisseur en toile, du lieu de Bollène, contre Jean Blaehière, aussi tisseur, de cette ville de Bollène, cité en la personne de son compagnon, par Maguien, segent, pour la somme de 30 sous à lui due pour travail non payé. — Nomination de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Lagneau, Clari, Ramière, Bosse, Lenoir, etc.

B. 1718. (Registre.) — In-4°, 949 feuillets, papier.

1703. — Manuel des causes judiciaelles. — Obtention d'ajournement par Marie Bonnete, femme de maistre Adrien Montaux, poudrier, habitant de la ville de Bollène, contre ledit Montaux, son mari et les créanciers de celui-ci, pour consignation de dot. — Instances de Mathieu Baudon pour une saisie de meubles contre Antoine Chavianas. — Obtention de saisie d'une vigne par Jean Guilhermier, docteur en médecine contre Estienne Hoir, Pierre et Jean Courvanceon, pour la somme de 64 livres, monnaie courante à lui due. — Nomination d'expert pour le partage des biens à la requête de demoiselle Jeanne de Giraudy, de la présente ville de Bollène, contre Louis et Michel Escau frères, ménagers, ses rentiers. — Commandement de messire Louis de Pons, contre Jean-Baptiste Bosse, faisant opposition de payer les arrérages de cens. — Ajournement obtenu par Pierre Bert, ménager, en qualité de mari et maître des droits d'aux de Catherine Blanchon, contre Jean et Antoine de Serre, aussi ménagers ; ledit Antoine, en qualité de mari et maître d'Anne

Blanchon réclamant la somme de 60 livres monnaie courante. — Cause du sieur Baudon, réclamant dix sous huit deniers patats, contre les hoirs de Jean-Baptiste Mantard. — Instance de Jacques Fauques, cardeur de laine, contre Georges Chapus, cordonnier, pour lui réclamer le prix d'une terre à lui vendue après acte livré par devant maître Claude Migonin, notaire. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires de meubles, etc., etc.

B. 1719. (Registre.) — In-4°, 577 feuillets, papier.

1704. — Manuel des causes judiciaelles. — Saisie d'une terre de feu Magdeleine Dupoux et prise d'instance de Jacques Dupoux, frère et héritier de celle-ci, contre feu Pierre Imbert et Philippe Bellonne, sa veuve, et obtention de la somme de vingt-sept livres monnaie roi de ladite Bellonne. — Rapport en la cause de la dévote et vénérable Confrérie de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Éloy, érigée dans cette ville de Bollène, contre le sieur Claude de Constant, meunier, pour l'obliger de réparer da moitié à ses frais une muraille mitoyenne à sa maison. — Saisie de meubles contre Andrieux Sylvestre pour paiement de dépenses, à l'instance de Catherine Saliarde. — Citation de Jean-Pierre Gautier et le sieur Joseph Paget, contre le rentier de la grange de noble Pierre Serve, pour avoir trouvé les moutons de celui-ci à une heure après midi, paissant dans une luzerne que les sieurs Gautier et Paget tiennent en arrentement de maître d'Antremond au quartier de Champredon. — Enregistrement de cause de Pierre Maton contre Guillaume Maton, pour lui réclamer trois ruches à miel à lui appartenant et que ledit Maton a vendues. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, procurations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Icard, Béchet, Prat, Bayol, Dupré, etc., etc.

B. 1720. (Registre.) — In-4°, 927 feuillets, papier.

1704. — Manuel des actes judiciaelles. — Ajournement de la cause de demoiselle Claude Ozy, épouse de Monsieur François Donguy, apothicaire, contre Guy Ozy, marchand droguiste, son frère, lui réclamant sa part de bien et de bijou revenant de leur père Jean-Pierre Ozy et demoiselle Claire de Serre leur mère. — Intimation des consuls de Bollène, contre Antoine Jouve, rentier du Moulin des Mialles appartenant à ladite communauté pour n'avoir pas voulu moudre la quantité de blé voulue, le béal étant réparé. — Citation de Pierre Champanias contre Claude Reynoard, pour

n'avoir pas fait un travail à lui payé. — Confirmation de décret de Joseph Chabran contre Nicolat Plumet. — Ajournement à la demande de Jean Doussu, berger, contre Pierre Icard, pour de l'argent dû audit Doussu. — Nominations d'arbitre, Pierre Justinand, docteur en droit, pour la cause Romière, Blanchard contre Pastier; par le capitaine de Bollène, noble et illustre seigneur, messire François de Payan l'Hostel, de maître Raymond Combou, notaire, à la charge de procureur juridictionnel; de Raymond Combou, notaire, à la charge de lieutenant de la ville de Bollène. — Nomination à la charge de vignier et de capitaine de Bollène, de noble et illustre seigneur de Lagarde-Parréol, assisté de messire Joseph de Magnin, de M. Pierre, Vintain, et des consuls. — Nominations de tuteurs et curateurs, provisions, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Durand, Courend, Charpentier, Badien, Bellier, etc.. etc.

B. 1721. (Registre.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

1704. — Manuel des actes judiciaires. — Citation de Jean Doulon, notaire, contre les hoirs Esprit Bœuf pour la somme de 4 livres 5 sous 2 deniers à lui dus. — Enregistrement de cause de César Charmasson contre le sieur César Armand, pour une somme à lui due et dont César Armand ne reconnaît que 3 livres. — Citation de André Pons contre Jean Fanehon, fournisseur de Bollène, lui réclamant l'arrentement de 4 pains par semaine, n'étant pas donnés depuis la Toussaint. — Comparation de Monsieur Pierre Tachebœuf contre les hoirs de Jean-Louis Gonisset, réclamant la révocation et l'annulation de la répudiation d'héritage faite par eux. — Citation des hoirs de la demoiselle Puget contre Jacques Hugues, pour être payé d'une terre à lui vendue par ladite demoiselle. — Obtention d'inhérence de noble César de Ribère, sieur d'Antremont par le capitaine de Bollène, pour être publié à son de trompe que défense est faite de passer à pied, ni à cheval, ni avec charette, ni de faire un chemin quelconque à travers la luzernière sise au quartier de Champredon, appartenant audit sieur d'Antremont. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, etc..

B. 1722. (Registre.) — In-4°, 918 feuillets, papier.

1705. — Manuel des actes judiciaires. — Cause de messire Paul de Roequard contre Jean Courrançon, travailleurs de cette ville de Bollène, pour la somme de 15 livres monnaie roy, dues audit de Roequard. — Obtention de contrainte d'André Reynoard en qualité d'exacteur des tailles

contre tous ceux qui n'ont pas payé lesdites tailles. — Assignation de Pierre Brisson, de la ville de Valréas, contre Jean Lunel pour n'avoir pas payé la nourriture qu'il avait prise chez lui. — Enregistrement de causes du sieur Lenoir contre Claude Labaume, veuve en seconde nocces d'Antoine Béraud, pour avoir soigné le nommé Bertrand, fils de ladite Labaume, pendant sa maladie et n'avoir pas été payé; de Claude Chambon, en qualité de mari et maître des biens de Jeanne Barbière, veuve de Claude Billard, pour une protestation de partage de biens. — Obtention de contrainte et de saisie de meubles de Jean Meissonier, exacteur de la ville de Bollène, contre Jean Reynaud, pour n'avoir pas payé sa taille. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes, etc.

B. 1723. (Registre.) — In-4°. 377 feuillets, papier.

1705. — Manuel des causes judiciaires. — Enregistrement de cause d'Edme Brusset, contre Simon Roux, cité par Gracier, sergent, pour la somme de 9 feus roy à lui dus. — Réclamation d'Antoine Bontias comme mari de Marguerite Marrel, contre Isabeau Marrel et ses héritiers, ayant donné de son vivant une maison dans la ville de Bollène, quartier de Porteyguères, et ne l'ayant pas reçue. — Demandé en justice de François Rousset de 3 pièces de 30 sous et 24 sous pour médicaments et pansement d'une mule appartenant audit Labaume. — Enregistrement de cause des hoirs de Michel Berthold, contre les hoirs de noble Antoine de Magnin, pour promesses faites à eux. — Assignation de Donguy, contre Jean Philibert, pour dommages causés à ses récoltes. — Nouvelle cause du sieur Laurent Jacquety, contre Laurent Vidal, pour la somme de 5 livres roi à lui due. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Bontias, Rousset, Roux, Berthold, etc.

B. 1724. (Registre.) — In-4°, 723 feuillets, papier.

1706. — Manuel des causes judiciaires. — Demande de contrainte, arrêt et gagière de la part de noble Julien Barnioud, docteur en droit, contre Claude Couston, travailleur, pour la somme de 13 livres patats, prix d'une cuve que ledit Couston a eu et qui appartenait audit docteur Barnioud. — Saisie de meubles, de chaudron et d'un pourceau, à la prière de messire Paul-Antoine Demaguin, sieur Degaste, contre Pierre André, pour de l'argent à lui dû. — Enregistrement de cause de noble Eyméric de Bouschon, contre messire Jo

seph-François de Rocquard, de cette ville de Bollène pour la contestation survenue entre eux au sujet de faire moudre, le premier, leur huile au moulin à huile de ladite commune. — Donation de patrimoine ecclésiastique de André Lunel à son fils Pierre Lunel, acolyte, pour subvenir jusqu'à ce qu'il ait un bénéfice. — Enregistrement de cause de Claude Pielat, en qualité de rentier du droit de souquet, contre Jean-François Blachière, tisseur en toile, pour la somme de 1 livre sept sous six deniers, pour le premier quartier du droit du souquet. — Assignation de Jean Rouvière, en qualité de rentier des maisons et hôpitaux de la ville du Pont-St-Esprit, contre Esprit Besson, cardeur à laine, pour la somme de 7 livres dix sous monnaie courante à lui due. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes, etc., etc.

B. 1725. (Registre. — In-4°, 557 feuillets, papier.

1706. — Manuel des causes civiles. — Citation de Claude Pielat, contre François Paget, pour la somme de six livres à lui due pour dépenses de bouche. — Obtention de commandement de contrainte du sieur Joseph Gazal, notaire royal de St-Restitut, contre les hoirs de Catherine Bonnebelle, pour la somme de quarante-et-une livre, monnaie courante à lui due. — Exposition avec obtention de noble demoiselle Jeanne-Françoise de Pons, fille unique et héritière de messire Jean-Louis de Pons, contre messire Émérie de Pons pour la demande de la moitié des biens, meubles, immeubles, donnée entre vifs, par Jean-Louis de Pons à ladite Jeanne de Pons. — Obtention d'intimation et d'inhibition de Pierre-Joseph Vidal, marchand d'Avignon, contre messire Pierre Gourgonnier, Jean-Joseph Icard et Joseph Paget, fermier du comte Suze, pour la somme de 3,360 livres 2 sous 3 deniers, monnaie courante à lui due. — Publication de rapport de criée de noble Esprit Roher, contre Jeanne Silvestre, veuve de Jean Valet, pour la vente d'une terre à elle appartenant. — Rapport de noble Louis Icard, contre le sieur Guillaume Icard, pour une assignation. — Provisions de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Paget, Pielat, Peyrol, Gauthier, Gracier, etc.

B. 1726. (Registre.) — In-4°, 722 feuillets, papier.

1707. — Manuel des causes judiciaires. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice de la loi et avec inventaire, de demoiselle Marie Descours, contre tous les prétendus créanciers, donataires, légataires et autres ayants-droit ou sur les

biens et l'héritage de feu messire Étienne Descours, prêtre, son frère. — Rapport d'ajournement du sieur Cheny Armand, marchand poudrier, contre M. Jean Armand, chirurgien, son frère, fils et héritier de feu Reynaud Armand, leur père, et César Armand, habitant Sérignan, pour comparaître devant le viguier. — Défense faite à son de trompe, dans la ville de Bollène, de jeter les animaux morts et les immondices dans les béals, sous peine de dix livres d'amende. — Cause de Jacques Charpentier, contre Jacques Beraud, pour avoir été trouvé à neuf heures du soir, dérochant du raisin dans la vigne dudit Charpentier, sise au quartier de Singage. — Visite pour la vérification des poids et mesures à l'occasion de la foire qui devait avoir lieu à Bollène, faite par noble Jean-Ange Deveras, viguier, par un docteur en droit, les consuls, etc..., chez les boulangers, magnagniers, hôteliers, etc. — Provision de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Ours, Ozi, Portalier, Pradan, etc.

B. 1727. Registre. — In-4°, 550 feuillets, papier.

1708. — Manuel des causes civiles. — Enregistrement de cause de noble Pierre Balthazard de Fougasse, seigneur de la Bastie contre Joseph Giraudon, pour la somme de 40 et une livre, trois sous, dix deniers, monnaie de roi, pour reste d'une vente de blé et dix-neuf chapons pour la rente de la terre de la Bastie. — Déclaration de Simon Bachet et Jeanne-Marie Varène, mariés contre tous les prétendus créanciers, légataires, donataires pour les biens et héritage de Jean Antoine Latour, pour posséder lesdites biens, à condition d'entretenir jusqu'à sa mort, ledit Latour. — Obtention de contrainte du sieur Louis Mutin contre André et François Reymoard pour faire payer audit Mutin la somme de 30 écus monnaie courante, reliquats de la somme de 60 écus pour achat d'une serre. — Obtention d'ajournement et d'inhibition du sieur Laurent Jacquety, notaire, contre Marie Anne Chargebœuf femme de Timothée Alligier pour injures, outrages et calomnies contre l'honneur dudit sieur Jacquety. — Nomination d'arbitre pour la cause de Antoine et Clément Maud, contre Gilles Maud. — Provision de tuteurs et curateurs enregistrement de causes concernant les familles Pitance, Pellegriin, Douthon, Fournier, etc.

B. 1728. (Registre.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1708. — Manuel des causes civiles. — Opposition d'arrêt de dame Thérèse de la Beaume, veuve de noble Char-

les Darlin, contre noble Jean Ange Deveras et dame Marianne Darlin, mariés, pour la somme de 80 écus dus, d'une rente annuelle à ladite dame de la Baume — Nomination d'arbitre pour lesdits Guy et Marie Morard, frère et sœur, contre Guy Ozy, leur oncle et tuteur, pour vérification des comptes dudit Ozy. — Obtention de contrainte de demoiselle Catherine, veuve et héritière de Trimond Serre, contre Denis Pitance et Suzanne Manganelle mariés, pour la somme de 27 livres, monnaie courante qu'ils lui doivent pour arrérage de pension. — Obtention de commandement de contrainte de Messieurs les chanoines et hebdomadiers de l'Eglise cathédrale de St Paul-Trois-Châteaux, contre Pierre Desserre, de cette ville de Bollène, pour la somme de 15 livres monnaies courante pour le droit de lot d'une terre à eux vendue. — Comparution et production des hoirs d'Antoine de Pile contre les hoirs de Monsieur Descours pour la somme de 9 livres 12 sous, reste d'une somme payée en partie pour l'achat d'une maison. — Provisions et tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles de Ribère, Dantremont, Julian, Nouvelly, etc.

B. 1729. Registre. — In-4°, 837 feuillets, papier.

1708. — Manuel des causes civiles. — Lettres adressées à la ville de Bollène, par ordre de Monseigneur le Vice-Légat, pour faire une levée de soldats pour le service du Pape. — du Vice-Légat ordonnant aux poudriers habitant la ville de Bollène, de ne tenir que 10 à 12 livres de poudre chez eux, et d'aller habiter en dehors de la ville, sous peine d'amende et de confiscation de la poudre. — du vice-légat Doria aux consuls de Bollène, afin de les engager de faire un recensement de tous les hommes capables de porter les armes depuis 20 ans jusqu'à 40 ans, vu le pressant besoin que Sa Sainteté se trouve avoir des troupes pour défendre ses États; — de Monseigneur Doria, vice-légat d'Avignon, enjoignant aux consuls de Bollène, de défendre aux habitants de s'éloigner dudit Bollène, de ne pas retirer leurs fusils ou hallebarbes pour apprendre les soldas, et de publier que, 3 jours après cet arrêté, tous ceux qui ont fui de Bollène pour échapper au recensement, seront considérés comme déserteurs, punis comme tels, plus leur maison servira à loger des soldats à discrétion jusqu'à leur retour. — Règlement du Vice-Légat contre les déserteurs du Roi, se retirant dans le Comtat et y vendant leurs armes, harnais, etc., portant défense à tout habitant dudit Comtat-Venaissin, de quelque grade et de quelque qualité qu'il soit, de recevoir dans leurs maisons, de donner asile aux sujets du Roi qui auront déserté son service; la même défense

est faite de recevoir leurs chevaux, armes, harnais, etc..., encore moins de les acheter, sous peine de la perte du prix desdits objets et d'autres peines arbitraires à sa seigneurie.

B. 1730. Registre. — In-4°, 633 feuillets, papier.

1709. — Manuel des causes civiles. — Établissement d'un bureau de police pour la surveillance du grenier à grain, approuvé par une lettre du Vice-Légat disant: Nous vous escrivons ceste présente pour vous dire que nous approuvons les établissements de la garde qu'on a commencé de faire sans y employer les paysans et il faut qu'on la continue de mesme pour contenir chaeun dans son devoir et empêcher qu'on ne divertisse les grains qui doivent servir pour la subsistance des habitants, donnant pouvoir à ceux qui feront la garde de faire arrester et mettre en prison ceux qui ne voudront pas obéir ou qui seront trouvés sortant des grains du bureau sans permission. — Défense renouvelée par le vice-légat Doria, contre ceux qui chassent avec le furet en tout temps de l'année, et ceux qui tirent les pigeons domestiques. « Voulant éviter un tel abus, et pour conserver les espèces, nous renouvelons lesdites défenses de prohiber, de chasser, en quelque manière que ce soit, sous peine des punitions portées dans les défenses de nos prédécesseurs. » — Réception à la charge de vignier de noble François Vernet. — Rapport de vérification des murailles de la ville ds Bollène pour vérifier et examiner si le sieur Guilhaudin, prix-facteur, a fait toutes les réparations nécessaires. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, etc...

B. 1731. Registre. — In-4°, 931 feuillets, papier.

1709. — Obtention de contrainte à la prière du sieur Roure, troisième consul et trésorier de la ville de Bollène, contre tous ceux qui lui doivent, tant en argent qu'en grains, les pensions, les rentes, les censés, etc... — Inhibition et défense est faite, de la part des consuls de Bollène, à toute personne, quelle qu'elle soit, de garder ni faire garder aucun troupeau, tant moutons que pores, ni aucune autre sorte de bétail, dans les chaumes et dans le terroir de la ville de Bollène, sous quelque prétexte que ce soit, pendant toute l'année, sous telle peine qu'il plaira audit vignier d'ordonner. — Exposition de Mathieu Baudon, procureur fiscal et juridictionnel, contre tous les parents, amis, voisins de Pierre Arloin, au sujet du partage de ses biens, celui-ci étant mort sans avoir fait de testament. — Citation de Pierre Guilhemier, contre Laurent Savel, pour la somme de 17 li-

vres 9 sous roi à lui due, étant prêt lui-même à lui payer 6 livres 6 sous pour prix d'huile. — Insinuation de lettres patentes du Vice-Légat conférant à noble François de Vernet la charge de capitaine et de vignier de Bollène. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Paget, Prat, Taullier, de Vernet, Savel, Ozy, Ours, Mutin, Mutelly, etc. .

B. 1732. (Registre.) — In-4°, 908 feuillets, papier.

1710. — Manuel des causes civiles. — Obtention de contrainte et assignation de demoiselles Adrienne-Catherine et Françoise de Geresy, en qualité d'héritières de demoiselle Jeanne de Giraudy, contre les héritières de Françoise Ayme et Marie Blanche, mère et fille, pour la somme de 90 écus roi à elles due pour arrérages. — Obtention d'arrêt de Pierre Rendit, contre Nicolas Pignalet, pour la somme de 300 livres monnaie de roi à lui due. — Lettre du procureur général aux consuls de Bollène, leur disant de fournir en argent grosse monnaie, le prix de l'avoine nécessaire aux chevaux-légers et que ceux-ci prenaient à Bollène par abonnement moyennant 20 sous l'éminée. — Obtention de commandement de contrainte de François Nicolas et de Marie-Laure Paget, mariés, contre François Paget, pour une somme de 5 écus, d'abord, due à Laure Paget, ensuite pour la somme de 13 livres pour 5 années d'arrérages. — Obligation de garantie du sieur Jullian, contre Guillaume Béringui, pour l'arrentement d'une terre de 2 salmées 6 éminées, faite par celui-ci. — Intimation de Marie Mestre, veuve de Jean Daudet, contre Jean Gaucher, pour la somme de 15 livres à elle due et une toile de 25 cernes devant être finie depuis longtemps. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes des familles Ours, Odolay, Clément, Lafont, etc.

B. 1733. (Registre.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1710. — Manuel des causes civiles. — Assignations : du sieur Jassain, contre Antoine Raynaud, pour la somme de 3 livres roi, pour prix d'une émine de blé et une géline au prix de 15 sous, — de Joseph Chabran, marchand, contre le sieur Cesar Armand, poudrier, pour la somme de quinze livres roi à lui due, — de Pierre Raynaud, contre Estienne Roux, pour la somme de 12 livres roi à lui due. — Réception en la charge de vignier et capitaine de la ville de Bollène de noble Jean-Louis Deville. — Rapport d'estimation de François Béringue et Antoine

Romany, contre Jean-Pierre Vialan, pour la somme de 24 livres et 12 sous patats due pour dommages causés à un mur entourant une vigne appartenant auxdits Béringue et Romany, ainsi qu'à ladite vigne. — Obtention de gagière de M. Pierre-Rouvière Bourgeois, contre Jacques Hugues, travailleur, pour la somme de 5 livres 5 sous roi, reste d'une vente d'un jardin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurateurs, enregistrement de cause des familles Matton, Jaquetty, Foren, etc., etc.

B. 1734. (Registre.) — In-4°, 724 feuillets, papier.

1711. — Manuel des causes civiles. — Assignation de Simon Bichet, contre Joachim Ayme, pour la somme de 2 livres 2 sous patats, argent prêt. — Obtention de contrainte de Pierre Reynaud, bourgeois de la ville de Bollène, en qualité d'héritier d'André Reynaud, son frère, contre Joachim Laforée, pour la somme de cent livres due audit André pour arrérages. — Obtention de contrainte de noble Raymond de Rocher, contre les hoirs de Raymond Gouuet, pour la somme de trente livres, grosse monnaie, pour quatre années d'arrérages d'une pension de 9 livres qu'ils doivent payer à chaque premier septembre, et à laquelle ils se trouvent obligés par un acte public. — Intimation de M. André Gourgonnier, marchand en la ville de Bollène, contre Isaac Mossé, juif de Carpentras, pour la somme de trente-deux livres et trois sous pour marchandises dues. — Continuation d'inventaire dans l'acceptation d'héritage de demoiselle Anne Girocelly, veuve et héritière grevée de Pierre Romillon, contre tous les prétendus créanciers, donataires, légataires, etc., sur les biens et héritage de feu Pierre Romillon. Entre autres objets : une aiguière en étain, trois écuivoires, un huilier en fer, un tonneau vide d'environ 4 barreaux, un lit en bois de noyer, un miroir avec son cadre, une mauvaise table bois noyer, un autre lit bois noyer, avec son matelas, un guéridon, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Maubert, Monnier, Guilhemier, etc.

B. 1735. (Registre.) — In-4°, 974 feuillets, papier.

1711-1713. — Manuel des causes civiles. — Assignations : de Jean-Lafond Allègre, contre Michel Penne, pour une certaine somme à lui due ; — de Louis Rieux, contre Joseph Varenne, pour une somme d'argent due pour l'élevage et la nourriture de 3 pouceaux appartenant audit Varenne, lequel les enleva au bout de 3 mois

sans rien lui donner. — Demande de condamnation de Pierre Prastet, contre Pierre Roux, pour avoir trouvé des pourceaux audit Roux dans sa luzerne. — Intimation de demoiselle Butin, contre Monsieur Paul Guilhermier et Timothée Abigier, pour n'avoir pas payé à ladite demoiselle la sixième partie du foin de la terre qu'ils avaient en arrentement d'elle. — Citation de Jean Pellegrin, contre Pierre Roux, pour la somme de 20 sous pour vente de vieille ferraille à lui due. — Commandement de contrainte de noble Jean-Baptiste de Faucher capitaine dans le régiment de Griny, contre Laurent Lunel, pour la somme de 117 livres monnaie de France à lui due. — Nominations de tuteurs et curateurs, procureurs enregistrement des causes concernant les familles Giroy, Beau, Granier, Jacquety, Reynaud, etc.

B. 1736. Registre. — In-4°, 735 feuillets, papier.

1712 — Manuel des causes civiles. — Assignation de Jean Raynaud de Mondragon, contre Antoine Lagier de cette ville, pour la somme de 20 livres, pour vente de tabac audit Lagier. — Obtention de contrainte du sieur Louis Roure et Cécile Berger, mariés, contre Gabriel Bérrier pour la somme de 6 livres monnaie courante, d'une pension de la somme de 100 livres, laquelle pension était échue, le 14 septembre dernier. — Assignation de Michel Escoffier, contre Jean Paget de Bollène pour la somme de 36 sous. — Assignations : de Pradier, contre Antoine Tartevin, boucher, pour avoir trouvé le troupeau de celui-ci paissant dans sa luzerne ; — de Esprit Bonot de Bollène, contre Joseph, son neveu, pour ne lui avoir pas rendu 3 grands plats, 2 moyens, 11 assiettes, le tout en étain fin, avec un tilet or, à lui prêtés. — Réception dans la charge de capitaine vignier de la ville de Bollène de noble François Vernet. — Assignation de Catherine Sollère veuve de Pierre Lunel, contre Jacques La Baume pour le paiement de 120 livres monnaie roi, pour reste du prix de 12 semailles de blé. — Nomination de tuteurs et curateurs, enregistrement de cause concernant les familles Roze, Allizier, Ayy, etc., etc.

B. 1711. Registre. — In-4°, 287 feuillets, papier.

1713 — Manuel des causes civiles. — Assignation de Monsieur Nicolas Brisset de Pierrelatte, contre Catherine Rouvière, veuve de Jean Barbier et Antoine Barbier pour la somme de 3 livres 10 sous roi, reste de 37 livres qu'il devait audit Brisset dont il a une promesse écrite et signée Platon, Robin. — Lettre du Vice-Légit aux consuls de Bollène pour

la stricte observation du dimanche et ou il est dit : « Avons par ces présentes, convenu et accordé qu'aucun de nous, ni autre de notre pays à l'avenir ne pourra directement ni indirectement tenir leur boutique ouverte le jour du dimanche, ni débiter ni vendre aucune marchandise, excepté à quelques étrangers passant : en cas de contravention à la présente convention, nous soumettrons chacun à une amende de 10 écus qui appartiendra la moitié à l'hôpital des pauvres malades, et l'autre moitié à la charité de Bollène. — Obtention de contrainte de noble Raymond de Rocher, contre le sieur Pierre Hugues de Barris, pour la somme de 62 livres monnaie de roi, qu'il lui doit pour six années d'arrérages d'une pension de 12 livres qu'il lui fait annuellement. — Assignation de André Gourgomier, marchand, contre Antoine Bertholle, bôte, pour la somme de 25 livres due pour marchandises. — Nominations de tuteurs et curateurs procureurs, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Pradier, Ours, Palière, Molard, Mignonet, etc., etc.

B. 1738. Registre.) — In-4°, 586 feuillets, papier.

1744 — Manuel des causes civiles. — Assignation de Sébastien Guilhaudin, contre Étienne Valet, pour la somme de vingt-quatre sous patats pour accommodage de 4 livres de laine, sauf à lui remettre 4 sous pour 2 pots de vin. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire de noble Joachim de Rocher, contre tous les prétendus créanciers et ayants-droit sur les biens d'héritage de noble demoiselle Marie de Pradan : 4 linges à sécher les mains, peu de valeurs ; 8 livres de chanvre d'étoupe ; une couverture laine blanche et une vaine indienne ; une mauvaise caisse sapin dans laquelle s'est trouvé 2 sacs de toile, plus un pourceau salé pesant environ 120 livres. — Saisie de meubles faite par les sieurs Pierre Raynaud et Antoine Bellier, contre les héritiers de Michel Courrien, ne pouvant les satisfaire dans le paiement des arrérages de pension. — Criée publique au sujet de la saisie de meubles, faite par Pierre Raynaud et Antoine Bellier, contre les heirs de Michel Courrien, parmi les lits objets étaient : 1 chaudron cuivre à 3 livres ; 2 linéouls à 6 livres roi ; 1 bêche-frite à 21 sous ; un ferac cuivre à 8 livres 7 sous, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes, etc.

B. 1739. Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

Table des registres de la Cour ordinaire de Bollène de l'année 1700 à l'année 1714.

B. 1740. (Registre.) — In-4°. 700 feuillets, papier.

1715. — Manuel des causes civiles. — Assignation du sieur Georges Chapuis, contre Philippe Dausset et François Mutin, pour un arriéré d'une pension annuelle de 15 livres que lesdits devaient payer régulièrement, le premier juin, audit Chapuis. — Obtention de contrainte de noble Jean-Nicolas Guilhermier, médecin, contre Joseph Guilhermier, marchand, pour la somme de 400 livres monnaie de roi qu'il lui doit pour le prix d'une terre que ledit Jean-Nicolas lui a vendue et dont le terme de paiement est échu depuis le 25 avril dernier. — Obtention de contrainte de Pierre Chaminas, contre Pierre Chaminas, son fils, pour arrérages de pension montant à la somme de 15 livres, monnaie courante. — Rapport d'arrestation de Monsieur Labaume, de Valréas, contre le sieur Pierre Flandrin, pour la somme de 20 livres à lui due. — Obtention d'arrestation de François Chalabreille, du Pont-Saint-Esprit, contre le nommé St-François, maçon, pour la somme de 9 livres monnaie de roi due pour des aliments. — Obtention de contrainte de demoiselle Marguerite Justet, veuve de Ferraud Brochet, contre André Lintolas, pour la somme de 10 livres roi à elle due. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Peyrou, Portalier, Melet, Maton, etc.

B. 1741. (Registre.) — In-4°, 992 feuillets, papier.

1716. — Manuel des causes civiles. — Nomination en qualité de tutrice et curatrice, d'Isabeau Dueros, veuve de Claude Bret, pour Antoine Bret, leur fils, étant l'héritier universel de tous ses biens et domaines. — Inventaire fait des biens de Claude Bret, parmi lesquels : 1 crémant en fer estimé 20 sous ; 1 lampe fine de fer, 12 sous ; un pot de fer estimé 20 sous ; une écumoire, 3 sous ; 1 hoyau hêtre tenant lieu de pelle à feu 1 sou ; 2 nappes et 5 serviettes estimées 5 livres, etc. — Assignation de Pierre Lenoir, chirurgien, de Bollène, contre Melchior Forchia, pour n'avoir pas reçu de paiement des soins qu'il lui a donnés, étant malade. — Assignation de Pierre Blaye, boulanger, contre Thomas Liotand, pour la somme de cinquante-sept livres dix-sept sous, pour du pain qu'il lui a fourni pour un prisonnier. — Assignation de Jean-Pierre Prémoud, contre Philippe Bellione, pour la somme de 4 livres 8 sous patats, pour travail de labourage. — Assignation de Messieurs les consuls et la communauté de la ville de Bollène, contre Pierre Blais, pour avoir à payer à ladite communauté, la somme de 60 livres patats, prix du blé qu'il a pris. — Obten-

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

tion de contrainte de messire Gabriel de Magnin de Gaste et dame Marie de Ponsuanc et des hoirs de messire Louis de Roquard, seigneur de Vintobren, contre tous leurs emphythotes, pour les contraindre à payer le droit de lot et de demi-lot dans trois mois, sous les peines indiquées. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles de Gaste, de Roquard, etc.

B. 1742. (Registre.) — In-4°. 1037 feuillets, papier.

1716-1717. — Manuel des causes civiles. — Offre faite par la boucherie de Bollène pour débiter la viande, par Joseph Roux, de Sérignan, au viguier de ladite ville, le sieur Roux s'offrant à donner la viande à 22 patats la livre de mouton, et 16 patats la livre de bœuf, excepté les mois de juillet et d'août pendant lesquels la livre de mouton coûtera 20 patats, et celle de bœuf 14 patats. — Avis donné au sieur Meissonnier par les consuls de faire réparer les chemins de Bollène comme le porte la lettre du Vice-Légat : « Messieurs les Consuls, voulant faire réparer tous les chemins publics « qui se trouvent en mauvais état, nous avons jugé à propos, « pour obtenir la même égalité partout, de députer une « personne capable et entendue qui fit faire toutes les répa- « rations qui seront nécessaires. » — Assignation de François Bousset, contre Marcel Pitance, pour la somme de 3 livres, prix d'un chaudron. — Obtention d'assignation de Joseph-César de Ribère et d'Autremont, contre Antoine et Jean Armand, père et fils, pour la somme de 20 livres, pour une pension payable tous les premiers décembre et n'étant pas payée depuis deux ans. — Obtention de contrainte d'Esprit Gaucher, contre Mathieu Morel, pour la somme de 7 livres 10 sous, reste d'une rente due audit Gaucher. — Assignation des hoirs Blanchon contre Antoine Peyrouse, pour le prix d'une vigne à lui vendue. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, etc.

B. 1743. (Registre.) — In-4°, 988 feuillets, papier.

1717. — Manuel des causes civiles. — Assignation de Jean Blanc, contre Jean Mûrier, dit Dauphiné, serrurier, pour qu'il lui pèse une serrure, six loquets de fenêtre qu'il lui a placés et pour qu'il lui donne la somme de 40 sous, reste d'un écu qu'il lui devait. — Assignation de noble Pierre Serre, docteur en médecine, contre Jean Daudet, pour la somme de 63 livres prix-fait pour la vente des grains. — Cause d'inhibition du sieur Pierre Rouvière, notaire de la ville de Bollène, contre Sébastien Jourdan, tisseur, pour la somme de 8 livres, reste d'une vente d'un jardin semé de

chanvre qu'il a emporté. — Cause de Jean Varenne, cordonnier, contre les hoirs du sieur Guillaume Philibert, pour la somme de 120 livres, monnaie de roi, portant une rente de 6 livres pour 100 par an, pour prix d'une maison vendue audit feu Philibert. — Rapport de Pierre Martin, sergent, contre Françoise Parfaite, pour la somme de 8 livres qu'elle lui doit, et dont il a saisi un chauffe-lit qu'il a défendu de lui rendre. — Nominations de tuteurs et curateurs, procureurs, enregistrement de causes concernant les familles Taranget, Serpolet, Tanchon, Teissier, Messangeau, Mutin, Reynaud, Bocher, etc.

B. 1744. (Registre.) — In-4°, 829 feuillets, papier.

1718. — Manuel des causes civiles. — Obtention d'assignation de noble François Vernet, contre Noël Sagneau, pour la somme de 40 livres, monnaie courante, portant pension de 12 livres tous les 2 novembre. — Exposition de Messieurs les consuls et la communauté de Bollène, contre tous ceux qui possèdent des terres et des plantations d'arbres aboutissant aux échaussées qui sont le long de la rivière, exposant à un danger sérieux les terres voisines, en cas d'inondation. — Obtention de comparution de Claude Roux, contre Simon Vigneau, pour la somme de 9 livres, arrérages d'une pension à lui due. — Assignation de Jean Raynaud, en qualité de troisième consul et trésorier de la ville de Bollène, contre les hoirs de Joseph Nouvelly et en garantie de ceux-ci, contre Jean Matton et Pierre Paget, pour annoncer que la maison dudit Nouvelly sera saisie et vendue pour payer les diverses sommes que ledit Nouvelly doit à la communauté de Bollène. — Obtention d'assignation de Françoise Toulouse, contre Marcel Julian et Françoise Prat, mariés. — Lettre du sieur Charpaud, trésorier général à Carpentras, adressée aux consuls de Bollène, pour les prier de payer le second quartier de la rente et arrérages de tailles échus depuis un mois en leur disant que, si à la fin du mois, cesdites sommes n'étaient pas réglées, il se verrait forcé de recourir à des exécutions. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 1745. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1718 1719. — Manuel des causes civiles. — Reddition des comptes de tutelle d'Alexandre Bachelier, tuteur de Cyprian, son neveu, contre les hoirs de Françoise Justamond et de Joseph Guey, pour avoir la moitié des biens, meubles et immeubles, dont a droit Catherine Guey, nièce de Joseph

Guey, son tuteur comme sœur utérine de Cyprian Bachelier; l'inventaire se compose entre autre, de : un lisoir cuivre, moyenne valeur ; un banc de 4 péconls, bois noyer, peu de valeur ; une petite poêle à frire ; un petit crémail fer à 1 anneau ; un chaudron cuivre, anses en fer ; deux linceul, couleur de suie pour la garniture d'un lit ; l'un de bourelle ; l'autre de grosse toile d'étonpe, etc. — Assignation de Pierre Guilhermier, contre Pierre Paget, fornicier, et son valet, pour avoir passé, avec une charette chargée de bois, dans sa terre, au terroir de Bollène, quartier de l'Estang. — Obtention de saisie de meubles des hoirs de noble Jean Guilhermier, docteur en médecine, contre Jean Perrot, pour argent dû audit Guilhermier. — Assignation de Claude Avy, contre demoiselle Nouvelly, pour une certaine somme due pour travail manuel. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrement des causes concernant les familles Linsolas, Pelissier, Migony, Barbier, Carret, Briegue, etc.

B. 1746. (Registre.) — In-4°, 1192 feuillets, papier.

1719. — Manuel des causes civiles. — Inhibition faite par les consuls de Bollène, contre tous les habitants de cette ville, de son terroir et des environs, ayant un troupeau à laine au delà du nombre porté par le troisième article du statut municipal, ne permettant pas d'avoir plus de 4 bêtes par florin ; et notamment contre Jean-François Romillon, André Billiard, Pierre Maton, Antoine Lunel, Jean Guillaume, etc. — Offre de paiement d'héritage d'Anne Roque, contre les créanciers et ayant-droits sur les biens et héritage de feu Raymond Monnier, ladite Anne Roque offrant la somme de 1,808 livres à ceux en ayant-droit, protestant contre toute autre cause. — Assignation de Baltazar Dandel, contre Marcel Pitance, pour avoir trouvé deux de ses pores dans une terre plantée de tabac et de gros blé à lui appartenant. — Assignation des hoirs de Joseph Bachelier, contre la veuve de Joseph Bonot, pour la somme de 20 livres roi, pour vente de vin. — Obtention de contrainte pour Messieurs les consuls de la ville de Bollène, contre André Taranget, fermier du four du Rigaud pour la somme de de 100 livres roi, reste de la rente dudit moulin, le troisième consul ou trésorier de Bollène menaçant ledit André Taranget de vendre tous ses biens saisis si ladite somme n'était payée dans les 24 heures. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant, les familles de Mattin, Mossé, Taranget, Bonot, Pitance Daudel, Roque, Peloquin, Paget, etc.

B. 1747 (Registre.) — In-4°, 590 feuillets, papier.

1720. — Manuel des causes civiles. — Assignation de Nicolas Guilhermier, docteur en médecine, contre Pierre Prat, pour lui faire enlever, à ses frais et dépens, les gerbes de blé qu'il a charriées dans la terre dudit Guilhermier. — Assignation de Jean Regeaugé, dit Latour Coste, contre Joseph Guilhaudin, maçon, pour avoir acheté audit Guilhaudin trois barreaux de vin à 4 livres 15 sous. — Assignation de Paul Guilhermier, contre Jean Bastet, pour avoir laissé aller son troupeau dans un de ses bois, sous la direction de deux bergers, dont l'un portait un fusil qu'il épaula en refusant de se retirer. — Insinuation des actes de mariage et donation : entre Jean-Pierre Gautier et Magdeleine Migony, entre Sappède Gervais et Françoise Pommier ; de la donation faite à demoiselle Chaleraud Marianne, par Joseph Chaleraud, son père ; d'une donation faite à Joseph Rolandin, par Charles Rolandin, son père ; de donation entre Guillaume, Jean et Catherine Lunelle, entre André Givoard et Marie Gigot, sa mère ; entre Jeanne Beaussanne et Jean Sage, prêtre, etc... — Réception à la charge du capitaine de Bollène pour noble François Vernet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Gerard, Guilhermier, Faucon, Blane, Barnod, Bastet, Balme, de Ribère, de Clermont, etc...

B. 1748. (Registre.) — In-4°. 868 feuillets, papier.

1720. — Actes judiciaires de la Cour. — Enregistrements d'une lettre d'Octave Gasparini, protonotaire apostolique, recteur du Comtat, au sujet de la chasse ; — d'une ordonnance du Vice-Légat, relative au paiement du cens en huile ; — d'un règlement du même interdisant la chasse à la chouette dans tout le Comtat et interdisant même d'avoir des chouettes depuis le premier mars jusqu'au 30 septembre, sous peine de 10 écus d'amende, de la confiscation des oiseaux et des instruments ; — d'un règlement du même, au sujet de la peste, et portant : que la ville de Marseille se trouve infectée, qu'il est urgent de prévenir l'entrée du mal dans le Comtat, qu'à ces fins, il est expressément défendu à toute personne d'Avignon ou du Comtat, de fréquenter, commercer, entrer ni sortir de Marseille, ni faire transporter aucune marchandise, ruits, denrées et autres choses. L'entrée d'Avignon ou du Comtat est également défendue aux habitants de Marseille et de son terroir. Règlement du même vice-Légat, sur le même sujet : les bulletins de santé expédiés conformément

aux précédents règlements seront expédiés imprimés avec les armes de S. S... ; en outre, chaque communauté y mettra son scel ordinaire. — Les consuls d'Avignon et du Comtat feront la visite des murailles et enclos d'Avignon et de leurs villes respectives ; ils feront fermer tous les conduits et toutes les ouvertures qui peuvent se trouver dans les murailles ; ils feront fermer toutes les portes et portelles ouvertes dans les murailles, nonobstant toute concession. Il est, en outre, défendu à toute personne d'entrer ou faire entrer aucunes marchandises, hardes et paquets de quelque endroit qu'ils viennent avec faux bulletins ou fausse adresse « sous peine de la vie, » etc. — Règlement du même Vice-Légat, au sujet du commerce avec la Provence. — Enregistrements : d'une lettre du même, au sujet de la peste, adressée aux membres de la juridiction de Valréas ; d'une lettre du procureur-général, au sujet de la garde de la Durance, etc...

B. 1749. (Registre.) — In-4°, 868 feuillets, papier.

1721 — Manuel des causes civiles. — Enregistrements : d'une lettre du Vice-Légat, au sujet de la levée des milices ; — d'une lettre aux consuls et lieux de la judicature de Valréas, au sujet de la garde de la Durance. — Ordonnance du Vice-Légat, au sujet de la monnaie. — Enregistrement de lettres du Vice-Légat concernant la levée des milices, la levée des hommes devant travailler à l'établissement de la ligne pour la garde de la Durance ; — d'une ordonnance au sujet de la garde de la Durance ; — d'une ordonnance au sujet de l'ouverture et fermeture des portes de Bollène ; — d'une lettre du Vice-Légat au sujet de l'interdiction du commerce avec le Languedoc, affligé de la maladie contagieuse ; — d'un règlement au sujet de la soie, filozelle et cocons ; — d'une lettre prescrivant d'arrêter un soldat de la couronne ; — d'une ordonnance au sujet de l'interdiction du commerce du Comtat avec le Gévaudan soupçonné de contagion ; — d'une lettre au sujet du commerce avec le Languedoc ; — d'une lettre au sujet du commerce avec les villes d'Avignon et de Bollène ; — de lettres donnant avis que Châteauneuf et Montoux sont soupçonnés de contagion ; — d'une lettre du Vice-Légat aux consuls de Sorgues, Bédarrides, Châteauneuf-du-Pape, de Caderousse et de Bollène, les informant de la fuite des sieurs Duplexi et Coulet, « courbeaux (fossoyeurs) aux infirmeries de cette ville, » leur enjoignant de leur faire tirer dessus et défendant à toute personne de leur donner asile ou nourriture sous peine de vie. — Enregistrement de causes de dame Antoinette de Salvador, veuve de Monsieur de Faucher, contre Pierre Paget ; — de noble Pierre Serre, contre André et Jean Guilhaumin ; — de dame

et Joachim Pommier. — entre Joseph François de Roquard et Raymond de Roehér, contre les hoirs de Jean-François Lunel ; — de messire Paul de Roquard, contre les hoirs d'Antoine Clément, etc.

B. 1730. (Registre.) — In-4°, 572 feuillets, papier.

1721. — Actes judiciaires de la Cour. — Insinuations de donation : par Anne Sicarde, femme de Claude Verebière, pour Louise Marceille ; — à cause de mariage : entre Jean Talieu, et Françoise Blachier ; — entre Jean-Pierre Gautier, et Marie Guichard ; — entre Paul Julian, et Catherine Ducoir ; — par Jeanne Pitance, femme de Pierre Carret, en faveur de Denis Pitance. — Procurations de Pierre Vandange à Jean-Baptiste Nigony ; — par Paul Tabour à Jean-Pierre Guichard ; — par Angely Brunel à Louis Giles ; — par Laurent Bonot à Pierre Pelissier ; — par Claude Hérisson à Pierre Pelissier. — Mise en possession de Jeanne-Marie Pielijean, femme de Gilles Naud, bourellier. — Enregistrement de causes concernant les familles Lambert, Laze, Lagier, Liotier, Morel, Morard, Migony, Pitance, etc...

B. 1731. Registre. — In-4°, 750 feuillets, papier.

1722. — Manuel des causes. — Enregistrement d'une ordonnance du Vice-Légit au sujet des vagabonds et déserteurs : instruit des difficultés qu'on fait aux villes et lieux du Comtat de recevoir et donner entrée aux gens sans aveu, et que plusieurs deviennent errants et vagabonds, pillent et dérobent et font plusieurs autres désordres à la campagne, le Vice-Légit ordonne à tous magistrats, consuls et autres sujets de S. S., d'arrêter et garder à vue les vagabonds et gens sans aveu trouvés dans les villes et lieux du Comtat, et de les faire punir conformément au règlement du 8 août 1721. — Obtention de contrainte par Joseph-César de Ribière, seigneur d'Antremont, contre Jacques Blanc. — Enregistrement d'une lettre du Vice-Légit au sujet du sel. — Enregistrement de causes du sieur Justet Antoine, chirurgien, contre noble Jean-Louis de Ville ; — du sieur Joseph d'Audifret, contre les hoirs de messire Joseph-François de Roquard ; — du sieur Bonnot, contre Pierre Fargeon ; — du sieur Barthélemy, contre Jacques Davin ; — du sieur Brunel, contre François Martin ; — du chapitre de Bollène, contre Michel, Antoine et Catherine Jullian ; — des consuls de Bollène, contre Jean Gourgonnier ; — de la maison de la charité de Bollène, contre Joseph Tanchin, etc...

B. 1752. (Registre.) — In-4°, 741 feuillets, papier.

1723. — Manuel des causes. — Enregistrement d'une délibération du Conseil politique de Bollène, relative aux quinze hommes à fournir pour la ligne établie aux extrémités du Comtat. Les consuls exposent que bien qu'ils aient pris, ensuite des ordres du Vice-Légit, les moyens les plus prompts et les moins dispendieux pour faire assembler et enrôler le nombre d'hommes réglé pour le renfort que la communauté est obligée de faire pour la ligne qui est aux extrémités du Comtat, et sur les confins d'Orange, commandée par Monsieur de Crochamp, personne ne s'est présenté pour s'enrôler volontairement, et que, dès lors, il faut tirer au sort, les noms de ceux qui devront partir. En marge d'un folio du répertoire on lit : « La peste estoit à Avignon, Sarrian, « Orange, et dans le Givaudan. Comme en Marseille, en « 1719, Dieu nous en préserve en 1722. » — Enregistrement de causes : entre dame Jeanne de Chanailleilles de la Saumée, veuve de messire Jean-Louis de Pons, contre Thérèse Lavelle ; — entre dame Anne de Maurice, veuve de noble Philippe d'Albignac, contre Laurent Savel ; — entre dame noble de Darlin, veuve de messire Joseph-François de Roquard contre Germain Coste. — Insinuations de donations de Roland Prat, en faveur de Julian Bosse ; — de Marie-Rose Carret, contre Marguerite Migony. — Nominations de tuteurs et curateurs, reddition de comptes tutélaires, discussions de biens, inventaires de meubles, procurations, oppositions, etc...

B. 1753. (Registre.) — In-4°, 693 feuillets, papier.

1724. — Manuel des causes. — Obtentions de contraintes : par François Pitance, contre ses débiteurs ; — par messire Pierre-Balthazar de Fogasse, marquis de la Batie, contre Antoine Vianot ; — par Anne de Maurice et Ybeline d'Albignac, contre Laurent Savel, pour arrérages de pensions ; — Délivrance en la cause de saisie d'une maison, en faveur d'Antoine Belier, contre les hoirs d'Antoine Justet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire, délivrance de biens, enregistrement de causes concernant les familles de Faucher, Fauque, Granet, de Guilhaumier, Gourgonnier, Julian, Jouve, Beraud, Bonnet, Belle, Pradier, Pitance, Roussin, Serre, Savel, Sorlier, Violès, etc...

B. 1754. (Registre.) — In-4°, 738 feuillets papier.

1723. — Manuel des causes. — Procuration en la cause d'inhibition instante entre Jean Gourgonnier, fermier des grandes dîmes appartenant à la communauté, et messire Jean-Joseph de Ripert, sieur d'Alauzier. — Délivrance de meubles pour noble Jean-Nicolas Guilhermier, docteur-médecin — Insinuations de donations : à cause de mariage, entre Jean Monnel, et Antoinette Teyssier ; — entre Joseph Pouzol, et Marie-Thérèse Arnaud ; — d'une donation faite par Marguerite de Gaillard, en faveur de noble François Lorraine, son neveu, à cause de son mariage avec noble Françoise de Bouschon, ladite donation faite du consentement de François de Gaillard, prêtre, représentant feu Claude Gaillard, son frère. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de demoiselle Marie-Anne de Ville, par Raymond de Ville, prêtre et chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et noble Jean Louis de Ville, écuyer. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, délivrance, enregistrement de causes concernant les familles Guilhermier, Gourgonnier, de Ville, Faucon, Fargeon, etc...

B. 1755. (Registre.) — In-4°, 496 feuillets papier.

1724. — Manuel des causes. — Enregistrements : d'une ordonnance du Vice-Légit au sujet des espèces d'or et d'argent ; — d'une ordonnance du Vice-Légit contre le jeu ; — d'une ordonnance du 18 mars 1724, défendant de tenir aucuns bals, danses, assemblées ni autres divertissement public à peine de 1,000 livres d'amende, interdisant pareillement à tous joueurs de violons, fifres, tambours et autres instruments, de les toucher, battre, ni en jouer publiquement, sous les mêmes peines, le tout, à cause de la mort du pape Innocent XIII, arrivée le 7 mars 1724 ; — d'une ordonnance du Recteur du Comtal, du 2 mai 1724, au sujet de la chasse, défendant de chasser dans les semées, depuis le 1^{er} mars et dans les vignes, depuis le 1^{er} avril jusqu'à ce que les blés soient coupés et les vendanges finies ; — d'un règlement du Vice-Légit, du 20 avril 1724, au sujet des orfèvres et du titre auquel ils devront fabriquer les ouvrages d'or et d'argent ; — d'une ordonnance du 6 juillet 1724, au sujet des vieilles espèces d'or et d'argent ; — d'un règlement du 30 avril, même année, au sujet des chèvres ; d'un règlement du 9 novembre, même année, au sujet des mendiants. — Enregistrement de causes : entre messire Jean-Joseph Rippert d'Alauzier et Jean Gourgonnier ; — entre noble Raymond Rocher

et Joachim Pommier ; — entre Joseph-François de Rocquard, et les carrières de Barri ; — entre noble Jean-François de Faucher et Jacques Blanc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, délivrances, enregistrement de causes concernant les familles Blanc, de Faucher, etc.

B. 1756. (Registre.) — In-4°, 501 feuillets, papier.

1724. — Manuel des causes. — Rapport d'expert en la cause de Maurice Icard, marchand molinier à soie, contre Jean Migony. — Procuration donnée à Gilles-Louis Maria, en la cause de noble Pierre de Chapuis, docteur en droit, contre Jacques Martin et noble Jean-Baptiste Justamond. — Insinuations à cause de mariage entre Benoit Hilaire et Catherine Ducros ; — entre Laurent Arnaud et Anne Genton ; — entre Pierre Gourgonnier et Suzanne Varène. — Enregistrement de causes concernant les familles Gourgonnier, Fombon, Vialan, Valaure, Paget, Pommier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc.

B. 1757. (Registre.) — In-4°, 725 feuillets, papier.

1725. — Manuel des causes. — Réception à la charge de capitaine-viguier de Bollène, de noble Joseph-César de Ribère, sieur d'Antremond. — Insinuations : de donation par Anne Barthélemy en faveur de Michel Peiremorté, son fils ; — entre Antoine Romand et Françoise Tallieu, mariés ; — entre Jean Blanchon et Elizabeth Billiard, mariés ; — entre Jacques Barbançon et Jeanne-Marie Clément, mariés. — Enregistrements de causes : entre dame Marianne de Darlin et messire Pierre Graffier, prêtre, en qualité de procureur, de messire Gabriel de Magnin, seigneur de Gasté ; — entre Benoit Hilaire et Jean-Claude Ribière ; — entre Alexis Arnaud et Louis Granzier ; — entre Catherine Boulin et Clément Lambert. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, délivrance, etc.

B. 1758. (Registre.) — In-4°, 679 feuillets, papier.

1725. — Manuel des causes. — Réception en l'office de sergent ordinaire de Bollène pour Jean-Jacques Castan. — Enregistrement de causes : entre Antoine et Pierre Migony ; — entre Joseph Audiffret et les hoirs de Joseph Étienne ; — entre Henri Armand et Jean Rouvière ; — Marc Argillier et

Jean-Baptiste Bachelier ; — Scipion Bernard et Guillaume Paget ; — Jacques Béraud et Pierre Flandrin ; — Antoine Blanc et Claude Blache ; — la communauté de Bollène et l'hôpital du Pont-Saint-Esprit ; — Paul Guilhermier, contre Henri Pommier ; — Jean Jouve et Marie Constant ; — noble Louis Jeard et Pierre Ranquet ; — Thérèse Lavelle, veuve de Claude Plolot et Pierre Pelloquin ; — André Lahaume et François Siccard ; — Clément Mourard et Vincent Paron ; — Jean-Joseph de Rippert d'Alauzier et Jean Gourgonnier ; — les Ursulines de Bollène et Magdeleine Constant ; — Raymond de Rocher et Claude Herisson ; — Joseph-César de Ribère d'Antremont et Jean Verzier ; — François Toulouse et André Prat. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrance de meubles, etc...

B. 1759. (Registre.) — In-4°, 612 feuillets, papier.

1726. — Manuel des causes. — Production en la cause de messire Jean-Joseph de Rippert d'Alauzier, contre Jean Gourgonnier. — Obtention de gagière, par noble Raymond de Rocher, contre François Migony. — Enregistrement d'une ordonnance du Vice-Légat, du 31 juillet 1726, concernant les prévenus en justice. — Obtention de commandement et criée par les consuls de Bollène, contre toutes personnes qui ont des fonds aboutissants à la rivière du Lez, depuis le tamarin de la fontaine jusqu'à Mondragon. — Enregistrement d'une lettre du Vice-Légat, du 10 juin 1826, au sujet de l'administration des communautés du Comtat ; — d'un règlement du 19 juin, même année, sur le même sujet. — Rapport en la cause de messire Joseph de Magnin de Montron, et Louis Granget, contre Jean Bucros. — Obtention d'inhibition et criée par les consuls de la communauté, défendant de jeter aucun poison dans les rivières et mairies du terroir de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrance de meubles, etc.

B. 1760. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1726. — Manuel des causes. — Discussion des biens de Jeanne Serre, femme de Simon Millet. — Ouverture du fideicommiss de dame Marianne d'Arlin, épouse de Gilles Mezangeay, contre le tiers possesseur des biens de feu noble Pierre d'Arlin. — Insinuations de donations à cause de mariage entre Mathieu Jardin et Jeanne Desarnaud ; — entre Jean-Julian Douillon et Élisabeth Pellissier. — Enregistrement du contrat de mariage. — Réception à la charge de

procurer fiscal à Bollène, pour la Chambre apostolique, en faveur de Simon Anselme. — Insinuation de donation entre Emeric Nouvelly et demoiselle Marie Nouvelly de Paul-Antoine Cabiac. — Enregistrement de causes entre : Pierre de Chapuis et Jean-Baptiste Justamond ; — Jeanne Lalande, épouse de Pons Massot et Jean-Pierre Guichard ; — Julian Douillon et Jean Chouvin ; — Antoine Tastevin et Joseph Mazoyer ; — Philippe Offray et Étienne Dumond ; — Marie Doutre et Esprit Maurin ; — André Serre et Jeanne-Rose Lagier ; — Joseph Band et Jean-Michel Baud ; — Jean Lavelle et Jean Roustan. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc.

B. 1761. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1722. — Manuel des causes. — Insinuations de donations : entre Rose Gabriel Lagier et Joseph Lagier, son frère ; — entre Joseph Boisson et Marguerite-Élisabeth Gros ; — entre Étienne Giraud et Marguerite Ayme ; — entre Joseph Lunel et Marie Audibert ; — entre Jean-Pierre Rousset et Marie-Gabrielle Tallieu, entre Antoine Flaugièrre et Élisabeth Lalande ; — entre Jean-Pierre Gautier et Antoine Gourgonnier. — Enregistrement de causes entre : Jeanne-Marie Clary, veuve de Jean Douillon, et dame de Gras, de Mondragon ; — Jean Julien Douillon et Alexis Anrès et Louis Bijeon ; — Étienne Guichard et François Coulon ; — Pierre Azard et François Lert ; — Pierre Baster et Clément Lambert ; — Jacques Bastonne et Pierre Nazelier ; — Jacques Say, de Mondragon, et Joseph Arnaud ; — Joseph Chabrun et Anne-Rose Rousset ; — Joseph Imberdit et Timothée Aligier ; — Jean-François Rouvillon et Gilles-Louis Maria. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, délivrances,

B. 1762. (Registre.) — In-4°, 618 feuillets, papier.

1722. — Manuel des causes. — Enregistrement de causes entre : Raymond Rocher et Antoine Antonie ; — Guillaume Rippert et Pierre Flandrin ; — Joseph-François de Rocquard, contre les prix-facteurs de la coupe de ses grains ; — Joseph-César Ribère d'Antremont et Jean Reynier ; — Gabriel de Magnin de Gasti et Jean Gourgonnier ; — Jacques Mondon et Louis Granget ; Jean Migony et Bernard Billard ; — Jacques Barbançon et Jean Tallieu ; — Jean Béché et Jean Poulin ; — Pierre Maubert et Antoine Billard. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1763. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1728. — Manuel des causes civiles. — Opposition en la cause entre Anne-Rose Dianoux, veuve de Thomas Léotard, et les hoirs de Louis Ducros. — Ratification en la cause de noble Joseph-François Grasset, contre Jean-Joseph de Rippert d'Alanzier. — Enregistrement de causes entre : Gabriel de Magnin de Gasté et Jean Gourgonnier ; — Marie Tabour et Antoine Philip ; — Étienne Abbat et Joseph Maten ; — Gabriel de Magnin de Gasté et Marie de Pons, et noble Jean-Louis de Ville : — les mêmes et les hoirs de feu dame Laure Darlin et noble Balthazar-Antoine de Nobilé. — Enregistrement d'un règlement du Recteur du Comtat, du 20 avril 1728, au sujet de la chasse. — Obtention d'inhibition et criées de la part des consuls, défendant de faire paître les troupeaux dans les chaumes avant l'enlèvement des gerbes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1764. (Registre.) — In-4°, 559 feuillets, papier.

1728. — Manuel des causes. — Insinuations de donations : pour Dorothee Bellier, veuve de Pierre Roux, contre Claude Bellier, son père ; — pour Jean-Baptiste Boniface, contre demoiselle Françoise Boniface, sa sœur. — Procurations données : par Aaron Carcassonne, juif de la carrière de Carpentras, à Raymond Fonbon ; — par demoiselle Françoise Boniface, femme séparée de Pierre Guilhemier à Jean-Baptiste Migony ; — par Jean-Baptiste Boniface, à Raymond Fonbon. — Enregistrement de causes entre : Magdeleine Arcis, veuve de noble Jean Guilhemier, docteur en médecine, et Claude Blachier ; — Jean Bremondet, Pierre Estignet ; — Aaron Carcassonne, juif d'Orange, et Jean Gallon ; — Jean Gourgonnier et Marie Constant ; — Jean-Baptiste Justamond et Pierre Vendange. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles.

B. 1765. (Registre.) — In-4°, 542 feuillets, papier.

1729. — Manuel des causes. — Enregistrement d'une ordonnance du 1^{er} avril 1729, au sujet des soies. — Visite du pain, faite sur la plainte des consuls et de l'Hôpital, que les boulangers vendaient du pain qui ne pesait pas le poids. — Visite des poids et mesures. — Confirmation de messire Jo-

seph-César de Ribère, seigneur d'Antremond, à la charge de capitaine-viguier de Bollène. — Enregistrement d'une lettre-circulaire, au sujet de la taille du pays. — Insinuations de donations : entre Marguerite et Pierre Vialan ; — par Jean Martin, en faveur de Joseph Martin, Jean Bonot et Catherine Guilhemier, ses petits-enfants ; — par Esprit Taulier à Marianne Taulier, sa fille, femme de Jean-Baptiste Bouisson ; — entre Jean Portalier et Anne Paget, à cause de leur mariage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1766. (Registre.) — In-4°, 792 feuillets, papier.

1729-1730. — Manuel des causes. — Enregistrement de cause relative à une revendication d'héritage entre messire Paul de Magnin de Gasté, chevalier de Saint Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Médoc, contre messire Jean-Joseph de Rippert d'Alanzier, chevalier-seigneur de Novezan. — Déclaration de grossesse de Jeanne Vaude, contre Laurent Taillieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1767. (Registre.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1730. — Manuel des causes. — Enregistrements : — d'un règlement du recteur du Comtat, Octave Gasparini, du 22 avril 1730, concernant la chasse ; — des lettres patentes nommant noble François Varène, contre Jalatin Pons, capitaine-viguier de Bollène. — Insinuations de donations, entre Jean Guioix et Marie-Anne Alègre, à cause de leur mariage ; — entre François Perroin et Anne Duplan. — Enregistrement de causes entre : Boniface Hoste et Clément Lambert ; — Guillaume Chaballier et Louis Bijeon ; — Claude Hourry et François Bertrand ; — Pierre Vintein et Pierre-Antoine Cotte ; — Marcel Pitance et Vincent Parron dit Lavigne ; — Guillaume Martin et Vial Jouve ; — Marie Maton et Jean Prat ; — Jean-Pierre Chabrier et Pierre Roux. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1768. (Registre.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1731. — Manuel des causes. — Enregistrements : d'un règlement du 21 mars 1731, donné par François-Maurice de Gonterii, archevêque d'Avignon, vice-légat, sur le port d'armes

l'asile à refuser aux soldats et autres dispositions ; — d'un règlement du recteur du Comtat, Octave Gasparini, du 27 avril, même année, relatif à la chasse. — Insinuations de donations à cause de mariage entre : Laigneau Charles et Jeanne Marie Peiron ; — Antoine Cullievrier et Marie Laforce ; — Jean-Laurent Jacquety et Anne Boissier ; — Roman Joseph et Rose Martin ; — Jean Philibert et Jeanne-Marie Clément. — Enregistrements : d'une lettre-circulaire de M. de Charpeau, trésorier de Carpentras, réclamant le paiement des sommes dues par les communautés, « comme les créanciers du pays viennent de toute part, lui demander de l'argent pour leur pension » ; — d'une ordonnance du Vice-Légit du 10 juillet 1731, nommant le sieur Jean-Baptiste Mezangeau, architecte à Bollène, architecte de Sa Sainteté, « à cause de son habileté et expérience et capacité dans l'art d'architecture. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires et délivrances de meubles, etc..

B. 1769. (Registre.) — In-4°, 348 feuillets, papier.

1731. — Manuel des causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par illustre seigneur messire Jean-Joseph de Rippert d'Alauzier, chevalier, seigneur de Novozan, en qualité de père et légitime administrateur des personnes et biens de Jean-François-Firmin de Rippert d'Alauzier, des laens de feu dame Françoise de Soutige de la Croix, veuve de messire Jean de Rippert, chevalier, seigneur de Novozan ; — inventaire de meubles de ladite dame, rôle des dettes passives dudit héritage. — Rapport en la cause entre Joseph-François de Roquaard et messire Gabriel de Magnin de Gasté, seigneur de la Rivière et Jean Gourgonnier. — Réception à l'office de capitaine-vignier de Bollène pour noble François Varène, comte Palatin. — Enregistrement des lettres patentes de nomination à ladite charge, du 29 mai 1731. — Nomination de Laurent Varène, père du précédent, à la charge de lieutenant de viguier. — Poursuites exercées par Joseph César de Ribère, seigneur d'Antremont, contre Jacques Pazet, pour vol d'un chien. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles. — Enregistrement de causes concernant les familles de Faucher, de Fougasse, Gourgonnier, Brusset, Armand, Varène, Vachon, de Rippert, de Roquaard, etc..

B. 1770. (Registre.) — In-4°, 522 feuillets, papier.

1732. — Manuel des causes. — Discussion générale des

biens de Claude Blachier, à la requête de ses créanciers. — Saisie d'une pièce de terre à la requête de messire Jean-Joseph de Rippert d'Alauzier, contre les hoirs d'André Linsolas. — Rapport de criée en la cause de saisie d'une maison à l'instance de Gabriel de Magnin de Gasté, contre Bernard Billard. — Enregistrement de causes entre : Esprit Brémond, comte Palatin et Jacques Béraud ; — Jacques Gautier et Gilles Flandin ; — Étienne Chapuis et Jean Perrot ; — Aaron de Careassonne, juif de la carrière d'Orange, et François Siccardi. — Rapport en la cause de messire Gabriel de Magnin de Gasté, chevalier, seigneur de la Ramière, contre les hoirs de Pierre Bonnefoy. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc..

B. 1771. (Registre.) — In-4°, 707 feuillets, papier.

1732. — Manuel des causes. — Enregistrements d'un règlement du Vice-Légit, du 24 avril 1732, concernant la chasse ; — d'un règlement, du 7 janvier 1732, du Vice-Légit, au sujet du sel ; — d'un règlement du même Vice-Légit, du 10 juin 1732, au sujet de la maladie épidémique des bestiaux ; — d'une ordonnance du même Vice-Légit, du 11 juillet 1732, concernant la vente des cocons ; — d'une ordonnance du même Vice-Légit, portant défense de chasser aux pigeons des colombiers et aux perdrix, sous peine de confiscation des armes, et de 4 écus pour la première fois, de 10 écus pour la seconde et de 25 écus pour la troisième ; — d'un règlement, du 19 août 1732, du même Vice-Légit, contre les Bohémiens ; — On lit à la suite du répertoire : « Cette présente année, le Roy de France ne vouloit aucun commerce avec le Comtat. » — Insinuation de donation à cause de mariage entre : Joseph Arnaud et Marie-Hyacinthe de la Rousse ; — Jacques Lert et Marie-Thérèse Paget ; — Pierre Violet et Marie Guilhon ; — Jean Marin et Rose Palrière. — Enregistrement de causes entre noble Scipion de la Roche et Guillaume Paget ; — Claude de Pelet, seigneur de Moreton, et Joseph Daniel ; — Raymond de Roher et Laurent Marié Culières. — Joachim Pommier et Simon Millet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc..

B. 1772. (Registre.) — In-4°, 619 feuillets, papier.

1733. — Manuel des causes. — Enregistrements : d'une ordonnance du Vice-Légit, du 20 décembre 1732, concernant les hôtés, cabaretiers et autres personnes retirant et donnant

à manger aux étrangers ; — d'un règlement, du 2 janvier 1733, du Vice-Légit, concernant le dénombrement des bestiaux ; — d'un règlement du 10 avril 1733, du même Vice-Légit, concernant la chasse ; — d'un règlement du 18 février 1733, défendant les jeux de hasard ; — d'une lettre-circulaire du Vice-Légit, sur le dénombrement des bestiaux. — Réception à la charge de capitaine-viguier de Bollène, en faveur de noble François Vernet. — Enregistrement de causes concernant les familles Audiffret, Armand, Arnaud, Gourgonnier, Graftier, l'hôpital de la Charité, Pilles, Perrot, Palmier, Vernet, Varène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc...

B. 1773. (Registre.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

1733. — Manuel des causes. — Enregistrements : d'un règlement du Vice-Légit, du 13 août 1733, défendant l'acception des grains ; — d'une ordonnance du Vice-Légit, au sujet de l'argent qui avait été consigné par ceux qui sont allés à la foire de Beaucaire, aux fins de passer leurs marchandises ou qui ont donné quelque caution portant d'aller retirer leur argent et de faire annuler leur obligation. — Enregistrement de causes : entre Jean Lunel et Joseph Mathoulet ; — Martin Lunel et François Cornilbae ; — Marie-Anne Laforge et Marie-Anne Lapiere ; — Étienne Mazière, André Roux et Jean Migony ; — Guillaume Ripert et Étienne Gerni ; — Denis Roux et Antoine Pezolin ; — Jean Roussin et les hoirs de Pierre Chaminas ; — Joseph-François de Roquard et Gabriel de Magnin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1774. (Registre.) — In-4°, 575 feuillets, papier

1734. — Manuel des causes. — Enregistrement : d'un règlement du Vice-Légit, du 19 mars 1734, sur la prohibition de la plantation du tabac et des indiennes. Il est défendu à tous les sujets du Saint-Siège et à toutes les communautés de l'État d'Avignon ou du Comtat, de planter aucuns tabacs, sous peine d'une amende de 30 mares d'argent. Tous ceux qui possèdent du tabac devront en faire la déclaration dans le courant du mois ; tous les fabricants et marchands de toiles peintes appelées indiennes, devront déclarer, dans le même terme, la quantité et qualité des toiles peintes et les toiles en blanc destinées à la fabrique. — Enregistrement d'un règlement du Recteur du Comtat, au sujet de l'élection du nouveau collègue des notaires. — Récep-

tion de Gabriel Sauzat, en qualité de procureur fiscal de Bollène. — Règlements du Vice-Légit : au sujet des étoffes de laine ; — au sujet d'une amnistic générale. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1775. (Registre.) — In-4°, 720 feuillets, papier.

1734. — Manuel des causes. — Insinuations de donations à cause de mariage entre : Joseph de Luisan de Trachier et Marie-Rose Peloquin ; — André de Lalande et Magdeleine-Agathe Pelissier ; — François Guilhaudin et Marie Pelegrin ; — noble Joseph Mornas et Marie-Gabrielle de Hellier. — Donation par Jean-François Romillon à noble François Romillon, son fils ; — par Jean Lunel à Jean Lunel, son fils. — Enregistrement d'un testament de messire Joachim de Rocher, de Bollène. — Réception à la charge de capitaine-viguier de Bollène, pour noble Gilles Mezangeau ; — enregistrement des lettres patentes de ladite nomination ; — nomination de lieutenant de viguier, pour le sieur Pierre Doullhon. — Enregistrement de causes entre : noble François Varène et Jean Brémont ; — Jean-Pierre Gautier et Jean-Baptiste Lunel ; — François Girard et Jacques Brunel ; — Claude Jullian et Jean-Louis Chassabas ; — Aaron de Carcassonne, contre François Sicard ; — François Philibert, contre Joseph Imbert. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meubles, etc...

B. 1776. (Registre.) — In-4°, 625 feuillets, papier.

1735. — Manuel des causes. — Enregistrements d'un règlement du Vice-Légit, du 25 avril 1735, au sujet de la chasse ; — d'une ordonnance du Vice-Légit, du 25 août 1735, au sujet des marchands de tabac qui n'ont pas encore retiré leur indemnité. — Plainte de messire Joseph-César de Ribère, contre Antoine Vernet, au sujet d'une terre de 3 saumées qu'il lui avait arrentée et dont il ne pouvait retirer le prix. — Exposition faite par les consuls et communautés de Bollène, contre Jacquety Capiseol, au sujet de 2 fenêtres appartenant à la maison des écoles de Bollène, et que le sieur Jacquety prétendait faire fermer. — Discussion des biens de François Migony, contre ses créanciers. — Enregistrement de causes diverses entre Marie Castelle et la nommée Boulgante ; — Jeanne-Marie Clément, femme de Jacques Barbançon et Louis Guichard ; — Pierre Gourgonnier et An-

toine Lunel ; — Joseph Chaix et Marc Baud ; — Jean Blanchon et Jean-Pierre Guichard ; — Nicolas Chaffoy et Vitalis Coindre ; — noble Jean-Louis de Ville et Jean Brunel ; — Gabriel de Magnin de Gasté et Raymond Fonbonne ; — Joseph François de Faucher et Claude Bruguière ; — Marguerite Daudel et Barthélemy Maudin ; — François Faure et Gaspard de Bégay. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires et délivrances de meulles, etc...

B. 1777. Registre. — In-4°. 707 feuillets, papier.

1735-1736. — Manuel des causes. — Insinuations de donation à cause de mariage, entre : Jean-Baptiste Charpentier et Marie Fiallon ; — Jean-Pierre Icard et Élizabeth de Cluais. — Donations entre : messire Joseph Balme, prêtre, et Marie Balme, sa sœur — Rapport de crieur des biens de feu Marc Jourdan, à l'instance de ses créanciers. — Exposition pour messire Jean-Joseph de Rippert d'Alauzier, seigneur de Novezan, demandant que les titres qu'il a fait insérer dans un mémoire contenant la généalogie des deux familles de Rippert et d'Alauzier soient examinés par deux notaires. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Coulon, Clément, Péliissier, Paget, Philibert, Chabrol, Buisson, etc...

B. 1778. Registre. — In-4°. 676 feuillets, papier.

1736-1737. — Manuel des causes civiles. — Règlement relatif à l'abonnement passé avec les fermiers généraux pour la facilité du commerce des communes qui forment l'enclave de Valréas, par Philippe Bondelmonti, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vice-légat et gouverneur d'Avignon. — Lettre du Vice-Légat, du 23 février 1736, demandant au juge de Valréas de faire établir une statistique des grains. — Enregistrement d'une lettre du trésorier-général du Comtat, au sujet des arrrages de la taille et de l'avoine. — Enregistrements : d'une lettre du juge de Valréas relativement aux voleurs qui parcourent les villes et lieux de la judicature ; — d'un règlement du vice-légat du 12 février 1737 portant défense de battre la caisse ni sonner le tocsin ; — d'une ordonnance du vice-légat du 15 février 1737, au sujet de l'émeute arrivée à Bollène. — Décision du vice-légat qui met à la charge de la ville de Bollène les frais de

justice et ceux de la nourriture des prisonniers. — Ordonnance du vice-légat au sujet des fraudes qui se commettent dans le commerce des soies. — Signalement des voleurs qui ont arrêté le courrier de Provence à Donzère (Drôme) dans la nuit du 13 au 14 décembre 1736. — Ordonnance du vice-légat relative à la création de compagnies de quartiers à Bollène.

B. 1779. Registre. — In-4°, 466 feuillets, papier.

1737. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Ordonnance contre ceux qui laissent aller le bétail dans les vergers d'oliviers. — Terrains pris pour la mayre d'écoulement des eaux qui viennent du côté de St-Paul (Drôme). — Orde du vice-légat de faire des patrouilles pour parer aux vols qui se commettent. — Ordonnance sur le transit des marchandises du Comtat. — Procédures concernant les familles des Isnards, Louchiat et autres, etc.

B. 1780. (Registre.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1738. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Procès-verbal sur la situation des ares de la halle de Bollène. — Constitution du Pape contre les homicides et les porteurs d'armes prohibées. — Avis de l'abolition du droit sur les poissons salés, à leur passage du bas dans le Haut Comtat. — Ordonnance du vice-légat qui fixe à quatre, le nombre des recteurs de l'hôpital de Bollène, dont deux du premier et deux du second rang et portant qu'ils seront élus par leurs prédécesseurs. — Autre ordonnance du vice-légat relative à l'exaction de la partie de la taille qui n'aura pu être recouvrée par le troisième consul. — Ordonnance portant fixation du prix du vin, savoir : celui de la plaine, à 3 livres 10 sols roy le barral, celui de Grez à 3 livres 15 sous et celui qui est dans les tonneaux, à 4 livres.

B. 1781. (Registre.) — In-4°, 695 feuillets, papier.

1738. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Poursuites de Jean Lagier, fermier des droits seigneuriaux de la commune de Bollène, contre Bonot, Ours, Poulin, Raud, et en reconnaissance de ces droits. — Autres procédures concernant Dubal, Gailibert, etc.

B. 1782. (Registre.) — In-4°, 666 feuillets, papier.

1739. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Cession de biens faite par Pierre Farjon à ses créanciers. — Autres procédures concernant Alauzun, Corein, Orgeas, Vianot et autres, etc.

B. 1783. (Registre.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1739. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Mariage de Paul-Joachim de Rocquard et de Gabrielle de Faucher. — Signalement des individus dont la recherche est ordonnée. — Enregistrement de causes des familles Charavin, Plumet et autres, etc.

B. 1784 (Registre.) — In-4°, 472 feuillets, papier.

1740. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Défense de jeter des boules de neige. — Ordonnance du vice-légit, sur le deuil à garder à l'occasion de la mort du Pape. — Règlement du vice-légit concernant la chasse au furet. — Défense de jouer aux boules dans les rues, etc.

B. 1785. (Registre.) In-4°, 712 feuillets, papier.

1740. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Aurès, Brugnier, Pelautier, Ville et autres, etc.

B. 1786. (Registre.) — In-4°, 583 feuillets, papier.

1741. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Règlement du vice-légit concernant les routes et les chemins. — Défense de tirer des armes à feu pendant la nuit. — Poursuites contre ceux qui ont vendangé avant les criées et rôles d'iceux. — Offre d'une récompense de 300 livres à celui qui arrêtera le cadet Défait, auteur de vols et

autres crimes et excès, lequel se tient dans les lieux d'immunité. — Règlement du vice-légit portant défense aux aubergistes et taverniers de donner à boire et à manger, la nuit, les dimanches et jours de fêtes, pendant les offices.

B. 1787. (Registre.) — In-4°, 670 feuillets, papier.

1741. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Bourbonel, Lauron, Pelegrin, Vignac et autres, etc.

B. 1788. (Registre.) — In-4°, 488 feuillets, papier.

1742. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Brest, Charrot, Gigot, Molard et autres, etc.

B. 1789. (Registre.) — In-4°, 760 feuillets, papier.

1742. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Saisie des grains appartenant à l'hôpital du Pont-St-Esprit (Gard), en paiement de la taille que cet établissement doit acquitter dans la commune de Bollène. — Règlement du vice-légit au sujet des déserteurs. — Descente faite chez Mathieu Guerin, menuisier et poudrier demeurant à côté de l'église des Récollets de Bollène et défense à lui faite de tenir de la poudre et du salpêtre dans sa maison. — Enregistrement de causes concernant les familles Chaillois, Dulhier, Lert, etc.

B. 1790. (Registre.) — In-4°, 520 feuillets, papier.

1743. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Règlement du vice-légit au sujet des déserteurs d'Espagne. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Laurent Magnin, écuyer, major et lieutenant-colonel au régiment Dauphin-Dragon, de l'héritage de Joseph de Magnin de Montroux, son frère. — Ordonnance relative à la police des eaux et forêts. — Lettre du vice-légit permettant aux chasseurs d'avoir chez eux vingt livres de poudre pour leur usage. — Autre lettre du vice-légit par laquelle il assimile les carillonneurs (tapageurs

de nuit) à ceux qui sont trouvés dans les cabarets à des heures indues.

B. 1791. (Registre. In-4° — 604 feuillets, papier.

1743. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Bouledin, Delobre, Loubère, Pusquo, etc.

B. 1792. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1744. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Ordonnance qui supprime l'imprimé ayant pour titre: « Remontrances de la Province du Comté Venaissin au vice-légat d'Avignon au sujet du droit de péage que la communauté du lieu du Pont de Sorgues (Vaucluse) exige depuis 1716. — Enregistrement de causes concernant les familles Galon, Pelliard, Sibour, Velanc, etc.

B. 1793. (Registre.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1744. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Canor, Desarnaud, Meyssle, Vigouroux, etc.

B. 1794. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1745. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Lettre du vice-légat prononçant le bannissement de Jean-Pierre Martin, sergent. — Enregistrement de causes concernant les familles Bruquier, Etivas, Dubord, de Chassierges, Romanin, etc., etc.,

B. 1795. (Registre.) — In-4°, 573 feuillets, papier.

1745. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enquête faite pour constater les dégâts faits par une inondation du Lez. — Ordonnance du vice-légat qui autorise les consuls et autres magistrats à assister les gardes et employés

des douanes de France à leurs visites. — Serment prêté par César de Ribère, d'exercer bien et fidèlement l'office de viguier de Bollène. — Ordonnance du vice-légat prescrivant de dénoncer les voleurs, lesquels seront désormais poursuivis par le fisc public. — Autorisation de faire paître les troupeaux dans les forêts, vu que l'inondation du Lez a tout détruit dans la plaine de Bollène.

B. 1796. (Registre.) — In-4°, 767 feuillets, papier.

1746. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Poursuites de N. Virgile de Laeroix, verrier, contre Antoine Bertrand, faïencier. — Ordonnance du vice-légat au sujet d'émission de faux louis au millésime de 1742 et à celui de 1737. — Eroulement d'une partie des remparts de Bollène. — Exil de la femme Portal née Jourdan, de la nommée Roux et de sa fille qui menaient une vie scandaleuse à Bollène. — Règlement du vice-légat portant publication d'un arrêt du Conseil d'État du Roi, contre les vagabonds. — Autre règlement du même, relatif à la maladie épidémique qui règne parmi les bestiaux. — Plantation de termes délimitant le terrain acheté par la commune pour l'agrandissement et l'alignement de la rivière du Lez, etc.

B. 1797. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1746. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Mise en demeure de la commune de Bollène, par celle de Mondragon, d'avoir à réparer la chaussée qui sépare leurs territoires, laquelle a été emportée, l'année précédente, par la violence des eaux venant de Bollène. — Règlement du vice-légat au sujet de la fourniture de paille, fourrage et avoine à faire à l'armée du maréchal de Belisle, en Provence. — Circulaire relative à une amnistie accordée aux déserteurs Espagnols. — Enregistrement de causes concernant les familles Ballet, de la Bastie, etc.

B. 1798. (Registre.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1747. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Charrettes requises pour transporter les avoines et fourrages

de l'armée française à Visan (Vaucluse). — Dragons français venant loger à Bollène, nonobstant les protestations des consuls. — Enrôlement de François Astay dans les cavaliers du régiment de Fouquet. — Circulaire prescrivant un recensement des grains et farines. etc.

B. 1799. (Registre.) — In-4°, 728 feuillets, papier.

1747. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Constatation de la mauvaise qualité du foin apporté par bateau à Fremigière (Vaucluse), pour les chevaux des quatre compagnies de dragons du régiment de volontaires royaux cantonnés à Bollène. — Réclamation des sieur Escoffier et Lenac, boulangers, chargés du pain de munition pour les troupes, au sujet de 9 sacs de farine gâtée. — Criée de blé de la commune à 30 sous la salmée. — Criée défendant de faire crédit pour plus de 5 sous aux dragons cantonnés à Bollène et de leur donner à boire dans les cabarets après 8 heures du soir.

B. 1800. (Registre.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1748. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Création de deux gardes-champêtres à Bollène, approuvée par le vice-légit. — Criée fixant le prix de la salmée de grains à 36 sous pour le beau blé, 33 sous pour le blé médiocre, 30 sous pour le conségal et 29 sous pour le seigle. — Main-force accordée à Monsieur de Mourilhon, capitaine au régiment de Brabant, allant dans le Comtat faire arrêter quelques déserteurs. — Suppression de l'imprimé ayant pour titre: « Lettre d'une demoiselle à une dame de ses amies, sur ce qui se passe entre Monsieur l'abbé de Fénélon et Monsieur de St-Julien.

B. 1801. (Registre.) — In-4°, 800 feuillets, papier.

1748. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Déclaration de Magdeleine Brayasse, étant sur le point de s'accoucher des œuvres d'un dragon des volontaires royaux. — Plaintes d'André Lalande, marchand de soie de Bollène, contre monsieur de Bauteral, capitaine aux dragons de l'Hôpital, lequel étant logé chez lui, s'applique à lui faire des

dégâts et à le vexer. — Exil prononcé par le vice-légit contre les filles et femmes de mauvaise vie, établies à Bollène.

B. 1802. (Registre.) — In-4°, 483 feuillets, papier.

1749. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Règlement du vice-légit tendant à conserver les privilèges des fileurs de soie ou des taffetassiers, à laisser la liberté aux petits marchands, éviter les monopoles, etc. — Signalement de Raymond, Galoupe, Liotard et autres voleurs, retirés dans le Comtat. — Recherche des auteurs du meurtre commis sur la personne du sieur Villars, marchand de l'Isle. — Règlements au sujet des pouvoirs et qualités du Recteur du Comtat et désavouant une ordonnance sur les faux louis d'or, qui lui était attribuée, etc.

B. 1803. (Registre.) — In-4°, 644 feuillets, papier.

1749. — Actes de la cour ordinaire de Bollène. — Poursuites de la communauté contre les débiteurs des grains pris au grenier public. — Enregistrement de causes concernant les familles Bignan, Aqueria de Roehégude, Violet, etc.

B. 1804. (Registre.) — In-4°, 635 feuillets, papier.

1750. — Registre des actes de la Cour. — Signalement d'un certain Granet, voyageant sous le nom de Monsieur de Chabert, adressé, avec ordre d'arrestation, par le juge de Valréas. — Insinuation d'une donation entre vifs faite entre Antoine Prat et Rose Morel, mariés. — Plainte de noble Raymond Fonsbou, comte patatin, contre noble Jean-Baptiste Pelissier, aussi comte palatin, en paiement de 20 journées de charrettes. — Assignation à la requête de noble Jean-Joseph Dulac de Pradines, à la demoiselle Magdeleine Ursule Maria, veuve Gourgonnier, en reconnaissance d'un billet qu'elle avait signé. — Enregistrement de la constitution du pape Benoît XIV en faveur des Regaliens apostats. — Requête présentée au capitaine viguier, par les sieurs Joseph-François Barnod et Pierre Douthon, consuls, pour la visite des poids et mesures des marchands qui tiennent la foire et ensuite de ceux de la ville de Bollène. — Enregistrement d'une circulaire du juge de Valréas relative au bail à ferme

du sel renouvelé par le Vice-Légit, dans la ville d'Avignon et le Comtat Venaissin. — Insinuation d'une donation faite par le sieur Hippolyte Raymond Guichard à messire Louis François de Roher, de la faculté de creuser dans son jardin pour y chercher l'eau et la conduire où bon lui semblera. — Nominations de tuteurs et curateurs, experts, procurations, oppositions, rapports d'estime, enregistrement de causes concernant les familles Perrot, Guichard, Migony, Pelissier, etc.

B. 1805. (Registre) — In-4°, 981 feuillets, papier.

1750 — Registre des causes civiles. — Procès-verbal du serment prêté par messire Joseph César de Ribère, seigneur d'Antremond de bien et fidèlement exercer la charge de capitaine Viguier de la ville de Bollène. — Enregistrement : d'une ordonnance du Vice-Légit condamnant Jeanne Monteux et Marianne Roux, sa fille qui menaient, au lieu du Bouchet, une vie scandaleuse, à faire amende honorable, en cheveux, par la ville, conduites par les sergents de Bollène et la condamnant, en outre, à l'exil perpétuel, tant dudit lieu du Bouchet que de tout le Comtat, sous peine du fouet ; — d'une autre ordonnance condamnant à l'exil les nommées Justine Charmasson, Chabaude et la Batarde, coupables de mener à Bollène une vie scandaleuse. — Ordonnance du Vice-Légit portant règlement au sujet du prix des cocons : à Bollène et ordonnant, sur la plainte des habitants que les acheteurs les accaparent et font ensuite le prix qu'il leur convient, que les marchands et marchandes seront tenus de rendre aux habitants les 2 sous pour livre qu'ils ont payés de moins dans les lieux circonvoisins de Saint-Paul, Bouchet, Suzy, Rochevalde, Lapalud, et qu'à l'avenir, ils seront tenus de convenir du prix des cocons avec les habitants, avant de s'en saisir, sans pouvoir faire aucun achat sous le terme de prix-courant, à peine de confiscation de cocons pour les habitants qui contreviendront à cette ordonnance et de confiscation de l'argent pour les acheteurs. — Ordonnance du Vice-Légit qui condamne un habitant de Bollène à sept ans de galères, pour contravention à une sentence d'exil prononcée contre lui et pour un vol : « a ordonné et ordonne que ledit « fera amende honorable par tous les lieux et carrefours de « la ville de Bollène, dépouillé à nud jusqu'à la ceinture, et « la rame sur le col, qu'il portera, et sera ensuite conduit sur « la galère de dépôt à Marseille, pour y subir la peine portée par la présente » — Enregistrement de causes, oppositions, mandements judiciaires, etc., concernant les familles de Bollène.

B. 1806 (Registre) — In-4°, 1019 feuillets, papier.

1751 — Registre de la Cour ordinaire de Bollène. — Instruction en vérification d'écriture privée à la demande de Claude Barbut du Saint-Esprit contre Jean-Baptiste Bernard, de Bollène ; Sequestre de mules appartenant au sieur Roux voiturier de Saint-Remy en Languedoc sur la plainte de Claude Vignot, auquel il devait 72 livres, monnaie de France. — Acceptation de mandat de noble Louis de Fournas, de Falère, ancien capitaine contre Jean-Baptiste-Fortunat Savoge. — Appel interjeté par illustre seigneur messire Paul Joachim de Roquard, d'une sentence arbitrale en faveur de messire Paul Antoine de Magnin. — Enregistrement d'une ordonnance du Vice-Légit, faite à la réquisition de messire Pierre-Henri Granet, portant défense de faire paître dans les terres et tènements de ses Granges de la Croix et à Saint-Feréol. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Peyron, Paget, Pellegrin, Roussin, de Roher, de Rippert, de Reynier, de Ribère, d'Antremond, Sabatier, Serre, Seguin, Vernet, Tanchon, Talien, etc.

B. 1807. (Registre.) — In-4°. 1007 feuillets, papier.

1751 — Registre des actes de la Cour. — Envoi par le juge de la judicature de Valcrés à la communauté de Bollène, d'un extrait du règlement du Vice-Légit du 25 décembre 1750, concernant l'organisation de la maréchaussée. — Il est établi dans le Comtat une maréchaussée commandée par un lieutenant et un exempt, composée de 28 hommes parmi lesquels 5 brigadiers, 6 sous-brigadiers et 17 archers ou cavaliers. Elle sera soumise aux ordres des magistrats et tribunaux du Comtat. Elle sera divisée en 6 brigades. Le lieutenant aura un habit de drap bleu doublé de rouge, parement de drap écarlate, en botte et boutons d'argent sur bois, avec huit gancees au-devant de chaque côté de l'habit de deux en deux une à chaque côté de l'habit, 4 sur chacune des manches, quatre sur chacune des poches et quatre, de chaque côté du derrière de l'habit, un bordé sur tout l'habit, avec une aiguillette d'argent. La veste sera de drap couleur de chamois avec un galon, et un bordé d'argent, la housse et chaperon de drap bleu avec un bordé d'argent. — Description du costume de l'exempt, des brigadiers, sous-brigadiers, et cavaliers : « L'habillement, les housses et chaperons de la maréchaussée

devaient être fournis la première fois aux dépens des Juifs des quatre carrières d'Avignon. — Description de l'armement et de la monture. Les appointements du lieutenant étaient de 1500 livres par an, ceux de l'exempt de 900 livres, ceux du brigadier de 600 livres, ceux des sous-brigadiers et cavaliers de 550, ce qui fournissait un total de 1850 livres par an. — La maréchaussée était placée : à Avignon, le lieutenant, l'exempt, un brigadier, deux sous-brigadiers, cinq cavaliers ; à Carpentras, un brigadier, un sous-brigadier, cinq cavaliers ; à Cavailhon, un brigadier, un sous-brigadier, trois cavaliers ; à Vaison, un brigadier, un sous-brigadier, un cavalier. Les villes étaient tenues de loger la maréchaussée. — Celle-ci devait s'assembler tous les ans à Avignon, l'avant-veille de la *Fête-Dieu* pour être inspectée par le Vice-Légat. — Enregistrement d'un règlement du Vice-Légat, du 8 mars 1751, concernant les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, ordonnant à tous mendiants, étrangers, vagabonds, gens sans aveu ou mal famés de sortir de la ville d'Avignon et de tout le Comtat Venaissin dans les huit jours à peine du carcan pour la première fois, d'être marqué par la main du bourreau pour la seconde et de trois traits de corde ou autre peine arbitraire pour la troisième. — Défense de faire cabaret hors de la ville de Bollène, excepté les jours fériés. — Cricée annonçant le prochain départ d'un messenger pour Avignon. — Nominations de tuteurs et curateurs ; procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Reynard, Ribière, de Pons, Beyssier, Blanc-Béchet, Clément, Dupoux, de Faucher, de Guilhermier, Imbert, Lagier, Martinet, etc.

B. 1808. (Registre.) — In-4°, 713 feuillets, papier.

1752. — Manuel des actes de la cour ordinaire. — Ordonnance du Vice-Légat ordonnant la délivrance de la ferme des lods de la commune de Bollène, faite au profit de Louis Rey sous le cautionnement de Guillaume Motard. — Amende prononcée contre Migony, tripier, pour contravention aux règlements sur la propreté de la voie publique. — Discussion générale des biens de Clément Coulon. — Production d'un règlement au sujet de la ferme du tabac et de la prohibition des toiles peintes. — Circulaire du Vice-Légat notifiant un arrêt de la Sainte Congrégation d'Avignon qui déclare innocent le sieur Jean Barthélemy du crime de rapt, pour lequel il avait été condamné par la Cour de la Rectorerie de Carpentras. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Abbal, Bernard, Bourbouson, etc.

B. 1809. (Registre.) — In-4°, 1122 feuillets, papier.

1752. — Manuel des actes de la Cour ordinaire. — Déclaration d'acceptation d'héritage par bénéfice d'inventaire des biens et héritages de feu messire Jean Baumes faite par demoiselle Marie Sauzet et sa veuve. — Réception à l'office de sergent ordinaire de Bollène pour Antoine Bernard. — Dénoncée faite contre ceux qui ont été trouvés à heure indue dans les cabarets. — Répudiation faite par Elisabeth Reynoard, veuve de Guillaume Ely de Bollène, des biens et héritage de feu Guillaume Ely. — Exposition faite de la part des consuls et communauté de Bollène contre tous ceux qui ont des jardins au quartier de Tournesol et qui arrosent de l'eau du béal. — Prohibition par les consuls de Bollène contre tous ceux qui introduisent leurs troupeaux dans les terres en chaumer. — Mandement judiciaire pris par Jacques Lest, travailleur, en faveur du sieur Guillaume Ferrière, habitant de la ville de Bollène. — Rapport d'experts ruraux de Bollène fait à la réquisition des consuls au sujet de la vendange. — Plainte par Denis Perbet et Joseph Andrieu, fermiers de la boulangerie close de Bollène contre Antoine Chahert ; Joseph Bechet et Thérèse Migony. Ils exposent que les Consuls de Bollène leur ont affermé la ferme de la boulangerie close sous la vente annuelle de 1200 livres, monnaie de France, sous plusieurs conditions ; entre autres, que nul hôte, hôtesse, manganiers ni autres personnes ne pourront vendre du pain que celui desdits fermiers, sous la peine de 50 livres d'amende, moitié pour l'hôpital des pauvres, moitié en faveur des fermiers. Malgré ce bail, ils ont rencontré les dénoncés ci-dessus vendant du pain à Bollène, et ils réclament contre l'application de la peine. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Blachier, Brun, Eyliou, Jullian, Migony, de Rocher, Sieard, etc.

B. 1810. (Registre.) — In-4°, 905 feuillets, papier.

1753. — Manuel des actes de la cour ordinaire de Bollène pour Antoine Villaret. — Déclaration d'acceptation et d'héritage par bénéfice d'inventaire faite par Marie Terras, veuve et héritière d'Antoine Galon. — Déclaration faite par François Antoine Badaudy, en qualité de père et légitime administrateur de Jean-François Badaudy, de ne vouloir accepter l'héritage de feu Marguerite de Brest, son épouse, que par béné-

fice d'inventaire. — Enregistrement des lettres patentes portant nomination de haut et puissant seigneur messire Joseph-César de Ribère, chevalier marquis d'Antremond, en qualité de capitaine viguier de Bollène. — Réception de celui-ci en cette qualité. — Dénoncé faite par noble Gabriel Louis de Romillon contre Joseph Jourdan rentier de M. de Faucher et Guillaume Lalerouve, rentier de M. d'Alauzier. — Exposition et opposition à l'insinuation d'une prétendue donation faite par demoiselle Catherine-Hérault Broche, en faveur de Joseph François Augier, de Mondragon. — Dénoncé faite de la part de noble Esprit Bremond de Bollène contre Joseph Jourdan rentier de la grange du sieur de Faucher au quartier de Champredon. — Exposition par Alexis Chapuis contre le sieur Ribère, de Suze-la-Rousse (Dauphiné), qui en passant devant sa maison avait brisé la pierre de taille formant pied-droit d'une fenêtre. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Jaquet, Justamond, Lagier, Mourand, Pelissier, Raymond etc.

B. 1811. (Registre.) — In-4° 549 feuillets, papier.

1753. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Criées faites par ordre des consuls prescrivant le nettoyage des rues, défendant aux fileurs de prendre l'eau de la fontaine de la Porte neuve pour le triage des cocons, enjoignant aux enfants de ne point sortir de la ville et de ne point aller aux vignes sans la permission de leurs parents. — Autre criée annonçant la vente des grains que la ville possède dans le grenier public. — Convocation du Conseil à l'effet d'élire les consuls. — Criée prescrivant aux fusiliers de patrouille de se réunir pour une revue de leurs armes. — Règlement au sujet du concordat concernant les déserteurs Français. — Ordonnance du Vice-Légat portant suppression et flétrissure de l'histoire de Clément XI publiée à Avignon, par Monsieur Reboulet. — Poursuite du frère Charles, ermite, de Mondragon, contre la veuve Meyssonnier en paiement d'un barril. — Nominations de tuteurs, curateurs, oppositions, procurations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Monieu, Girard, Romanis, Coste, d'Impery de la Ferrière, etc.

B. 1812. (Registre.) — In-4°, 1081 feuillets, papier.

1754. — Manuel des actes de la cour ordinaire. — Description des biens meubles provenant de la succession de

Gay Bouledin faite à la requête de sa veuve. — Discussion générale des biens d'Antoine Rouvier et de Suzanne Tallieux, mariés, à la requête de leurs créanciers. — Répudiation d'héritage par Marie Terras, veuve d'Antoine Gallon contre tous les créanciers de son mari. — Protêt par Melchior Cherbert et C^o, marchands de Lyon, contre Alexis Chapuys. — Contestation entre la communauté de Bollène et les fermiers de la boulangerie. — Contestation entre haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph de Rippert, chevalier marquis d'Alauzier, et les hoirs de messire Jean Gourgonnier, de Bollène au sujet d'une prise d'eau que ces derniers avaient obtenue de noble Jean-François de Faucher et qui leur était contestée. — Demande de partage d'André Pierre et d'Anne Laye, frères et sœurs, contre Antoine Laye, leur frère. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Curnier, d'Orange, Deloye, de Serignan, Morenas, Pommier, de Bollène etc., etc.

B. 1813. (Registre.) — In-4°, 563 feuillets, papier.

1754. — Manuel des causes de la Cour ordinaire. — Criée portant défense aux cabaretiers et aubergistes de loger et donner retraite aux mendians et gens sans aveu. — Ordonnance défendant l'importation des oranges du Portugal, attendu qu'elles ont, cette année, des propriétés malfaisantes. — Règlement concernant les procédures dites *Animo remittendi*. — Défense de laisser ouverts les aiguiers des arrosages sur le béal du moulin de Mialles. — Poursuites de Jacques Favier, marchand et tailleurs d'habits à Paris, contre Monsieur Joseph de Magnin en paiement de fournitures et façons. — Insinuation d'une donation de deux pièces de terre sise à Bollène par Pierre Guichard au sieur Pierre Patissier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires de meubles, enregistrement des causes concernant les familles Guichard, Daudel, Migony, Boulon etc.

B. 1814. (Registre.) — In-4°, 1007 feuillets, papier.

1755. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Serment prêté par messire Joseph-César de Ribère, chevalier, marquis d'Antremond, pour exercer la charge de capitaine viguier de Bollène. — Lettre du Vice-Légat au viguier, pour faire exiler de nouveau le nommé Jean-Joseph Ferréol du territoire de Bollène et du Comtat, pour rupture de ban. —

Visite de police faite à la réquisition des consuls de Bollène sur les poids et mesures employés par les cabaretiers. — Constatation du mauvais état des poids et mesures chez un certain nombre d'entre eux. — Demande de paiement d'une somme de 38 sous et demi faite par Laurent Jullien et Jean Permond de Bollène, contre Antoine Rochard. — Provision de curateur pour demoiselle Catherine-Rose Guilhermier, de Bollène. — Demande de paiement de 45 livres par Jean Mourard, tanneur de Bollène, contre Jean Tauchon. — Commandement fait, à la requête des consuls de Bollène joint à eux Jean-Pierre Mounet contre tous et chacun des débiteurs des censes de ladite commune. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Arnaud, Arnoux, Lovet, Lenoir, Bonnaud, Roussin etc.

B. 1815. (Registre.) — In-4°, 779 feuillets, papier.

1755. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Inhibition contre tous ceux qui font des fossés le long du chemin de Mondragon et le rétrécissent. — Contrainte obtenue par les consuls contre les fermiers de la boucherie afin de leur faire abattre de la viande en quantité suffisante pour les besoins des habitants. — Criées : relative à l'abonnement que la commune est disposée à consentir pour les censes, tasques, dizains et autres droits qu'elle possède ; — défendant de planter des arbres à l'hermas du Sablon, du côté de l'eluse ; — prescrivant de nettoyer les rues et de tapisser sur le passage de la procession. — Défense d'exposer en vente des fruits et autres marchandises devant les églises, le dimanche, pendant les offices. — Mariage entre Jean-Reymond Douillon et Marie-Thérèse Fabry. — Ordonnance du Vice-Légit portant suppression du mémoire apologétique du sieur Alançon, ex-juge à Valréas, imprimé à l'étranger et distribué clandestinement. — Publication d'un règlement du Vice-Légit au sujet des fraudes et abus qui se commettent dans le tirage des soies. — Nominations de curateurs, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Andra, Bourgeaud, d'Auglejan, etc.

B. 1816. (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1756. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Poursuites des consuls de Bollène contre le sieur Revolte, fermier de la boucherie, qui vendait la viande au-dessus du prix fixé par son marché. — Déclaration du vice-légit au sujet de son règlement du 16 octobre 1751 concernant les

juridictions. — Ordonnance du vice-légit défendant les courses dans les fêtes du village. — Avis relatif à la mise aux enchères du droit sur les cartes à jouer. — Mariage entre Etienne Nouvelly et Marianne Pascaly. — Nominations de curateurs, oppositions, procurations, inventaires, de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Ours, Bardou, Ely, de Varène, etc., etc.

B. 1817. (Registre.) — In-4°, 1091 feuillets, papier.

1756. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Instance de Marc Marquois, peintre doreur et sculpteur d'Avignon, contre Joseph-François de Rocquard, prêtre de Bollène, sur ce que celui-ci refusait de recevoir le rétable qu'il avait commandé audit Marquois pour le maître-autel des religieuses du Saint-Sacrement de Bollène, au prix de 1000 livres. — Opposition faite par noble Jean-Baptiste Pelissier, comte palatin, de Bollène, envers les exécutions contre lui faites de la part des Dames religieuses de Sainte Ursule. — Lettre du Vice-Légit, condamnant la nommée Louvier de la Palud à faire amende honorable par les rues et carrefours de Bollène et à être ensuite expulsée du Comtat. — Dénonce par Nicolas Perrot, André Escoffier et Clément Lunel, gardes champêtres jurés, contre les deux filles de Jean-Ferréol et la fille de Jean-Antoine Bœuf, trouvées coupant de l'herbe dans le fossé d'une terre appartenant à Monsieur de Pradan, quartier de Champredou. — Opposition par Jean-Baptiste Durand, hôte de Bollène, envers le commandement à lui fait par les consuls et communauté de ladite ville jointe à eux Alexis Chapuis, fermier de ladite communauté, relative au paiement des tasques. Demande de paiement du prix de marchandises livrées, faite par Louis Mounier, marchand, contre François Barbier, journalier. — Nominations de tuteurs, curateurs, experts, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Morard, Gigot, Meyssonnier, Marcellin, Lagier, etc.

B. 1818. (Registre.) — In-4°, 903 feuillets, papier.

1757. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Nomination de noble Gabriel-Louis de Rovillas à la charge de lieutenant du viguier. — Dénonce par Pierre Estrau contre André Lunel dont il avait trouvé le troupeau paissant dans un pré appelé le Petit Pré de Saint-Pierre, appartenant au marquis d'Alauzier. — Provision de curateurs aux biens de la discession des hoirs de Louis Meyssonnier et de Marie Jouve, sa veuve. — Délivrance d'une vigne d'environ quatre éminées sise au quartier de Saint-Pierre de Senos, en faveur d'André

Roman, menuisier, en la cause d'exécution de sentence arbitrale du sieur Gilles Flandrin contre Etienne Nouvelly. — Enregistrement de lettres patentes pour haut et puissant seigneur messire Joseph César de Ribère, chevalier, marquis d'Antremont, en qualité de capitaine viguier de Bollène. — Réception audit office. — Délivrance en faveur de messire Joseph Audifret, du vin provenant d'une vigne des biens de Claude Labaume. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Combe, Charpentier, Cherb, Calvier, Migony, Chapuy, Curnier, etc., etc

B. 1819. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1757. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Contestation entre les Consuls de Bollène et le sieur Clement, caution de Pierre Blazy, fermiers des lods de la commune, qu'ils avaient fait emprisonner. — Donation réciproque de biens entre Antoine Culliegrier et Marie Laforce, mariés. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Chapuys, Linsolas, Bœuf, etc.

B. 1820. (Registre.) — In-4°, 1073 feuillets, papier.

1758. — Manuel des actes de la cour ordinaire de Bollène. — Enregistrement des lettres portant nomination de messire Gabriel de Niel, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre militaire et royal de Saint-Louis, en qualité de capitaine viguier de Bollène. — Nomination de lieutenant en faveur du sieur Laurent Jacquety. — Déclaration d'acceptation de tutelle faite par noble et illustre dame Marie Magdeleine de Castagnier, veuve de haut et puissant seigneur messire Jean-François-Firmin de Rippert, chevalier, marquis d'Alauzier. — Enregistrement d'un règlement du Vice-Légat sur la chasse portant défense de chasser à partir du premier avril jusqu'au premier août, et pour les vignes, prés et luzernes jusqu'au 15 octobre, sous peine de 10 écus pour la première fois, de 20 écus pour la seconde fois et des galères pour la troisième; interdiction de vente du gibier pendant cette période; ordre à toute personne possédant furets ou chonettes de les tuer, dans les quinze jours, sous peine de 300 livres d'amende; défense d'en élever d'autres; ordre à la maréchaulsée de faire des perquisitions pour s'assurer de l'exécution de ce règlement. — Déclaration par noble et illustre demoiselle Jeanne-Marie Benzete de Ribère d'Antremont de ne vouloir accepter l'héritage de messire Joseph-César de Ribère, chevalier, marquis

d'Antremont, que sous bénéfice d'inventaire; inventaire des dits biens. — Saisie entre les mains des consuls de Bollène et à la requête de noble dame Louise d'Leard, veuve de noble Joseph-Julien de Guilhaumon, de toutes les sommes que la ville doit à Jean Monnet, meunier de la communauté pour la ville d'Avignon. — Lettre du vice-légat ordonnant le banissement de Joseph Laurent, de Laudun, etc.

B. 1821. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1758. — Manuel des actes de la cour ordinaire. — Criées: annonçant la permission d'aller couper et arracher des broussailles dans la forêt de la commune le mardi et vendredi de chaque semaine; prescrivant l'enlèvement des tas de bois qu'on laisse dans les rues devant les maisons. — Installation de Gabriel de Koel, ancien capitaine au régiment de Quercy, en qualité de capitaine viguier de Bollène. — Bref de Sa Sainteté retirant pour trois ans, l'immunité des lieux sacrés d'Avignon et du Comtat aux soldats déserteurs du service de la France. — Avis du banissement du sieur Lafiteau coupable d'excès envers le premier consul d'Avignon. — Enregistrement d'un jugement obtenu par Jean Bastet, Joseph-François Hérisson, Louis Mourier, Jean-Joseph Paget, Thomas Peraud et Louis Bernard, tous cardeurs à laune de Bollène, contre Beniquet, négociant de Lyon, à qui ils avaient vendu des Cadix et dont ils n'étaient pas entièrement payés. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Flandrin, Blanchon, Chaize, de Tremoulet, etc., etc.

B. 1822. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1759. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Mariage entre Joseph-César de Ribère d'Antremont et Marie-Anne Brémont. — Crieé portant défense de jeter aucune ordure dans les rues, ni d'y vider les vases de nuit avant 10 heures du soir. — Poursuites contre Antoine Serpeille qui aceparait le seigle que la commune faisait vendre à prix réduits pour le revendre lui-même avec bénéfice. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Bouletia, Brechier, Peyremorte, Grange, etc., etc.

B. 1823. (Registre.) — In-4°, 921 feuillets, papier.

1759. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Discussion générale des biens de Louis Meissonnier et Marie Jouve,

mariés. — Poursuites d'Henri de Bouillane, seigneur de Perrotin, maître de la verrerie d'Eleirac en Dauphiné contre Jean Lautier, marchand de verre, de Bollène, pour le règlement de leurs comptes. — Testament de Pierre Bastet, prêtre, ancien curé de Saint-Pierre de Senos (communauté de Bollène). — Poursuites de la commune contre les débiteurs d'arrérages des censures. — Ordonnances du vice-légat : prescrivait de banir, de nouveau, la nommée Marie Jourdan, veuve Portal, emprisonnée pour avoir enfreint l'exil précédemment prononcé contre elle ; — portant que les décrets de déclaration d'amende de police seront exécutés nonobstant appel. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Buisson, de Gaillard, Rignan de Bouillane, Meissoumier, Jouve, etc., etc.

B. 1821. (Registre.) — In-4°, 562 feuillets, papier.

1760. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Opposition formée de la part des hoirs de Joseph Guilhou et de Thérèse Mazelier, veuve dudit Guilhou en vers les exécutions contre eux faites de la part de noble dame Louis d'Arcard, veuve de messire Joseph Julien de Guilhermier. — Mandement judiciaire pris par Pierre Jaullès en faveur de Jean Ambleau, maçon. — Dénouée par Jean-Baptiste Clément, potier de terre, contre Joseph Peyrouse, dont il avait trouvé le troupeau paissant, sous la conduite de ses deux fils, dans une jeune vigne, au quartier de Charagons ; — par les gardes champêtres, contre Jeanne-Marie Labaume, veuve de Gaspard, dont le troupeau, composé de 14 brebis ou moutons et quelques agneaux, avait été trouvés dans une pièce de seigle, appartenant aux hoirs de M. le marquis d'Alauzier, quartier de l'Écluse, lieu dit de Novezan ; — par Jean-Pierre Monnet, contre le gardien des cochons de Jean Contaut, rentier de la grange de Novezan, appartenant au marquis d'Alauzier, dont on avait trouvé le troupeau mangeant des raisins. — Oppositions : par Claude Tailien, envers les exécutions contre lui faites de la part des religieuses de Sainte-Ursule ; — par Jacques Paget, fermier, envers les exécutions contre lui faites de la part de demoiselle Marguerite Didier et de Joseph Maucuer, son mari ; — par Jean Blanchon, tanneur, envers les exécutions contre lui faites de la part de Jean Lalande. — Rapport d'experts fait sur la maturité des raisins fait à la réquisition des consuls de Bollène. — Criée publique faite pour la vendange, etc., etc.

B. 1825. (Registre.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1760. — Manuel des causes de la cour ordinaire. —

Poursuites de la commune de Bollène contre Jean Amblard, adjudicataire de la construction d'un pont sur l'Auzon, près de Saint-Pierre de Senos pour lui faire tenir les conditions de son prix-fait. — Mariage entre Charles-Joseph d'Amphoux, seigneur de Pierredon, écuyer de Beaucaire (Gard) et Jeanne-Marguerite-Rose de Faucher. — Règlements du vice-légat : contre les *monopoleurs* ; défendant aux aubergistes et cabaretiers de tenir leurs établissements ouverts les dimanches et jours, de fêtes, pendant la célébration des offices, et tous les jours après huit heures du soir en hiver et 9 heures en été ; — autorisant le péage de 1 sous par bête de charge ou de trait établi par la ville de Caromb à l'exportation de ses carrières. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement des causes concernant les familles Ayme, Perben, Lauzier, etc.

B. 1826. (Registre.) — In-4°, 561 feuillets papier.

1761. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Enregistrement des patentes de la nomination de messire Jean-Antoine de Gaillard, écuyer en qualité de capitaine viguier de Bollène ; nomination de lieutenant dudit viguier en faveur de Laurent Jacquety. — Réception à l'office de sergent pour Joseph Marcellin. — Enregistrement de la cause de haute et puissante dame Marie-Magdeleine-Thérèse de Castanier, veuve de messire Jean-François-Firmin de Rippert, marquis d'Alauzier. — Rapport d'experts maçons, fait à la requête de messire Joseph-Paul de Ribère, marquis d'Antremont et de Joseph Gigot sur l'état d'une muraille mitoyenne entre deux maisons. — Exposition faite par Jean-Joseph Arnaud, marchand, contre André, marchand d'amidon, de Montpellier, qui lui avait fourni de mauvais poudre d'amidon, en échange de bonne poudre que celui-ci lui avait vendue au prix de 18 livres Roy le quintal, lors de la foire de Beaucaire. — Exposition faite par les consuls de Bollène : contre tous ceux qui ont vendangé avant l'époque fixée ; contre ceux qui se refusent au purge-ment de la Berre. — Oppositions : par Eustache Ribière envers le commandement à lui fait à la requête de Pierre Guillaudin ; par André Chaffoy contre André Chaffoy, son neveu, contre une donation de 1000 livres, monnaie de France, qu'il lui avait faite lors de son mariage avec Magdeleine Meyssonnier et qui n'a pas été insinuée dans les délais légaux ; — à l'insinuation d'une donation faite par Elizabeth Varène, fille de Bertrand Varène contre Marie-Anne-Varène, femme d'André Lunel. — Enregistrement de causes concernant les familles Roman, Farjon, Fabret, de Roecquard, Coste, Clément, Crouzon, Béraud, Bonot, Autran, Armand etc., etc.

B. 1827. (Registre). — In-4°, 832 feuillets, papier.

1764. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Réclamation des nommés Perbeu et Chabert boulangers contre la communauté de Bollène, à l'occasion de la non-jouissance de leur bail pendant l'année 1758. — Décision du vice-légat en faveur du sieur Repos et autres cabaretiers de Bollène contre le fermier du souquet. — Règlement : concernant la maréchausee et ordonnance additionnelle relative à la discipline et aux fonctions de ce corps : — contre les mendiants et vagabonds ; — concernant les plantations sur les bords des routes et chemins et en particulier celle des mûriers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, discussions générales des biens, inventaires, enregistrement, des causes concernant les familles Artaud, Painchinier, Pelliard, etc.

B. 1828. (Registre). — In-4°, 517 feuillets, papier.

1765. — Manuel des causes civiles. — Ordonnance du vice-légat rendue à la requête du syndic du quartier de la Petite Laine (territoire de Bollène) prescrivant la construction de ponts en bois ou en pierre sur les fossés et mayres du quartier afin de raccorder entre elles les voies de communication. — Ordonnance du même vice-légat défendant de faire pourrir de la paille par les rues, d'y entasser du fumier, d'y laisser des troncs d'arbres, des décombres, etc. — Ordonnance du vice-légat relative au mode de vente des cocons en usage à Bollène. — Mariage entre Joseph Bergel et Marie-Anne Croiret. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes, inventaires de meubles, etc.

B. 1829. (Registre). — In-4°, 671 feuillets, papier.

1762. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens, de Claude Brugnier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Joseph-François de Pradan par Pierre Hyacinthe de Pradan ancien capitaine d'infanterie son frère. — Inventaire desdits biens : — dans le salon se sont trouvés : 11 chaises pliantes garnies de maroquin, un fauteuil en bois de noyer, une bergère, 2 fauteuils bois de saule, garnis de pailles, 3 chaises bois de saule, garnies de paille, un sofa bois de saule, garni de paille, une table carrée, bois de noyer, un paravent bois blanc, à quatre feuilles, une portière d'étoffe de cordeïllat, couleur verte, un rideau de fenêtre en indienne ; dans la chambre se sont trouvés 29 draps de lit, toile de maison, à demi usés, 12 nappes aussi à demi usées ; 3 nappes et 3 douzaines

et demie de serviettes fines « à la Venise » ; dans la garde-robe : un habit de velours cramoisi doublé d'une serge blanche, de soie avec sa veste dont les devant sont aussi de velours cramoisi bordé, ainsi que les poches, d'un demi-galon d'or, doublé d'une serge de soie blanche etc. — Enregistrement d'une ordonnance du vice-légat en faveur de la marquise d'Alauzier, portant défense de faire bornage dans ses biens. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Bovié, Allespy, Rieu, Sauveton. — Exposition des consuls de Bollène au sujet de l'exécution du règlement rendu par le vice-légat d'Avignon touchant la plantation des arbres le long des chemins publics et l'élagage des branches qui pendent dans les chemins. — Saisie à la requête de dame Marie-Magdeleine-Thérèse de Castanier, veuve de Jean François-Firmin de Rippert, chevalier, marquis d'Alauzier, seigneur des lieux et fort de Rou et Novezan, co-seigneur baron de LaGarde Parcol, des meubles de André Bénézet, de Bollène. — Accès et verbaux sur les chemins tendant à Mondragon, Saint-Restitut, Suze, etc.

B. 1830. (Registre). — In-4°, 516 feuillets, papier.

1763. — Manuel des causes civiles. — Nomination d'experts pour vérifier les réparations faites à l'horloge de Bollène par Etienne Philibert, serrurier. — Ordonnance du vice-légat prononçant l'exil contre la nommée Marie-Anne Peyron, qui ne cesse de tenir une conduite scandaleuse ; — autre ordonnance prescrivant l'expulsion de deux femmes étrangères et dépendant au sieur Barthélemy Morel, trouvé en contravention de vendre, à l'avenir, du vin et de donner à boire. — Autre ordonnance prescrivant l'expulsion d'Elizabeth Chapus, du territoire de Bauzon, à cause de sa conduite déréglée. — Poursuites des consuls de Bollène, contre André Reynet, fermier de la poissonnerie qui ne tient pas de poisson, en la quantité et la qualité voulues par son cahier des charges. — Ordonnance du vice-légat prescrivant sa réparation du chemin de Mondragon (Vaucluse) moitié sur les fonds communaux, moitié par voie de corvée. — Procès de la commune, au sujet d'une construction élevée furtivement par le sieur Ballet, orfèvre. — Ordonnance du vice-légat prescrivant à François Meyssounier, jadis troisième consul, de rendre incessamment ses comptes. — Enregistrement de causes concernant les familles Briengue, Plumel, Charavaud, Ours, de Saint Ciergues, etc.

B. 1831. (Registre). — In-4°, 562 feuillets, papier.

1763. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des consuls de Bollène, joints à eux les sieurs Blazi et Durcos, au-

ciens fermiers des droits de lods de la commune, contre divers en paiement desdits droits. — Discussion générale des biens de Claude Arnaud. — Plainte par Joseph-François d'Ours de Saint-Ciergue contre diverses femmes trouvées coupant du bois dans ses possessions. — Contestation entre Joseph-Marie Broche, chanoine du Saint-Esprit, et Pierre-Louis Chansiergues, recteurs de l'hôpital de la même ville, créancier de la ville de Bollène pour une pension de 11 livres 2 sous et les consuls de Bollène, créanciers dudit hôpital pour droits de lods. — Enregistrement de causes concernant les familles de Beaussier, d'Estran, Fabrou, Perrier, etc. .

B. 1832. (Registre.) — In-4°, 648 feuillets, papier.

1764. — Manuel des causes civiles. — Signification faite de la part des consuls de Bollène à Jean-Baptiste Pigeron, sous-fermier de la Boucherie de n'avoir à abattre aucun bœuf sans qu'au préalable, il n'ait été vérifié et reconnu bon bœuf de montagne. — Poursuites de la commune contre Laurent Flandrin, fermier du pâtis pour le paiement du prix de sa ferme. — Criée fixant le prix du pain blanc à deux sous la livre et celui du pain rousset à 22 deniers. — Congé donné par les frères des écoles chrétiennes à François Roussin, pour la maison leur appartenant qu'il occupe à titre de location. — Comptes tutélaires de la marquise d'Alauzier à son fils. — Enregistrement de causes concernant les familles Boudel, Blinin, Portulier, etc.

B. 1833. (Registre.) — In-4°, 485 feuillets, papier.

1764. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Jean Broche, chirurgien, contre les hoirs d'Antoine Billon, en paiement de 6 livres pour pansement et saignées faits au défunt à l'occasion d'un érysipèle qu'il avait à la tête. — Contrainte obtenue par la cour de Bollène contre Emmanuel Benoist, fermier de la glacière communale, pour qu'il ait à vendre la glace aux prix fixés par son bail. — Enregistrement de causes concernant les familles Bernouin, Lert, Collet, Jalat, la femme Catherine Mokoulska, polonaise établie à Bollène ; nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, etc.

B. 1831. (Registre.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

1765. — Manuel des causes civiles. — Protostations de Joseph Berbigier, envoyé de Monsieur le marquis de Montmoirac, à Bollène, pour liquider l'héritage de dame Pous de Montmoirac

et qui n'a pu rien toucher de ses créanciers. — Prestation de serment du garde du territoire de Bollène entre les mains du viguier. — Réception à la charge de capitaine viguier de Bollène pour noble Jean-Joseph Dubac de Pradines, licencié en droit. — Dénonces : par messire Jean-Laurent Jaquetty contre Marie Migouy ; — par Etienne Avy, cordonnier, contre Laurent Goupon ; — par Pierre Lage, rentier de la grange de M. le marquis d'Antremont, contre Laurent Vallien. — Enregistrement de causes concernant les familles Vincent, Ville, Verdoulet, de Justamond, Lunel, Laye, Latard, Juslet, Crouzon, Capeau ; nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, etc.

B. 1835 (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

1766. — Manuel des causes civiles. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-Pierre Rieu par Jean-Louis Rieu, son fils. — Garanties données par Marie-Magdeleine-Thérèse de Castanier, veuve d'Alauzier, solidairement avec François-Laurent de Pontbriant, son second futur mari, à raison de la tutelle de Marie Marthe et Marie-Gertrude de Ripert d'Alauzier, ses filles. — Serment prêté par Jean-Joseph Tissot, de bien et fidèlement remplir l'office du greffe de la cour de Bollène pour la juridiction de la Chambre Apostolique. — Enregistrement de causes concernant les familles Boudon, Chaminas, Deydoux, Labare. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, etc.

B. 1836. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

1766. — Manuel des causes civiles. — Enregistrement d'une lettre du vice-légit au viguier au sujet de quelques jeunes gens de Bollène qui avaient détaché un bateau et navigué sur le Lez. — Obtention de commandement par la communauté contre les débiteurs de la ville. — Défense, de par les consuls, de laisser aller leurs bestiaux sans conducteur à travers la ville. — Opposition d'insinuation à l'instance de Jean, Pierre, Thérèse, Rose et Marie Lunel frères et sœurs contre les sieurs Roulandin et Catherine Planebe, mariés. — Nominations pour le sieur Joseph Martin en qualité de lieutenant de viguier. — Commandements, inhibitions, oppositions, procurations, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Doudet, Durand, Dubac de Pradines, etc.

B. 1837. (Registre.) — In-4°, 669 feuillets, papier.

1765. — Manuel des causes civiles. — Commandement

fait de la part des consuls de Bollène à Jean Bourgeois, marchand de la même ville, d'avoir à restituer à la commune, la somme de 36 livres que celle-ci a avancée pour les couches de la nommée Guilhaudin. — Discussion générale des biens des hoirs de Guillaume Ely. — Poursuites de l'œuvre de l'hôpital des pauvres malades de Bollène contre les hoirs de Lucrèce Thibaut, femme Bret, pour le paiement de 26 livres montant du lez qu'elle lui a fait. — Envoi du collège de Saint-Nicolas en possession des biens de l'héritage d'Elisabeth Mokoulska, polonoise, femme de chambre de la baronne de Koel, morte sans héritiers. — Procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Aurès, Bourdonas, Besé, Truchet, etc., etc.

B. 1838 (Registre. — In-4°, 1172 feuillets, papier.

1767. — Manuel des causes. — Criées portant défense aux bergers d'introduire les troupeaux dans les vignes ; — fixant à 3 sous la livre de pain blanc et à 33 deniers celle de pain roussé. — Poursuites de la communauté contre Louis Talour, fermier de la Boucherie, pour lui faire payer le prix de sa ferme. — Discussion générale des biens de Jacques Boudon. — Poursuites de Jean-Joseph Cluebier, architecte de la ville du Saint-Esprit, entrepreneur pour le Roi, des fortifications et travaux publics du Languedoc et en particulier des ouvrages à faire le long de la grande route dans le Comtat, contre Joseph-Riche pour qu'il ait à travailler aux terrasses ou acotements des chemins, conformément à son prix fait du 1^{er} décembre 1766. — Commandement fait de la part de la communauté à Joseph Reynaud, tourneur, d'avoir à rétablir dans l'arsenal communal les boîtes en fonte qui lui ont été prêtées. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Chaffoni, d'Ours de la Garde, Verdoulet, Violoux, le sieur Tournel employé dans les fermes de France, etc.

B. 1839 (Registre. — In-4°, 995 feuillets, papier.

1767. — Manuel des causes civiles. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jean-Joseph Bonnot, de l'héritage de Jean-Baptiste Bonnot, son père. — Lettres patentes conférant à Michel Julian, l'office de procureur juridictionnel près la cour de Bollène. — Ordonnance du vice-legend portant confirmation du marché de Bollène et articles de la police de ce marché. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Auribel, Bouchelle, Ducors, Olivet, etc.

B. 1840. (Registre.) — In-4°, 1096 feuillets, papier.

1768. — Manuel des causes débattues devant le juge de la Chambre Apostolique. — Criées : prescrivant l'enlèvement des neiges qui gênent la circulation dans les rues de Bollène ; — prescrivant de jeter de la paille devant les maisons les jours de verglas ; — défendant d'arracher les souches des vignes. — Discussion générale des biens d'Antoine Laye. — Provision de tutelle de Marie-Anne Chaffois, fille d'André. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Baudran, Chapus, Flaugère, Pilou, etc.

B. 1841 (Registre.) — In-4°, 943 feuillets, papier.

1768. — Manuel des causes débattues devant le juge du collège. — Nomination de curateur aux biens de la discussion de Jean-Baptiste Brunel. — Serment de fidélité au Roi de France, prêté par François-Laurent Guichard, notaire et greffier de la cour. — Enregistrement des ordonnances et arrêts relatifs à la réunion à la France des Etats d'Avignon et du Comtat-Venaissin. — Tournée générale de police faite par les consuls de la communauté de Bollène, pour constater l'état des poids et mesures des boulangeries. — Ordonnance du roi concernant les bas-officiers, soldats, cavaliers et dragons des Etats d'Avignon et du Comtat, par laquelle il pardonne le crime de déserteurs commis par les soldats qui ont déserté de ses troupes, avant le 1^{er} juillet 1768, ordonne aux officiers et soldats d'Avignon et du Comtat servant dans les troupes françaises de rejoindre leurs régiments, sous peine d'être déclarés déserteurs et que les habitants d'Avignon ou du Comtat qui se sont engagés dans ses troupes, rejoignent leurs régiments. — Déclaration du Roi du 3 août 1761, concernant les vagabonds et gens sans aveu et portant que ces gens seront arrêtés et conduits dans les prisons du lieu où se trouvera établi le siège de la maréchaussée d'où dépendra la brigade qui en aura fait la capture ; que leur procès sera fait par les prévôts et en leur absence par les assessseurs, conjointement avec les officiers des baillages ; au terme de cette déclaration étaient repartis vagabonds et gens sans aveu et condamnés comme tels ceux que depuis six mois révolus n'aurait exercé ni profession ni métier. — Enregistrement de causes concernant les familles Balzazélé, Groussou, Pereymond, Raoust, Lervur, etc. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc., etc.

B. 1842. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1769. — Manuel de causes. — Réception d'André Marcel à la charge de sergent de Bollène. — Commandement de par les consuls et communauté à tous ceux qu'il appartiendra d'avoir à s'acquitter de leurs dettes. — Procès-verbal d'une évation de prisonniers des prisons de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs ; inventaires de meubles, procurations, opposition, enregistrement de causes concernant les familles Argelier, Boucherle, Bosman, Gren, etc.

B. 1843. (Registre.) — In-4°, 544 feuillets, papier.

1769. — Manuel des causes. — Poursuites de Louis Monier, fermier de la commune de Bollène pour la baronnie de Bauzon, contre Jean-Baptiste Pelissier, comte palatin, à l'effet de le contraindre à prendre investiture pour une terre qu'il a acquise à Bauzon. — Instance des consuls de Mondragon contre ceux de Bollène pour contraindre ces derniers à réparer les brèches qui sont à la chaussée du fossé qui sépare les deux territoires. — Instance des consuls de Bollène contre le syndic du quartier de la Plaine qui a fait boucher l'ouverture entretenue par la commune à la chaussée du Lez, servant de décharge aux eaux de cette rivière en temps d'inondations. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles. — Enregistrement de causes concernant les familles Areine, Fombon, Malegrat, etc.

B. 1844. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1770. — Manuel des causes. — Poursuites : du sacristain de la confrérie des Pénitents blancs de Bollène contre Reynaud et Parmond, débiteurs de sommes léguées à leur œuvre — des consuls de Bollène contre les hoirs de François Meysonnier débiteurs de certaines mesures d'orge et de seigle que la commune lui avait vendues. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pelisse, Bes, Coutouleur, Goujon, etc.

B. 1845. (Registre.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1770. — Manuel des causes. — Discussion générale des biens de Jean-Baptiste Brunet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Chaumard, Thouard, Velaud, etc.

B. 1846. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1771. — Manuel des causes. — Condamnations : de Jacques Poget à payer à la commune de Bollène 27 livres pour prix d'une salmée de grains ; — de Jean Guilhaumin pour remplacer à la commune une boîte en fonte du poids de 60 livres. — Testament de Jean-Pierre Ours. — Enquête au sujet de la grossesse de la nommée Ursule Clément. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Boissin, Tourrissaire, Ducort, de Beaussier, etc.

B. 1847. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1771. — Manuel des causes. — Procès entre les hoirs de Billiard au sujet de la validité du testament d'Etienne Billiard leur auteur. — Poursuites d'Etienne Eybraya, marchand de bestiaux du Monastier (en Velay) contre Emmanuel Benoit, négociant de Bollène, en paiement du solde du prix des bestiaux qu'il lui a vendus pendant qu'il était fermier de la boucherie de ladite ville. — Poursuites de François Rabaudy, fondateur de cloches, de Bollène, contre Joseph Murard, son débiteur. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Pellegrin, Vachon, Baud, Issard, etc., etc.

B. 1848. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1772. — Manuel des causes. — Prestation de serment et installation de Jean-Pierre Guilhermier, nommé pour le Roi, viguier de Bollène. — Ordonnance du juge fixant à 4 livres le prix du barral, du viu de la dernière récolte. — Constatation de la destruction d'une quantité d'arbres sur les bords du Lez. — Amende de 3 livres prononcée contre divers trouvés jouant à une heure indue dans l'établissement du sieur Jean, cafetier. — Déclaration de grossesse faite par Catherine Dusserre. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Lagier, Bœuf, Varène, etc., etc.

B. 1849. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1772-1773. — Manuel des causes. — Protestation du sieur Bremond contre la tenue des audiences dans la salle basse de la maison consulaire de Bollène. — Déclaration par

laquelle les consuls de Bollène sont condamnés à faire le repurgement des mayres de la partie supérieure du Paty. — Vérification des crevasses faites aux chaussées par les dernières inondations. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant Caste, Benoit, Fissot et autres.

B. 1850. (Registre). — In-4°, 127 feuillets, papier.

1773. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Thomas Pignède, exacteur de la cotisation établie sur les possédants fons au quartier de la Plaine contre divers cotisables. — Liquidation de la succession de François-Georges Gigot. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Robert, Melfre, Verchière, etc.

B. 1851. (Registre). — In-4°, 75 feuillets, papier.

1773. — Ordonnances et sentences rendues en audience. — Ordonnance pour les administrateurs des pauvres orphelins nouvellement établies contre Philippe Durand. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bosnian, Ginoux, Lagneau, etc.

B. 1852. (Registre). — In-4°, 211 feuillets, papier.

1774. — Manuel des causes. — Ordonnance rendue par l'archevêque d'Avignon de Manzi en qualité de vicaire général du S.S. dans la Légation d'Avignon et du Comtat Venaissin portant députation et nomination provisoire des officiers de justice à la reddition du Comtat, par le Roi de France. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Chapouton, Verchière, Pollet, etc.

B. 1853. (Registre). — In-4°, 203 feuillets, papier.

1774. — Manuel des causes. — Poursuites du syndic des tenanciers au quartier de la grande Plaine, contre les hoirs de François-Thomas Pignède, en son vivant exacteur de l'imposition dudit quartier pour obtenir le reliquat de ses comptes. — Ordonnance rendue à la requête d'Alexandre Amans de Granet de Lacroix, mettant en réserve les bois et chaussées contiguës à la grange dite La Roquette. — Plaintes contre les dégâts que les troupeaux font sur leur passage. — Nominations de

tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Delongue, Gangnat, etc.

B. 1854. (Registre). — In-4°, 576 feuillets, papier.

1775. — Manuel des causes. — Poursuites d'Antoine de Gaillard pour lui et comme mari et procureur d'Anne-Gabrielle-Christine de Bouschon contre Etienne Vincent, à l'effet de le contraindre à lui payer les arrérages d'une pension. — Nominations de tuteurs et procureurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Coulanges, Paget, Pialoux, etc.

B. 1855. (Registre). — In-4°, 454 feuillets, papier.

1775. — Discussion générale des biens de Joseph Chaminas. — Poursuites de la Confrérie des âmes du Purgatoire, contre François Granjour, en paiement de 60 livres précédant du prix d'une terre à lui vendue par Rose Ferrier. — Règlement du pro-légat Durini, aggravant les peines édictées contre les joueurs et ceux qui donnent à jouer. Le pro-légat « voulant « réprimer la passion effrénée du jeu qui est capable de causer « des maux infinis dans cette province, et reconnaissant que, « pour les prévenir, il convient d'augmenter la sévérité des « peines établies tant contre les joueurs que contre ceux qui « leur facilitent les moyens de jouer » ordonne, que ceux qui donneront à jouer à des jeux prohibés seront bannis pour 20 ans, que leurs maisons seront murées pendant un an. Ils seront, en outre, condamnés à 3000 livres d'amende ; les joueurs seront punis de 2000 livres d'amende et autre peine arbitraire. — Ordonnance du même pro-légat pour le paiement des lods et autres droits dus à la Chambre Apostolique. — Enregistrement des lettres patentes du Roi portant confirmation des privilèges accordés par les rois de France à la province du Comtat-Venaissin. — Enregistrement d'une ordonnance du pro-légat prohibant les serpenteaux : « voulant prévenir les accidents qui peuvent être occasionnés par les serpenteaux que l'on tire lorsqu'il y a quelque feu d'artifice ou d'autre réjouissance, » il défend à toute personne de jeter des serpenteaux lors des feux de joie ou d'artifice ni en quelque occasion que ce soit, à peine de 10 livres d'amende. — Ordonnance du même pro-légat pour la chasse. — Ordonnance du même pro-légat concernant les enfants-trouvés, portant que, sur les représentations des consuls et assesseurs d'Avignon et du recteur de l'aumône générale, exposant que des femmes étrangères et enceintes viennent accoucher secrètement, et, pour

n'être point découverte, exposent leurs enfants à la porte de l'aumône générale, il ordonne que les règlements et ordonnances de ses prédécesseurs seront exécutés selon leur forme et teueur, et défend à tous hôtes, cabaretiers, aubergistes et aux sages-femmes et autres de loger ni retirer, dans leurs maisons ou ailleurs, aucune femme inconnue et sans aveu étranger ou de la ville, sans le déclarer incontinent aux Recteurs de l'Aumône ou à l'un d'eux, sous peines de 100 livres d'amende pour la première fois, de 200 livres pour la seconde et de punition arbitraire pour la troisième, défendant, en outre, à toute sage-femme et accoucheur d'accoucher aucune femme ou fille sans avertir les Recteurs. — Ordonnances du même concernant le registre des actes des juifs et portant diminution des prix du tabac rapé. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Blain, Brouschel, Montinel, Raoust, Serrouil, etc.

B. 1856. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1776. — Manuel des causes. — Visite faite au repoids de la farine, à la requête des consuls de Bollène. — Contestations : entre plusieurs particuliers de Bollène et le chapitre de l'église pour le paiement du revenu des terres lui appartenant ; entre divers particuliers et l'œuvre des Orphelins de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Rivin, Lunel, Chapuy, Miaire, etc.

B. 1857. (Registre.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1776. — Manuel des causes. — Poursuites dirigées par Pierre Matoulet chargé de l'exaction des arrérages des créances dues à la commune contre divers. — Discussion générale des biens de Charles Tailleu. — Ordonnance du pro-légat concernant le serment des juifs et ordonnant que dorénavant, les juifs et juives des quatre carrières de cet État seront forcés et contraints, dans les contestations et procès qu'ils auront avec les chrétiens, de prêter le serment de l'*Hereme* du *Coulbo* et d'entendre les imprécations usitées en pareil cas lorsque les juges ordonneront aulits juifs et juives de prêter serment et d'entendre lesdits anathèmes. — Requête présentée par les consuls de Bollène et rescrit du provice-légat concernant l'établissement des gardes de la campagne. — Protestation du sieur Guichard notaire et greffier contre la cotisation imposée pour faire face à cet établissement. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de

meubles, enregistrement de causes concernant les familles Delobre, Maurix, de Petris, etc.

B. 1858. (Registre.) — In-4°, 772 feuillets, papier.

1777. — Manuel des causes. — Criée de police défendant aux fileuses de cocons de jeter les eaux de leurs bassines dans les chaumes, avant l'enlèvement des gerbes et que les pauvres de la charité n'aient glané ; — aux porchers de battre des mûriers avec des gaules pour en faire tomber les mûres ; aux habitants des rues et places où se tiennent les toires et les marchés d'exiger une rétribution des marchands qui étalent leurs marchandises devant leurs maisons. — Commandement fait de la part des consuls à Joseph-François Ours, de St-Ciergues, de Justaumont, Febre et un nombre considérable d'autres qui refusait d'acquitter l'imposition établie pour l'entretien des gardes champêtres. — Installation de Jean-Antoine de Gaillard de la Valdoine, dans la charge de capitaine viguier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Maton, Dubut, Roman, etc.

B. 1859. (Registre.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1778. — Manuel des causes. — Descente de la justice chez le sieur Arnaud, regratier, qui refusait de vendre du sel aux habitants de Bollène, sous prétexte qu'il n'en avait plus. — Plainte des Chartreux de Valbonne sur le peu de surveillance des gardes champêtres qui n'ont pas empêché les mal-faiteurs de couper des jeunes arbres dans les terres que leur maison possède à Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Baumier, Doux, Galand, Souloumiac, etc.

B. 1860. (Registre.) — In-4°, 316 feuillets, papier.

1778. — Manuel des causes. — Condamnation des nommés Dauphiné, Béraud, Linsolas, qui ne s'étaient pas rendus à l'appel pour faire patrouille, à payer aux hommes qui l'avaient faite à leur place. — Répudiation par les Recteurs de l'Hôtel-Dieu de la succession de la dame Achard, veuve Durand. — Election de Jean-Joseph Pelliard, en qualité de syndic des marchands de soie de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Allerou, Laroche, Sorbier, etc., etc.

B. 1861. (Registre.) In-4°, 616 feuillets, papier.

1778. — Manuel des causes — Aceptation, sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de la dame Ursule Maria par Jean-Pierre Gourzonnier, son fils. — Défense de se servir des eaux du canal d'arrosage dit de *la Préférence*, sans le consentement de Pierre de Guilhermier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Roman, Vincenti, Galon, de Naly, etc., etc.

B. 1862. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1780. — Actes de procédures de l'année. — Sentences, procurations, inventaires de meubles concernant les familles Laroche, Monnier, de Marquet, Verchière, Courançon, etc.

B. 1863. (Registre.) — In-4°, 611 feuillets, papier.

1780. — Manuel des causes. — Sentence graduatoire rendue en la discussion des biens de Joseph-Marie Chabrier. — Aceptation pour les Recteurs de l'Hôtel-Dieu de Bollène de l'héritage de Jean Lunel, de son vivant curé de St-Pierre de Senos, sous bénéfice d'inventaire. — Règlements du vice-légat concernant la sonnerie des cloches, les bois et garrigues, les chemins, la nouvelle ferme de droit sur les cartes à jouer. — Ordonnance du même, en conséquence du chirographe de Benoît XIV au sujet des ventes, résignations et co-adjutoreries des greffes des cours papales. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Cornilhat, Durefort, Plan, Vignel, etc.

B. 1864. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1781. — Manuel des causes. — Discussion générale des biens de Pierre Beuf. — Règlement concernant les juges des baronnies et fiefs. — Règlement fait à la demande des consuls de Bollène portant prohibition des vins étrangers dans cette ville, son terroir et mandement. — Mise au carcan et envoi en exil d'un forçat libéré convaincu d'un vol commis à la foire de Bollène. — Règlement du vice-légat portant privilège exclusif de la loterie royale de France dans Avignon et le Comtat. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations,

oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Ageli, Jalade, Mestivier, etc.

B. 1865. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1782. — Manuel des causes. — Donation par Jean Baptiste Julian à Gèneviève Julian, épouse de Louis Faucon, sa fille. — Reconnaissance du testament olographe de Joseph François-Alexandre Palès de Bermond. — Fixation, par le bureau de police, du prix de la livre de cocons à 24 sous. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement d'affaires concernant les familles Murre, Agier, Trugel, de Lestang, Dypres, etc.

B. 1866. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1782. — Manuel des causes. — Dénonciation par Jean Lert, commis de la ville, à la perception du droit d'entrée sur le vin contre divers contrevenants. — Aceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Esprit-Joseph Pelisse par Marie Pagnol sa veuve. — Rapport par Jean-Louis Paradis, vétérinaire, au sujet d'un cheval atteint de la morve. — Affaires concernant les familles Guion, Soureillat, Vassel, etc.

B. 1867. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1783. — Assignation donnée par Jean-Pierre Conorl, ancien fermier de la boucherie de Bollène, aux consuls de cette ville, à l'effet de régler ses comptes avec la commune. — Poursuites de Charles Charasse, aubergiste contre Larose et Pelerin, compagnons maçons de passage, en paiement de nourriture prise chez lui. — Plaintes contre les aubergistes, cabaretiers, marchands de vins, etc., sur ce qu'ils ne font pas la mesure. — Affaires concernant les familles Miziouille, Roubaud, Sauzade, etc., etc.

B. 1868. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1783. — Ordonnance du vice-légat concernant la coupe de bois pour le service de la marine royale de France. — Règlement du même portant défense absolue de tenir, vendre et débiter de l'arsenic. — Ordonnance du même rendue sur la demande des consuls de Bollène, défendant de passer avec des voitures dans les allées de la porte du Pont, d'y jouer aux boules, d'en endommager les arbres, etc. — Ordonnance de police au sujet des haricots gâtés trouvés chez plusieurs man-

ganiers de Bollène. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Louis-Ignace Laperouze, tailleur d'habits, par Jean Joachin son fils. — Instance de Denis Roux, fermier du moulin des Miailles, contre la commune de Bollène qui n'a pas fait audit moulin les réparations dont il a un besoin urgent. — Inhibition de la part des consuls de Bollène contre Antoine Bertrand qui faisait pratiquer une ouverture dans les remparts du lieu. — Autres affaires concernant les familles Tourtin, Coindre, Latrouve, Philanchier, Sausac, etc., etc.

B. 1869. (Registre.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

1784. — Manuel des causes. — Discussion générale des biens de feu Claude Roux, maréchal-ferrant. — Protestation de la famille Gourgonnier contre les consuls de Bollène qui, ayant fait percer une nouvelle porte aux remparts, ont privé cette famille des eaux d'un égoût qui traversait leur maison. — Lettre de Baccarini, recteur du Collège de Saint-Nicolas d'Avignon, sur les hardes et effets de Catherine Miokoulska, polonoise, décédée à Bollène, à condition que le produit de leur vente sera employé à la construction de la nouvelle église. — Criée prescrivant à ceux qui vont à la campagne suivis par leurs chiens, de leur attacher un bâton au cou afin qu'ils ne puissent entrer dans les vignes. — Autre criée contre ceux qui laissent perdre l'eau après avoir arrosé leurs jardins au quartier de Tournefol. — Déclaration de grossesse par la veuve Orlué née Martin. — Règlement du vice-légit concernant l'établissement de la loterie royale de France dans la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin. — Ordonnance du même portant suppression d'un mémoire imprimé ayant pour titre : *Remontrances des États du Comté Venaissin à N. S. P. le Pape*, avec des notes à la suite. — Autres affaires concernant les familles Chazel, Savin, Marcellin, Rouve, etc., etc.

B. 1870. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1785. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Donation par Jeanne-Marie Doulhon, femme de Dominique Souchière, au profit de Louis Doulhon, son frère. — Autre donation par Alexandre de Roehér, prêtre, au profit d'Anne-Thérèse Agnès de Granet, sa nièce. — Autres affaires concernant les familles Liffran, Siecard, Trenchca, etc.,

B. 1871. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

1785. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Convocation de tous les marchands de Bollène au nombre de

28 ayant fait des achats de cocons dans le courant de l'année à l'effet d'élire un syndic. — Fixation du prix des cocons à 26 sous la livre. — Ordonnance du vice-légit concernant les greffiers d'Avignon; — autre relative à une augmentation de 2 sous par livre du droit principal sur les cartes à jouer. — Autres affaires concernant les familles Chanabas, Poujol, Pelantier, de Saize, Venon, etc., etc.

B. 1872. (Registre.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1786. — Donation par Louis Vernet à Delphile Vernet sa sœur. — Ordre d'exil prononcé par le vice-légit contre Joseph Duplan, détenu dans les prisons de Bollène, à cause de sa mauvaise conduite. — Procédures concernant les familles Almarote, Ploc, Taladier, Varan, etc.

B. 1873. (Registre.) — In-4°, 660 feuillets, papier.

1786. — Poursuites de la compagnie des Dames de la Miséricordes de Bollène contre Jean-Pierre Délobre, ménager, en paiement de 60 livres provenant des arrérages d'une pension qu'il leur doit. — Ordonnance du vice-légit qui subroge M. de Gaillard de la Valdène à M. le comte de Guilhermier, juge et viguier de Bollène, pour toutes les affaires contentieuses que celui-ci pourrait avoir. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean-Pierre-Paul Lunel par André-Etienne Lunel, chanoine de St-Paul, son frère. — Ordonnance du vice-légit et édit du cardinal préfet de la Sacrée Congrégation d'Avignon, portant établissement à Carpentras d'un tribunal pour connaître les causes qui regardent les biens et masses des juifs de L'Isle (Vaucluse) faillits en 1778. — Procédures concernant les familles d'Antoine, Mounet, Sauveton, etc., etc.

B. 1874. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1787. — Manuel des actes de la cour de Bollène. — Instance des consuls de Bollène contre Pierre Bourbonnet et Jean Baptiste Mutin, fermiers de la terre du Sablon, appartenant à ladite commune; — autre de Jean-Pierre Plane et de Vincent Chambon, cabaretier, fermiers du souquet contre Mellion, aussi cabaretier, en paiement de 31 livres et demie pour sa cote d'une année. — Autres procédures concernant Piyet, Chambet, Tourtin, etc., etc.

B. 1875. (Registre.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1787. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Poursuites de Jean-Baptiste Pradelle, fermier, des droits de lods de la commune de Bollène et de ceux qui ont été cédés à celle-ci par le Collège Saint-Nicolas contre Lafont, Darasse, Berger, Plumet, et autres débiteurs. — Contestation entre Jean-François Paume, teinturier, et Jean-Joseph Laffont, facteur en filozelle au sujet de travaux de teinture. — Défense de vendre du pain au préjudice de la boulangerie elose de Bollène. — Règlement du vice-légat concernant les libelles diffamatoires et les imprimeurs. — Ordonnance du même défendant l'introduction dans les États de S. S. ni d'y vendre et débiter les livres et feuilles périodiques de la *Gazette universelle*. — Expertise des feuilles de mûriers détruites par les tempêtes qui ont régné à Bollène depuis les derniers jours du mois de février jusqu'au milieu du mois de mai suivant. — Procédures concernant les familles Bastidon, Geneston, de Simiane, etc.

B. 1876. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1788. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Procuration générale donnée par Joseph-François d'Ours de Saint-Ciergues à Pierre-Joseph de Bremond. — Autres affaires concernant les familles Monnet, de Digoine, Guerin, Rivet, etc.

B. 1877. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

1788. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Gabriel de Niel, sa fille, et Charles Prudent de Bruneau Dornac, baron de Verfeuil, mari d'elle. — Poursuite de Jean-Baptiste-Fortuné Savoye, lieutenant général de police de la ville de Grenoble, contre Pierre Maussau, travailleur de Bollène, en paiement de 23 livres, pour arrérages de 2 annuités d'une pension. — Règlement du vice-légat concernant les étoffes de laine fabriquées à Avignon et dans le Comtat. — Procédures concernant les familles Azard, Ferradon, Riton, True, etc.

B. 1878. (Registre.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1789. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Poursuites du noviciat des écoles chrétiennes d'Avignon

contre Marie-Rose Imbert veuve Bressieux en paiement de 68 francs, 6 sous 8 deniers qu'elle doit pour la nourriture et l'entretien audit noviciat de Jean-Joseph Bressieux, son fils, pendant 2 mois et 22 jours. — Ordonnance du vice-légat contre ceux qui coupent ou ébranchent les arbres le long des chemins et dans les possessions d'autrui. — Autre ordonnance concernant les oliviers et les troupeaux de bêtes à laine. — Règlement du même contre les attroupements, les mendiants étrangers, les vagabonds et autres gens sans aveu. — Règlement obtenu par la commune de Bollène au sujet des troupeaux de bêtes porcines et à laine. — Acceptation pour l'hospice de Bollène de l'héritage de Gabrielle de Vernet sous bénéfice d'inventaire. — Autres procédures concernant les familles Andri, Gatéron, etc.

B. 1879. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1790. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Ordonnance du vice-légat concernant les mascarades. — Autre ordonnance au sujet des droits de péage que la Chambre Apostolique perçoit dans le Comté Venaisin. — Règlement pour la convocation des assemblées primaires. — Autre règlement contre les personnes qui attentent aux propriétés et contre les perturbateurs du repos public. — Ordonnance portant amnistie générale. — Arrêté de l'assemblée représentative du Comtat portant établissement d'un tribunal supérieur provisoire. — Procédures concernant les familles Crouzon, Figon, Lauzun, Larmande, etc.

B. 1880. (Cahiers.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1790-1795. — Manuel des causes de la cour de Bollène. — Cahiers des présentations des parties sur assignations à elles données. — Ces assignations sont signées par Martin, Lunel, Bremond, Guichard, Mourard, Antoine, Pel-liard, Justamond, Bonnefoy et tous autres procureurs près ladite cour.

B. 1881. — (Cahiers) In-4°, 535 feuillets papier.

1649-1769. — Registre des décharges des pièces déposées et restituées aux parties.

B. 1832. (Registre.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

Cour ordinaire de Bollène. — Contestation entre César Rivasse et sa femme d'une part et Pierre Gauthier comme père.

de Michel Gauthier. — Reddition des comptes de tutelle de Pierre Tansy contre les hoirs de feu Claude Silvestre. — Contestation entre les bayles et confrères de la Confrérie de N.-D. de Purification et de Saint-Blaise et les bayles et confrères de la Confrérie de Saint-Crépin et Saint Crépinien, etc.

B. 1883. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1739-1778. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Bollène. — Tables des matières des années 1734 à 1778.

B. 1884. (Registre.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1870-1873. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Bollène. — Affirmation faite devant la cour du 19 juillet 1770 au 1^{er} septembre 1773.

B. 1885. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1773. — Manuel de la cour ordinaire de Bollène. — Ordonnances et sentences rendues en audience du 17 août 1773 au 4 septembre de la même année. — Arrêts de défaut ou d'ajournement concernant les nommés Trenchea, Ferrand, Rousset, Bosman et autres.

B. 1886. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1751-1772. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Bollène. — Livres des rapports des commissaires. — Expertise des dommages faits dans les forêts. — Vérification de fournitures et de travaux faits pour la commune. — Pont de Saint-Pierre de Senos, sur l'Anzon.

B. 1887. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1770-1773. — Cahier de l'extraordinaire. — Dénonciations de vols et délits ruraux et procédures. — Protestation et réserve de dommages-intérêts par le fermier du moulin des Mialles auquel la commune ne fait pas les réparations nécessaires. — Dépôt du testament d'Etienne Billard. — Répudiation par Jean-Fiacre Talien de l'héritage de Françoise Blachier, sa mère. — Nomination de curateur pour Marie Constant, etc., etc.

B. 1888. (Registre.) — In-4°, 543 feuillets, papier.

1752-1777 — Enregistrement des règlements et des ordonnances des Vice-Légats. — Cartel de mise en possession des six parties d'une terre de la discussion de Monsieur Georges Scipion du Fosc au profit de Raynaud Billard fils, Jourdan et autres. — Ordonnance du vice-légat défendant aux notaires de recevoir les contrats de mariage des religionnaires. — Retrait de l'ordonnance qui avait transféré au mercredi la tenue du marché de Pernes. — Autre ordonnance prescrivant à tous ceux qui auront été volés d'en faire la déclaration dans les 24 heures, aux officiers de justice. — Autre portant que les courriers faisant des exécutions, intimations et autres exploits seront tenus d'avoir une baguette de bois noir de deux pans de longueur, garnie d'ivoire à un bout et d'argent à l'autre, sur l'écusson de laquelle seront gravées les armes du Saint-Siège. — Autre ordonnance prescrivant aux viguiers de faire tenir registre des étrangers qui passent dans les terres de leur juridiction. — Ordonnance pour la ferme du pain de munition. — Autre concernant la libre circulation des grains. — Autre au sujet de la police pendant les 3 jours de fête consécutifs qui se feront à l'occasion du retour à la domination du St-Siège. — Autre concernant les titres et papiers des anciens greffes d'Avignon, les archives du Palais Apostolique d'Avignon et de la Chambre de Carpentras. — Ordonnance du même défendant d'aller voler du bois dans les forêts de la commune de Suzé (Drôme.) — Bref de Benoît XIV, concernant les immunités. — Règlement du vice-légat concernant le tirage des soies et les courtiers. — Autre prescrivant à ceux qui découvriront des cadavres d'en donner immédiatement avis à la justice et de n'y toucher en aucune façon jusqu'à son accord. — Défense de couper et d'arracher les oliviers endommagés par les gelées de l'hiver de 1765-66. — Règlement au sujet de la justice à rendre pour paroles injurieuses et voies de faits. — Règlement sur la fabrication et le commerce des poudres et salpêtres. — Autre règlement au sujet des contestations qui s'élevaient à l'occasion de la mortalité des feuilles de mûriers. — Arrêt du parlement de Provence relatif à la prise de possession des États d'Avignon et du Comtat. — Autre ordonnant la continuation de la régie des économes séquestres des biens des Jésuites ; pourvoyant au traitement des malades, au recouvrement des vases sacrés, du linge et ornement des chapelles. — Circulaire relative au crédit à faire aux bas-officiers, soldats, cavaliers ou dragons en congé de semestre. — Arrêt de condamnation à mort contre le nommé Hugues Rabeïrol de Marseille pour crime de viol sur une enfant de 6 ans 1/2. —

Arrêt concernant la police des jeux. Les écritures des offices des notaires vacants — Tarif des droits du greffe de la Sénéchaussée d'Aix. — Règlement concernant les compagnons du devoir et les autres compagnons dits gavots. — Déclaration du Roi concernant le commerce des grains. — Arrêt du parlement de Provence concernant les testaments nuncupatifs. — Lettres patentes de Louis XVI, roi de France, portant confirmation des privilèges accordés par ses prédécesseurs à la province du Comté Venaissin.

B. 1889. (Registre.) — In-4°. 36 feuillets, papier.

1650. — Insinuations civiles, donation, mariages etc. — Mariage entre Jean Jacques et Magdeleine Escudier. — Donation par Isabeau Blanche à Gabrielle Simonette veuve Lunel, sa tante. — Profession aux Ursulines de Bollène de Marguerite de Suffize et donation à son profit par Jeanne de Faucher, veuve de Joachim de Suffize sieur de Novezan, sa mère, etc. etc.

B. 1890. Registre. — In-4°. 748 feuillets, papier.

1681-1699. — Cour de Bollène. — Ordonnance concernant le droit du capitaine viguier de procéder aux insinuations. — Mariage entre Louis Devabres, maître chirurgien, et Claudine Jullian. — Donation par Henri Nivière, bourgeois d'Avignon, au profit d'Elzéar Nivière, prêtre d'Avignon, son fils.

B. 1891. (Registre.) — In-4°. 1710 feuillets, papier.

1760-1708. — Cour ordinaire de Bollène. — Livre des insinuations et registres des mariages. — Mariage entre François Louis Adhémar de Breunier, sieur de Larnage, avec Marie de Ribère d'Antremond. — Donation par Marie Ganzier à l'hôpital des pauvres malades de Bollène.

B. 1892. (Registre.) — In-4°. 761 feuillets, papier.

1718-1732. — Cour ordinaire de Bollène. — Registre des insinuations. — Les familles Lunel, Lorraine, Thibaud et Houry s'y trouvent nommées entr'autres.

B. 1893. (Registre.) — In-4°. 711 feuillets, papier.

1732-1762. — Insinuations de la cour de Bollène. — Mariage entre Joseph Maucuer et Marguerite Deidier. — Do-

nation par Pierre Pelegrin à Rose Serpolet, sa femme. — Autre donation par Marianne Darlin à Jean-Ange Caspard de Veras, son fils. — Donation par Claude Pialat à Claude Achard sa femme. — Autre donation par Antoine David à Jean-Baptiste David, prêtre secondaire de Saint-Restitut (Drôme); — autre par Laurent Maurin à Joseph de Serres. — Constitution de rente viagère à fonds perdu par Gabriel Louis de Romilhon au profit de Marie-Marguerite Lenoir. — Donation par François de Roquard, prêtre, au profit des écoles gratuites des filles de Bollène. — Acte de la fondation de la maison des pauvres filles orphelines de Bollène.

B. 1894. (Registre.) — In-4°. 752 feuillets, papier.

1762-1790. — Insinuations de la cour de Bollène. — Donation par Joseph-François de Roquard des Auries à l'œuvre des écoles des filles de Bollène. — Fondation d'une quatrième sœur à l'Hôtel-Dieu de Bollène par Hyacinthe de Pradan. — Donation par le même à la Charitreuse de Valbonne. — Mariage entre Alexandre-Grégoire de Vichel, chevalier-président, grand-voyer-trésorier de France en la Généralité de Montpellier, et Marie Rose Suzanne de Ribière d'Antremond de Clermont, de Bollène. — Titre clérical par Jean-Antoine Tailler en faveur de Laurent Tailler, son fils. — Donation par Catherine de Faucher à la maison de Charité des pauvres enfermés et de la Compagnie des Dames de la Miséricorde de Bollène. — Donation par Jacques-Jean chevalier de Lafare, mestre de camp de cavalerie, à Magdeleine de Bremond de Charnève, sa cousine. — Donation à l'Hôtel-Dieu et à la maison des pauvres de Bollène par Gabrielle de Vernet, veuve Puseo; — Autre par la même pour la construction de la nouvelle église paroissiale. — Mariage entre Gabriel baron de Niel et Françoise de Justamond. — Autre mariage entre Claude Joseph de Saint-Priest, des comtes d'Urget et Marie Céleste de Roquard, etc.

B. 1895. (Registre.) — In-4°. 370 feuillets, papier.

1763-1783. — Insinuations de la cour de Bollène. — Mariage entre Claude Boumette et Jeanne-Marie Brunel. — Donation par Jean-Antoine Roure, jésuite, au profit de Jean Baptiste et de Marguerite Roure ses frère et sœur, et constitution de pension viagère par ces derniers au profit dudit Jean Antoine. — Testament de Guy Morard, apothicaire de Bollène. — Donation par Louise de Beaufort, veuve Grammont de Villemontés, au profit de Jean-Baptiste-Jacques André Mourard, chanoine de l'église de Saint-Martin de

Bollène. — Mariage entre Joseph Raud et Marie Sollier. — Donation par Jean Mathon, ménager, au profit de Thérèse Mathon, sa fille, religieuse hospitalière laquelle doit retourner dans le monde pour soigner la vieillesse de son père, etc.

B. 1896. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1460-1700. — Cour de Bollène. — Enquête faite de l'autorité du Recteur du Comtat-Venaissin contre le capitaine juge de Bollène, auquel étaient reprochés de nombreux faits de concussion. — Combat à l'épée : le sieur Bernard Sue, blessé par Pierre Pons, cordonnier, ancien soldat. — Querelle de compagnonage. — Rébellion. — Coupe de bois. — Coups et blessures. — Injures et provocations, etc.

B. 1897. (Liasse.) — In-4°, 52 pièces, papier.

1701-1738. — Abus d'autorité. — Altération de denrées alimentaires. — Relevé du cadavre d'un individu assassiné. — Désordres. — Mort subite. — Tentative de viol. — Rébellion. — Femme noyée. — Assassinat d'Esprit Ferrand par Guilhandin. — Tentative d'assassinat. — Coups et blessures. — Injures et provocations. — Vols. — Dégâts. — Mort accidentelle.

B. 1898. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1741-1749. — Vol, coup de feu, exposition d'un enfant nouveau-né. — Plainte par Louise Armand en sévices et demande en séparation contre Gounin, son mari. — Mauvais traitements à la suite du jeu. — Provocations et injures bois coupé, coups et blessures,

B. 1899. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750-1758. — Cour de Bollène. — Grossesse. — Exposition d'un enfant nouveau-né. — Effraction, délit forestier. — Injures par un fils à son père. — Carillons. — Coupures aux chausses. — Excès envers les officiers de justice. — Mort accidentelle. — Maison de recel. — Coups et blessures. — Vols. — Rixes. — Arbres coupés. — Outrages, provocations et injures.

B. 1900. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1759-1786. — Cour de Bollène. — Infanticide. — Tentative d'assassinat. — Rixes. — Vols — Coups, blessures et violences. — Outrages, provocations et injures.

B. 1901. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1775-1776. — Cour de Bollène. — Instructions d'affaires criminelles. — Vol de toiles, dentelles, indiennes, rubans et autres marchandises, commis dans la nuit du 18 au 19 janvier 1774 au préjudice du sieur Jean-Antoine Flaugère de Bollène. — Instruction.

B. 1902. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1637-1781. — Cour de Bollène. — Instructions et pièces de procédure, en matière civile. — Délivrance d'une terre provenant de la discussion des biens de feu André Peyrouse. — Exécutions pour Marguerite Lenoir contre Marc Cullieyrier, son débiteur. — Poursuites de Jean Pouzol et Anne Meyssonnier, mariés, contre Fiacre Mutin, travailleur, pour paiement de marchandises. — Instance d'Antoine et de Joseph-Marie Martin, père et fils, confiseurs, contre Henry Laliaud, marchand de sucre de Nîmes, qui leur avait vendu, en foire de Beaucaire, du sucre de qualité inférieure à l'échantillon, etc.

B. 1903. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

XVI^e Siècle. — Cour de Bollène. — Taxe des parcelles présentées par le notaire greffier de la cour, contre : Arnaud Thornassi ; noble Jean Bénédict ; noble Claude Bénédict ; Michel Berret ; les hoirs de M. Pierre Granet ; Claude Jullian ; André Albi, exacteur ; Baptiste Angley et consort. — Pierre Laugier ; Madeleine de Saint-Ferréol ; Sébastien Gontier, etc.

B. 1904. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1636-1741. — Cour de Bollène. — Rapport de Jean Rouvière et Étienne Gautier, prud'hommes de Bollène évaluant à 20 sous le dommage causé par le bétail à une terre appartenant à Simon Renoard à Chandelonne. — Rapport d'estime, par les prud'hommes, de dommage causé par le

bétail à un champ de fève sis près de la Porte Neuve, appartenant à Jean Fauchier ; — du dommage causé par le bétail à une terre sise à la Garrigue appartenant à Guillaume Richard ; — du dommage causé par le bétail à une terre semée en avoine sise à la Filhette, appartenant à Pierre Mège ; — du dommage causé à une terre semée en blé sise au lieu dit après Gellines, appartenant à Jean Justamond. — Rapport des neuf hommes, du dommage causé dans une terre semée en blé de M. de Cermond, sise à Plan-Laugier, par le bétail : — du dommage causé par le feu à un canier et figuier d'un chaume de M. François de la Croix sis au terroir de Chabrières, par la grange dudit de la Croix.

COUR DE BAUZON-LES-BOLLÈNE.

B. 1905. (Registre). — In-4, 415 feuillets, papier.

1670 1673. — Actes du greffe de Bauzon. — Mise à l'enchère publique du levage de l'argent du blé et seigle que la communauté a donné à divers particuliers par Alexandre Vernet, lieutenant de Louis de Pons et Gabriel Javel consuls. — Exécution de contrainte de M. de Vinsobres contre Nicolas Devaux, pour paiement d'une vigne de la contenance de « 5 eyminades et 2 pogniadières », située au terroir de Bollène, quartier de Bauzon, que ledit de Vinsobres lui avait vendue. — Obtention générale de MM. les prêtres du chapitre de Bollène contre tous leurs débiteurs. — Mise à l'enchère par M. Louis Morel, bayle de la seigneurie de Bauzon, assisté de MM. Louis de Pons et Gabriel Javel, consuls, du moulin à blé et à draper dudit Bauzon. — Mise à l'enchère par Alexandre Vernet, lieutenant du viguier, du curage des maynes du grand et petit Lauzon. — Exécution de contrainte demandée par M. de Vinsobres contre Gabriel Petit, pour le paiement d'une vigne à lui vendue. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Roux, Meisselle, Oulier, Lafontaine, Lareux, Latard, etc., etc.

B. 1906. (Registre). — In-4, 500 feuillets, papier.

1688 1691. — Actes du greffe de Bauzon. — Mise aux enchères de la rente des poids et des mesures de l'hôpital de la ville de Bollène, pour une année, par Scaecaire Daille, sergent de ladite ville. — Compréhension de noble François Compron, seigneur de Crevecoeur, par devant monseigneur Joseph Rocher, capitaine, demandant au sieur André Jullian, la somme de deux pistoles que celui-ci doit pour une promesse signée. — Mise aux enchères de l'arrentement du

corps de garde de la Feuillette. — Criées annuelles des territoires de Bauzon et de la Ramière. — « Et premièrement est fait commandement, inhibitions et d'effences à toute personne de quelle condition et qualités qu'elles soient de ne blasphémer le saint nom de Dieu ni de la glorieuse Vierge Marie sur la peine de cinquante solz pour chacune personnes et fois qu'ils feront le contraire. Item est fait inhibition à toutes personnes de non décolorer la possession d'autrui ni moins y faire chemin nouveau sur la peine de vingt-sols » etc., etc. — Il est en outre défendu d'arracher des pierres aux murs, tours et remparts de Bauzon, de n'arracher aucun arbre dans la possession d'autrui, de mettre le fer, le feu dans ledit terroir, etc. — Item est fait commandement à toutes personnes ayant et tenant fiefs francs gentils et rural dans lesdits terroirs de Bauzon et de la Ramière ayant à se présenter dans la maison communale de ladite ville de Bollène, pour les reconnaître, à MM. les consuls, ou à ceux qui seront députés par ladite commune à leur première requisition et que aient à porter leurs instruments sur la peine de commis » etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, etc., etc.

B. 1907. (Registre). — In-4, 625 feuillets, papier.

1691 1691. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Rapport fait par les sieurs Guillaume Texton, Jean Colle et Barthélemy Freau, maçons, sur les réparations faites au mur du moulin des Mialles. — Mise aux enchères et délivrance de l'arrentement du grand fossé de la Feuillette. — Vente aux enchères publiques par le sieur Raymond, des biens, meubles et autres objets appartenant aux hoirs de Gail, parmi lesquels : « une couverture laine blanche, 6 livres 4 sols 6 deniers ; une couverture laine grise, 2 livres 19 sols ; un dévidoir à clameau avec son pied de fer, 10 sols », etc. — Proclamation et lecture par devant noble Esprit Rocher, juge de Bauzon, et Julien Barnaud capitaine dudit lieu, des statuts et réglemens dudit Bauzon. — Délivrance et mise aux enchères, par devant le viguier, du curage du petit Lauzon. — Obtention de commandement en faveur de Pierre Reynaud et Esprit Bonot, en qualité de rentiers de la « dismerie », du quartier de Saint-Pierre de Senos, du terroir de Bollène, contre Clément Giroard, habitant de Bauzon, pour le condamner à payer la quantité de « 4 eymines et 4 ving teniers », moitié blé, moitié seigle, pour la dime demandée. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bonnet, Bourbonnet, Bachelier, Baud, Faure, etc., etc.

B. 1908. (Registre). — In-4°, 731 feuillets, papier.

1694-1697. — Actes du greffe de Bauzon. — Mise aux enchères de l'arrentement des poids et mesures de l'hôpital de Bauzon. — Citation par Magnét, sergent, contre André Philip, pour l'avoir vu dérochant des feuilles de mûrier, sur le soir, dans une terre de Antoine Justet, laquelle celui-ci tient en arrentement d'André Prat. — Demande d'autorisation de Clément Girard aux consuls de la ville de Bollène, de construire un pont sur le béal des moulins de Bauzon pour aller plus librement à ses propriétés qu'il a sur les deux rives. — Proclamations et criées annuelles des statuts et règlements faits dans la commune de Bauzon. — Comparation des sieurs Joseph Gourgonnier et Jean Martin, rentiers de la seigneurie de Bauzon, demandant condamnation à la peine de 25 livres contre le sieur Pierre Jullian pour l'avoir trouvé ehassant dans la forêt communale de Gufige, plus à la confiscation du fusil avec lequel il ehassait. — Demande d'inhibition du sieur François Serpollet contre la nommée Jeanne Charpenelle ou toute autre, interdisant de causer aucun dommage à un chemin qu'il a fait construire pour aller dans une propriété qu'il possède au terroir de Bauzon, quartier des Ramières. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles André, Charansol, Charpentier, Giroard, Masson, Guilhaudin, etc., etc.

B. 1909. (Registre). — In-4°, 604 feuillets, papier.

1697 - 1700. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Mise à l'encan, par devant messire Eugène de Pons, écuyer capitaine et vignier de Bollène, de l'exaction du blé et du seigle de l'année précédente. — Citation par Gracier, sergent, de André Jullian fils, réclamant à Clément Jullian une somme de 10 livres roy, que ledit Jullian lui doit pour prix de quatre éminées de terre qu'il a payées pour lui à noble Pierre Justamond, docteur en droit. — Mise aux enchères, pour une année du second bane de la boucherie de Bollène. — Lecture et proclamation aux lieux de Bauzon et de la Ramière, des statuts et règlements concernant ces deux communautés. — Criée et mise à l'encan public, par devant le lieutenant du vignier et les consuls de Bollène, du gardianage des chèvres du troupeau communal, pour l'espace d'une année. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Philibert, Palier, Bullian, etc.

B. 1910. (Registre). — In-4°, 564 feuillets, papier.

1700-1703. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Lecture et proclamation des statuts et règlements de Bauzon et de la Ramière, le 5 février 1701. — Obtention de contrainte et de gagière de Jean Franchon et Marguerite Michelle, mariés, pour la somme de dix livres, monnaie courante qu'ils doivent à Guillaume Mechier en qualité en main et maître des biens et droits dotaux de Jeanne et Marie Michelle, sœurs. — Cause des Révérendes Dames religieuses contre Etienne Roux, jardinier, demandant condamnation contre le susdit pour avoir trouvé ses pourceaux mangeant les pommes des pommiers plantés dans leur clos. — Mise aux enchères et délivrance du gardianage des pourceaux, pour la période d'une année. — Citation de Magnét, sergent, contre Raymond Romamet pour avoir trouvé ses deux ânes paissant dans un pré appartenant à Claire Benezit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Dailles, Girard, Guichard, Cuet, etc., etc.

B. 1911. (Registre). — In-4°, 439 feuillets, papier.

1702-1705. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Offre faite par Paul Bernard de prendre la boucherie de la commune à ferme jusqu'à la fin de l'année. — Dénonciation de Jean Roux contre Claude Peyron pour avoir trouvé le troupeau dudit dans le bois appelé le Pénégne. — Dénonciation de Roux, garde forestier, contre Clément Julian, fils d'André, pour avoir trouvé son troupeau dans le bois de la commune, appelé Gufige. — Adjudication et mise aux enchères pour l'arrachement des herbes de la grande et petite Berre et des beaux de la communauté de Bauzon. — Proclamation et lecture des statuts et règlements pour la terre et seigneurie de Bauzon. — Nomination d'expert pour la vérification d'une meule, afin de prouver que son usure empêche de moudre de la bonne farine. — Réception, par devant noble Joseph Gracier, capitaine de justice de Bollène, de noble Joseph-Antoine Castanier, premier consul, et de Pierre Ferrand, comme garde-forestier de la communauté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc., etc.

B. 1912. (Registre). — In-4°, 290 feuillets, papier.

1733-1737. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Nomination de M. François Dongny comme lieutenant de

Bauzon, par Jean-Joseph Granet, capitaine vignier du dit lieu. — Rapport de vérification du boisage fait par Joseph Linsolas et de la prise des eaux de Bauzon, constatant que son rapport est exact. — Vérification faite par Pierre Bese et François Paget, ménagers, nommés par les consuls pour constater le curage du béal du moulin de Valbanine. — Lecture et proclamation, en place publique, des statuts et règlements de la communauté de Bauzon, faite, par devant noble Louis Icard, docteur es-droits, Jean-Joseph Granet, capitaine, au fait de justice, etc. — Assignation de Jean Faure demandant la peine suivant la loi contre Prat, valet de M. Icard, pour avoir été trouvé dérochant des poires au quartier de Bauzon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Icard, Jullian Justet, Philibert Perrot, etc.

B. 1913. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

1733-1737. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Rubrique des enchères et délivrance de la cour de Bauzon. — Adjudication et mise aux enchères du curage de la grande Berre et des riaux du Souquet et du Sablon situés au terroir de Bauzon. — Rapports faits par noble François Ravine et M. Jean-Laurent Jacquety commissaires nommés pour constater l'arrachement des herbes des beaux de la grande et petite berre et du grand courant. — Mise aux enchères : de la délivrance du moulin à huile situé sur le terroir de Bauzon ; — de la ferme de la boulangerie de la ville de Bauzon ; des reconnaissances que la dite communauté a reçues du colège ; de l'arrentement de la glèbe et glacière de la communauté ; de l'arrentement du moulin à huile de Bauzon ; de l'exaction du restant des tailles ; de l'affernage de la ferme de l'étang. — Rapport de vérification fait par des commissaires pour constater le curage de la grande Berre et des beaux. — Enchères de délivrance de la grande ferme de Bauzon ; de l'arrentement du fossé de la Feuillette, etc., etc.

B. 1911. (Registre.) — In-4°, 434 feuillets, papier.

1737-1742. — Actes du greffe de la cour de Bauzon et enchères de la ville de Bollène. — Assignation de Pierre Béringuier contre Joseph Arnaud pour le paiement de neuf livres qu'il lui doit pour reste de priv d'une rente à lui faite. — Assignation de Jacques Perrin demandant condamnation dudit Paget pour avoir trouvé son fils lui dérochant des cannes. — Demande de condamnation par les consuls et la communauté de Bauzon contre Toussaint et Antoine Jullian frères pour avoir été trouvés coupant des branches des

« agachons » pour donner à manger à leur troupeau. — Obtention d'inhibition faite par les consuls et communauté de cette ville de Bauzon contre tous ceux qui dégradent les chausses du béal du moulin. — Rapport de vérification fait par noble Esprit Brémont et François Pradau, commissaires, pour constater les réparations faites dans les archives de la communauté de Bauzon. — Nomination par noble Joseph-François Pradau, premier consul, d'Antoine Pagrot et de Jean Blanc comme garde-forestiers du lieu de Bauzon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Dueros, Daudel, Jullian, etc., etc.

B. 1915. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1742-1748. — Actes du greffe de la cour de Bauzon. — Comparution de Françoise Ferrier, veuve de Gabriel Millionnier pour demander que les experts-jurés viennent planter les termes sur la terre qu'elle possède au terroir de Bauzon, confrontant : d'une part le sieur Laye et les hoirs Perrin, et d'autre part la terre de feu François Jullian, attendu, qu'il n'y a pas de limites fixes. — Assignation de Firmin Corraron contre Philangier pour avoir arraché deux choux dans son champ. — Rapport de vérification fait par noble Joseph-François Pradau, et Joseph Mouraire, commissaires envoyés par les consuls pour constater si le fossé séparant la communauté de Bauzon et celle de Mondragon, a été curé. — Assignations : de Pierre Icard, menuisier, contre Paul Romanet pour n'avoir pas payé des outils que ledit Icard lui avait faits ; — de Raphaël Reynaud, cordonnier, contre Rolandin pour la somme de 9 livres que celui-ci lui doit pour une paire de souliers à lui faite. — Rapport de noble François de Rocher et de Joseph de Limons, commissaires, nommés par les consuls, sur la vérification de l'arrachement des herbes des beaux de la petite berre. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Roux Rocher, Paget, Ferriol, Brémont, Blanchon, etc., etc.

B. 1916. (Registre.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1750-1761. — Livres des enchères et délivrances de la cour ordinaire de Bauzon. — Adjudication et mise aux enchères du souquet de ladite communauté. — Enchères et délivrances des feuilles de mûriers de la commune de Bollène faite par devant Jean-Pierre de Justamund, capitaine et vignier. — Rapport de criée pour inviter les habitants qui désireraient prendre l'arrentement de la boucherie de Bauzon à

se présenter devant le viguier. — Arrentement d'une ferme par rapport de criée. — Autre mise aux enchères pour le curage des fossés de la communauté de Mondragon. — Rapport d'experts fait par les sieurs André Gohy et Jacques L'insolas, maîtres menuisiers, nommés par les consuls, pour visiter et vérifier les effets du moulin de Valbanine. — Adjudication et mise aux enchères de l'arrentement de la boulangerie de Bauzon ; de la fourniture des cierges et flambeaux ; de la coupe des herbes des bœufs de la ferme du souquet, etc., etc.

B. 1917. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1682-1685. — Actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Délivrance et adjudication par Pierre Serre, docteur en droit, capitaine et viguier de Bollène, de curage des bœufs de Bauzon. — Adjudication des fossés de la porte de Tournefol, par Pierre Serre. — Proclamations annuelles du terroir de Bauzon et de la Ramière. « Et premièrement est fait commandement, inhibitions et défenses à toute personne de quelle condition et qualité qu'elles soient de ne blasphémer le saint nom de Dieu n'y de la glorieuse Vierge Marie sur la peine de cinquante solds pour chacune personne et fois qu'ils feront le contraire. » — « Plus est fait inhibition à toutes personnes de ne chasser, ou faire chasser aux dévés dudit Bauzon ni de la Ramière à perdrix ni conuils, avec aucuns engins ni les porter dans les dévés pour chasser, sur la peine de vingt cinq livres de jour et au double de nuit et confiscation des engins ». « Item est fait inhibitions à toute personne, de ne prendre ou faire prendre aucunes pierres aux tours et barais dudit château d'Auzon ni prendre les pierres tombées desdites tours et murailles, sous la peine de cent livres, » etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, procurations, enregistrement de causes concernant les familles de Monroux, Durand, Dumas, Fargeon, Imbert, Jullian, Salladin.

B. 1918. (Registre.) — In-4°, 584 feuillets, papier.

1685-1688. — Actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Inventaire de meubles de la grange de Philippe et Bernogne mariés, fait devant le capitaine de Bollène et des témoins : « un lit bois noyer garni de sa garde paille servant de chevet, « bonne valeur. Plus une mauvaise caisse bois sapin sans rien dedans. Plus une couverture laine blanche peu de valeur. « Plus quatre pognardiers, aricots blancs ; — plus un grand entonnoir de bois bonne valeur ; — plus un balot chaovre bergonnat pèzant environ quatre livres ; — plus trois ton-

« naux remplis de bon vin pur et net, un desquels lire environ quatre barralz, et les autres deux, environ trois barralz pièce. » — Mise aux enchères par devant le capitaine et viguier de Bollène, de l'arrentement des feuilles de mûrier. — Prix-fait pour la construction d'une grosse muraille joignant l'écluse et la rivière du Lez, par MM. François Jacques, Nicolas, Gellibert et André Guilhaudin, maçons. — Délivrance et mise aux enchères par devant le capitaine et les consuls de Bollène, du prix-fait du couvrage du toit du clocher de l'église de Bollène, etc.

B. 1919. (Registre.) In-4°, 279 feuillets, papier.

1692-1709 — Actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Rapport d'ajournement et comparution par devant le viguier de Bollène, de la nommée Catherine Plumelle, pour déposer personnellement et dire la vérité au sujet d'une querelle. — Rôle, montant et détail de ce qu'a fourni le notaire : « premièrement, pour un messagier envoyé à Avignon, le septième juin, pour prendre un cartel d'appel de ladite instance, 2 livres ; plus à Antoine Sylvestre, sergent, pour l'intimation d'un cartel aux sieurs Chanuel et Giroard étant allé par dernière fois à leur grange, 14 sous, » etc. — Procès-verbal dressé par Pierre Lenoir et Joseph Gonnet, après autopsie d'un cadavre trouvé dans une grange appartenant à M. le chevalier de Rocard, seigneur de Vinsobres, lequel cadavre avait été frappé d'un coup de feu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Chamelle, Guichard, Aligier, etc.

B. 1920. (Registre.) In-4°, 383 feuillets, papier.

1703-1705. — Rubrique des actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Adjudication et mise aux enchères d'une digue provisionnelle sur le Lez pour mener l'eau au béal du moulin, par devant Louis lecard, docteur-ès-droits, capitaine et viguier de Bollène. — Délivrance du prix-fait pour l'arrachement des herbes des riaux et du courant de la grande Berre, commune de Bauzon. — Mise aux enchères pour l'affermage de la boucherie de Bollène, pour la période d'un an. — Enean pour l'arrentement, pendant 4 années, du moulin de Valbonne. — Enean et mise aux enchères publiques du « gardianage » du troupeau commun des poutrean dudit Bollène, pendant une année, à compter du premier mai suivant. — Adjudication et enchère par devant Pierre Serre, docteur-ès-droits, capitaine et viguier de Bollène et les consuls dudit lieu, de l'arrentement du clos de Guilbestre, pendant

8 ans. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Girard, Gautier, Galle, Gourgonnier, Valuire, Tabour, Tonart, etc.

B. 1921. (Registre.) In-4°, 170 feuillets, papier.

1205-1209. — Rubrique des actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Adjudication et mise aux enchères de l'arrentement du moulin de Bauzon par devant le capitaine au fait de justice de Bollène. — Lecture et proclamation en place publique des statuts et règlements de Bauzon et de la Ramière par devant noble Esprit Roher, docteur-ez-droits, capitaine de Bollène, et les consuls. — Adjudication et délivrance de l'arrentement du fossé de la porte neuve par devant Claude Mignon, lieutenant de noble Raymond de Roher — Acceptation d'héritage et sous bénéfice d'inventaire, par Claude Blachière ménager, habitant de Bollène, contre les prétendus créanciers, donataires, légataires et autres ayant droit sur l'héritage de Joseph Blachière, son père. — Continuation d'inventaires de meubles et immeubles ayant appartenu à Joseph Blachière, parmi lesquels : « trois fusils montés, le plus gros de bonne valeur et les autres deux, de moyenne valeur, une paire de besaces en grosse « toile, 4 chaises garnies de paille, deux de moyenne valeur, « une petite poêle à frire de peu de valeur, plus un pestrin « avec son soubassement tiroir et couvert, bois noyer, de « bonne valeur, plus 2 tamis grossiers de peu de valeur, plus « une paire de tenailles fer, peu de valeur, plus une bassine « cuivre jaune avec ses anses fer, pesant 4 livres, plus un « grand couteau appelé coupe-pain. » — « Et rien de plus « n'a été trouvé dans ladite cuisine, de laquelle estant sortis, « sommes entrés dans la chambre proche et joignant ladite « cuisine du côté du couchant, dans laquelle il est trouvé : « premièrement un lit bois noyer, de moyenne valeur, garni « de sa garde-paille grosse toile et matelas de laine de « moyenne valeur, etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc.

B. 1922. Registre. — In-4°, 321 feuillets, papier.

1228-1233. — Rubrique des actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Mise à l'encan, par devant noble Jean-Joseph Granet, premier consul, de la délivrance du souquet de ladite communauté, pour une année. — Délivrance par enchères, par devant noble Jean-Joseph Granet de la René ou droits sur les pores de la communauté. — Obtention de saisie, par Joseph

Tabour, au nom de la nommée Tanchon, sa belle-sœur, contre les biens de Laigneau pour la somme de 9 livres roi que celui-ci lui devait. — Demande faite par Antoine Roman, ménager de Bauzon, pour obtenir la délivrance des broussailles et garrigues des forêts de la communauté. — Rapport de criée par Pierre Martin, mettant aux enchères la délivrance des restes de la taille de ladite communauté. — Demande de condamnation faite par Louis Guiebard contre Deudel pour l'avoir trouvé coupant un chêne blanc au quartier de Chemines. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Cheze, Brunel, Bouchard, leard, Jullian, Jaquetty, etc.

B. 1923. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1244-1246. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de Bauzon. — Comparution par devant noble François Ravene, capitaine vignier de Bollène, de Pierre Giroard accusant le nommé Joachim Béraud de l'avoir injurié, maltraité et menacé de lui couper la jambe en l'appellant boiteux. — Plainte de Jacques Paget, par devant M. Pierre Pelissier, capitaine de Bauzon, accusant Béraud et ses deux fils d'avoir arrêté son fils venant de chercher du bois pour un four public, lesquels Béraud ont arrêté sa charrette, se sont emparés de son bois et l'ont maltraité. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Ravene, Giroard, Béraud, Pelissier, etc.

B. 1924. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1248-1255. — Actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Noble Louis leard, docteur-ez-droits capitaine. — Assignation d'Etienne Philip, dit Coulon, contre François Lagneau pour le voir condamner et punir suivant les règlements, pour avoir trouvé son troupeau porcain faisant dommage dans une vigne appartenant audit Philip. — Assignation de Jacques Paget contre Jomme pour le paiement de pain à lui vendu. — Vente aux enchères et délivrance de l'arrentement des feuilles de mûriers appartenant à la commune de Bauzon. — Offre sur l'arrentement de la boulangerie close de Bauzon, faite par Pierre Mounard sur bonne et satisfaisante caution. — Encans et vente aux enchères de l'arrentement du fossé de la porte neuve de ladite communauté, de la glacière, et de la ferme de la boulangerie. — Assignation de Jean-Baptiste Regeaugé, dit Latour, contre Marie Malayre, veuve de Louis Jullian de Gufige, en paiement de sept livres roi, pour la dépense de bouche que ses fils

ont faite chez ledit Regeaugé. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes, etc.

B. 1925. (Registre.) — In-4°, 444 feuillets, papier.

1755-1760. — Actes judiciaels de la cour baronale de Bauzon, étant juge messire Pierre Henri de Granet, capitaine, Pierre Pelissier. — Serment de fidélité prêté par les gardes « campagnards » Barthélemy Dederon et Nicolas Perrot, entre les mains de Pierre Pelissier. — Assignation d'Antoine Roman, ménager, contre Baptiste Libour, rentier de M. Jaquet pour avoir trouvé le troupeau dudit Libour dans sa terre située au terroir de Bauzon. — Assignation des consuls et de la communauté de Bauzon contre Esprit Peyron pour la somme de 12 livres sols qu'il leur doit pour l'abonnement des tasques et rentes. — Assignation de François Cornillard contre Jean-Baptiste Bachelier, rentier de la grange de M. le Doyen, pour la somme de 24 livres, prix d'un cheval à lui vendu, qu'il doit audit Cornillard. — Assignation par devant le capitaine de Bollène de François Delaye contre la veuve Niounet, lequel demande des dommages-intérêts pour des dégradations commises dans sa propriété. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Ayard, Auribel, Beraud, Billiard, Chabent, etc.

B. 1926. (Registre.) — In-4°, 309 feuillets, papier.

1760-1762. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de Bauzon. — Assignation de Jean-Pierre Verchière contre Esprit Peyron, ledit Verchière réclamant l'exécution de l'ordonnance contre ledit Peyron pour n'avoir pas travaillé sa vigne. — Dénoncé faite par Jean-François, contre les nommés Meyssonier et Tranchat pour les avoir trouvés conduisant une bête chargée de pierres dans une vigne de 4 éminées à lui appartenant. — Rapport de commissaires nommés par les consuls : les sieurs Clément Mourard, géomètre de la ville, Jean-Pierre Pontet et Laurent Lert, ménagers, pour aller vérifier et constater les titres de Louis et Alexis Andrien, frères, et Pierre Maussan. — Dénoncé faite par Joseph Bénézel, un des gardes de forêt, contre Marie Gand, veuve, pour avoir trouvé le troupeau de moutons de ladite Gand paissant dans une terre plantée de nouvelles vignes et semée de raves appartenant à Guillaume Paloudet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Pelissier, Lagnen, Levieux, etc.

B. 1927. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1762-1767. — Actes judiciaels de la cour de Bauzon. — Exécution faite à la demande de demoiselle Marguerite Olivet, veuve et héritière de Jean-Baptiste Justamont contre Esprit et Joseph-Antoine Peyron, demandant la vente des meubles à eux saisis, une garde-robe, une mage à pétrir, etc., pour payer la somme de 29 livres qu'ils lui doivent. — Assignation de Pierre Bourbonnet contre Michel Lagneau, demandant condamnation et contrainte pour la somme de 30 sous roy que ledit Lagneau lui doit pour dommages à lui causés avec sa charrette. — Assignation de Jean-Pierre Verchière, fermier de la grande-ferme de Bauzon, contre le sieur Joseph Ours, pour le contraindre à payer 20 sous roi qu'il lui doit pour la dime du grain. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes, etc.

B. 1928. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1767. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de Bauzon. — Dénoncé faite de la part de messire Paul Antoine de Magnin, de Gasté de Bollène contre Laurent Daudet pour avoir trouvé les filles dudit, coupant de l'herbe sur la chaussée du clos dudit de Gaste. — Inhibition de Paul Antoine de Magnin de Gaste contre Jean Comte, de Bollène, requérant contre lui les inhibitions, maintiens etc., pour avoir fait une coupure à la chaussée dudit de Gaste. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles de Magnin, Jullian, Daudet, Beringuier, etc.

B. 1929. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1775-1776. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de Bauzon. — Mise aux enchères de : la ferme de la boucherie, à l'affermage du moulin parroir ; le terrassement à faire au nouveau cours du Sablon. — Assignation, délivrances, commandements, contraintes, etc.

B. 1930. (7 Cahiers.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1777-1783. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de Bauzon. — Adjudication et publication, à son de trompe, par Jean Martin, sergent papal, d'après le mandement du capitaine viguier de Bauzon, pour le repurgement du béal de

Tournefol, depuis l'espareier jusqu'à la martelière. — Mise aux enchères à son de trompe, par devant le capitaine et vignier de Bauzon : des réparations à faire au mur de soutènement du moulin des Mailles ; de la feuille des arbres mûriers de Bauzon ; de la ferme de la baronne de Bauzon ; de l'arrentement du moulin à blé appelé de Bauzon ; de l'arrentement du clos du Quiestre ; de la coupe des forêts de la communauté. — Lettre du notaire à un de ses amis l'engageant à voir M. Rochas, fabricant de creusets, pour obtenir de lui un rabais sur des creusets fournis à M. Bellier, qui a constaté et fait constater leur mauvais état. — Mises aux enchères, délinquances, assignations, etc.

B. 1931. 6 Cahiers. — In-4°, 250 feuillets, papier.

1777-1779. — Rubriques des actes de la cour baronale de Bauzon. — Assignation de la confrérie du Saint-Sacrement de Bollène contre Esprit Peyron de Bauzon et Louis-Simon Collet, pour le paiement de 5 années d'arrérages d'une pension de 6 livres, à eux due. — Assignation de Joseph Giraudan contre Louis Eylien pour le payement de dommages à lui causés et pour avoir coupé l'herbe d'un pré sans l'avoir prévenu. — Dénoncé faite par François Roussin de Bollène contre le sieur Milan rentier de la Grange de Costebelle au terroir de Bauzon pour le dommage à lui causé dans sa vigne entourée d'arbres fruitiers. — Dénoncé faite de la part des sieurs Jean Béraud, Jean Jourdan et Antoine Jourdan, fermiers des glands des forêts de Bollène, contre Jean-Louis Baud et Marie Imbert, mariés, pour avoir trouvé ladite Imbert dérobant des glands dans une forêt. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes, etc.

B. 1932. (2 Cahiers) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1783-1783. — Actes judiciaires de la cour ordinaire de Bauzon. — Proclamation et lecture des statuts et règlements de la communauté de Bauzon contenant entre autres : « il est fait inhibition de blasphemer le saint nom de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie ; de ne desclaire la possession d'aucun terrain ni faire chemin nouveau, sur la peine de vingt cinq sols ; de ne couper aucun bois dans les dévés de Guffage, sur la peine de 25 livres etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc.

COUR DE CABRIÈRES-LÈS-BOLLÈNE.

B. 1933. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1635-1656. — Brevet des causes. — Bornage des bois d'André Roubaud. — Saisie, contre Jean Sapin, de bêtes à laine, trouvées faisant du mal dans la campagne. — Commandement général obtenu par Aymard Bouvier, exacteur de la cote de 1642, contre tous ceux qui doivent la taille de cette année. — Autre procédures concernant les familles Sauzade, Ollier, Grans, etc., etc.

B. 1934. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1658-1714. — Actes judiciaires. — Rapport au sujet d'une plantation de termes, contre Claude Gauthier et Claude Lunel. — Proclamation des règlements du lieu de Cabrières qui se fait tous les ans le jour de saint Ferréol. — Poursuites de l'évêque et comte de Saint-Paul-Trois-Châteaux, seigneur foncier, spirituel et temporel de St-Restitut (Drôme), contre Jean Chafier, habitant de Cabrières, au sujet du défrichement d'un bois. — Décision du Vice-Légal, portant que le juge de Cabrières aura pour ses honoraires un sixième des amendes.

B. 1935. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1725-1758. — Actes judiciaires. — Plainte de Jaquet Donadien, rentier de François Dupuy, seigneur de Rochefort, contre Claude Ville, dont les bœufs avaient ravagé son exploitation. — Procès entre Antoine Mercier, agissant pour Jean-Baptiste Mercier, son fils, héritier de Magdeleine Lunel, sa mère, contre Catherine Lunel. — Mariage entre Jacques Sautel et Isabeau Lunel. — Inhibition dite de la part de Marie Dupont, veuve d'Antoine Madier, à Clément et Antoine Poge et Gabriel Ayme, leurs femmes et familiers, d'entrer dans une vigne que la Madier tient de la succession de son époux. — Demande par les consuls de Bollène, d'une constitution, contre les communes de Suzé et de St-Restitut (Drôme), qui font agrandir dans le terroir du dit Bollène la mayre de l'Auzon, pour donner un plus libre écoulement à leurs eaux. — Autres procédures intéressant les familles Mormet, Pongny, Lagier, etc., etc.

B. 1936. (Registre.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1770-1773. — Ces actes signés par les procureurs Antoine, Bonnefoy, Brémond, Lunel et Martin.

COUR BARONALE DE BUISSON

B. 1337. (Registre.) — In-4°, 737 feuillets, papier.

1678-1737. — Insinuations de la cour ordinaire de Buisson. — Insinuations : d'une donation faite pour Louise Pouzelle, à Catherine, sa sœur, de tous ses biens meubles et immeubles, la dite donation faite par devant Thomas Bartholin, juge ordinaire pour messire Jean de Glandevès, du Bonoquet, seigneur du dit lieu ; — de donations, à cause de mariage, entre Sébastien Roux et Catherine Brive ; — entre Esprit Rapin, de Buisson, à Jean-Baptiste Rapin, son fils, marié à Françoise Durolle, — entre Guillaume Fvïer et Marguerite Arnoux, de Buisson, — entre Charles Brive, de Buisson, et Marguerite Gautier, — entre Louis Giraudet et Jeanne-Rose Ruiaud. — Insinuations : du mariage de René Brive et de Magdeleine Bérard ; — du mariage de Louis Roux et de Claire Boussaume ; — du mariage de Henri Bérard et de Louise Juge ; — du mariage de Jean Brémond et de Françoise Barthélemy. — Insinuation de donation, à cause de mariage entre Esprit Robert et Marie-Magdeleine Claire. — Insinuations : du mariage de Jean-Joseph Boussan et de Françoise Viaud, — de Jean-Marie Boussan et d'Anne Roman ; — de donations contenues au contrat de mariage entre Jean-Louis André et Marie Robert ; — de donations en faveur de Jean Esprit et Marie Robert, par Pierre Robert et Magdeleine Courant, leur père et mère ; — par Jeanne Brive à Claude Gontard, de tous ses biens meubles et immeubles, — par Françoise Vioulette, en faveur de Marguerite Vioulette, sa nièce, femme de Jean Aubert, de Puymeras ; — à cause de mariage par Jean-Joseph Courant et Marie-Rose Chabrol ; — à cause de mariage entre noble Joseph-Marie de Lapis et demoiselle Anne Richarde Tavernery, de la Taisière de Villedieu, le futur, fils de Paul de Lapis, seigneur de Piloubaud et de noble dame Justine de Ramade ; la future, fille de noble Joseph-Marie de Tavernery, sieur de la Taisière et de dame Marie-Gabrielle de Benoit. — Donation faite par Jean-Joseph de Guernes, prêtre, à noble Antoine de Guernes, de Buisson, etc.

B. 1938. (Registre.) — In-4°, 608 feuillets, papier.

1734-1790. — Insinuations de la cour ordinaire de Buisson. — Donations à cause de mariages : entre Denis Robert et Marie Robert, de Buisson, — entre Esprit Beillon et Isabeau Achaume, de Buisson ; — entre Clément Clamenson et Marie-Louise Drap, de Buisson ; — entre Pierre Bérard, de Gigondas, et Suzanne Gauthier, de Buisson ; — entre Antoine Vilhon et Catherine Liautaud ; — entre François Bérard et Magdeleine Brun ; — entre Jean-Joseph Drap, de Buisson, et Marie-Thérèse Guintrand, de Villedieu ; — entre Pierre-Joseph Farraud, eardant la laine, et Mariane Roux ; — Donation par Antoinette Foulter, de Buisson, de tous ses biens, en faveur de Françoise Gontard, sa fille, épouse de Sébastien Clamenson. — Donation, à cause de mariage, entre Jean-Pierre Malençon et Marie Gontard ; — entre Martin Chambon et Esprit Clamenson, de Buisson, — entre René Robert et Jeanne-Marie Coriard ; — entre Thomas Coriard et Geneviève Rostan. — Donation réciproque entre Joseph et André Cournillae. — Donations, à cause de mariage : entre Jean-Pierre Coriard et Marguerite Couran ; — entre Jean Couran et Marie-Rose Girard ; — entre Jean-François Brive, de Buisson, et Marie-Thérèse Payan, de Villedieu ; — entre Jean-Baptiste Bertrand, de Buisson, et Marie Pascece, de Villedieu ; — entre Marie Mareel, de Buisson et Magdeleine Roustan, d'Entreechaux ; — entre François-Xavier Brive et Marie-Rose Raymond. — Donation entre vifs par Pierre Girard, de Buisson, à Louis Girard dudit lieu, son frère aîné, de tous ses meubles et immeubles. — Insinuation du contrat de mariage, entre messire Joseph-Ignace de Blanc, chevalier, seigneur, marquis de Brantes, baron de Buisson ; seigneur de la Roque et autres lieux, fils de Pierre de Blanc et de dame Françoise de Cambis de Fargues, et demoiselle Louise-Angélique de Caulaincourt, fille de feu Louis Armand de Caulaincourt, et de Pélagie-Gabrielle de Bouvelle ; à ce mariage assistaient : Marc Louis, marquis de Caulaincourt, brigadier des armées du Roi, maréchal de logis, de la cavalerie de l'armée de Soubise ; Claude-Joseph de Caulaincourt, exempt des gardes du Roi, père du précédent Geneviève de Caulaincourt, épouse de haut et puissant seigneur comte d'Annale, colonel du bataillon de son nom, du corps royal, de l'artillerie, sœur des précédents ; Jean-Jaques Le Franc de Pompignan, ancien premier président à la Cour des Aides de Montauban et conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse ; Marie-Antoinette de Caulaincourt, sa femme, sœur de la future épouse ; Louise-Nicole de Béthune Sully, veuve de Louis-Vincent, marquis de Guebriant, gouverneur des citadelles de Verdun et de Morlaix, dame Ma-

dame de France; Maximilien de Béthune, prince souverain d'Enrichemant et de Boisbel; Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Pauliny, ministre d'État; Marie-Marguerite-Suzanne Lyot de la Marche, son épouse; Louis Huyacinthe, baron de Drouhot, aide maréchal général de cavalerie de l'armée de Soubise; Barthélemy-Ignace Bionnear d'Éyragues; Jean-Joseph-Marie de Guernes, vicaire général de l'évêché de Riez; Charles de Raymond de Modène; Jérôme de Bességuier, etc. — Insinuation de donation, à cause de mariage, de donations entre vifs, de contrat de mariage, etc.

COUR BARONALE DE CABRIÈRES.

B. 1939. (Registre.) — In-4°, 947 feuillets, papier.

1613-1708. — Saisie arrêt d'une somme de 10 livres 14 sous, pratiquée à la requête de Pascal Molinas, hôte, entre Alexandre Janmet son débiteur. — Instance de Claude Daumas, de Lagnes, contre François Gemet, en paiement d'un florin, pour solde d'une promesse privée. — Rapport d'estime, par 3 experts, des dommages causés par Esprit Aurtard, Jean Pierre Marreau et Gaspard Villard, à une vigne, sise, dans le terroir de Cabrières, quartier Saint-Martin, tenue à ferme par Jean Paget, de Saumanes. — Demandes faites; par Claude de la Pierre à Dominique de la Pierre, son associé, à la ferme de la dime, du remboursement de la moitié des dépenses qu'il a avancées pour l'enlèvement, la mise en tas et la foulaison des gerbes de la dime; — par Esprit Dauphin à Antoine Dauphin, du paiement de 2 écus, formant le solde du prix montant à 5 écus 1/2, de la vente d'une ânesse et son poulain. — Défense faite, à la requête du procureur juridictionnel, d'arracher, couper et transporter du bois de la montagne, à peine de confiscation du bois et de 10 livres d'amende, etc.

B. 1940. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1709-1740. — Causes. — Joseph François Manuel, notaire et greffier. — Réception de Jean-Jacques Tournefort, de Gordes en qualité de sergent de la cour. — Proclamations annuelles faites, par le sergent papal, au nom du duc de Caderousse, seigneur foncier et juridictionnel du lieu. — Saisie, à la poursuite de Noël André, fermier de la terre et seigneurie de Cabrières, contre Anne Graille, sa débitrice, d'une somme de 20 écus, pour arrérages de cens, d'une vigne d'une salmée, au quartier du Ribas. — Publication de la défense de faire les vendanges avant la Saint-Michel. — Instance: de

Millié Cohen, Juif, de l'Isle, contre Joseph Gaudin, en paiement d'un écu 4 sols patats, pour solde du prix de la vente d'une couverture de laine; — de Pierre Rouguier, contre Louis Genet, en paiement d'une somme de 7 livres 12 sous pour loyer de maison; — de Gabriel Genet, contre Barthélemy Espenon, en paiement de 9 écus 3 livres pour fournitures de bouche faite, pendant deux années, à lui et à sa famille. — Commandement fait, à la requête de François-Alexis Bertrand, exacteur général de la communauté, à Joseph Gautier, maçon, de lui payer la somme de huit livres 12 sous 6 deniers, montant de ses arrérages de taille et capage. — Publication de la défense faite par les consuls aux habitants, de franchir les barrières, qu'ils ont fait établir pour protéger la communauté contre le mal contagieux dont on est menacé. (5 août 1720). etc.

B. 1941. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1741-1748. — Causes. — Joseph-François Manuel, notaire et greffier. — Contrainte exercée par Gabriel Genet, exacteur du prix des grains donnés aux pauvres, contre ses débiteurs. — Demande formée par Antoine Silvestre, fermier général des droits seigneuriaux de Cabrières, à l'effet de faire appliquer contre Joseph Biolès, les peines portées dans le règlement de son Excellence, pour avoir gardé un troupeau dans la terre en nature de pré, jardin et vigne, de Jean-Jacques Serre, au quartier de l'Eysale. — Instance par Charles Tyran, marchand de l'Isle, contre Noël André, en paiement de 5 livres 17 sous 6 deniers, montant du prix de de 18 pans de toile rouge, qu'il a vendue à feu Charles André, son père. — Proclamation annuelle, au nom du seigneur de Cabrières. — Saisies pratiquées par Joseph Marreau, trésorier de la communauté, contre Antoine Artaud, pour être payé de la taille d'un sou, onze deniers, imposée sur sa terre, au quartier de Bon-Bornier. — Publication, à la requête du procureur de la juridiction, de l'article 70 des proclamations publiques portant défense de couper du bois vif dans les montagnes, confines et terre de gastes de M. de Caderousse, seigneur de Cabrières, à peine de 10 livres d'amende. — Opposition faite à ces inhibitions par les consuls, au nom d'une partie des habitants. etc.

B. 1942. (Registre.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1749-1740. — Causes. — Hyacinthe Jean-Baptiste Flassanny, notaire et greffier. — Proclamation annuelle pour le seigneur direct foncier et universel de Cabrières. — Commandement général obtenu par Antoine Silvestre,

fermier de la terre et des droits seigneuriaux de Cabrières, contre tous les débiteurs, rentiers, pensionnaires, emphytéotes, etc. — Instance de Gabriel de Stuard, sieur de Cheminades, contre Véran Avon, à l'effet de lui faire défendre de fermer le canal de la Signacole, qui sert à arroser une terre de 18 éminées, contiguë à son domaine. — Demande de Jean Antoine Paget, chanoine de l'église saint Genest, d'Avignon, tendant à être envoyé en possession de la moitié lui revenant, à titre de substitution, des parts héréditaires de ses neveux. — Instances par Noël Cathalan, contre Véran Cathalan, son cousin, pour lui faire interdire de construire aucun ouvrage dans l'impasse commune entre eux, qui débouche sur la rue de la Baronnette. — Demande formée par Esprit-Joseph-Silvestre Bourgeno, contre Véran Graille, en paiement de 12 sous Roi, qu'il lui a gagnés au jeu de boule, etc.

B. 1913. (Cahier). — In-4°, 343 feuillets, papier.

1742-1747. — Causes. — Joseph-François Manuel, notaire et greffier subrogé. — Instance par Jean-Antoine Tivan, fils d'Esprit, agissant comme héritier substitué, aux biens d'Esprit Tivan, prêtre, et comme cessionnaire de partie desdits biens, contre les heirs de Jean-Louis Roman, pour leur faire défendre de faire aucun ouvrage dans la partie de jardin et ciel ouvert acquise par ce dernier du père du demandeur, avec offre de leur restituer le prix d'acquisition. — Commandement fait par Esprit Dauphin, vigneron, à Jean-Joseph Graille, tailleur d'habits, de lui payer la moitié, le concernant, du solde du prix d'une terre d'une salmée environ, sise au quartier de Courville, qu'il a vendue audit Graille et à Jean-Baptiste Paget. — Instances : par Joseph Blanc, contre Véran Avon, ménager, en paiement de ses gages, montant à 7 livres 8 sous Roi, d'un mois et sept jours, pendant lesquels il est resté à son service ; — par M. Jean Berbesy, chirurgien, contre Antoine Noguier, en paiement de 3 livres Roi, pour l'avoir rasé pendant un an. — Poursuites exercées par Vincent Marreau, ménager, contre Antoine Noguier et autres, en paiement des pensions moyennant lesquelles ils ont acquis de lui, diverses pièces démembrées subitement de sa grange, sise au quartier de Jean Bernard, etc.

B. 1914. (Registre). — In-4°, 146 feuillets, papier.

1746. — Causes. — André Fort, notaire et greffier. — Instance par Charles Germain, fermier général de la terre et droits seigneuriaux de Cabrières, à l'effet de faire défendre à Jean Duplan, son associé, de recevoir et à tous les rentiers, censiers, pensionnaires et emphytéotes, de lui payer aucune

rente, cense et pension, attendu que le dit Duplan ayant été condamné criminellement par le Parlement de Provence, et la confiscation de ses biens s'en étant suivie, il se trouve désormais insolvable, etc.

B. 1915. (Cahier). — In-4°, 42 feuillets, papier.

1751. — Causes. — Sentence, par défaut, qui condamne François et Vincent Cayre, frères, à payer à Poncet Dumas, bourgeois, de Lagnes, agissant comme mari de la demoiselle Chou, la somme de 135 livres, pour arrérages d'une pension de 20 livres. — Enregistrements : des lettres du duc de Cadrouse qui nomment Jean-Antoine Rostaing Pusignan, avocat, d'Avignon, juge ordinaire du lieu de Cabrières ; — d'un arrêt du Parlement portant que les greffiers des juridictions royales et seigneuriales de la Provence doivent envoyer tous les mois, au greffe de la sénéchaussée, un extrait du registre criminel, et que les greffiers des sénéchaussées doivent transmettre, à la même époque, au procureur général, un tableau dressé d'après ces extraits ; — d'un autre arrêt fixant le tarif des droits des greffiers des sénéchaussées d'Avignon et de Carpentras et des autres juridictions du Comtat-Venaissin, etc.

B. 1916. (12 Cahiers). — In-4°, 505 feuillets, papier.

1755-1769. — Causes. — Instances de Joseph Bertrand, Firmin Aillaud et Claude Burle, sous-fermier du four baronal à cuire le pain, contre Joseph Molinas, en paiement de six livres, montant de son abonnement au fournage ; — des consuls de Lacoste, représentés par M. Hubert, notaire royal, entre François Bessière, en paiement de la somme de 242 livres, 8 sous, montant des arrérages d'une pension de 40 livres 8 sous, qu'il sert à la dite communauté. — Saisies légales : pratiquée par Jean Bonnet, sous-fermier de la tasque de la feuille de murier, contre Antoine Noguier, en paiement du solde, s'élevant à 17 livres, de la sixième partie de la dite tasque ; — d'ustensiles de ménage, instruments aratoires et autres objets mobiliers par Jean-Joseph Rey, ancien fermier de la terre de Cabrières, contre Jean-Claude Bonnet, en paiement d'une somme de 1,000 livres. — Instance par Joseph Moutlin, maçon, contre Thomas Reu, en paiement de 18 journées à raison de 18 sous l'une, et saisie de la récolte d'une vigne, sise au quartier du Pounou, pratiquée par les Recteurs de l'Envre des pauvres malades de Cabrières, contre François-Ambal Beissière, en paiement de 75 livres, montant de cinq années d'arrérages de pension. — Instance par les consuls contre Pierre Marreau, pour le

contraindre à restituer à la communauté le vacant, qui se trouve au levant, au midi et au couchant de sa grange, au quartier de Jean Bonnard, qu'il a usurpé; etc.

B. 1917. Registre.) — In-4, 240 feuillets, papier.

1696-1731. — Insinuations. — Insinuations : du contrat de mariage d'Esprit Marreau, ménager, fils de Jean et de feu Marie Favier, et de Marie Brun, fille de Jean et de Cécile Blanc : — du contrat de mariage d'Esprit Faget, fils de Jean et de Cécile Gaudin, et de Marguerite Bonnard, de l'Isle, fille d'Antoine et de Catherine Pelenc : — des donations contenues au contrat de mariage de Gabriel d'Isnard de Cheminade et de Catherine de Brassier, de Joueas : — de la donation universelle faite par Gabriel de la Pierre, bourgeois, en faveur de Jean Aymé de la Pierre, son fils : — de la donation faite au contrat de mariage par Joseph Bardin à Marie-Anne de Grasset, son épouse : — etc.

B. 1918. 6 Cahiers. — In-4, 584 feuillets, papier.

1735-1791. — Insinuations. — du contrat de mariage d'Esprit-Joseph Silvestre, fils d'Antoine et de Jeanne de Goue, et de Catherine Valentin, fille d'Esprit, chirurgien, et de Suzanne Constant, du Thor; — du contrat de mariage de Joseph-André d'Ancezone d'Oraison, marquis d'Ancezone, fils de Jacques-Louis, marquis de Caderousse et de Madeleine d'Oraison, marquise d'Oraison et de Cadenet, et de Françoise-Félicité Colbet de Torey, ministre secrétaire d'Etat, et de Catherine-Félicité Armande de Pomponne; — du contrat de mariage de Jean-Jacques-François Ricard, bourgeois, du Thor, fils d'Hyacinthe, notaire et de feu Jeanne-Rose Flasanv et de Marie-Anne Roppe, fille de Pierre, notaire à Gordes et de Delphine Taxy de Beaumont; — de Louis Avon, fils de Véran et de Marie-Rose Rigord et de Marie-Madeleine Viallés, fille de feu Joseph et de Delphine Porte; — des donations faites par contrat de mariage à Charles de Biollés et à Reine-Elisabeth Beissière, par Jean-Joseph Biollés et Alexis Anselme Beissière, prêtre, leurs père et oncle respectifs; — du contrat de mariage de Jacques Avon, fils de Jean Michel, et de feu Marie-Anne Genet, et de Marie-Jeanne Mathieu, fille de Jean-Antoine et de Thérèse Gallire, d'Oppède; — etc.

B. 1919. 20 Cahiers. — In-4, 522 feuillets, papier.

1690-1778. — Dénoncées et autres actes de la cour. — Dénoncées faites : par Jean Paget contre les deux filles de

Jeanne Raynaud qu'il a trouvées faisant paître leur troupeau dans sa vigne au quartier des Ruères; — par Jean Cayre, hôte, fermier du souquet, contre Joseph Biollés, pour avoir donné à boire et à manger dans sa maison; — par Jean-Baptiste Richard, Pierre Marreau et autres, contre Jean Raquin Girard, Jean-Jacques Guérin, ménager, de l'Isle, qu'ils ont surpris à dégrader la partie de la montagne, mise en réserve par ordonnance du vice-légat; — par Marguerite Paget, femme d'Ensebe Richard, contre Joseph Gaudin, sa femme et sa fille, pour avoir dérobé des raisins dans la vigne de son mari, au quartier derrière le Château. — Instance de Joseph Martin, apothicaire, de Robion, contre Joseph Gaudin, pour soins donnés et médicaments fournis tant à lui qu'à sa femme. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Jean-Pierre Imbert, par Antoine, Pierre, Marie, Madeleine et Marie Imbert, ses enfants. — Inhibition faites par les consuls à René de Biollés de faire déposer des décombres dans la rue, au-devant de l'Hôtel-de-Ville, à peine de 10 livres d'amende, etc.

B. 1950. Liasse.) — 70 pièces, papier.

1792-1798. — Plaintes déposées : par Pierre Gauthier, maçon, contre Joseph Rambaud, pour avoir frappé au front, avec une boule, Joseph Gauthier, son fils; — par Roland Allègre, prêtre, viciaire perpétuel de Cabrières, contre Antoine Bourgne, du hameau des Imbertes, ci-devant protestant, pour avoir travaillé à son champ un jour de fête commandée. — Procès-verbal de la constatation faite par le vignier, de l'état du cadavre du nommé Esprit Favier, dit Febin, de Gordes, trouvé mort d'une blessure récente sur le grand chemin de Gordes à Cavailhon. — Plainte déposée par Marie Marreau, fille de Joseph Marreau, cardeur de laine, contre Esprit et Esprite Genet, frère et sœur, qu'elle a surpris à cueillir des raves dans une *marjalière* appartenant à son père, et qui l'ont injuriée et maltraitée. — Demande faite par Thérèse Masse, veuve de Joseph Rambaud, agissant comme tutrice de ses enfants, à l'effet d'être autorisée à vendre à l'amiable les biens dépendants de la succession de son mari, dont la vente en justice est poursuivie par les créanciers de celui-ci. — Plainte formée par le procureur juridictionnel au sujet de la démolition et de l'enterrement des pierres de la baraque qui servait au logement des hommes apostés pour la garde de la ligne sanitaire établie par ordre du vice-légat, au premier bruit de l'approche de la peste en 1720, — etc.

B. 1951. Registre.) — In-4, 126 feuillets, papier.

1721. — Grosses de procès. — Flassany, notaire et

greffier. — Grosse des procès : de Jean-Charles Philibert, ebirurgien, du Thor, mari de Barbe Girard, créancier, en cette qualité, d'Alexandre Girard, son beau-père ; — entre Joseph Biolés et ses cohéritiers, débiteurs envers ce dernier d'une somme de 23 écus, grosse monnaie, etc.

B. 1952. (Registre.) — In-4°. 209 feuillets, papier.

1735 — Grosse de procès. — Flassany, notaire et greffier. — Grosse du procès intenté par Gabriel de Stuard, seigneur de Cheminades, de Sault, contre Véran Avon, ménager, à l'effet de faire défendre à ce dernier, de le troubler dans la possession d'une terre de 12 éminées, attenante à sa grange de la Voulonne, au quartier du Blaus, etc.

B. 1953. (Liasso.) — 29 pièces, papier.

1626-1699. — Pièces diverses de procédure ou produites. Plaintes et querelles : par Véran-Claude de la Pierre, contre Véran de la Pierre, soupçonné d'être l'auteur du vol d'argent et de quatre bagues d'or et d'un paquet de chemises commis dans sa maison ; — par Françoise de la Pierre, contre Raymond Durand, neveu de Vincent Durand, vicair de lieu, pour avoir coupé des pieds d'arbres dans sa terre, sise au quartier de La Bonne-Dame. — Constitution par Pierre Rambaud, travailleur, au profit de Madeleine Devaux, de Reillanne (en Provence), d'une pension annuelle et perpétuelle de 6 livres, au capital de 120 livres. — Obligation de 20 écus et 20 sous souscrite par Jacques Favier, travailleur, en faveur d'Esprit Blanc, aussi travailleur. — Collocation de Jacques Coustoulier, de Gordes, sur les biens des hoirs de Marguerite Grailleur, du même lieu ; — etc.

B. 1951 (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1737. — Procédure criminelle, au sujet du meurtre de Jean-Joseph Viau, ménager, contre Esprit Serre et autres coupables et complices ; — etc.

COUR DE CAROMB.

B. 1955. (Registre.) — In-4°, 1,029 feuillets, papier

1703-1729. — Lettres : de lieutenant du viguier concédées à Maurice Pons, par Charles de la Baume Montrevel, marquis de St-Martin, baron de Pesmes, Montmartin, Caromb, Saint-Hippolyte ; — de procureur fiscal concédées par le même

à Jean-Joseph Bouchony (création d'emploi) ; — de juge concédée par le même seigneur à Jean F. de Villeneuve, de Carpentras. — Lettres du vice-légat portant que les gens du Comtat qui viendront à Avignon pendant les 8 jours qui précéderont et les 8 jours qui suivront la foire de Beauceaire, devront être munis d'un certificat délivré par le consul de leur résidence, sans lequel l'entrée de la ville leur sera interdite. — Envoi par le vice-légat aux consuls, de la résolution prise par la sacrée congrégation députée aux affaires de la légation d'Avignon, portant qu'à l'avenir, la connaissance des causes criminelles, tant d'Avignon que du Comtat, sera enlevée à l'auditeur de la révérende Chambre et déléguée à la dite sacrée congrégation. — Règlement du vice-légat, portant qu'à l'avenir on procédera annuellement au ballottement (élection) des secrétaires des communes, le jour de l'élection des consuls ou autres officiers. — Enregistrement d'une lettre du vice-légat, contenant les décisions de la sacrée congrégation, intervenues sur certains différends élevés entre la cour du vice-légat et celle de Carpentras, relative à l'élection des consuls et à la connaissance en première instance des causes criminelles. — Lettres de greffier concédées par M. le marquis de la Baume à Jean-François Ferrand, notaire à Baumes. — Enregistrements : de délivrance d'une maison et de deux terres appartenantes à Sébastien Bondoin en faveur de Jean-Joseph Arnavon, Vincent Reneurel et Christol Martin ; — de la mise en possession de Jean-Gabriel de Camaret, prêtre, de Caromb, d'un appartement de la maison claustrale dont la jouissance lui avait été donnée par Frédéric-Eugène, comte de la Baume Montrevel, seigneur de Caromb, qui en était propriétaire, etc.

COUR DE CARPENTRAS.

B. 1956. (Registre.) — In-4°. 119 feuillets, papier.

1487-1488. — Insinuations. — Vente faite par Jacob et Jean Raynardi à noble Pierre de Baroncelli, d'un jardin et d'une pièce de terre, pour la somme de 110 florins. — Mariage entre Jean Baniton de Carpentras, et Marguerite Bogon du même lieu. — Cession d'une pièce de terre rapportant 3 émines de blé, faite par Jacob Vial à Jean Brousset, moyennant 4 florins. — Vente d'une vigne, par Barthélemy Villat, de Carpentras, à Pierre Rouin de même lieu, moyennant la somme de 32 florins. Compromis, ventes, cessions, échanges entre des habitants de Carpentras, etc.

B. 1957. (Registre.) — In-4°, 1156 feuillets, papier.

1577-1594. — Insinuations. — Insinuation de la dona-

tion de la moitié de ses biens, par noble Guillaume de Bourgneuf, seigneur de Crochian et de Pomerol, de Caromb, en faveur de noble Claude de Patris, dit Le capitaine, son cousin, de Carpentras. — Donation universelle faite par Marie de Villemaigne, veuve de Barthélémy Savornin, de Carpentras, à Guillaume Savornin, son fils. — Donation de l'usufruit d'une pièce de terre à Mormoiron, par Geoffroy de Chisiaco, religieux, à noble Gaspard de Guilhem, de Carpentras. — Donations contenues dans le contrat de mariage de Barthélémy de Rades, d'Avignon, écuyer émailleur du Roi contrôleur général du pays du Languedoc, et Marie de la Rais du Pont-St-Esprit. — Donation faite par Thomas de Passis, seigneur d'Aubignan et de Loriol, à François de Séguins, seigneur de Baumettes, de Carpentras. — Donation faite au contrat de mariage d'Horace Baldony, de Montoux. — Donation pour cause de mariage faite par Philippe Neolande à Catherine Bernard, sa fille, femme de Hilaire de Prato, chapelier. — Donation d'une pension annuelle de 8 florins, faite par Paul Gauthier de Gerenton au couvent de St-François de l'Observance de Carpentras, d'une pension annuelle et perpétuelle de 150 florins, etc.

B. 168. (Registre.) — In-4, 1055 feuillets, papier.

1695-1698 — Insinuations. — Donation par Jeanne Albert, assistée de Michel Fauconnet, son mari, à Antoine Chevalier, notaire et secrétaire général du Comté Venaissin, de Carpentras, d'une terre de 2 salmées, sise à Loriol, quartier de Partides, de Loriol et d'Aubignan, autrement les Tamaris. — Donations contenues au contrat de mariage d'André de Capellis, écuyer, de Pernes et de Catherine de Guilhem, d'Avignon. — Donation par Gabriel Armand, de Pernes, au couvent de St-Augustin, de cette ville, d'une pension annuelle de 17 florins 6 sous, au capital de 250 florins. — Donations contenues au contrat de mariage de Pierre Langier, marchand garnisseur de chapeaux, et de Julie de Julliany, tous deux de Carpentras. — Donation universelle faite par Colombe de Pampaloue, juive, d'Avignon, à Alix de Pampaloue son neveu, de Carpentras. — Donation contenue au contrat de mariage de François d'Inguibert, de Carpentras, et de Dauphine de Cheylus, de Pernes. — Donation universelle par Pierre Laboueau, vigneron, et par Catherine Robert, dite Mormoironne, sa femme, à l'hôpital de Carpentras. — Donation par Jean-Baptiste de Lopié, capitaine de Moras, à Isabeau de Guiratomond, secrétaire de l'usufruit de la somme de 1300 livres qu'elle lui avait donnée dans son contrat de mariage avec Catherine de Fouasse. — Donation réciproque, par contrat de mariage, entre Sergent Barthélémy Vallette et Claudette Bonnaire, mariés, tous deux de Montoux. — Donation réci-

proque, à titre de gain de survie par contrat de mariage, entre François de Luquet, de Sarriens, et Blanche de Portalis, d'Avignon.

B. 1950. (Registre.) — In-4, 1271 feuillets, papier.

1699-1699 — Insinuations. — Donation de 200 écus pour cause de mariage par Horace Jacomini, chanoine et sacristain de l'église St-Silvain, et Jacques Jacomini, à Diane Jacomini, leur sœur. — Donation de 300 écus pour cause de mariage par Claire de Girard, d'Aubres, à Diane de Grilhe, sa nièce, femme de Denis de Puget, sieur d'Eymeris. — Donations contenues au contrat de mariage d'Arthur de Trois-Semaines, avocat au Parlement d'Aix, et de Catherine de Roland. — Donation par Pierre de Girard, seigneur d'Aubres, à l'hôpital des pauvres de Montoux, d'une pension de 11 écus avec son capital de 200 écus, dont le donateur était créancier sur la dite communauté de Montoux. — Donation mutuelle, à titre de gain de survie, dans leur contrat de mariage, entre Aymer Dongier et Isabeau de Soubiras. — Donation de la moitié de tous ses biens, faite par Marguerite Besson et Aulrias Berthouquin, notaire et greffier de la Cour Suprême de la Rectorie de Carpentras, son neveu. — Donation universelle faite par Madeleine du Col, épouse de François de la Perine, de Malaucène, à Antoine de la Perine, fils de ce dernier. — Donation par Étienne de Paul, ex seigneur de Venasque et de St-Didier, au collège des PP. de la Compagnie de Jésus, à Carpentras, de toutes les censives et directes, que le dit seigneur possède dans Velleron et son terroir. — Donation de 200 écus, faite par Catherine Rouvière Chapayse, du Pont de Sorgues, à Angèle de Villaris, sa fille, femme d'Aulain Chapus, du même lieu, etc.

B. 1990. (Registre.) — In-4, 1269 feuillets, papier.

1699-1699 — Insinuations. — Contrat de mariage d'Épuit de Villario, notaire, de Bédoin, fils de Jeanne de Villario et de Louise Thomas, et de Françoise Estuard, fille de Jacques Estuard, sieur de Chominades, et d'Hélène de Vilhèles, aussi de Bédoin; donations intervenues dans ce contrat: donation universelle faite par les père et mère du futur, et constitution à la future par ses père et mère d'une dot de 400 écus. — Donations contenues aux contrats de mariage: de Claude Pelletier, de Gigondas, avec Richarde de Rivillasse, de Carpentras; — de Claire de Lauzon, de Chebrestan, veuve de Christophe de Marcel, seigneur de Crochans, fille de feu Louis, seigneur de Rebeyret, et de Claude de Morges, dudit Rebeyret. — Donation faite par Jacques Thomas,

docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Cavaillon, de tous ses biens. et par Sébastien Verd, de Carpentras, d'une pension annuelle de 100 écus, pour la fondation et création, au pied du mont de Caneau, à Cavaillon, d'une église et d'un couvent y attachant destiné au logement de cinq Pères de l'Oratoire, vivant sous les règles et instituts du bienheureux Philippe de Néri, à l'imitation de Rome. — Insinuation des donations contenues au contrat de mariage, de Jean de Bellon, docteur en droit, fils de François de Bellon, auditeur de la Rote, et de feu Jeanne de Montréal, d'Avignon, et de Jacqueline de Taulignan, fille d'Esprit de Taulignan, baron de Barre, et d'Isabeau de Vassadel. — Donation universelle faite par Jean Raspaill, de Savoillans, habitant à Bédoin, à Destreé Raspaill, son frère, habitant au même lieu. — Donation universelle faite par Isabeau de Dony, fille et co-héritière pour un quart de Paul-Antoine de Dony, son père, à Lionne de Sade, sa mère, veuve du dit Paul Antoine de Dony, dame en partie de Goult et de Beauchamp. — Donations contenues au contrat de mariage de Thomas d'Inguibert, fils de feu Pierre d'Inguibert et de Catherine, de Mercier, de Carpentras et de demoiselle Marguerite de Chaulland, fille de Gabriel et d'Esprit de Cheylus, aussi de Carpentras, etc.

B. 1961. (Registre.) — In-4°. 1,171 feuillets, papier.

1623-1629. — Insinuations. — Insinuation d'une transaction intervenue entre Gabriel Mouret, gendarme de la compagnie italienne pour N. S. P. le Pape dans le Comtat, et Marie de Grabriset, mariés, séparés de corps, de Monmoiron, par laquelle celle-ci, au lieu et place de la jouissance de la dot revenant à son mari, s'engage à lui fournir, sa vie durant, une pension annuelle de 50 écus. — Donation de 200 florins par Pierre du Virod, écuyer, de Carpentras, fils et héritier de Catherine, du Barroux, à Jeanne de Lagarde, femme de Pierre Baou, couturier, de Carpentras. — Contrat de mariage de Jean Masson, notaire à Mormeciron, fils de Nicolas Masson et d'Antoinette Camet, dudit lieu, et Louise des Rivettes, fille de Bartoloméy et de feu Michelle d'Inguibert, de Bonnieux, et donations qui y sont intervenues. — Contrat de mariage de Michel de Roque, de Montoux, et de Catherine Chandousson, fille de Jacques Chandousson, diapier, de Caromb, et Honorade Guichard. — Contrat de mariage entre Antoine Légier, maréchal, de St-Dizier, fils de Marcel Légier, et d'Aldrienne Bezelle, de Carpentras, et Françoise Esbérard, fille de Hilaire et de Claude Tirane. — Insinuation de la transaction intervenue entre Gabriel de Séguins, docteur en droits, agrégé à l'Université d'Avignon, seigneur de Vassieux,

et Paul de Séguins, seigneur, des Baumettes, par laquelle celui-ci transporte au dit Gabriel de Séguins tous les droits, qu'il a sur les successions de Gabriel et Sébastien de Séguins, leurs aïeux et oncles respectifs. — Réception de Catherine de Bonadona, comme religieuse professe du monastère de Ste-Marie-Madeleine, de Carpentras, et donation universelle par cette dernière en faveur du dit monastère, etc.

B. 1962. (Registre.) — In-4°. 1,351 feuillets, papier.

1629-1639. — Insinuations. — Renonciation faite par Dalmas Florent en faveur de Marie Martinel, sa mère, veuve de Claude Florent, de Caromb, à la donation que celle-ci lui avait faite du tiers de ses biens. — Donation universelle faite par Marguerite Dany, femme en troisième noces d'Étienne Laurent, menuisier, de Pernes, à Michel Esprit, Étienne, Claude, Raymond et Catherine Boulard, fils de Jean et Jeanne Charpeilhe, sa fille. — Donation par Antoine Laurent, dit de Bourbon, d'Aubignan, à Gaspard Dournan, de Carpentras, d'un verger d'oliviers, de la contenance de trois ariennes, au terroir d'Aubignan, au quartier de l'Étang. — Donations contenues au contrat de mariage de Jean-François de Cambis, seigneur de Servières, fils de Richard, seigneur de Servières, auditeur de la Rote d'Avignon, et de feu dame Isabeau de Baroucelli, et d'Isabeau de Rousset, fille de R. P. François Jean Givry de Ste-Madeleine, religieux du couvent des Carmes Déchaussés, ci-levant noble Jean de Rousset, seigneur de Fargues, et de feu Gracia de Ferrier. — Donation par Lucrece de Jullien, veuve d'Étienne de Raymond, en son vivant docteur en droit, avocat, de Carpentras, en faveur de Paul de Raymond, aussi docteur en droit dudit Carpentras, son fils, de tous les arrérages de pensions, que son fils pourrait lui devoir pour le passé ou pour l'avenir, jusqu'à son décès, ainsi que de toute autre chose qu'il pourrait lui devoir ; la dite donation précédée de la déclaration par laquelle la dite Lucrece retracte les accusations mensongères d'ingratitude portées par elle contre son dit fils, dans le procès qu'elle avait intenté dans le temps contre ce dernier, devant la cour du Palais Apostolique, notamment celle de Faveur baïtue. — Donation universelle faite par Victoire de Raphélis, veuve de noble Jean d'Orléans, seigneur de la Motte, de Bédoin, en faveur de Guillaume d'Orléans, seigneur de la Motte, son fils. — Contrat de mariage entre François André, docteur en droits, de Carpentras et Marguerite des Reneards, épouse d'Orléans, fille de Jean d'Orléans, seigneur de la Motte, et de Victoire Raphélis, de Bédoin. Entre autres donations figure celle de 7,000 livres tournois et de diverses pensions, faites à titre de dot par le

dit Guillaume d'Orléans à la dite Jeanne, sa sœur. — Donation de 200 florins par Louise Morebert, de Carpentras, veuve en secondes noccs de Paul d'Auberte, de Bédoin, à l'hôpital des Pauvres de Carpentras. — Donation universelle par Louise Jullian, veuve de Joseph Pereymond, zibier, de Carpentras, au couvent de l'Observance de St-François de Carpentras etc.

B. 1933. (Registre.) — In-4, 1466 feuillets, papier.

1629-1636. — Insinuations. — Contrat de mariage entre Poncelet Brutinel, fils de feu Barthélemy et d'Anne de Gentillis, de Carpentras, et Philippe de Meyssonnier, fille de Jean et de Françoise d'Andezène, du même lieu. — Donation par Catherine de Blachet, de Cléricis, femme en secondes noccs de Fabris de Rivettes, docteur en médecine, de Carpentras, à Pierre de la Granerie, docteur ès droits, son fils du premier lit, issu de son mariage avec Louis de la Granerie, et à Jean, Thomas et Albert de Rivettes, ses autres enfants, de tous ses biens, meubles et immeubles. — Renonciation par Gérard de Fozasse, seigneur de Ste-Geine, et demoiselle de Lazaris, mariés, à la donation faite par Françoise de Lapis, en faveur de la dite demoiselle de Lazaris et de ses enfants. — Contrat de mariage d'Esprit Gaudemaros, notaire et greffier de Baumes de Venisse, fils de feu Louis, notaire et greffier de Sablet, et d'Espritte Damaudin, avec Laure de Lapale, fille de Pierre, gouverneur au fait des armes des lieux de Cairanne, et de feu demoiselle Clémence Méry. — Transaction intervenue entre François Chauhardy, notaire et greffier ordinaire de Carpentras, et Marguerite de Ste-Marie, veuve de feu capitaine Joseph Bertoquin, de Carpentras, sa donatée, quant à la nue propriété de ses biens. Le dit Chauhardy donataire, se départ de la donation universelle faite en sa faveur par la dite Marguerite. — Donation par Marguerite Renouel, veuve de Peyron Carnier, de Caromb, en faveur de Claude Carnier, prêtre, son fils, de la puissance à laquelle elle a droit sur les biens de feu Peyron Carnier, son mari, en vertu du testament de celui-ci. — Mariage entre Esprit Vernarel, marchand drapier, de Carpentras, fils de feu Jean et d'Andréette Clémence et Marguerite Rizol, fille de feu messire Honorat, et de Béatrix Paulet, de Vaqueyras. — Donation universelle sous réserve d'usufruit, faite par la dite Clémence à son fils, de 300 écus. — Fondation par Diane de Girardi d'Aubres, veuve de Gaspart de Brancaas, en son vivant seigneur baron d'Osse, à Villeneuve-lez-Avignon, d'un monastère de Carmélites, au nombre de huit, et donation par la dite dame d'une somme de 18,000 écus pour la dotation et la construction du dit monastère etc.

B. 1934. (Registre.) — In-4, 1505 feuillets, papier.

1637-1644. — Insinuations. — Contrat de mariage entre Jean Duchaine, apothicaire, fils de Simon Duchaine, aussi apothicaire, et d'Anne de Rivetes, de Carpentras, et Suzanne de Forneri, fille de feu Marc Forneri, en son vivant greffier des cours d'Avignon, et de Louise de Bonadona; donation y intervenue. — Donation par Jeanne de Grangier à César Camaret, son cousin germain, notaire et l'un des greffiers du Palais Apostolique, à Avignon, de la somme de 300 écus sous réserve d'usufruit de cette somme pour elle et Antoinette de Teste, sa mère, leur vie durant. — Mariage entre noble Esprit d'Astier, fils de feu Alexandre d'Astier et de Justine d'Arles, de Montaud, de Malaucène et Claudine de Mont, fille de feu Hélène de Mont, seigneur de Saussas, et de Geneviève de Praconal du Mont (diocèse de Valence). — Contrat de mariage entre Estève Durand, maréchal, fils d'Esprit et de feu Espritte Farget, de Carpentras et Espritte Banet, fille de Pierre et de Madeleine Polie; dot de 800 écus constituée à la future par son père. — Donation universelle, sous réserve d'usufruit, par Esprit Durand, père, à son fils, donation par le futur de 300 écus en augment de dot à la future, et par celle-ci, au même titre, de 50 écus. — Donation faite dans le contrat de mariage de Thomas Berthoquin, docteur ès droits, et de Jeanne de Raimondy, tous les deux de Carpentras. — Donation par Marguerite Roux, femme de noble Honorat de Bouche, docteur en médecine, de l'Isle, à Claude-Pierre et Iolande Roux, ses frère et sœur, à Espritte et Catherine Martin, ses nièces et à la dévote confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours, érigée dans le couvent des Pères Minimes, de l'Isle, de la nue propriété de tous ses biens à Claude Roux et Iolande Roux, ses frère et sœur, 20 écus à Pierre Roux, 60 écus aux demoiselles Martin, 6 écus à la confrérie. — Donation universelle faite par les mariés Benoît Astoin, tisseurs en toiles, et Jean Arnoux, de Carpentras, vieillards octogénaire à l'hôpital des pauvres du dit lieu, où ils ont été recueillis. — Donation par noble Pierre-Antoine de Villeneuve, de Montels au couvent des Frères Mineurs d'Albenas ten Vivarais, d'un capital de 600 livres portant pension au 5 0/0, pour indemniser le couvent des charges à lui imposées pour la réception de son fils pour être le dit couvent grand et com-mode, et dans le but de le relever parce qu'il avait été ruiné par les guerres; don par Jean-Baptiste de Villeneuve, comme frère du dit couvent, d'une somme de 18 livres durant six années pour l'élever « en vertu des bonnes lettres. »

B. 1965. (Registre.) — In-4, 1297 feuillets, papier.

1645-1650. — Insinuations. — Donation par Margue-

rite Martin, veuve d'Esprit des Armands, notaire à Carpentras, à Marie des Armands, sa fille, femme de Charles Peyrol, procureur au bailliage du Buis (Drôme), d'une somme de 200 écus et des robes et joyaux qu'elle a gagnés en augment de dot. — Contrat de mariage entre Pierre Payen, habitant d'Entraigues, fils de feu Nicolas Payen et de Jeanne de Poix, en leur vivant du lieu de Posses (diocèse de Chalons en Champagne), et Blanche Puy, fille de Nicolas Puy, apothicaire, et de feu Catherine de Bonnaud, d'Avignon. — Donation par noble Balthazar Girardin d'Agard, écuyer, de Carpentras, à Marie de Baud, sa femme, d'une somme de 2800 écus, à la charge de nourrir, chausser, vêtir et entretenir tous leurs enfants présents et à venir, ainsi que Suzanne d'Agard, mère du donateur. — Donation par Marguerite de Floras, veuve de Jean Martinel, de Malaucène à François, Martinel son fils, de la somme de 52 écus et fondation par la dite dame, moyennant une dotation de 8 écus, de deux messes anniversaires dans l'église paroissiale de St-Michel de Malaucène. — Fondation par noble Pierre des Astouaulds, sieur de Velleron, de Malaucène, dans l'église des religieux Augustins Déchaussés de Malaucène, de prières et dévotions consistant dans l'exposition du St-Sacrement, le jeudi de chaque semaine et tous les jours de fête de la glorieuse Vierge, mère de Dieu, moyennant une dotation de 300 écus. — Contrats de mariage : entre François Rolland, jardinier, fils de Jean Rolland et de Claire Pasquier, de Malaucène, et Catherine Mailleu, fille de Jean, et de Louise Gondin, de Caromb ; — entre Philippe Guillaume Salvatoris, notaire, fils de Charles, aussi notaire et secrétaire de la maison communale de Carpentras, et d'Isabeau de Pernes, de Carpentras, et Esprite Pelletier, fille de Esprit, orfèvre, et d'Isabeau de Lacroix, de Carpentras ; — entre Michel Rasse, fils de Louis Rasse, notaire du Thor, et de Françoise Tallet, et Cécile de Bernès, fille de François Bernier, notaire à Montoux, et d'Honora de Gallici. Les témoins furent François de la Jardine, écuyer, du Thor, et Nicolas Saboly, de Montoux.

B. 1966. (Registre.) — In-4°, 1508 feuillets, papier.

1651-1656. — Insinuations des donations faites dans le contrat de mariage passé entre Pierre Petit et Marguerite Baruesse, de Montoux ; — de donation entre vifs, faite par Catherine Merculhou en faveur de messire Jacques-Vidal Rappin, son fils ; — de donations contenues dans le contrat de mariage passé entre Jean Blanc, tisseur de toiles, et Louise Testude, de Sablet ; — des donations, cessions et renoncements contenus dans l'acte de profession de foi de sœur Anne Marguerite de Jacomini, du

monastère de Sainte-Ursule de Carpentras, en faveur de noble Faulquet de Jacomini, docteur ès droits, et de noble dame Blanche de Pertuis ; — de donations contenues dans l'acte de mariage passé entre Jassehan Crémieux, juif, et Leote, juive de Montoux ; — d'accord passé entre Samuel et Anna, d'une part, et Jacob ou Jacassue, juif, de Montoux, à propos du partage des livres de feu Israël, juif, de Montoux leur cousin ; — des donations contenues dans le contrat de mariage passé entre Aaron, juif, de Montoux, et Anna juive, de Digne ; — des donations en faveur des dames et religieuses du monastère de St-Augustin de Valcras, par Suzanne Gondry ; — des donations faites à Claude Fabre, de Mormoiron, par Jacques Fabre, son père ; — des donations, contenues dans le contrat de mariage passé entre Jean Tannier, cardeur de laine, de Roussillon, et Marie de la Rivière, fille de Claude de la Rivière et de Jeanne de Grangia ; — des donations faites dans le contrat de mariage, passé entre Henri d'Allemand, sieur de Saint-Amand, et Anne de Cazeneuve, de Carpentras ; — de la donation de 60 écus, faite en faveur de la confrérie des Pénitents Gris, sous le titre des Cinq-Plaies de J.-C., par noble Joachim de la Grandière, fils de Pierre de la Grandière, fondateur de la dite confrérie ; — des donations faites dans le contrat de mariage, entre Abraham et Léa Astruc, juifs, de Montoux ; — de la donation faite aux Pénitents Gris de Carpentras, par Jacques Durand Reynaud, de Forelquier, résidant à Carpentras, d'un capital de 100 écus, avec sa pension annuelle de six écus, que Jean-Baptiste Ébérand lui doit; cette donation est faite à condition que la confrérie fera dire une messe le jour de l'anniversaire de la mort du donateur. — Donation par noble Jérôme de Mathey, de Carpentras, à Louise de Lanfrin, sa mère, de tous ses biens, meubles et immeubles, situés audit lieu. — Donation à l'hôpital des pauvres, établi à Carpentras, sous le titre de Saint-Pierre, par Marguerite Cassane, veuve Bervolas, de tous ses biens meubles et immeubles, réservée la somme de 7 écus que le dit hôpital distribuera après sa mort; 2 écus aux Pénitents Gris, à condition qu'ils porteront et accompagneront son corps; 1 écu à la confrérie de *Corporis Christi*, 1 écu à la confrérie du benoit Saint-Esprit et le restant pour ses funérailles. — Donations, à cause de mariage, entre noble Jean-Baptiste Lantiany, fils de Esprit Lantiany et Catherine de Tillia, d'une part, et noble demoiselle Marie-Dominique de Jacomini ; — entre noble Charles de Guiramond sieur de Blauvac, écuyer, de Montoux, au Comté de Venisse, fils de Jacques de Guiramond et de Françoise de Vereier, et demoiselle Jeanne d'Audibert, fille de feu Nicolas Audibert, procureur au siège de Forelquier, et de Luercée Belasse. — Cession par Gabriel Louis et Marie-Charles Laurent, néophytes, à Aaron de Carcassonne, juif, de Carpentras, d'une maison

située dans l'enclos de la Juit-Carrière, et d'une boutique sise également dans la Juit-Carrière, à la rue appelée *de la Muse*. le tout moyennant 200 livres. — Donation par Jossé, juif, de Montoux à Salomon et Saül ses fils, d'une somme de 300 écus, l'écu valant 3 livres. — Donation entre vifs à cause de mariage entre Mathieu Gaudibert et Hélène de Bressy, d'autre part, de 200 livres tournois, et des robes et joyaux achetés à frais communs et consistant en deux robes, une en « sarge » de Nogent et l'autre en burat, avec la chemise et un ceintillon, sarge de Nogent, couleur de feu ; plus une ceinture d'argent et trois bagues et une croix d'or. — Donation, à cause de mariage, entre noble Octavian Rayssé, fils de noble Gaspard Rayssé, et de Marguerite de Beau, d'Avignon, et demoiselle Marguerite de Siffredy, fille de noble Joseph de Siffredy, capitaine et vizier du lieu de Morناس au Comté de Venise et de Clémence de Massillan : — entre noble François de Thomassis, fils de noble François et de Anne de Guilhermy, et noble demoiselle d'Azard, fille de noble César d'Azard et de Jeanne de Romany. — Donation par Antoine La Garrigue, en faveur de Louis et Henri de l'Espine, frères, fils de François de Lagarde, de Peyrae en Languedoc, d'une somme de 750 livres. — Donation à cause de mariage, entre noble Emmanuel de Radéllis, seigneur de St-Martin, fils de Sébastien de Radéllis, et d'Esprite de Galleri, et de noble demoiselle François de Villeneuve, fille de noble Jean de Villeneuve, et de feu Jeanne Mastro. — Donation par Louis Rieque, d'Avignon, à la confrérie Notre-Dame du Chapellet, dite *du St-Cierge*, érigée en l'église métropolitaine Notre-Dame-des-Doms à Avignon, de 200 florins, monnaie courante, etc.

B. 107. (Registre). — In-4°, 1512 feuillets, papier.

1657-1661 — Insinuations. — Contrat de mariage entre Esprit Chaularby, docteur ès droits, fils de François, notaire et greffier de la cour ordinaire et d'Esprite de Goussaud de Carpentras, et Anne de Barboquin, fille de feu André Barboquin, notaire, et greffier de la cour suprême de la rectore, et de noble Marie d'Augier, de Carpentras ; dot de 9,000 livres constituée à la dite Anne par sa mère ; obligation pour le mari de fournir sa femme de robes, bagues et joyaux nuptiaux jusqu'à la somme de 1,000 livres. — Contrat de mariage, entre Henri Firmin, notaire, fils de feu Paul Firmin, notaire, et secrétaire du présent pays, et de Claire de Bertouquier de Carpentras, et Colin de Fabre, fille de feu Jean Fabre, et de Sibylle du Chesne, aussi de Carpentras ; le mari est tenu de fournir à la dite Fabre, sa femme, des robes, bagues et autres joyaux nuptiaux, jusqu'à la somme de 400 livres, lesquels objets demeureront au survivant des deux époux. — Do-

nations par Jean-Baptiste Reyne, marchand, de Carpentras, au sieur Jean Reyne, apothicaire, son fils, d'une maison, boutique, arrière-boutique, cellier et coffre au dessous, de haut en bas, et de bas en haut, sise rue de l'Épicerie, près le plan des Terradoux, par lui acquis d'Esprite Ambrun, veuve de Branely Audiffret, à charge de servir une pension annuelle de 20 écus, représentant la somme 340 livres restant encore du prix de la dite maison ; — entre Esprit Julian, fils de Guintrand, marchand, et de feu demoiselle Roux, de Carpentras, et Marguerite de Valladier, fille de Paul Valladier, aussi marchand, et de feu Marguerite Fabre, aussi de Carpentras. — Donation par Chrestienne Garein, femme de Jean Eyssautier, de Mormoiron, aux Anniversaires, et à la masse des prêtres et agrégation de l'église paroissiale de Mormoiron, de la somme de 80 écus, à la charge de divers services religieux. — Donation solidaire, par Esprit-François de Séguin, sieur des Beaumettes, et Paul de Séguin, des Beaumettes, à Marie-Oriane de Séguins, leur fille et petite-fille, admise comme religieuse dans le monastère dit Sainte-Marie Madeleine, de l'ordre de Cîteaux, de Carpentras, d'une dot de 800 écus, et en dotation, en faveur du monastère, d'une pension de 30 écus représentant le dit capital. — Contrat de mariage entre François Cabissolo, fournisseur, et Isabeau Durand, fille de feu Jean, et de Marie Taisse, de Bédoin. — Donation par Esprit d'Astier, sieur de Crénessières, à Marie d'Astier, sa fille, religieuse novicie du monastère de Sainte-Ursule (règle réformée de Saint-Augustin), de Malaucène, d'une pension de 20 écus pour aider à sa dite fille, et à sulvenir à certaines petites nécessités qu'elle pourrait avoir. — Contrat de mariage entre Louis de Bus, coseigneur de Venasque et Saint-Didier, fils de feu Jean-Baptiste de Bus, et de Laure de Pomar, de Carpentras, et Catherine de Curty, fille de feu Alexandre, et de Jeanne de Serre, aussi de Carpentras. — Contrat de mariage, entre Gabriel Astaud, fils de Pons Astaud, et de feu Marguerite Filhollet, de Malaucène, et Esprite Bernoin, fille de Sauvaire Bernoin, et de Madeleine Roiland, aussi de Malaucène. Entre autres conventions, le sieur Bernoin père sera tenu de bailler à sa fille et de la pourvoir d'un bon coffre de noyer, fermant à clef, de lui faire et fournir un habit complet de serge de Châlons, et de payer la moitié d'un *calenat* rivé, ceinture d'argent, et le dit sieur Astaud sera tenu de fournir et payer tous autres habits, bagues et joyaux.

B. 108. (Registre). — In-4°, 1530 feuillets, papier.

2166-1667. — Insinuations. — Donation universelle de biens, avec réserve d'usufruit, par Giraud Chabran, de Montoux, à ses trois fils Jean Guilhen et Gilles, sous réserve d'usufruit

par Jacques Joly, du Pont de Sorgues, à Claude Floren, notaire, et greffier, archiviste et secrétaire d'État de la Chambre Apostolique d'Avignon. — Renonciation par le vicaire-général, prieur et religieux de la congrégation des Anges, de l'ordre des Frères Prêcheurs, de Carpentras, en faveur de noble Charles Servand, et de Marguerite d'Alfant, de Carpentras, aux droits qui peuvent échoir à frère Joseph-Marie Servand, leur fils soit de leur chef, soit du chef de ses autres parents. — Contrat de mariage entre noble messire André Guinrandi, docteur ès droits, fils de noble messire Jean, aussi docteur ès droits, et de feue Fleurite de Miteran, d'Avignon et Gabrielle Gente, fille de feu Gaspard Gente, bourgeois et d'Isabeau de Barbier, aussi d'Avignon. — Donation par noble Anne de Barunchiny, fille de noble Mars de Barunchiny, gentilhomme florentin, habitant à Carpentras, à Henri de Thomassis, sieur de Saint-Honoré, son mari, aussi de Carpentras, d'une somme de 2,000 livres de la dot à elle constituée par son père. — Contrats de mariage: entre Barthélemy Vitalis, *couvreur de cuirs*, fils de Jean et de feue Marguerite Guilhermin, de Carpentras, et Marguerite Magnan, fille de Jacques, *couvreur de cuirs*, et d'Esprite Fez, aussi de Carpentras; — entre Charles-Esprit d'Ambrun, sieur de la Barriane, fils de feu Claude, et de feue Esprite de Blégier, de Caromb, et Oriane de Grilhets, fille de Jean d'Albert de Grilhets, sieur de Cassilhac et de Catherine de Durand, de Mazau. Le futur emploiera la somme de 500 écus à l'achat de joyaux nuptiaux et le futur beau-père devra pourvoir sa dite fille de coffres de la valeur de 100 livres. — Mariage entre Philippe Guillaume de Barbier, sieur de Pied-Faucon, fils de François de Barbier, sieur de Valaise et de feu Claire de Laurens, de Carpentras, et Marguerite Berthoquin, fille de feu noble André et de noble Marie d'Augier, aussi de Carpentras. — Donation par Esprit de Thésan écuyer, de Carpentras, à frère Charles de Thésan, son fils, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, de la somme de 1000 écus à prendre sur ses biens, après son décès, sauf en cas d'esclavitude dudit donataire et de ses frères, ou à être pris par les Tures, auquel cas, le donataire pourra prendre la somme, du vivant du donateur. — Donation universelle, sous réserve d'usufruit, par Pierre Bernier, tailleur d'habits, de Malauègne, habitant à Monteux, au couvent et hospice des Pères de l'Observance de Saint-François, de Monteux, avec prière du donateur de revêtir son corps de l'habit des religieux de leur église, lors de son décès, etc.

B. 1969. (Registre.) — In-4°, 1278 feuillets, papier.

1668-1673. — Insinuations. — Contrat de mariage entre noble Esprit Casal, docteur ès droits, fils de feu noble

François, et d'Estève de Raysse, du lieu de Boulauds et d'Esprite Laurence Dayse, fille d'Alexandre Dayse, greffier de la cour de l'Isle et de feue Marie de Bressy. — Donation universelle, faite par Claude Farnousse, travailleur, de Ville-dieu; (le dit Farnousse désirant faire un voyage au service du Roi, dans la compagnie du marquis de Beauregard, d'Orange, dans le régiment de Monseigneur le Dauphin), à Jeanne Farnousse, sa sœur, femme de Jean Vachon, fournisseur, de Piolenc. — Donation par Jean Bournareau, bourgeois, de Monteux, à Laure Imbert, originaire dudit Monteux, veuve de Barthélemy Arnaud, en son vivant chirurgien, d'Avignon, en considération de l'extrême pauvreté dans laquelle elle est, d'une terre de neuf journaux environ, terroir de Monteux, quartier de Roublon, ensemble des 40 écus que le dit Bournareau se trouve avoir fournis pour le dit Imbert. — Donation par Antoine Grimaud, ménager, de Monteux, à Pierre Berbigier et à Madeleine Grimaud, ses filles et gendres, d'une terre en vigne de 4 éminées, terroir dudit Monteux, quartier de Péguier. — Contrat de mariage entre noble Pierre-Louis de Gardane, fils de feu Antoine et d'Anne de Villeneuve, de Sarrisans (Vaucluse), et Anne de Nicou, fille de feu Jean de Nicou, docteur et de noble Luerèce d'Urre, de Carpentras. — Mariage entre Alexandre de Joannis, de Carpentras, et Claire de Séguin de Piégon, fille d'André de Séguin, seigneur de Piégon et de François d'Inguimberty, de Pramiral, de Visan. — Contrat de mariage entre Jacques Jallier, apothicaire, de Mazan, fils de Guillaume et de Marguerite Estrayer, et Antoinette d'Esbérard, fille de messire Esprit-Albert Esbérard, notaire, et secrétaire-général des Trois États du Comté-Venaissin et d'Antoinette de Chabert. L'époux devra fournir à la future jusqu'à 40 écus de perles, avec une bague d'or avec son diamant, et l'anneau « *esponsatif* ». — Contrat de mariage entre Alexandre de Vassadel, de Montmirail, de Vaqueyras, fils de feu Jean-Baptiste et de Louise de Pelletier, de Gigondas, et Marie de Guillaumont, fille de Charles, seigneur de Miscou et de Fosseran, capitaine et gouverneur pour le Roi, du château et vignerie de la ville et vignerie de Roquemaure et d'Isabeau de Gournay de la Charce, etc.

B. 1970. (Registre.) — In-4°, 1265 feuillets, papier.

1674-1679. — Insinuations. — Contrat de mariage entre Pierre Maluy et Anne Fain, de Carpentras, et Françoise Couston, fille de Claude Couston, maréchal et de feue Anne du Bourg, de Carpentras. — Mariage entre Gabriel Brès, fils de messire Brès, cardeur de laine, et de feue Marthe Tornier, de Villedieu, et Françoise St-Romand, fille de messire Jean et

d'Isabeau Chouvet, du dit lieu. — Donation par Catherine de Guigardly (dénommée dans l'insinuation Guignardy), veuve de Mathieu Bonnefoy, de Sablet, à Gilles Bonnefoy, son fils, de la somme de 400 écus, y compris tous les droits qu'il peut avoir sur les biens du dit feu Mathieu, son père. — Donation de la moitié de ses biens, sous réserve d'usufruit, par Gabriel de Bonadona, docteur en droit, de Malemort, en faveur de l'aîné de ses enfants mâles, à son défaut, au second, et ainsi de suite, par ordre de primogéniture, et, à défaut de mâle, à ses filles, dans le même ordre, la dite donation, faite dans son contrat de mariage, avec Dauphine de Bruillon de Combes, de la Palud. — Mariage entre Jassuda, de Montoux, fils d'Abraham, et de feu Roamy Lionne, de Carpentras, et Meyria de Lattes, fille de feu Jacobet de Florite, de Montoux. — Donation par Antoine Grimand, de Montoux, à Guillaume Grimand son fils, de la nue propriété d'une partie de sa maison, consistant en trois membres l'un sur l'autre, quartier des Mauves. — Contrat de mariage entre Joseph Raymond Déjeu, docteur en droit, fils de feu messire Antoine et de Claire d'Astier, de Carpentras, et Lucrèce de Granlis fille de Jean-François et d'Anne de Rynet, de la même ville. — Donation d'une somme de 900 livres faite par François Floret, notaire, de Carpentras, à Esprit Floret, son fils. — Donation par Antoine de La Baume, marchand, de Carpentras, à Jean-François de La Baume, aussi marchand en la dite ville, son fils, de tous les acquets, emquets, profits, etc., que son fils pourra retirer, à l'avenir, de son travail et industrie, avec autorisation de passer tous actes, contrats, etc.) — Mariage entre Dominique Bernis, fils de Claude et d'Isabeau de Jaune, de Montoux et Louise de Girard, fille de messire Claude et de Marguerite Blanchet, dudit lieu.

B. 1971. Registre. — In-4°, 1290 feuillets papier.

1658-1659. — Insinuations. — Mariages: entre Pierre du Claux, fils de Martin du Claux, aveut à la cour et de Madeleine Gontier de Mirabel, en Dauphiné, et Françoise d'Astier de Trounessières, fille de noble Esprit et de feue noble dame Claudine de Mont, de Malaucène. — Mariage entre Antoine Gardibert, marchand tanneur, fils de Raymond, aussi marchand tanneur et de feue Isabeau Baudran, de Carpentras, et Esprit-Anne Penne, fille de Jacques, marchand tanneur et d'Esprit-Guibert, aussi de Carpentras; — entre Jean Bousset, notaire, fils de feu Jean Bousset et de Jeanne-Marie Grély, de Villeneuve, et Jeanne Vitalis, fille de feu Jean Vitalis et de Marie Gondran, de Cairanne. — Donation par messire Joseph-Michel de Belly, aide de camp des armées du Roi, d'Avignon, à Louis Pellet, dit La Violette, son ancien domestique, originaire de Saint-Didier, habitant à Montoux

d'un capital de 181 livres dû au donateur pour prix d'une terre, par Guillaume Avoustin, Jean et Antoine Loire, travailleurs, de Montoux. — Mariage entre Jean Taulier, fils de Jean et d'Antoinette Chouvet, de La-Roque-Henri, et Gabrielle Chouvet, fille de feu Gaspard et de Marguerite Beyssier, du même lieu. — Mariage entre Joseph Mathias de Lauris, de Castelanne, chevalier, marquis d'Ampus, seigneur des Taillades, fils de feu Émeric de Lauris, marquis des Taillades, baron de Valbonnettes, seigneur de Bonneval et autres places, et de Françoise de Castellane de Girard de Brancas, marquise d'Ampus, dame de Lagneroux, Ville-Haute, et Marie-Charlotte de Vassadel, dame de Vaqueyras Montmirail, fille de feu Alexandre Chevalier, seigneur dudit Montmirail et de Marie de Guillaumont. Le marquis d'Ampus fait à son fils une dote de 400,000 francs, y compris les biens que ladite dame possède, qui sont ou peuvent être substitués à son dit fils, sous réserve d'usufruit. Le futur se constitue la terre de Vaqueyras et ses autres biens; le futur est âgé de 21 ans et la future d'environ 12 ans. — Mariage entre Joachim de Billoty, de Carpentras, fils de feu Guillaume et d'Isabeau de La Baume, de Carpentras, et de Thérèse de Salvador, fille de feu Claude et de Jeanne-Marie de Rocher, de Bollène. Le futur époux pourvoit sa future de bagues, joyaux et robes, jusqu'à la somme de 750 livres. — Mariage entre Gabriel de St-Amant, de Saulx, fils de feu Jean-Gabriel et d'Isabeau Jourdan, de la dite ville, et Anne-Thérèse de Constant, fille du sieur de Constant et de Madeleine de Bermès, de Montoux. — Mariage entre François-Joseph de Gallien, seigneur de Vedènes, Saint-Saturnin et autres, d'Avignon, fils de feu Louis de Gallien et de Jeanne-Marie de Seguin de Vassieu, d'Avignon, et Elisabeth de Gallifet, fille de feu Jacques et d'Anne de Juncany, d'Avignon.

B. 1972. Registre.) In-4°, 1608 feuillets, papier.

1652-1659. — Insinuations. — Donations: par Joseph Arnaud, de Montoux, en faveur de Marguerite et Madeleine, ses sœurs; — par Esprit Rencurelle, femme de Denis Querion, de Séguret; — à cause de mariage entre Esprit Favière et Dauphine Monge, du Barroux; — à cause de mariage entre Jean Roux et Jeanne Barial, de Séguret; — à cause de mariage entre Jacques Ravoux et Catherine Cassine; — à cause de mariage entre Étienne Jean et Esprit Fillolette, de Malaucène; — par noble Michel-Joseph de la Rivière, en faveur de noble Esprit de la Rivière, docteur en médecine, son père; — à cause de mariage entre Joseph Grégoire, de Ménerbe et Madeleine Pasquin, de Malaucène; — à cause de mariage entre Guillaume Sap et Marie Charasse, de Malaucène. — Accord et donation entre

Vincent et Esprit Gaudibert, de Vaqueyras. — Donation faite par François Arnaud et Anne-Marie Arnaud, sa fille, femme du sieur Bagnol, docteur en médecine. — Insinuations de contrats de mariage : entre Charles Robert, de Carpentras, et Catherine Gault, dudit lieu; — entre Antoine Boulet et Jeanne Rayne; — entre Pierre Nepolis, de Pernes, et Catherine Martin, du même lieu. — Donations : pour noble François de Vincent, seigneur de Savoillans, par le sieur abbé de Savoillans, son frère; — par Antoine Balbis, vivant notaire, de Carpentras, en faveur de Jacqueline de Méry. — Insinuations de contrats de mariage : entre André Fernand, cordonnier et Anne-Marie Andezini, de Pernes; — entre César d'Inguimberty, chevalier, fils de Solon d'Inguimberty, et de feue Marie de Sobirast, et noble Jeanne de Robaud, fille de feu Jean-Baptiste de Robaud, chevalier, et de Louise Yolande de Lazari. — Donations : en faveur de la confrérie des Ames du Purgatoire, de Carpentras, par Catherine Eysartelle; — en faveur de Joseph-Maurice Jovenel, par Anne de Floret, sa mère; — par Jassuda Crémieux, juif, de Carpentras, en faveur de la compagnie des Pénitents Noirs, érigée sous le titre de la Décollation de St-Jean-Baptiste, en la ville d'Avignon; — par Bernard Fournier, en faveur d'Anne Vioulaine; — par Jacques Tournafert, de Monteux, en faveur d'Antoine Tournafert, son fils. — Insinuations de donations à cause de mariage : entre Pierre Arnavaon et Anne Fougère, de Mormoiron; — entre Honorat Arnaud et Marie Avy, de Villedieu; — pour Claire Lioutarde, femme de Mathieu Marin, par Anne Saboly, veuve de Simon Lioutard, de Monteux; — à cause de mariage entre Jean César Bouyard, d'Avignon, et Françoise Lieuvre, de Carpentras; — à cause de mariage entre Joachim Giraudy, de Villedieu, et noble Thérèse-Richarde de Blégier, de Carpentras; — par Antoine Roland, en faveur de Pierre Bombonel; — à cause de mariage entre Pierre Maillet et Marie Aujan; — entre François Roman et Louis Roman, son père, etc.

B. 1973. (Registre.) In-4°, 1517 feuillets, papier.

1691-1696. — Insinuations — Donation faite par dom Édouard Marie, de Florence, religieux profès de l'Ordre des Ermites des Camaldules, de la ville de Florence (dans le monde, François de Barochiny), en faveur du R. Père Chérubin de Barochiny, prêtre religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, du couvent de Saint-Marc, de la ville de Florence, et de Jean de Barochiny, capitaine : au dernier, de tous ses immeubles situés dans l'état de Florence, et au premier, de l'usufruit de toutes les censes, capitaux, droits, etc., qu'il a dans le Comtat d'Avignon, à charge de compter certaine somme aux PP. Bonaventure et Eusèbe de Béromines.

frères du donateur, de l'Ordre de Saint-François, des Récollets, et à ses sœurs religieuses à Avignon, L'Isle et Aix, et à ses deux sœurs religieuses de Ste-Claire, de Marseille, vulgairement les Récollettes — Émancipation de noble Gaspard-Valentin Constant, de Monteux, par noble François Constant, son père. — Mariages : entre Joseph-François Ranquisy, apothicaire, fils de feu Guillaume et de Claire de La Baume, de Carpentras, et Marguerite de Gaudemères, fille de messire Antoine Gaudemères, notaire et de feue Marguerite de Colon, de Baumes; — entre noble Gaspard-Valentin Constant, fils de François et de feue Madeleine de Bernis, de Monteux, et Thérèse de Martin, fille de feu Joseph Martin, bourgeois et de Marguerite Daisse, de L'Isle. — Donation par Madeleine Honorat, veuve de Jean Audoin, en son vivant cordonnier à Avignon, et fille de feue Marguerite Joly, au dévot monastère des PP. Célestins de Saint-Martial de Gentilly, au Pont-de-Sorgues, de tous les biens que sa mère tenait comme héritière fideicommissaire de Pierre Joly, son père, et qui se sont ensuite advenus à la donation. — Déclaration par laquelle Françoise de Sibour de Montravon, reconnaît que les donations faites en sa faveur par Françoise de Soissans de la Bédosse, de Rus, sa cousine, femme de Pierre d'Arnoul, seigneur de La Tour-Ronde, conseiller du Roi, intendant de marine et fortifications de France ensemble tous les autres actes de cession, achats de pension, département, remise, bail et paiement, obligations, etc., faites par ladite dame d'Arnoul, en faveur de la déclarante, n'ont été faites que pour certaines considérations accidentelles, voulant qu'ils soient nuls et sans effet, et, qu'au contraire, les actes passés par la déclaration en faveur de sa cousine soient bons et valables. — Donation par ladite dame d'Arnoul, de Carpentras, d'une terre et verger de 6 éminées sise à Carpentras, quartier de la Légue, à raison des soins qu'il prend des affaires de ladite dame. — Mariage entre Jean Aulagne, ménager, de Carpentras, fils de feu Jean Antoine et Esprite Gralier et Antoine Clere, veuve, de Roque-maure, résidant à Carpentras, fille de feu Jean Clere et de Claude Cardenas, dudit Roque-maure. — Mariage entre François Hyacinthe Eshéron, fils de feu Barthélémy, notaire et secrétaire de l'évêché de Carpentras et de Marguerite de Maure, de Carpentras, et Marie Madeleine de Monery, fille de feu Jean François, bachelier des-droits, notaire et greffier de la cour ordinaire de Carpentras et de Marguerite de Martin. — Donations universelles faites : par Dominique Bermés, engagé dans la compagnie de M. de Quinson, capitaine de dragons au régiment de Brueil, de Monteux, à noble Mathieu de Guyard, son oncle, dudit lieu, sous la condition que ladite donation sera nulle s'il revient du service; — par Antoine Bermés à son oncle, noble Antoine de Guyard, de Carpentras, sous réserve d'usufruit, etc.

B. 1974. (Registre.) In-4°, 1200 feuillets, papier.

1697-1701. — Insinuations — Remise par Gabrielle Vitalis, veuve de Pierre Rafféau, cordier, de Carpentras, en faveur de Jacques de Brie, cordonnier, son gendre, des arrérages d'une rente annuelle de cinq écus que le dit de Briedoit faire à ladite Vitalis, pour la boutique et chambre au-dessus de la maison d'habitation de ladite Vitalis, sise au quartier de la porte d'Orange — Mariages : entre noble Joseph du Jardin, veuf, fils de feu Jean Nicolas du Jardin et de Delphine de Ferminan, de Montoux et Louise de Baron, veuve de Jean Louis de Brachet, seigneur de La Baume, fille de René de Baron sieur de Mollans, et de Marguerite de Silvestre dudit Mollans; — entre noble Thomas Payol avocat, de Carpentras, fils de noble Mathieu et d'Anne de Barbeirassy, de Vaison, et Marie Anne de Magnan, fille de messire Esprit Magnan, bourgeois, et de feue Isabeau de Bernard, de Carpentras. — Mariage entre Jean Ignace Salin, marchand confiseur, de Carpentras, fils d'Hercule, aussi confiseur, et d'Anne de Bonnet, de ladite ville, et Anne Marie de Itavaly, fille de feu Barthélemy Ravaly et de Madeleine de Pastour; — entre Claude Gap, fils de Jean Baptiste et d'Antoinette Gleize, de Montoux, et Françoise Ayone, fille de Pierre et de Delphine Liotard, dudit lieu. — Mariages : entre noble et illustre seigneur Paul Ablouee de Ribery, comte palatin, avocat et procureur général de N. S. P. le Pape dans le Comtat, fils de feu Alexandre, comte palatin et de Marie de Gautier, de Carpentras, et Françoise d'Arval, fille de feu Paul et d'Anne-Marie de Baroxy, dudit Carpentras; — entre Antoine Grimaud, fils de messire Guilhem et de feue Marie Silbian, de Montoux et Antoine Bonifay, fille de messire Esprit et de feue Jeanne Jouvet. — Donation par le père Bonifay à sa fille, de 19 lincois toile de maison, 12 serviettes, 5 nappes, 1 lit de bois noyer garni de lincois et sa couverture, pailasse, 2 couvertures laine blanche, 2 landiers, 2 pots de fer, 2 poêles, 2 grands poyols (chaudières), 5 bons tonneaux tenant en vin 4 salmées, 4 plats d'étain, 6 assiettes, 1 pot, 2 feuilletes, 1 salière de tout étain, 1 chaudelier laiton, 1 litoir, etc. — Mariages : entre Henri de Pelletier, de Gigondas, co-seigneur de Lagarde-Paréol, chevalier, fils de feu Henri, co-seigneur de La Garde, chevalier, et de Catherine de Mathieu, de Carpentras, et Marie-Catherine de Beaumont, d'Antichamp, fille de Charles Juste, de Beaumont, marquis d'Antichamp, et de Gabrielle de La Baume de Pluvinel; — entre Gabriel Gérard, garnisseur de chapeaux, l'Aix, habitant à Carpentras fils de Timothée et d'Isabeau

Espérandieu, de Cucuron, en Provence, et Françoise Rodalet, fille de Pierre Hôte et de Madeleine Bernard, de Carpentras, etc.

B. 1975. (Registre.) — In-4°, 1676 feuillets, papier.

1702-1708. — Insinuations. — Mariage entre André Imbert, boulanger, de Sorgues, fils d'Antoine et de feue Antoinette Jossierand, et Marie Bouillon, fille de feu Sébastien et de Jeanne Gleize, de Velleron. — Donation universelle faite par Marguerite, de Camaret, veuve de François Fabre, en faveur de noble Balthazar-Auguste Fabre son fils, de Carpentras. — Mariage entre ledit Balthazar Fabre, fils dudit et de Marie-Anne de Bermès, fille de feue Dominique Bermès, bourgeois, et de noble Louise de Guyard, de Montoux. — Mariages : entre noble Antoine de Blanc, d'Avignon, fils de feu Pierre et de Marie de Veras, de ladite ville, et noble Paule de Bus, fille de Louis, seigneur de Valemour et de Catherine de Cury, de Carpentras; — entre François Aufant, ménager, fils de feu César et de Louise de Bermès, de Montoux et Françoise Martin, fille d'Antoine Martin, ménager et de Marie Terras, de Carpentras. — Confirmation de la donation universelle, sous réserve d'usufruit, faite par Alexandre Guion, de Carpentras, à son fils Jean-Pierre Guion, lors de son mariage avec Catherine d'Augier, et de la nomination qu'il a faite, dans le même contrat de mariage dudit Jean Pierre, pour succéder, après lui, à tous les biens de feu Pierre Guion, son père, suivant la charge et faculté à lui donnée par le testament de ce dernier. — Donation faite par Pierre Barjavel, de Carpentras, à son fils Jean-Dominique Barjavel, aspirant au notariat, de la somme de 400 écus, qui, au terme des règlements, lui est nécessaire pour exercer lesdites fonctions. — Mariage entre noble Esprit Thomas de Tillia, sieur de Dolone, fils de Jean et de feue Anne de Mot, de Carpentras, et noble Marie Rose, de Camaret, fille de feu Jean Baptiste et de Marguerite de Guinard, de la même ville. — Donation par noble Joseph de Sainte-Marie, prêtre, de Carpentras, à la maison de charité de cette ville, d'un capital de 90 livres, portant pension de 6 livres 6 sous supportée par Jean Janseau, chapelier, de Mazan, etc.

B. 1976. (Registre.) — In-4°, 1,283 feuillets, papier.

1709-1713. — Insinuations. — Profession de sœur Marie-Thérèse d'Anrel, fille de Joseph Dominique, co-seigneur de Venasque et St-Didier, et de Thérèse-Laurette de Seguin de Cabassole, de Montoux, religieuse (sous le nom de sœur Thérèse de Séraphin) au monastère de St-Philippe, de

la ville d'Avignon, et donation à ladite religieuse, à titre de dot, par son père, d'une somme de 2,400 livres. — Mariage entre messire Joseph Bertrand, notaire, de Mormoiron, fils de feu Gabriel et de Gabrielle Bertien, et Marie-Anne Langier, fille de Jean Joseph, docteur agrégé en médecine dans l'université royale de la ville d'Aix, et de fene Angélique Blanchard, de Céreste. — Mariage de noble Henri Froment, licencié ès-droits, fils de Pierre et de Catherine de Milhieu, du Pont-St-Esprit, habitant de Caderousse, et Blanche de Rivasse, fille de Thomas Rivasse, notaire à Caderousse et d'Anne de Payen. — Donation universelle, sous réserve d'usufruit, par Claude Pallier, vigneron, du Pont-de-Sorgnes, à Pierre-Alexis Pallier, son fils, habitant à Avignon. — Donation universelle, sous réserve d'usufruit, par François de Ribiers, veuve de messire Pierre-Nicolas Esbérrard, de Carpentras, en faveur de messire François Sorgety dit Fougou, cordonnier et d'Anne Briot, mariés, de ladite ville. — Donation par messire Joseph-Louis de Gauthier de Gérenton, chevalier, de Carpentras, à la maison de charité de ladite ville, de deux capitaux, l'un de 72 livres, l'autre de 75 livres portant pension annuelle, la première de 3 livres 12 sous par Jean Amons dit Lou Mouson, ménager, de Carpentras, la seconde, de 3 livres 15 sous par François Sorgety, dit Fougou et Anne Briot, mariés. — Renonciation par noble Jeanne de Ferrey, de Carpentras, en faveur de François Bertaut, perruquier, d'Avignon, son mari, à la restitution que son dit mari ou les hoirs pourraient, le cas échéant, être obligés de faire de 400 écus constituant les droits d'aux de de ladite demoiselle. — Mariage de noble Alexandre-Justin d'Astier, ebevalier, baron de Malijay, premier capitaine et major du régiment de Toulouse infanterie, fils de Paul-François de Sobirast d'Astier, et de Marie-Anne d'Anselme, de Malaucaène et d'Hélène-Thérèse de Brancas, fille de Henri de Brancas, chevalier, des comtes de Forecalquier, marquis de Ville-neuve, comte de Laudun, Lascours, St-Maurice, etc., et de Louise de Pourcellet, d'Avignon, etc.

B. 1977. (Registre.) — In-4°, 1,215 feuillets, papier.

1714-1720. — Insinuations. — Mariage entre Esprit-Joseph Ricard, maître chirurgien de Carpentras, fils de messire Jean Raymond, aussi chirurgien et d'Élisabeth de Bénédicty, de Carpentras, et de Marguerite de Baoulard, fille de défunt François de Paule Baoulard, et d'Anne de Breton, dudit lieu. — Donation par Esprit Magnan, bourgeois, de Carpentras, à Noël Magnan, son fils, de l'usufruit des biens et dot d'Anne Violin, sa femme, usufruit qu'il exerce tant en vertu de son contrat de mariage qu'à tout autre titre. — Mariage

de Pierre-Joseph Guyon, taffetassier, fils de messire Pierre et de feue Augustine Imbert, originaires d'Avignon et habitants Carpentras et Jeanne-Marie La Baume, fille de feu Jean Louis et de Marie Romette de ladite ville. — Mariage de noble Ignace-Alexis de Tillia, fils de feu Jean de Tillia et de feue noble dame Anne de Mot, de Carpentras, et noble dame Suzanne de Beauchamp, fille de messire Emmanuel de Beauchamp et de Marguerite-Polyxène de Valette, de Banet. — Mariage entre Abraham de la Roque, veuf, juif, fils de feu Nathan et de Sipora, de Carpentras, et Noéma de Meulle, veuve, fille de feu Allissac et de Fleurette Lion, dudit lieu. — Mariage entre Jean Rollendes, chirurgien, de Carpentras, veuf de feue Jeanne de Cabanes, de Thésan (diocèse de Béziers), et Marie-Thérèse de Royère, fille de feu Vincent Royère et de Marie d'Olivier, de Carpentras. — Mariage de Joseph Pinchon, ménager, de Carpentras, fils d'Esprit et d'Anne Rol, dudit lieu, et Jeanne Tourniaire, fille d'Antoine et de Cathrine Salar, d'Anthouaux (diocèse de Gap). — Donation universelle, sous réserve d'usufruit et à charge de services religieux, faite par Francine Bonnety, veuve de Honoré Lion, de Pernes, à l'hôpital des pauvres malades, de ladite ville. — Donation par demoiselle Antoinette de Bermès, veuve de François Testud, de Malaucaène, à l'hôpital des pauvres de Montoux, des sommes à elle dues par le curateur des biens de noble Joseph de Bely, de Montoux, mis en générale discussion. — Mariage passé entre Jean-Joseph Grimaud, ménager, fils d'Antoine et d'Anne Chevalier, de Montoux, et Jeanne-Marie Auflant, fille de feu Nicolas et de Marguerite Tramier, de Malemort.

B 1978. Registre.) — In-4°, 1008 feuillets, papier.

1721-1725. — Insinuations. — Mariages : de Louis-Joseph Gaudibert, fils de Siffren Gaudibert et de Marie-Anne Morel, de Carpentras, et d'Élisabeth Manhand, fille de Jean et de Catherine Brémoud, de Malaucaène; — entre Esprit Tresearte, marchand cartier, de Sablet, fils de Pierre et d'Antoinette Martin dudit lieu, et Honorate-Marie de Revest, fille de Jean-Joseph Revest, aussi marchand cartier, et de Lucrèce Aurès, de Carpentras; — entre Joseph Terras, notaire, fils de François Terras, bourgeois, et de Marie de Ribas, de Villes, et Paule Pennes, fille de Joseph Antoine et de Catherine de Baudin, de Carpentras. — Mariage d'André Faret, bourgeois, fils d'Étienne et de Louise Stablet, de Château-Neuf-Calceronnier, et de Marie de Vincent, fille de Jacques de Vincent et d'Anne Navel, de Carpentras. — Mariage entre Georges Bressy, fils de Vincent et d'Hélène Milhe, de Pernes, et Marie Baoulard, fille d'Antoine et de Jeanne de Sainte Marie,

de la même ville. — Mariages: entre Mourdaçay Crémieux, fils de Jacob et de Devora Lion, de Carpentras, et Liothe Cohen, fille de feu Benjamin et de Strugnette Alphanbéry, de la même ville; — entre Mourdaçay Lion, fils de feu Mossé et de Douce Lyon et Meyriane, de Monteux, fille de feu Isaac et de Rachel Abraham, tous de Carpentras; — entre Joseph-François Barcelon, notaire, fils de Charles Joseph, aussi notaire, et d'Anne-Marie Brémont, de Carpentras, et Marie-Esprite Bouchony, fille de Nicolas Ignace, marchand, et de Louise-Barbe Bezet, de la même ville. — Donations: par Jeanne-Blanche d' Balbis, de Carpentras, et dame Marie de Balbis, sa sœur, épouse de noble Jean-Bernard de Dos, de Carpentras, d'une somme de 1.000 livres à prendre sur ses biens, après sa mort; — par Madeleine de Payan, veuve de Pierre Barjavel, de Carpentras, à Marie Isarde Barjavel, sa fille, veuve de Jacques Gaudibert, de 150 livres; à Antoine-Nicolas Barjavel, chevalier de St-Louis, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, de sa légitime, et à Jean-Dominique Barjavel, notaire, son autre fils, de tous les biens restants. — Mariage de noble Esprit-Toussaint des Lards, ci-devant chevalier de l'ordre de Malte, fils d'Henri, seigneur d'Anthème, marquis du Marignat, et de Françoise de Seguins de St-Jean, de Carpentras, et Jeanne-Madeleine de Very, de Canove, fille de Joseph-Marie Philippe, chevalier, seigneur de Canove, et de feue Madeleine Pons, de Séguret. — Donation par Esprit Lafont, prêtre, de Carpentras, à Charles-Joseph Barcelon, notaire, d'une maison qu'il possède à Carpentras, rue de la Sarraillière, près de la Grande-Place, etc.

B. 1979. (Registre. In-4, 1166 feuillets, papier.

1726-1732. — Insinuations. — Mariage de Maurice Vian, fils de Barthélemy et de feue Rose Astay, de Carpentras, et de Thérèse Rol, fille de feu Michel et d'Anne Aurard, dudit lieu. — Donation contenue au contrat de mariage d'Alphonse de Salvans, seigneur de Chenerilles, d'Avignon, fils de Joseph Dominique Gaspard, seigneur de Chenerilles et Saint-Florent et de Marie de Casal, et Marie-Madeleine de Crochereau de Beauvoir, de Paris, fille de feu Louis, écuyer, seigneur de Beauvoir, capitaine commandant dans les îles de Sainte-Marguerite. — Donation universelle faite à leur fils par le dit seigneur de Chenerilles, et Marie-Pierre de Casal, sous réserve d'usufruit, et donation mutuelle, à titre de gain de survie, entre les deux futurs époux. — Mariages d'Alexandre Antoine, orfèvre, originaire de Malaucène, habitant à Carpentras, fils de feu Jean Antoine et de Marguerite Julian, et Anne-Rose Juvenal, fille de messire Jean Alexis, confiseur et de Claude-Marie Vincent, de la même ville; —

de Jean-Baptiste Michaëlis, notaire à Carpentras, fils de Joseph, aussi notaire, et de feue Anne de Coussin et Marie Labaume, fille de Joseph-Benoit Labaume, marchand et de Louise-Thérèse de Fellon, dudit lieu; — entre noble Alexandre de Cheylas, de Pernes, chevalier, lieutenant de vaisseau du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, et noble Marie-Anne de Piélat, de Visan; donation à titre de gain de survie de 3,000 louis en faveur de la femme et de 1,500 louis en faveur du mari. — Emancipation de François Seyssau, chirurgien, de Monteux, accompagnée de la donation d'acquets et conquets, par Jacques Seyssaud, son père. — Mariage entre noble Pierre-Dominique de Barbier de Jonquiers, fils de feu Sébastien, chevalier, et d'Honorade Condamine, de Carpentras, et Gabrielle Lengarde de Vérot, fille de feu Jacques et d'Anne-Gabrielle de Florans, du dit lieu. — Donation universelle, sous réserve d'usufruit, par frère Esprit Icard, ermite, non profès, de Pernes, à Joseph Icard son frère, de Mormoiron, de 30 livres pour être employées à ses funérailles et à des œuvres pies, au cas où il n'en aurait pas disposé. — Mariage de Joseph Castion, notaire à Caderousse, fils de feu Gabriel Castion et de Jeanne Colomb, de la dite ville, et de Marie Berbiguier, fille de Joseph, apothicaire, et de Jeanne-Marie Cellier, du même lieu. — Mariage de Jean Barjavel, de Carpentras, fils d'Esprit et d'Anne Joubert, et de Marie-Antoinette Aubert, fille de feu Joseph François Marchand, et de Sibille de Ranquisy, du même lieu. — Donation par Alphonse de Ribiers, chanoine de l'église cathédrale de Vaison, et Jean-Joseph de Ribiers, de Sablet, son frère, tant en son nom que comme donataire universel de Marie et de Thérèse de Ribiers, ses sœurs, à Charles-Joseph Barcelon, notaire, de tous les droits qui leur appartiennent sur les biens de Jacques de Ribiers, leur grand oncle, en vertu du fidei-commis contenu dans son testament sous réserve du 1/4 des dits biens, etc.

B. 1980. (Registre.) — In-4, 938 feuillets, papier.

1733-1737. — Insinuations. — Contrat de mariage entre François Félix, marchand, de Carpentras, fils de Claude et de feue Jeanne-Marie de Juliany, de Carpentras, et Marie-Anne Carel, fille de Jean et d'Ursule Vachon, de ladite ville. — Mariage entre André Fabre, marchand apothicaire, de Toulon, habitant à Carpentras, fils de feu Jean Etienne, marchand drapier d'Apt, et de demoiselle de Rambaud et Anne Faudon, fille de Laurent Faudon, marchand, et de Elisabeth de Charpane, de Carpentras. — Convention entre Claude de Moret de Rouvillasse, seigneur du Barroux, et Jo-

seph Durand, prêtre, son oncle, réduisant à 350 livres la somme de 1500 livres, que ledit Claude s'était engagé, concurremment avec Joseph-Marie de Joannis de Rovillasse, seigneur de Barroux, à payer audit prêtre à la mort dudit de Joannis, récemment arrivée, et élevant de 200 à 300 livres la pension viagère que lesdits seigneurs s'étaient aussi engagés à lui servir. — Donation par Louis-Dominique Bermés, bourgeois, de Montoux, à Joseph Bermés, praticien, son fils, qui désire être reçu en l'art de notaire, de la somme de 1.000 écus, capital exigé par les statuts du collège du corps de messieurs les notaires de Carpentras, pour être admis audit art, ladite somme garantie par une maison sise dans Montoux, près la Porte-Neuve. — Mariage entre Léon Guigue, taillandier, fils de feu Pierre et de Catherine Dornan, de Pépin, diocèse de Sisteron, et Marguerite Ulpat, fille de Joseph-Raymond Ulpat et de feu Siffrine Légiér, de Carpentras. — Donation par sœur Marie-Thérèse Forjald, du tiers-ordre de St-Dominique, de Carpentras, à l'hôpital de St-Pierre-aux-Grâces, de la somme de 200 écus à prendre sur ses biens après son décès et admission de ladite sœur dans l'hôpital, où elle sera entretenue, moyennant 30 écus de pension annuelle sur 40 qu'elle a cédés audit établissement sur son frère. — Mariage de Claude Constantin, ménager, fils d'Esprit et de Marguerite d'Aubert, de Bédoin, et de Marie-Rose Brun, fille d'Esprit, ménager, et de Blandine Vincent, dudit lieu.

B. 1981 (Registre.) — In-4°, 1032 feuillets, papier.

1738-1742. — Insinuations. — Testament nuncupatif de noble Jean-Baptiste d'Armandy, de Pernes; legs de l'usufruit de ses biens à noble dame de Fournillet, son épouse, de 1,500 livres, à Marianne Buisson, fille de François, notaire, de Villes, son cousin germain, de 150 livres à l'hôpital de Pernes et à la Charité qui doit s'y ériger, et à chacun de ces établissements. — Mariage de Jacques Chabran, ménager, fils de Jean Jacques et de Marie-Cécile Carle, de Montoux, et de Jeanne Portalis, fille de Jean et de feu Anne-Marie Fructus, d'Aubignan. — Donation par sœur Françoise Escoffier, de Carpentras, du tiers ordre de St-Dominique, directrice de l'hôpital de Cavailon, au couvent des RR. PP. Prêcheurs réformés, de Bédoin, d'un capital de 150 livres portant pension de 7 livres 10 sous, servi par Joseph Reynard, dit la Marrotte, du même lieu. — Donation par devant le prévôt et Dupont, notaire au Châtelet (à Paris), conseiller du Roi, par Anne Laudun, veuve de Claude-François Javon de la Bruyère, ancien officier d'infanterie, demeurant à Paris, en faveur d'Antoine Laudun, son frère, bourgeois, de Montoux, d'une terre plantée en vigne, d'une salmée, sise à Montoux, quartier du Piguier, sous la censive de la Chambre Apostoli-

que, et cession au même de diverses eréances par la donatrice. — Mariage de Joseph-Antoine Audiffret, marchand, fils de feu Gabriel et de Louise de Vitalis, de Carpentras, et de Marie Seyssand, fille de François et de Suzanne de Seguin, de Montoux. — Mariage de noble Joachim-Siffrein-Simon de Lantiany, fils de Paul Hyacinthe et de Charlotte d'Agard, de Carpentras, et d'Elisabeth de Berne, fille de feu noble Dominique, d'Orgon, en Provence, et de Louise-Paule de Rolery, de Carpentras. — Donation par Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, en faveur de la communauté ou conservation de l'Intérieur de Marie (compagnie de filles dévotes, tant pour aider les personnes de leur sexe à faire des retraites, que pour donner de l'éducation à de jeunes filles qui, étant de même condition que celles qu'on élève dans le couvent, ne sont pas en état de payer leurs pensions, telles qu'on l'exige dans les dits couvents), de diverses maisons qu'il a acquises à Carpentras, rue de la Fournaque, pour leur logement. — Mariage de Joseph Ricard, ménager, fils de feu Paul et de Marguerite Ripert et de Marie Grimaud, fille de Gaspard et de Blanche Brés, de Carpentras, etc.

B 1982 (Cahiers). — In-4° 266 feuillets, papier.

1743-1760. — Insinuations et produits d'insinuations. Parcelles de copies d'ordres des vice-légats expédiés aux consuls de Carpentras. — Copie d'ordre de Son Excellence portant défense aux consuls de vendre leurs grains aux boulangers (21 juillet 1709). — Copie d'ordre de Son Excellence au sujet du transport des poudres et salpêtres (19 novembre 1707). — Copie d'ordre du même au sujet des « *mouvements des phanatiques* » (11 janvier 1703). — Autre sur le même objet (23 juin 1703). — Copie d'ordre, bon de poudre, un transport pour aller à la foire de Beaucaire de 9 juillet 1703. — Copie d'ordre de Son Excellence sur la levée des gens de guerre pour le service de Sa Sainteté. — Copie d'ordre pour faire un dénombrement des personnes capables de porter les armes (30 juin 1708). — Copies : d'ordre de faire la visite des grains; — d'ordre sur la constitution Egidienne (22 septembre 1709); — d'arrêter les gens mal famés sur de simples soupçons. — Copies : de l'ordre de lever une compagnie pour la garde de la Duranee; — de l'interdiction du commerce avec la Provence; — de l'ordre au sujet des juifs; de l'ordre qui révoque l'ouverture de commerce avec la Haute-Provence (26 septembre 1720); — d'un règlement défendant les bals et mascarades; — de l'ordre de l'interruption du commerce avec le Gévaudan; — de l'ordre portant que les apothicaires et chirurgiens ne seront point élus consuls, cette année; — de l'ordre de Sa Sainteté, de ne plus planter du tabac. — Emolument des insinuations en 1748.

B. 1983. (Registre.) — In-4°, 955 feuillets, papier.

1743-1747. — Insinuations. — Mariage de Pierre Barjavel, marchand orfèvre, fils de feu Jean Dominique et de Marie-Anne de Prato, de Carpentras, et de noble Marie-Madeleine d'Esbérad, fille de noble Esprit Albert et de feue Catherine de Perrinet, de la même ville. — Donation par François, femme de noble Paul-Aldonce Roléry, avocat et procureur général de S. S., de Carpentras, à celui ou à ceux de ses enfants, et de son dit mari, qui héritera de ce dernier. — Mariage entre Ignace Silfrein d'Audibert, chevalier, seigneur de la Villasse, coseigneur de La-Garde-Parcéol, enseigne des vaisseaux de S. M. Très Chrétienne, fils de feu Claude Dominique et de Jeanne de Cheylus, de Carpentras, et Marie-Anne-Madeleine de Chantelot de La Chaise, fille d'Etienne, chevalier, capitaine de vaisseaux de S. M., chevalier de St-Louis et d'Anne de Comband, de Toulon. — Donation par Marguerite Antoinette de Beauvoir de Nogaret, à Dominique Hiacinthe de Beauvoir, ancien président de la Chambre Apostolique, et à Marguerite-Angélique de Cartier de Rostany, de Carpentras, ses père et mère, de tous ses biens et de toutes les successions paternelles et maternelles, à la condition toutefois qu'elle prendra l'habit religieux et fera profession dans le monastère des Carmélites, à Carpentras. — Vente privée par Joseph de Thomassin, chevalier seigneur de Mazaugues, héritier de feu Henri-Joseph de Thomassin, son père, président aux enquêtes du Parlement, à Dom Malachie d'Inguinbert, archevêque-évêque de Carpentras, des livres, imprimés ou manuscrits, médailles, statues, composant la bibliothèque du dit président, son frère, moyennant la somme de 50,000 livres. — Mariage de noble Philippe Bruno Cottier, avocat à Carpentras, fils de Joseph-Pascal, bourgeois et de Marie-Thérèse-Julian, de Carpentras, et de noble Marie-Thérèse-Catherine Reynaud, fille de Charles Frédéric Reynaud, ancien conseiller du Roi, président, juge des traités au département des Baronnie et subdélégué de l'intendant du Dauphiné, et de feue Jeanne Gleyse, du Buis. — Mariage de David Valabrègue, fils de Daniel et de Prétieuse Valabrègue, de Carpentras, et de Cipora Naquet, fille de feu Assuda et d'Estalique Crénieux, de la même ville, etc.

B. 1984. (Registre.) — In-4°, 953 feuillets, papier.

1748-1751. — Insinuations. — Mariage de Denis Calamel, marchand, fils de feu François Calamel, aussi marchand et d'Esprit Bontoux, de Carpentras, et de Marie-Rose Dupuy, fille de feu Maurice Dupuy, architecte, et de Marguerite Brouchiés, du même lieu. — Cession de divers ca-

pitaux faite, moyennant une rente viagère du dix pour cent, par Thérèse de Vitalis, fille de feu Antoine Bourgeois, de Carpentras, en faveur de Balthazar Antoine Barjavel, chirurgien, de Carpentras. — Mariage d'Esprit-Joseph, Marie de Maubege de Cartoux, chevalier, seigneur, marquis de Bouquier, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie de Quiqueran de Ventabren, de Mormoiron, et de Marie-Rose de Camaret de Bellile, fille de Jean-François-Ignace et de Constance de Seles, de Caromb. — Donation de divers capitaux de pension faite, sous réserve d'usufruit, par Agnès de Sane d'Itagnol, veuve de Jean-Baptiste Brun, de Carpentras, en faveur de Joseph-Vincent Eydoux, notaire à Carpentras. — Emancipation de Louis Xavier François d'Allemand, de Carpentras, par Antoine d'Allemand, seigneur de Chamfort, de la même ville, son père, et donation par celui-ci à son dit fils de tous les acquets et conquets qu'il pourra faire. — Mariage de Félix Gay, veuf, fils de feu François et de Françoise Pennes, de Carpentras, et de Catherine Chabran, fille de Jean Jacques et de feu Cécile Carles, de Monteux. — Abandon par Louis Ignace Victor Symphorien de Remond, de Modène, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Carpentras, demeurant à Rome, en faveur d'Antoine-Joseph-Bernard de Remond, chevalier, de Carpentras, marquis de Modène, son frère, des 6,000 livres qu'il lui doit comme héritier de leur père, Louis Hiacinthe, des 7,000 livres qu'il lui doit encore comme héritier de Charlotte d'Orléans, La Motte, leur mère, et de la part qui lui reviendra sur les biens appelés « du pré du Comte », à Monteux, à la mort des chevaliers d'Orléans, leurs oncles maternels; le tout moyennant une pension de 1,000 livres. — Mariage de Jean-Joseph-Félix-Xavier-Henri des Rolands de Cantelme, chevalier, marquis de Reilhanette, chevalier de Saint-Louis, maître de camp de cavalerie et major au régiment de cavalerie de Clermont-Tonnerre, fils de François et de Marie-Thérèse de Brancas, des comtes de Forcealquier, d'Avignon, et d'Anne Louise de Brantes, fille de Joseph Ignace, marquis de Brantes et de Louise de Montenard, de Montfrenin, dudit Avignon. — Mariage passé à Bédarides de Jean-François Laurent, hôte, originaire de La Bresse ou Lorraine (diocèse de Toul), fils de François et de feue Catherine Perrin et de Madeleine Goulomb, fille d'André, tailleur d'habits et de Marie Anne Alexandre de Séguret.

B. 1985. (Registre.) — In-4°, 891 feuillets, papier.

1752-1755. — Insinuations. — Donations en augment de dot réciproque, contenues dans le contrat de mariage de Joachim Tournafort, notaire de Villes, fils d'Elzéar et de Marie-Rose Massot, et Claire-Elisabeth Fabry, fille de Jean François, marchand ciregier et confiseur, et Esprit Ode,

en leur vivant, de Carpentras. — Donation d'une somme de de 1,000 livres, par Antoine d'Allemand, chevalier de Carpentras, en faveur d'Anne Beaumont, d'Orange. — Mariage de François Ribas, fils de Jean-Claude et de feue Francine Firmin, de Montoux, et de demoiselle Cécile Pelisot, fille de Joseph et de Geneviève Astay, dudit lieu. — Donation par Francine de Paule de Fabry, de Châteaubrun, en faveur d'Hyacinthe-François de Paule de Fabry, de Châteaubrun, son fils aîné, d'Avignon, du quart de ses biens présents et à venir qu'il s'était réservés, dans les donations faites à ses deux autres enfants. — Mariage d'Ignace-Nicolas Bouchony, marchand de drap, fils de Pierre-André Bouchony, aussi marchand drapier, et d'Anne-Gabrielle Londonnet, de Carpentras, et Marie-Thérèse Légier, fille de Jacques-Esprit Légier, bourgeois, et de feue Catherine Félix, de la même ville. — Mariage de Pierre-Joseph Lambertin, notaire et greffier de Baumes-de-Venise, fils de Thomas et de Marie-Thérèse Soldier, dudit lieu, et Marie-Thérèse Barcillon, fille de Joseph-François, notaire, et de Marie-Catherine Bouchony, de Carpentras. — Mariages : de Jean-Claude d'Arboussier, faisant des pompes, originaire de Strasbourg, habitant à Carpentras, fils de Charles-Louis, originaire d'Avignon, et de feue Marie-Anne Provins et Marie-Magdeleine Guérinot, fille de feu André et d'Elisabeth Brulat, de Carpentras ; — de Jean-Louis Roman, bastier, fils de feu Jean-Baptiste et d'Honorade Liotard, de Carpentras, et Thérèse Fagard, fille de Jean-Michel, ménager, et de Marie-Anne Meyer, de Mazan. — Mariage de Benoît-Ambroise-Michel de Labeau de Bérard, chevalier, comte de Maclas de St-Roman-de-Malegarde (tief de sa maison), fils de feu Benoît-Ambroise, marquis de Maclas, baron de St-Roman, et de Louise des Bontins, de Valouse, et Agathe-Marie-Magdeleine de Séguin de Passis, fille de feu Louis de Séguin de Passis, marquis d'Aubignan, et de Sibille-Victoire de Fortia d'Urban, dudit Aubignan. — Mariage de Jean-Baptiste Saurel, serrurier, fils de Jean-Antoine, aussi serrurier, et Thérèse Julian, de Mormoiron, et Marie-Anne Bonadona, fille de feu Etienne et d'Elisabeth Jouval, de Malemort, etc.

B. 1956. (Registre.) — In-4°, 933 feuillets papier.

1756-1759. — Insinuations. — Donation par Antoine Durand, serrurier, de Carpentras, à Barthélemy-Balthazar Durand, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale de Carpentras, de tous ses biens, le donataire s'engageant à nourrir et entretenir le donateur et Marie-Augustine Funjalest, sa femme, sous la réserve de l'usufruit de la dot de cette dernière. — Mariage entre Antoine Fain, fils de feu Joseph et de Marie-Alexis, de Montoux, et Marguerite Chapus, fille de François et de

Francine Ulpat, du même lieu. — Mariage d'An Iré-Charles Barret de St-Roman-de-Malegarde, fils de Louis, bourgeois, et de Marie-Anne Chabrol, dudit lieu, et Anne-Louise Quennin, fille de Marie Lacroix, de Carpentras. — Mariage de Charles-Joseph Bareillon, notaire, fils de Joseph-François, aussi notaire, et de Marie-Catherine Bouchony, de Carpentras, et de Marie-Rose Ville, fille de Joseph marchand, et de Marie Avoustin, dudit Carpentras. — Donation par Rose-Agathe de Benoît, veuve et héritière universelle de Michel-Allemand de Brunelles, en faveur de l'abbaye de Ste-Marie-Magdeleine (ordre de Cîteaux) de Carpentras, du domaine direct et foncier qu'elle a sur une terre d'environ 25 éminées, dépendant du tenement de leur grange appelée le Moulin de Chanque, au terroir de Montoux (quartier dit du Moulin de Chanque ou de Ratifourmouze). — Mariage de Gabriel Joseph de Massau, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Quercy (infanterie), de Carpentras, et Anne-Anzély Rencé, (de la grange de Douai), fille de François-Louis baron de Morveaux et de Mastrovet, chevalier d'honneur au parlement de Flandre, et de feue Albertine de Byssi. — Mariage de Gabriel-Dominique de Rougan, seigneur de Brugière, de Mormoiron, fils de Gabriel et d'Anne de Puechony, de Mormoiron, et de Catherine de Brassier de Jocas, fille de Joseph, seigneur de Jocas, et de Thérèse d'Anselme de Grugières, de Pernès. — Donation à cause de mort, par Pierre-Joseph de Chabestan, de Carpentras, malade au château le Louze (comté de Joigny) en faveur de Chabestan, son frère, de tous ses biens, de 1,000 livres à sa femme Marie-Magdeleine-Angélique de Tulle, de Villefranche, avec reversibilité desdits biens sur la tête d'Edme-Jean-Dominique de Tulle et de Marie-Magdeleine-Louise-Jacqueline de Tulle, (de Villefranche, filleule du donateur) frère et sœur, etc.

B. 1987. (Registre.) — In-4°, 1043 feuillets, papier.

1760-1762. — Insinuations. — Mariages : de noble Jean-Joseph-François de Proyat, D. D. de Carpentras, vicerecteur du Comtat, fils d'Etienne-Joseph et de feue Francine de Belgarde, et noble Anne de Jérémie, fille d'Antoine-Jean-Baptiste, secrétaire d'État et archiviste de la Légation d'Avignon, et de Marie-Claude de Mouriès, d'Avignon ; — de Bernard Liotard, fils de feu Jean-Pierre et de Louise Bernard, et de Catherine Hugues, fille de feu Pierre et de Magdeleine Roy, de Rosan (en Dauphiné), diocèse de Gap : — de Joseph-Vincent Robert, veuf, fils de Jacques, ménager, et de feue Thérèse Buisson et Anne Fléchier, veuve en deuxième noces d'André Achard, marchand quincaillier, fille d'Esprit-François, aussi ménager, et d'Elisabeth Bernard, dudit lieu ; — d'Henri-Laurens d'Arnaud de l'Estang, chevalier de

St-Louis, ancien lieutenant-colonel du corps royal de Partillerie, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fils de feu Paul et de Rose-Marie de Payan, et de Marie-Françoise-Antoinette d'Alleman, fille de feu Antoine, comte d'Alleman, et de Charlotte des Isnars, de Carpentras ; — de Pierre-Siméon Mély, maçon, fils de feu Antoine-Silfrein, aussi maçon, et de Marie-Anne Roux, de Carpentras, et Marguerite Chapuy, fille de feu Jean-Claude, hôte à Carpentras, et de Gabrielle Caomac. — Donation par Anne-Marie Boyer, fille de feu Jean-François, notaire à Monteux, en faveur de Joseph-Antoine Coquilhis, bachelier en droit, notaire audit Monteux, d'une terre de 4 éminées 15 cosses, sise au quartier de la Peyrousse. — Mariages : de Jaecassière Alphanderry, fils de Moïse et de fene Blanquette de Vallabrègue, de la carrière de Carpentras, et Estélique Naquet, fille de Jassé et de Rousse Lyon, de la même carrière ; — de Joseph Gaudibert, marchand toilier, fils de Louis-Joseph, aussi marchand toilier, et de fene Élisabeth Marchant, et Honorate Allier, fille de Pierre, négociant, et de Marie-Anne Crozet, de la dite ville. — Donation par Joseph de Javente, marquis de Sénas, et Marie-Élisabeth de Blau, son épouse, à messire Pierre de Javente, leur fils, d'Avignon, de tous leurs biens et notamment des biens de l'héritage de Joseph-Amast de Blanc, son grand-père maternel, dévolus à ladite de Blanc, sa mère, avec droits pour ladite dame de nommer un héritier audit lieu. — Mariage de Pierre Tardieu, de la Lance, originaire et habitant de St-Ferréol, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, fils de feu Daniel Tardieu et de Suzanne d'Hozens de Penivent, dudit lieu (diocèse de Die), et Madeleine de Bozier, originaire d'Avignon fille de feu Joseph, et de noble dame Blanche David.

B. 1387. (Registre). — In-4. 907 feuillets, papier.

1763-1765. — Insinuations — Mariage de messire Jacques Rouvière, fils de Jean-Joseph, marchand, et de fene Catherine Guigne, de Carpentras, et Magdeleine Disy, fille de Jacques, chaudronnier, et de Marie-Anne Escollier, du même lieu. — Obligation de 3,000 livres pour cause de prêt souscrite par Jean-Joseph et Joseph-Hilaire Aurès, père et fils, de Malaucène, en faveur de Claude Chanas la Sorgues, de Montauban en Dauphiné leur beau-fils et beau-frère. — Donation par Joseph Louis de Vincent de Mauléon, chevalier de Causans, comte d'Amputiés, résidant à Carpentras, à Rose Poyrand, ancienne fille de chambre de l'abbesse de Causans, sa sœur, résidant à l'abbaye des dames de St-Bernard et pour lui faciliter un mariage plus avantageux, payable à l'époque où la donataire viendra à se colloquer en

mariage » ou à défaut, au désir du donateur. — Mariage de messire Jacques Thomas, fils de messire Jean-Joseph et de Marguerite-Charles de Bédoin, et Angélique-Hélène Brusset, fille de François-Antoine et de Catherine Consolin, de Malaucène. — Convention passée entre MM. Léonar 1, Jean-Joseph-François Boudon, père et fils le premier notaire et greffier principal de la cour majeure ordinaire de cette ville par MM. les Procureur et docteur agrégés en « l'alme » Université d'Avignon, le second aussi notaire à Carpentras d'une part, et Pierre Olivier, notaire et greffier de la cour des premières appellations du Comtat, fils de feu Gabriel, greffier de la même cour, et coadjuteur de ladite cour majeure ordinaire, relativement au partage des émoluments de ladite coadjutorerie. — Mariage de M. Jean-François Fiel, boutonnier, de Carpentras, fils de François et de Catherine Lombardy, et Marthe Jullian, de Nîmes, fille de feu Pierre et d'Élisabeth Sauran. — Donation sous réserve d'usufruit, par Pierre Billier, de Pernes, à la dévote confrérie de N.-D.-du-Scapulair, dans l'église paroissiale de ce lieu, d'un capital de 182 livres portant pension de 9 livres due par Toussaint Raymond et de tous ses biens sous la même réserve d'usufruit à Marguerite Billier sa fille, à charge de vendre, à sa mort, telle partie desdits biens qu'elle voudra, aux enfants de César Billier, fils du donateur. — Donation par Antoine-Balthazard Barjavel, médecin-chirurgien à Carpentras, à noble François-Claude, avocat dudit lieu, juge de la cour des premières appellations du Comtat ; de la directe et majeure seigneurie sur une terre de 20 éminées un petit bâtiment à Carpentras, quartier de La Combe d'Aspie ou des Coquins.

B. 1389. (Registre). — In-4. 888 feuillets, papier.

1765-1768. — Mariages de : Barthélemy-Joseph Penne, fabricant de bas, fils de feu Alexandre de Penne et de Marie-Catherine Nogier, de Carpentras, et Marie-Rose Merly, fille d'Antoine et de Marguerite Faucon de ladite ville ; — d'Esprit Benet, chapelier, fils de Jean Claude et de Marguerite Mouret, de Malaucène, et Anne Marcel, fille de Jean-Esprit et de Marie-Anne Reynard, dudit lieu ; — de Charles Filia Meilleret, boutonnier, fils de Joseph-Silfrein et de Silfreine Lamet, de Carpentras, et Catherine Roubin, fille de M. Pierre et de fene Catherine Boutin, d'Avignon. — Mariage de noble Alexandre-Roché Fornery, D. D., veuf, originaire d'Avignon, habitant à Carpentras, fils d'Antoine et de Louise Paul, et Marie-Thérèse-Ursule Féréol, fille de feu Antoine Bourgeois et de Jeanne-Marie de Villario, de Carpentras. — Mariage de Jean-Silfrein Rollende, chirur-

gien de Carpentras, fils de Rollende, aussi chirurgien, et de Marie-Philippe de Rogier, et Marie-Françoise-Éléonard de Poyal, fille de noble Claude-Hyacinthe D.-D., et de feue noble Marie-Anne de Cassier ; — de Joseph-Marie-Siffrein-Félix Bouetbay, orfèvre et graveur, fils de feu Martin et de Thérèse Villat, et de Catherine-Ursule Liotier, fille de feu Joseph-Siffrein et d'Anne Savins, tous de Carpentras. — Émancipation de son fils Emond-François de Giberty par Jean-Joseph de Giberty, comte de Corregio, de Sablet. — Mariage de François-Marie David, fils de Joachim et d'Anne-Marie Bertrandet, négociant de Carpentras, et de Marie-Thérèse Viviani, fille de messire Charles-Joseph et de feue Marie-Catherine Balmelle, dudit lieu. — Mariage de Joseph-Fiacre d'Ollivier de Gèresse, ancien gendarme de la garde du Roi, fils de feu Joseph et de Catherine de Salva, de Molans, et Marie-Thérèse de Peyre, de Beucaire, fille de François-Antoine, conseiller du Roi, juge royal et criminel de la ville et viguerie de Beucaire, et de Marie-Thérèse de Martin Boudard mariés. A la table de 1774, on lit : Attendre la suppression du greffe majeur et l'établissement de la sénéchaussée aussi sous la domination de la France. Même note en 1775 jusqu'au milieu de 1776

B. 1990. (Registre.) — In-4°, 986 feuillets, papier

1787-1792. — Donation par Thomas Rousseau de Monteux, habitant du lieu de Roqueheuri, à Susanne Taulier, son épouse, de la somme de quatre mille livres, payables après le décès du donateur. — Mariage de Charles-Louis Dorman, négociant, fils de Joseph-Baptiste et de Marie-Thérèse Dupuy et de Catherine-Thérèse Athenosi, fille de Pierre et de Thérèse Gaudibert, de Carpentras. — Mariage de Joseph Aulan, fils de Joseph et d'Anne Marcellus, de Monteux, et de Marie-Anne Rigot, fille de Joseph et de Claire Ludignoux, dudit lieu. — Donation par Marguerite-Rose Augier, veuve de Thomas Gasparin, de Cayranne, à messire Thomas-Augustin Gasparin, lieutenant au régiment de Picardie, petite-fille dudit Thomas et en contemplation de son mariage avec Anne de Serre, d'Orange, de tous ses biens, sous réserve d'usufruit et de 10,000 livres. — Mariage de Jean-Joseph-Alexandre Melchior de Vignes, ci-devant mousquetaire du Roi, lieutenant de MM. les Maréchaux de France au département d'Arles, fils d'Alexandre-Alexis, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, aussi lieutenant de MM. les Maréchaux de France et de Louise-Thérèse de Berne, dame des îles de Saint-Barthélemy et Châteaubert, de Carpentras, et de Françoise-Eugénie-Flélicité de l'Évesque, fille d'Augustin-François, chevalier, conseiller du Roi, an-

cien président à la Cour des Comptes, Aïles et Finances de Provence, et Françoise-Julie d'Antoine Venes d'Aix-en-Provence. — Reconnaissance par Antoine Gambette, marchand de fayence, originaire de Sély, côte de Gênes, habitant depuis plusieurs années à Carpentras, en faveur de Marie Bourtholon, sa femme, veuve en premières noces de Joseph Roche, de Caderousse, de la somme de 725 livres qu'il a reçue lors de la célébration de leur mariage, ainsi que de divers meubles et objets mobiliers, bijoux, etc. — Mariage de Joseph Taulier, fils de feu Joseph et de Marie-Anne Bressy, de Pernes, et de Claire Parrel, fille de Gaspard et de Claire Bressy, de Gadagne. — Mariage de Joseph-Antoine des Jardins de Lanzaon, co-seigneur de Venasque et St-Dilier, ancien capitaine au régiment de Lionnais, fils de Joseph, lieutenant-colonel de grenadiers de France, et de Gabrielle de Ste-Marie, et Marie-Marguerite d'Arquier de St-Paul, fille de Gaspard, de Lambese, et d'Elisabeth de Montgrand. — Mariage de Michel Gambette, marchand fayencier, fils d'Antoine Gambette et de feue Marie Carbi, de Selle, province de Gênes, diocèse de Savone, habitant à Carpentras, et Marie-Thérèse-Catherine-Charlotte Serre, fille de Joseph-Baptiste et de Catherine Bonery, de Carpentras. — Mariages : de Bernard Gambette, marchand fayencier, de Celle, diocèse de Savone, habitant de Carpentras, fils d'Antoine et de feue Marie Carbi, résidant à Carpentras, et de Catherine Jère, originaire dudit lieu de Selle, fille de Jère Jacques père, fayencier, et de Marie-Augustine Pecita, résidant à Avignon ; — d'Antoine Gambette, fayencier, fils de feu Nicole Gambette et de Paule Badi, originaire de Selly, côte de Gênes, habitant à Carpentras, et de Marie Bourtholon, fille de feu Joseph Simon, greffier à Caderousse, et de feue Marie Gauthier ; ledit Gambette veuf de Marie Galbi. — Mariage de Joseph Taulier, fils d'Antoine et de Marguerite Armand, en leur vivant, de la Roque-Henri, et de Suzanne Fauque, fille de Fauque et d'Antoinette Pichot, en leur vivant de Mormoiron, etc.

B. 1991. (25 cahiers.) — In-4°, 1103 feuillets, papier.

1787-1792. — Insinuations. — Mariage de Louis-Gaspard Népoty, fils de Jean-Joseph et de Marie Vilhon, de Monteux, et de Marie-Magdeleine Rambaud, fille de Michel et de Marguerite Pelegrin, de Cabanes, de Provence (diocèse d'Avignon). — Mariage de Philippe Roche, fils de Joseph, ménager, et de Marie Fillol, de Caderousse, et Catherine Perrin, fille de François Joachim et de Gabrielle Berbiguier, dudit lieu. Intervention audit contrat de Jérôme Roch Berbiguier, euré de Caderousse, qui donne à la future, sa nièce, un capital de 150 livres portant pension de 7 livres 10 sous. — Mariage de Joseph Blanchet, fils d'André et de Jeanne-

Marie Décor, de Montoux, et de Marie-Suzanne Arnaud, fille de Jean-François et de feu Marguerite Bonaud, dudit lieu — Mariage de Félix-Auguste Rolland, notaire, fils de Félix-Auguste Rolland, aussi notaire, et de Marie-Magdeleine Séguin, de Carpentras, et de Marine-Anne-Esprit Duclerey, fille de feu Jean-François-Auguste et de Marie-Thérèse Montul, de Pernes. — Mariage de Jean-François Louis Bertrand, notaire, d'Aubignan, fils d'Augustin Bourgeois et de Marie Messié, d'Aubignan, et d'Anne-Rose Bernés, fille de Jean Joseph Bernés, bourgeois, et de Thérèse-Marie-Anne Bernés, de Montoux. — Mariage de Jean-François Grimaud, fils de feu Joseph et de Marguerite Ulpate, de Montoux, et de Cécile Colomieu, fille de feu Antoine et de Marie-Anne Bernard, dudit lieu. — Donation par Jean-Joseph-François-Xavier Guigue, prêtre de Carpentras, résidant à Flassan, en faveur de l'hôpital des pauvres de cette ville, d'un fonds et capital de 1020 livres, et d'un autre fonds et capital de 900 livres, sous la réserve, sa vie durant, d'une pension de 1120 livres, et, en outre, à condition que lesdits capitaux seront employés à la construction de la maison qui se fait actuellement pour loger les pauvres malades — Mariage d'Albert-Charles Barelion, fils de Charles Joseph, de Carpentras, et de feu dame Marie-Rose Ville, et d'Agathe-Thérèse Allemand, de Lanzaon, fille de Pierre-Alexis Allemand, de Lanzaon, avocat aux Parlements de Paris et de Grenoble, ancien procureur du Roi en l'Hôtel de Ville et siège de police de Grenoble, conseiller secrétaire du Roi par commission en la chancellerie de cette province (du Dauphiné), et de Marie-Thérèse Benoit. — Opposition par Esprit-Louis Rognon, officier de Juane royale à Nantes (ci-devant province de Bretagne), à l'insinuation de la donation faite par M. Joseph-Thibaud Brémont, son cousin, capiseol de Vaison, attaqué d'apoplexie, hors d'état de manifester ses intentions, à Jeanne-Marie de Tourneau, épouse de messire de l'Espinasse, habitant au Bourg-St-Andréol, etc.

COUR DE JUSTICE DE CAVAILLON.

B. 192. (Registre. — In-f^o, 111 feuillets, papier.)

1664 — Poursuites : de Jacques Verquine contre les fermiers de la boucherie en paiement du prix des moutons à eux vendus : — de Jean Denet contre Michel Roux, en paiement de 15 sous pour le raccommodage de ses souliers ; — de Paul Milhand contre Arlaud, en paiement de 7 écus et 34 sous pour 4 émines de blé vendues à 12 sous l'émine et pour le loyer d'un grenier et de tables de Jean Avon, jardinier ; — contre la dame de Bot, veuve Teyssier, en paiement de 3 écus par vers à soie vendus et loyer de canisses (claires). —

Plainte d'Estève Bon contre Valérienne Testamère, qu'il accusait de lui avoir pris son mulet. — Condamnation prononcée contre Jean-Baptiste Michel à Payer, 6 écus blancs au seigneur des Taillades, pour deux annuités de la ferme du droit de leyde sur les verreries et poteries qui se vendent à Cavailion, leyde que les seigneurs des Taillades avaient le droit de percevoir etc

COUR ORDINAIRE DE COURTHÉZON.

B. 193. (Registre. — In-folio 319 feuillets, papier.)

1635-1636. — Sentences. — Buissière, notaire et greffier. — Sentence qui ordonne la remise à Laurent Manobre de l'arquebuse et des pistolets que Jean Cappion lui avait enlevés et qui condamne ce dernier aux dépens liquidés à 3 livres. — Instance de Vincent de Galliens, sieur de Castellet, contre Henri de Tartullis de Panisse, en paiement de sommes qu'il a payées, à sa décharge, à l'exacteur. — Sentence rendue sur la plainte du substitut du procureur général de Son Excellence qui condamne Grégoire Manobre, convaincu d'avoir donné des coups et blessures à Pierre Cappion, à 50 livres d'amende et à la contrainte par corps jusqu'à entier paiement. — Ordonnance rendue par le capitaine de Courthézon, portant injonction aux procureurs près ledit siège, de fréquenter les audiences ou de s'y faire substituer, à peine de cent sous d'amende pour chaque absence, et de tous dépens et dommages-intérêts envers les parties. — Sentence qui ordonne la continuation des exécutions faites par Jean de Raffelis, contre François Barnaut, pour arriver au paiement d'une somme de 15 écus de 60 sous pièce, auquel ledit Barnaut se trouve obligé en vertu d'une transaction reçue par M. Bonnet, notaire. — Requête en récusation adressée par M. Louis Sellier, bourgeois de Courthézon au capitaine dudit lieu, pour qu'il s'abstienne de la connaissance des causes dans lesquelles le requérant sera partie, attendu l'animosité qu'il nourrit contre lui. — Ordonnance du lieutenant de la cour autorisant, en l'absence des conseillers de la cour, la mise en recouvrement d'un rôle d'imposition voté par le conseil de Courthézon, etc.

B. 194. (Registre. — In-f^o, 335 feuillets, papier.)

1632-1633. — Sentences. — Buissière, notaire et greffier. — Sentence qui condamne Jean André, de Jonquières et Georges Guis, de Camaret, à 50 livres d'amende, 10 livres de dommages-intérêts chacun, envers Laurent Requien, de Jonquières, pour coups et blessures donnés à ce dernier, et à la détention jusqu'à entier paiement ; — la demoiselle Isabeau Da-

lures, veuve de noble François Boucharton d'Avignon, à payer à M^r Jean Degeorges, notaire et procureur au siège de Courthézon, le solde de diverses créances, qu'elle lui avait cédées sur des débiteurs reconnus insolubles. — Requête adressée par Jacques Gélibert, fils de feu Jean, capitaine, au lieutenant de la cour, pour le prier de lui maintenir la faveur qu'il avait faite à son père, de s'abstenir de la connaissance des causes dans lesquelles il serait partie. — Sentences : de collocation des créanciers d'Esprit Benoit sur les biens de ce dernier ; qui ordonne que, sur une obligation de 15 écus et demi consentie par Antoine Gaillard, au profit de Plan, la moitié appartiendra à Pierre Richard, créancier de ce dernier, en vertu d'un acte de vente intervenu entre eux, etc.

B. 1995. 3 Cahiers. — In-4, 335 feuillets, papier.

1634-1636. — Sentences. — Bernard, greffier. — Demande formée par Mathieu Balet, ancien curé de Courthézon, contre Claude Biscarel, fermier du prieur dudit Courthézon, en paiement de 26 livres, pour solde de son traitement. — Poursuites criminelles exercées contre Gilles Constant, dit de Brüssière, Jean Barbière et autres, pour coups et blessures sur la personne de Jacques Roumete, d'Orange. — Requête d'Hilaire Reyne, tendant à être élargi des prisons où il est détenu sous la prévention d'être l'auteur de la grossesse de Catherine Germain, — etc.

B. 1996 (Registre) — In 4, 322 feuillets papier.

1639-1642 — Sentences. — Peschier, greffier. — Poursuites de Jérôme Albert, prieur du couvent des Jacobins de Carpentras, contre Claude Biscarel et Thomas Gastinel, fermiers de la dîme du prieuré de Courthézon, appartenant au chapitre de N.-D. des Doms, en paiement de la somme de 48 livres pour solde de leur prix de ferme, et sentence qui accorde au poursuivant les fins de sa demande. — Sentence qui condamne lesdits fermiers à payer aux chanoines de N.-D. des Doms, en leur dite qualité, savoir : le premier, la somme de 181 livres 10 sous en vertu des obligations résultant de leur acte de fermage. — Ordonnances de prise de corps et d'arrêt dans les prisons du château contre : André Arnaud, prêtre, auteur de la grossesse de Marguerite Grangeon, ainsi que celle-ci l'a déclaré ; — contre Benoit, accusé du meurtre de sa sœur, Anne, femme de Peyron Boisson ; — contre Béringuon, de Jonepières, accusé du meurtre de Jean Richard, travailleur, de Courthézon, — contre Laurent Mollier, de Courthézon, prévenu d'insultes et de rébellion à la justice, — etc.

B 1997. Registre. — In-4, 173 feuillets, papier.

1644-1648. — Sentences. — Buissière, greffier. — Sentences : qui déclare le fidei-commis opposé au testament de Marguerite de Roussel, ouvert au profit de Jacques de Beaucastel, par le fait de l'institution contractuelle qu'a faite en sa faveur, dans son contrat de mariage, avec la demoiselle Isabeau de Vese, Pierre de Beaucastel, son père, fils et héritier, grevé de ladite dame de Roussel ; — ordonnant que les huit salmées de blé, montant de la rente servie à la chapelle de la Magdeleine, fondée dans l'église de Courthézon, seront vendus aux enchères, pour le prix en provenant être alloué aux créanciers du sieur Bomenel, prêtre et recteur de ladite chapelle. — Poursuites de l'avocat et procureur général de S. A. contre Louis Maureau, de Courthézon, pour avoir transporté du pain de cette ville hors de l'État, contrairement aux arrêts et réglemens de la cour. — Procès criminel intenté par François Gontard, pour vol domestique et réel contre Jeanne Faraud, Marguerite Jambon et Françoise Galles, ces deux dernières receluses, et sentence ordonnant l'élargissement de ladite Faraud, attendu qu'elle a été déjà justifiée pour ce même fait, etc.

B 1998. Registre. — In-4, 297 feuillets papier.

1652-1655. — Sentences. — Bernard, greffier. — Jugement de défaut qui condamne Eléonore de Villeneuve, femme d'Antoine Degeorges, à payer à Etienne Dupin, tailleur, d'Avignon, la somme de 39 livres 8 sous pour solde d'une promesse privée de 15 livres, ainsi que les intérêts courus du jour de la demande. — Sentence qui adjuge à Jean de Dévron, d'Orange, capitaine d'une compagnie de cheval-légers, pour le service du Roi de France, créancier de François Barrias, ménager, pour une somme de 33 livres, la terre que celui-ci possède au quartier de Riouclavet ou une partie suffisante pour le couvrir du principal, intérêts et dépens, sauf la faculté de rachat laissée au débiteur pendant le délai de 4 mois. — Ordonnance de prise de corps contre Pierre Mouret, chapelier, de Courthézon, prévenu d'assassinat sur Ponce Marie, de Malaucène. — Sentences : qui déclare Marie Couteau, mère et tutrice légitime de Jacques, Jean et Françoise Martin, recevable à accepter, en cette qualité, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Gaspard Martin, en son vivant, ministre de l'église réformée de Courthézon ; — qui condamne les hoirs de Joseph et Michel Durand, père et fils, à payer à André La Baume, notaire de Piolene, cessionnaire de Marguerite Sibourg, diverses sommes s'élevant à un total

de 60 livres adjugées à ladite Sibourg par sentence arbitrale, etc.

B. 1999. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1651-1657. — Blayn, greffier. — Sentences : ordonnant la prise de corps et l'incarcération dans le château de Courthézon de Pierre Jacquet, menager poursuivi pour menaces et injures contre Jacques Degeorges, bourgeois de Courthézon ; — ordonnant l'élargissement, sous bonne caution, de Michel Jouve, détenu à la prison du château, à l'occasion du procès criminel intenté contre lui par Louis Biscarel ; — de Louis Ruton, pâtissier, détenu en la même prison, pendant le procès criminel intenté contre lui par Pierre Albertin. — Poursuites criminelles intentées contre François Janot et Catherine Lombard, mariés, pour vol d'objets volés. — Procès criminel intenté par Esprit Mouredon contre Mathieu Martin, berger, son séducteur, pour le contraindre à remplir la promesse verbale de mariage qu'il lui avait faite, etc.

B. 2000. (Registre.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1657-1660. — Sentences. — Bernard, greffier. — Procès criminels intentés : par Charles Chalarge, maçon, d'Orange, contre Claude Sibourg, travailleur de Courthézon, pour avoir brisé des pierres de taille destinées au temple des protestants, dans le lieu de Courthézon ; — par Marguerite Vincent et Louis Ruter, pâtissier, mariés, contre Jean et Étienne Jannot, pour coups et blessures ; — par André Granier, apothicaire, contre François Vincent, pour vol de blé commis dans sa maison ; — par le substitut de l'avocat et procureur général, contre Jean Reyne, travailleur, pour coups et blessures sur la personne de Jean Dueros, sergent ordinaire, dans l'exercice de ses fonctions ; — par Martin Jacquet, de Courthézon, contre Amour Maillan, d'Aubignan (comté Venaissin), pour vol d'effets d'habillement commis de nuit, dans le grenier à loin de la maison du poursuivant, et sentence qui condamne ledit Maillan au bannissement perpétuel. — Sentence qui autorise Henri de Bontils, citoyen d'Avignon, à exercer des poursuites contre Laurent Vallet, son débiteur, pour le contraindre à la restitution du capital d'une rente de 30 livres 6 sous 8 deniers et au paiement des arrérages, et à cet effet, à poursuivre la vente de la terre affectée au service de ladite rente, etc.

B. 2001. (Registre.) — In-4°, 405 feuillets, papier.

1661-1666. — Sentences. — Bernard, greffier. — Sentence qui adjuge à Pierre Reyne, exacteur pour être mis en possession d'une partie proportionnelle à sa créance la maison qu'il a saisie sur Claude Couillet, débiteur de ses cotes des trois dernières années. — Autre rendue à la poursuite de Mathieu Vilhet, enrê de Courthézon, qui condamne Jean de Cappeau, avocat de Roquemaure, à payer à l'église de Courthézon la somme de 30 livres, montant d'arrérages de fondation. — Poursuites criminelles intentées contre Esprit Bonnet, prêtre, pour coups et blessures avec effusion de sang par lui donnés, à Pierre Cappion, consul de Courthézon. — Sentences : qui déboute Michel Robert des fins de sa demande tendant à faire contraindre Antoine Salivet à convertir en acte public la convention verbale par laquelle ce dernier avait promis de lui acheter sa maison, sise dans l'enceinte de Courthézon, attendu les créances auxquelles ladite maison se trouve hypothéquée ; — décernant prise de corps contre les nommés Gonnet et François Roustan frères, fermiers de la grange de Verelos, et Jean-Pierre Lillfran accusés du meurtre d'Antoine Gaudin, de Sarrians, etc.

B. 2002. (Cahier.) — In-4°, 700 feuillets, papier.

1667-1688. — Sentences. — Guillaume Ruat, greffier. — Procès criminels intentés : par Jean-François de Panisse contre Raymond Selier, pour vol de 15 coqs ou poules, commis de nuit dans sa maison ; — contre Antoine Bailhe, cocher de Pierre de Beaucastel, pour excès et stupre commis sur la personne de Marguerite Grégoire, de Courthézon ; — contre Antoine Blain pour irrévérences et reniements contre le saint nom de Dieu. — Condamnation à 5 livres d'amende, à l'exposition au carcan pendant 2 heures et au bannissement pour 3 ans, d'Anne Reynaud, de Mérindol, en Provence, reconnu coupable d'avoir dérobé plusieurs nippes dans la maison de M. de Beaucastel ; — contre François Guimet, fermier de l'hôpital St-Bernard, d'Avignon, pour contraventions à certaines inhibitions faites par la cour. — Jugement de séparation de corps prononcé au profit de Jeanne Gerard, contre André Rolland, son mari, qui sera tenu de lui payer annuellement, pour son entretien, une somme de 60 livres. — Poursuites criminelles exercées contre Antoine Martin, travailleur, prévenu du meurtre de Pierre Dueros, travailleur, de Courthézon, et arrêté par contumace qui condamne ledit Martin à être pendu, et prononce la confiscation de ses biens au profit de S. A. distraction préalablement faite des domma-

ges et intérêts en faveur de la veuve de la victime, et d'un tiers réservé à la femme et aux enfants du condamné, etc.

B. 2003. (Registre.) — In-4°, 316 feuillets, papier.

1685-1694. — Sentences. — Pierre, greffier. — Condamnation au carcan pendant une heure avec une gerbe pendue au cou et cette inscription sur la poitrine : « pour avoir dérobé des gerbes » et au bannissement pendant 5 ans, de Clémence Faye, femme de Georges Frugure, Marguerite Faye, femme de Louis Gonnet et Jeanne Gabian, fille d'Esprit, convaincues d'avoir dérobé des gerbes dans la campagne. — Présentation par les consuls au capitaine de Courthézon, et autorisation par ce dernier de l'émission du rôle des cotes imposées pour faire face au service des intérêts des capitaux dus par la communauté et à d'autres besoins urgents. — Poursuites criminelles dirigées contre Jeanne Couleaud et Marie Germain, prévenues de vols faits dans les églises de Courthézon et de Jonquières ; — contre Nicolas Chaise, de Courthézon, pour rupture de ban. — Descentes faites : par le capitaine de Courthézon, chez le nommé Pierre Ramud, revendeur, qui a retiré chez lui une fille étrangère, enceinte depuis plusieurs mois, et interrogatoire de cette dernière, duquel il résulte qu'elle est de Sault, âgée de 25 ans et se trouve enceinte des œuvres de Joseph Laforge, de Carpentras, chez lequel elle était en service ; — chez Pascal Latard, dans la maison duquel est accouchée une fille étrangère, qui a déclaré, dans le cours de son interrogatoire, se nommer Marguerite Fabre, être originaire de Gigondas, âgée de 25 ans et enceinte des œuvres de M. Joseph Bouvier, notaire et lieutenant dudit lieu, son ancien maître. — Arrêté du juge ordinaire des cité et principauté d'Orange et lieutenant de Courthézon, pris en conformité des statuts de la Principauté et des ordres du comte de Grignan, lieutenant général du Roi en Provence, portant défense aux habitants de Courthézon de chasser et porter des armes de chasse dans le terroir de la ville, à partir du 15 avril 1690, jour de la publication dudit arrêté jusques au 29 septembre, à peine de confiscation des armes et de 50 livres d'amende.

B. 2004 (4 Cahiers.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1696-1702. — Causes enchères et verbaux. — André Gourron, greffier. — Adjudications : en faveur de Georges Sinaud, pour le terme de 3 ans, au prix de 48 écus et demi, par année, de la ferme du four neuf de Courthézon ; — en faveur d'Antoine Breton, pour le même terme, au prix de 59 écus par année, de la ferme du four Besson ; — en faveur

d'Antoine Grangeon, pour le terme d'un an, au prix de 169 livres et demie, de la ferme de la Cavalerie ; — en faveur de Claude Chaix, pour le terme de 3 ans, au prix de 48 écus et demi, par année, de la ferme du four de la place ; — en faveur de François Ondel, pour le terme d'un an, au prix de 36 écus et demi, de la ferme du Souquet. — Mise aux enchères pour la troisième et dernière fois, sur l'offre faite par François Gauthier, de Bédarrides, de la ferme de la Boucherie, à condition de vendre 16 patats la livre de bœuf et de brebis, et 20 patats celle de mouton. — Rapports : fait par Jacques Rivore, maître horloger, de Pont-Saint-Esprit, commis pour vérifier les réparations faites à prix-fait à l'horloge, constatant que les réparations n'ont pas été faites dans les règles de l'art ; — de Firmin Gau et André Brochier, experts commis par délibération du Conseil, signalant diverses réparations à faire aux remparts qui sont ébréchés sur plusieurs points. — Prise de corps décernée contre Jérôme Nourri, clavaire, accusé de meurtre de Jean Vernaison. — Ordonnance qui confirme l'arrestation et l'incarcération dans les prisons du cirque d'Orange des nommés May, Auran, André Nicolet et Guillaume Reyre, de Courthézon, prévenus de meurtre, commis depuis quelques années, de Pierre Reyne, notaire et procureur, et de plusieurs autres accusés de divers vols exécutés de nuit, etc.

B. 2005 (Registre.) — In-4°, 326 feuillets, papier.

1699-1702. — Sentences et verbaux. — Thomas Monnier, greffier. — Requête adressée par Joseph Malapert au capitaine de Courthézon, pour qu'il lui délivre des lettres de prise de corps nécessaires pour mettre à exécution la sentence corps rendue contre Antoine Maret, fournisseur de Courthézon, et Esprit Brès, de Piolene, qui avaient tenté de l'assassiner. — Ordonnance prise à la requête des consuls, par le capitaine de Courthézon qui rend responsables des dommages qui pourront en résulter pour la communauté, et frappe d'une amende de cinq livres, les conseillers qui dûment convoqués, auront négligé de se rendre au conseil et en auront ainsi empêché la délibération. — Défense d'introduire pendant un an des bêtes à laine dans les vignes du terroir, dont un grand nombre frappées de mortalité par les rigueurs de l'hiver (1690 1691). — Défense « vue la disette qui règne dans la ville » de sortir aucun grain du terroir sans la permission des consuls, à peine de 25 livres d'amende. — Requête adressée par Richard-Joseph de Cambis, seigneur de Fargues, au capitaine de Courthézon, pour en obtenir l'autorisation de faire exécuter, dans le ressort de la juridiction, les lettres d'assignation du *Vice-Légit* contre les boirs de François de St-Sauveur, appelés par lui en

garantie au procès qu'il soutient contre les bois d'Antoine de Saran, seigneur de Chénerilles, au sujet de la discussion des biens de Pierre-François-Georges et Paul-Antoine de Roussel, etc.

B. 2005. (Camer.) — In-4, 83 feuillets, papier.

1701-1705 — Sentences et verbaux. — Monnier, commis-greffier. Descente faite par le capitaine de Courthézon dans la maison de Jean Janet, chapelier, dont la fille Marguerite est nouvellement accouchée et ordonnance qui met l'enfant à la charge de Joseph Cellier, chirurgien, qui en a été déclaré le père par ladite fille. — Ordonnance du capitaine de Courthézon, qui enjoint au membre du conseil politique de cette ville, de se rendre au conseil immédiatement après le troisième coup de cloche, lorsqu'ils auront été préalablement convoqués suivant l'usage par le valet de ville, à peine de cinq livres d'amende. — Ordonnance de prise de corps rendue contre François Ruat, fils de feu Guillaume Ruat, notaire et procureur, poursuivi pour stupre commis sur la personne de Marie Martin, fille de François Martin, boucher, etc.

B. 2007. (Registre.) — In-4, 131 feuillets, papier.

1709-1726 — Sentences et verbaux. — Étienne Janet, notaire et greffier. — Poursuite criminelle contre Jean Lavoig, pour blessures et coups de couteau sur la personne de Jérôme Gontaud, et décret de prise de corps lancé contre le coupable. — Accédit de capitaine de Courthézon dans la maison de Françoise Purzet, pour y interroger Catherine Feynier, sa fille, femme de Louis Jely, absent depuis 7 ans, laquelle se trouve enceinte, et déclaration faite par celle-ci qu'elle l'est des œuvres d'Antoine Freschier, surnommé Le Dindon hôte d'Avignon. — Contrainte par corps décernée contre Esprit Couloumiou, ménager poursuivi pour coups et blessures sur la personne de Gêles de Félix de Sivoine, d'Avignon. — Inhibition et défense faite à Étienne Blanchard, tonnier, Marie Chivalier, veuve de Jean Peyronin, et Marie Melet, femme de Charles Garcin, de se trouver ensemble sur le même toit soit dans Courthézon, soit dans son terroir, à peine d'être traduite en prison, mise au carcan pendant 4 heures et d'être ledit Blanchard banni à perpétuité. — Poursuites criminelles contre Jean-Louis Pons, cardeur à laine, Guillaume Blay et autres pour attroupement nocturne et excès et injures commis contre Daniel Alian, dans le but d'empêcher la sépulture de sa femme. — Ordonnance du juge ordinaire d'Orange qui permet à Martin Audiguier, sergent or-

dinaire de Courthézon, d'exploiter dans toute l'étendue de la principauté, sauf Orange et son terroir, etc.

B. 2008. (Registre.) — In-4, 452 feuillets, papier.

1727-1732. — Sentences et verbaux. — Sage, greffier. Ordonnances : portant inhibition et défense de laver du linge, des étoffes, etc., dans les bassins des fontaines, à peine de cinq livres d'amende ; — portant injonction à ceux qui possèdent dans le terroir de Courthézon des biens-fonds, service du neuvaïn ou autres droits envers le prince de Condé, d'y planter des termes aux armes de S. A. dans le délai d'un mois, à peine de la confiscation des fonds et des fruits et de 60 livres d'amende. — Sentence qui casse la saisie faite par Marie-Anne Robert, veuve de Rodolphe de Robert d'Aqueria, entre les mains de la communauté, d'un capital de 2,400 livres appartenant à Joseph de Rivière, ancien lieutenant-colonel au régiment de Lionne. — Ordonnances : portant défense de vendre de la chair de mouton ou de brebis, sans l'avoir fait au préalable, vérifier par les consuls, attendu le danger qui pourrait en résulter pour la santé publique ; — rappelant aux habitants l'observation des dispositions de la déclaration du Roi du 14 mai 1724, notamment de l'article 6 relatif à l'obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme jusqu'à l'âge de 10 ans enjoignant à ceux-ci de faire revenir leurs enfants au lieu de leur domicile dans le délai d'un mois et défendant à toutes personnes de contracter mariage en pays étranger, d'y faire baptiser leurs enfants, en un mois, d'y faire aucun acte de religion réformée, enfin, de revenir dans le Royaume sans avoir fait au préalable abjuration de ladite croyance ; — portant défense aux juifs habitant la ville de Courthézon, et à tous autres de vendre ou acheter aucunes marchandises, les dimanches et jours de fête, à peine de la prison et de dix livres d'amende, etc.

B. 2009. (Registre.) — In-4, 636 feuillets, papier.

1736-1750. — Sentences, enchères et verbaux. — Étienne Reyne, notaire et greffier. — Inventaire des meubles et effets de Mathien Monnier, fermier de la boucherie, à la requête d'Étienne Nourry, son créancier. — Sentence qui condamne Jean-Louis Marquis, travailleur, à délaisser en faveur de Thérèse Gras, un fond de terre, avec restitution des fruits. — Procès-verbal de décès du nommé Jean Mirolle, de Vendôme (Dauphiné), trouvé mort près de la croix de pierre, sur le chemin d'Orange. — Demande d'André Arnoux, maçon, contre André Merle, cabaretier, en paiement de la somme de 135 livres, prix de 60 quintaux de foin. — Sen-

tence qui condamne Paul-Heroule de Fortia, marquis d'Urban, fils héritier testamentaire de Joseph Rousset, à désemparer le domaine de Bussière en faveur de Jean-Baptiste Burre de Broutin, chevalier, marquis de Montanignes, brigadier des armées du Roi, héritier bénéficiaire de Jean-Baptiste Burre, marquis de Montanignes son oncle. — Vente aux enchères publiques des biens de la discussion de Benoît Baile. — Poursuites, par la communauté de Courthézon de la vente de deux terres saisies sur Michel Laffanour, avocat au Parlement, ancien exacteur reliquataire envers elle, de la somme de 1,894 livres 5 sous 11 deniers, etc.

B. 2010. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1643-1648. — Verbaux. — Buissière, notaire et greffier. — Ordre de collocation des créanciers de la discussion des biens de Jean Joubert. — Assignation donnée à la requête de Claude et François Filibert, créanciers de ladite discussion, à Louis Moreau, Virgile Langon et autres témoins, pour qu'ils aient à affirmer les révélations par eux faites au sieur Mathieu, curé de Courthézon, à la suite de la publication de lettres monitioriales de l'archevêque d'Avignon, relativement au détournement de meubles fait par Constance Vidal, veuve dudit Joubert, au préjudice des créanciers. — Déclaration faite par devant le capitaine de Courthézon par Madeleine Mazot, fille de Louis Mazot, apothicaire au Thor (Comtat-Venaissin), par laquelle elle fait connaître qu'elle a quitté volontairement la maison paternelle, afin de se soustraire aux entraves que son père ou ses parents pourraient apporter au mariage qu'elle se propose de contracter avec André Bernard, de Carpentras ; faisant, dit-elle, cette déclaration pour prévenir les poursuites dont ledit Bernard pourrait être l'objet à raison de cette évasion. — Procès-verbal de l'adjudication, pour cinq ans, moyennant dix écus moins cinq sous, par an, en faveur de Louis Bertrand, Jacques Grangeon et Esprit Villermé, du curage de la Mayrette et du dessèchement des marais de Lapalud. — Visite des chemins publics par le capitaine de Courthézon pour constater et réprimer les usurpations commises sur ces chemins. — Rapport verbal de Suzanne Decosse, l'une des matrones de Courthézon, sur l'état de grossesse de Madeleine Gauthier, veuve d'Antoine Falibert, qu'elle a été chargée de visiter par le substitut du procureur général, etc.

B. 2011. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets papier.

1767-1769. — Verbaux. — Mercier, greffier. Ventes ; par François Morel, procureur, à Georges et Philippe Sinaud

frères, d'une terre de la contenance de 5 éminées environ, quartier de Bramefau, dépendant de la discussion des biens d'Esprit Poly ; — par le même à Jean Bayle, négociant d'un verger d'oliviers de 4 éminées environ, quartier de Pignan, dépendant de la même discussion ; — à Jeanne Faure, femme de Jean-Étienne Istre, facturier en laine, d'une terre de 3 éminées, au quartier de Cassanet. — par le curateur de la discussion des biens de Joseph Baroin à Jacques Sinaud fils, d'une grange avec son tènement, de la contenance d'environ 11 salmées, au quartier de Condoulet, etc.

B. 2012. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1767. — Actes. — Exposition de Jean Delaignes, clavaire, des biens par laquelle celui-ci fait connaître que Charles Monnier tient un troupeau sur le terroir de la commune, quoiqu'il n'en ait pas le droit n'ayant aucuns biens au soleil et demande, en conséquence, qu'il soit condamné à la peine infligée par les réglemens. — Procuration donnée par Ambroise Pichet, de la ville d'Arles, à Isabeau Collet, sa femme, à l'effet d'exiger et de recouvrer tous les droits qui reviennent à cette dernière sur les biens de son père. — Insinuation en faveur de Denis, Jean et François Dierras, écuycrs, des donations mutuelles qu'ils se sont faites, etc.

B. 2013. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1753. — Causes civiles. — Nomination de Bertrand de Léon en qualité de tuteur de Pons et Pierre de Léon, ses frères, pupilles et co-héritiers de feu Pierre Delcour. — Poursuites : de Bertrand Gastinel, fils de Pierre, contre Mossourel, de Cavaillon, en paiement de onze gros ; — de Denis Boyville, contre Michel Saunier, en paiement de six éminées d'avoine représentant 4 gros 1/2, montant de deux vacations employées à l'expertise d'un terre de ce dernier ; — de Chambaud, contre Jean Ricard, en paiement de 5 florins et deux gros 1/2, représentant la rève de cent moutons vendus par ce dernier à un boucher nommé Boulland, etc.

B. 2014. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1463. — Enregistrement des causes civiles de la cour. — Contestations : entre Vincent Autran et Antoine Geoffroy, au sujet du paiement de la tasque. — entre Thomas Ruffi et Balthazar Grégoire, au sujet du paiement d'une terre. — Poursuites des adjudicataires de la tasque, contre Bertrand de Grisault-Gatinel qui refusaient le paiement de leur quote-part. — Nomination de procureurs, enregistrement de causes concernant les familles Bertrand, Giraud, Gatinel, etc.

B. 205. Cabaer. — In-4, 156 feuillets, papier.

1515-1516 — Causes civiles. — Instance de noble Pierre Gautodé, seigneur de Malijay, contre Pierre Perrier, en restitution d'une houe, portant sa marque qu'il a trouvée entre les mains de ce dernier. — Plaintes formées par le synde de Courthézon, contre Pierre Salvajon et Étienne Guignonis, meuniers qui emploient à la perception du droit de mouturages, des mesures non étalonnées ; — par Antoine Vinard, contre François Autran et Thomas Benoît qui ont établi un cloaque près le pont de Ceuvel, sur le chemin public à son préjudice, etc.

B. 206. Registre. — In-4, 338 feuillets, papier.

1518 — Causes civiles et rapports. — Appel formé par Jean Fabre d'une sentence interlocutoire rendue en faveur de Pierre Bordel. — Reddition des comptes de la tutelle de Gabrielle Reyne, par Jacques Reyne, son oncle et tuteur. — Demande de Gassalhet, contre Pierre Morel, son maître, en paiement de 2 florins pour ses gages pendant deux mois, attendu que ce dernier ayant voulu le frapper, il se propose de le quitter. — Opposition faite par Claude et Étienne Jambert à la demande de saisie formée contre eux par Antoine Revillon, etc.

B. 207. Registre. — In-4, 176 feuillets, papier.

1527 — Causes civiles. — Instance de Jean Mayson, contre Pierre Chapus, à l'effet de faire mettre à sa charge la réparation de la partie de la toiture de la maison qu'il lui a brisée. — Poursuites d'Antoine Girard contre Pierre de Salhes, en paiement d'un écu d'or au soleil. — Demandes : de Thomas Benoît contre Jacques Petit, en paiement de 44 florins pour la vente de 22 hèles à laine ; — des hoirs de François Autran, contre Jean Reflectoris, en paiement de 10 écus d'or au soleil et de 20 florins, montant d'un compte final arrêté entre eux. — de Jean Marie, contre Pierre Reyne, en paiement des dommages causés à son pré par des animaux à pied rond, etc.

B. 208. Cabaer. — In-4, 78 feuillets, papier.

1555 — Causes civiles. — Poursuites : d'Isabeau Fermesse et autres créanciers des biens de feu Pierre Barneau, contre les hoirs de Jean Catherine Martine ; — de Charles Brât, contre les consuls de la communauté ; — par Pierre

Reyne et Jean Reyne, frères, contre les hoirs de Jean Ivon ; — par les mêmes, contre les détenteurs des biens de feu Pierre Barneau. — Procuration, nominations de tuteurs, enregistrement de causes concernant les familles Reyne, Ivon, Barbara, etc.

B. 209. Registre. — In-4, 215 feuillets, papier.

1606 — Causes civiles. — Domergues Bourret, greffier. Instance de David Chaffran, bourrelier, contre les hoirs de Claude Autran, et annulation du bail que ce dernier lui avait passé, attendu que lesdits hoirs lui ont enlevé les meilleures des terres, comprises dans le bail ; — de Jean Arnaud, marchand d'Orange, contre Claude Giraud, dit Pouldon, en paiement de 13 livres 19 sous ; — de Charles Salvajon, chirurgien, contre Claude Vidal, cardeur, en paiement d'une cédule qu'il lui a souscrite pour le pansement d'une blessure à la tête, etc.

B. 200. Registre. — In-4, 287 feuillets, papier.

1631-1635 — Causes ordinaires. — Buissière, greffier. — Poursuites de Philippe Digonnet et de Louis Cellier, exacteurs, contre Pierre Reyne, dit de Bertranne, Joseph Brémond et B-François Biscarel, tenanciers des biens de Clémence Biscarel, en paiement des charges établies sur lesdits biens. — Déclaration faite en faveur de François Rousset, menuisier, par les curiaux et les exacteurs attestant que Bertrand Serpol est à l'état de mendicité et n'a aucun bien, meuble ou immeuble dans Courthézon, tous ses immeubles ayant été saisis sur les poursuites de feu Evremond et étant actuellement possédés par ce dernier. — Poursuites de noble Jean Chaix, de Visan, en commission d'estime. — Adjudication par décret des biens saisis sur Anne Sabatier, veuve Delestre, et Jean Delestre ses débiteurs. — Instance de François Rousset, ancien trésorier, contre Jean Delestre, ancien exacteur, en paiement de 189 écus 16 sous 4 deniers, montant du reliquat des comptes de ce dernier. — Sentence qui condamne Antoine Blanc à acquitter, entre les mains d'Antoine Salony, exacteur, le montant de sa cote, sauf à se faire décharger de l'excédant, s'il y a lieu, et à justifier de la créance de cinq florins qu'il dit avoir contre ledit Salony, etc.

B. 201. Registre. — In-4, 228 feuillets, papier.

1632-1636 — Causes civiles. — Bernard, notaire et greffier. — Instance en bornage par M. de Rousset, seigneur de Cassan, contre Esprit Morel et Paul Bouyer. — Assignation donnée par le sieu Mathieu Ballote, curé de Carpen-

tras et jadis de Courthézon, à M. Thomas Amadiou, chanoine de St-Agricol, pour le paiement des quatre annuités du service qu'il a fait dans la chapellenie fondée dans l'église de Courthézon, sous le titre de St-Lazare, appartenant actuellement audit chanoine; acquit produit par ce dernier, établissant qu'il ne reste devoir qu'une seule annuité. — Sentence ordonnant que, malgré l'appel interjeté par Jean Delestre, la sentence provisionnelle rendue en faveur de Mathien Thomas, charpentier, son maître, sera exécutée, attendu que ce dernier a fourni un cautionnement en garantie. — Insinuation de donation au profit d'Henri de la Cour, seigneur de Verelos, contre Julie de Sade, dame de Crillon. — Instance en ouverture de fidéicommiss et délaisement des biens qui en font l'objet, engagée par Françoise et Catherine Mouton, héritières de Claude Audouard leur mère, contre les hoirs de Michel Mouton et ceux de Rully, en son vivant avocat près la Chambre Apostolique, teneurs desdits biens, etc.

B. 2022. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1632-1636. — Causes extraordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Instance de la communauté de Courthézon, représentée par Pierre Roussel, et Just Bertet, premier et second consuls contre Pierre Chicot, fournisseur, à l'effet de lui faire interdire de prendre, pour l'usage de son four, du bois dans les garrigues et paturages de la commune, attendu le refus qu'il a fait de s'obliger à cuire pour les habitants. — Reception et prestation de serment des garde-vignes sur la présentation des consuls. — Instance par noble Charles Dagard, sacristain de Tulette et prieur de La Garde-Paréol, contre Antoine Blain, en acquittement d'une promesse privée de 36 livres souscrite par celui-ci, pour prix de la vente d'une horloge; — de Jacques de Beaucastel, premier consul, et Pierre Vidal, second consul, contre les rentières de la grange de Cassan pour leur faire jurer de ne laisser sortir aucun grain de ladite grange sans les en aviser; — d'Antoine Blanc contre M. Martin Vidal, substitut de l'avocat et procureur général, en relaxation d'un cheval qu'il lui a saisi et dont il s'est lui-même constitué sequestre, sans autre forme de procès, ce qui est contraire aux usages et règlements de la cour, etc.

B. 2023. (Registre.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1637-1638. — Causes ordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Notification faite par le substitut du procureur général au lieutenant de justice, d'un arrêt de la cour, portant défense de refuser les livres aux cours de l'Esec. — Procès-verbal de réception et de prestation de serment d'Esprit

Chaix, sergent ordinaire. — Insinuation de la donation faite à Dauphine Philibert par Héloïse de la Pierre. — Instance du chapitre de Notre-Dame des Doms contre Esprit Mouret et Esprit Surge, en paiement d'une somme de 16 livres 16 sous dont ils lui sont débiteurs. — Sentence qui condamne M. de Guioncet et François Bernard à payer à Jacques Bourdet, la somme de 3 écus pour prix de la vente de feuilles de mûrier, etc.

B. 2024. (Registre.) — In-4°, 447 feuillets, papier.

1639-1642. — Causes, etc. — Peschier, notaire et greffier. — Nomination de Louis Tissier, au lieu et place de Martin Vidal, l'un des experts commis par la liquidation des meubles saisis sur Antoine Blanc par Henri de La Tour, seigneur de Verelos, attendu que ledit Vidal est suspect au poursuivant pour avoir été procureur dudit Blanc. — Instance de Guillaume Baumesse contre ses enfants pour en obtenir des aliments; sentence qui ordonne qu'en raison des mauvais traitements dont il est l'objet, de la part d'un de ses fils et de la femme de celui-ci, il reprendra la jouissance de ses biens. — Requête des consuls prenant fait et cause en garantie de Pierre Baumet, ancien trésorier, tendant à faire déclarer failli Antoine Salony, ancien exacteur, qui n'a pas réglé le compte des intérêts de son reliquat dans la huitaine, ainsi qu'il y avait été condamné; sentence qui le met en demeure de s'exécuter dans la quinzaine. — Sentence qui condamne Toinon Vernet, veuve de Vincent Prabet, à payer à Jean de Guienne la somme de 6 livres 12 sous pour prix de 4 éminées de blé. — Insinuations de la donation faite par Jean Merle par Madeleine Plan, — de celle faite par Thomas Benoit et Anne Benoit, femme de Pierre Boisson, sa sœur. — Sentence ordonnant le prélèvement sur le prix de la vigne acquise par Pierre Vallet, de la discussion des biens de Claude Fenouil, du montant de la cote annuelle due par ce dernier. — Requête du substitut du procureur général tendant à la confiscation des biens ayant appartenu à Thomas Benoit, compris dans la succession d'Anne Benoit, sa sœur et donataire, attendu qu'au procès criminel intenté contre ledit Benoit pour meurtre de sa sœur, Pierre Boisson, mari de celle-ci, avait refusé de se porter partie contre ledit Benoit et s'était ainsi rendu indigne, et avec lui ses enfants, de recueillir cette succession, etc.

B. 2025. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1639-1642. — Causes extraordinaires. — Jacques Peschier, greffier. — Opposition formée par Antoine Blanc à la saisie pratiquée contre lui par Henri de la Cour, seigneur de

Verelos, attendu que les objets mobiliers que ce dernier lui avait donnés en gage et dont la vente a été faite par la personne d'Avignon entre les mains de laquelle il les avait à son tour tour engagés n'atteignent pas le chiffre de sa créance sur le poursuivant. — Provision de tuteur à André et Laure Gilbert, en la personne de Claude Philibert, leur oncle. — Instances : de Pierre Plan, avocat à la cour, contre Joseph Barnaud, pour la façon déplorable dont il lui a taillé ses vignes données à prix fait. — de Benoit de la Porte, seigneur de Bassezel, en paiement de 76 cens 27 sous 6 deniers pour arrérages de pension contre François de Panisse ; — de Jean Baptiste de la Ripa, fils et héritier de Gabrielle Guilbert, celle-ci fille et héritière de Catherine de Sarrepuv, en paiement de 12 éminées de blé pour la ferme courante et de 4 émines pour arrivages contre Pierre Galle, rentier, d'une terre dépendant de la succession de cette dernière, etc

B. 2026. Registre. — In-4. 510 feuillets, papier.

1643-1646. — Causes ordinaires. — Buissière, greffier. — Requête de Pierre Boisson, exposant qu'il a été condamné à abandonner au procureur général de S. A. l'usufruit de biens données à sa défunte femme par Thomas Benoit, son frère, distraction faite au préalable des dettes et charges et demandant, en conséquence, l'autorisation de vendre pour les dégrever, une partie suffisante desdits biens. — Demande en séparation de patrimoine formée par Jacques de Beaucastel, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Pierre de Beaucastel, son père, contre les hoirs de Jean Bertet et autres, créanciers du défunt, et contre Robert de Chamaré, de la ville d'Arles, tenancier des terres de Taiboux, aliénées par le même pour qu'il intervienne au procès, si bon lui semble. — Défaut donné au profit de Philippe Demarès, conseiller du Roi, en la cour des aides et finances de Montpellier, demandeur en paiement d'arrérages de pension contre Jacques Requière. — Publications : d'un arrêt de règlement de la Cour Souveraine du Parlement d'Orange, défendant aux barbiers de faire le poil le dimanche ; — d'un autre portant règlement sur les appels pour sommes modiques ; — d'un autre portant que les obligations reçues en brevet n'auront hypothèque que comme écriture ; — de pratiquer des saisies le dimanche ; — de l'ordonnance rendue par le président du Parlement qui nomme provisoirement Théodore d'Autrand à la charge de lieutenant laissée vacante par le décès de M. de Villeneuve, etc.

B. 2027. Registre. — In-4. 483 feuillets, papier

1648-1649. — Causes extraordinaires. — Buissière, notaire et greffier. — Sentence qui condamne Noël Bougarou à

payer les dépens exposés dans le procès intenté contre lui par Joseph de Lapise, seigneur de Maucoil et en sorte à l'effet d'être réintégré dans la possession d'un préceours et place à fumer qu'il avait usurpés et enclos dans la haie de son jardin. — Procuration donnée par noble Louis Dupont, coseigneur de St-Pons, seigneur de la Rochéri et Tutalhon, châtelain royal de Baie en Vivarais, agissant comme tuteur d'Henri de la Tour, à Louis Jourdan, lieutenant de justice dudit lieu, de vendre tous les meubles dépendant de la succession d'Henri de la Tour, père de son pupille, qui se trouvent à Courthézon. — Sentence ordonnant la vente aux enchères publiques pour le prix en être affecté au paiement d'une somme de 45 livres entre les mains de Jean-François Salvador, auditeur de la Rote d'Avignon, des fruits de la vigne qu'il a fait saisir sur Esprit Bernard, berger, ci-devant rentier de sa métairie ; — qui condamne Pierre Bonache, fournisseur, à fournir à Jean Dupont, pour le temps qui en reste à courir, le quart du pain de fournage, à raison de 4 florins les cent pains, fixé par leur traité, passé devant le sieur Henri Bernard, notaire. — Réceptions : des gardes chargés de prévenir les maléfices qui se font tant sur les personnes que sur les biens du terroir et de les faire inscrire, avec les noms des malfaiteurs, sur le livre de la Chambre ; — des manganiers créés par délibération du conseil (du 1^{er} mai 1645) ; — des derniers présentés par Claude Biscarel, associé avec Michel Nicolet, dans la ferme de la dime de Courthézon, etc.

B. 2028. Registre. — In-4. 425 feuillets, papier.

1649-1650. — Causes extraordinaires. — Défaut donné au profit de Nicolas Javon, dit le Lorain, tailleur d'habits, d'Avignon, cessionnaire de François de Panisse, contre Jacques Requien, assigné en paiement de 27 sous, solde d'une plus forte somme qu'il reste devoir. — Injonction faite aux consuls, parents et voisins de feu Pierre Lauteau, de se rendre au jour fixé par leur assignation, à l'effet de procéder à la nomination du tuteur de ses enfants. — Rejet de la demande de 8 livres 8 sous faite par Antoine Reyne, agissant comme tuteur des hoirs de Mathieu Reyne, en son vivant marchand, au sieur Bernard, notaire, héritier d'Isabeau Delestre, basé, ledit rejet, sur les ordonnances de S. A. portant que les marchands doivent se faire payer dans les six mois de la délivrance de leurs marchandises ; ce que le demandeur a négligé de faire, les marchandises ayant été fournies depuis plus d'un an. — Insinuation de donation par contrat de mariage, au profit d'André Gontard, notaire et procureur, contre Françoise Gontard, son père, etc. etc.

B. 2029. (Registre. — In-4°, 684 feuillets, papier.

1648-1650. — Causes. — Bernard, greffier. — Insinuation de donation par contrat de mariage au profit de Pierre de Beaucastel, sieur d'Auger, et demoiselle de Langes, fille d'un conseiller en la cour du Parlement d'Orange. — Sentences : qui condamne Claude Dubriel à payer à Pierre de Rousset les arrérages de la pension qu'il lui sert ; — qui condamne Antoine Grégoire, maçon, à payer dans la quinzaine, à Catherine de Buissière, veuve et héritière de Paul Antrand, 3 livres 6 sous pour arrérage d'une pension et à lui passer dans le même délai, une nouvelle reconnaissance ; — qui condamne les hoirs de Gabriel Mutonnier à acquitter un legs de 15 livres fait par Jean-François Mouton aux pauvres de l'église réformée de Courthézon ; — qui condamne Pierre Reybaud, marchand, à payer à Balthazar Fabri, procureur des pauvres de ladite église, le legs de 9 livres qui leur a été fait par feu Anne Couvenent, sa mère. — Instance de Pierre de Joannis, seigneur de Verelos, contre Pierre Richard, jardinier, en paiement de 32 écus pour arrérages de la rente du jardin appelé le clos de la Posterle, dépendant du domaine du demandeur, etc.

B. 2030. (Registre. — In-4°, 600 feuillets, papier.

1648-1654 — Causes, etc. — Bernard, notaire et greffier. — Sentences rendues : à la requête de Denis du Roure, conseiller au Parlement, Louis Cellier, procureur et autres ; — qui commet les experts jurés de la ville pour constater les dommages du fait de Jacques Laeroix, fermier du moulin à farine, par suite de sa négligence à curer la partie de la Seille qui lui a été assignée ; — qui ordonne l'élargissement, sous bonne caution, de Jean Desir, détenu à la requête de Louis d'Antrand, avocat général, son créancier. — Réception des dimiers, sur la présentation de Claude Biscarel, fermier de la dime. — Instances : de Romaue Rouyard, de Mazan (Comtat-Venaissin), contre Raymond Sellier, de Courthézon, pour le faire contraindre à l'épouser, suivant la promesse verbale qu'il en avait faite, et à payer, en attendant, les frais de nourriture de l'enfant qu'elle a eu de lui ; — du substitut de l'avocat général en provision de curateur à Alexandre et Diane de Rousset ; — nomination de demoiselle d'Urre, leur mère, à la curatelle dudit Alexandre seulement, sa dite fille, n'ayant pour tout legs qu'une somme de 3,000 livres, qui ne lui seront comptées qu'à l'époque de son mariage, etc.

B. 2031. (Registre.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1651-1653. — Causes, etc. — Bernard, notaire et greffier. — Instance de François Allemand, agissant en qualité de mari de Laure de Joannis, donataire universelle de François de Joannis, notaire apostolique et Marguerite Jamet, ses père et mère, contre Jean-Baptiste Guilliermin, chirurgien, en paiement d'une somme de 28 livres pour solde d'arrérage de la rente d'une maison sise à la petite place. — Sentences : rendue par défaut, ordonnant la vente des grains saisis par Jean Bouyer, sur les hoirs de Marie de Merle, ses débiteurs, — condamnant les hoirs de Marie Laurent à payer à Claire de Collombier, veuve Gedeon de Jullien, la somme de 10 livres 7 sous pour rente d'une luzerne. — Requête du substitut tendant à faire enjoindre aux sergents Claude Bret et Esprit Chaix d'exécuter les mandements de justice et d'interdire à ce dernier les fonctions de garde du terroir — Procès-verbal de l'élection de Balthazar Fabri, en qualité de syndic des procureurs, etc.

B. 2032. (Registre.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1653-1654. — Causes, etc. — Bernard, notaire et greffier. — Réceptions : de Daniel Bernard, comme procureur au siège de Courthézon ; — de Guillaume Vidau in la même qualité. — Lecture de l'arrêt de la cour de Parlement qui nomme Pierre Bouyer, avocat en ladite cour, lieutenant de capitaine de la ville de Courthézon, recteur de la chapelle de l'Annonciade, à l'effet de faire contraindre les hoirs d'Abraham Ramud à cultiver les pièces de terres qu'ils tiennent à reote de ladite chapelle. — Opposition faite par Anne Goudarceau, veuve de Claude Grès, agissant en qualité de tutrice de ses enfants et par les hoirs de Gabriel Reynaud d'Orange, aux exécutions pratiquées sur le bétail, meubles et graines de Jean Gilles, dit Bleynard, par Eleonore de Drévon, veuve d'Alexandre de Langes, sieur de Beauregard, au nom de ses enfants mineurs. — Instance des consuls contre Jean Reyne, dit de Réalle, ancien clavaire, en paiement du reliquat de sa claverie, etc.

B. 2033. (Registre.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1654-1657. — Causes. — Blayn, notaire et greffier. — Sentences : qui condamne Antoine Coulonnieu à délaisser à Pierre Buissier, syndic du consistoire de l'église réformée de Courthézon, qui en a acquis le droit de prélation, au nom de celle-ci, une maison qu'il a achetée de Jacques Reyne ; — qui

ordonne que les meubles saisis sur Esprit Chabrol seront vendus aux enchères pour en employer le prix au paiement des sommes par lui dues à Pierre Fabri, apothicaire. — Insinuation de donation par contrat de mariage, au profit de Jean Berthet et de Françoise Degeorges, contre Antoine Degeorges et Anne Bernard, veuve Berthet. — Instance en desistement de biens introduite par Nicolas Bouvan, prêtre, contre la demoiselle de Lormis, héritière, par sa mère, Marguerite Jouve, des biens d'Esprit Bouvan, père du demandeur et demande reconventionnelle de celle-ci en remboursement tant des paiements faits par ses père et mère pour le compte de ladite succession, que des frais de réparation des immeubles qui en dependent : — de Philippe Robert contre Claude Gonin, à l'effet de le faire contracter à lui laisser le droit de passage qu'il a sur sa vigne pour arriver à une terre qu'il a acquise de Jean Bernard, au quartier de Greysseles. — etc.

B. 2034. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1655-1657. — Causes extraordinaires. — Blayn, notaire et greffier. — Assignation donnée par Esprite Guinet, veuve d'Antoine Bouvayron et remariée à Philippe Imbert, aux consuls, parents et voisins de Catherine Bouvayron, sa fille, pour qu'ils aient à lui nommer un nouveau tuteur. — Instance en séparation de corps introduite par Laure Charlils contre David Bertrand, son mari, qui depuis 4 ans, l'a chassée de sa maison et refuse de l'y recevoir. — Sentence qui condamne Antoine Blain, héritier des hoirs Sance Pierre, à payer à M. Cellier, procureur, ancien exacteur, la somme de 16 florins 20 sous, montant de la cote de ladite succession. — Ouverture du testament olographe de Joseph de La Pise, en présence du curateur nommé pour représenter les enfants tant absents que mineurs du défunt. — Réception des gardes chargés, conformément à l'ordonnance de la cour, d'empêcher la sortie des grains du terroir de Courthézon. — etc.

B. 2035. (Registre.) — In-4°, 1051 feuillets, papier.

1657-1660. — Causes ordinaires. — Réceptions de Jean Blain, ancien greffier, en qualité de procureur près la cour de Courthézon ; — de Raymond Cellier, praticien, en la même qualité. — Instances de Jacques Rencurel, agissant comme mari de Daupline Galle, contre Marguerite Arnaud, veuve et héritière de Pierre Galle, en restitution de meubles et denrées délaissés par Gabriel Arnaud, aïeul de la femme du poursuivant : — d'Éléonore de Villeneuve, veuve d'Antoine Degeorges, contre les héritiers de son mari, en paiement de sa dot et de sa pension viuelle. — d'Esprit Salvajon, contre les consuls appelés en garantie, en paiement d'aliments fournis au

sieur Martin, ex-précepteur des enfants catholiques de Courthézon : — du même, en qualité d'ancien recteur de l'hôpital, contre Thomas Gastinel, en paiement de 15 livres. — Lecture de l'ordonnance du procureur général qui nomme Jean Delestre substitut au siège Courthézon. — Instance de Pierre Reyne, cessionnaire de Claude de Brevon, d'Orange, contre les hoirs de Pierre Reyne, à l'effet de faire déclarer exécutoire une obligation de 150 livres reçue par M. Jacques de La Pise, notaire, etc.

B. 2036. (Registre.) — In-4°, 336 feuillets, papier.

1658-1660. — Causes extraordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Sentence qui casse les exécutions faites par Esprit Salvajon et consorts, fermiers du souquet, contre Jean-Pierre Prachet, ancien logeur, moyennant le paiement à faire par celui-ci de 8 livres 14 sous pour solde des 15 livres, montant d'un quartier de sa cote. — Opposition faite par Antoine Blanc à la saisie-arrêt pratiquée par Antoine de Roy, sieur de Ledignan, cessionnaire prétendu de Manuel de Jeanvis de Maissec, sieur de la Roche St-Augins et Dions, entre les mains d'Adam de Fesc, sieur de Merles, son débiteur. — Sentence condamnant Jean Bressac à supporter à l'hôpital de Courthézon la moitié d'une cense de deux éminées 1/4 de blé qui grève une terre, sise au grand terrain de Cassan, qu'il s'est partagée avec son frère. — Instances : de Jean Riehier, contre François Sallony, en paiement de 5 livres 5 sous 10 deniers pour solde et entier paiement de 8 livres 5 sous 10 deniers, prix d'une livre deux onces de soie ; — de Paul Ruffe, cavalier de la compagnie du Vice-Légal, contre Jean Gabet et Jacques Pascal, marchands d'Orange, en délivrance des gerbes et grains qu'ils ont fait saisir sur Antoine Blain, leur débiteur, et que celui-ci a cédés suivant acte reçu par M. Pierre Aubert, notaire à Avignon, etc.

B. 2037. (Registre.) — In-4°, 747 feuillets, papier.

1661-1662. — Causes ordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Sentences : rendue à la requête de Jean-François de Cambis, seigneur de Servières et autres, ordonnant que la maison de Calixte Vernet, leur débiteur, sera de nouveau mise aux enchères, vu l'absence d'acheteurs à la première criée ; — qui condamne Esprit Villerme et Pierre Blaze à payer à Jean de Cappean de Roquemaure, avocat au Parlement d'Orange, cessionnaire de François Reynet, le premier, 6 livres pour une rente foncière, et le second, pareille somme pour pension échue. — Instance de Pierre Vidal, contre Catherine Fallot, en paiement de 600 livres pour solde de 1,500 livres constituées

eu dot à Catherine Cappion, sa femme. — Poursuites : de Pierre Reyne, exceteur, contre Louis Ripert, Claude Faure et autres, en paiement de leurs cotes, et sentence ordonnant la vente des fruits sur eux saisis par le produisant ; — de Mathieu Vilhet, cure de Courthezon, contre Jean de Cappeau, en paiement d'une somme de 30 livres montant des arrerages d'une fondation. — Instance de M. Jean de Mariguane, prêtre, procureur d'Anne Guimut, religieuse du couvent de Sainte-Ursule, de la ville de Pernes, contre Pascal Coulouieu, ménager, à l'effet de le contraindre à passer l'acte de la vente d'une maison sise dans l'enceinte de Courthezon, quartier de La Place, qu'il s'est engagé à acheter de sa marchandise, au prix de 600 écus ; — d'Alexandre de Rastel, seigneur de Rocheblanc, cessionnaire d'Alexandre de Callignon, sieur de Brémucy, contre Antoine Blain et le cédant, son gérant, en paiement de 700 livres, montant d'une promesse privée, etc

B. 2038. (Registre.) — In-4°, 59, feuillets, papier.

1661-1666. — Causes extraordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Nomination d'un tuteur à Marie Bie, en remplacement d'Isabeau Audigier, sa mère, qui est sur le point de convoler en secondes noces. — Sentence qui condamne Mathieu Villard, fermier de la dime, à rembourser à Jean Basset, ancien consul, la somme de 11 livres 11 sous, montant de son écot dans le repas consulaire, sauf réduction de 19 livres 10 sous à lui dues par ledit Basset. — Poursuites intentées par Pierre Capion, pour coups et blessures, contre Esprit Bonnet, prêtre, et défaut donné contre ce dernier. — Sentence qui casse les exécutions faites par Esprit de Séguin, sieur des Beaumettes, et Antoine Marie, rentier de la seigneurie de Loriol (Comtat-Venaissin), contre Antoine Rouchas, rentier de la grange de Casson leur débiteur, pour une somme de 37 livres 18 sous, attendu l'impossibilité où se trouvait ce dernier de les payer, par suite de leur non comparution et de l'absence d'un procureur chargé de les représenter. — Poursuites de Pierre Reyne, exacteur, contre Philippe Colombe, travailleur, en paiement de 15 livres 2 sous 4 deniers, montant de ses cotes de deux années. — Déposition de Pierre Coq, trésorier, attestant qu'il n'a pas reçu de Gaspard Villard, boulanger, habitant actuellement à Carpentras, contrairement aux affirmations de celui-ci, la somme de 23 livres 7 sous qu'il reste devoir à la communauté pour solde des prix de la farine à lui fournie, etc.

B. 2039. (Registre.) — In-4°, 81, feuillets, papier.

1663-1665. — Causes ordinaires. — Bernard, notaire et greffier. — Poursuites : de M. André Gontard, notaire, contre

Michel Couzret, maréchal-ferrant, en paiement du prix d'un cheval ; — des Peuïents Noirs de Courthezon, cessionnaires de Laurette Laurent, contre Judith Reclème, veuve et héritière de Samuel Guimard, en paiement d'une pension et passation d'une nouvelle reconnaissance. — Sentence qui autorise la Confrérie à se mettre en possession de la pièce de terre sujette à la pension, à la suite du déguerpiement qu'en a fait ladite Reclème. — Poursuites de Jacques de la Rue, opérateur, contre Jean du Cros, en paiement d'un baudrier et d'une épée de la valeur de 15 pistoles, qu'il prétend lui avoir été dérobés par ce dernier. — Action en bornage de jardins, au quartier de la Grane, intentée par Jacques Peschier, notaire, contre Esprit Sage, et sentence qui commet Philippe Robert et Pierre Cappion, experts nommés par les parties pour planter les limites des deux propriétés. — Insinuation de donation, par contrat de mariage, au profit d'Antoine Autrand et de Laure Cellier, contre Raymond Cellier, procureur. — Requête du substitut du procureur général, tendant à faire estimer par les experts jurés, pour être donnée à nouveau bail, une maison sise dans l'enceinte de Courthezon, grevée d'une rente en faveur de S. M. et délaissée par les hoirs Reyre qui en étaient possesseurs. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement d'Orange qui nomme Gédéon Boyer, avocat, lieutenant de justice à Courthezon, etc.

B. 2040. (Registre.) — In-4°, 702 feuillets, papier.

1665-1666. — Causes, etc. — Bernard, notaire et greffier. — Sentence ordonnant la vente aux enchères publiques, sur la nouvelle mise à prix qui en sera fixée par les experts jurés, de la maison saisie sur Calixte Veroet, pour le prix en être distribuée à François de Cambis, poursuivant, et autres créanciers. — Poursuites de Paul de Drévon, conseiller au Parlement, en vente d'une maison dépendant de l'hoirie de Guillaume Reyne. — Sentences : rendue contre David de Carcassonne, portant que, faute par lui de restituer, dans la quinzaine, à Daniel Serat, les 4 pistoles d'Espagne et 4 livres patats qu'il lui doit ; les gages qu'il a donnés à celui-ci consistant en une ceinture d'argent et trois manteaux bureaux, seront vendus aux enchères publiques ; — rendue par défaut, au profit des hoirs de Pierre de Roussel, contre les hoirs de Claude Chaffard, déclarant exécutoire une obligation de 100 livres reçue par Jacques Peschier, notaire. — Assignation donnée par Nicolas Roux et consorts, fournisseurs du four de la place, à Jean et François Armand, père et fils, en paiement du droit de fourrage. — Instance de César et Laure de Vese, contre Nicolas Morel, à l'effet de l'obliger à justifier de l'acquiescement entre les mains des créanciers auquel il avait été délégué

du prix, montant à 360 ecus 33 sous, d'une terre au quartier des Saussières qu'ils lui ont vendue, etc.

B. 2041. Registre. — In-4, 761 feuillets, papier.

1666-1668. — Causes, etc. — Peschier, notaire et greffier. — Instance des garde-vignes contre Jean Calamel et Claude Fauchier, fermiers de la claverie, en paiement chacun de 12 livres pour leur salaire. — Sentence par laquelle il est donné acte à Louis Vidal du deguerpissement qu'il fait d'une étalle avec cour et grenier à foin qu'il a achetée de feu Pierre Guimet, et dont il ne peut payer la rente. — Instance de Pascal Coulonieu et Pierre Reyne, fermiers des rentes de l'hôpital St-Bernard d'Avignon, contre Pierre Gauthier, en paiement de 17 livres 10 sous, montant de la rente de trois emminées de pré — Insinuation de donation, par contrat de mariage, au profit de Daniel Bernard, notaire et procureur et de Judith Brousset, contre leurs parents respectifs. — Poursuites exercées : par Gabriel Gand, cure de Courthézon, contre André Bouillon, en paiement d'arrérages de pension : — par le même, contre les hoirs Mathieu, en paiement d'arrérages de fondation. — Sentence par défaut qui condamne François Vidal, prêtre et prieur de la chapelle St-Nazaire, élevée dans l'église de Courthézon, à porter audit cure les honoraires qu'il lui doit pour son service, etc.

B. 2042. Registre. — In-4, 810 feuillets, papier.

1666-1672. — Causes extraordinaires. — Buissière, notaire et greffier. — Instances de Paul de Soret, juge général de Lhers, dépendant de Courthézon, contre Pierre Capiou, pour le contraindre à reprendre le cheval qu'il lui a vendu et à lui restituer les 15 ecus, montant de la vente ; — de Pierre Reyne et consorts, fermiers des tasques de S. A., contre Jean Calamel et autres adjudicataires du foulage des grains de la tasque, à l'effet de faire nommer des experts chargés d'évaluer les dommages résultant pour les fermiers du mauvais foulage des grains. — Sentence intervenue dans le différend existant entre M. Gabriel de Videau, d'Avignon, Jean Bourdet et Barthelémy Bagnols, libérateurs du curage de la Seille, ordonnant que les parties nommeront des experts chargés de visiter le curage de cette rivière dans la partie qui longe les terres de M. de Videau. — Requête d'Anne Malapert au capitaine de Courthézon, tendant à faire enregistrer la procédure faite devant les officiers de Tulette, par André Bouton, avocat au Parlement de Grenoble, son mari, qui l'autorise à aliéner les biens dépendant des successions d'Abraham Malapert et Laure Roussel ses père et mère pour acquitter les

dettes dont ils sont grevés — Instance de Jeanne Massier, veuve de Mathieu Villard, contre Pierre Aubert et Félix, marchands de soie d'Avignon, en paiement de 5 livres 7 sous pour solde du prix de 16 livres 1 once de soie qu'elle leur a vendue à raison de 3 écus la livre : — d'Esprit-Marie d'Orange, contre Martin Rey, menager, de Courthézon, pour être maintenu en la possession ou droit d'arrosage d'une luzerne sise au terroir de Courthézon, quartier des Esclauses, etc.

B. 2043. Registre. — In-4, 412 feuillets, papier.

1667-1672. — Causes ordinaires. — Benjamin Buissière, procureur et greffier. — Demande en séparation de corps formée par Marie Janson, contre Jean Calamel, son mari, et sentence qui condamne ce dernier à lui fournir, de six en six mois, et par anticipation, les aliments qui lui seront nécessaires, si mieux il n'aime lui restituer tous ses droits dotaux. — Requête adressée au capitaine de Justice par Françoise Juilloux, Esprit Benoit et consorts, détenus au château de Courthézon pour coups et blessures, pour obtenir leur élargissement sans caution ; ordonnance qui leur accorde les fins de leur demande. — Procès criminel intenté par Raymond Cellier, procureur, et Martin Fourron, chirurgien, contre Mathieu Basset, cardeur à laine, pour excès et injures commis contre leurs personnes en plein conseil. — Instance de M. Benjamin Buissière, procureur et greffier, contre Esprit Salvaton, en paiement de 30 livres 9 sous, montant de deux promesses privées. — Procès criminel pour tentative d'assassinat sur sa personne intenté par Georges Laeoste, de Courthézon, contre Antoine le Provençal dit le Friza, cordonnier de Pernes, et un de ses compagnons, etc.

B. 2044. Cahiers. — In-4, feuillets, papier.

1549-1667-1672. — Causes, etc. — Demande par M. Jacques Peschier, notaire et procureur, en paiement de vacation contre David Bertrand et Laure Charfils, mariés, et sentence qui condamne ces derniers au paiement desdites vacations, selon la taxe qui en sera faite. — Sentence qui ordonne la continuation des poursuites exercées par Antoine Rougnon, fils et héritier de Mai, contre les hoirs de Jean Reynaud, s'ils ne justifient, dans la huitaine, des acquits de la somme de 24 livres 14 sous dont le remboursement leur est demandé. — Insinuation de donation au profit de la confrérie des pénitents noirs, contre Louis Teyssier, fils d'Isnard, donateur. — Demandes : par Marie Janson, séparée d'avec Jean Calamel, son mari, pour le faire contraindre à exécuter la sentence qui le condamne à lui servir, par semestre anticiépé, une pension alimentaire fixée à dire d'experts : par Charles d'Hu-

gues, prêtre de l'église de St-Siffrein, à Carpentras, contre François Roubaud, boucher, de Courthézon, en paiement d'une promesse privée; — des consuls prenant fait et cause pour David Chaffard, ancien trésorier, contre le curateur de l'hoirie d'Henri Grès, en paiement de 27 livres 10 sous pour un quarton de la cavalerie, etc.

B 2045. (Registre.) — In-4°, 649 feuillets, papier.

1669-1670. — Causes, etc. — Benjamin Buissière, procureur et greffier. — Poursuite de Jean de Cappeau, juge, et vignier royal, de Roquemare, contre Étienne Gaillard, son rentier, et Jacques Combet, cessionnaire de celui-ci, en paiement d'une somme de 36 livres. — Sentences : qui condamne Jean Villerme, acquéreur d'une vigne dépendant de la discussion des biens de Jean Ducros, au quartier du Cassanet, moyennant le prix de 13 livres, à verser au greffe, pour être appliquée au paiement des frais de justice; — qui condamne David Jeau et son berger à payer à Esprit Chaix, clavaire, conformément aux règlements et statuts, les frais d'une relation faite entre eux. — Instance de Madeleine-Jeanne et Gabrielle Robert, filles de feu Michel, en ouverture du fidéicommissé opposé au testament de leur père et en réintégration de la maison et autres biens dépendant de sa succession, contre François Morel, prétendu héritier de Philippe Robert, leur frère. — Insinuations : de donation au profit d'Antoine François de Queyras, sieur de la Broussière, et Diane de Rousset, de Cassans, contre Marthe d'Ure et Alexandre de Rousset, sieur de Cassan; — de donation par contrat de mariage au profit d'Antoine-François de Payen, avocat au Parlement et professeur de l'Université d'Avignon, et de Françoise de Cappeau, contre Jean de Cappeau et Marguerite de Roy, de St-Victor, etc.

B 2046. (Registre.) — In-4°, 455 feuillets, papier.

1671-1672. — Causes. — Buissière, greffier. — Instances : de Jean-François de Fournier, sieur de Pradine, cessionnaire d'André Labaume, en paiement de 75 livres contre les hoirs de Pierre Fabry et demoiselle Éléonore de Villeneuve, appelée en garantie; — de César et Laure de Vesc, contre Nicolas Morel, en délaissement d'une terre de la contenance de quatre salmées et restitution des fruits perçus, attendu la nullité de la vente qui lui en a été consentie par Pierre de Vesc qui, n'étant que leur co-héritier dans la succession de Marie de Merles, n'a pu, à ce titre, valablement disposer d'un immeuble dépendant de ladite succession; — des consuls de Courthézon contre Jean Bourdet, associé solidaire du nommé Gras dans la ferme de la claverie, en paiement de 37 livres 10 sous pour

solde de ladite ferme. — Insinuation de donation par contrat de mariage au profit de Jean de Cappeau et de Marguerite de Roys, fille de feu noble Imbert et Marguerite de Roys de St-Victor. — Poursuites : d'Antoine de Payen, cessionnaire de Jean de Cappeau, contre les héritiers de Louis Juilloux et autres débiteurs; — de Sébastien Denis du Laurens, marquis de Beauregard, contre Jeanne Taxi, sa débitrice. — Sentence ordonnant que, faute par elle de se libérer dans le délai d'un mois, ses meubles seront vendus au profit du créancier. — Sentence rendue à la requête d'Henri Reboul fils, déclarant exécutoire pour la moitié incombant à la succession d'Antoine Autran et mise à la charge de Laure Cellier, sa veuve usufruitière de ses biens, une obligation de 212 livres souscrite au profit du père du poursuivant. — Instance de Claudine de la Bâtie, veuve d'Antoine de Radonnet, avocat en la cour, entre Antoine Gaillard, et nomination de tuteur à André et Honoré de Radonnet, ses enfants, etc.

B 2047. (Registre.) — In-4°, 989 feuillets, papier.

1671-1677. — Causes, etc. — Deydier, notaire et greffier. — Instance de François Guilhermin, héritier testamentaire de Jean-Antoine de La Granerie, contre Joseph de La Granerie, en délaissement des biens laissés par ledit testateur. — Sentence qui condamne Charles Calamel, ancien clavaire, de Courthézon, à payer à Jacques Bernard le montant de deux relations. — Lecture des provisions livrées par Jacques Richard, secrétaire du Roi, pour le corps de la claverie de France, procureur général de Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, jouissant de la principauté d'Orange, qui nomment Balthazar Fort, sieur de St-Maurin, juge ordinaire des cité et principauté d'Orange, aux fonctions de lieutenant de justice de Courthézon. — Poursuite, par Françoise Faure, de la vente des biens saisis sur Marie Périer, veuve d'Esprit Faure, sa débitrice, pour une somme de 150 livres et sentence ordonnant que lesdits biens seront vendus si cette dernière ne s'est libérée avant la St-Michel. — Sentence rendue contre les héritiers de Jean Calamel, déclarant exécutoire une obligation de 82 livres souscrite au profit de Benjamin Buissière, procureur. — Demande de la communauté de Courthézon et autres créanciers de la discussion des biens de Louis Gros, tendant à faire fixer le jour de la distribution des prix de la vente desdits biens, etc.

B 2048. (Registre.) — In-4°, 961 feuillets, papier.

1672-1677. — Causes, etc. — Guillaume Ruat, greffier. — Instances : de Jean Doux, maréchal-ferrant, de Caromb (Comtat-Venaissin), contre le substitut de l'avocat général, à l'effet d'être mis en possession de l'héritage laissé par Au-

toine Mounier, décède ab intestat dont il se prétend le cousin germain ; sentence qui dispose que le demandeur aura à justifier préalablement de sa qualité au moyen d'attestation en forme ; — de Diane Maurice, veuve de Jacques Charles, en son vivant, pasteur de l'église réformée de Courthézon, en ouverture du testament solennel de son mari ; — de Jean Lanco, originaire de Courthézon, frère de la congrégation de la doctrine chrétienne érigée à Narbonne dont relève la maison de Bédarrides, contre le recteur de la maison de ladite congrégation, attendu les mauvais traitements dont il a été l'objet de la part du supérieur de la maison de Bédarrides dans laquelle il se trouvait depuis un mois et en provision d'aliments pendant le cours de procès. — Poursuites de Louis Rey, sous-fermier du moulin banal de S. A., contre François Sinaud, pour avoir fait moudre deux éminées de blé à Jonequières, et sentence qui déclare confiscée, au profit du demandeur, la farine provenant dudit blé et porte que, en ce qui concerne l'amende requise par celui-ci, il aura à communiquer, dans la huitaine, les actes qui l'établissent. — Instance de Pierre Reyne contre Monnet Fontanier, pour le contraindre à passer l'acte de vente d'une vigne sise au quartier St-Laurent, qu'il a promis d'acheter au demandeur au prix de 19 écus. — Sentence qui autorise la vente amiable à Jacob Astruc, juif, sur le pied de l'estime qui en a été faite, des meubles saisis sur les hoirs de François Sallony, ancien exacteur, pour en effectuer le prix au paiement du reliquat de 493 livres dont il était resté débiteur envers la commune, etc.

B 2049. (16 cahiers.) — In-4°, 1293 feuillets, papier.

1674-1684. — Causes, procurations et rapports. — Procès-verbaux : de la visite des remparts faite par les consuls pour reconnaître les maisons qui y sont appuyées et celles qui déversent l'égoût de leurs toits sur le marche-pied desdits remparts ; — de la distribution des prix de la vente des biens de Pierre Galle entre ses créanciers. — Constitutions : par Françoise Faure du sieur Bernard, en qualité de procureur dans l'instance en paiement de relation qu'il a intentée contre Jeanne Merlier, veuve de François Reyne ; — par Esprit Durre, du sieur Malapert en la même qualité, dans l'instance par lui introduite contre Autoine Blain, en paiement de 7 florins, montant d'une promesse privée. — Instances : de Vincent Chaix, ménager, contre Louis Breschat, en paiement de 6 livres, montant d'une promesse privée ; — d'Adam et César de Vese contre Laure de Vese, leur sœur, en remboursement de 91 livres qu'ils ont payés pour elle, suivant actes publiés, etc.

B 2050. (Registre.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1676-1680. — Causes. — Guillaume Ruat, greffier. — Enregistrement des provisions de Frédéric de Béranger, avocat et procureur général de S. A., qui nomment substitut à Courthézon, M. Jacques Peschier, procureur. — Sentences : de défaut qui condamne Guillaume Colombet, à payer à Henri de Félix, avocat, d'Avignon, un louis d'argent et six livres patats pour solde de rente de maison ; — qui condamne Peschier, notaire et procureur, à payer à François de Fournier, sieur de Pradines, avant les fêtes de Pâques, la somme qu'il lui doit. — Poursuites de Louis de Gerenton, cessionnaire de Jean-Baptiste de Bourehardiny, contre Pierre et Nicolas-Richard, François Reyne et autres, à l'effet de faire déclarer exécutoire divers actes de rente et de reconnaissance. — Insinuation du contrat de mariage de Raymond Cellier, procureur, et Enemonde Guiard. — Demande de Joseph-Panet Nepton, chanoine de N.-D. la Principale d'Avignon, cessionnaire de François Guilhermin, pour une créance de 125 livres 5 sous patats, sur André Guilhermin, chirurgien de Courthézon, tendant à être autorisé, vu son grand âge, à faire devant un notaire d'Avignon, l'avération des prétendus acquits produits par son débiteur, etc.

B 2051. (Registre.) — In-4°, 531 feuillets, papier.

1679-1682. — Causes. — Guillaume Ruat, greffier. — Notification faite par Laure Deville, héritière universelle, à charge de les rendre à leur fils commun, Pierre Sardon, lorsqu'il aura atteint sa 25^e année, des biens de son mari aux consuls, parents et voisins de son dit fils, de l'intention où elle est de lui rendre ledit héritage et de lui faire nommer un nouveau tuteur, attendu qu'elle est sur le point de convoler en secondes noces. — Défaut donné au profit des enfants de Georges Malapert, en son vivant notaire et procureur, demandeur en acceptation de son héritage, sous bénéfice d'inventaire contre Isabeau Reynaud, leur mère, la communauté de Courthézon et autres créanciers de ladite succession. — Instance de Jean-Baptiste de Vincent de Causans sieur de Lausière, contre Antoine Blanc, en remboursement de diverses sommes résultant soit d'actes d'obligation, soit de prêts verbaux, soit de paiements faits à sa décharge. — Sentences : qui condamne Augier Mercier, mari de Marguerite Faure, héritière de Jérôme Périé, à pourvoir à l'entretien viduel de Marguerite Reymond, veuve de ce dernier, jusqu'à la restitution de sa dot ; — qui déclare exécutoire, pour le principal, nonobstant appel, l'ordonnance qui condamne Lucrèce de Vese à payer à Paul Bouyer, d'Orange, la somme de 33 livres, montant d'une

promesse payée. — Instance de Gaspard de Moreton de Chabillant, abbesse du monastère des Dames de St-André des Ramières, contre Antoine Grégoire et Gilles, maçon, à l'effet de les mettre en demeure d'exécuter les travaux de maçonnerie et spécifiés dans l'acte de prix fait intervevu entre eux, etc.

B. 2052. (Registre.) — In-4°. 375 feuillets, papier.

1682-1683. — Causes. — Poursuites par les consuls de Courthézon de la vente des fruits saisis sur François Milloux, les hoirs Reyne et autres débiteurs de la communauté. — Lecture et enregistrement : du brevet qui nomme Jean Basete, substitué à Courthézon ; — de l'arrêt du Parlement portant réception de Pierre Monteil, praticien, de Nîmes, en qualité de procureur au siège de Courthézon. — Instance de Françoise de Labelle, bachelier en théologie, chevalier de l'ordre Ste-Croix, curé de Courthézon, en paiement des honoraires s'élevant à neuf livres, d'une messe célébrée, chaque mois, pendant deux ans, dans la chapelle de St-Marc érigée dans l'église de ladite ville, contre Pierre Reyne, notaire et procureur, chargé dudit paiement au nom de M. Vidal, prêtre recteur de ladite chapelle, etc.

B. 2053. (Registre.) — In-4°. 770 feuillets, papier.

1684-1687. — Causes. — Bonard, greffier. — Sentence qui maintient la saisie faite par Louis Parrel sur une terre saisie au quartier de la Clède, appartenant à Jean-Baptiste Durre de Broutin, de Paris, marquis de Montanègues, lieutenant général de la province de Languedoc, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Paul-Antoine de Rousset, et chargé, à ce titre, de payer audit Parrel 1566 livres pour arrérages de pension — Insinuation de rétrodonation au profit d'Esprit de Fontain, capitaine major des portes de Carpentras et Anne de Balby, mariés, contre le père Thomas Udelot, recteur du collège de la Compagnie de Jésus. — Instance d'Esprit de Calameau contre les héritiers de Pons Ebrard et ceux de Pierre Reybaud, en paiement d'arrérages de pension et passation d'une nouvelle reconnaissance. — Enregistrements : de l'ordonnance qui approuve provisoirement la nomination faite par Alexandre de Beaucastel, capitaine de Courthézon, de Balthazar Fort, pour son lieutenant ; — du brevet de Guillaume Henri, prince d'Orange, qui nomme Charles de Reynaud de Bergagrolles aux fonctions de capitaine de Courthézon, devenues vacantes par le décès d'Alexandre de Beaucastel. — Instance de François de Lubelle, ancien curé de Courthézon, contre Laure Joannis, en paiement de 36 livres, montant d'une promesse privée, etc.

B. 2054. (Registre.) — In-4°. 573 feuillets, papier.

1684-1687. — Causes. — Bonard, greffier. — Cautionnement de Pierre de Beaucastel, en faveur de Frédéric de Ruat, capitaine au régiment de Roussillon-Royal, son gendre, à l'effet de permettre à ce dernier de continuer les exécutions commencées contre Pierre Morel pour le montant s'élevant à 150 livres d'une obligation reçue par M. Coninch, notaire à Courtrai (Flandre). — Assignation donnée par Étienne Icard, bourgeois, de Courthézon, à la veuve et autres parents de Laurent Icard, en son vivant avocat en la cour, son fils, à l'effet de procéder à l'ouverture du testament de ce dernier. — Sentence qui maintient Marguerite Aubert, veuve de Jean Maurin, sous-fermier du four neuf dans la jouissance de ce four revendiquée par Jean Bourret et Pierre Chambaud, cautions de son mari, pour le paiement de ladite ferme, à la condition que Françoise Blanc la cautionnera pour garantir aux demandeurs, le remboursement de la ferme dudit four qu'ils sont obligés d'avancer. — Poursuites des consuls contre Étienne Guériu, pour avoir enlevé une dalle qui servait aux habitants à reposer l'eau qu'ils vont puiser au moulinet et l'avoir entreposée, en guise de banc, contre une muraille qu'il a nouvellement construite audit moulinet. — Sentence rendue à la requête des consuls portant qu'à défaut par Françoise Villand de se présenter dans la journée, les fruits saisis sur sa vigne, au quartier de Coudoulet, seront vendus aux enchères pour le prix en être affecté au paiement de ses charges de ville se montant à 11 livres 9 sous. — Poursuites : par la communauté de Courthézon de la vente de l'étain saisi sur Jacques Fiquet, pour en appliquer le prix au paiement de la solde, se montant à 4 écus blancs et demi ; — d'un dragon du détachement envoyé par S. M. que les consuls avaient logé chez lui ; — de la saisie des meubles d'Honoré Deydier, veuve Magnan, et de leur vente jusqu'à concurrence de la solde qu'elle pourra devoir à l'officier commandant le détachement qui avait été logé chez elle, etc.

B. 2055. (Registre.) — In-4°. 426 feuillets, papier.

1687-1690. — Causes. — Perre, greffier. — Déclarations : faite par Claude Brugière, originaire de Mondragon, ancien soldat au régiment de cavalerie du seigneur de Crillon, de la répudiation de l'héritage de son père, décédé depuis 18 ans à Courthézon ; — de Philippe Roche, apothicaire, attestant que son grand-père, vu ses infirmités, et Madame Marie-Magdeleine de Vassieux de Séguin, veuve de Paul-Antoine de Rousset, ne peut se rendre au Parlement d'Aix où elle est assignée pour déposer dans le procès intenté par François de La-

belle, ancien curé de Courthézon, contre certains habitants de cette ville. — Instances : d'Esprit Fontain, capitaine-major des portes de la ville de Carpentras, contre M. Benjamin Buisière, curateur pourvu à la défense d'Anne de la Granerie, à l'effet de faire procéder à la taxe des dépens du procès soutenu contre elle ; — de François de Labelle, ancien curé de Courthézon, contre les héritiers de Jean Roustan, en paiement de 12 livres, montant des frais de l'enterrement de ce dernier ; — de François Gerbe, bourgeois d'Orange, tant en son nom qu'à celui de ses associés à la ferme générale des rentes de S. A., contre les hoirs de François Morisson, en paiement de lods et trezain, se montant à 68 livres pour la vente et revente de maisons, consenties la première, au prix de 240 livres et la deuxième, au prix de 336 livres. — Poursuites des fermiers généraux de S. A., contre les héritiers de Pierre Chaffard, en paiement de lods et trezain pour achat d'une écurie ; — contre les héritiers de Roustan Légier et autres, en paiement des mêmes droits pour achats de divers fonds de terre ; — des consuls et de l'exacteur de Courthézon, contre François Bernard, en paiement de 9 livres 36 sous 6 deniers, montant de ses cotes ; — des mêmes, contre les hoirs Bournet, débiteur de la somme de 26 livres 6 sous, montant de leurs charges de ville, etc.

B. 2056. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1688-1690. — Causes. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne qu'à l'avenir les appels de jugements rendus dans la principauté d'Orange, sur des matières relevant de la juridiction des Chambres des Comptes et Cours des Aides et Finances, seront, ainsi que cela se pratique déjà pour les affaires ressortissant au Parlement, portés devant la Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence. — Insinuation de donation au profit de Catherine de Mathieu, contre Joseph-Marie de Peletier-Gigondas, seigneur de Lagarde. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement d'Aix qui confirme la nomination que Pierre de Beaucastel, capitaine de Courthézon, avait faite de Balthazar Fort, en qualité de lieutenant. — Poursuites de Joseph Bernard, curé de Courthézon, contre les héritiers de François Rousset, en paiement de 15 livres, montant d'une fondation. — Instance de Marie-Madeleine de Séguin de Vassieux, veuve de Paul-Antoine de Rousset, contre les héritiers de son mari, pour en recevoir la somme de 500 livres restant, due sur une provisionnelle de 1,000 livres qu'elle avait obtenue, pendant son mariage, contre son mari, et pour les faire contraindre à compléter l'ameublement du quartier de maison auquel elle a droit, à titre de gain de survie, en vertu de son contrat de mariage, etc.

B. 2057. (Cahier.) — In-4°, 569 feuillets, papier.

1690-1696. — Causes. — Thomas Monnier, notaire et greffier. — Demande formée par M. Joseph Bernard, curé de Courthézon, contre Marc de Villario, chanoine de l'église St-Siffrein, de Carpentras, prieur de la chapelle de l'Annonciade érigée dans l'église de Courthézon, en paiement de 48 livres qu'il lui doit d'après les conventions intervenues entre eux, à raison du service qu'il a fait dans ladite chapelle. — Délivrance en faveur d'Etienne : au prix de 8 livres un sol d'une terre herme de quatre éminées, au quartier de Sainte-Vierge ; au prix de 3t sous, d'une autre terre hermas de deux éminées, au quartier de la Crau, dépendant de la discussion des biens de Martin Rey. — Insinuation de donation contenue au contrat de mariage de Jacques-Melchior de Bénédicte et Anne de Rousset, contre Françoise de Beaucastel, veuve d'Alexandre de Rousset. — Enregistrement du brevet délivré par Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, souverain de la principauté d'Orange, qui nomme Pierre de Beaucastel, fils, aux fonctions de capitaine de Courthézon, pour les remplir, en cas d'absence, d'empêchement ou de mort de son père. — Insinuation de la donation faite, par contrat de mariage, en faveur d'Élisabeth de Salvan de Chénerille par Alexandre de Chénerille, par Alexandre de Seppillon, conseiller en la Cour. — Demande formée par André Pons, notaire à Jonquières, exacteur des cotes de cette communauté, contre le sieur de Vercelos, d'Avignon, en paiement de 9 livres 2 sous 3 deniers, montant de sa cote, etc.

B. 2058. (Registre.) — In-4°, 838 feuillets, papier.

1690-1696. — Causes extraordinaires. — Thomas Monnier, notaire et greffier. — Sentences : qui autorise Anne Peschier, veuve de Charles Puget, mise, en vertu de l'édit de décembre 1689, en possession des biens de son frère Maurice Peschier, qui avait quitté le royaume pour cause de religion, à vendre une maison dépendante desdits biens, sise au quartier de la Grave, à la condition d'en employer le prix au paiement des dettes qui les grèvent ; — qui ordonne l'exécution, nonobstant appel, de la condamnation prononcée contre Étienne Biscarel, portant qu'il sera tenu de fournir une provisionnelle de 9 livres à Louise Autrand, pauvre fille qu'il a séduite, malade des suites de sa grossesse. — Assignation donnée par Joseph-François de Galéans, seigneur de Védènes, etc., aux Pères de la Doctrine Chrétienne, de Courthézon, contre lequel il plaide en cassation de la donation universelle des biens qu'il ont surpris à Marie-Madeleine de Vassieux dont il

est le plus proche parent, à l'effet d'être autorisé en leur présence à consigner une pension de 540 livres par lui due à la donatrice et faisant partie des biens litigieux. — Présentation par Pierre Chambaud, ménager, de témoins qui attestent que, lors du tirage au sort des noms de Simon Mourin et de Pierre Chambaud, frères utérins, pour désigner celui des deux qui irait servir sur les galères de S. M., le sort est échu à Simon Maurin, et non à Pierre Chambaud, son fils, porté, par erreur, sur la liste des recrutés. — Poursuites : de Gabriel Gand, prétre, de Courthézon, contre Jeanne de Panisse, héritière d'Anne d'Urre, son aïeule, en paiement d'arrérages d'une pension à lui léguée par cette dernière, à la charge de célébrer une messe pour elle tous les jours ; — du même, contre les Pères de la Doctrine Chrétienne, donataires d'une somme de 18,000 livres sur Joseph-François de Galéans, à la charge par eux d'entretenir le poursnivant ; — en paiement de dix-huit mois d'arrérages de la pension annuelle de 90 livres qu'ils lui servent en représentation de ladite charge, ainsi qu'ils en ont convenu, et qu'ils refusent de lui payer ; — du même, contre le recteur des Pénitents Noirs de Courthézon, en paiement des honoraires du service qu'il a fait, pendant plus de deux années, dans la chapelle de la Confrérie, à raison de 20 écus par an. — Assignation donnée par Thomas Monnier, greffier aux adjudicataires des grains saisis sur les hoirs du marquis de Montanégues, à l'instance du marquis de Ganges, pour les contraindre à lui payer les droits d'inquant dont l'exaction lui est imposée par l'acte de bail de son greffe, etc.

B. 2059. (Registre.) — In-4°, 528 feuillets, papier.

1696-1702. — Causes ordinaires. — André Garron, greffier. — Demande en paiement d'arrérages de pension et passation de nouvelle reconnaissance introduite contre François Delestre par Louis Delanges, sieur de Beauregard. — Requête adressée par Jean Basset, substitut au lieutenant, pour faire contraindre Thomas Monnier, ancien greffier, à remettre ses actes et registres au nouveau greffier, et sentence ordonnant ladite remise, dans les huit jours, à peine de 50 livres d'amende. — Sentence par défaut rendue au profit de Philippe de Cappeau, seigneur de Marguerines, déclarant exécutoire l'acte de vente d'une terre de cinq éminées, au quartier de la Barrière, terroir de Roquemaure, passé par celui-ci à feu Jeanne Mayer et Maurice Peschier, son fils, au prix de 58 livres 10 sous l'éminée. — Réception de Frédéric Thomas, de Courthézon, en qualité de substitut du procureur général de S. A. — Insinuation de donation contenue au contrat de mariage de Jean-Henri de Gombert, seigneur de Dromon, Saint-Geniès et sa vallée en Provence, et Françoise de Vesc de Merles, contre Françoise de Vesc de Dieulefit, tante de la future.

— Serment de fidélité prêté par Frédéric-Henri Bernard, commis-greffier, et Jean Chaix, sergent, au prince de Condé, nouveau souverain de la principauté d'Orange, etc.

B. 2060. (Registre.) — In-4°, 568 feuillets, papier.

1696-1702. — Causes extraordinaires. — André Garron, greffier. — Assignations données : par André Archier, ménager, aux consuls de Courthézon, à l'effet de se faire décharger de la garde des fruits saisis sur Philippe Ivonnin, pour le paiement de ses charges de ville ; — par Louis de Vincent, chevalier, comte de Causans, seigneur de Mazan, etc., au prier de la chapellenie de l'Annonciade, érigée dans l'église de Courthézon, pour le contraindre au remboursement des tailles, qu'il a avancées pour lui, de deux terres sises au terroir de cette ville, quartier du Mourre de l'Estelle et de St-Georges, dépendantes dudit prieuré ; — par les consuls à Antoine Grangeon, fermier de la claverie, pour le contraindre à acquitter la solde du salaire, se montant à 12 livres par mois, des six gardes chargés de surveiller le terroir, à partir de la Madeleine jusqu'à la fin des vendanges. — Ouverture, à la requête de Jean-André Pons, notaire à Jonquières, du testament solennel de Marie Deydier, son aïeule. — Poursuites criminelles : contre Laure Galle, pour vol commis au préjudice de Raymond Barjavel ; — contre Jérôme-Nourri, clavaire, de Courthézon, contumace, accusé du meurtre de Jean Vernaissou, etc.

B. 2061. (Registre.) — In-4°, 598 feuillets, papier.

1702-1706. — Causes ordinaires et extraordinaires. — Frédéric-Henri Bernard, greffier. — Réception, en qualité de greffier, de Frédéric-Henri Bernard, procureur. — Insinuations de donations : par contrat de mariage requise au profit d'Henri Guib, avocat, et d'Élisabeth Deydier, mariés, l'un contre l'autre, et contre Honorée Deydier, veuve Magnan ; — au profit d'Anne et de Rousset, veuve de Melchior de Bénédictis, contre Françoise de Beaucastel, sa mère. — Poursuites par Louis Calamel et Antoine Gauthier, ancien garde du terroir, contre les consuls et le fermier de la claverie, en paiement le premier, de 13 livres, le second de 17 livres 11 sous, pour solde de leur gages. — Insinuation de donation au profit de Pierre Buissière, apothicaire du prince de Condé, contre Benjamin et Joubeau Buissière, ses frère et sœur. — Demande formée par Marthe Berthet, tendant à ce que, pendant le cours du procès qu'elle a intenté contre Jean-Antoine de Villeneuve, son mari, en fourniture d'aliments et d'entretien, il lui soit accordé, sur les biens de ce dernier, une provision de 200 livres, pour subvenir à l'entretien de Louis-Guibert de

Villeneuve, leur fils, atteint d'imbécillité. — Ordonnance du capitaine portant défense aux habitants de courir par la ville et de s'attrouper après 10 heures du soir, et aux cabaretiers de donner à boire et à manger après la même heure, le tout à peine de 25 livres d'amende et sans préjudice des autres peines de droit contre les promoteurs des attroupements, etc.

B. 2062. (Registre.) — In-4°, 1008 feuillets, papier.

1706-1715. — Causes ordinaires. — Etienne Reyne, greffier. — Dépositions de témoins produits par Isabeau de Perrotet de Chavanon, dans l'instance engagée par elle contre Esprit Coulonnieu, en paiement d'une rente de terre, lesquels certifient l'existence du bail verbal consenti par ladite dame audit Coulonnieu d'une terre appelée la Réserve, dépendant de sa grange de Bois-Dauphin. — Comparution devant le capitaine de Courthézon de Françoise de Fédon, épouse de Louis de l'Église, qui expose que leur fils Joseph de l'Église ayant été gratifié par le Roi d'une commission de lieutenant dans le régiment de Toulouse, et son mari quoique riche en bien fonds, n'ayant pas actuellement assez d'argent pour fournir l'équipement de leur dit fils, elle consent à ce que son mari retire de la communauté de Courthézon la somme de 600 livres, à-compte de celle de 1,200 livres qu'elle lui doit. — Demande formée par Joseph Bernard, curé de Courthézon, contre Claire d'Elbène, héritière d'Anne d'Urre, en paiement de 60 livres pour arrérages de fondation. — Poursuite par Moÿse Félix, avocat, agissant en qualité de procureur général de la princesse de Conti, de la vente de 3 salmées de gros blé, 3 éminées de seigle et 3 éminées de paumelle saisies sur Noël Michel, débiteur envers S. A. d'une cense de 7 éminées 4 pognadières de blé. — Vente d'un mulât saisi sur Esprit Turc, débiteur envers la même, de 4 salmées 6 éminées de blé pour la rente des deuxième et neuvième clauseaux de La Palud. — Défaut donné contre Jean Reyne dit Laba et consorts, dans le procès criminel intenté contre eux par Philippe Molet, brigadier, Jean Tartu, dit le Grane et autres, dragon de la compagnie du sieur de Brisseau, au régiment de Queylus, pour attroupements nocturnes et coups et blessures sur les personnes. — Demande d'Henri Homtener, banquier de Lyon et Emilie de Beaucastel, mariés, en paiement de 5,000 livres, contre Pierre de Beaucastel, frère de cette dernière, donataire universel de Pierre de Beaucastel, leur père, à la charge de compter ladite somme à ses sœurs, à l'époque de leur mariage. — etc.

B. 2063. (Registre.) — In-4°, 872 feuillets, papier.

1706-1720. — Causes. — Etienne Reyne, greffier. —

Ordonnance portant que Thomas Mounier et autres, ci-devant greffiers de la cour, auroit à remettre, dans la quinzaine de la signification qui leur en sera faite, tous les registres et papier du greffe dont ils sont détenteurs, à peine de 500 livres d'amende, de tous dépens et dommages-intérêts. — Instance de Pierre de Beaucastel, en paiement de 500 livres, contre les héritiers de Michel de Rosel, veuve en son vivant d'Alexandre de Beaucastel, son oncle. — Sentence qui condamne la démolition de la saillie ou auvent existant à la maison de Claude Chaix qui menace ruine. — Nomination par Pierre de Beaucastel de Philibert, Joseph Rouvière, avocat d'Orange, pour son lieutenant, en remplacement de Balthazar Port, démissionnaire. — Enregistrement : de l'édit du mois de décembre 1714, portant réunion de la principauté d'Orange à la province de Dauphiné pour dédommager cette province du démembrement des vallées de Pragelas avec les forts d'Exiles et de Fenestrelle, d'Oulx, de Cézanne, de Bardonnèche et de Château-Dauphin, cédés au roi de Sicile par le traité d'Utrecht ; de la déclaration du troisième du même mois, portant réunion au comté de Provence de la vallée de Barcelonnette cédée en échange à la France par le même traité ; — de l'ordonnance de la cour de parlement, aides et finances de Grenoble, rendant applicable à la principauté d'Orange, celle du 1^{er} septembre 1706, portant injonction à tous officiers de justice, consuls et autres officiers, aussitôt qu'ils auront été avertis de l'arrivée dans le lieu de la juridiction et résidence ordinaire d'un des membres de la cour, d'aller lui rendre visite en corps, en robe ou avec les autres insignes de leurs charges, si ce personnage est en mission, et, dans le cas contraire, de lui envoyer une députation dans la même tenue officielle, conduite par le premier ou le plus ancien des juges et consuls, etc.

B. 2064. (Registre.) — In-4°, 819 feuillets, papier.

1706-1720. — Causes. — Etienne Reyne, greffier. — Ordonnance portant inhibition et défense de jouer à aucuns jeux publics, de se tenir dans les cabarets pendant les offices les dimanches et fêtes, de rester dans ces établissements après neuf heures du soir, de courir bruyamment par la ville et de s'attrouper passé la même heure, le tout à peine de cinq livres d'amende. — Sentence qui enjoint à François Martin, fermier de la boucherie, de tenir deux bœufs, l'un de mouton et l'autre de brebis, d'abattre des bœufs et de tenir les bêtes qu'il tuera exposées à la boucherie pendant 24 heures, conformément aux conditions de son bail, et le condamne, en outre, à 20 livres d'amendes pour infraction à cette dernière obligation. — Procès criminels intentés : contre Jacques Faure, fermier de la claverie, pour malversation et sentence qui le condamne à 25 livres portées sur son acte de bail ; — contre

Joseph Dumas, travailleur, pour tentative d'incendie de son gerbier, établi dans le voisinage d'autres gerbiers, et sentence qui le condamne, pour ce fait, à cinq livres d'amende. — Sentence qui condamne André Pouzet et Poncete Vilherme qui, pendant que le curé de Courthézon célébrait la messe, s'étaient présentés devant lui, en lui déclarant qu'ils se prenaient en mariage, à faire offrande en réparation de ce scandale, à la confrérie du Saint-Sacrement, de 3 livres de cire blanche chacun. — Requête de Joseph et Marie de Rousset aux capitaine et lieutenant de Courthézon, par laquelle ils rappellent qu'entre autres privilèges, Philippe Guillaume, prince d'Orange, avait accordé à François de Rousset et à Pierre de Beaucastel, ainsi qu'à tous leurs descendants, celui de ne pouvoir être actionnés que devant la cour du parlement et déclarent qu'en leur qualité de descendants légitimes (par faveur royale) dudit François de Rousset, ils sont dans l'intention de jouir dudit privilège. — Sentence qui oppose à leur demande une fin de non-recevoir basée sur ce qu'ils sont bâtards adultérins de Paul-Antoine de Rousset et qu'à ce titre, ils ne sauraient bénéficier des privilèges accordés aux descendants de celui-ci, etc.

B. 2065. (Registre.) — In-4°, 768 feuillets, papier.

1715-1720. — Causes extraordinaires. — Étienne Reyne, greffier. — Réception de Jean Bourret, en qualité de garde du terroir, sur la présentation d'Étienne Biscarel et Philippe Morel, deux des consuls. — Demande formée par Firmin Rouchas et consorts, fermiers du souquet, contre Claude Charasse, cabaretier, en paiement de 27 livres, montant de l'abonnement qu'ils lui avaient consenti pour une année. — Réception de Pierre Vidau en qualité de substitut du procureur général. — Enregistrement du brevet de S. M., qui confie à Dominique de Beaucastel la charge de capitaine de Courthézon devenue vacante par le décès de Gédéon de Beaucastel, son père, et installation du nouveau titulaire dans lesdites fonctions. — Différend entre Melchior de Joannis, sieur de Payan, capitaine et viguier du lieu de Pont-de-Sorgues, et Henri Gagnon, fermier de son domaine, sis au terroir de Courthézon, quartier d'Usson, au sujet de l'observation de certaines clauses contenues en l'acte de bail. — Présentation par Louis Chaix, de témoins qui attestent que sa femme Marie Blanc, disparue de la maison conjugale depuis 8 ans, est morte il y a 5 ans à Ypres (Flandre), à la suite de l'armée, etc.

B. 2066. (4 Cahiers.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1720. — Causes ordinaires. — Étienne Reyne, greffier. — Instance par Claude Charasse, marchand revendeur, contre

Joseph Taranget, pour le contraindre à reprendre un billet de banque de 100 livres et à lui restituer 15 écus blancs, 10 sous et 8 pièces de 27 sous 6 deniers, qu'il lui avait donnés en gage. — Assignation donnée par Barthélemy de l'Église, à Antoine Palerme, bourgeois d'Avignon, Honoré Bouchony, aussi d'Avignon, aux Dames de la Visitation Ste-Marie, de la même ville, aux Dames de Ste-Ursule, de Caromb, et à Mlle de Bruit, de Toulon, veuve de M. de Ste-Jalle, créanciers étrangers de la communauté de Courthézon, pour assister à la nomination d'un curateur à qui le demandeur puisse faire faire valablement tous exploits et signification, attendu qu'il se propose, ainsi qu'il en a le droit, en sa qualité de citoyen de Courthézon, de leur rembourser leurs créances et de se mettre à leur lieu et place. — Sentence qui condamne Jean Faucon, fermier de la boucherie, à l'observation des conditions de son bail, notamment de celle qui l'oblige à tenir, à toute heure, à la disposition des habitants, de la chair de bœuf et de mouton, et qui lui prescrit, à titre de mesure transitoire, vu la contagion dont on est menacé, de ne tuer des bêtes que depuis 8 heures du matin jusqu'à 11 heures et depuis 4 heures du soir jusqu'à 5 heures, et ce en la présence d'un des consuls ou de leurs délégués, etc.

B. 2067. (Registre.) — In-4°, 799 feuillets, papier.

1720-1723. — Causes. — Étienne Jamet, greffier. — Instance produite par les marguilliers de la confrérie du Saint-Rosaire, érigée dans l'église de Courthézon, contre Henri de Sarpillon, pour le faire contraindre à ôter les dalles armoriées et gravées du nom de sa famille qu'il a fait poser dans la chapelle du Saint-Rosaire sur le caveau de son père Alexandre de Sarpillon, enterré dans ladite chapelle, du consentement desdits marguilliers, et à en rétablir le béton dans son état primitif. — Sentence qui condamne Pierre Guimet, bourgeois de Courthézon, à payer à Pierre Thier la somme de 38 livres 11 sous 6 deniers, savoir : 5 francs pour solde d'un prêt, et le reste pour 5 mois 11 jours de gages ; — qui ordonne la vente à due concurrence, des grains saisis sur Joseph de Rousset, débiteur envers l'hôpital des pauvres de deux rentes foncières, l'une de 6 éminées 3 quartiers 4 vingtenières de blé, l'autre de 2 salmées 3 quartiers 2 vingtenières, qui grèvent deux fonds de terre dont il est tenancier. — Déposition d'André Bouyer, Firmin Jaubert et François Ladret, témoins produits par Pierre Reyne, fourmier, à la suite de la plainte portée contre lui par les deux fils de Claude Pérrier, rentier de la grange de la Rigaude, terroir d'Orange, attestant que c'est sur le terroir de Courthézon, et pour les en faire sortir ainsi qu'ils avaient mission de le faire, comme chargés, en ce moment, de la garde du cordon sanitaire que cette communauté avait établi autour

de son terroir, que ledit Reyne a tiré sur les plaignants un coup de fusil. — Sentence qui condamne Antoine Gaillard à payer, dans les six mois, à Marthe de Brévon, veuve de St-Jean, sieur de Pécoulette, la somme de 45 livres, montant d'une promesse privée. — Demande formée par May Antrand, contre Pierre Sage, en restitution d'un fusil que celui-ci, alors consul, avait retenu dans le corps de garde établi pendant la contagion, de laquelle restitution il s'était porté garant, etc.

B. 2068. (Registre.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1720-1727. — Causes. — Etienne Jamet, greffier. — Instance par Jean de Gallié, avocat au Parlement de Paris, l'un des fermiers généraux des revenus du prince de Conti dans la Principauté d'Orange, en paiement du novennium, contre le prieur de la chapelle de la Madeleine, de Courthézon : — par Henri-François de Mestral, seigneur de Viuey, et Laure de Beaucastel, mariés, contre les héritiers de Michel Bellière, à l'effet de faire déclarer exécutoire un acte de reconnaissance d'une pension foncière de 6 livres 5 sous, reçue par M. Peschier, notaire. — Sentence qui condamne André Gorron, procureur, à payer à la communauté de Courthézon, les arrérages d'une rente de 2 émines de ble qu'il lui sert et à lui passer, dans le délai de 8 jours, une nouvelle reconnaissance. — Remise par le procureur fiscal, au capitaine de la cour, de la déclaration du Roi du 14 mai 1724, concernant la religion. — Insinuation de donation au profit de Marguerite de Paul, contre François de Joannis, docteur en droit son mari, etc.

B. 2069. (Registre.) — In-4°, 645 feuillets, papier.

1724-1727. — Causes. — Etienne Jamet, greffier. — Assignation donnée par les consuls de Jonquières à Louis Roussière, bourgeois de Courthézon, fermier du plat pays de la Principauté d'Orange, des rentes et revenus du prince de Conti, pour qu'il aît à recevoir la somme de 600 livres montant de la pension que ladite commune sert à ce dernier. — Demande formée par Christophe de Bernard, mestre de camp des dragons, commandant de ville, citadelle et fort carré d'Antibes, contre Dominique de Beaucastel, capitaine de Courthézon, en paiement d'une cédule de 130 livres ; — par les consuls et recteurs de l'hôpital de Courthézon, contre François Perrot, en paiement d'une pension de 2 émines de blé assises sur une terre d'environ 4 éminées qu'il possède au quartier du Terme. — Poursuites exercées par Jean Chaffard, de Nyons (Dauphiné), et Jean-Joseph Martin, de Monieux (Provence), ouvrier en laine, contre Esprit Fine, Guillaume Blary, Françoise Barnouin et François Cunin, pour tentative d'assassinat sur leur personne. — Sentence qui déclare exécutoire

contre Pierre Sage, ancien exacteur, la clôture des comptes de sa gestion, qui le constitue reliquataire envers la communauté de la somme de 992 livres, partie de plus forte somme que celle-ci l'avait chargée d'acquitter à sa décharge, et du paiement de laquelle il n'a pas justifié, etc.

B. 2070. (Registre.) — In-4°, 1233 feuillets, papiers.

1727-1732. — Causes. — Sage, greffier. — Instances : par Charles Salard, marchand, banquier d'Orange, cessionnaire de Jassuda Crémieux, juif, de Carpentras, contre Pierre Bijandy, boulanger, en paiement d'une promesse de 67 livres ; par Louis Crozat, avocat au Parlement de Paris, fermier général de la Principauté d'Orange, contre Jean Jouffroi, meunier, en paiement d'une rente privée de 128 salmées de blé provenant des rentes et tasques des Paluds de S. A. consentie à ce dernier au prix de 2,944 livres Roi et en paiement dudit prix ; — par Étienne Chavay, marchand toilier et perruquier, d'Avignon, contre Joseph de Rousset, en paiement de 16 livres, montant de 8 onces de graines de vers à soie qu'il lui a vendues ; — par Isabeau Guérin, veuve d'Honoré Garde, contre Claude Garde son fils, en résiliation du bail qu'elle lui a passé des terres et vignes qu'elle possède, attendu qu'il n'exécute pas les conditions portées audit bail. — Sentences : qui condamne Honoré et Pierre Fage, père et fils, à exécuter le contrat de vente d'une terre sise au quartier du Chemin-Neuf, de Beauregard, que Barthélemy de l'Église leur a passé au prix de 270 livres ; — qui condamne Mathieu Barrièr, fermier de la dime du prieuré de Courthézon, relevant du chapitre de l'Église métropolitaine d'Avignon, au paiement du repas que les fermiers dudit prieuré sont, de temps immémorial, tenus de donner aux curés, prêtres et consuls de Courthézon, aux fêtes de la Toussaint, Noël, la Circoncession, les Rois, St-Denis, N.-D. de Février, d'Août, de Septembre, etc.

B. 2071. (Registre.) — In-8°, 393 feuillets, papier.

1727-1733. — Causes. — Sages, greffier. — Insinuation de donation contenue au contrat de mariage de Jean Brugière, capitaine du lieu de Venterol et Catherine-Rose Houvez de Ste-Foy, requise tant l'un contre l'autre que contre Charles et Nicolas Houvez père, et tuteur de la future Ursule Vidal sa tante. — Enregistrement de quatre déclarations du Roi : la première qui proroge, au 1^{er} septembre 1731, l'attribution donnée aux juridictions consulaires de connaître des faillites et banqueroutes ; la seconde, sur les cas prévotiaux ou présidiaux ; la troisième, portant règlement général entre les cures vicaires perpétuels ; la quatrième concernant les seellés

des officiers militaires ; — de la commission de substitut déléguée à Jean Morel, notaire et procureur, par M. Vidaux, procureur général au Parlement de Grenoble. — Réception de Barthélemy de l'Église et de Pierre Dumas, avocat d'Orange, le premier en qualité de capitaine, et le second en qualité de lieutenant de Courthézon, suivie de l'enregistrement des brevets de S. M. qui leur confère lesdites charges. — Enregistrement de la déclaration du Roi qui proroge au 1^{er} septembre 1732 l'attribution donnée aux juridictions consulaires de connaître des faillites et banqueroutes et des lettres patentes portant règlement, en matières de commerce, entre la Principauté d'Orange et le Comtat d'Avignon. — Dépôt fait au greffe d'un placard affiché pendant la nuit, au coin de la maison de M. de l'Église, capitaine, contenant des injures diffamatoires contre le capitaine, le substitut et autres personnes notables de la ville. — Enregistrement de l'édit de juillet 1732, portant suppression de tous les offices de notaires, tabellions, gardes-notes de la principauté d'Orange, et création de dix offices de notaires dont six à Orange, deux à Courthézon, un à Jonquières et un à Gigondas, etc.

B. 2072. (Registre.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1733-1738. — Causes. — Pierre Reboul, greffier. — Enregistrements : du brevet du procureur du Roi Vidaud de la Bâtie, confirmatif de la commission de substitut donnée par feu son père au sieur Morel ; — de la déclaration du Roi qui proroge pendant 8 ans la perception de divers droits y mentionnés ; — d'autres qui prorogent jusqu'au 1^{er} septembre 1733, l'attribution des juridictions consulaires relative aux faillites et banqueroutes ; — de lettres patentes interprétatives de celles du 30 décembre 1732, portant exécution de l'article 19 du titre 6 de l'ordonnance de 1670 ; — de l'arrêt du Parlement, portant que le libelle imprimé sous le titre de : *Mémoire touchant Forigine et l'autorité du Parlement de France, appelé Juridictio Francorum*, sera lacéré et brûlé devant la porte principale du palais par l'exécuteur de la haute justice ; — de la déclaration du Roi, concernant la contrebande ; — d'une ordonnance du Parlement, relative aux anatomies et opérations publiques qui devront être faites, chaque année, suivant les règles portées dans l'édit du Roi. — Demande en acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, formée par Hyacinthe de Guéret, capitaine au régiment Dauphin Dragon, héritier de Christophe de Bernard, son oncle, en son vivant maître de camp, lieutenant-colonel audit régiment, ancien commandant de la ville d'Antibes, contre les créanciers et légataires de ce dernier. — Enregistrement : des lettres patentes portant suppression de la commission établie pour la réformation (repeuplement) du bois du Dauphiné ; — de la déclaration qui confirme l'édit de

Henri II, concernant les femmes qui cachent leur grossesse, et en ordonne la publication de trois en trois mois, au prône des messes paroissiales. — Réception de Michel Laffanour, en qualité d'avocat au siège de Courthézon, suivie de l'enregistrement des patentes de licencié en droit à lui délivrée par l'Université d'Orange, etc.

B. 2073. (Registre.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

1733-1738. — Causes. — Morel, greffier. — Déclaration par Isabeau Bourdet, fille de feu Antoine et de Jeanne Villard, qu'elle est enceinte des œuvres de Pierre Vidal, de Sainte-Cécile, et ordonnance qui autorise la comparante à faire scisir et conduire ledit Vidal dans les prisons royales de Courthézon, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande en réparation d'honneur que la plaignante devra former sous délai. — Requête adressée par Antoine Coye, de la ville des Baux, agissant en qualité de mari d'Heleine Chamard, au capitaine de Courthézon, pour obtenir l'exécution, dans le ressort de la juridiction, du décret du juge royal des Baux qu'il a mis en possession des biens d'André Chamard, en son vivant apothicaire, en cette dernière ville, son oncle, décédée à Genève, dans l'hérésie de Calvin, lesquels biens lui appartiennent, conformément à l'édit de 1689, comme étant le plus proche parent catholique dudit Chamard. — Vente aux enchères publiques des biens saisis sur Esprit Dieu, condamné pour vol de gerbes, pour en affecter le prix au paiement des frais de justice. — Ordonnance qui enjoint aux riverains de la Seille et des Rouanet, de eurer ces cours d'eau, chacun au droit soi, afin de faciliter l'alimentation de la Seille dont l'abaissement de niveau, par suite de la grande sécheresse qui regne, menace d'arrêter le fonctionnement du moulin banal de S. M., etc.

B. 2074. (Registre.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1738-1745. — Causes. — François Mazade et Michel Onde, greffiers. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Grenoble, qui enjoint aux chatelains de la principauté d'Orange de faire arrêter dans leur district, ceux qui s'y seront rendus coupables de crimes publics et royaux et d'en avertir le procureur général dans le délai de droit. — Dépôt par le substitut de l'arrêt du Parlement (du 17 mai 1739) qui interdit le port d'armes et la chasse. — Sentence qui condamne Étienne Bisearel, bourgeois de Courthézon, à payer à Joseph de Sainte-Marie, supérieur du séminaire Saint-Charles d'Avignon, les arrérages courus pendant les cinq dernières années qui ont précédé la demande d'une pension qui lui avait été léguée par André de Blanc, chanoine de l'église Saint-Agricol, et à lui en

passer une nouvelle reconnaissance. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement qui défend aux seigneurs justiciers de nommer, à l'avenir, aucun chatelain ou officiers qui ne soient de la religion catholique et n'en fasse actuellement profession. — Dépôt par le substitut : d'un autre arrêt du Parlement rendu contre Jacques Pélissier Tanon, chatelain royal et autres, accusés de contravention aux édits et déclarations concernant la religion prétendue réformée : — de la déclaration qui renouvelle la défense faite aux nouveaux convertis de vendre leurs biens pendant trois ans, sans en avoir obtenu la permission, et leur défend pareillement de faire, dans le même délai, aucune donation, si ce n'est par contrat de mariage, en faveur de leurs enfants et petits-enfants ou de leurs héritiers présomptifs demeurant dans le Royaume, à défaut de descendant ; — d'autre qui ordonne la levée du dixième des revenus des biens du Royaume : — du règlement de la Cour qui ordonne l'exécution de l'édit d'août 1735, sur les testaments et enjoint, en conséquence, aux notaires et aux autres personnes ayant qualité pour les recevoir de ne laisser aucun doute sur la lecture des testaments prescrits par l'article 5 dudit édit : — de plusieurs arrêts de la Cour qui condamnent, pour cause de religion, diverses personnes aux galères perpétuelles, au bannissement ou à la mort, et d'un autre qui porte que les déclarations et édits concernant la religion réformée, continueront à être en vigueur, etc.

B. 2075. (Registre.) — In-4°, 1,035 feuillets, papier.

1734-1744. — Causes extraordinaires. — François Mazade et Michel Onde, greffiers. — Instances : par Esprit Bertrand, ménager, ancien sous-fermier de la tasque du neuvain des fruits, contre Jean-Jacques Borel, ancien fermier général des rentes et revenus de la principauté d'Orange et Edmond Mazade, nouveau sous-fermier de la tasque, au sujet de la tasque des olives à percevoir la première année du nouveau bail, que le demandeur prétend lui revenir, en vertu de l'usage qui l'attribue au fermier sortant : — par Jacques Aguilon, fournier, contre Franc et Ramade, fermiers du four Besson, à l'effet de les contraindre à partager, avec lui, l'exploitation dudit four, ainsi qu'ils en étaient convenus avant l'adjudication ; — par Jean Jouffroy, meunier, contre François Bourg, ménager, en paiement de la somme de 25 livres 16 sous roi, montant 12 éminées de conségal que ce dernier avait vendues, pour le compte du demandeur, au septier de Carpentras ; — par François Sinard, ménager, sous-fermier du grand jardin de la Palud de S. M., contre Joseph Calvier, ancien sous-fermier, et Esprit Aubert, sous-fermier de la Gardiolle, appartenant aussi à S. M., pour être maintenu dans la jouissance d'un fossé, situé entre un pré de la Gardiolle et le closeau des

Pointes, qui sert à l'arrosage dudit jardin ; — par Étienne Bastet, prêtre de Courthézon, attaché au service des chapelles Sainte-Croix et des Pénitents érigées dans cette ville, contre Claude Rolandy, soi-disant bénéficiaire du chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon, en cassation de la saisie-arrêt faite par ce dernier, entre les mains des demoiselles Catherine, Françoise et Marie Vidau, sœurs, jus-patronnes dudit service, de la somme de 80 écus qui lui est allouée, chaque année, pour son traitement, etc.

B. 2076. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1744-1745. — Causes extraordinaires. — Biscarel, greffier. — Instances : d'André Girard, ménager, tant en son nom qu'au nom de Pierre Mancis, Esprit Reboul et Gabriel Barnoin, aussi ménagers, contre François Imbert, ménager, pour le contraindre au paiement de la somme de 31 livres 11 sous 10 deniers, montant de sa contribution aux frais des voitures qu'ils ont fournies pour le transport des vivres de l'armée ; — de Barthélemy Lacroix, marchand de boutons, d'Orange, cessionnaire de François-Augustin Bouveyron, apothicaire de la même ville, contre Joseph Bouveyron, apothicaire et maître chirurgien de Courthézon, en reconnaissance et paiement d'une cédule de 1,800 livres ; — de Jean Barnouin, facturier en laine et filosselle, contre Joseph Alliaud, ménager, pour le contraindre à observer les conditions du bail qu'il lui a passé de deux terres qu'il possède dans le terroir de Courthézon, l'une au quartier du Plan, et l'autre au quartier du Puget, etc.

B. 2077. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1745-1756. — Causes ordinaires. — Reyne, greffier. — Demande du chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon, contre Jacques Fine, Benoît Garde et autres, tenanciers des terres du domaine du Bousquet, en paiement du droit de dime assis sur lesdites terres. — Insinuation de donation, par contrat de mariage, au profit de Joseph Bemas, sculpteur, de Mazan, et Marie Guimet, de Courthézon, l'un contre l'autre, et contre Jeanne-Marie Gourgon et François Guimet, mère et frère de la future. — Instance d'Antoine-Gilles de Félix de Cézoine, en dépossession d'une pièce de terre, contre François Sibour, Guillaume Faye et autres. — Publications : d'un arrêt du Parlement portant nouveau règlement sur les rentes ; — d'un autre arrêt rendu en matière de voirie. — Déclaration par Joseph Barnaud, travailleur, qu'il renonce à la succession de son père Pierre Barnaud, trouvé mort sur le grand chemin de Nîmes, suivant procès-verbal dressé par les officiers de justice du comté de Rochefort (Languedoc), etc.

B. 2078. (Registre.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1745-1747. — Causes extraordinaires. — Robert Colombet, notaire et greffier. — Instance de Claire Morel, veuve de Pierre Florence, en son vivant, chirurgien, de Courthézon, contre le nommé Semaine, dit Chapouin, en paiement de 24 livres roi pour rente d'une maison ; — de Joseph Lubières, rentier du logis de Beuregard, terroir de Jonequières, contre Antoine Pourcin, travailleur, en reconnaissance et paiement d'une cédule de 20 livres roi ; — de Pierre Dauphin, receveur des rentes et revenus de la Principauté d'Orange, contre Firmin Calamel, ménager, eu aveu et paiement d'une dette de 24 livres ; — du syndic du chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon, prieur et décimateur de la ville de Courthézon, contre Barthélemy Aubert, fermier de la grange de la Gardiolle appartenant au Roi, en paiement du droit de dîme des fruits perçus dans ledit tènement ; — de François Fortia, marquis d'Urban, co-seigneur de Caderousse, agissant en qualité de père et légitime administrateur de la personne et des biens de Paul-II-veuve-Catherine de Fortia, héritier testamentaire de Joseph Roussel, contre Mareel Aillan, rentier de la grange ; — de François de Garcin, écuyer ancien garde du corps, en vente d'un cheval et d'une mule saisis sur Firmin Calamel, son débiteur, d'une somme de 106 livres roi, montant des arrérages d'une pension, etc.

B. 2079. (Registre.) — In-4°, 869 feuillets, papier.

1742-1756. — Causes. — Jacques Reyne, greffier. — Poursuites par Pierre Dumas, avocat au Parlement, fils et héritier de Pierre Dumas, ancien notaire, de la vente d'une maison appartenant à Pierre Marquion, fils de Pierre le vieux, son débiteur. — Instance de François Roman, marchand foulon, de Courthézon, contre Pierre Istre, cardeur à laine, en arrération et paiement d'une promesse privée de trente livres pour fourniture de marchandises ; — de Pierre Bouyer, avocat, d'Orange, contre François Roman, foulonnier, en paiement de 57 livres 17 sous, pour honoraires et vacations, dans un procès soutenu par ce dernier ; — de Jean Sinard fils, fermier du four Fesson et Etienne Jard, sa caution, contre Jacques Aquillon, sous-fermier dudit four, pour le contraindre à les garantir, en cette qualité, de la demande de deux quartiers de rente formée contre eux par les consuls ; — de Françoise Charasse, en séparation de corps et de biens d'André Firmin Baudouin, ménager, son mari, attendu le dérèglement de ses mœurs et les mauvais traitements qu'il lui fait subir ; — etc.

B. 2080. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1751-1755. — Causes ordinaires. — Reyne, greffier. — Collocation des créanciers de feu Georges Mandin, ménager, sur les biens de celui-ci. — Sentence qui condamne Françoise Guimet à payer à François Richet, sous-fermier, les trois paires de poulets qu'il lui a enlevés et lui inflige, en outre, une amende de 12 livres, dont un tiers reviendra, à titre de dommages-intérêts, audit fermier. — Vente aux enchères, à la poursuite des consuls, des biens de François et Jean Sinard, père et fils, reliquataires envers la communauté, sur le compte de leur exaction, d'une somme de 2,620 livres 3 sous. — Interrogatoire adressé par le capitaine de la cour à Marie-Anne Feraud, fille de Jean Feraud, travailleur, qui déclare être enceinte des œuvres de Martin, de Jonequières, son cousin. — Vente aux enchères des biens de Claude Longeiret, suivie des productions faites par ses créanciers et de leur ordre de collocation. — Sentence qui condamne Pierre Mancis et Marguerite Marquion, mariés, à payer à François Boyer, directeur des postes d'Orange, leur associé, la somme de 289 livres, provenant de la vente de 1600 éminées d'olives à raison de 30 sous l'éminée ; — etc.

B. 2081. (Registre.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1756-1762. — Causes. — Instance de Jean-François-Bruno Petit, vicaire de la paroisse de Sartrouville (diocèse de Paris), contre Charlotte Vasse, veuve de Jean-Antoine Morard et usufruitière de ses biens, à l'effet de faire déclarer exécutoire un acte de constitution de rente. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement du Dauphiné, portant qu'à l'avenir et pour mettre un terme aux recours formés par les débiteurs de mauvaise foi, les exploits saisis, inquante, délivrances, exécutions, etc., pourront être faites tous les jours fériés autres que les dimanches et jours de fête célébrés dans le pays où devront avoir lieu lesdits exploits, saisies, etc. — Requête du substitut du capitaine de Courthézon, lui demandant de faire prêter aux avocats et procureurs, à la rentrée de la cour, après la Saint-Martin, le serment d'usage, de bien et fidèlement remplir les fonctions de leur ministère, prendre à cœur les intérêts de la veuve et de l'orphelin. — Ordonnance qui frappe d'une amende de 30 livres les cabaretiers et hôtes qui donneront à boire et à manger après neuf heures du soir et tiendront des jeux de carte et de hasard, ainsi que les personnes qui seront trouvées dans leur établissement, soit après l'heure ci-dessus livée, soit pendant les offices, le tout sans préjudice de la contrainte par corps qui pourra être exercée contre eux, jusqu'à ce qu'ils

aient satisfait à ladite amende, en paiement des frais de déploiement des cavaliers de la maréchaussée d'Orange. — Présentation par Michel Auban et lecture à l'audience de la cour des lettres de grâces accordées audit Auban, meurtrier involontaire de Charles Roger, apothicaire, d'Orange — Enregistrement de deux arrêts du Parlement, l'un qui condamne à être rompu sur la place du Breuil, à Grenoble, pour crime d'empoisonnement, le nomme Jérôme Merlin, de Serre, l'autre qui défend aux apothicaires, marchands droguistes et épiciers, de vendre aucun poison ou drogue sans l'ordonnance des médecins, si ce n'est à des personnes d'eux connues ou aux maîtres de profession qui emploient lesdites drogues et leur prescrit, en outre, de tenir un registre côté et paraphé, sur lequel les personnes qui achèteront des substances vénéneuses devront inscrire leur nom, ainsi que la quantité et la qualité du poison vendu. — Lettres de licencié en droit délivrées par l'Université d'Orange à Gabriel Jamet fils. — Arrêt de la cour portant suppression d'un imprimé ayant pour titre : *Remontrances du parlement de Dauphiné* du 26 novembre 1760 sur l'édit : — etc.

B. 2082. (Registre.) — In-4°, 913 feuillets, papier.

1766-1767. — Causes, etc. — Leydier, greffier. — Instances : de Samuel Naquet, juif, de Carpentras, contre Louis Vincent, de Courthézon, en paiement d'une promesse privée et sentence qui condamne le défendeur au paiement de ladite somme ; — de Dominique de Beaucastel contre Jean-Baptiste Mandin, en paiement d'une promesse de 28 livres 11 sous et jugement de défaut contre ce dernier ; de François Consolin, avocat au Parlement, contre Pierre Maneis, débiteur envers la femme du demandeur, Marie-Anne Consolin, d'une pension de 46 livres 12 sous 6 deniers qu'il lui supporte annuellement, à l'effet de faire vendre le mulet et la jument qu'il lui a saisis ; — de Charles Bon, bourgeois de Courthézon, contre la même, en vente des même mule et jument pour le paiement de deux pensions, l'une de 105 livres et l'autre de 30 livres ; — de François Raymond de Joannis, écuier, garde du corps, Catherine et Thérèse Elisabeth de Joannis, ses deux sœurs, la première représentée par Joseph Mathieu de Gilles, sieur de Ginae, la seconde, veuve d'Antoine de Planchette, seigneur de Fiegon, en vente des bêtes, charrettes et autres objets saisis sur Michel Gonnet, fermier de leur grange d'Usson, débiteur de son prix de ferme, montant à 750 livres : — du syndic du couvent des PP. Minimes d'Avignon, prieur de la chapelle St-Laurens de Barbara, de Courthézon, contre Pascal Fabre, seigneur de deux gerbières qu'ils ont saisis sur Pierre Maneis, fermier de la dime dudit prieuré, débiteur du prix de sa ferme, montant à 312 livres, pour contre-

dire à la demande faite par ledit seigneur d'un garde chargé de veiller auxdites gerbières ; — etc.

B. 2083. (Registre.) — In-4°, 670 feuillets, papier.

1762-1767. — Causes extraordinaires. — Pierre-Robert Colombet et Jean-Baptiste Merrier, greffier. — Instances : des curés et consuls de Courthézon, juspatrons, en cette qualité, de la chapelle de St-Dominique, contre Michel Garde, ci-devant ermite de ladite chapelle avec perception à son profit des fruits qui en dépendaient, pour le faire contraindre à la réparation des dommages et dégradations qu'il a commis dans le jardin y attenant ; — de Jean-Joseph Petit, avocat au parlement, lieutenant de justice de Courthézon, agissant en qualité de mari de Geneviève-Henriette Laffanour, contre Isaac, de Cavaillon, juif, de la carrière de Carpentras, en paiement de 125 livres, représentant la jouissance, pendant cinq ans, d'une éminée et un quart qui s'était trouvée excéder d'autant la contenance présumée d'une salmée de terre qu'il leur avait affermée, et en justification des paiements indiqués sur la somme de 800 livres, montant de cinq annuités de fermage ; — de François Raymond de Joannis, ancien garde de corps, contre Joseph-Marie-Agricol de Planchette, son neveu, et Anne-Catherine de Joannis, sa sœur, prétendant droits à la grange et les réparations qu'il se propose d'y faire ; — des consuls de Courthézon, en vente d'une maison saisie sur Pierre Reyne, débiteur envers la communauté : 1° de la somme de 891 livres, montant des fermes du poids des grains et farine au moulin banal et du droit d'impôt et 2° de celle de 262 livres 10 sous, représentant les trois derniers quartiers de la rente de l'un des fours de ladite communauté ; — de Jacques Sinard, un des sous-fermiers des quatre clauseaux des paluds de S. M., agissant tant en son nom qu'au nom des autres sous-fermiers, contre Louis Charavin, l'un des associés, en paiement de 20 livres 15 sous pour solde de sa part dans ladite ferme ; etc.

B. 2081. (Registre.) — In-4°, 695 feuillets, papier.

1762-1767. — Causes. — Robert Colombet, greffier. — Dépôt par le substitut d'une copie imprimée de deux déclarations du Roi concernant l'une, le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes de l'Etat, l'autre les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'Etat, villes, bourgs, collèges, communautés, hôpitaux, maisons de charité, communautés d'arts et métiers et autres. — Instance de Pierre de la Rouvière, seigneur de Montpezet, la Boissière, la Barthelette et autres lieux, contre Joseph et Jean-Pierre Charasse frères, en paiement d'arrérages, sauf production d'acquits. — Dépôt par le substitut pour être l'un enregistré et l'autre affi-

ché au pilier de la place publique, de deux imprimés contenant des lettres patentes interprétative de la déclaration du 25 mai 1764, permettant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume ; — de la déclaration concernant les vagabonds et les gens sans aveu ; — de l'arrêt du parlement qui supprime un imprimé ayant pour titre : *Constitution de N. S. P. le Pape Clément XIV*, par laquelle il approuve de nouveau l'institut de la Compagnie de Jésus, sans nom d'imprimeur, ladite constitution commençant par ces mots : *Apostolicum pascendi Domini gregis munus* ; ensemble un autre imprimé contenant trois brefs, le premier intitulé : *Venerabili fratri Joanni episcopo Gratianopolitano*, la deuxième : *Venerabili fratri Ludovico Abriensi*, et le troisième : *Venerabili fratri Jacobo Abdiganensi* ; — des lettres patentes qui fixent les droits d'entrée et de sortie des grains et qui permettent la circulation et la sortie de toute espèce de grains en payant les droits déterminés ; — d'un arrêt de la Cour qui condamne au feu un imprimé intitulé : *Lettre d'un chevalier de Malle à M. l'évêque de ****. — Insinuation de renonciation à la succession de Pierre Constantin de l'Église, ancien lieutenant-colonel du régiment de Quercy, requise par Barthélemy de l'Église de Ferrier de Felix, capitaine de Courthézon, contre Anne de l'Église, leur sœur ; — contre Louis de l'Église, prêtre et chanoine de St-Agricool, leur frère. — Enregistrement de l'édit de juin 1766, portant qu'à l'avenir, le denier de l'intérêt sera fixé au denier vingt-cinq ; ensemble de la déclaration qui fixe un délai pour le contrôle des promesses de passation de contrats à un taux plus élevé, antérieures à la publication dudit édit ; — de la lettre adressée au maire et échevins de Courthézon par le procureur général choisi pour arbitre dans la contestation élevée entre le capitaine et les officiers municipaux de ladite ville au sujet de la juridiction de police ; contestation que le procureur général tranche en faveur du capitaine ; — etc.

B. 2085. (Registre.) — In-4°, 656 feuillets, papier.

1767-1771. — Causes, etc. — Jean-Baptiste Mercier, greffier. — Instances : de Henri-Joseph Siffrein de Pelletier de Gigondas, seigneur de la Garde-Parçol, contre Claude Calamel, pour le contraindre à achever le bail d'un pré de deux éminées, quartier de Cucurel, qu'il lui a passé à raison de 5 livres l'éminée. — Réception, en qualité de sergent, de Jean Moreau, cordonnier, de Vinsobres (Dauphiné), en remplacement de Pierre Berger et de Jean-François Chazel, originaire de Puy-en-Velay, qui ont successivement abandonné le service. — Instance de Joseph-Marie-Agricol de Planchette, seigneur de Piégon, de Vaison, fils et héritier, sous bénéfice d'inventaire, d'Antoine Toussaint de Planchette et de Thérèse-Élisabeth de

Joannis, ancien garde du corps, son oncle, pour être réintégré dans la possession à concurrence d'un tiers, du domaine d'Usson, dont celui-ci l'a dépossédé de sa propre autorité ; — d'Étienne et Louis Biscarrat frères, demeurant au fief de Barbara, dans le Comtat, contre Louis Charavin, de Courthézon, en paiement d'une promesse privée de 121 livres 6 sous. — Demande de Joseph-Sébastien de l'Église, capitaine au régiment de Quercy, fils émancipé de Barthélemy de l'Église, capitaine de Courthézon, tendant à être autorisé à administrer les biens que son père lui a donnés sous réserve d'usufruit, attendu la faiblesse d'esprit dans laquelle est tombé ce dernier. — Enquête sur l'utilité de l'acquisition de quatre maisons projetée par la communauté, pour la création d'une place publique ; — etc.

B. 2086. (28 Cahiers.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

1772-1790. — Causes. — Insinuations, verbaux. — Reyne, greffier. — Instances : de Joseph Louveyron, chirurgien apothicaire, contre Jean-Joseph Faure, fils et héritier bénéficiaire de Pierre Faure, en son vivant cordonnier, en paiement de remèdes et médicaments s'élevant à 44 livres 15 sous ; — de Joseph-Sébastien de l'Église, lieutenant-colonel d'infanterie, capitaine de justice de Courthézon et Rose Grangier, veuve de Joseph Ladignour, de Jonquières, contre André Augier, de ce même lieu, en paiement des dommages-intérêts à raison des dégâts journaliers causés à leurs propriétés par l'ouverture qu'a faite ce dernier d'un fossé établi entre sa terre et celle de ladite Grangier, et dont les eaux inondent lesdites propriétés. — Enregistrement du brevet délivré par Louis-Philippe d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, qui nomme Charles Bon aux fonctions de maire de Courthézon, en remplacement du sieur Morard ; — de Jean Brugière, avocat au Parlement, demeurant à Pierrelatte, contre Antoine Chivallier et Jean Mancis, ses fermiers, en paiement de la somme de 520 livres pour rente des terres qu'il possède à Courthézon. — Insinuation de donation contre Étienne de Roussière, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, chargé des affaires du Roi à Avignon, au profit de Louis de Roussière, son fils aîné, commissaire ordonnateur des guerres, employé dans la généralité de Paris ; — contre Catherine Biscarel, au profit de Louis-Denis Mercier, prêtre, secondaire de la paroisse de Courthézon, son fils. — Commission de conservateur des hypothèques dans la chancellerie du baillage de Courthézon, donnée par les cautions de Jean-Baptiste Rousselle, régissent des droits des offices de conservateur des hypothèques et de greffier expéditionnaire, à Souchon de L'Isle, conservateur des actes, en remplacement de sieur Vernebe, appelé à une autre destination. — Enquête de *commodo* et *incommodo* sur l'acquisition proje-

tée par les maires et échevins de Courthézon, des maisons des sieurs Barrelier, juge, Ravinier, destinés à former le nouvel hôtel de ville, attendu que l'ancien menace ruine. — Enregistrement, de la déclaration du Roi, portant augmentation de la pension des vicaires des paroisses ; — des lettres patentes qui prorogent pour dix ans la perception des octrois municipaux ; — de celles de 1778 qui ordonnent l'enregistrement de l'article 2 du traité de commerce et d'amitié conclu avec les États-Unis. Cet article abolit en France, les droits d'aubaine en faveur des sujets des États-Unis, sous la condition de réciprocité à l'égard des sujets français. — Brevet qui nomme M. François Consolin, avocat en la cour, aux fonctions de maire de Courthézon, en remplacement de sieur Reyne. — Mémoire des maire, consuls et échevins de Courthézon au Roi et à son conseil contre Charles-François de Raymond, comte de Modène, gagiste des domaines de S. M. dans la principauté d'Orange, dont les gens d'affaires ont fait mettre à la charge de la communauté les frais des réparations qu'ils en ont fait exécuter à la partie de ces domaines située dans la banlieue de Courthézon : — etc.

B. 2087. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1660-1666. — Causes sommaires. — Instances : de Pierre de Vese, contre Jean Robert ; — de Pierre-Jean Bertet, contre Jean Calamel, elavaire ; — de Pierre Clapion, contre Antoine Salivet ; — de ce dernier, contre François de Galis ; — de Guillaume Audit, contre Noël Bourrelly ; — de Louis Vidal, contre Guillaume Lambert ; — de Mathieu Villard, contre Jean Basset ; — de Martin Fine, contre Jean Roustan ; — de Mathieu Sauvan, contre Esprit Jacquet, principal, et Louis Leard, sequestre ; — d'Esprit Reynet, contre Antoine Flandrin ; — de Charles Ivonin, contre Éléonore de Ville-neuve ; — de mademoiselle de Reynaux, contre Caliste Nicolle, etc.

B. 2088. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

1652-1663. — Causes criminelles. — Plainte par Jean Teste, domestique de Martin Falcomeru, hôte, contre Bertrand Astier, pour menaces et injures, — Poursuites par le vice-procureur fiscal, contre Jean Vole, à l'effet de le faire condamner à l'amende de 100 sous portée par les réglemens pour avoir blasphémé — Assises tenues à Courthézon par le juge ordinaire de la Principauté, à l'effet d'éviter le rôle des amendes encourues par divers particuliers, etc.

B. 2089. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1525. — Causes criminelles. — Procès criminel intenté sur la plainte de Claudette Bussièrre, contre Barthélemy Lérins, d'Orange, pour avoir tenté, avec quelques complices, de pénétrer de nuit, l'épée à la main, dans sa maison ; — à la requête de Jean Autran, adjudicataire d'un jardin saisi sur Pascal Laurent, contre ce dernier ; Guillaumette Martelle, sa femme et leurs enfants, pour s'être introduits dans ledit jardin et en avoir emporté les fruits et arraché les arbres, etc.

B. 2090. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1536-1539. — Causes criminelles. — Plaintes pour coups et blessures, par Jean Frignol, contre Bernard Larpin ; — par Antoine Blanc, domestique des hoirs de Charles Gastinel, contre Claude Laurent, fils de feu Pascal, par Pierre Sauvant, moutonnier, et autres, contre Pierre Dula, et le nommé Bogueu. — Plainte par Jean Dillerat et Claudette, sa femme, contre Thomas Philibert et Jean Albanon, pour coups et blessures et violence faite ; cette dernière dénonce faite par le procureur juridictionnel, contre certains habitants et notamment André Laurent qui mange de la viande et des œufs pendant le Carême, au mépris des prohibitions faites à ce sujet, et requête de cet officier tendant à l'emprisonnement de ce dernier. — Plainte par le même, contre Antoine Girard, fils d'Esprit, pour avoir coupé du bois dans le domaine du Prince, dit le Devès de Pécoulète, etc.

B. 2091. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1628. — Procès criminel pour excès et larcins nocturnes, intenté par Sébastien de Lorans, trésorier général de la Principauté d'Orange, contre Jean Colas, dit la Lune, de St Paul-Trois-Châteaux (Drôme), voleur, et Vincent Prachier, hôte et cardeur de Courthézon, receleur, etc.

B. 2092. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1528. — Procès pour malversation et vol de gerbes intenté par Jean Bernard, fermier des tasques, contre Guillaume Granzier et François Ducros, etc.

B. 2093. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1629. — Plainte pour excès et injures atroces faite par les consuls, contre Autrand, dit Cameiret, etc.

B. 2094. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1631-1634. — Procès criminel pour coups et blessures avec effusion de sang, instruit sur la plainte d' Aimée Mouton et de Nicolas Benoît, son fils, contre Esprit Benoît, fils et père des plaignants, etc.

B. 2095. (Registre.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

1625-1630. — Insinuation et rapports. — Répertoire. — Bernard, greffier. — Insinuations : de mariage de Christol Richard, fils de Pierre d'Isabeau Guilhet et de Madeleine Yvonnin, fille de feu Jean Thomas et de Joséphine de Caudin ; — de Georges Fagon, fils de Jean et de Jeanne Bouveyron, et d'Anne de Sabaly, fille de Jean et de Philippe Meilhairet, de Montoux. — Rapport du dommage causé par Labellier, d'Arles à la garrigue de Coudoulet. — Visite de la perte d'eau qui s'est produite à l'écluse du portail Besson sur la rivière de la Seille. — Rapport d'estime d'une maison au quartier de la porte de la Fontaine, dépendant de la discussion du billet de feu Marthe des Langes, en son vivant, femme de Bertrand Perrot — Insinuation de mariage d'Antoine Guimet, fils de Louis et de Madeleine Tavernier et de Catherine Vallet, fille de Laurent, et de feu Louise Périer ; — de Pierre Brœuf, fils de Jean Honoré, et d'Anne de Laurens, et de Catherine de Borrelly, fille de Laurent, et d'Anne de Baulmes, tous d'Avignon, etc.

B. 2096. (Registre.) — In-4°, 326 feuillets, papiers.

1631-1633. — Insinuations, rapports, clauses, procurations, inquants. — Buissière, greffier. — Mise en possession de la communauté de Courthézon sur diverses pièces de terre dépendant de la discussion des biens de Pierre et Claude Magnan. — Rapport d'estime par Nicolas Ycard et Claude Doux, prud'hommes jurés, de la maison dépendant de la discussion des biens d'Esprit Benoît, située dans l'enceinte de Courthézon, près de l'hôpital, rue de la Grave. — Insinuation du mariage de Léon Bouveyron, fils de Mathieu Philippe, et de Claude Requien, et Catherine de Loulme, fille de Laurent, et de Blanche Trescartes, de Sablet ; — d'Isnard Blanc, fils de Jean et de feu Catherine Lamigue, et Jérôme Gastinel, fille de Thomas et de Catherine Mouran. — Accord intervenu entre Philippe de Marés, conseiller du Roi et président à l'élection d'Uzès, héritier de David et Guillaume Bernard, ses neveux, d'une part, et Pierre et Henri Bernard, ses deux autres neveux, le premier, héritier universel, le second, légataire de leur frère

Jean, d'autre part, par lequel ledit de Marés fait donation audit Henri de Bernard, des biens à lui délaissés par ses susdits neveux, frères de ce dernier. — Vente aux enchères publiques, à la requête de Pierre Plan, avocat au Parlement d'Orange, tuteur des enfants d'André Cherfils et Anne Plan, des vers à soie appartenant à ses pupilles, etc.

B. 2097. (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1634-1636. — Insinuations. — Bernard, greffier. — Rapport d'estime d'une maison sise dans l'enceinte de Courthézon, acquise par Pierre Soullier, maçon, du curateur de la discussion des biens de feu Deydier Couche — Insinuation de donation au profit de Marguerite Bernard, femme de Pierre Ploy, avocat à la Cour, contre Claudette Olobier, sa tante. — Émancipation d'Esprit Bonnet, par Domergues Bonnet, son frère, notaire et procureur à Courthézon. — Arrêt du Parlement d'Orange rendu à la requête des consuls qui règle l'administration des affaires de la communauté et de l'hôpital. — Insinuation de mariage de Claude Fénoral, tisseur de toiles, et de Marguerite Brunet, d'Orange, veuve, en secondes noces, de David Roux. — Ventes aux enchères publiques : à la requête de Jacques Bernard, notaire et greffier, de deux mules saisies sur Claude Maron, rentier de la grange du sieur Joannis, d'Avignon ; — à la requête de Jean-François Goutard, commis du trésorier général des meubles saisis sur Pierre Bernard, tisserant ; — à la requête du même, d'effets mobiliers saisis sur Jacques Constant, etc.

B. 2098. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1639-1642. — Insinuations. — Peschier, greffier. — Rapport estimatif des meubles saisis sur Antoine Blain, par Henri de La Tour, seigneur des Verclaux ; — d'une terre vigne, au quartier du Mont de l'Estelle, saisie sur les hoirs de Jean Rossel, par Michel Robert et Pierre Reybaud, marchand. — Insinuations : de donation au profit de Pierre Chaffard, cordonnier, contre David Chaffard, son père ; — du mariage de Pierre Deliere, fils d'Esprit et de Jeanne Mercier, et d'Isabeau Collet, fils de feu Guimet, et de Jeanne Gonnet ; — de Pierre Reybaud, marchand, fils de feu Philippe Reybaud, et d'Anne Couvement, et de Blanche Marchand, fille de feu Louis et de Louise de Couvement ; — de la fondation d'une petite messe de mort et d'une mission de deux religieux de la Congrégation de la Doctrine chrétienne d'Avignon, chargés d'aller enseigner la doctrine chrétienne dans les villages voisins au profit de ladite congrégation, contre Marguerite de Baldonny, fille d'Horange de Montoux, etc.

B. 2099. Registre. — In-4°, 191 feuillets, papier.

1654-1657. — Insinuations, etc. — Blayn, greffier. — Rapports d'estime : à la requête de Quentin Isnard, de Violès, d'une vigne saisie au quartier de Bramefau, dépendant de la discussion des biens de feu Pierre Richard, évaluée ladite vigne, à 8 livres l'émincée ; — d'une maison sise au quartier du Puy, dans la citadelle, saisie sur les héritiers de François Dures, par Antoine de Georges, évaluée à la somme de 45 livres. — Insinuation du mariage d'Esprit d'Autran, docteur en droit, et d'Eléonore de Lally de ; — de Jean Berthet et de Françoise Degeorges ; — de Guillaume Vidal, procureur, et de Claudette Rey. — Insinuation de donation au profit de Blain Grégoire, maçon, contre Antoine Grégoire, aussi maçon, son père ; — etc.

B. 2100. Registre. — In-4°, 147 feuillets, papier.

1657-1660. — Insinuations, etc. — Bernard, greffier. — Vente judiciaire par Jacques Peschier, curateur pourvu aux héritiers de Pons Ebrard à Pierre Sautel, moyennant le prix de 118 livres 17 sous 6 deniers, d'un verger d'oliviers de la contenance d'une émincée, une vingtaine, appartenant aux dits héritiers. — Insinuation du mariage de Paul Paget, bourgeois de Sault, fils de Guillaume et Jeanne Bardel, et d'Anne Bernard, fille de feu Henri, notaire, à Courthézon, et de Bernardine Buisnière, de la donation faite par Michel Parrel, notaire d'Avignon, à Louis Parrel, son fils ; — de celle faite par Jean-Antoine de la Granière, de Carpentras, à Pierre Imonier, bourgeois d'Avignon. — Mise en possession de Guillaume Roche, apothicaire, d'une terre de deux émincées, sise au quartier de Flang, appartenant à Louis Bessac, son débiteur, pour une somme de 14 livres 19 sous. — Rapport d'estime d'une terre sise au quartier de la Barrière, d'une contenance de trois émincées, saisie par Pierre Buisnière, notaire, sur Ayme Bernard, sa débitrice. — Insinuation de donation au profit de Pierre de Beaucastel, contre Henri de Beaucastel, clerc tonsuré de la congrégation de la mission St-Lazare-les-Paris, son frère ; — etc.

B. 2101. Registre. — In-4°, 64 feuillets, papier.

1666-1672. — Insinuations, etc. — Buisnière, greffier. — Insinuations : de donation par contrat de mariage au profit de Daniel Bernard, procureur, et de Judith Brousset, contre Jean Brousset et Marie Pallhaire, d'une part, et Antoinette Bouyer, d'autre part, leurs père et mère ; — de la donation universelle

faite par Claude Delière à Nicolas Teyssier, maître chirurgien ; — de donation, par contrat du mariage, au profit de Jean-François de Panisse et de Claire d'Elbène, contre Anne d'Urre, d'une part, et François d'Elbène et Jeanne de Ramade, d'une part, et François d'Elbène et Jeanne de Ramade, d'autre part, au profit d'Alexandre de Rousset et de Françoise de Beaucastel, contre Pierre de Rousset de Marthe d'Urre, d'une part ; Pierre de Beaucastel et Laure le Langer de Montmirail, d'autre part. — Émancipation de David Chaffard par Pierre Chaffard, cordonnier, son père. — Insinuation de donation par contrat de mariage au profit de Jean Cappeau et de Marguerite de Rey, contre Gaspard Cappeau et Jeanne de Rey, leur père et tante. — Émancipation de Pierre Yvonin par Charles Yvonin, son père. — Inventaire des biens de la succession d'Esprit Vinard, à la requête de Guillaume et de Joseph Bouveyron, héritiers bénéficiaires ; — etc.

B. 2102. Registre. — In-folio, 676 feuillets, papier.

1672-1680. — Insinuations. — Guillaume Ruat, greffier. — Vente judiciaire par Daniel Bernard, procureur, agissant comme curateur de la discussion des biens de Martin Bressac, à Charles Calamel, ménager, moyennant le prix de 452 livres, d'une maison sise dans l'enceinte de Courthézon, quartier de la Porte du Prince, dépendant de ladite discussion. — Insinuations : du mariage de Jérôme Hugues, chirurgien, de St-Rémy en Provence, fils de feu Antoine et de Marthe Sautier, et d'Ursule Capion, fille de Pierre et d'Antoinette Fallot, de Courthézon ; — de la donation par Pierre de Beaucastel à Alexandre Gonevès, mari d'Isabeau Fabry, d'une terre en nature de verger, sise au terroir de Courthézon, qui lui est échue dans le partage de la succession de Pierre Fabry, en son vivant, apothicaire à Courthézon ; — du mariage de Frédéric de Ruat, d'Orange, lieutenant au régiment de Sault, fils de feu Guillaume, en son vivant maître de camp, et de Judith de La Pise et de Marianne de Beaucastel, fille de Pierre et de Laure de Lauges de Montmirail. — Election par les procureurs de Courthézon assemblés dans le greffe de la cour, de M. Peschier, pour le syndic chargé de faire appel de l'ordonnance qui a reçu en qualité de procureur, Pierre Reyne, cardeur à laine, ordonnance qui a été obtenue par surprise. — Insinuation du mariage de Louis de l'Église de Ferrier, d'Avignon, fils de feu Louis et de Marguerite de Félix et de Françoise de Fédon, originaire de la ville d'Ars, diocèse de Fréjus, fille de feu Jean, en son vivant avocat à Draguignan, et de Jérôme d'Autrand ; — etc.

B. 2103 (Registre.) — In-1°, 143 feuillets, papier.

1679-1684. — Insinuations. — Guillaume Ruat, greffier. — Émancipation de Pierre Vidal, chirurgien, par Pierre Vidal, son père. — Insinuation de contrats de mariage: de Pierre Morel, fils de Nicolas et de Claire Vitalis, et de Marguerite Barret, fille de Charles et d'Antoinette Tranchier, de St-Roman de Malegarde; — de Pierre Vidal, chirurgien, fils de Pierre et de Jeanne Doux, et de Marie Pons, fille d'Etienne et de feue Marguerite Icard, de Jonequières; de Paul-Antoine de la Coste, fils de Georges et de Jacqueline Bouche, et de Louise Cellier, fille de Raymond, en son vivant procureur, et d'Enemonde Guinard; — de Maurice Rochier, ouvrier en soie, fils de Jacques, en son vivant notaire et procureur, et de Jeanne Meyer, et de Marguerite Liotard, fille de François et de Jeanne Cassel, d'Orange.

B. 2104. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1690-1696. — Insinuations. — Thomas Mounier, greffier. — Insinuation de contrat de mariage de Charles Homney Ste-Foy, de Tulette et de Marie Vidal, de Courthézon. — Enregistrement des lettres exécutoires obtenues par Armand Reynet des Pourcelles, de Maillane, seigneur de St Paul et de Derbous, contre Laurent Durre. — Insinuation du contrat de mariage de Jacques Melchior de Benediety, de Bollène, et d'Anne de Rousset de Cassan, de Courthézon; — d'Alexandre de Sarpillon, conseiller au Parlement d'Orange, fils de feu Denis et de feue Marguerite de Silvestre, et d'Élisabeth de Salvany de Chénérittes, fille de feu Jean-Baptiste et de Marie-Lucrece de Galillet — Vente judiciaire par François Reyne, curateur de la discussion des biens de Jean Combe, à Benoît Fagon, bourgeois, d'une maison sise dans l'enceinte de Courthézon, quartier de la Porte Besson, et d'une terre sise au quartier de Rien-Clause, dépendant le tout de ladite discussion. — Émancipation de Pierre de Beaucastel par Pierre de Beaucastel, capitaine de Courthézon, son père; — etc.

B. 2105. (Registre.) — In-4°, 743 feuillets, papier.

1696-1702. — Insinuations. — André Gurrion, greffier. — Vente judiciaire par François Reyne, notaire et procureur, curateur de la discussion des biens de Martin Rey à Henri Coq, au prix de 240 livres, d'un quartier de maison, sise dans l'enceinte de Courthézon, dépendant de

ladite discussion. — Insinuations des mariages: de Jean-Henri de Gombert, seigneur de Dromon, St-Geniez et autres places, fils de feu Scipion de Gombert et de Madeleine de Coriolis et Françoise de Vese, de Merbes, fille de feu Adam et de Rose de Calvières; — de Dominique d'Audibert, seigneur de La Vilasse, fils de Dominique et de Louise de Bourdini, de Carpentras et de Jeanne de Panisse, fille de Jean-François et de dame Claire d'Elbène. — Réception au monastère de Ste-Ursule, de Pernes, de Catherine Gontard, fille de feu Joseph Gontard, en son vivant docteur ès-droits et de Madeleine Icard et constitution, à son profit, d'une dot spirituelle de 2,100 livres par Étienne Icard, son aieul. — Insinuation de mariage de noble Charles Siboure, docteur en médecine, originaire et habitant de Venasque (Comtat-Venaissin), co-seigneur de Venasque et de St-Didier, fils de feu Mathieu et de Madeleine de Pézenas, et Esprite Gontard, de Courthézon, fille de feu Joseph Gontard et de Madeleine Icard. — Rapport d'estime par Firmin Gau et François Tavernier, prud'hommes et experts jurés, d'une terre et d'un pré, terroir de Courthézon, saisis à la poursuite de Jeanne Pespier, de Montélimar, sur les héritiers de Jean Delestre. — Levée de contrainte par Joseph Poeheri, contre Pierre Ladret, pour la somme de 8 livres 15 sous, en vertu d'un acte d'obligation reçu par Guillaume Ruat, notaire à Courthézon; — par Anne Sabatier, veuve et héritière d'Amant Cheinet, contre Constance de Colas, mère et tutrice de Jean-Baptiste d'Urre de Broutin de Paris, marquis de Montanègues, pour la somme de 401 livres 11 sous, suivant acte d'obligation reçu par M^r François Reyne; — etc.

B. 2106. (Registre.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

1706-1719. — Insinuations. — Étienne Reyne, greffier. — Insinuations: du mariage d'Honoré Jamet, chapelier, et de Françoise Allemand, de Courthézon; — de Benoît Fagon et d'Isabeau Boef, de la même ville; — d'André Guittou, de Châteauneuf-Calmier et de Thérèse Gonnat, de Courthézon; — de Georges Yvonin, de Courthézon et de Marie-Rose Gaudibert, de Vaequeyras; — de donation universelle, avec réserve d'usufruit, au profit de Louis André et de Françoise Liautaud, contre Doydier Liautaud, leur père; — du mariage d'Henri de Sarpillon, d'Avignon et de Marie-Honorée de Philippe, de la même ville; — de Christophe de Bernard, seigneur de Perroches, colonel du régiment des dragons du Dauphin, originaire de Paris et d'Anne de Rousset de Cassan, veuve de Melchior de Benediety. — Rapports d'estime: de la paille et du bétail saisis par Jacques Faure, clavaire sur Joseph de Rousset; — de la maison saisie par Jean-Antoine de Villeneuve et Marthe Bertel, mariés, sur les

héritiers de Jacques Marquion. — Vente aux enchères publiques, à la poursuite d'Anne-Marie Girard, veuve de François Paul, d'Avignon, du léd saisi sur Antoine de Villeneuve, son débiteur ; — etc.

B. 2107. (Registre. — In-4°, 431 feuillets, papier.

1720-1722. — Insinuations. — Jamot, greffier. — Vente judiciaire par M. André Gorron, procureur curateur, pourvu à la discussion de la succession d'Étienne Fine, à Étienne Brun, Claude Fine et autres, de divers immeubles dépendant de ladite discussion. — Insinuation de donation par contrat de mariage au profit de Bernard Tort et Catherine Juillan, contre Jean Tort et Isabeau Gamounet, d'une part, Trimon Juillan et Marie Pinau, leurs père et mère. — Émancipations : de Joseph Biscarel par André Biscarel, ménager, son père ; — de Pierre et Jean Charavin, ménager, leur père. — Insinuation de donation au profit de Joseph-François Lallanour, de Jonquières, contre Joseph-François Péchery, du même lieu, son oncle. — Exemplaires : d'un arrêt de la cour de Grenoble qui enjoint aux juges, en conformité des ordonnances de 1667 et de 1670, d'adresser à chaque témoin les généraux interrogatoires ; — d'un arrêt de la même cour qui défend à toute personne autre que les gentilshommes, de chasser d'aucune manière que ce soit, aux gentilshommes de se servir de totes, poches et filets, si ce n'est de ceux que l'on emploie pour les oiseaux de passage ; enfin à toute personne autre que les gentilshommes et celles à qui leurs fonctions leur donnent le droit de porter l'épée ou autres armes, à peine de confiscation desdites armes et de 100 livres d'amende ; — de la déclaration du Roi qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens pendant trois ans, sans en avoir obtenu l'autorisation ; — etc.

B. 2108. (Registre. — In-4°, 46 feuillets, papier.

1732-1734. — Donations, par Isoard Biscarel, en faveur de Jean Biscarel, son frère, par Émonde Tavernier, veuve de Pierre Ladret, en faveur d'Esprit Tavernier et de Simon Reyne, ses cousins. — Mariage de Philippe Reynier, fils de Pierre et de Françoise Prayet et d'Anne-Marie Jouve, fille d'André et de Catherine Reyne ; — etc.

B. 2109. (Registre. — In-4°, 388 feuillets, papier.

1735-1738. — Insinuations, etc. — Reboul, greffier. — Émancipations : par Thomas Roux, ménager, d'Esprit et

Pieare Roux, ses deux enfants ; par Jacques Colombet, travailleur, de Pierre Colombet, son fils. — Insinuations : du mariage de Louis Armand, salpêtrier, et de Marguerite Bressac ; — de donation d'une pension viagère de 30 livres, au profit de Benoit Garde par Jean Garde, frère de la doctrine chrétienne, son frère ; — de donation d'une somme de 75 livres au profit de Madeleine Tavernier, femme d'Esprit Grand, contre Isabeau Tavernier, sa sœur. — Rapport estimatif à la poursuite d'Alexis Lallanour, de la maison dépendant de l'hoirie d'Antoine Gaillard, sise dans Courthézon. — Procès-verbal de visite de l'état des lieux dressé par Guillaume Gautier et Louis Rochas, experts jurés, dans la contestation existant en matière d'arrosage entre Louis Brussière, bourgeois, et Raymond de Rocher, de Bollène. — Rapport d'estime des dommages causés à la terre de Françoise Monnier par le troupeau de Bernard Tort, rentier du sieur de Salvador. — Substitution faite par M. René de Beaucastel, procureur de Frédéric-Henri de Beaucastel, capitaine au régiment de porte (au service du roi de Sardaigne), son frère, du sieur Morel fils, pour le représenter dans une demande formée par ledit Frédéric, en sa qualité d'héritier testamentaire de Françoise de Beaucastel, sa tante, veuve d'Alexandre de Rousset, tendant à être reçu comme partie au procès en délaissement de succession que Dominique de Beaucastel, son cousin, a intenté contre Catherine, Françoise et Marie Vidau, sœurs cohéritières d'Anne de Rousset ; — etc.

B. 2110. (Registre.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1738-1745. — Insinuations. — François Mazade et Michel Onde, greffiers. — Insinuations du mariage : de Claude Gilles, fils de Jean et de Luerèce Bessac et d'Isabeau Prud'homme, fille de Joseph et d'Isabeau Allemand, de Courthézon ; — de François Autrand, fils de feu Joseph et d'Antoine Bernard, mariés, et d'Anne Chauvet, fille de feu Jean et de Marguerite Pitoune, de Planchamp (Vivaraux) ; — de l'arrêt de la cour du Parlement qui défend la chasse aux personnes qui n'en ont pas le droit, et à celles qui en ont le droit, de chasser avec des chiens dans les terres ensemencées et dans les vignes à partir du 1^{er} mai jusqu'à la fin des vendanges. — Insinuations : du testament de Jean-Baptiste d'Urre de Brontin, en son vivant lieutenant-général de la province de Languedoc ; — de la déclaration du Roi qui ordonne la levée du dixième des revenus des biens du royaume ; — de l'arrêt de la Cour qui défend de mener paître les troupeaux dans les vignobles et vignes basses ; — de la déclaration du Roi portant qu'à l'avenir aucun ecclésiastique ne pourra être pourvu d'une cure ou autre bénéfice à charge d'âmes avant d'avoir regn la prêtrise et atteint l'âge de 25 ans, — de l'ar-

rêt du Parlement qui ordonne la publication des articles 1, 2, 3, 8, 10 et 11 de la déclaration du 14 mai 1724, portant introduction de l'exercice de la religion réformée ; — de l'arrêt qui condamne aux galères à perpétuité, pour cause de religion, les nommés Jean Cellier, Antoine Juillan et Antoine Rouvier ; — qui condamne, pour la même cause, Alexandre Porte à être battu de verges jusqu'à effusion de sang et banni à perpétuité. — Rapport par Claude Féraud, sergent de la cour, de la mise en possession de Joseph de Rousset d'une terre dite de la Clède, de la contenance de 22 salmées, située au quartier des Crémadés et d'une maison sise près de l'église paroissiale, appartenant le tout à Bernard de Serres, débiteur dudit de Rousset ; — de la visite faite par deux experts jurés de la muraille élevée par François Bourg, négociant, au-devant de sa maison, au quartier de Portelourouse, laquelle muraille empiète sur la voie publique et rend le passage difficile aux charrettes ; — etc.

B. 2111. (12 Cahiers. — In-4°, 1315 feuillets, papier.)

1663-1688. — Insinuations. — Jean-Baptiste Mercier, greffier. — Insinuations : de donation, par contrat de mariage, au profit de Pierre Chabert, menuisier, de Jonequières, et d'Henriette Rognon, de Courthézon, tant l'un contre l'autre que contre leurs parents ; — de donation au profit d'Étienne Gontard et de Catherine Biscarel, veuve d'Antoine-François Mercier, contre Jean-Baptiste Biscarel, prêtre à St-Sulpice, leur oncle et frère, et au profit de Louis, Denis, Étienne, Jean-Baptiste et Thérèse Mercier, contre ledit donateur et ladite Biscarel, leur oncle et mère. — Renonciation d'Anne de l'Église à la succession de Constantin de l'Église, son frère, ancien lieutenant-colonel au régiment de Querey, attendu les dettes qui grèvent ladite succession. — Déportement par Louis de l'Église de Félix, capitaine de justice de Courthézon, son frère, tant de la grange sise à Cavailon, au quartier du pont Coulon, qu'il a recueillie dans l'héritage d'André de Félix, colonel d'infanterie au service de S. A. R. de Savoie, que des biens composant la succession d'autre Barthélemy de l'Église de La Chaise, son oncle. — Testament du Frère Joseph, (dans le monde Bruno Sage), de la Chartreuse de Valbone, par lequel il institue pour son héritière universelle, Thérèse Sage, sa sœur, et fait divers legs à l'hôpital de Courthézon, à Marie Jamet, sa mère, et à la demoiselle Reyne, sa nièce. — Option faite par Antoine Petit, curé de Courthézon, en son nom et en celui de ses seconds, contre le chapitre métropolitain d'Avignon, prieur et gros décimateur de Courthézon, de la portion congrue fixée par l'édit du mois de mai 1768. — Échange entre Pierre-Constantin de Roussière, conseiller du Roi, commissaire

des guerres, capitaine de Courthézon, agissant comme procureur de Louis de Roussière, son frère, commissionnaire ordonnateur des guerres, intendant des troupes françaises de l'expédition de Gibraltar, d'une part, et Joseph Archier, ménager, agissant en qualité de procureur de Jean-Louis Brodin, chanoine de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, recteur des chapellenies érigées dans l'église de Courthézon, sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Dominique et de Saint-Christophe, de divers immeubles dépendant desdites chapellenies, terroir de Courthézon, contre d'autres immeubles appartenant à M. de Roussière, etc.

B. 2112. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1643-1648. — Procurations, insinuations, rapports. — Buissière, greffier. — Procurations données : par Jean Reynaud, boucher, à Henri Bernard, pour le représenter dans le procès qu'il soutient contre Louis Cellier, procureur ; — par Jacques Magnan au même, pour le représenter dans le procès en délaissement de maison, intenté contre lui par Pierre Delhère, cardeur ; — par Jean Reynaud, de Carpentras, cessionnaire de Jean Clergue, de Valréas, au sieur Cellier, dans l'instance qu'il a introduite contre l'hoirie d'Antoine Gallard, tendant à faire déclarer une obligation exécutoire ; — par Marie de Merles à M. Jacques Bernard, dans le procès qu'elle soutient contre Judith de Lapise. — Insinuation du contrat de mariage : d'André Gontard, notaire et procureur, fils de François et de Jeanne Tavernier, et de Marie de Bonnet, fille de Jacques, apothicaire, et de Catherine de Sifredy ; — d'Alexandre Dumas, fils de feu Esprit et de Marguerite *Damian*, et de Jeanne Gaudemaris, fille d'Esprit, en son vivant notaire à Beaumes, et de Jérôme Richard. — Commandement fait par Nicolas Moreau à Guillaume Bouche, de lui payer la somme de 19 livres. — Arrêts de la Cour d'Orange : qui défend aux barbiers de faire le poil et la barbe le dimanche ; — qui permet de faire sur simple requête, appel des jugements rendus sur des contestations n'exédant pas 10 livres ; — qui défend de faire aucune saisie ni encaer le dimanche, à peine de nullité et de 50 livres d'amende. — Contrainte exercée par Jacob de Carcassonne, contre Simon Tavernier, pour une somme de 10 écus. — Rapport d'estime de la maison saisie par Gédéon de Berger, sur les hoirs de Jacques Gollibert, etc.

B. 2113. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1648-1654. — Procurations. — Bernard, greffier. — Procurations données : par Jean Guimet au sieur Bernard, pour le représenter dans un procès qu'il soutient contre Lau-

rent Mouret; — par ce dernier à Mallapert, pour le représenter dans le même procès; — par Laurent Bousquet à Jacques Peschier, dans un procès contre M. Georges Mallapert; — par Pierre Reybaud au même, dans un procès contre Gédéon de Villeneuve; — par Louis Biscarel, recteur de la chapelle des Pénitents Noirs, à Georges Mallapert, pour le représenter pendant toute la durée de ses fonctions, etc.

B. 2114. Registre. — In-4°, 506 feuillets, papier.

1654-1666. — Procurations, réclames et inquants. — Bernard, greffier. — Procurations: par Antoine Blain à Mallapert, pour le représenter dans son procès contre François Pichery; — par le même à Jean Blain, son fils, dans l'instance en paiement de 700 livres qu'il a introduite, contre Alexandre du Rustel, seigneur de Roche-Blanc; — par Étienne Chassanet, cardeur à laine, de Caderousse, à Buissière, dans une instance en paiement de 56 livres 10 sols, contre Christophe Laeroix; — par Georges de la Coste, trésorier de la chapelle des Pénitents Noirs, à Buissière, dans une demande en paiement d'un legs de 9 livres et d'un habit fait auxdits Pénitents, contre les hoirs de Jean-Marie Bourlet. — Levée de contrainte par Pierre Guimet, contre les hoirs de François Fortier, pour le paiement de 17 éminées de blé; — par Louis Pontanier, contre Jean Monier, pour la somme de 12 écus; — par Claude Doux, contre Luerèce et Laure de Vese, pour la somme de 75 livres; — par Jacques et Simon Reyre, frères, contre Jean-François Berthet, pour la somme de 22 écus. — Ventes aux enchères publiques: d'une vigne dépendant de la discussion des biens de feu Pierre Richard. — Effets mobiliers saisis à la requête de Pierre Reyne, exacteur, sur Simon Tardieu, tissier; — des meubles dépendant de la succession de François Flouven, à la requête d'Étienne Martin, Inteur d'Esprit Flouven, fille et héritière du défunt, etc.

B. 2115. Registre. — In-4°, 173 feuillets, papier.

1666-1670. — Procurations. — Buissière, greffier. — Procurations: par Jean-François de Panisse à Pierre Buissière, pour le représenter dans l'instance par lui introduite contre Jonas de Cavaillon, en paiement de la somme de 16 écus; — par Pierre Reyne à Pascal Coulonnieu, dans tous ses procès et notamment dans les poursuites contre ceux des sous-fermiers d'un pré de l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon qui n'ont pas encore payé leur rente; — par François Reyne à Henri Autrand, dans le procès qu'il a intenté contre Bernard Richard en exécution d'une promesse de mariage. —

Levées de contraintes par Pierre Reyne, contre Jacques Courbet, pour la somme de 40 livres; — par Jean Calamel, contre Claude Delhière, pour celle de 27 livres; — par Poncet Fabre, contre Joseph de la Granerie, pour celle de 11 écus; — par le même, contre le même, pour une somme de 30 livres. — Ventes aux enchères: à la poursuite de Pierre Reyne, d'objets mobiliers saisis sur Esprit Chaix, son débiteur; — à la poursuite de Gédéon de Jullien ayant droit et cause de Jean Bresson, rentier de la grange de Merveille, des fruits d'une vigne saisie sur Caliste Nicolle, etc.

B. 2116. (Registre.) — In-4°, 898 feuillets, papier.

1673-1683. — Procurations. — Guillaume Rual, greffier. — Levée de contrainte: par David Martin, d'Orange, contre Honorade Forment, pour une somme de 345 livres; — par Pierre Reyne, contre Jean Robert, pour celle de 2 livres 8 sols; — par Antoine Crest, contre Philippe Gounin, pour celle de 56 livres; — par Salomon Crémieu, juif, contre Jacques Salignon et André Biscarel, pour celle de 5 écus; — par Étienne Gaillard, contre Jean-François Bertet, pour celle de 22 écus; — par Paul-Antoine de Rousset, contre Jean Robert, pour la vente d'une luzerne. — Inquants, à la poursuite de M. Daniel Bernard, curateur pourvu à la générale discussion des biens de Martin Bressac, des meubles dépendant de la discussion; — à la poursuite de Louis de l'Église, d'une royère saisie sur Jean Bressac; — à la poursuite de Pierre Grivet, marchand, d'Orange, d'un mulet saisi sur Jean Giraud; — à la poursuite de Jean Sausin, conseiller et secrétaire de S. A., de deux draps de lit, d'une émine à mesurer le blé et de deux couvertures, saisis sur Antoine Gaillard. — Procurations par Alexandre de Sarpillon du Roure, conseiller à la Cour, à M. Bernard, pour le représenter dans une demande en paiement de 45 louis d'argent, pour prix de 5 salmées et demie de blé qu'il a formée contre Pierre Reyne, dit Queyramen; — par Quenin Gleyse, docteur en médecine, au même, dans un procès qu'il a intenté contre Jeanne Baudran, etc.

B. 2117. (Registre.) — In-4°, 630 feuillets, papier.

1684-1687. — Procurations, réclames et rapports. — Reyne, greffier. — Procurations: générale donnée par Marc Ladret à M. Pierre Reyne, pour le représenter dans tous ses procès, et notamment pour défendre à l'action intentée contre lui par Salomon Mossé, juif; — par Antoine Rougnon et M. Rual, dans un procès qu'il soutient contre Gilles; — par François Gachon, François Reyne, dans la demande en

régie hypothécaire qu'ils ont formée contre Pierre Reynaud. — Substitution de procuration par Susanne de Cordery, femme de François Duche, notaire à Pernes, à Pierre Reyne, dans les poursuites exercées contre Barthélemy Vigneau ; — par Annibal de Bémard au même, dans celles exercées contre le marquis de Montanègues. — Rapport d'estime par deux experts jurés de la maison et étable saisis sur les biens d'Esprit Jaquet, à la poursuite d'Octavien Conlomieu ; — de diverses pièces de terre saisies, à la poursuite de Thomas Monnier, notaire à Sarriars, sur Antoinette Cellier, veuve de Pierre Bounan et Simon Bounan, son fils, etc.

B. 2118. (Registre.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1690-1696. — Procurations, dénonciations, clauses et inquants. — Thomas Monnier, greffier. — Constitutions : par Louis Viau, du sieur Rual, pour son procureur dans le procès qu'il soutient contre Pierre Reyne ; — par François Flandrin, du même, dans son procès contre le même Pierre Reyne ; — par Antoine Bouveyron, maître apothicaire, de François Reyne, dans tous ses procès, et notamment dans celui qu'il a intenté contre Pierre Chaix ; — par Louis de Perrotel, sieur de Bois-Dauphin, du sieur Rual, dans tous ses procès, et notamment dans celui qu'il a intenté contre les hoirs de Martin Fine. — Dénonciations : par André Guillermin, agent du marquis de Montanègues, contre Marie Tavernier, veuve de Deydier Portier, dont il avait surpris la fille à garder un troupeau dans une terre, au quartier de la Clède, appartenant audit marquis ; — par le même, contre Christol Espoulier, boucher, dont le berger avait gardé un troupeau de deux trentenières dans une terre appartenant au même propriétaire ; — par François Reyne, contre André Biscarel et sa femme, pour vol d'olives. — Levée de contrainte par les religieuses de Sainte-Ursule de Pernes, contre Pierre Videau, pour une somme de 150 livres, montant d'arrérages de pension par Pierre de Beuaucastel, contre Anne Bougaron et Louis Marquion, sa caution pour celle de 200 livres. — Ventes aux enchères : à la poursuite d'Étienne Mure, chirurgien, des effets mobiliers d'Isabeau Thomas, sa pupille ; — à la poursuite des religieuses de Sainte Catherine d'Avignon, de deux bœufs et autres objets mobiliers saisis sur Constance de Colas, en sa qualité de tutrice de Jean-Baptiste d'Urre de Broutin, de Paris, marquis de Montanègues, etc.

B. 2119 (Registre.) — In-4°, 510 feuillets, papier.

1706-1720. — Procurations et dénoncées. — Reyne, greffier. — Procurations : par Joseph-François Fagon, prêtre, à

M. Reyne, pour le représenter dans les poursuites exercées contre Benoît Requien ; — par Joseph Bernard, euré de Courthézon, à M. Reyne, dans une demande en paiement d'arrérages de fondation formée contre Claire d'Elbène, veuve de Jean-François de Panisse, héritière médiata d'Anne d'Urre ; — par Gédéon de Beuaucastel, premier consul de Courthézon, à M. François Reyne, dans un procès que la communauté soutient contre Jean Gueytan ; — par Claude Émery, avocat à la cour, à M. Reyne, sur une demande en restitution de somme indûment payée, formée contre les hoirs de Jounas de Cavaillon, juif ; — par Henri de Mestral, seigneur de Vinci, mari de Laure de Braucautel, à M. Morel, pour défendre d'une action intentée contre eux par Louis Roussière, tendant à faire déclarer exécutoire deux actes d'obligation. — Présentation par le sieur Morel, d'une lettre de M. de Gallian de Castellet, fils et héritier de Charles François qui le charge de représenter l'hoirie de ce dernier dans les poursuites qu'elle a commencées contre Esprit Ture, pour arrérages de pension. — Dénoncées : par Jean Reboul, contre Gamet, rentier du sieur Bougier, qu'il a surpris à passer dans un blé appartenant à Henri Reboul, son père ; — pour débite de pâturage, par François Bourg, contre le berger de Pierre Boussan, rentier de la grange de Gousode ; — par Esprit Bernard, garde, contre le berger de Florent Gonnat, rentier de la grange de M. de St-Roman, dans le terroir de Bédarrides, etc.

B. 2120. (Registre.) — In-4°, 518 feuillets, papier.

1722-1725. — Procurations. — Inquants et dénoncées. — Jamet, greffier. — Ventes aux enchères : à la poursuite d'Étienne Noury, travailleur de terre, de deux salmées de blé marebant saisis sur Joseph et Marie de Roussel, frère et sœur ; — à la poursuite d'André Gorron, curateur de la discussion des biens de la succession d'Étienne Fine, de divers objets mobiliers dépendant de ladite discussion. — Dénoncées pour délits de pâturage : par Nicolas Fargon contre le berger de Jean Faucon, fermier de la boucherie ; — par le même contre le fils de Jean Dieu ; — par Étienne Férian, ménager, contre le berger de Gilles Charavin, aussi ménager ; — par Joseph Arliau contre les deux enfants de Joseph Bry ; — par Georges Grangeon contre les deux enfants de Joseph Louguret. — Procurations : par Jacques Bonnetet à M^e Jean Morel, pour le représenter dans le procès criminel intenté pour tentative d'assassinat, contre Jean Barnouin, tisseur de toile ; — par le P. supérieur des PP. de la Doctrine chrétienne de Courthézon à M^e Gorron, pour défendre au procès en répétition des biens et droits dotaux intenté contre son couvent par Jeanne-Marie Gourgon, épouse de Pierre Guimet. — Présentation à M^e Étienne Reyne d'une lettre de

M^r Jean Galier, avocat au Parlement de Paris, ci-devant fermier des rentes de S. A. qui le charge de défendre en son nom au même procès. — Procuration par Catherine-Rose de Thomassi, tant en son nom qu'au nom de Antoine Gilles de Félix, son mari, à M^r Vidau, pour la représenter dans un procès qu'elle soutient contre François Joannis : — etc.

B. 2121. (Registre.) — In-4^o, 362 feuillets, papier.

1757-1762. — Procurations. — Rapports et dénonces. — Leydier, greffier. — Rapports : de la collocation faite par deux experts jurés de Marie Arnoux sur les biens d'Étienne Brun, son mari, pour une somme de 624 livres, représentant ses droits dotaux et pour les dépens s'élevant à 114 livres ; — d'estime des dommages causés à une vigne de Pierre Atrand, fournier, par Esprit Gros, menuisier, en passant à plusieurs reprises, avec une charrette dans ladite vigne ; — des dommages causés par le troupeau de Georges Mancis à une terre semée en blé que Michel Blache tient à ferme de Joseph Morel, notaire, à Courthézon. — Déclaration par Mathieu Brès, sequestre, de la consistance de la récolte saisie sur Michel Gonnet, fermier de la grange d'Usson, à la poursuite de François-Raymond de Joannis, garde au corps, Mathieu de Gilles, sieur de Gissac, mari de Catherine de Joannis et Thérèse-Élisabeth de Joannis, veuve d'Antoine Toussaint de Planquette, seigneur de Piégon. — Procuration pour M^r François Consolin, avocat au Parlement, à M^r Reyne, pour le représenter dans tous ses procès et notamment dans celui qu'il soutient contre Madeleine de Gaudry, veuve d'Antoine de Condouret de Caritat, en son vivant capitaine de cavalerie au régiment de Brabanton, ayant la garde de Nicolas Antoine de Caritat, son fils ; — par Claude Courtial, régent des écoles de Courthézon, à M^e Biscarel pour défendre à une action en paiement de 654 livres intentée contre lui par Denis Cavailhon, juif, de Carpentras. — Dénonces pour délits de pâturages et dommages champêtres ; par Françoise Bourry, femme de Mathieu Brès, contre Joseph Sinard ; — par Gabriel Archier, contre Louis Bouchas ; — par Colombel contre les deux fils de Firmin Quentin ; — etc.

B. 2122. (Registre.) — In-4^o, 88 feuillets, papier.

1784. — Rapports d'estime : à la requête des hoirs Fagon, frères des maisons et étables dépendant de la succession de Vincent Fagon, sises à Courthézon, quartier du Portail Besson ; — de partage entre les trois enfants dudit Vincent Fagon et Catherine Chabran, sa veuve en secondes noces, des biens meubles et immeubles composant sa succession ;

— à la requête d'Antoine Meyer, d'un plantier de deux éminées, sis au quartier de Bramelan. — Règlement de Guillaume de Nassau, pour la principauté d'Orange, embrassant les points suivants : église, collèges et université ; justice ; domaine et finances ; police ; — etc.

B. 2123. (Registre.) — In-4^o, 82 feuillets, papier.

1654. — Rapports d'estime : à la requête d'Esprit Barthomier, d'une étable et grenier à foin, situés dans Courthézon, rue de la Calade ; — qui règle le différend existant entre Esprit et Charles Dufraise, frères, enfants et héritiers universels de feu Firmin et Marguerite Dufraise, leur sœur, au sujet du supplément de légitime de celle-ci ; — d'estime des vignes, terres, pré et jardin saisis pour la somme de 650 florins à la requête d'Antoinette Gastard, veuve de Martin Vallopin, en son vivant notaire de Courthézon, sur Thomas Vallopin père et fils, soi-disant héritière dudit Martin. — Contrat de mariage de Thomas Bernard, notaire, fils de Sifreïn et de Béatrix, de Courthézon, et Madeleine Péla, fille de feu Jean et de Jeanne Biscarel, du même lieu ; — etc.

B. 2124. (Registre.) — In-4^o, 48 feuillets, papier.

1637. — Arrêt de la cour du Parlement qui enjoit à toutes les personnes qui vendent au détail de recevoir les liards à double marque, au coin de S. E., jusqu'à la somme de 2 livres et pour les paiements qui excéderont cette somme, jusqu'à concurrence d'un quart, avec défense de recevoir et exposer les faux liards, communément appelés piccalions, le tout à peine de 500 livres d'amende et autres arbitraires. — Rapport d'estime à la requête de Jacques Benoît, d'un cazal, situé des Anglés, appartenant à Pierre Lanterule ; — etc.

B. 2125. (Registre.) — In-4^o, 46 feuillets, papier.

1648-1649. — Rapport estimant à 40 sous par éminée le dommage causé par le bétail de Joseph Barnaud au pré de Louis Cellier, sis au quartier de la Roquette, tenu à rente par Pierre Richard. — Procès-verbal de l'état de culture maraîchère du grand jardin de S. A., sise au quartier de Lapalud, remis par Benoît Requien, fermier sortant, à Jean Gleyse, nouveau fermier dudit jardin.

B. 2126. (Cahier.) — In-4^o, 34 feuillets, papier.

1654. — Rapport évaluant au maximum de 405 livres le revenu des biens laissés par Pierre Rousset à ses enfants

Alexandre et Diane de Rousset, somme reconnue insuffisante pour la survie desdits enfants et de la veuve Marthe d'Urre. — Rapport d'estime d'une terre appartenant à Jean Delastre, quartier des Eclauses, saisie sur lui par Charles Petit.

B. 2127. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1661-1666. — Rapports et insinuations. — Bernard, greffier. — Rapport : d'estime à la requête de Pierre Reyne, exacteur, d'une vigne sise au quartier du Plan, qu'il a saisie sur Antoine Reyne, dit Tougnon ; — d'une vigne sise au quartier de Pignan, qu'il a saisie sur Dauphin Magnan ; — à la requête d'Henri de Bonfils, d'une maison sise dans l'encointe de Courthézon, qu'il a saisie sur les hoirs de Pierre Vallet. — Adjudication en faveur de Jérôme Galle, au prix de 18 livres 10 sous l'émincée, d'une terre sise au quartier du Pujet, dépendant de la succession de Pierre Vallet. — Insinuations : de donation au profit de Daniel Bernard, procureur, contre Marie Bernard, veuve de Pierre Plain, en son vivant avocat à la cour, sa tante ; — du mariage d'Antoine Autrand, marchand et de Laure Cellier ; — de celui de Calixte Reyne, cardeur de laine et de Polycène Bruyère de Mondragon ; — etc.

B. 2128. (Registre.) — In-4°, 481 feuillets, papier.

1666-1672. — Rapports. — Buissière, greffier. — Rapports des experts jurés évaluant : à 4 livres le dommage causé par les bêtes de Piédron à la vigne de Claude Sibour, sise au quartier de St-Laurent ; — évaluant à 6 livres l'émincée une terre en hermas de la contenance de quatre émincées que Pierre Bonnet a acquise de feu Gaspard de la Pise, sieur de Maucoil, au même prix deux autres terres hermas, quartier du Bousquet, acquises par Pierre Allard du même sieur de Maucoil ; — encore au même prix, une autre terre hermas, même quartier, acquise du même par Pierre Charasse ; — à 8 livres 12 sous 4 deniers, la somme que, toutes compensations faites, Augier Mercier, laboureur, reste devoir à Reymond Ubassi, cardeur de laine, de Sarrians, pour prix d'un tonneau de vin que celui-ci a vendu et d'une journée employée à lui aider à charrier du foin. — Rapport des experts nommés dans le différend élevé entre Octavien Coulonnieu et Esprit Jacquet, duquel il résulte que sur les 160 livres que, dans le partage intervenu entre eux, des biens délaissés par Louis Jacquet et Tonnette Roussine ledit Jacquet a été chargé de payer, à la charge dudit Coulonnieu, il reste encore devoir la somme de 104 livres, — etc.

B. 2129. (3 cahiers.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1680-1682. — Rapports. — Causes. — Procurations. — Guillaume Ruat, greffier. — Rapport de la mise d'Esprit Bret et de Louise Gleyse, mariés, en possession, à concurrence d'une somme de 253 livres 11 deniers, de 15 émincées de terre détachées d'un corps de 5 salmées, au quartier de la Jonnasse, appartenant à Antoine Gaillard, leur débiteur ; — d'estime des biens meubles et immeubles délaissés par Marie Périer, en son vivant veuve d'Esprit Faure, à la requête de François Faure, demandeur, en paiement de légitime contre Jacques Faure, son frère, donataire de la défunte, leur mère ; — d'une étable et grenier à foin obtenus à Marguerite Faure, femme d'Augier Mercier, dans le partage intervenu entre elle et Jacques Faure, son frère ; — etc.

B. 2130. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1684-1687. — Rapports. — Buissière, greffier. — Rapports : de la visite faite à la requête de Gaspard Bouyer, bourgeois d'Orange, d'une terre de 12 émincées qu'il possède au quartier des Saunières, laissée en friche par Barthélemy Vignau et François Brunet ; — d'estime d'une terre de trois émincées, sis au quartier de St-Georges, saisie par Benjamin Buissière, procureur, sur Jean Robert ; — etc.

B. 2131. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1691-1696. — Rapports. — Thomas Monnier, greffier. — Rapports : d'estime des fruits de la succession de Marthe Sinard, veuve Légier ; — d'arpentage d'une terre et jardin qu'Adam de Vesc, sieur de Merles, possède par moitié avec sa sœur, Françoise de Vesc, au quartier de la Fontaine ; — d'estime, à la requête des consuls, d'une terre en nature de vigne, sise au quartier de Bousquet, appartenant au sienr Jean-Philippe. — Visite des travaux de repagement de la Mayne de la mayre, des fossés du chemin d'Avignon jusqu'au pont de Mayre et du fossé qui borde la terre du conseiller du Roure ; — par Elisabeth Nicolet et Laure Luchard, sages-femmes, de l'état de grossesse de Marie Audi, détenue dans les prisons du château. — Rapport fixant la largeur et la direction du chemin que le sieur Pierre Gautier et consorts devront céder à Catherine de Mathieu, veuve d'Henri de Pelletier, de Gigondas, pour aller à sa terre, sise au quartier de Rienchaux ; etc.

B. 2132. 2 cahiers. — In-4°, 110 feuillets, papier.

1133-1134. — Rapports. — Esprit Sage, greffier. — Rapports d'estime : de la récolte de deux vignes sises l'une au quartier de Bramefan, l'autre à celui de St Martin de Grès, dépendant de la discussion des biens de Françoise Rigand ; — d'une terre d'une salmée, sise au quartier de la Barrade, acquise des officiers de S. A., par Jean-Baptiste Espérandieu ; — du partage des biens-fonds entre Marie et Joseph de Roussel, frère et sœur ; — etc.

B. 2133. (Registre. — In-4° 867 feuillets, papier.

1146-1162. — Rapports, procurations, dénonces, etc. — Reyne, greffier. — Rapports de liquidation : du dommage causé par le troupeau de Dominique Fabre, rentier de la grange de M^e Pierre Reyne, à une terre que Marc Martin tient à femme de Barbe-Bouff ; — du dommage causé par le troupeau de Jean Roman fils, à une terre sise au quartier de St-Joseph, appartenant à Joseph Angier ; — de celui causé par les bêtes à laine de Jean Charavin, à une vigne, sise au quartier de la Plane, appartenant à M. Michel Laffanour, avocat au Parlement, substitut du procureur général ; — du partage des meubles et effets mobiliers délaissés par André Prayet, entre ses enfants Joseph et Louis Prayet ; — d'arpentage des fènements et terres de M. de Félix de Sizoine, fait à la requête de Firmin Sibour et autres confrants ; — d'estime des biens de la discussion de Firmin Calamel, à la requête d'Etienne Bouveyron, procureur, curateur de ladite discussion ; — de la discussion des biens de la succession vacante d'Antoine Bourcin à la requête d'André Biscarel, procureur, curateur de ladite discussion. — Procuration donnée par Marc Villars à M^e Morel pour le représenter dans le procès qu'il soutient contre François, marquis d'Urban, co seigneur de Cadarousse. — Présentation par Etienne Bouveyron de la procuration par laquelle Paul-Hercule de Forêt, marquis d'Urban, capitaine des dragons au régiment de Beaufrémont, le charge de représenter dans une requête opposition et une demande en cassation de saisie qu'il a formée contre François de Fortia, marquis d'Aubau, père ; — etc.

B. 2134. (Registre. — In-4°, 194 feuillets, papier.

1159-1163. — Publication à l'instance du procureur fiscal, d'un décret enjoignant aux personnes qui transportent des denrées et marchandises par les territoires du Comté de

Venise et Principauté d'Orange, tant en allant à Avignon, Châteaufort et Pont de Sorgues qu'en retournant, de passer par les lieux et chemins royaux accoutumés, à peine de confiscation de leurs bêtes et d'amende de 25 mares d'argent. — Saisies pratiquées à l'instance d'Antoine Constantin, contre Pierre Joli, pour la somme de 2 gros. — Ordre de couper les arches qui sont sur les bords de la mayre de Lalapud. — Défense de faire paître les troupeaux sur les bords des terres à blé. — Saisie faite à la requête de Jean de Forfour, par Jean Ricard, pour une somme de trois florins, etc.

B. 2135. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1649-1654. — Clames. — Bernard, greffier. — Encaen des meubles et des fruits provenant des biens d'Esprit Sage, à la diligence de Grégoire Giraud, son tuteur. — Levées de contrainte par le même, en ladite qualité, contre Simon Tavernier, pour la somme de 17 livres 10 sous ; — contre les hoirs de Joseph Béraud, pour celle de 6 livres ; — contre Thomas Vernet, pour celle de 15 livres ; — contre Antoine Césari, pour celle de 17 livres. — Encans : du fermage d'une maison, étable et place à fumier, appartenant à Marguerite Bernard, à la requête de Laurent Rasse, son tuteur ; — de meubles ayant soi-disant appartenu aux hoirs de Gaspard Martin, en son vivant ministre de l'église réformée de Courthézon. — Contrainte des hoirs de Pierre Reyne, arielen charron, contre Jacques Roman, pour la somme de 15 livres, etc.

B. 2136. (Registre.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1661-1666. — Dénonces : — Dénonce par Michel Gonnade et Thomas Calamel, garde, contre le berger et les filles de Gaspard Levert, rentier de Beauregard, pour avoir gardé quatre trenteniers de moutons dans les confins de St-Martin-de-Mallières et dans la terre de M. de Cassan ; — par les mêmes, contre le fils de Jean Chicot, pour avoir cueilli de l'herbe le long du blé de Pierre Gappion et d'Esprit Fine ; — par Esprit Chaix et Michel Gonnache, gardes, contre la fille de Jean Coste, rentier de la Béoline, pour avoir gardé un troupeau dans un chaume de fèvement de ladite grange dans lesquels se trouvaient des meules de gerbes ; — par Pierre Guimet, ménager, contre Catherine, veuve d'Antoine qu'il a trouvée glanant avec son fils dans un chaume lui appartenant, au quartier de la Paludaque ; — par Françoise Bret, femme de Jean-Antoine Maret, contre la fille de la veuve de Michel Richard, pour avoir cueilli un broc de raisin dans la vigne de feu Jean Maret, etc.

B. 2137. (Registre.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1666-1677. — Dénonces. — Pons, commis-greffier. — Dénonces : par Jean Calamel, clavaire contre le berger de François Guimet, qu'il a surpris à garder son troupeau dans une plantation de mûriers appartenant à M. Bertel ; — par Claude Faye, garde, contre le berger du fermier de M. Valli, qui avait gardé son troupeau dans un verger d'oliviers appartenant à M. François Pescheri ; — par Marc Ladret, garde, contre la femme de François Vialan, qui avait cueilli huit raisins dans la vigne de Charles Béraud ; — par Charles Calamel, contre la femme et la fille d'Esprit Gallian, qui avaient cueilli 90 noix au noyer d'Esprit Robert ; — par Laurent Bouche, contre Mathieu Girardon, son valet, qui l'avait quitté sans motif, pour le faire condamner à des dommages-intérêts, etc.

B. 2133. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1673-1673. — Dénonces. — Dénonces : par Marc Ladret, garde, portait qu'il a trouvé 9 pourceaux sans gardien qui paissaient dans la vigne de Charles Calamel, le long du rontau des hoirs Teissier, dans le *safraïer* de Jean Laurent, et le long des rontau et verger d'oliviers de Daniel Bernard, notaire, et autres ; — par Michel Gonnaché, garde, contre François Aillaud, qu'il a surpris à passer avec une bourrique chargée d'un sac d'herbes, dans les prés de M. de Saint-Laurent, etc.

B. 2139. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1673-1676. — Dénonces : par Antoine Reyne, agent des fermiers de la tasque, contre François Guimet, qui avait fait vendanger, sans déclaration préalable, une vigne grevée de neuvains envers S. A. ; — par Antoine Jullieux, contre la veuve de Barthélémy Viau, dont il a surpris, à diverses reprises, le fils passant avec 3 ânes chargés de vendange, dans une terre qu'il tient à ferme dans la palud de S. A., etc.

B. 2140. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1682-1684. — Dénonces. — Guillaume Ruat, greffier. — Dénonces par Pierre Chaix, contre la femme et les deux enfants d'André Prayet, qu'il a surpris à garder un troupeau dans son blé, quartier de Montaliet ; — de Benjamin Buisière, contre le fils et la fille du même qu'il a trouvés gardant un troupeau dans un blé appartenant au père du dénonçant,

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

quartier du Moulin ; — par Mathieu Lassenty, garde, contre la femme de Pierre Pousset qu'il a surpris à cueillir des raisins dans une vigne d'Esprit Bougaron, au quartier de Forniguières, etc.

B. 2141. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1688-1688. — Dénonces : par Laure Vidal, femme de Charles Rieu, contre la veuve d'Isnard Grangeon et sa fille, la femme de Pierre Moureau et le fils de Jérôme Galle, qu'elle a trouvé prenant des navets dans une terre que son mari tient à mi-fruit de la veuve Magnan ; — par la même, contre le berger d'André Salinet, rentier du château de Beauregard, qu'il a trouvé gardant un troupeau dans une vigne de Laurent Biscarel, au quartier de la Bas-saque ; — par Mathieu Lassenty, garde, contre le fils de Jean Roustan, qu'il a trouvé gardant un troupeau dans une olivette de M. Bertel, au quartier de l'Étang ; — par Jean Rieux, fils de Jacques, contre Jean Bertel, de Bédarrides, berger de son père, qui a abandonné son service ; — par Françoise Aillaud, femme de Joseph Quenin, contre le valet et la servante de Pierre, chirurgien, qu'elle a surpris à cueillir des feuilles de mûrier dans une terre de Pierre Vialan que son mari tient en son bail, etc.

B. 2142. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1708. — Dénonces : de la femme Jacques Jourdan, contre la Françoise qu'elle a trouvée faisant paître son poulain dans le seigle de la veuve Rolat ; — de Pierre Chivalier, contre Barthélémy Biaudy, berger, surpris faisant paître son troupeau dans un pré qu'il possédait ; — de Gaspard Brunet, contre ceux qui faisaient paître leurs troupeaux dans la vigne de M. de Verelos ; — de Jean-Pierre Olivier, char-treux de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, contre ceux qui faisaient paître leurs troupeaux dans les vignes ; — de Jean-François Gonnat, contre le sieur Claude Didal, pâ-tre du sieur Bressi, dont il avait trouvé le troupeau paissant dans un verger au quartier de Terre-Ferme ; — de Domini-que Berlet, contre Jean Alazy, dont il avait trouvé la bour-rique paissant dans un champ, etc.

B. 2133. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1736-1738. — Dénonces : par Françoise Courranion, contr la fille de François Garagnon et celle de Claude Fine, qu'il trouvé cueillant des olives dans un verger qu'il pos-sède au quartier de Cassanet ; — par Georges Mandin, con-

tre Jean Charoin, dont il a trouvé le berger gardant un troupeau de 40 bêtes dans une vigne qu'il possède au quartier de la Plane ; — par Jean-François Bouveyron, bourgeois, contre le nommé Gaspard, de St-Just, en Languedoc, son domestique, qui l'a quitté, sans motif, pour le faire condamner aux peines portées par les statuts, etc.

B. 2144. (Registre.) — In-4°, 928 feuillets, papier.

1687-1690. — Encans et dénonces. — Pierre Reyne, greffier. — Ventes aux enchères publiques : des fruits saisis sur Noël Reyne, à l'instance des consuls et de Pierre Reyne, exaecteur ; — des fruits d'une vigne et du loyer d'une maison saisie sur les hoirs Mure Ladret ; — de divers immeubles et fruits saisis sur Laurent Audigier. — Dénonce par Esprit Bommenel, contre le berger de François Rigaud, qu'il a surpris à garder 3 trenteniers dans une terre et chaume encore couverte de meules de gerbes qu'il tient à mi-fruit de Pierre Biscarel ; — par Isabeau Baud, femme de Jean Bressy, contre le fils de Jean Sinard, qu'il a trouvé gardant 2 trenteniers dans un clos de Lapalud que son mari tient à ferme de S. A., etc.

B. 2145. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1765-1769. — Encans. — Mercier, greffier. — Ventes aux enchères publiques, à la requête du substitut du procureur général, d'une mule saisie sur Antoine Chivalier, l'un des complices du vol de bois et des dégradations commis dans la forêt de la Gardiole (dépendant du domaine du Roi), qui s'est enfui devant les poursuites de la maréchaussée ; — à la requête des consuls, agissant en qualité de recteurs de l'hôpital, d'une terre de deux éminées, quartier de Sarasane, saisie sur les héritiers de Firmia et Goubert, etc.

B. 2146. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1552. — Rôle des terres qui ont été tasquées. — Terres de Jean Faure, d'une salmée, semée en seigle ; — Vidau Sarpally, de la même contenance, semée en seigne ; — Aimé Jean, de 6 éminées, semées en blé ; — Vincent de Fagon, d'une salmée, semée en seigle ; — André Villard, de 6 éminées, semée en luzerne ; — Jean de Denis, de 2 salmées, semées en seigle et en blé, etc.

B. 2147. (Cahier.) — In-4°, 700 feuillets, papier.

1685-1688. — Encans et adjudications. — Encans des meubles d'Antoine Grangeon, à l'instance des consuls et com-

munautés de Courthézon, de métier de tisserand à toile, contre Louis Jaubert ; — à l'instance de Pierre Reyne, notaire, contre le prieur de la chapelle de l'Annonciade ; — à l'instance de Benjamin Buissière, contre Martin Rey ; — à l'instance de Jacques Faure, Michel Arnaud, Léonard Granier et Pierre Bouget, des meubles ayant appartenu à Claude Grangeon ; — à l'instance de François Reyne, curateur des biens de François Calamel, des biens et maisons dépendant de la discussion générale des biens de François Calamel ; — à l'instance de Guillaume Ruat, procureur et curateur à la discussion générale des biens de feu Martin Vidal et de Louis Vidal, père et fils ; — à l'instance de noble Jean-Baptiste de Bouchardony, des meubles saisis aux hoirs de Pierre Tavernier. — Adjudications de la construction de fontaines dehors la ville ; — de l'exaction de la taille ; — du curage de la Camarette ; — des réparations à faire à la chaussée de la rivière de l'Ouvèze, au quartier de Beauregard ; — des denrées de la ville ; — du pesage ; — du moulin et du solde de l'impôt ; — de la ferme du souquet ; — de la ferme de la boucherie pour une année, pendant laquelle le boucher sera tenu de fournir la chair aux habitants et une aux prix de 2 sous 4 deniers la livre de viande de bœuf, de 3 sous 6 deniers la livre de mouton. Ce fermage est donné à Antoine-François Salinet, pour le prix de 3 sous patats la livre de mouton, 3 sous patats la livre de bœuf et la brebis le quart. — Adjudications de fournitures de blé à l'hôpital ; — des réparations : à faire aux écoles de la maison de ville ; — des réparations à faire au vase et bassin de la fontaine ; — des réparations à faire aux murailles de la ville ; — de l'exaction de la taille ; — des réparations à faire à l'écurie de M. de Villeneuve et au moulin à drap ; — du curage de la ville ; — des réparations des chaussées de l'Ouvèze ; — pour la construction d'un bassin à la fontaine ; — des foins ; — pesage, impôt et claverie ; — de la ferme du souquet et gabelle en présence de noble Dominique de Beaucastel, capitaine, pour le Roi, des ville et châteaux de Courthézon ; — de la coupe des saules appartenant à l'hôpital ; — du prix-fait de la conduite de la nouvelle fontaine que la communauté veut faire découler à la porte du Prince ; — des réparations à faire aux lavoirs de la Seille ; — de la ferme de la boucherie ; — de la feuille de murier de l'hôpital ; — de réparations à faire à la place publique et aux ponts ; — de la ferme du pesage ; — du curage de la grande Seille ; — de l'herbage des chaussées ; — de la ferme de l'exaction des greniers ; — de la ferme du souquet, etc.

B. 2148. (Cahier.) — In-4° 707 feuillets, papier.

1553 1631. — Ordonnance rendue, à la requête du syndic de Courthézon, pour faire couper tous les arbres plantés sur les bords de la mayre des paluds ; — pour défendre la dé-

paissance des animaux dans les prés possédés par le Prince aux paluds de Courthézon et sur les bords des rives, à moins que dans ce derniers cas, ils ne soient tenus à l'attache. — Permission donnée à Pierre Girard, de Bédarrides, de faire paître quarante neuf vaches dans les pâturages communaux de Courthézon. — Lettre de substitut des biens d'Antoine Bernardin, pair et procureur de la cour. — Arrêts, rapports, gageries, manuels des causes, rapports et estime des biens. — Enregistrement de causes concernant les familles Jean Dellier, Clavaire, Castinel, Manobre, de Vaudel, Joly, Chabran, Ventajou, d'Albana, de Léon, d'Ance, Mollard, Autrand, etc.

COUR DE CRESTET.

B. 2149. (Cahier.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1763-1785 — Insinuations : de donation contenue dans le contrat de mariage entre Jean-Joseph Gérard, de Rasteau, et Anne-Catherine Aury, de Vaison ; — d'une donation faite à Antoine Chave, de Vaison, par sa sœur Marie ; — du contrat de mariage entre Jean-Baptiste André et Elisabeth-Françoise Bovis ; — du contrat de mariage entre Jean-Esprit Bertraud et Marie-Rose Charal, de Rasteau ; — du contrat de mariage entre Joseph Blay, de Rasteau, et Jeanne-Marie Roux, de Sablet ; — du contrat de mariage entre Jean-Mathieu Guiaud, et Marthe-Marie Taulier, de Rasteau ; — du contrat de mariage entre François Alazard, et Catherine-Françoise Blaye ; — de donations réciproques entre Claude et Jean-Marcel Bonnety, de Bédoin, et Pierre-Vincent et autres du même lieu ; — du contrat de mariage de Jean-Antoine-Alexis Girard, et d'Anne-Marie-Madeleine Marcel, de Rasteau ; — d'une donation faite par Mathieu Clément à Jean-François Clément, son fils ; — d'une donation entre vifs par Marie-Madeleine Guintraud, veuve Neyrand, marchand de soie.

COUR DU BAILLI D'ENTRAIGUES.

B. 2150. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1639-1637. — Poursuites d'Autoine Faren, contre Jean Grossanle, son beau-père, en paiement de 8 écus pour les intérêts de 20 écus, montant du solde de la dot constituée à sa fille. — Obligation de 17 écus, pour prix d'une mule, souscrite par Esprit Firmin, de St-Saturnin-d'Avignon, à Michel Bertrand, de Laroque-sur-Pernes ; — de 27 écus 1/2 par Marcelin Brunet, d'Entraigues, à Alexandre Andier, François Carrichon et Denis Ancin, de L'Isle, pour prix d'un bœuf d'Auvergne. — Procès-verbal du dommage fait par des bêtes à laine aux propriétés de Gaspard German et de Martin Challaud,

sises à Entraigues. — Condamnation d'Antoine Montagnet à enlever les tonneaux qu'il a dans la grange de Jean Léautaud, à Entraigues. — Instance introduite par Jean Ravel, contre Jean Arnaudet, demeurant au domaine de Trévoux, pour en obtenir le paiement de 9 écus et 14 sous lui restant dus sur les 12 écus de ses gages d'un an. — Rapport d'une criée faite par ordre des consuls et défendant la dépaissance des troupeaux dans le canal. — Procès-verbal de l'élection des consuls et des autres officiers d'Entraigues. — Présentation d'Étienne Souchière, Esprit Perrot, Esprit Choulet et Jean Choulet, pour recueillir la dime du prieuré d'Entraigues. Ils sont agréés par les consuls, attendu qu'ils sont tous quatre gens de bien, de bonne renommée et domiciliés à Entraigues. — Institution de Perin Charpin et de Claude Goudet en qualité de garde-vignes ; leur salaire est fixé à 2 sous par éminée de vigne gardée. — Procès-verbal de vérification du curage des mayres et fossés opéré par Claude et Barthélemy Ayme. — Crie de police portant défense de sortir, la nuit, après neuf heures sonnées, sans une autorisation du bailli du lieu, etc.

COUR D'ENTRECHAUUX.

B. 2151. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1663-1782. — Affaires civiles. — Réclamation contre la communauté d'Entrechoux, par les fermiers de la baronnie dudit lieu pour le bois coupé dans la réserve seigneuriale par les frères Mellre, fermiers du fourmillage. — Poursuites : du baron d'Entrechoux, contre André Barel, acquéreur d'une terre de sa directe, dont il n'avait pas pris investiture ; — du même, contre Étienne Bayle, son fermier général. — Contestations : entre la communauté et divers habitants qui prétendaient se soustraire au droit de fourmillage ; — entre la communauté et les habitants de Bédoin et d'Entrechoux, au sujet du pâturage du Ventoux, etc.

B. 2152 (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1642-1763. — Dossiers de la discussion générale des biens de Jean Desplans et de Françoise Jaquet. — Mariage de Jean Desplans avec Claudine Bonnet. — Acte de décès d'Hélène Desplans, femme de Jean. — Achat de deux terres pour Jean Desplans, contre Claude Pons. — Cédule graduatoire. — Testament d'Anne Ducl. — Achat de terre pour Jean Jaquet, contre Esprit Bonnet. — Mariage de François Jaquet avec Françoise Giély. — Institution d'une pension de 37 écus par François Jaquet, au profit de l'agrégation des prêtres de Melaucène. — Arrêté de compte entre Mossé, juif de Montoux, mari d'Ève Lyon, et François Jaquet, etc.

B. 2153. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1732-1760. — Discussion des biens de Pierre Garde. — Offre de paiement et dépôt du prix d'une moitié de maison et biens acquis par Dominique Leydier, contre les créanciers de Joseph Sorbiès. — Achat de vigne, hermas et verger par François Mancip, contre Esprit Clément, Mathieu et Joseph Aubéry, frères. — Achat de pension pour Jean Astoud, contre Pierre Garde et Rose Bérard, mariés. — Mariage entre Grégoire Sorbiès et Jeanne Leydier. — Obligation pour Pierre Bordel, contre Joseph Sorbiès, etc.

B. 2154. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1734-1739. — Demande de supplément de légitime par Christol Astoul, contre Jean-Charles Moutte. — Instances : d'Étienne Bayle, contre Jean-Baptiste Bayle, le premier agissant en qualité de cessionnaire de Georges Mounier ; — d'Élisabeth Bayle, veuve Bousset, contre Jean-Baptiste Charrasse, fils d'Esprit ; — de Jean-Pierre-Julien et Catherine Charrasse, mariés, contre Étienne Bayle. — Demande en rescission de contrat de vente par Louis Bèzeu, de Malaucène, neveu de Joseph Charrasse, contre François Charrasse. — Action en cassation d'acte de donation intentée par Jean-Joseph Bonnet, contre Rose-Claire Charrasse. — Demande en nullité de vente par Balthazar Ripert et Marie-Rose Bonnet, contre Rose-Claire Charrasse. — Saisie-arrêt par Quinquin père et fils, contre François-Plassard Monet, bourgeois, etc.

B. 2155. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1737-1738. — Affaires criminelles et correctionnelles. — Coup de feu tiré par Jean-Claude Leydier, sur Léonard Roquet. — Coups et blessures portés par trois maçons, à Mathieu Bernard. — Coups et blessures portés à Jean-Baptiste Meffre, par Romand et Jean-Jacques Rolland père et fils. — Coups et blessures portés à Jean-Baptiste Joubert, par Jean-Pierre Bayle. — Injures et coups et blessures portés à Catherine Mouret, par Jean Antoine Pons et Brigitte Julien, mariés, etc.

B. 2156. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1737-1739. — Affaires criminelles et correctionnelles. — Procédure pour injures et coups. — Sévices contre un ascendant. — Délits forestiers et de pêche. — Violences faites à un sequestre et injures à un consul. — Concussion reprochée

par les consuls au fermier des poids et mesures. — Injures et destruction des appareils du moulin. — Diffamation. — Stupre. — Mort accidentelle et suicide, etc.

B. 2157. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1742-1788. — Usurpation des eaux de l'Ouvèze par les particuliers de Crestet (Vaucluse). — Travaux offensifs faits dans le lit du Toulourenne par les habitants de Molans (Drôme). — Oseraies servant de défense contre les débordements du Toulourenne et détruites sur ses bords, etc.

B. 2158. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1751-1786. — Vol de poules et jets de pierres contre Joseph Gamet. — Vol à main armée contre Élisabeth Bayle, femme Clap, meunier, imputé à Jean-Jacques Bernard, Jean-Joseph Jaume et autres. — Vol de nuit avec effraction, commis au préjudice de Jean-Jacques et de Marie-Madeleine-Claire Méry, frère et sœur, et de Marie Raoux, leur mère. — Vol avec effraction commis au préjudice de Jean-Joseph Mouret et imputé au nommé Lafortune ; autre vol commis au préjudice de Jean Astouds, etc.

B. 2159. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1780. — Vols : d'olives, imputé à Jean Meffre, par Jean Joseph Mouret ; — de feuille de mûrier, imputé à Charles Guintrand et à Claire, sa fille, par Paul Aubéry ; — de chanvre, imputé à Jean-Jacques Joubert, par Barthélemy Eyssérie. — Arbres forestiers coupés dans la propriété de Marc Mouret, par Joseph Méry. — Arbres coupés dans la propriété de Jean Clément, par Étienne Bayle, etc.

B. 2160. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1746-1780. — Productions et pièces de procédure civile — Délibération du conseil de la communauté. — Bail du four du seigneur, à Jean Mouret. — Achat par la communauté d'Entrechaux, des moulins à huile et à grignon. — Achat par Jean Guintrand de Gravières, Joncas, etc. — Achat de pension, par Isabeau Dumas, contre Guigue Vaisse et Madeleine Guintrand, mariés. — Testament de Claude Baile. — Délimitation d'un chemin au quartier des Crottes. — Mariage entre Denis Vaisse et Jeanne-Marie Bonnet. — Requête à l'évêque de Vaison, pour obtenir l'autorisation de procéder aux encaens les fêtes et dimanches. — Rôle des acquéreurs des biens de Denis Vaisse, etc.

B. 2161. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1731-1735. — Délibération de la commune tendant à faire approvisionnement de grains, à l'effet de parer à l'insuffisance de la récolte. — Rénovation de pension pour le corps des *Anniversaires* de Vaison (Vaucluse), contre Claude Raymond. — Testament d'Anne-Marie Chandousson. — Provision de curateur à plaïd, pour André Aubéry, contre Estève Avon. — Acte de décès d'Anne-Marie Chandousson. — Reconnaissance emphytéotique, par Marie Bérard, femme Brémoud, au profit d'André de Fogasse, de la Bastie, seigneur d'Entrechaux. — Acte de mariage de Claude Raymond, avec François Gourbin. — Arrêt de comptes, pour Jossé de Monteux, contre Michel Charrasse. — Achat de pension, pour Marie-Anne Barbeirassy, contre Françoise Bérard et Michel Brémoud. — Achat de maison, pour Jean-Baptiste Dufour et Jeanne Mourier, contre Joseph-François Vilhou. — Mariage de Jean-François Martin, avec Rose Brusset, etc.

B. 2162. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1736-1752. — Testament de Marie Jouffrès, veuve Vaïsse — Transaction entre Antoine Topenas et Gabriel Bayle, et Geneviève Topenas, mariés, au sujet de la dot de cette dernière. — Mariage entre Jean-Mathieu Martin et Geneviève Clément. — Constitution de pension pour Jean Laget, contre Jean Mathieu Martin. — Échange de bâtiments entre Esprit Sorbiès et les mariés Tiran. — Cession de capital, par Mathieu Guintraud, à Jean Astoud. — Attestation de capitaux constitués, par François Berard, et Michel Brémoud, au profit du corps des anniversaires et du chapitre de la cathédrale de Vaison. — Achat de terre, pour Alexis Bayle, contre Reynier et Guiramaud, etc.

B. 2163. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1753-1759. — Convention entre Joseph Estève et ses frères, au sujet de l'héritage de Blaise Estève. — Mariage entre Étienne Laget et Marie-Anne Pons. — Délibération du chapitre de Vaison, au sujet d'une créance de 120 livres, contre François Bérard et Michel Brémoud. — Consultation donnée par Vinay, avocat, à Avignon, sur la prétention formée par Jean-Pierre Joubert, d'Entrechaux, sur le testament de Thérèse Bayle, sa mère. — Achat de terre, pour Charles Charrasse, contre Joseph Méry. — Donation générale, par Catherine Long, au profit de Jean-Louis Martin, son petit-fils, etc.

B. 2164. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1760-1761. — Discussion des biens de Jean-Mathieu et Jean-Louis Martin, par leurs créanciers. — Cartel décerné, à la requête de Louise de Boutins de Valouse, et saisie contre Pierre Desplais et Elisabeth-Rose Fabonery. — Parcelles des peines et vacations de Jean Dieu, premier consul. — Acquit de 178 livres, souscrit par Pierre-Philippe Cottier, contre Jean-François Liotard, etc.

B. 2165. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1762-1763. — Contrainte décernée contre Gabriel Leydier, à la requête de Françoise de Poyol, veuve de Toussaint Julian. — Acquit de 205 livres 14 sous, par Jean Astoud, au profit de Louis d'Ailhaud, baron d'Entrechaux. — Testament de Noël Tiran. — Procès intenté par les syndics des créanciers de Jean-Pierre Cerlin, contre George Mourier et Étienne Bayle. — Achat de pension, pour Jean Athanase Brémoud, curé d'Entrechaux, contre Jean-Estève et Jean-Étienne Jacquet. — Acte de décès de Marguerite Leyraud, femme Tiran. — Achat d'hermes pour Jean-Esprit Charrasse, contre Jean-Joseph Jean. — Provision de curateur aux enfants de Jean Gourbin et d'Ursule-Claire Fonton, etc.

B. 2166. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1764-1765. — Achat de pension pour Joseph Roustan, contre Jean-Baptiste Baïle. — Acte de décès de Mathieu Laurent Bernard. — Obligation pour Jean-François Marcellin, contre Pons Favier, Jean Piquet et Jean Marcellin, leur caution. — Parcelle des peines et vacations de Jean-Joseph Estève, procureur de Madeleine Méry. — Mariage de Jean-André Topenas, avec Anne-Marie Gourbin. — Convention entre Esprit Blanc, Joseph-André Aubanel, Antoine Alazard et Gaspard Meyer, au sujet de l'arrosage de leurs fonds, au quartier de Tombadour. Un rapport des arithméticiens nommés par les créanciers de Jean-Pierre Cerlin, contre Étienne Baïle et Georges Mourier, etc.

B. 2167. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1766-1767. — Délivrance aux enchères de la ferme de la felle du four et du Fournillage. — Acquit pour Jean-Joseph Brémoud, contre Jeanne-Marie Brémoud, sa sœur. — Consultation signée par Firmin, avocat, sur la question de savoir si la commune d'Entrechaux peut obliger les possédants biens dans son territoire, à permettre que les fermiers du four communal

viennent, sans indemnité couper du bois dans leurs héritages — Sentence en la cause de demande en partage, intentée par François Martin et Marie Viau, mariés, contre Joseph Viau, frère de celle-ci — Requête, avec l'appointement du vice-légat, présentée par Charles Charasse, à l'effet d'obtenir un sursis de trois mois, pour faire lui-même la vente de ses biens et liquider ses dettes, etc.

B. 2163. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1768-1769. — Lettres du vice-légat Vincentini, portant demande d'information sur la vérité des faits consignés dans le memorial qui lui avait été présenté de la part de Geneviève Clément, femme Martin. — Discussion générale des biens de Jean-Mathieu Martin. — Main-léevée d'une saisie-arrêt, faite par Antoine Bernas, pour le prix d'un bœuf vendu 60 livres. — Arrentement d'une terre vigne et hermes par Jeanne-Catherine Rostan, au profit de Jean-Jacques Mourret. — Bail aux enchères de la ferme du zouquet, etc.

B. 2160. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1770-1776. — Arrentement de terre, par Alexis Blanc, au profit d'Antoine Favier. — Attestation des consuls d'Entrechaux, portant que chacun a, dans leur commune, la liberté de tuer des cochons. — Rapport d'estime des fonds dépendants des granges de la terre et baronnie d'Entrechaux. — Enquête tendant à prouver le droit qu'ont les habitants d'Entrechaux, de défricher les bois et hermes. — Conseil des pupilles délaissés par Jean Dieu et décision de vendre leurs biens. — Testament de Jean-Baptiste Bayle, ménager. — Dénombrement des habitants d'Entrechaux qui se servent chez le regratier. — Poursuites des consuls d'Entrechaux, contre Étienne Bayle, d'Entrechaux, pour avoir mis du fumier le long du mur de sa maison, en face de l'hôtel-de-ville, etc.

B. 2170. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1777-1780. — Productions, etc. — Enquêtes dans la contestation élevée entre Jean-Jacques Chanuel et Joseph Ganut, et Marie Vaisse, mariés, au sujet des arrosages des fonds, au quartier de Chantebrie. — Compte de ce que Nicolas Chauvin, rentier de la grange de Peyreras, doit à Bayle. — Achat d'une herme, pour Jean-Joseph Ravoux, contre Pierre Dufrêne et Marie-Anne Bayle, mariés, etc.

B. 2171. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1781-1784. — Acte de société entre Jean Charasse et Louis, et Marie-Rose Bègue, frère et sœur. — Bail aux enchères

de la ferme de la boulangerie, souscrit par la commune, au profit de Jean-Antoine Pons. — Acquit pour Jean-Esprit Marquion, avec cession de droits, au profit de Sisteron, contre Pierre Matheron, de Malaucène. — Acte de baptême d'Étienne Méry. — Poursuites par Jean Guintrand, père de douze enfants, contre les consuls d'Entrechaux ou exemption des impôts et taxes. — Testament de Damien Eyssérie. — Reproduction : par Alexis Eyssérie, de l'héritage de son père, etc.

B. 2172. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1785. — Productions, etc. — Rectification et acquit pour François Charasse, contre Louis Bègue et Marie Bègue, femme Gris. — Vente d'une grange au quartier des Chabrières, poursuivie contre Jean-Joseph Ravoux, par les consuls d'Entrechaux, à la folle-enchère de Jean Pelisson. — Dispenses des fêtes accordées dans la cause agitée entre Joseph Calame et Madeleine Mourret. — Consultation données : l'une à Jean-Pierre Mourret, par Romette, avocat, à Carpentras, et l'autre, à Joseph Calamel et Madeleine Mourret, mariés, par Raphaël, aussi avocat à Carpentras, etc.

B. 2173. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1786-1787. — Cartel de contrainte générale décernée à la requête de Simon Clément, contre tous ses débiteurs. — Cartel de contrainte décernée contre les consuls, pour le paiement des honoraires de Gabriel-François Ginoux, secrétaire de la commune. — Poursuites par les administrateurs de la charité d'Entrechaux, contre Jean Sorbiès et Suzanne Villhet, en paiement d'une cense de deux cosses et denie de seigle. — Expertise des dommages causés par le débordement du béal du moulin à une terre de Jean-Jacques Méry et de Raphaël Motte. — Verbal au sujet des réparations à faire dans la terre de la baronnerie d'Entrechaux, etc.

B. 2174. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1788-1789. — Consultation souscrite par Raphaël, avocat, à Carpentras, sur l'instance introduite, par Jean-Louis Planteviu, héritier d'Anne-Marie Bayle, sa femme, en partage des biens de Laurent Bayle. — Autorisation de déposer dans l'affaire ci-dessus, donnée par le vicaire-général de l'évêché de Vaison (Vaucluse), à Jean Joseph Merles, prêtre secondaire de la paroisse d'Entrechaux. — Inhibitions faites à Jean-Esprit et autre Jean-Esprit Lautier, d'entrer dans un hermas que possède Jean-Jacques Romau, etc.

B. 2175. (4 Cahiers.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1662-1668. — Insinuations. — Mariages [entre : Jean Bayle et Catherine Barnier ; — Charles Jonbert et Anne Girardon ; — Pierre Ravoux et Isabeau Brive. — Donation d'une terre de deux émines, par André Roman, tisseur de toiles, à Antoine Roman, son fils. — Donation générale de biens, par Michel Quenin, au profit de Mathieu Quenin, son frère, etc.

B. 2176. (2 Cahiers.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1701-1722. — Mariages entre : Guillaume Pelegrim et Jeanne Gaudibert ; — Paul Bernard et Françoise Philip ; — Jean Astoud et Jeanne-Marie Manen. — Donation de 150 livres, par Thomas Rolland, au profit de son fils Antoine Rolland, etc.

B. 2177. (Registre.) — In-4°, 743 feuillets, papier.

1725-1776. — Insinuations. — Mariages : entre Pierre Cognel et Agathe Arnaud ; — Esprit Liautier et Catherine Gelin ; — Grégoire Sorbiès et Jeanne Leydier ; — Ambroise Meyer et Agathe Meffre. — Constitution d'une pension viagère et alimentaire de 10 émines de blé et de quatre cannes de toile de maison, par Jean Motte, au profit de Françoise Motte, sa fille, devenue aveugle par accident. — Donations générales de biens : par Jean Hiély, au profit de Jean-Pierre Hiély, son fils ; — par Charles Monier, prêtre, à Catherine Monier, sa nièce. — Donation réciproque entre Isoard Tignotin et Anne Lanny. — Emancipation de Jean-Joseph Roustan. — Transaction entre Esprit Joseph et Jean-Joseph Aubéry, père et fils. — Testament de Louis d'Aillaud, abbé de Castelet, seigneur d'Entrechaux, etc.

B. 2178. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1777-1791. — Insinuations. — Mariages : entre Dominique Mouret et Marie-Joseph Pansin ; Simon Bréchet et Marie-Rose Reynier. — Jean-Jacques Beausan et Marguerite-Rosalie Mouret ; — Laurent Chanuel et Marie-Rose Gourbin. — Donations : par Delphine Chaix, femme Sorbier, au profit de Suzanne Vilhet ; — par Justin Bernard, à Marie Beaumont ; — par Jean Pelisson, au profit de Charles Castellard et de Marie Charasse, mariés ; — par Marie-Catherine Maillet, au profit de Gabriel Pons ; — par Elisabeth Bernard, à Louis et à Marie-Rose Arillon, frère et sœur, etc.

B. 2179. (Registre.) — In-4°, 372 feuillets, papier.

1792-1798. — Manuels des causes — Procédures pour la provision de tutelle des hoirs de Jean Moret. — Poursuites : d'Antoine Mouret, contre Joseph Maillet, en paiement du dommage fait par le troupeau de ce dernier à une plantation de pommiers ; — de Pierre Mancip, contre Pierre Bayle, Jean Arnaud, Clément Beauvaucq, pour le recouvrement de diverses avances et prix de denrées. — Créée pour renoncer à la tenue de la foire de Sainte Catherine, à Entrechaux. — Comptes de la tutelle d'Antoine Moret, rendus par André Dieu. — Créée de police rurale faite, à la requête des consuls d'Entrechaux, et défendant la sortie des raisins et du vin, de vendanger, avant le 7 octobre, les vignes qui ont eu à souffrir de la grêle et de ne mener paître les troupeaux dans les vignes que 15 jours après la St-Michel, etc.

B. 2180. (Registre.) — In-4°, 860 feuillets, papier.

1799-1800. — Manuels des causes — Provision d'un curateur à plaid, pour Esprit Baile absent, à la demande de Jean-Joseph Guintrand, Etienne Pasalet et Marguerite Baile. — Cession de biens faite par Pierre Gardé à ses créanciers. Discussion générale des biens de Jean et d'Esprit Baile, père et fils. — Opposition de Jean-Pierre Vaisse et de Rose Meffre, mariés, à l'envoi en possession des biens de Jean-Pierre Mouret, au profit de Jean-Joseph, son fils. — Poursuites en paiement de lods, par François-Antoine Brusset et Henri Curel, fermiers généraux de la terre d'Entrechaux, contre Jacques-Etienne et Jean Gourbin. — Procédure pour la discussion générale des biens de Jean Desplans, faite à l'instance de ses créanciers. — Productions par les Cordeliers de Vaison dans la discussion des biens de François Tiran et d'Hélène Raymond, mariés. — Procès intenté par Laurent Maillet et Rose Arnaud, mariés, contre Dominique Leydier, en sa qualité de tuteur de Jacques Leyls de Joseph Marie, pour en obtenir le paiement de la somme de 550 livres. — Procès des créanciers de Jean Mathieu et de Jean-Louis Mathieu, oncle et neveu, contre le curateur pourvu à leur actif. — Instance en nullité introduite par les créanciers de Jean Desplan, contre Jean-Baptiste Joubert. — Assignation donnée à tous ceux qui voudront venir entendre, sur la place publique, après la grand messe, la lecture des privilèges du seigneur d'Entrechaux. — Demande en partage de François Martin et Marie Viau, mariés, contre Joseph Viau, frère de celle-ci. — Saisie-arrêt, faite par François-Flacard Monet, contre Michel et Louis-Michel Quinquin, père et fils. — Séquestration

de fruits par les fermiers de la terre d'Entrechaux, contre André Barel, pour le paiement de censés, dont une de ses terres se trouve grevée. — Plainte d'Esprit Sorbiès, contre la fille d'Esprit-Severin Arnaud et la petite-fille de Charles Arnaud, trouvés faisant paître un troupeau dans sa vigne. — Demande de reconnaissance de billet introduite par Joseph Tignosin, de Carpentras, contre André Tignosin, d'Entrechaux. — Inhibitions faites par Jean-Pierre Julien et par Catherine Charasse et Etienne Bayle, de les troubler dans la possession d'une grange, au quartier de La Combe Meynard. — Lettres-patentes de juge d'Entrechaux, délivrée par Louis d'Aillaud, seigneur du lieu à noble Bernard-Xavier Cotton. — Opposition d'Esprit Joseph Aubéry à l'insinuation d'une donation faite à Joseph Aubéry, son fils cadet. — Renonciation par Jean Charasse aux exécutions qu'il a faites contre Pierre Faucon et offre par lui d'acquiescer tous frais et indemnités. — Sentences qui maintiennent les consuls d'Entrechaux et ceux auxquels ils délivreront l'adjudication du four bannal, dans le droit de couper, dans le terroir les bois vifs ou morts, nécessaires pour le chauffage du four. — Plainte portée par Etienne Bayle, contre Mathieu Laurent et Etienne Gourbin, Jean Charasse, Joseph Melfre et Jean Pellisson, surpris au moment où ils dévastaient ses bois. — Lettre par laquelle le baron d'Entrechaux investit Esprit-Barnabé Charasse des fonctions de lieutenant de viguier. — Poursuites de Dominique Arnaud, fondateur, de Malaucène, contre Marc Mouret, d'Entrechaux, à l'effet de le contraindre à lui fournir cinquante quintaux de charbon de prix. — Prestation de serment de Jean-Joseph-François de Sibour, nommé à la judicature d'Entrechaux, etc.

B. 2181. (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1779-1783. — Manuel des causes — Poursuites en nullité de vente, par Balthazar Ripert et Marie-Rose Bonnet, mariés, contre Rose-Claire Charasse. — Compte-rendu par les consuls d'Entrechaux de l'emploi des intérêts d'une somme de 1000 livres léguée par Louis d'Aillaud, seigneur d'Entrechaux, suivant son testament du 2 mai 1776, et applicable aux pauvres du lieu, au prêtre qui aura dit la messe de l'Aurore, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et à une grande messe anniversaire de *Requiem*. — Procès entre la communauté d'Entrechaux et Pierre Paul Aubéry, au sujet de la propriété d'un mûrier et du fond dans lequel il se trouve planté. — Vérification de limites pour Antoine Ravoux et Jean Bayle, contre Pierre Mouret. — Poursuites de Jossé de Valabrègne, juif de Carpentras, contre Pierre Dufrène et la nommée Reymond, pour marchandises à eux vendues. — Mariage entre Balthazar Ripert et Marie-Rose Bonnet. — Poursuites de Jean-Laume Avon, contre Charasse, père et fils, à l'effet de le contraindre à fermer un

cloaque qu'ils ont ouverts dans la rue vis-à-vis de sa maison; — de Jean-Pierre-Gaspard d'Aillaud, colonel de cavalerie, capitaine général des guides du Roi, seigneur d'Entrechaux, contre Jean Gratiano et Joseph Grezo, charbonniers italiens et Mouret, leur caution, à l'effet de les contraindre à remplir le traité entre eux intervenu, etc.

B. 2182. (Registre.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

1784-1788. — Poursuites de Jean Manziau, docteur en médecine, de Caromb, contre Jean-Joseph Raoux, d'Entrechaux, en paiement d'un solde de 11 livres 16 sous, pour prix de vin à lui vendu. — Contestation entre Joseph Raoux, fermier du four banal, Jean-Antoine Pons, et Jean Charasse, ses associés, dans ladite ferme. — Nomination de Marc Bernard et de Pierre-Paul Aubéry, en qualité d'experts, pour constater les dégâts causés à la ramière, dite la Tarasime, par un débordement de l'Ouvèze, les dangers qu'il fait courir au béal du moulin communal et indiquer les moyens d'y obvier. — Émancipation de Joseph Gourbin. — Délit de chasse à la chouette constaté contre Joseph Melfre, etc.

B. 2183. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1788-1791. — Demande en partage de succession, par Louis Plantevin, contre Joseph Bayle. — Instance en reconnaissance de billet, par Jean-Joseph Astoud, contre Simon Bréchet. — Ajournement de Jean-André Topenas, par Laurent Mouret pour refaire le partage des hermas qu'ils possédaient en commun. — Poursuites de Joseph Gaudibert, exacteur des revenus de l'œuvre de l'éducation des filles, contre les hoirs de Joseph Bayle. — Poursuites d'André Ode, exacteur du blé du grenier public de la commune, contre Jean-Baptiste Arnaud, en paiement de 4 émines de blé consegal, etc.

B. 2184. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1787-1760. — Instances : d'Antoine Rippert, contre Claude Vaisse; — du chapitre de Vaison, contre les hoirs de Guillaume Baumont; — de Joseph Grunier, contre Denis Vaisse; — de Marie-Anne Barbeirassy, contre Jean Desplans; — d'Antoine Brusset et d'Henri Lurel, contre Joseph Roland. — Lettres-patentes du juge d'Entrechaux, délivrées par Pierre-Balthazar de Fogasse, marquis de la Bastie des Reynauds et seigneur d'Entrechaux, au profit de Joseph-François Bonnet, docteur en droit, de Carpentras, etc.

B. 2185. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1759-1765. — Instances : de François Robin, contre François Jacquet ; — de Jean Artaud, contre les hoirs d'Alexis Bayle, etc.

B. 2186. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1766. — Instance de Jean Astoud, contre les hoirs de Jean-Baptiste Bonnefoy. — Vente et délivrance de la maison et des biens de ces derniers, etc.

B. 2187. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1774. — Poursuites de Jacques Leydier, contre Laurent Maillet, héritier de Marie-Rose Armand, sa mère. — Requête du poursuivant à l'évêque de Vaison, pour être autorisé à mettre aux enchères, au jour de fête et de dimanche, la terre qu'il a fait saisir contre Maillet. — Adjudication tranchée au profit de Marc Bernard. — Poursuites d'Alexis Eysséric, contre Mathieu Eysséric. — Adjudication d'une maison à Jean-François Guintrand, etc.

B. 2188. (Cahier.) — In-folio oblong, 364 feuillets, papier.

1741-1774. — Brevets et notes d'audience. — Assignation à Gabriel Leydier, de la part d'Antoine Payol, en paiement de 42 livres, montant de ses gages d'un an. — Demandes : de partage, par Marie Baile, femme Topenas ; — de Faucon, contre Gabriel et autre Gabriel, ses frères, d'Entrechaux. — Conciliation entre Antoine et Jean-Baptiste Aubéry, père et fils, de François Bonnet, leur gendre et beau-frère, au sujet d'une dette de celui-ci envers les autres. — Poursuites de Thérèse Barret, contre Guillaume Beaumont, en paiement d'une dette pour laquelle celle-ci avait fait saisir le prix d'un jardin, vendu par ce dernier, au sieur Leydier. — Assignation de Joseph Aubéry, en paiement des gages de la nommée Trinian, sa bergère. — Instance de Laurent Guintrand, contre Pierre Bayle, en restitution de grains. — Assignation donnée par Jean-Pierre Maillet, de St-Léger, à Noël Joubert, à Pierre Arnavon et à Marie Joubert, mariés, à l'effet de faire souscrire une quittance de 120 livres qu'il a payée comme mari d'Anne Maillet, de la décharge de ses enfants. — Poursuites de Jean-Joseph, contre Esprit-Barnabé Charasse, pour lui interdire le passage dans une vigne lui appartenant, au quartier de Font-Girarde. — Inhibition de la part d'Étienne Baile, à Joseph Jaisse et à sa famille, de passer dans une terre près le chemin

du moulin. — Citation donnée de la part de Joseph Charasse, au sieur Tiran, pour se voir condamner à lui payer trois barreaux de vin, vendus à raison de 32 sous le barral. — Liquidation de la société existant entre Cerlin et Jean-Baptiste Aubéry, pour l'exploitation du moulin à huile de la commune. — Assignation donnée par Denis Vaisse, à Damien Eysséric, pour se voir interdire de couper aucun arbre dans les biens des fils du dit Damien. — Citation donnée à Marguerite Vaisse, par les fermiers de la seigneurie d'Entrechaux, en paiement de 60 livres pour le prix du vin qui lui a été vendu. — Commandement de la part de Charles Alexandre et de Jeanne-Marie Martin, à Catherine Long, veuve Martin, en paiement d'une somme résultant du partage des biens de leurs auteurs.

COUR ORDINAIRE DE FRIGOLET.

[B. 2189. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1777. — Reconnaissances au profit de la communauté de Frigolet : d'une dette de 24 florins représentant le prix de quatre saalmées de blé, faite par Jean Béranger, pardevant Nicolas Rodolphe et Antoine Mercier, dit de Fanous, syndics de la communauté ; — d'une dette de 12 florins, pour deux saalmées de blé, faite par Jean de Vilars, lequel donne en garantie les produits d'une terre de deux saalmées, située à la Rigole ; — d'une dette de 6 florins, pour une saalmée de blé, faite par Pierre Guichard et garantie sur la moitié des fruits d'une terre de douze éminées appartenant à Lucie Chave et située à la Fortune ; — d'une dette de 12 florins faite par Jean Giraud. — Contrat de mariage de Jean Prégo, berger, avec Estevette Robert, fille naturelle et légitime de feu Claude Robert, du lieu de Camaret. — Dénonce contre Guillaume Abelan, dont deux des bœufs avaient ravagé le blé d'une terre située sur le chemin d'Orange et appartenant à Pierre Jacquet. — Mandat de contrainte décerné contre Pierre de Belval, débiteur de dame Libentienne de Montmoiran, à la requête de Jean de Montmoiran, fils et procureur de ladite dame, etc.

COUR DE L'ISLE.

B. 2190. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1699. — Brouillard des causes de la cour de L'Isle. — Procuration à plaider pour Gaspard Clariotte, veuve de feu Pierre Gallard, contre Jean Gallard. — Rapport d'estime de terre en la cause d'exposition de demoiselle Catherine Reboulle. — Obtention de commandement pour Antoine Gibier,

contre Jean David et Sébastien Griffard. — Enregistrement d'ampliation de causes et prorogation de dettes pour Mourdacay Fébrusol, juif, habitant de Cavaillon, contre François Bernard et Jeanne Servelle. — Exposition en la cause de Marguerite Gibert, contre les consuls vieux et nouveaux de L'Isle, comme héritière de feu noble Jean de Favier. — Gagière pour l'hôpital de la ville de L'Isle, contre Jean Guillier. — Enregistrement de causes diverses, gagières, procurations, oppositions, etc.

COUR DE JONQUIÈRES.

B. 2191. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1424. — Manuel des causes civiles. — Provision de curateur aux biens de Pierre Philibert, de Jonquières; inventaire desdits biens. — Obligations d'une somme de 12 florins d'or, faite par Pons Gastinelli, en faveur de Pierre Gastinelli, du lieu de Jonquières. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes, etc.

B. 2192. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1449-1450. — Rapports et causes. — Nomination de tuteurs pour les héritiers de Guillaume Picholi, de Jonquières. — Gagière pour Bertrand et Bernard Castelli, contre Michel Noguier, de Jonquières. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Picholi, Castelli, etc.

B. 2193. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1450-1460. — Causes civiles. — Accord entre Michel Noguier et Jean Picholi, pour le barrage d'un champ acheté par ce dernier. — Plainte d'Antoine Gastinelli, contre Jean Reynaud, dont le cheval avait été trouvé dans son champ. — Nomination de tuteurs et curateurs, donations universelles, procurations, oppositions, gagières, etc.

B. 2194. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1451. — Registre des procédures faites pardevant le baile de Jonquières. — Nomination de tuteurs pour les enfants de Julie Mane, de Jonquières. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Guillaume Picholy. — Nomination de tuteur et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Gastinelli Picholi, etc.

B. 2195. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1456-1461. — Causes criminelles. — Condamnation de Mathieu André et d'Espieurie qui avaient battu les fermiers de la taxe. — Dénonciations contre Bertrand et Grimaud Gatinelli, pour avoir introduit un troupeau de quarante bêtes à cornes, dans les paluds de la communauté. — En 1461, les assises sont tenues, le 24 novembre, en présence de Philibert Bruni, bachelier, juge ordinaire de toute la principauté d'Orange, pour le prince dudit lieu, accompagné de Marc Guiberti, notaire et procureur fiscal. — Condamnations : de François Voland, pour avoir refusé de payer la taille ; — de Jaquette, veuve de feu Jean Germain, pour avoir calomnié Jeanne Aequin et avoir dit qu'elle avait mangé de la viande en temps défendu, etc.

B. 2196. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1456-1462. — Rapports et causes. — Plainte et mise en cause de Jacob Martin, contre Dominique Béraud, curateur des biens de Jean Béraud, pour le paiement d'une somme de 7 gros monnaie courante. — Vente à l'encan des biens dudit Béraud, parmi lesquels un pètrin pour 8 gros ; une arayre (charrue) pour 2 gros ; 12 écuelles et autres ustensiles, pour 15 deniers ; une autre charrue, pour 6 deniers ; deux pores et une truie, pour 4 florins, 9 gros 6 deniers. — Discussion des biens de Jean Bertrand, contre ses créanciers. — Envoi et possession de biens de Catherine Filibert, héritière de Jean Garcin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, envois en possession, etc.

B. 2197. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1516-1520. — Causes civiles et criminelles. — Répudiation de l'héritage de Jean Arguier, par Jean Arguier, son fils. — Demande de Bertrand Fanteurel, clavaire, contre Jean Marguet, en paiement de l'amende qu'il a encourue pour avoir laissé paître onze bœufs dans le pré d'Antoine Gros. — Instances : des syndics de Jonquières contre le curateur aux biens de Jean Noguier, en paiement de 50 gros 8 deniers ; — de Guillaume Guigon, contre Antoine Chaix, en délivrance du bœuf qu'il lui a vendu pour le prix de 14 florins qu'il offre de payer. — Nominations de tuteurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc.

COUR DE LAGARDE-PARÉOL.

B. 2193. (Cahier.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1712-1728. — Actes du greffe. — Demandes : par Hector Teissier à M. Lubac, rentier de M. Benoit, de cinq émines de gros orge qu'il lui avait prêtées à la récolte ; — par M. Piellat, contre Jean Gaud, en paiement de 126 livres que celui-ci devait à M. Piellat, curé de Lagarde, pour prix de grains et autres objets prêtés ; — par M. de Lagarde, de Bollène, contre Simon Ode, de Lagarde, en paiement de 25 sous, pour chaque éminée de terre qu'il tient de lui à ferme. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de M. François-Marie Piellat par noble Jacques-Esprit Pèrier, administrateur des biens de Dominique-Marie Piellat, neveu et héritier du défunt, etc.

B. 2199. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1724-1726. — Demande pour Vincent Bommenel, de Rasteau, à Joseph Charavin, rentier de la grange d'Arcion, de la somme de 63 livres pour argent prêté et de celle de 16 livres pour reste de ses gages de berger. — Insinuation de la donation universelle de biens faite par Louis Biscarrat, à Denis et Jean-Joseph, ses deux fils, dans le contrat de mariage de ce dernier, avec Catherine Sauvan. — Demande de Catherine Giraud, veuve de Toussaint Auzat, et de Jean-Ange Auzat, son fils, en reconnaissance et avération du testament dudit Toussaint reçu par Joseph Maffren, curé de Lagarde. — Assignation donnée par Laurent Beyssier, ancien exacteur de la communauté, à Antoine Boutias, ancien consul, en offres réelles des sommes nécessaires pour le paiement des pensions que sert la communauté. — Demande de noble Jean-Joseph Impuy, de Ste-Cécile, contre Claude Roland, en paiement de 22 livres-roi, pour une salmée de conségal à lui vendue, etc.

B. 2200. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1732-1748. — Mise en séquestre, à la requête des Pères de la doctrine chrétienne d'Avignon, de la portion de la récolte de leur grange d'Arcion, tenue à rente pour les frères Mathieu et Jean Charavin. — Commandements : par M. François Février, chirurgien, de Camaret, cessionnaire des hoirs de François Bartheliet, chirurgien, de Sérignan, à Jean Antoine Plantier, de lui payer deux annuités d'une pension de 12 livres 1/2, au capital de 250 livres, et de lui passer reconnaissance

de ladite pension ; — par M. d'Antremont, de Bollène, à Joseph Ode, d'aller rejoindre le régiment dans lequel il s'est engagé ou de lui restituer la somme de 54 livres 4 sous, qu'il lui a donnée pour son engagement. — Poursuites de Pierre Maffren, héritier de Joseph Maffren, curé de Lagarde-Paréol, contre tous les débiteurs du défunt, etc.

B. 2201. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1753-1755. — Poursuites par Marie-Anne Prat, veuve de Joseph Ode, de Ste-Cécile, contre Jean-Philippe Ode, héritier et père du défunt, en paiement d'une part, de la somme de 60 livres retirée par son mari, comme faisant partie de sa dot, et d'autre part, de pareille somme de 60 livres constituant son augment de survie. — Députation par Jean Joseph de Ripert, chevalier, marquis d'Alauzier, co-seigneur de Lagarde-Paréol, des officiers de justice de ce lieu, pour la durée de l'exercice de sa juridiction, etc.

B. 2202. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

1759-1766. — Commandement par Catherine Melquion, veuve de Joseph Rodier, de Sérignan, aux hoirs de Louis Verchère, de Lagarde, de lui payer 16 livres 6 sous roi, pour ar-rérages d'une pension de 8 livres 4 sous. — Saisie arrêt par Claude Masoyer, meunier, de Genestille, en Vivarais, entre les mains de Louis Bernard et de Jeanne-Marie Plantier, mariés, de Lagarde, des hardes et effets de Jean-Barthélémy Jullien, fabricant de cire. — Commandements : par Jean-Baptiste Auzat aux consuls de lui payer la somme de 30 livres pour la nourriture, pendant un an, de l'enfant trouvé qui lui a été confié, par délibération du conseil de la commune, — par Jean Depeyre, trésorier de la communauté, à Joseph Goujon, rentier du château de Rbus, de payer la somme de 17 livres 4 sous 6 deniers, pour ses impositions pendant les années 1758 et 1759 ; — par le même, contre Vincent Blanc, rentier de M. de Labrachetière, de payer la somme de 5 livres 19 sous 6 deniers, pour ses impositions des mêmes années ; — par César Praget et Joseph Estran, consuls modernes de Lagarde à Philippe, Raynaud et Louis Bernard, consuls sortants, de leur rendre compte de leur administration. — Ordonnance du vice-légat Salviati portant que les administrateurs des communautés devront passer outre aux exécutions faites entre les fermiers, exacteurs, débiteurs et reliquataires des communautés, nonobstant la production de cartels de suspension, si ces cartels ne portent écrite de la main même du vice-légat la clause *exequatur*, etc.

B. 2203. Liasse. — 37 pièces, papier.

1632-1710. — Affaires civiles. — Contrat de mariage entre Jean Jaume et Mathieu Roux, père et fils, et Marguerite Rigaud, veuve de Sébastien de Lafont Antoinette et Louise de Lafont, ses filles. — Obligation souscrite par Joseph Biscarrat, ménager, de Sarriens, au profit de Jean Joseph Dremons, ménager, de Camaret. — Achat d'une pension de 3 livres, au capital de 60 livres, pour Guillaume Auzat, contre Joseph Biscarrat. — Sentence de collocation des créanciers de Joseph Biscarrat sur les biens de ce dernier. — Donation universelle de biens présents et à venir sans réserve d'usufruit, par Joseph Ode, en faveur de Simon Ode, son cousin, etc.

B. 2204. Liasse. — 89 pièces, papier.

1642-1762. — Discussion générale des biens de : Georges Reynaud, Louis Roux, Jaume et Mathieu Roux, des hoirs Saussac et de Rose Baumet, etc.

B. 2205. (Liasse. — 67 pièces, papier.

1661-1757. — Discussion des biens de Jean Armand, de Sérignan, Honoré Bouche, d'Uchaux, et Jean Colombe, de Sérignan. — Comptes de la tutelle de Jean-Baptiste Auzat, fils de feu Jean Ange, rendus par Simon Auzat, son tuteur, etc.

B. 2206. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1670-1763. — Comptes de la tutelle de Catherine-Rose Farjon. — Discussion générale des biens de Jean-Farjon, d'Uchaux, etc.

B. 2207. Liasse. — 78 pièces, papier.

1700-1766. — Comptes de la tutelle de Jean-Louis Ode, rendus par Joseph Verchière. — Affaire de la dame Madeleine Plantier, veuve de François Aude, demandant à être mise en possession de la succession de son mari. — Discussion générale des biens de Louis Plantier, etc.

B. 2208. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1711-1730. — Vente par Firmin Roux à Jean Roux et Hector Teyssier, d'un hermas, au quartier du Laquais. — Demande de Jacques Ode tendant à être mis en possession des

biens de Joseph Ode, son frère, absent, attendu que la donation qu'il en a faite, avant de partir pour l'armée, à son cousin Simon Aude, n'a pas été insinuée. — Vente par Laurent Beyssier à Denis Istre, bourgeois, d'une pension de 6 livres, moyennant un capital de 100 livres. — Testament de Jean-Guillaume Auzat, en faveur de Simon et de Jean-Baptiste Auzat, ses deux fils. — Vente d'une pension de 7 livres 10 sous, au capital de 150 livres, par Jean Depeyre à Blaise Guilhe, etc.

B. 2209. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1715-1756. — Discussion générale des biens d'Antoine Culleyrier et Marie-Rose Pouderon. — Achat d'une pension de 30 livres, au capital de 600 livres, pour M. Joseph Maffren, curé de Lagarde-Paréol, contre Jean-Antoine Pouderon. — Échange de terres entre Joseph d'Ormond de Châteaueux, chevalier, co-seigneur de Lagarde-Paréol, gentilhomme du duc d'Orléans, et Jean-Antoine Pouderon. — Prise de possession par Marie-Rose Pouderon, des biens délaissés par Élisabeth Montlahut, sa mère, etc.

B. 2210. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1725-1764. — Discussion générale des biens de François-Marie Istre : quittance par Antoine et François-Marie Istre, père et fils, en faveur d'Hector Teyssier, (tous de Rochegude), de la somme de 150 livres, montant de la dot, constituer par ce dernier, à Marie Teyssier, sa fille, épouse dudit François-Marie Istre. — Donation par Antoine Istre à Louis et Marguerite Istre Roux, ses petits enfants. — Vente par François-Marie Istre à Joseph Rodier, de Sérignan, d'une pension de 7 livres, au capital de 100 livres, etc.

B. 2211. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1727-1773. — Procédures : d'une demande en supplément de légitime, par Jean-Baptiste Ladret et Antoinette Ladret, femme Masson, sa sœur, contre Noël et Jean-Pierre Ladret, leurs frères ; — de la discussion générale des biens de Noël Ladret, etc.

B. 2212. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1731-1735. — Vente par Louis Beaumet à François Chancel, d'une pension de 7 livres 10 sous, au capital de 120 livres. — Rénovation d'une pension de 10 livres, pour le monastère de Ste-Ursule, contre Laurent Beyssier. — Rôle des cotisations imposées aux habitants d'Uchaux pour l'entretien

d'un enfant trouvé. — Contrat de mariage de Simon Roubaud, fils d'Hilaire et de Marie Feste, et de Marguerite Roche, fille de Joseph et de feu Marie Ayme. — Comptes rendus par André Perier de l'administration des biens de Marie-Madeleine et Antoine-Joseph Roman, ses neveu et nièce, etc.

B. 2213. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1731-1747. — Provision de tutelle de Pierre Rolland. — Exécutions pratiquées par Françoise-Marie Benoit et autres créanciers contre Pierre Terrasse et consignation de dot de Marie Boutias, etc.

B. 2214. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1736-1747. — Sentence de collocation des créanciers de Joseph Moreau sur ses biens. — Quittance donnée par Pierre Pons, au nom de ses enfants, à Barthélémy Baumet, de la somme de 50 livres, formant le solde de celle de 100 livres, léguée à feu Marguerite Baumet, sa femme, par Élisabeth Brun, mère de cette dernière. — Testament d'Hilaire Rolland, en faveur de Jean Guillaume, Élisabeth et Simon Rolland, ses enfants. — Prise de possession de la grange Benedicty, dépendant de la succession de Georges de Cabanis, par Siffrein de Georges de Guilleumont, son fils. — Cession de capitaux de pension par noble Floreat d'Amblard, de Ste-Cécile, à Pierre-Anne Lejeune, originaire de Sablet. — Contrat de mariage de Jacques Ode, fils de feu Joseph, et de Marguerite Reynaud et Anne Mathieu, fille de Guillaume et de feu Jeanne Lafont, de Suze-la-Rousse, etc.

B. 2215. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1747-1750. — Obligation de 412 livres, souscrite par Louis Verchère, de Ste-Cécile, au profit de Mancin Mossé, juif, de Carpentras. — Mariages de : François-Simon Baumet, vignier de Lagarde-Paréol, fils de Louis et de Claire Benoit, et de Catherine-Rose Moreau, fille de feu Louis Scipion et Jeanne Onde, de Beaumes-de-Transit (Dauphiné); — d'André Tranchier, fils de feus André et Catherine Voland, et de Marie Chastan, fille de feu Charles et de Marie Armand, de Ste-Cécile. — Obligation d'une somme de 100 livres, souscrite par Joseph Roland, marchand, de St-Roman-de-Malegarde, en faveur de Joseph Discour, hôte, du même lieu. — Commandement par Marie-Anne Prat, veuve de Joseph Ode, à Jean-Philippe Ode, héritier de ce dernier, de lui restituer la somme de 60 livres, reçue par son défunt mari à compte de sa dot et de lui payer pareille somme de 60 livres à elle constituée en augment de sa dot, etc.

B. 2116. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1751-1752. — Testament d'André Tranchier en faveur d'Antoine Denis, André, Élisabeth et Claire, ses enfants. — Vente par Louis Plantier à François Raynaud, d'une terre de 2 éminées 1/2, au quartier de Saladet. — Obligation d'une somme de 340 livres 18 sous, souscrite solidairement par Pierre et Joseph Verchère, rentier du château du Rhus, au profit de François Thêbe, l'un des fermiers généraux de la seigneurie de Rohegude, pour prix de grains à eux fournis, tant pour leur nourriture que pour la moitié des semences à leur charge. — Demande de Clément Pouderon, contre Jean-Laurent Mounier, en remboursement du prix de rachat, s'élevant à 58 livres, de sa bourrique, et de 80 livres de chanvre, confisqués par suite des fausses déclarations faites par ledit Mounier, au bureau de Nyons. — Douation universelle de biens par Jacques Ode à Louis, Cécile et Marguerite, ses enfants, etc.

B. 2217. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1753-1755. — Exécutions pratiquées, par Jean-Charles-Henri de Déchargé, seigneur de Labrochetière, de Sérignan contre Soussac, de Lagarde-Paréol, son débiteur. — Contrainte exercée par Marie-Anne Teyssier, veuve de Jean Tournier, en son vivant, marchand, d'Orange, contre Pierre Verchère et ses frères et sœurs, en paiement de la somme de 93 livres à elle due. — Commandement par Jacques Serpelin, notaire et greffier, à Jean Soussac et à Rose Baumet, mariés, de lui rembourser le capital, montant à 120 livres, d'une pension de 8 livres 8 sous, attendu l'aliénation qu'ils ont faite de l'hypothèque spéciale qui la garantissait. — Contrainte par Jean Pierre Benon, notaire, de Rohegude, contre Guillaume Discours, en paiement de 21 livres, montant de plusieurs arrérages de pension, etc.

B. 2218. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1756-1759. — Contraintes: par Jean-Antoine Avignol, marchand, de Ste-Cécile, contre Anne Bernard, veuve de Laurent Teyssier, en paiement de la somme de 11 livres 13 sous, pour prix de marchandises; — par Antoine de Bouschon, de Bollène, contre les hoirs d'Esprite Rolland, veuve de Jean Depeyre, en paiement de 123 livres 6 sous, en vertu d'un arrêt de compte portant acte d'obligation; — par Joseph Raymond, de Sérignan, contre les hoirs d'Antoinette Estève et de Pierre Estran, mère et fils, en paiement de 18 livres, pour huit arré-

rages de pension. — Dépense faite à la requête de Pascal Discours, de Ste-Cécile, fermier du prieuré de Lagarde-Paréol, aux habitants de ce lieu, de faire paître leurs troupeaux dans les chaumes jusqu'à la Ste-Madeleine. — Contrainte par Pierre Auzat, ancien trésorier-exacteur de Lagarde, contre Antoine Allard, tisseur à toiles, en paiement de 40 sous pour ses taille et capage, etc.

B. 2210. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1260-1265 — Demandes des mariés Joseph Robert et Marie Chastan, celle-ci veuve, en premières noces, d'André Tranchier, contre les hoirs de ce dernier : dires par écrit produits par les procureurs respectifs des parties. — Billet de 53 livres, 41 sous souscrit par Jean-Joseph Faugier à Michel Roux, de Bouchet. — Commandement par David, Jacob et Salomon Messé, père et fils, de Carpentras, à Pierre Chapouton, ménager, de leur payer le prix, montant à 30 livres, de la mule qu'ils lui ont vendue, etc.

B. 2220. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1266-1290 — Demande en reddition de comptes de tutelle par Marie Vianès, femme en secondes noces de Jacques Million, contre Joseph Verchière, tuteur testamentaire de Louis Ode, son fils décédé. — Commandement par Victoire Bernard, veuve d'André Ponderon, fille de feu Elisabeth Terras, à Clément Ponderon, mari en secondes noces de ladite Elisabeth, et usufruitière de ses biens, et à Louis Bernard, frère de la demanderesse, héritier universel de ladite Elisabeth, de lui payer la somme de 42 livres 5 sous, représentant le quart lui revenant des biens de sa mère, en vertu de la donation contenue en son contrat de mariage avec André Ponderon. — Rapport d'estime des biens de la succession de Claude Bravay, ménager, de Lagarde-Paréol. — Inventaire des biens de Jean-Baptiste-Genès Marquion, fils mineur de Genès Marquion et de Gabrielle Bontoux, décédés, etc.

B. 2221. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1613-1692 — Affaires criminelles et correctionnelles. — Réquisitoire du procureur juridictionnel contre Pierre Martin, auteur présumé de l'incendie de la garrigue de Lagarde-Paréol. — Plaintes pour coups et blessures : par Pierre Gorry, d'Orange, contre le nommé Jacques Perrote, dit Suarès, de Camaret ; — par Gabrielle Rolland, veuve Ode, et Joseph Ode, son fils, contre Pierre Lahut, lieutenant de la jeunesse et autres. — Dénoncé contre le nommé Bertet, de Ste-Cécile, et

autres surpris à chasser dans les bois du baron de Sérignan. — Constatacion de l'état du cadavre du nommé Jacques Gaultier, valet de M. Piellat, mort accidentellement, etc.

B. 2222. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1206-1229 — Plaintes : par les consuls contre François Vianès, pour avoir dérobé une pierre d'un bachelas de pierres de taille existant au puits bas de la communauté ; — par Jérôme Estève, contre Laurent Teyssier pour coups et blessures. — Procès intenté par le procureur fiscal de la baronne de Sérignan, contre Esprit Aymard, de Ste-Cécile, pour délit de chasse commise dans les forêts de la baronie. — Plaintes pour coups et blessures : par André Mounier contre Laurent Teyssier, son beau-frère ; — par Antoinette Estève, veuve de Pierre Astran, contre Marie-Anne Rolland, femme de Simon Ode, et Catherine Rolland, femme d'André Tranchier, sa sœur, etc.

B. 2223. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1233-1266 — Plaintes : par Pierre Baumet, contre Hector Teyssier, pour vol des olives d'un verger de deux éminées que le plaignant possédait au quartier de la Gerboule ; — par Simon Tranchier, rentier du château de St-Ruf, contre Jean-François Pezety, berger de la grange de Benedicty, pour injures et coups ; — par Pierre Baumet, vignier, contre Jean-Philippe Ode, pour injures ; — par Catherine Brémont et Jean Brémont, son père, contre Marie-Élisabeth, et autre Marie Baumet, pour coups et blessures ; — par Barthélemy Bautias, contre Noël Ladret, pour imputations calomnieuses, etc.

B. 2224. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

1211-1215 — Insinuations. — Donation universelle de biens par Françoise Rolland, en faveur de Laurent Teissier, son fils. — Contrat de mariage de Jean Brun et d'Anne Biscarrat. — Donation universelle de biens à charge de restitution faite par Simon Ode à Marie-Anne Rolland, sa femme, etc.

B. 2225. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1226-1246 — Mariage d'André Bautias avec Jeanne Mathien. — Donation générale par Pierre Pons Ladret, au profit de Noël et de Jean-Pierre Ladret, ses deux enfants. — Donations : par Jacques Vidal au profit de Louis Verchière ; — par Simon Auzat à Michel Reynaud son neveu. — Mariages : de Jean-Ange Teissier avec Cécile Ode ; — de Laurent-Jean Mounier avec Angélique Joussen, etc.

COUR DE LA MOTTE-BARENQUES

B. 2226. (Registre.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

1376-1744. — Actes judiciaels de la cour ordinaire de la terre et seigneurie de Lamotte, dans lesquels sont enregistrés les réglemens anciens et modernes de ladite juridiction, les promotions des officiers, les proclamations et défenses qui se font ordinairement le jour de la fête, d'autorité de François de Piolene, seigneur de Servas et dudit La Motte. — Enregistrement des réglemens du 21 septembre 1376 et 9 mars 1717, portant défense de cueillir dans les vignes d'autrui, des maillets (barts d'osier), amarines (barts de saule) dans les amarinières, concernant les raisins, les fruits, les semailles, les animaux, les bans, les chemins, les bois, les injures. — Lettres de juge délivrées à François de Formuseau, co-seigneur de Montaigne et Carsan, par François de Piolene. — Contestation entre noble François Scipion de Laroche d'Erre, habitant à Lamotte et ses fermiers. — Nomination de curateur pour Jean-Baptiste Pradier. — Permission donnée par l'officiel de procéder aux enchères des meubles délaissés par Jean-Antoine Laforce, les jours de dimanche, pourvu que ce ne soit pendant les offices de la paroisse. — Déclaration de grossesse par Marie-Anne Bouvier, contre Guillaume Charpentier. — Décision du vice-légat Bondelmonti, portant que les ecclésiastiques et les maisons religieuses ayant biens à Lamotte, doivent contribuer à la réparation des chemins publics (1733), etc.

B. 2227. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1744-1745. — Actes judiciaels. — Requête de Jacques Doux, détenu dans les prisons de Valence, contre ses créanciers. — Investiture de la lieutenance pour Claude Martel, tailleur d'habits à Lapalud, par Chavanet, viguier dudit lieu, en l'absence de Joachim Laforce, son lieutenant. — Ordonnance relative à l'arrestation des déserteurs. — Règlement du vice-légat d'Aquaviva, concernant les jeux de hasard, etc.

B. 2228. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1749. — Actes judiciaels. — Lettres du procureur judiciaire délivrées à André Borcelly, au Pont-St-Esprit, par François de Piolene. — Nomination de noble Alexandre de Jullien, ancien officier d'infanterie, en qualité de lieutenant de viguier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2229. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1750-1754. — Actes judiciaels. — Publication de la mise aux enchères du fermage des terres de Mathieu Maurin, pupille d'André Maurice. — Destitution de Guillaume Fillet, sergent ordinaire de Lamotte, et remplacement de celui-ci par Antoine Bernard. — Poursuites : de François de Piolene, seigneur de Lamotte, contre ses emphytéotes ; — de Jean François de Vanel, baron de Listeroy, seigneur des Barenques, contre Jean Levres, cultivateur de Lapalud, pour bois coupé sur les possessions dudit seigneur ; — des prêtres de l'agrégation de Ste-Catherine du Pont-St-Esprit, contre leurs emphytéotes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2230. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1758. — Causes civiles. — Poursuites : de François de Piolene, contre Marianne Canal et Martin, son fils, associés, et fermiers de la grange dite la Petite-Motte ; — de François Imbaud, de Lapalud, contre Jean François de Lamotte, en paiement d'une dette, etc.

B. 2231. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1759. — Causes civiles. — Désistement en la cause de demande et réintégration faite par les prêtres de l'agrégation de St-Esprit (Gard), contre les heirs de Jean d'Hugues. — Instance de Jeanne de Restaurand, veuve de Joseph Alexis de Prat, et de Jean-Baptiste de Prat, prieur de Valabry, comme administrateur des biens des enfants dudit Joseph Alexis de Prat. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires des meubles, etc.

B. 2232. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1760-1761. — Causes civiles. — Poursuites en reconnaissance d'un billet à ordre, par François Béraud, du Pont-St-Esprit, contre Alexis Rey, de Lamotte. — Contraintes par Jean-Baptiste Roure, négociant à Pont-St-Esprit, contre Jean Ratabon, cardeur de la même ville. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage, de Marguerite-Anne Laganier, veuve d'Antoine Liantier, de Lamotte. — Procurations, oppositions, inventaires de meubles et immeubles, etc.

B. 2233. Cahier.) — In-4°, 27. Feuillet, papier.

1262-1263. — Causes civiles. — Instances de Philippe Thomas, de Piolenc, seigneur de Lamotte, contre Jean Barba — Contestation entre Jeanne-Marie Tisio, veuve Milhas, et Christophe Broc et Claire Milhas, mariés. — Instance en reconnaissance d'écriture privée introduite par Jeanne-Marie Girardon, veuve de Pascal Laforce de Lapalud, contre Pierre Guiffier, habitant de Lamotte. — Inhibitions par Claude de Roche, chevalier de St-Louis, major de la ville de Cologne et seigneur de Lamotte, contre Jean Barbut, du Pont-St-Esprit, fermier du château dudit Lamotte. — Procurations, oppositions, inventaires de meubles, tutelles, curatelles, etc.

B. 2231. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillet, papier.

1263. — Causes civiles. — Exécutions, à l'instance d'Antoine Laforce, marchand au Pont-St-Esprit, contre André et Alexis Marandon père et fils. — Poursuites d'André Eyloux, marchand, de Lapalud, contre François Monier, de Lamotte. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, etc.

B. 2235. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillet, papier.

1264. — Causes civiles. — Poursuites de Mare et André Grousson, du Pont-St-Esprit, contre Claude Laganier, de Lamotte, en paiement de leurs gages. — Assemblée des contenanceiers habitants et forains de Lamotte, dans laquelle figurent Claude Roche, chevalier, seigneur de Lamotte, ancien major du régiment de Condé et de la ville impériale de Cologne, chevalier de St-Louis; Jean-François de Vanel, baron de Lisleroy, seigneur de Barenques; Pierre-Joseph Gayte, prêtre succenteur de la cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux, comme procureur de messire de Fongasse, comte de la Bastie, et des prêtres du séminaire de Ste-Garde d'Avignon; Jean-Paul Savelly de Caseneuve, Jean-Joseph-Marie de Restauvand, seigneur de Lirac; Joseph-Marie Broche; prêtre et chanoine, recteur de l'hôpital du Pont-St-Esprit; Pierre de Fordaison, syndic des prêtres agrégés de la même ville; Marcel de Piolenc, chevalier de St-Louis, Pierre Bernard de Montaison, Pierre Maynard, syndic des Ursulines, du Pont-St-Esprit; — Brunot Sauvet, avocat-syndic des dames de la Visitation de Ste-Marie et procureur de M. Valerian, ancien mousquetaire, Antoine Marseille, prêtre, etc.

B. 2236. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillet, papier.

1265-1266. — Causes. — Plainte par Claude de Roche, contre François Nouguiet, rentier du sieur de Lirac, pour avoir fait paître son troupeau sur les chausses du Lanzon. — Poursuites d'Alexis Dumaine, chirurgien au Pont-St-Esprit, contre Alexis Rey de Lamotte, en paiement de 75 livres 8 sous, montant du traitement et des médicaments fournis pour la guérison d'un charbon qu'il avait à la joue, etc.

B. 2237. Cahiers.) — In-4°, 15 feuillet, papier.

1267-1269. — Causes. — Plainte au sujet d'un empiètement rural faite par Jean Bombail, cordonnier, du Pont-St-Esprit. — Instance en reconnaissance de billet privé par Michel Ferrand, de Mornas, contre Cristol Broc. — Lettre de juge de la terre et baronie de Lamotte délivrée par Claude de Roche à Jean François Laforce, de Lapalud. — Séquestration des fruits décimaux du prieuré de Notre-Dame de Lamotte appartenant au chapitre de St-Paul-Trois-Châteaux. — Instances du sieur Pépin, entrepreneur de la construction de l'église paroissiale et de la maison curiale de Lamotte contre divers habitants du lieu, qui avaient pris l'engagement de faire le charroi des matériaux, etc.

B. 2238. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillet, papier.

1270-1274. — Causes. — Hommage par messire Félix Vincent de Vanel de Lisleroy, baron de Barenques, seigneur de St-Quintin, lieutenant des maréchaux de France au département du diocèse d'Uzès au profit de Claude de Roche, seigneur de Lamotte. — Plainte par Jean-Baptiste Alland, maréchal, du Pont-St-Esprit, contre Laganier, rentier de la grange que les Ursulines de la même ville ont à Lamotte, pour dommage rural, etc.

B. 2239. (Cahier.) — In-4°, 72 feuillet, papier.

1274-1278. — Causes. — Poursuites : en reconnaissance d'écriture privée par les Visitandines du Pont-St-Esprit contre Vincent Robert, rentier de leur grange de Lamotte; — de cadet de Cavaillon, Juif de L'Isle contre les frères Mombet et les hoirs de Jacques Comte, en remboursement des créances. — Lettres de vignier délivrées par Adélaïde Victoire de Merle de La Garee, veuve de Claude de Roche et tutrice de Jean-Marie-Louis-Hercule de Roche à Jean-François Laforce, de Lapalud. — Enchères pour la reconstruction des écuries du château et le bail à ferme de ce bâtiment, etc.

B. 2240. (Cahiers.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1779-1782. — Causes. — Contestation entre Joseph-Marie Ture, du Pont-St-Esprit et Laurent Rolland, rentier de la grange de M. de Restaurand au sujet de la propriété d'une terre limitrophe du fènement de la dite grange. — Donation générale faite par Pierre Guiffier, travailleur de terre de Lamotte à Elisabeth Pépin, veuve Guiffier, sa belle-fille, — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 2241. (Cahiers.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1783-1786. — Causes. — Poursuites : d'Élisabeth Guigue, veuve Revy et de Pierre Revy, son fils, contre Dumas père et fils aubergistes au Pont-St-Esprit ; — de Lefèvre, neveu, négociant au Pont-St-Esprit, contre Louis Pausine, curé de Lamotte, en paiement des deux promesses privées qu'il a souscrites au profit de Dominique Bernis, colporteur et mercier de Metz. — Donation générale de biens faite par Jean Mazillier, cordier, et Magdeleine Camproux, mariés, au profit d'Alexis Nicolas Mazillier, aussi cordier, habitant à Bagnols, etc.

B. 2242. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1787-1789. — Causes. — Poursuites de Pierre Florens de Thésan, comme héritier universel de Simon Florens, son oncle contre Jean Langlade et les hoirs d'Urbain Avon, du Pont-St-Esprit, à raison d'un capital de 1500 livres dont ils sont débiteurs. — Nomination de Jean-Louis Ducros, de Lapalud, en qualité de sergent de Lamotte. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 2243. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1792-1743. — Actes de la Cour de Justice de la seigneurie baroniale de Barenques (communauté de Lamotte). Procédure d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire par Jean Mombet, rentier de la grange de l'auditeur, de l'Héritage, de Marceline Chapuis, sa mère, au terroir des Barenques, dont le testament contient un legs de 12 livres au profit des Pénitents blancs de Lapalud. — Insinuation du testament d'Antoine Chazel. — Procès-verbal dressé, à la requête de Jean Benoît, ménager, au sujet de la servitude d'un passage rural. — Déclaration du baron de Lisleroy, faite au sujet de ses

plantations de tabac en vertu de l'ordonnance du vice-légat du 19 mars 1734, etc.

B. 2244. (Cahier.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1748. — Contestation entre François Nougner époux de Jeanne Marie Laganier, habitant de Lamotte, et Antoine Armand, habitant des Barenques, au sujet du paiement du fermage d'une grange tenue par celui-ci.

B. 2245. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1761-1762. — Contestation entre Jean Barbu, du Pont-St-Esprit et Antoine Dubourg, rentier du domaine du Pont-Réal.

B. 2246. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1785. — Poursuites faites au nom du baron de Lisleroy, contre Jean-Joseph Boudon, rentier de son moulin à blé des Barenques au sujet du curage du canal du dit moulin.

COUR DE LAPALUD.

B. 2247. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1544-1546. — Manuel des causes civiles et criminelles de Lapalud, étant viguier noble Antoine de Rocquard, lieutenant, Étienne Portalis, notaire François Bruni. — Envoi en possession des biens de Jean Imberte, en faveur de Jean Antoine, son neveu. — Procurations, oppositions, envoi en possession de biens, inventaires de meubles après décès, nomination de tuteurs et curateurs, etc.

B. 2248. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1594-1595. — Manuel des causes, étant viguier noble Antoine Philibert, seigneur de Gigognan. — Criée faite de la part des consuls de Lapalud, pour défendre de mettre en vente aucun pain de la valeur d'un sou et de ne vendre désormais que des pains d'un et de deux liards. — Poursuites des adjudicataires de l'impôt du blé décreté en 1591, par la communauté de Lapalud, contre les hoirs de Denis Canollet, du Pont-St-Esprit. Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Marcal Monier, Bruni, Rameau, etc.

B. 2249. (Liasse.) -- 5 pièces, papier.

1590-1753. — Condamnations prononcées aux assises de Lapalu I. — Condamnations : de Pierre Rigaud, du Pont-St-Esprit, qui avait cueilli, de nuit, des amandes, dans les amandiers de Philippe Mellet; d'Antoine Labaume, de Bollène, à 10 livres d'amende, pour avoir fait pâturer des animaux sur le terroir de Lapalud; d'Antoine Guilhaumier, à une amende de 20 livres tournoises, pour avoir battu et blessé Antoine Portalis, etc.

COUR DE MALAUCÈNE.

B. 2250. (Registre.) — In-folio oblong, 312 feuillets, papier.

1555. — Brevet de la cour ordinaire de Malaucène. — Contestation entre Louis Pélissier et Pierre Tudelles. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Delmas, Geynard, Guinrandi, Peytrut, etc.

B. 2251. (Registre.) — In-folio oblong, 190 feuillets, papier.

1557. — Brevets. — Enregistrement de causes: de Guidon Ollivari, contre Viallet; d'Antoine Martin, contre Thomas Martinelli; de Claude Lautier, contre Marguerite, femme de Mathieu de Pont; de Jean Arnaud, contre Guillaume Jamet. — Opposition pour les héritiers de Giraud Martinelli, contre la vente des meubles de Jeanne Viallet. — Enregistrement de causes concernant les familles Gaudibert Reynet, Martinel etc.

B. 2252. (Registre.) — In-folio oblong, 268 feuillets, papier.

1558. — Brevets. — Procuracion par Jean Muant, marchand, de Marseille, à Jean Mozé, marchand, de Nyons, pour contraindre Jaocmin Cavalier, de Puymeras, à lui payer 50 livres, restant dues sur marchandises. — Contestation entre les hoirs de Bertrand Antoni et de Claude Guiberti, au sujet d'une créance. — Enregistrement de causes concernant les familles Martinel, Viallet, Tourrel, etc.

B. 2253. (Registre.) — In-folio oblong, 226 feuillets, papier.

1560. — Brevets. — Contestation entre Marguerite Sigaud, épouse d'Antoine Guimer, contre Benediet Aymar, pour décombres jetés par cette dernière, à la porte de l'étable de l'autre. — Saisie des valises d'Antoine de Faucher par

Sébastien Anulphie, en garantie du paiement d'une somme de 34 sous. — Crieée faite par ordre des consuls de Malaucène, par laquelle ils défendent la chasse à l'arquebuse dans les vignes. — Enregistrement de causes, procurations, oppositions, etc.

B. 2254. (Registre.) — In-folio oblong, 239 feuillets, papier.

1567-1568. — Brevets. — Enregistrement de causes : de Jean Barnoin contre Jean Audibert; — de Pierre Guinrand contre Denis Fevenche; — de Jean Guinrand contre Jean Bruni. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Charasse, Astoand, Tiomelli, etc.

B. 2255. (Registre.) — In-folio oblong, 147 feuillets, papier.

1568-1569. — Brevets. — Délivrance d'une parcelle de l'étang communal à Louise Liotaud. — Protestation des consuls de Malaucène contre l'injonction qui leur est faite par le recteur du Comtat de permettre l'exportation, par les syndics de Faucon, de 6 salmées de blé et autres grains qu'ils ont achetés. — Contestation entre Guinrand et Guillaume Rolland, au sujet d'une dette que celui-ci refusait d'acquitter. — Enregistrement de causes concernant les familles Beaumont, Astier, Morelli, etc.

B. 2256. (Registre.) — In-folio oblong, 128 feuillets, papier.

1571. — Brevets. — Vente des biens de Catherine Fananille une planade (couverture de laine) 2 livres 5 deniers; une eyssade (houe) 10 sous 6 deniers, un chandelier, 2 sous 3 deniers. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Gauthier, Durand, Maïger, etc.

B. 2257. (Registre.) — In-folio oblong, 282 feuillets, papier.

1573. — Brevets. — Partage des eaux de l'arrosage des prés d'Antoine Gaymand, Jacques Galland et autres. — Vente d'une terre par Magdeleine de Florence, épouse de Benoit Gay, au profit de Guillaume Reynoard. — Provision de tutelle pour les enfants d'Antoine Delmas. — Procès-verbal de plantation de bornes pour François Reynoard. — Discussion des biens de Catherine Charasse contre ses créanciers. — Provisions de tutelles, nomination de tuteurs et curateurs, opposition, enregistrement de causes concernant les familles Mollin, Charasse, Gaymand, etc.

B. 2258. (Registre.) -- In-folio oblong, 222 feuillets, papier.

1581-1582. — Brevets. — Enregistrement de causes : entre Gabriel Villiard et Antoine Morel ; — Gabriel Léfotaud et Jean Barnoin ; — Nicolas Morel et Jean Quintaud, — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Audojn, Fornier, Cassan, Barnoin, etc.

B. 2259. (Registre.) -- In-folio oblong, 159 feuillets, papier.

1591-1592. — Brevets. — Plainte de Gabriel Morerij contre les bergers qui commettent des dégâts dans ses champs ; — emprisonnement pour dettes de Christophe Pellier. — Poursuites de Foulquet Pontaisii, trésorier de Malaucène, contre Isoard Chabresii, vingtenier, du même lieu et recette d'une somme de 362 écus. — Requête des consuls de Malaucène contre ceux qui commettent des usurpations sur les chemins et ceux qui détournent les eaux de leur lit. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Clari, Reynaud de l'Épine, seigneur du Poël, etc.

B. 2260. (Registre.) -- In-folio oblong, 281 feuillets, papier.

1605. — Brevets. — Opposition à la délivrance du souquet faite par Georges Amondier, Jean Garcin, hôtes et autres adhérents, attendu que, contrairement aux capitouls de Carpentras, Cavaillon, L'Isle, Mazan, Caromb, etc., qui font aux hôtes une remise d'un demi barral de vin, chaque mois, représentant leur consommation, les capitouls de Malaucène ne leur accordent, à cet égard, qu'une déduction de deux sous par florin. — Saisie pratiquée par Claude Brachet sur Pierre Bigonnet. — Action intentée par Martin et Amiel Taverdon frères, contre Claude Taverdon, broehier (boisselier), en partage d'une maison sise rue de la Font. — Demande d'un extrait d'actes par Jacques de Beaumont, chanoine de St-Pierre, d'Avignon, agissant comme recteur des chapellenies de St-Michel et Jullien, fondées dans l'église de Malaucène ; — de Pons Olivier contre Pierre Reynaud, en paiement de 42 gros pour prix d'une émine de blé. — Acquit d'une somme de 12 florins 6 gros, fait par Cristol, Peytier, etc.

B. 2261. (Registre.) -- In-folio oblong, 131 feuillets, papier.

1606. — Brevets. — Demande formée par noble Reynaud de l'Épine contre Pierre Artaud, en paiement d'un louis. — Commandement de la part de Guinrandi, notaire,

à Michel et Christophe Joannis frères, de lui donner des gages pour garantie de la taxe de 12 florins 8 gros qu'il a obtenu contre eux. — Poursuites en vente d'objets mobiliers affectés à la garantie du paiement d'une obligation, par Esprite Filioret, veuve de Bertaxud Couturier, contre Abraham de Voges et Claude Ode, de Malaucène. — Demande en partage de biens formée par Antoine Bonnet contre Guillaume Bonnet, son frère. — Saisie mobilière faite à la requête de Louis de l'Épine, seigneur de la Rochette, contre Ange Desplans. — Demande formée par Antoine Nicolas contre Pascal Thomas, de Bédoin, en restitution d'un sac contenant une tunique, une paire de bas, fil de Florence, et une paire de souliers, etc.

B. 2262. (Registre.) -- In-folio oblong, 268 feuillets, papier.

1612. — Brevets. — Exposition pour M. d'Aulan contre Esprit de Botin de Mazan, au sujet de l'ouverture d'un fossé pour la conduite des eaux d'arrosage. — Nomination du sieur Gabriel de Balura à la charge de trésorier de Malaucène par les consuls dudit lieu. — Reconnaissance par Antoine Isnard, boucher, de Malaucène, et Sely Sableiras, de Bédoin, d'une dette de 18 écus 5 florins, par eux contractée envers Jean Reynard, pour achat de 10 menons, 2 chèvres, 5 moutons et 3 fêles (brebis) qu'il leur a vendus. — Procurations pour Catherine Julliance, veuve en première nocces de feu Etienne Jean, de Malaucène — Nominations de tuteurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Isnard, Chabrier, Galland, etc.

B. 2263. (Registre.) -- In-folio oblong, 461 feuillets, papier.

1675. — Brevets. — Réclamations par Antoine Bermond au sieur François Ricard, de deux émines de conségal, qu'il lui a vendues, il y a deux ans, au prix de 30 sous l'émine. — Contestation entre le sieur Joseph de Martinel et Jean Martin, à cause d'une muraille mitoyenne que le premier voulait refaire. — Discussion du bien de Claude Vadet et Espente Isnarde. — Dénoncé d'Etienne Charasse contre Jean Baussan. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Rostan, Quenier, Christol Reynet, Brunet, Montier, etc.

B. 2264. (Registre.) -- In-folio oblong, 608 feuillets, papier.

1680. — Brevets. — Discussion des biens de Pierre-François Cloupet, à l'instance de ses créanciers. — Obtention d'arrêt par Marguerite Molivé, contre Louis Brusset, de Montélimar, pour une somme de 27 sous. — Citation à

comparaitre obtenue par Pierre Bonet, apothicaire, contre Joseph Brachet, chirurgien, dont la chèvre était entrée dans sa boutique et y avait cassé un pot de sirop rosat, le chirurgien prétendant qu'elle ne lui appartenait pas ; le vignier ordonne qu'elle lui soit remise et présentée « pour éviter que la teste ne mange la queue. » — Procurations, oppositions, enregistrement de causes, concernant les familles Ferray, Bermond, Blanc, Fabre, Gros, etc.

B. 2265. (Registre.) — In-folio oblong, 165 feuillets, papier.

1224-1225. — Brevets. — Offre de paiement par Pierre Martin, contre Joseph Gimier et Pierre Charasse, de Beaumont, pour arrérages de pension. — Demande d'Honoré Imbert, veuve de François Férède, contre le sieur Christophe Brun, en paiement de la somme de 9 écus. — Réclamations du sieur Marie-Antoine Bourgeois, contre Laurent, de Monteux, comme procureur des pauvres filles à marier, Jacques Charasse et autres, à cause du dommage à lui causé par une prise d'eau faite au quartier de Ratavon. — Assignation faite à la requête de Joachim Bonnet, tisseur de toile, contre Isaac, de Monteux, de la carrière des Juifs de Carpentras, pour l'obliger à se saisir de 100 cannes de toile à lui vendue et au paiement du prix convenu. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes, concernant les familles Astouaud, de l'Espine, etc.

B. 2266. (Registre.) — In-folio oblong, 124 feuillets, papier.

1226-1228. — Brevets. — Assignations données : par Claude Bonety, Esprit Isoard et Barthélemy Alibert, co-fermiers du poids des grains et de la farine, à Esprit Brueille, meunier et sa femme, pour se voir condamner aux peines portées par les consuls, pour y avoir intervenu en faisant vendre de la farine sans les avoir avertis ; — par Esprit Brueille et Marie Cave sa femme, co-fermiers du moulin à blé de la porte Filiol, aux consuls pour voir ordonner qu'ils seront tenus de faire réparer promptement l'écluse dudit moulin, — par Isoard Charasse, fermier du souquet, à André Cordet, pour le faire condamner aux peines portées par les capitouls auxquels il a contrevenu en donnant à boire et à manger dans sa maison. — Notification par Joseph François du Pouet, à Louis François de Boutan, abbé de Valouze, et Hyacinthe Robin, prêtre, créanciers de pension sur Joachim de l'Espine, seigneur du Pouet son père, de la donation universelle de biens que celui-ci a faite sous revenu d'usufruit. — Assignation dressée par André Blanc et Jean Pierre de l'Espine, ex-fermier de l'impôt

du pain, à André Laye, boulanger, en paiement de l'amende portée par les règlements. — Assignation donnée par Simon Barnier et Joseph Bourgon, bailes de la Confrérie de St-Roch, contre François Manen, Jean-François Béquier, Joseph Garcin et Jean Bonet, tisseurs à toiles, pour payer à la confrérie ce qu'ils doivent pour la maîtrise ou apprentissage, savoir : 3 livres pour la maîtrise et 30 sous pour l'apprentissage ; — par Joseph Chanet, menuisier, de Bédoin, aux consuls de Malanègne, pour voir nommer des experts chargés de reconnaître la boiserie qu'il a faite pour la sacristie de l'église, etc.

B. 2267. (Registre.) — In-folio oblong, 162 feuillets, papier.

1232-1236. — Brevets. — Assignation donnée par Joseph Arnaud, prêtre, à François Martin et Catherine Pleindoux, mariés, en paiement de 30 sous roi, pour prix d'un quintal de foin. — Défenses faites, à la requête des consuls, aux habitants qui ont des bêtes à laine atteintes de la chas ou piquote, de les faire dépaître dans des quartiers autres que ceux qui leur ont été assignés. — Assignations : par Étienne Chouvet à Jacques Galoupier, en paiement de 15 livres roi qu'il lui doit par promesse privée ; — par Sébastien Gaillaudon, papetier, à tous les propriétaires des terres et prés qui auront de l'eau de la prise construite dans la terre du demandeur, au quartier du Grozel, en paiement des arrérages à lui causés par la dite prise ; — par Jean-François Marcel, fermier du péage et mesurage de la communauté, à Sébastien Gaillaudon, en paiement de 14 livres pour le pesage de pâtes, charbons et pailles, etc.

B. 2268 (Registre.) — In-folio oblong, 513 feuillets, papier.

1236-1237. — Brevets. — Assignations données : par les directeurs des grains du Mont de Piété, à Joseph Béquier, en restitution de deux émines de conségal avec les deux cosses d'augmentation ; — par Hyacinthe Robin, prêtre, joint à lui l'acheteur des bans, à Antoinette Rose et Catherine Charasse, sœurs, en paiement des ban et amende dus à raison de la dénoncée faite contre la garlienne de leur troupeaux. — Présentations au vignier : par Joseph Messie, cofermier des grandes dîmes de Jean-François Mounier comme collecteur ; — par Étienne Duplans, fermier des dîmes de St Baudile, de Bernard Astaix comme collecteur ; — par Toussaint Estève à Marguerite Estève, veuve de Gérôme Berguin, hôte, en remboursement de la somme de 6 livres 3 sous roi, représentant la moitié des funérailles de Jeanne Chabrol leur mère. — Provision de curateur aux biens saisis de

Jean Sex투스 d'Astier, seigneur de Montferant, à la requête de ses créanciers. — Saisie-arrêt par Édouard Blanc, hôte, entre les mains des consuls du solde des gages de M. Faure, ci-devant régent des écoles de Malaucène. — Délibération du conseil, portant que les boulangers feront du pain d'une livre et d'une demi-livre, tant blanc, rousset que bis, suivant le tarif qui leur sera expédié — Assignation par les consuls, à Rose Allègre, veuve d'Étienne Peyre, boulanger, Pierre et Jean Milan, père et fils, pour leur faire déclarer la quantité de blé et grains qu'ils ont fait moudre et payer le droit d'impôt dû à ce sujet à la communauté.

B. 2369. (Registre.) — In-folio oblong, 572 feuillets, papier.

1738-1739. — Assignations données par Esprit Blanc joint à lui l'acheteur des baux à Jean-Pierre Monet, en paiement des baux et amendes dues, à raison de la dénoncée faite contre lui par ledit Blanc ; — par la baronne d'Astier à Christol Beynet, en paiement de 7 livres 10 sous roi, pour la location de maison ; — par Benoît Martin, fermier des poids des grains et de la farine en remise de douze émines, savoir : 9 de conségal et 3 d'annones, qu'il a retirés dudit poids pour le compte du demandeur ; — par Jean Joseph Blanc à Jean-Baptiste Blanc, son frère, tisseur de toile, en partage de l'huile et des balles de safran récoltées jusqu'au partage de leurs biens ; — par Joseph Messié, ci-devant co-fermier, des dîmes, censés directs et droits de lods du chapitre de l'église de Notre-Dame des Doms, à Jean Joseph Blanc, son associé en règlement de compte, etc.

B. 2270. (Registre.) — In-folio oblong, 143 feuillets, papier.

1740-1742. — Brevets. — Visite faite par le viguier et le premier consul, en compagnie et à la requête de Jean Milan, fermier du souquet chez les hôtes du lieu pour faire le dénombrement des tonneaux déposés dans leurs caves. — Assignation donnée par noble François Robin, en paiement de 45 livres roi pour la vente d'un pré et de 6 livres 3 sous 2 deniers pour prix du foin à lui vendu. — Assignation en bornage de la terre qu'il a acquise, au quartier de Bousquet, par Joseph Brémoud à Félix André, propriétaire riverain. — Commandement fait par les consuls à Christol Charasse, granger, libérateur des Tasques de Veaux, terroir de Malaucène, de passer acte d'obligation de ladite ferme et de donner caution. — Assignation donnée par Marie-Anne Brusset, femme de Jean Charasse et Marie Boniface, veuve de François Liaud, à Jean Milan, permis de l'impôt du pain pour faire casser les inhibitions faites de débite du pain.

B. 2271. (Registre.) — In-folio oblong, 49 feuillets, papier.

1746-1748. — Brevets. — Assignations données : par Jean-Charles Brémoud, exacteur des revenus de l'hôpital et de l'aumône des pauvres filles à marier, à Simon Falinque, en paiement de 6 livres 5 sous roi qu'il doit à ladite aumône pour rente d'une chenevière ; — par François Guigardet, fournisseur, à Alexandre Bertrand, cardeur à laine, en paiement de 48 sous 4 deniers pour émission de pain et 7 pains à lui vendus ; — par Pierre Michel de Puyméras à Louis Lombard, en restitution d'une montre et d'une tabatière d'argent, attendu qu'il offre de lui rembourser le prêt qu'il a fait sur ce gage. — Notification faite par M. de St-Roman, de Vaison et M. du Flés et Mme de Camaret, ses fils et belle-fille, à Jean Crotte de Malaucène, de la vente que lesdits mariés ont faite à Jeanne-Marie Anrès, femme de M. Chavras, de Montauban (en Dauphiné), d'une maison sise à Malaucène, au-devant de la fontaine plus basse, tenue à loyer par ledit Crotte, afin qu'il ait à vider les lieux dans les six mois, etc.

B. 2272. (Registre.) — In-folio oblong, 312 feuillets, papier.

1751-1752. — Brevets. — Assignations données : par noble Joseph Florent de Fallot de Roche-Colombe, résidant à Malaucène, à Augustin Feliollet, bourgeois, pris comme procureur de Joseph-Marie Feliollet, son neveu, pour le faire contraindre à faire toutes les réparations utiles et nécessaires à la maison que le demandeur a louée audit Joseph-Marie, dans Malaucène ; — par Claude Blanc à Jean-Joseph Brun, chaudronnier, en paiement de 3 barrals de vin que le demandeur lui a vendus à raison de 10 patats le pot ; — visite annuelle des bois de Veaux, Vessa, Arnoux et Championnet, faite par les consuls et officiers de Malaucène. — Présentations : du collecteur de la grande dime du chapitre métropolitain de Notre-Dame-des-Doms ; — du collecteur de la dime du pieuré rural de Sainte-Marie Magdeleine ; — de la dime du chapitre de St-Agricol d'Avignon ; — de la dime du pieuré de N.-D. de Veaux, appartenant au curé des granges de Veaux, etc.

B. 2273 (Registre.) — In-folio oblong, 527 feuillets, papier.

1754-1755. — Brevets. — Inhibition faite aux consuls de Malaucène par Jean-Joseph Anrès, au nom de Claude Charras et de Jeanne-Marie Anrès, ses gendre et fille, de Montauban (Dauphiné), de démolir l'avant de la maison de Joseph Villelongue, apothicaire de Malaucène, sise dans

la grande rue, au-devant de la fontaine basse, attendu que ledit Villelongue doit le prix de cette maison à M. Dullès, de St-Roman, auquel lesdits mariés l'ont indiqué. — Assignations données : par Jean Charasse, négociant acquéreur, d'une terre de Barthélemy Clément aux consuls et à Joseph Sauveur, exaeteur des censés de la communauté, pour leur offrir le paiement des droits de lods de ladite acquisition ; — par Mathieu Seigneur, marchand, à Jean Bérard, maçon, en paiement de 9 livres 11 sous pour perte des marchandises à lui vendues : — par Joseph Bollanger, cordier, à Louis-Alphonse Chastel et Thérèse Bonnet, pour les contraindre à réparer incessamment la façade de la maison qu'ils président, etc.

B. 2274. (Registre. — In-folio oblong, 41 feuillets, papier.

1261. — Brevets. — Poursuites d'Alexandre Légier, ancien exaeteur des rentes et revenus de l'hôpital contre les débiteurs dudit établissement. — Assignations données : par Hyacinthe de Merle, ancien curé de Malaucène, à Marie-Anne Ladet, veuve de Joachim Mestie. — par Joseph-Marie Clément, prieur du Barroux, à Françoise Méger, épouse de Claude Quenin, en paiement de 6 livres, montant d'un prêt par billet. — Commandement des prêtres agrégés contre Simon Monier. — Assignation donnée par Hyacinthe-Antoine d'Astier, de Carpentras, à Louis-François David, tisseur à toile, en paiement de 60 livres roi pour arrérages de rentes. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Thérèse Brutinel, veuve en première noce de Claude-Giry Despaignon, de Mollans, par Jean-Pierre Giry et Marie-Anne Pons, veuve dudit Antoine sa mère.

B. 2275. (Registre. — In-folio oblong, 91 feuillets, papier.

1262-1264. — Brevets. — Procès-verbal de la descente de lieux faite par les consuls et le lieutenant du viguier pour constater l'enlèvement des lers de la fontaine de la place Neuve. — Demande par Joseph Mornas et autres contre Louis Barnier, en paiement de 9 livres 10 sous pour l'abonnement d'un noyain des revenus des biens qu'il possède au terroir de Malaucène. — Présentations : des collecteurs de la dime du chapitre métropolitain d'Avignon par Antoine Baroin, fermier de ladite dime ; — du collecteur de la dime du curé de Malaucène par Joseph Blanc, fermier de la dime dudit curé. — Assignation donnée par la baronne de Saumes aux arroseurs publics en vérification du dommage causé à son pré situé derrière le blanchissage. — Présentation par Jean-François Brusset, chapelier, de témoins qui affirment

la longue possession de sa maison sise au quartier de la porte Duron, etc.

B. 2276. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1557. — *Manuale causarum curie ordinarie loci Malauceni.* — Compromis entre Guillaume Salvandi et Teissier Salvandi, son fils, au sujet de la succession de Jacques Salvandi. — Poursuites d'Esprit Maheingui, prêtre de Sarriens, contre Antoine Gauthier, tisseur de Malaucène. — Poursuites des consuls de Malaucène contre Pons Jacomin et Denis Jullian, anciens meuniers des moulins à blé de la communauté pour le paiement du reste de leur arrentement, etc.

B. 2277. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1561. — Manuel des causes civiles. — Accords, sentences, ordonnances, rapports d'experts, criées. — Réception d'Antoine Bonnet comme sergent de la cour. — Compromis entre Claude Nicolay, prieur du prieuré de Beaumont (Vaucluse), et Gabriel Mard et Michel de Ponte, de Malaucène, au sujet de l'arrentement dudit prieuré. — Criées de police concernant les ruches d'abeilles, les vendanges, etc.

B. 2278. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1563-1564. — Manuel tenu par Jean Guinrandy, écrivain, pour l'Université d'Avignon. — Séances tenues par Isoard de Beaumont, lieutenant du viguier de Malaucène. Nota : *Ob absentiam prefati honorabilis viri Christophori Asterii viguerii presentis loci ab die XV mensis Maii usque ad presentem XVII mensis Octobris, non fuisse processum ad nullos actus ob infernalem interitum pacis publice perturbatorem in presenti loco Malaucena, conductorem de St-Auban.* — Poursuites du meunier des moulins bannaux contre Antoinette Martin. — Consignation d'André Beyssier, commandier de Malaucène, dans sa maison, attendu qu'il était allé à Carpentras pendant que la contagion y régnait. — Enregistrement de procédures concernant les familles Guinrandy, Dalmas, Boudet, Mortier, etc.

B. 2279. (Registre. — In-4°, 152 feuillets, papier.

1566. — Manuel. — Poursuites des consuls de Malaucène contre Antoine Pasquin, dernier trésorier de la commune, au sujet de la reddition de ses comptes. — Criée portant défense de tenir du fumier dans les rues. — Enquête au sujet d'un passage prétendu par Raymond Julian sur les fonds d'Antoine Joannis.

B. 2280. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1567. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criée prescrivant à ceux qui usent de poids et mesures de les faire égaliser. — Règlement pour empêcher le débordement des eaux pluviales et de la source du Groseau. — Enregistrement de causes concernant Eyssérie, couturier, de Carpentras, Fournier, de Malaucène, François-André Dalmas, etc.

B. 2281. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

1569-1571. — Manuel de la cour ordinaire. — Présentation d'un collecteur par le prieur du Groseau. — Criée pour faire les réparations nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales et de celles de la source du Groseau. — Estimation des biens d'Antoine Jean. — Nominations de tuteurs et de curateurs, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Rougier, Remusat et autres.

B. 2282. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1573. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Réquisition des consuls de Malaucène contre noble Colin d'Ayne, capitaine d'une compagnie à pied, cantonnée audit lieu, en reconnaissance des munitions de bouche que la communauté lui a fournies. — Criées portant défense d'exporter le vin du Comtat. — Défense de circuler dans les rues avec ou sans lumière après 7 heures du soir. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Camaret, Sauvand, Teste, etc.

B. 2283. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1577. — Manuel des causes civiles et criminelles, Jean Guinrandy étant notaire. — Poursuites pour le paiement de la dime du prieuré de Saint-Baudile. — Au folio 35 verso, on lit la note suivante : « *A die vigesima mensis Februari usque ad diem lunæ intitulata quinta decima mensis Aprilis quæ fuit presens curia tenta, post quas non fuerunt tentæ curiæ nec causæ ob occupationem militiæ et circa mille hominum et totius ferme exercitus illius trissimi domini nî comitis de Villaclare imperantis pro sanctissimo Domino nostro papa, qui ad fuerunt in presenti loco recepti. Et exeruntibus, existent campati ad introitum memoris loci de intercallis occupati per capitaneum Bernardum de Lancis, revelato Hugonando qui pro primo habebat*

arcem et locum predictum pro eodem sanctissimo Domino nostro papa, qui fidem iollavit, nullè eis fidem et testimonium omnium premissorum hic me manualiter sub signavi. Ego Joannes Guinrandi notarius. »

B. 2284. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

1578. — Manuel des causes civiles et criminelles, Guinrandy, notaire. — Liquidation de la succession de Jean Guigue, de Malaucène, dont cette commune a hérité. — Limitation des fontaines de la ville. — Concession de territoire et de prisons faite aux officiers de la partie d'Entrechaux par ceux de Malaucène. — Enregistrement de causes concernant les familles Vallensani, Bonnet, Pellegri. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2285. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1580. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criées prescrivant aux habitants d'obéir aux injonctions qui leur seront faites pour monter la garde. — Précautions prescrites pour éviter la peste qui sévit à Avignon, Carpentras et autres lieux du Comtat. — Enregistrement de procédures concernant les familles Leydier, Quintin, de Panisse et autres. — Nominations de tuteurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2286. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1582. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criée de police rurale défendant d'entrer dans les vignes d'autrui. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Pélissier, des Plans, Isoard, de Beaumont, etc.

B. 2287. (Registre.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1583-1584. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Exposé et requête des consuls de Malaucène pour obtenir la réparation de la maison de la cour et des prisons du lieu. — Poursuites des consuls d'Entrechaux contre les forains, en paiement de leurs tailles. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, oppositions, etc.

B. 2228. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1587. — Manuel des causes civiles et criminelles, Guinrandy, notaire. — Réception de gardes par les consuls —

Enquête sur l'état du chemin de Malaucène à Beaumont hors la drague du Gros Nougier. — Enregistrement de procédures concernant les familles Nigri, Eyssérie Baussan, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2289. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1589. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criée défendant aux marchands d'acheter une marchandise avant qu'elle ait séjourné pendant trois heures exposée sur le marché. — Présentation du collecteur des dîmes. — Enregistrement de la donation de ses biens faite par Catherine de Sainte-Marie, veuve de Isoard de Beaumont, en faveur de ses deux fils Jacques et André de Beaumont. — Enregistrement de causes intéressant les familles Charasse, Dalmasse, Allard, Castellane, etc.

B. 2290. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1590. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Guintrand, notaire. — Criée prescrivant aux possesseurs des terrains limitrophes d'avoir à mettre, dans trois jours, les chemins en état de viabilité. — Défense à tous autres que les nobles de nom et d'armes de porter des armes défensives la nuit ou le jour. — Enregistrement de procédures concernant les familles Brusset, Ferras Dampène, Jean Desplans, exploitant le martinet à cuivre et autres. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2291. (Registre.) — In-4° 223 feuillets, papier.

1594. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Guintrand, notaire. — Présentation des collecteurs des dîmes des prieurés de Notre-Dame du Groseau, de St-Baudile et de Sainte-Madeleine, de Malaucène. — Donation par Jean Brouvaid, cardeur de laine de Bollène, en faveur de Jacob Nicolas, tisseur de toile à Malaucène. — Exposition pour Polyxène Guiramon, de Carpentras, contre Jacques Martinel, notaire de Malaucène. — Proclamation des consuls de Malaucène pour enjoindre aux habitants de ne point traverser les vignes d'autrui. — Procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Gaudibert, Pasquin, Chave, Eyssérie, Astoaud, Vilhet, etc.

B. 2292. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1595. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criée faite à la requête des consuls de Puymeras contre ceux qui prétendent sortir leurs fruits du territoire. — Instance de Bertrand Fongier, ministre hérétique, habitant de Mevaillon (Drôme), contre Pierre Juillien, en restitution d'un dépôt de papier. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles de Malaucène, etc.

B. 2293. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1596. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Annonce des enchères de la ferme du dixain des fruits de Mollans (Drôme) pour 6 ans. — Criée défendant l'imposition des foins. — Enregistrement de procédures concernant Chagnet, Reynoard, Vilhet et autres habitants de Malaucène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2294. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1598. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Criée par laquelle des forains du Barroux sont convoqués à une assemblée. — Poursuites des consuls de Malaucène contre Charles Giraud, ancien trésorier, pour en obtenir le versement de son reliquat de comptes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de procédures comprenant les familles Vilhet, Desplans, etc.

B. 2295. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1600-1604. Manuel des causes civiles. — Poursuites de Gaspard de Braneas, seigneur de Beaumont, contre Victor de Pasquin, en paiement de lods qu'il devait. — Criée de police défendant d'entrer dans les prés pour y cueillir des herbes. — Enregistrement de causes concernant les familles Jolli, Baudrand, M'crindol, Callamel, etc.

B. 2296. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1602. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Reconnaissance par Michel Pré, de Malaucène, en faveur de sa femme Marguerite Jeanne, d'une rente de 18 écus de trois

francs l'an. — Délivrances d'une terre, sise lieu dit aux Agnels, terroir de Malaucène, en faveur de Jean-Antoine de Lafont, moyennant la somme de 32 écus ; — d'une terre en jardin de cinq éminées, sise à Malaucène, lieu dit aux Agnels, à Siméon Mansinel, moyennant la somme de 201 écus 1 sou. — Enregistrement de causes concernant les familles Valserre, Roman, Bonati, Roche, Ours, de Durfort, au diocèse de Lavaur, etc.

B. 2297. (Registre.) -- In-4°, 251 feuillets, papier.

1609. — Manuel des causes civiles et criminelles. — Crieée faite par l'ordre des consuls de Malaucène prescrivant de tenir les pores enfermés. — Poursuites contre Jacques de l'Espine pour l'obliger à assainir le devant de sa maison. — Causes du fermier des bans. — Crieée de police défendant de vendre à la mesure dite cosse vintenière ou quarantainière mais prescrivant l'emploi de la cosse seizenière. — Enregistrement de causes concernant les familles Grangier, Mauric, Moustier et autres. — Procurations, oppositions, reddition de comptes de tutelle, etc.

B. 2298. (Registre.) -- In-4°, 238 feuillets, papier.

1610. — Manuel des causes civiles. — Plaintes de militaires italiens contre des chaudronniers qui lavent leurs cuivres à étamer dans le bassin de la fontaine publique. — Vente d'une maison sise à Malaucène appartenant au sieur Subleyrasse. — Défense de par les consuls de Malaucène à toute personne dudit lieu, de pénétrer dans les champs d'autrui pour y cueillir des herbes sous les peines édictées par les statuts municipaux. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires de meubles. — Enregistrement de procédures concernant les familles Marsoni, Chaisse, Eymar, Rol, etc.

B. 2299. (Registre.) -- In-4°, 219 feuillets, papier.

1612. — Manuel des causes civiles. — Crieée de police concernant les tapageurs de nuit et la légalisation des poids et mesures — Concession d'une prise d'eau sur le Groseau au profit de Jacques Guintrand, de Malaucène pour arroser ses prés. — Contestation entre Guillaume de l'Espine fils et procureur de noble Hercule de l'Espine, seigneur d'Aulan, et Jacques Guintrand, au sujet de cette prise d'eau. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire après décès, procédures concernant les familles Menier, Brès, Tilhet, etc.

B. 2300. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1613. — Manuel des causes civiles. — Poursuites du procureur de la paroisse de Nyons (Drôme), contre Michel David, maçon de Malaucène, entrepreneur de la reconstruction de l'église dudit Nyons. — Présentation de collecteurs pour la procession de Ste-Marie Magdeleine et du Groseau à Malaucène. — Saisie de grains à la requête de Jacques de Tholon comme héritier, par bénéfice d'inventaire de noble Louis de l'Espine et celle de Hercule de l'Espine, de Malaucène. — Le 3 octobre 1613, Fouques Gaudibert est lieutenant de noble Alexandre d'Astier, viguier de Malaucène. — Sommutation faite à la requête de l'économe et procureur de l'église de Malaucène de mettre à exécution le travail de restauration de l'église dudit lieu dont le prix fait lui a été concédé. — Inventaire de meubles dépendant de la succession d'Antoine Nicolas. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2301. (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1614. — Manuel des causes civiles. — Poursuite des fermiers du souquet contre les hôtes et divers habitants. — Mise en possession de la succession de Done Martine au profit de l'Hôtel-Dieu de Malaucène. — Mort subite d'Olivier Guintrand, greffier de Malaucène et délivrance du greffe à Jacques Antoine, moyennant 4 écus donnés à chaque docteur de l'Université d'Avignon et la rente annuelle de cinq écus. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Claudel, Finaud, Barret, Galland, etc.

B. 2302. (Registre.) -- In-4°, 267 feuillets, papier.

1615. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de l'œuvre des pauvres filles à marier de Malaucène contre Amiel Samand, cordonnier, débiteur d'une rente de 15 florins. — Envoi en possession des biens de Pierre Testu en faveur de ses héritiers. — Nomination de procureurs, tuteurs et curateurs, inventaire de meubles, obtention de gagière, enregistrement de causes concernant les familles Chaygne, Bourdier, Ricard, etc.

B. 2303. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1616. — Manuel des causes civiles. — Crieée concernant la foire de St-Michel et ses privilèges ainsi que celle de St-Sébastien. — Contestation entre les forains et les syndics de la

commune de Crestet à l'occasion de la nomination du syndic qui doit représenter les dits forains. — Mandements, délivrances de meubles, ventes de biens. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Sauvand, Besson, Cordet, Niau et autres, etc.

B. 2304. (Registre.) — In-4°, 372 feuillets, papier.

1617. — Manuel des causes civiles. — Concession d'une prise d'eau sur le Groseau, au profit de Guillaume de L'Espine, seigneur d'Aulan. — Permission de vente par les hoirs d'Amédée Charasse. — Rapport d'estime pour les héritiers de Guillaume Daumas. — Mandements, nominations de procureurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Meynaud, Prizne, Bourden, Tillet, etc.

B. 2305. Registre. — In-4°, 337 feuillets, papier.

1618. — Manuel des causes civiles. — Contestation d'hérédité paternelle, par Étienne Victor et Pons Astoud, frère, contre Gabriel Astoud, leur frère, religieux Augustin de St-Paul-Trois-Châteaux. — Protestation d'Henri de Rouvillas, seigneur du Barroux, contre les consuls de Malaucène, au sujet du mauvais état des chemins. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rodil, Tarteron, Marsoni, etc.

B. 2306. Registre.) — In-4°, 361 feuillets, papier.

1619. — Manuel des causes civiles. — Ordre signifié aux consuls de Malaucène par Sébastien Tourre, commandant d'armes pour SS. dans la capitainerie de Valréas, d'avoir à construire un pont levés devant la porte Fillon dudit Malaucène. — Transaction et accord entre Claudette Amadine et Jérôme Roux à cause de l'héritage de feu Simon Davillon. — Dénoncée de Noël Isoard contre Noël Esperit. — Nominations de tuteurs et curateurs, dénoncées, envois en possession, enregistrement de causes concernant les familles Gaillien de Mongardin, Figuier, Triboulet, etc.

B. 2307. Registre.) — In-4°, 459 feuillets, papier.

1620. — Manuel des causes civiles. — Cession faite par Amiel Bauserre en faveur de Abzaharie Vogel, d'une somme de 24 livres en paiement d'une dette. — Contestation entre Domenges, Reynaud, cadeur, de Malaucène et Mathieu Cambon, son beaufrère; parcelle de ce que Domenze Reynaud ré-

clame à son beau-frère : un lit noyer tout neuf, une bassache (paillasse) socle de terrasse; 3 écus prêtés quand ledit Chambon était en prison à Vaison; un tour à filet, une caisse en noyer, 2 sacs, 12 sous, etc. — État des dépenses faites par ledit Domenge pour poursuivre son procès. — Criées faites à son de trompe et aux lieux accoutumés de la nomination de Antoine Esprit, beau-frère de David Jullian, en qualité de curateur de celui-ci. — Nomination de tuteurs, procurations, inventaires, envois en possession, enregistrement de causes concernant les familles Maignon, Mougard, Fazende, Blanc, etc.

B. 2308. (Registre.) — In-4°, 359 feuillets, papier.

1621. — Manuel des causes civiles. — Poursuites du rentier de la dime des olives, contre ceux qui récoltent avec des paniers dont la capacité n'a pas été vérifiée. — Contestation entre Jean Billion, chirurgien, de Malaucène, et Georges de Lyrie, apothicaire, de la même ville, au sujet de la boutique de celui-ci, pour l'exploitation de laquelle ils sont associés. — Testament d'Isoard Guintraudi. — Déclaration de Martin Boysson, ribeyrier d'Avignon, blessé d'un coup de hallebarde par le caporal italien Paolo Guilhelino, en voulant mettre la paix dans une rixe entre les soldats de la compagnie italienne qui se battaient sur le chemin du Barroux. — Mention, de la surprise de Mollans (Drôme), par les Huguenots. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Rouget, Barbarin, Cabassut, etc.

B. 2309. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1623. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de la communauté de Malaucène, contre Étienne Astoud, comme rentier du prieuré de Sainte-Madeleine. — Achat des bans de la cour de Malaucène, par Pierre Bermond, de Beaumont; opposition des syndics dudit lieu. — Vente des biens d'Esprit Martin à la requête de ses héritiers; — Inventaire des biens meubles et immeubles d'Esprit Ricard, chapelier, de Malaucène, fait à la requête de ses héritiers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Esbraga, Taudrion, Lieulier, etc.

B. 2310. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1626. — Manuel des causes civiles. — Séquestration de fruits obtenus par François Berton, contre Guillaume de l'Es-

pine et Baptiste d'Urre, mariés, sur les biens que ces derniers avaient à Malaucène. — Contestation entre Jacques Guintraud et le sieur d'Aulan à propos de la vente faite à ce dernier, d'une terre de 22 éminées, sise au terroir de Malaucène, lieu dit Aux Pons. — Provision de curateur en faveur de Pierre Charasse fils et héritier de feu Jean-Baptiste Charasse, de Malaucène. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Brachet, Cartel, Bourdier, etc.

B. 2311. (Registre.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1627. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Cosme Lachois, chirurgien, de Carpentras, contre les hoirs de feu Claude Joannel, maçon, en paiement de 5 écus pour avoir coupé la jambe audit Joannel, dans sa dernière maladie. — Plainte des consuls de Malaucène, contre Pierre Charasse, tisseur de toile à Malaucène, qui avait usurpé une terre appartenant à la communauté. — Nomination de tuteurs et curateurs pour les hoirs de feu Esprit Roux. — Procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Sigaud, Charasse, Daumas, Desplans, etc.

B. 2312. (Registre.) — In-4°, 619 feuillets, papier.

1628. — Manuel des causes civiles. — Poursuites : de Jean Roland, recteur de l'hospice de Malaucène, contre les hoirs de Toussaint Hugo, débiteur d'un capital appartenant à cet établissement ; — de Jean Bertrand et de son associé, paveurs, de Malaucène, contre Jean Jullian, en paiement de 35 sous, montant de cinq cannes de pavé faites devant sa maison. — Ordre du recteur du Comtat, prescrivant aux consuls de Malaucène de faire réparer le chemin du Barroux. — Bulletin de santé délivré à Caromb à Michel et Anne Bilhet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Monnet Provençal, Thiband, Meigret, etc.

B. 2313. (Registre.) — In-4°, 666 feuillets, papier.

1629. — Manuel des causes civiles. — Poursuite des consuls de Malaucène contre Jérôme Roux, pour l'obliger à réparer le pont levé de la porte Filhon. — Vente par Jean Billon, chirurgien, à Pierre Bernard, de deux onces et demie de graines de vers à soie pour le prix total de 10 florins ou 48 sous l'once. — Poursuites de l'économé de l'église paroissiale de Malaucène, contre les mariés Tholosan, pour l'acquit de la pension constituée pour un anniversaire. — Instance

des consuls de St-Léger, contre Simon Martinel, pour obtenir le règlement du dizain des grains et fruits de ladite commune, vendu au dit Martinel, au prix de 400 écus par an. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rambaud, Gondran, Lapène, etc.

B. 2314. (Registre.) — In-4°, 540 feuillets, papier.

1630. — Manuel des causes civiles. — Installation de Théoffre Joannis en qualité de vignier. — Injonction faite de la part des consuls de Malaucène à Noël Pommer et à Louis Proyet de ne jouer du violon dans aucune maison des habitants pour faire danser, vu l'injure du temps et la présence de la contagion. — Poursuites des consuls, contre Jacques Serlin, fermier de la boucherie des moutons, qui a refusé d'en vendre. — Procès entre noble Guillaume de l'Espine, seigneur d'Aulan, et Antoine Blanc, cordonnier de Malaucène, pour la possession d'une terre sise lieu dit Au Passet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Barret, Miaule, Chaulard, etc.

B. 2315. (Registre.) — In-4°, 511 feuillets, papier.

1632. — Manuel des causes civiles. — Poursuites par Honoré de Blanchis, commandant des gardes des fermiers généraux des gabelles à sel, contre les consuls de Malaucène, pour fait de contrebande. — Confirmation d'une donation générale faite par Louise de Sadolet, épouse de Jean de Guirmand, d'Entreechaux, au profit de Paul de Guirmand, son fils. — Concession d'arrosage par l'eau du Groseau, au profit de Geoffroy Joannis. — Contestation entre Guillaume de l'Espine, seigneur du Poët et N. César d'Astier, au sujet des arrosages de leurs propriétés respectives. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Grépard, Taverdon, Eymisier, etc.

B. 2316. (Registre.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1633. — Manuel des causes civiles. — Contestation entre Françoise de Clermont, vicomtesse de St-Gervais, et Jérôme Roux, menuisier de Malaucène, au sujet de divers meubles que celui-ci devait laisser à cette dame. — Discussion des biens de feu Mathieu Bon, contre ses créanciers. — Eneans et délivrances de meubles pour David Jullian. — Contestation entre les recteurs vieux de la confrérie du *Corpus Domini* de

Malaucène et les héritiers de Antoine Lafont, pour une somme de 11 barrals de vin qu'ils doivent à ladite confrérie. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Lafont, Amondieu, les hayles de Ste-Blaise, etc.

B. 2317. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1634. — Manuel des causes civiles. — Déclaration d'héritage faite aux consuls de Malaucène, par les frères Bernard. — Prestation de serment de Laurent Meynard et de Jean Roux, gardes ruraux et forestiers, de la communauté. — Commandement à François Sarrobert, tourneur nouvellement établi aux Vaux, de payer 11 florins pour droit d'habitage. — Nominations de tuteurs, inventaire après décès, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Augier, Bernardi, Jullian, Isnard, Beynet, Gautier, etc.

B. 2318. Registre. — In-4°, 515 feuillets, papier.

1635. — Manuel des causes civiles. — Poursuites au chapitre de Malaucène, contre les hoirs de Mathieu Bonnet, pour obtenir le paiement d'un legs de 5 écus. — Criée portant défense de conduire les troupeaux sur les chaussées. — Requête des religieuses de Ste-Claire d'Avignon, au sujet d'un monastère de leur ordre qu'elles voulaient établir à Malaucène. — Taxation des dépens de messire Jacques Chalrici, procureur de la communauté de Malaucène, contre Peyronne Astoud. — Délivrance des biens en la cause de Jean Jacot contre Amiel Jean. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Arnaud, Sichap, Tanardon, etc.

B. 2319. (Registre.) — In-4° 517 feuillets, papier.

1636. — Manuel des causes civiles. — Avis donné aux consuls de Malaucène du passage par leur ville d'une compagnie de 80 hommes de troupes françaises venant de Provence et allant prendre quartier à Piégon, les hommes logeront le 1^{er} mai en payant toutes choses. — Poursuites des prieurs de la confrérie de St-Eloi, contre Nicolas Bédusier, héritier de Simon Duserre, en paiement de 42 sous dont 30 résultant d'un legs fait par ledit Duserre et 12 pour l'avoir porté et avoir assisté à son enterrement. — Poursuites des consuls, contre Gaudibert, notaire, en restitution du livre des procès-verbaux des conseils. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Berdier, Postin, de Fougasse, etc.

B. 2320. (Registre.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1637. — Manuel des causes civiles. — Offre par les consuls sortants de rendre leurs comptes. — Saisie générale des biens de feu Antoine Gaudibert, faite à l'instance de messire Jean Martineau et les hoirs dudit Gaudibert. — Discussion des biens de Guillaume Julian contre Claire Julian sa fille. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Lafont, Chiron, Morel, Daumas, Castel, etc.

B. 2321. (Registre.) — In-4°, 518 feuillets, papier.

1638. — Manuel des causes civiles. — Criée portant défense de laisser entrer le bétail dans les vergers et oliviers. — Réclamation de Louis Daumas, contre son inscription au rôle du capage de Malaucène. — Poursuites des consuls: contre Savourin Charasse, adjudicataire du transport d'un bloc de pierre qui devait servir à la construction de la fontaine de la place à Malaucène; — de divers, contre Amiel Gauthier, de Malaucène, en paiement du montant à raison de 16 sous la livre de diverses quantités de cocons qu'il leur a achetés et qu'il a revendus à Jacques Montonier, négociant, d'Avignon. — Concession de prise d'eau du Groseau, faite à César d'As-tier pour arrosage d'une terre du tenement de la grange, au quartier de Pariton, faite en vertu de l'article 136, des statuts municipaux de Malaucène. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Teste, Bonfils, Girard, etc.

B. 2322. (Registre.) — In-4°, 571 feuillets, papier.

1639. — Manuel des causes civiles. — Acceptation d'héritage sans bénéfice d'inventaire par Esprit Bonis, contre tous les prétendant ayant droits. — Sommation faite par les consuls de Malaucène, contre le sieur Jean-André Rantier et divers autres particuliers, pour les forcer de payer à la communauté une somme due pour achat de pièces de terre. — Reddition des comptes de tutelles de Claude Manenti, tuteur de Anne Chalonne, lequel accepte de nommer un auditeur. — Opposition de la part de Jacques Antoine, contre la discussion des biens de Jean Berdier, comme créancier dudit Berdier. — Criée de la délivrance de la vendange, faite par le sieur Martinet, par tous les lieux et carrefours de Malaucène. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire, par Esprit Roux contre les créanciers et ayant droits, inventaire dudit héritage et autres: « dans la cuisine, une table noyer à tar-

• teaux, une assiète estaing, une litoche noyer, une tasse estaing, une dorgue cuivre ; une arquebuse à mèche, une pertuisane, une halebarde, un espieu, un arquebuse à rouet, un « poignard ; un caleau à queue, etc. ; — à la boutique : quarante-cinq outils fers garnis de bois, servant audit art de menuisier, deux marteaux, un varlet fer, une herminette, « de vieilles presses, etc. etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc. etc.

B. 2323. (Registre.) — In-4^o, 553 feuillets, papier.

1640. — Manuel des causes. — Assignation devant le lieutenant du viguier de Malaucène de Pierre Marsen, oncle et tuteur de Raymond Marsen, fils de feu Louis Marsen, et de Simon Chaffloy, mari de Anne Astoud, en restitution et partage d'héritage. — Mise en possession par le viguier de Malaucène, d'une terre située au territoire de Malaucène, pour le sieur Isnard Daumas. — Assignation d'Ambroise Hugue contre Jean Berdier pour la somme de trois écus à lui dus. — Nomination d'arbitre pour les créanciers d'Antoine Gallian, pour la vérification et le partage de son héritage. — Criée publique faite dans les carrefours de Malaucène par Claude Imbard, sergent, pour annoncer l'encan et la mise aux enchères des biens de feu Pierre Messier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Barthélemy, Butrand, Blanc, Claude, etc.

B. 2324. (Registre.) — In-4^o, 401 feuillets, papier.

1641. — Manuel des causes. — Poursuites d'Antoine de Jobannis, recteur de la confrérie des Pénitents blancs de Malaucène contre André Astoud, trésorier de ladite confrérie, en 1633-34, en paiement de comptes. — Compte de Jean Bilhon, chirurgien, pour avoir guéri le sieur Augier, d'une gonorrhée, etc. — Contestation entre les Ursulines de Malaucène et Claude Guintrand, au sujet du passage de l'eau nécessaire pour l'arrosage du jardin des dites Ursulines. — Liquidation et permission du titre de curateur, par M. Christol Barret, pour Marie Barret. — Contestation entre Claude Galas, fabricant de formes de papier, et François Autade, propriétaire de Malaucène, au sujet de leurs affaires. — Incendie des bois de Veaux par les habitants de Moland (Drôme), jaloux de ce que la justice en avait attribué la propriété à la communauté de Malaucène. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Bertrand, Baptiste, Bernard, Claudi, Barret, etc. etc.

B. 2325. (Registre.) — In-4^o, 392 feuillets, papier.

1642. — Manuel des causes. — Exposition d'inventaire pour les enfants et hoirs de feu Jean Jacote et Firmine Nicolande ; inventaire et description desdits meubles : « Une « caisse noyer fermant à clef laquelle ayant été ouverte, présente lesdits témoins, s'y est trouvé ce qui s'en suit : un « mauvais sac vieux, un pourpoint trois cannes toile de « maison, un massepan, une coyssinière toile boussete, un « bancan demi laine bon, une nappe grossière ; plus une « caisse de sapine dans laquelle s'est trouvé ce qui s'ensuit : « un sac, un petit marteau fer, etc. etc. » — Assignation d'un pâturage spécial pour les bestiaux atteints de maladie contagieuse. — Concession de prise d'eau du Groseau au profit de François Filholet, pour une terre sise au grand chemin de Vaison, au quartier de Pionton. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Savornin, Malivert, Moureau, Imbaat, Lagière, etc. etc.

B. 2326 (Registre.) — In-4^o, 476 feuillets, papier.

1643. — Manuel de causes. — Ordre du Recteur prescrivant aux consuls de Malaucène de laisser la liberté d'entrer et de vendre dans Malaucène du pain venu des environs. — Permission à Catherine de Polignac, dame de Pleisians (Drôme), de faire transporter par le Comtat, 150 salmées de blé. — Poursuites de Félix, trésorier de la commune contre ses débiteurs. — Contestation entre Jean de Payen, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du Roi, bailli et sergent général de l'évêché de Viviers, co-seigneur de la Garde-Paréol, et noble Esprit Bastier, au sujet d'une créance. — Délivrance d'une terre sise au quartier des Plaudiers, pour Marcelin Gros. — Citation au sieur Gaudibert contre Jean Tromel, lui réclamant la somme de 3 livres que ledit Tromel lui doit pour diverses courses. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Bernard, Bertrand, Claude, Daumasse, etc.

B. 2327. (Registre.) — In-4^o, 497 feuillets, papier.

1644. — Manuel de causes ordinaires de Malaucène. — Citation de François Spanet par Gabriel Billion, lequel réclame audit Spanet la somme de 4 écus à lui dus pour médi-

cements et soins apportés à sa femme malade. — Autre citation faite par Christol Bonnet, contre Jean Berdier, pour lui réclamer la somme de 5 écus qu'il lui avait prêtée. — Autorisation par M. Jean Regnier, docteur en-droits au sieur Honorat Olivier, de faire construire une petite muraille dite parabant sur la droite de sa maison — Protestation de François des Astoards, seigneur de Velleron, contre les consuls de Malaucène, qui sous prétexte de l'empêcher de se battre en duel, le détiennent et l'empêchent de se rendre à Avignon, où il doit lever une compagnie pour le service du pape. — Contestation entre César d'Astier et Claude Guintrand, au sujet de l'arrosage de leurs prés respectifs. — Assignation de Jacques Daumas, contre François Olivier pour la somme de 11 florins, que ledit Olivier lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Basgnel, Arnaud, Guintrand, Daumas. etc. etc.

B. 2338. (Registre.) — In-4°, 519 feuillets, papier.

1645. — Manuel des causes ordinaires. — Proclamation faite par ordre des consuls de Malaucène, par laquelle ils défendent, pendant 6 ans, toute coupe de bois (bois des Boynes), par mesure de conservation. — Offre de paiement de pension montant à la somme de 3 florins 6 sous, pour arréages de 4 années de pension due audit Charette. — Rôle des biens de Jean Jacob, habitant, en son vivant, la commune de Malaucène; parmi lesquels: « une terre à trois pièces de contenance d'environ trente charges vendange; plus deux caisses fermant à clef, l'une de noyer, l'autre de chêne ou de pin, peu de valeur. — plus un capal de dix écus avec sa pension de quarante sous et deux sous pour Bérard et sa femme; plus une vigne d'environ trois journaux, sise au terroir lieu dit Aygue la Mère, etc. » — Bulle d'Innocent X, annonçant le Jubilé. — Protestation de la confrérie des *Pénitents blancs* de Malaucène contre le sieur Lagarde, entrepreneur de la construction de leur chapelle. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Jacob, Pasquet, Barret, Rieard, Baudet, etc.

B. 2329. (Registre.) — In-4°, 492 feuillets, papier.

1646. — Manuel des causes civiles. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire de feu Bonot, par Jehanne Burlat, sa veuve. — Passage d'eau d'arrosage au profit de Pierre Testut, contre Christol Astier, et autres. — Poursuites de la commune de Malaucène et de son rentier des petits-lods contre les emphytéotes de ladite commu-

nauté. — Vente à l'encan des meubles parmi lesquels se trouvait: « une brosse valant 1 livre 3 sous, une tasse « étaing, 1 livre 3 sous; un chambon, 1 livre 2 sous; une « oulle fer, 1 livre, 8 sous 12 deniers, un ban à païtir, 2 sous « 12 deniers, etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Moson, Cordillat, Spirit, Beneti, Robin, etc. etc.

B. 2330. (Registre.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1647. — Manuel des causes civiles. — Ajournement d'héritage pour Claude Saince, pour cause de la continuation de l'inventaire des biens. — Note portant acquit de la somme de 4 livres et demi que ledit François Roland devait à Spérit Desplan. — Assignation de Michel Ronget, pour la somme de 7 livres due à Guillaume Gasendi, pour dépenses de bouche. — Instance des consuls de Malaucène, contre Etienne Blandin, fermier du moulin à huile, pour lui faire recouvrer le fossé qui conduit l'eau du Groseau audit moulin. — Commission et taxation d'aliments pour les hoirs d'Esprit de Bottin, seigneur de Valouse, contre Marguerite-Geneviève de l'Espine d'Aulan, sa veuve. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Johannis, Isoard, Jacobi, Claude, Crespin, Raymond, Salvator, Simon, Stephani, etc. etc.

B. 2331. (Registre.) — In-4°, 448 feuillets, papier.

1648. — Manuel des causes civiles. — Déclarations des pensions pour le paiement du vingtain de la communauté de Malaucène contre les particuliers dudit lieu. — Assignation du sieur Galand contre la nommée Marie Fronceschale, pour la somme de 49 sous et demi que celle-ci lui doit pour vente de marchandises. — Mandement du vice-légat adressé à la requête de Claude Guintrand, viguier de Malaucène, à ladite communauté, et relatif aux procédures, extraits, expéditions faites par les notaires. — Assignation d'Etienne Gasquet, charbonnier de Malaucène, par Charasse Barthélemy. — Déclaration de mariage entre M. Charles Bressy, orfèvre de Carpentras, et demoiselle Madeleine Martinelle. — Instances faites aux consuls de Malaucène, par Claude Balme, vice-vicaire de la paroisse, pour faire réparer l'église dont l'entrée menace ruine. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Filholet, Bilhone, etc.

B. 2332. (Registre.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1649. — Manuel des causes civiles. — Succession de Claude Favier, obtenue par un tiers à la confrérie du St-Sacrement de la paroisse à la confrérie des Pénitents blancs, et aux religieux Augustins de Malaucène. — Assignation du sieur Bellézi, contre François Olivier, pour la somme de 14 florins 4 sous, que le susdit lui doit, pour vente de marchandises. — Autre assignation de Jean Grangion, contre Michel Salier, pour la somme de 1 écu 25 sous, reliquat du prix d'un âne que ledit Grangion lui avait vendu. — Comparution de Jacques Colin, demandant condamnation contre ledit Thomas Chemot, pour le remboursement de dix-huit sous que ledit Colin a payés pour lui. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Martin, Alibert, Antoine, Barnoin, Arnaud, Mauran, etc.

B. 2333. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1650. — Manuel des causes civiles. — Comparution du sieur Isoard Daumas, rentier, contre le sieur Rebin, pour paiement des biens par lui acquis de messire Bilhion. — Criée et commandement faits par ordre des consuls de Malaucène, ordonnant à tous habitants dudit lieu de faire vérifier et légaliser les balances, briquets, mesures, etc. — Poursuites de l'Œuvre des pauvres filles à marier, contre Laurent Rousseau, chirurgien de Bédoin, pour la recouvrance d'un capital. — Poursuites des consuls, pour faire souscrire des reconnaissances pour les emphytéotes de la commune. — Assignation des consuls de Malaucène, contre Jean Barnoin, pour l'obliger à passer l'acte d'arrentement du four. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, opposition, inventaire de meubles, enregistrement des causes concernant la famille Barnoin, Charasse, Blanc, Filholet, Bremond, Barnier, etc.

B. 2334. (Registre.) — In-4°, 705 feuillets, papier.

1652. — Manuel des causes civiles. — Présentation de caution du sieur François Philolet, procureur de l'aumône des pauvres filles de Marie, pour une rente à lui faite. — Assignation du sieur Baptiste Guintrand, contre Foulque et Barnoin, pour la somme de 2 livres 5 sous, prix de marchandises qu'il a fournies auxdits Barnoin et Foulque. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement concernant les familles Charasse, Barnoin, Boumont, Roland, etc.

B. 2335. (Registre.) — In-4°, 409 feuillets, papier.

1656. — Manuel des causes civiles. — Poursuites des consuls, contre Gabriel Buon et Esliève Joanel, exaeteur de la cotisation de 15 sous par maison, pour leur faire rendre leurs comptes. — Constatation, faite devant le lieutenant du viguier, par François Ansade rentier des directes dudit Malaucène, de l'échange de deux prés sis l'un aux Martinets et l'autre vers le moulin du vaisseau, par Pons Desplans et son frère Michel. — Citation d'Etienne Gasquet, contre le sieur Olivier, pour 1 écu 7 sous, pour fournitures à lui faites. — Délivrance de meubles pour le nommé Pons Romans : « et primo : un lit « noyer, audit sieur Eucaster Baptiste, 4 livres 5 sous ; une « flassade laine, blanche baptiste, 3 livres ; — deux lineuels, « toile de maison, un bon et un mauvais, 30 sous ; — un banc « à pecoul, 2 sous, etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Camaret, Lagneu, Charasse, Gaudibert, Levy, Bouquet, etc.

B. 2336. (Registre.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1658. — Manuel des causes civiles. — Etant vignier, seigneur Jean de Martineau. — Assignations : de Mary Callebé, par Jean Chabrol, pour la somme de 4 florins à lui dues pour fournitures diverses ; — de la dame Chol, dit Marquise, par le même, pour la somme de 32 sous, due pour fournitures diverses ; — de Rochier, par Pons Roman, pour la somme de 1 livre 19 sous, due audit Roman. — Assignation de Jean-Jacques, contre Louis Morin, pour la somme de 7 écus et demi, due pour reste de 12 écus. — Demande de trois écus, par Jean Meynard, à Gabriel Roland, pour avoir utilisé son bétail. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Camaret, Guintrand, Rolland, Ligaud, Chamet, Roman, Rogier, etc. etc.

B. 2337. (Registre.) — In-4°, 525 feuillets, papier.

1662. — Manuel des causes civiles. — Saisie faite par Isoard Julien, sur Christol Beinet, d'un broc de cuivre, qu'il garde comme gagière pour l'acheteur des bans. — Vente des terres et bois de St-Chon. — Ordonnance prescrivant la délivrance à Ferdinand de la Beaume, comte de Montreuil et du Pont-de-Vèle, marquis de St-Martin et Lavery, de l'expédition de divers actes qui se trouvent dans les écritures de Gaudibert, notaire de Malaucène. — Défense faite aux hôtes

liers de vendre du vin acheté hors du territoire de Malaucène. — Gagière saisie sur Christol Astaix, par Angelin Monier et Louis Daumas, et consistant en un pic et une hache pour être remise aux mains de Roux Chabrier, avec défense de s'en dessaisir. — Assignation faite par Jean Cornet, contre le rentier de Pierre Robin, pour sept sous et demi, prix de façon d'une toile et trois livres de fil de manade. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Martinel, Gaudibert, Bonnet, Julian, Gauchier, Bellesi, etc.

B. 2338. (Registre.) — In-4°, 582 feuillets, papier.

1664. — Manuel des causes civiles. — Ordonnances municipales concernant la boucherie de grosse chair, les vendanges, le souquet, la réparation des chemins, etc. — Assignation d'André Mouret, contre Jean Lichat, pour la somme de 4 écus 14 sous, que ledit Achat lui doit, pour la nourriture. — Assignation de François Fabrique, contre Philip Rosel, pour la somme de 27 sous, que ledit Rosel lui doit, pour reste de prix de deux tonneaux à lui vendus. — Consignation et collocation de dot pour Marie Fromelle, femme de Charles Jean, contre les prétendus créanciers et ayant droit. Commandement fait de la part des consuls de Malaucène, contre Jean François et Jean Gotturier père et fils, rentiers des lods de ladite communauté, pour n'avoir pas payer les lods qui sont dus à la susdite communauté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Ardoin, Gicille, Rigaud, Cotturier, etc. etc.

B. 2339. (Registre.) — In-4°, 421 feuillets, papier.

1666. — Manuel des causes civiles. — Serment prêté par Jean Gaudibert, afin de pouvoir valider par sa signature les expéditions de contrat reçus par Thomas Guillaume et Pierre Chauvet, notaires. — Poursuites des bayles de la confrérie de Notre-Dame-de-Montaigu, de Malaucène, contre les héritiers de Marie de Mareel, pour le paiement d'un legs de 3 pistoles d'Espagne, fait par celle-ci. — Discussion entre Guillaume Fasende et ses créanciers, qui veulent lui retenir, en paiement de ses dettes, une vigne qu'il a achetée. — Assignations : de Joannis Couche, contre Jean-Jacques Bariaude, pour la somme de 9 florins 4 sous, qu'il lui doit, pour diverses marchandises; — de François Ansade, propriétaire, contre Mounier, pour la somme de 12 florins, reste de prix de marchandises. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, in-

ventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Mauvet, Carcassonne, Martine, Bonnel, etc.

B. 2340. (Registre.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1667. — Manuel des causes civiles. — Poursuites de Charles Pasquin, abbé de la jeunesse de Malaucène, contre Marguerite Dumas, en paiement d'un écu, somme à laquelle ont été abonnés les droits revenant audit abbé à l'occasion du mariage de ladite Dumas, avec un étranger. — Crieée faite par le sergent de Malaucène, de l'encan et enchères publiques des meubles du sieur Lichap Bourbon, pour payer les créanciers. — Assignation de Gabriel Desplans, en qualité de procureur des pauvres filles à marier, contre Jeanne Becquière et Jean-Baptiste Jailliet, pour une certaine somme due par les susdits comme caution. — Demande de gagière, consistant en une bassine cuivre, faite par le sieur Camaret, contre Mathieu Isnard. — Ajournement prononcé par le viguier à la requête de Guintrandi, contre les poursuites que le sieur Buaebet exerce contre lui. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurateurs, enregistrement de causes, etc.

B. 2341. (Registre.) — In-4°, 605 feuillets, papier.

1668. — Manuel des causes civiles. — Citation faite par Jaume, contre André Bion, à la requête de François Robin, lequel réclame audit Bion la somme de 3 écus, pour rente d'un jardin. — Discussion des biens du sieur Cassan, contre ses créanciers, par devant le viguier. — Discussion des biens d'Antoine d'Hugues, contre ses créanciers, et assignation du susdit Hugues, donné au sieur Giraudi, notaire desdits créanciers. — Assignation de Jean Tettu, contre Esprit Mattron, pour la somme de neuf livres, que ledit Mattron lui doit, pour reste de rentes. — Assignation d'Esprit Vilhes, contre Pons Filholet, pour la somme de un écu, pour vente de marchandises. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Gaudibert, Dastile, Pons, Rolland, Cassan, etc.

B. 2342. (Registre.) — In-4°, 815 feuillets, papier.

1670. — Manuel des causes civiles. — Procédure de la discussion des biens de Claude Audrier. — Comptes de la tutelle de Louise Rol, épouse de Fabrien Peyre. — Vente du Collet du Nègre au grand Oratoire, à Malaucène. — Poursuites de Félix Barnoin, trésorier de la confrérie des Pénitents

blanes de Malaucène, contre Antoine Vial, en paiement de 4 florins, pour son entrée dans la confrérie. — Criée faite par Julian, sergent papal, par ordre du vignier, à la requête de Raymond Marcel, pour annoncer l'enclère et mise en vente des meubles et autres objets saisis au sieur André Bion. — Prise de gagièrre, consistant en un peyrol cuivre, par le trésorier de la communauté, sur le sieur Guillaume Bernard, de Veaux, pour n'avoir pas payé les tasques et censes de perdrix et autres dettes. — Teneur de la sentence de discussion des biens d'Esprit Mouran, jardinier, contre ses créanciers. — Assignation de François Anrès, hôte du Barroux, contre Jean Chaîne, cordonnier, pour la somme de un écu, qui lui est dû, comme argent prêté; — de Isoard Dromel, contre Estienne Casque, pour la somme de deux écus qu'il lui doit, pour vente de marchandises. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Astoud, Fabriques Raymond, etc. etc.

B 2313. (Registre.) — In-4°, 618 feuillets, papier.

1671. — Manuel des causes civiles. — Assignation de Massi de Carcassonne, juif de Carpentras, contre Marie Rolane, veuve de feu Gabriel Gauthier, pour la somme de 7 livres que le dit Gauthier lui devait pour prix de marchandises. — Obtention d'arrêts et saisies de gagièrre faite par Jaume Bonnet, sergent, de Malaucène, par ordre du vignier et à la requête d'Antoine Sorbier, contre le sieur Pons Isoard, pour la somme de quarante-un sous, qu'il doit au dit Sorbier. — Mise à ferme du moulin à blé du portail Duxon à Malaucène. — Assignation de M. Gabriel Charasse, médecin à Malaucène, contre le sieur Antoine Rolland, pour la restitution de deux brebis sur 6 qu'il lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Marin, Isnard, Barnet, Courbet, Guintrand, etc. etc.

B. 2344. (Registre.) — In-4°, 583 feuillets, papier.

1673. — Assignation de Rigaud, contre Antoine Jean, pour la peine du travail fait par lui en réparant son tonneau. — Autres assignations : d'Étienne Barnier, contre Antoine Tabaudon, pour la somme de deux écus sept sous que le dit Tabaudon lui doit pour vente de toile; — de Pons Charasse, contre Jacques Fibon, pour la somme de dix florins et demi pour vente de foin; — de Guillaume Camaret, contre Gaspard Roubier, pour la somme de huit florins un sous, que le dit Roubier lui doit pour reste de marchandises.

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

ses. — Criée pour l'arrentement du moulin appartenant à la communauté de Caromb. — Rapport sur l'état de la commune. — Ordonnance de l'évêque de Vaison relative à l'observation des dimanches et des fêtes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Blanc, Villet, Volane, Verdet, etc.

B 2315. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1674. — Manuel de causes civiles. — Assignations : par ordre du vignier, de Marie Messier, pour payer au sieur Barret la somme de 40 sous, reste de journées de travail; — d'Étienne Jean Cord, contre Guillaume de Lafont, pour de l'argent dû au dit Cord. — Exposition de Jérôme Gauthier, après la mort de sa mère, femme Chalancoune, demandant, pour obvier à tout inconvénient, descriptions et inventaires, de tous les biens, meubles et immeubles. — Intimation d'inhibition de la requête de Jean Claude Martinel, contre Jean Lichap. — Injonction faite de la part des consuls de Malaucène, aux habitants des granges des Veaux, de réédifier le vieux pont servant pour le passage des terres des Veaux en Dauphiné. — Nominations de tuteurs, procurations, enregistrement de causes, etc. etc.

B 2346. (Registre.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1663-1668. — Manuel des causes civiles. — Obtention d'inhibition et défense d'assignation, de la part des consuls en faveur de Jean François Rippert, contre François Beaumont et sa famille. — Obtention d'ajournement, de la part du vignier, en faveur de demoiselle Anne Richard de Brémont, héritière universelle de demoiselle Anne Brémont sa tante, et Esprit Testu son mari, contre les hoirs du sieur Joannis et Jeanne Barbe Blanc. — Productions de lettres d'inhibition et de défense et obtention d'assignation, contre Pierre Imbert, de la part de noble illustre seigneur messire François Robin, chevalier, en qualité de synde des créanciers d'Antoine Calopin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Couturier, Guintrand, Vineent, Brémont, etc.

B. 2347. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1667. — Manuel des causes civiles. — Obtention d'ajournement de cause obtenue par le sieur Esprit Verdet, contre Pierre Imbert, au sujet de la jouissance et de la libre posses-

sion d'une terre sise au quartier de l'Oratoire, que le dit sieur Verdet lui a arrentée. — Assignations données par Jean Ript, tisseur de toiles, à Charles François Pascal, menuisier, en paiement de 6 livres roi qu'il lui avait prêtées ; — par François de Brémond et Anne Sap, mariés, à Louis Martinel, maçon, pour faire convertir en acte public la vente verbale au prix de 300 livres qu'ils lui ont faite d'une petite maison sise dans Malaucène. — Commandement fait par Jean Joseph Ignace Christol Siffrein d'Astier, baron de Montfaucon, aux boirs de Catherine Roux Poyol. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement des causes concernant les familles Bourrezet, Guingardet, etc.

B. 2348. (Registre.) — In-4°. 193 feuillets, papier.

1684-1690. — Manuel des actes judiciaels de la cour de Malaucène. — Assignation de Joseph Touche, marchand, habitant de Carpentras, contre Marie Roland, pour la somme de un écu 7 sous qu'elle lui doit pour vente de marchandises. — Saisie de gagière et inhibition faite par Pons-Bonnety, maréchal, contre Étienne Chabrol, et consistant en une terre que Blanc tient en arrentement du dit Chabrol. — Assignation de Joseph de Martinel, contre Gaspard Brun, pour la somme de 10 écus blancs et demi, d'une part, et dix sept sous patats et vingt trois sols bon argent, le tout pour vente de foin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, enregistrement de causes concernant les familles Parandier, Bernard, Sauvaire, Lichap, etc. etc.

B. 2349. Registre. — In-4°, 555 feuillets, papier.

1724-1726. — Manuel des causes civiles. — Discussion des biens du sieur Christol Messié et Anne Marie Jaquet, contre leurs créanciers. — Assignation faite par le viguier à la requête de Jean Guibert, du lieu d'Entrechaux, contre maître Claude Bonety, maréchal, en paiement de la somme de 24 livres roi d'une part, qu'il doit au dit Guibert, pour prix de feuilles de mûriers, plus la moitié de 22 écus 30 sous, pour des cocons que le dit Bonety lui a vendus. — Assignation de messire Étienne Messié, contre le sieur Barnoin Joseph Fournier, pour la somme de 3 écus 24 sous patats, que le dit Barnoin lui doit. — Assignation faite par le viguier, à la requête du sieur Favier, du Barroux, contre maître Claude Bonety, maréchal, pour la somme de 8 livres roi que le dit Bonety doit, pour prix de viande, au dit Favier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Lichap, Bonety, Messié, Jacques, etc.

B. 2350. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1732. — Actes judiciaels. — Comparution du sieur Vincent Constantin, pour la somme de neuf livres pour marchandises et argent prêté, qu'il doit au sieur Chaise, cordonnier. — Offre de paiement par André Arnaud à Jean François Guintrand et Antoine Barnoin, de la somme de 40 livres roi pour reste du prix d'une maison. — Obtention d'inhibition et d'ajournement en la cause de Joseph Testu et Pierre Pons contre Jean Charasse, serrurier, au sujet de la séparation d'une terre. — Assignation de Jean François Marcel, fermier du pesage et mesurage de Malaucène, contre Sébastien Guillardon, pour la somme de 14 livres pour droit de pesage. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Allègre, Laurent, Roux, Gaudibert, etc.

B. 2351. (Registre.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1735-1736. — Actes judiciaels. — Ajournement prononcé par le viguier, dont la cause de Joseph Roux, contre Bernard Astaix et Marie Alzard, mariés. — Condamnation: prononcée par le viguier, contre Louis Guintrand, et ordre de payer le bon et amende qu'il a encourus conformément aux statuts de la commune ; — en la cause de noble et illustre seigneur, messire Joseph François de l'Espine, contre Jean Joseph Isnard et autres, pour constater le dommage causé dans sa terre, par la construction d'une prise d'eau. — Assignation de Toussaint Estève, contre Marguerite Estève, sa sœur, pour la somme de 6 livres reste de 12 livres qu'elle lui devait. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Clément, Charasse, Roux, etc.

B. 2352. (Registre.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

1747-1761. — Dénonces faites par : Marie Barnoin, épouse d'Esprit Antoine Marie, contre la gardense de bétail laïnu de Jean Blanc, pour l'avoir trouvé faisant paître son troupeau dans une vigne, où il y avait beaucoup de figuiers ; — de Jacques Charasse, tisseur de toile, pour avoir trouvé la gardienne de troupeau de François Gaudibert, sur les 2 heures de l'après midi, qui arrachait des feuilles de mûriers ; — de François Lichap ménager, contre Galoupin et les fils d'Antoine Escoffier, pour les avoir trouvé cueillant du raisin, dans une vigne sise au quartier de Rieufreid ; — de Jean Bérard, contre Esprit Charasse, pour l'avoir trouvé arrachant 2 pieux d'une

palissade; — de Félix André Giraudy, pour avoir trouvé le jour de la fête de St-Simon, vers deux et demie, la gardeuse du troupeau lainu de Jean Martin, faisant paître ses bêtes dans un pré à lui appartenant, etc. etc.

B. 2353. (Registre.) — In-4°, 768 feuillets, papier.

1716-1749. — Procès littéraires. — Lettres d'intimation obtenues par le sieur Antoine Auberi du lieu d'Entrechaux, contre les hoirs de Jean Claude Fabre et Marie Rose Meyer, pour une somme à lui due. — Lettres de délivrance donnée par le viguier de Malaucène, à la requête de Jean François Favier et les consuls du Barroux, pour mettre en vente par enchères et encans publics, tous les meubles saisis en gagerie. — Mise en possession d'une maison, de ses droits et appartenants, à la requête de Charles Bequier, laquelle maison il a achetée à l'enchère. — Offre faite par le sieur Joseph Marie Antoine de Malaucène, de la somme de 80 livres pour augmentation de la terre appartenant à l'hôpital des Pauvres de Jésus-Christ, sise au quartier du col d'enrorcée. — Offre d'augmentation faite au viguier de Malaucène, par Etienne Brusset, ménager, sur la terre verger et maison sise au quartier d'Euronie. — Ordre de contrainte, donnée par un mandement du vice-légal, à la requête de messire Pierre de Chapus, contre Pierre Étienne Gayte et Marie Bonnet de Malaucène, à payer la somme de 80 livres, moitié grosse monnaie, moitié patats, pour les arrérages de 5 années d'une pension de 16 livres, sous peine de confiscation, et saisie de meubles et immeubles, etc. — Mise en possession d'une maison et ses dépendants, tenants et aboutissants sise à Malaucène, dans la rue du Rieu, en faveur de Charles Béquier libérateur de la dite maison. — Offre faite par Étienne Brusser, ménager de Malaucène, de la somme de 200 livres, monnaie courante, sur la maison et dépendances de l'Euronie. — Demande de gagerie de la part de Alexandre Filliol, prêtre, et curé de Malaucène, contre tous les débiteurs de l'hôpital des pauvres de Jésus-Christ, etc. etc.

B. 2354. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1625-1632. — Rapports. — Rapport fait par Gabriel de Balme, pour la vérification et l'estimation des dommages causés dans une terre appartenant à nobles Jacques de l'Espine, seigneur de Ponet. — Rapport d'estimation des dommages causés dans la terre d'Isnard Daumas. — Estime générale faite par Jean Rolland et Simon Jeannier, experts, des biens de Guillaume Cartel, dudit Malaucène, et avoir estimé : une terre de deux éminées ou environ, sise à Grongel,

estimée à 105 florins; Une terre de 4 éminées sise à la tête de la Talque à 160 florins; une terre de 4 éminées estimée 95 florins etc. etc. — Estimation et rapports en faveur d'Antoine Marchand, Simon, Martinel, Gaudibert, etc. etc.

COUR DE MALEMORT

B. 2355. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1571-1643. — Ordre du vice-légal, communiqué aux consuls de Malemort et défendant l'entrée en Dauphiné et Comtat-Venaissin à partir de Valence, par crainte du mal contagieux : « J'ai suspendu l'entrée depuis Valence en hauls, » j'en ai avisé Malaucène, Vayson, Vaurias, Bolène et les environs, vous plaira de le faire savoir à vos cartiers de la « juridiction de Carpentras, etc. etc. » Lettre du vice-légal informant les consuls de la juridiction de Carpentras de l'apparition du *mal contagieux* à Montoux. — Proclamation du registre des tailles pour la commune de Malemort, payant la somme de 235 florins soldés 1 tiers au mois de juillet, le 2^{me} tiers au mois de novembre et le dernier au mois de janvier. — Mandement de monseigneur Marius Philonadi, vice-légal touchant les soldats italiens établis dans Avignon et le Comtat. — Autre mandement du même, portant une diminution de la gabelle à cause de la grande misère provenant de la peste et de la famine. — Insinuations, enregistrements de causes, inventaires de meubles, oppositions, procurations, etc. etc.

B. 2356. (Registre.) — In-4°, 952 feuillets, papier.

1662-1691. — Insinuations. — Contrat de mariage passé entre Jean Marie Eymenier, et demoiselle Isabeau Bermesse. — Donation faite par Marie Bonadona, veuve de Étienne Dumas, en faveur d'Isoard Dumas, son fils. — Enregistrements de mariage : entre noble Raymond de Bonadona, et demoiselle Marie de Bonadona, de Malemort, entre Antoine Verguier, fils de Peyre, et Marguerite Chomendé, entre Joseph Upays et Marie Donette. — Insinuation de rente de maison de noble Joseph de Bonadona, contre demoiselle Esperite Madeleine de Bonadona sa sœur. — Enregistrement du contrat du mariage pour Denis Chabrier, et Anne Brigitte, contenant entre autres : — la somme de 10 écus, monnaie courante donnée par la dite Anne Brigitte, plus un coffre noyer; deux bagues d'or; « le tout demeurant au survivant des époux » ; — par le dit Chabrier, etc. — Citation des hoirs de noble Paul Dayard, contre ceux de Jean Claude Taquet, et les hoirs de Catherine Roberte réclamant la somme de 12 écus dus au dit Dagard. — Citation au nom de l'hôpital de Malemort, contre

Jean Joudon et autres pour les rentes, pensions, arrérages dus au dit hôpital. — Conclusion de la communauté, et décision au sujet des abbés de la jeunesse. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Bonadona, Vasson, Guilbert etc. etc.

B. 2357. (Registre. — In-4°, 981 feuillets, papier.

1694-1716. — Insinuations. — Comparation de Étienne Salignan, réclamant à Denis Neiron la somme de dix deniers à lui dus. — Enregistrements de mariage entre noble Dominique de Bonadona, et noble dame Spirite de Bonadona. — Entre Charles Eymenier et Catherine Bernière ; — entre Pierre Tira et Anne Grasse, mariés ; — entre Pierre Antoine Flandrin et Françoise Chavel ; entre Claude Eymenier et Thérèse Flandrine. — Citation de la commune de Malemort, à la requête des consuls et baile, de tous les habitants de la dite communauté, pour les obliger à payer ce qu'ils doivent à l'exacteur des tailles ou à ses associés. — Saisie d'une émincée et denie de vigne, sur le sieur Nicolas Argand, à la requête des bailes et consuls de la communauté de Malemort. — Rapport d'arpentage fait par Jacques Raymond, d'une terre appartenant aux hoirs de Noël et Firmin Neyron, pour être mise aux enchères. — Assignation du sieur Jacques Reynard, en qualité de cessionnaire d'Étienne Marcellin, demandant contrainte contre tous les débiteurs dudit Marcellin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Collon, Bernere, Flandrin, etc. etc.

B. 2358. (Registre. — In-4°, 285 feuillets, papier.

1717-1741. Insinuations. — Ordonnance de François Maurice de Gonteri, vice-légat, prescrivant à tous les communautés du Comtat de suivre les règlements des États du dit Comtat, « défendant à toutes sortes de personnes tant ecclésiastiques que séculiers, de dégrader « ou faire dégrader, de défricher ny de faire défricher les bois « et forêts qui restent dans le Comtat et ordonnant que tous les « dits bois et forêts et de chacun d'eux, en quel endroit « qu'ils soient, et de quelle contenance qu'ils soient, il en « sera mis une moitié en réserve, avec défense d'y couper « ny faire couper, ni prendre aucun bois mort ni vil, sous « de vigoureuses peines etc. » — Insinuations de mariage pour Joseph Flandrin ; Joseph Imbert ; Benoit ; — Règlement du vice-légat contre les mendiants, vagabonds, gens sans aveu. — Nominations des tuteurs et curateurs, procurations,

oppositions, inventaires de meubles ; enregistrement de causes, concernant les familles Flandrin, Imbert, Chabrier, etc.

B. 2359. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1777. — Insinuations. — Donation de messire noble François de Digoine, seigneur de Sarriens, en faveur de M^{me} Bénécet Pons de Bédarrides. — Comparation de noble et illustre seigneur, messire Jean François Joseph Pusco, par devant M. Charles Villelongue, lequel a déclaré avoir été nommé viguier de Sarriens, par messire Dominique de Lastic, nommé le sieur Jean François Joseph de Pusco, à l'office de viguier de Sarriens. — Insinuation du contract de mariage entre : Joseph Fanonet et Catherine Diseors ; — entre Jean Boyer et Madeleine Croizac, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrements de causes, etc.

COUR DE MAZAN

B. 2360. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1526-1530. — *Manuale causarum criminalium curiae communis loci Masani, diocesis Carpentoractensis.* — — Étant officiers Gratias Isnard ; juge, noble Pontius Thomas, baile ; Antoine Bosse jeune, procureur fiscal. — Vente par Jean Clot à Jean Milot, d'une terre de trois éminées, sise à Mazan, lieu dit à la Pierre, moyennant deux écus. — Condamnation de Pierre Baclard, de Pernes, à quatre livres d'amende, pour avoir laissé pâturer des bestiaux sans autorisation. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Poncet, Matbey, Girard, Barret, etc.

B. 2361. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1530. — Manuel des causes civiles, étant officiers de la cour de Mazan ; Baucher, Isnard, juge ; Alexis Jamet, baile ; Antoine Bosse jeune, procureur fiscal. — Envoi en possession pour Antoine Bosse, procureur fiscal, des biens de Catherine, sa sœur, en son vivant, veuve d'Antoine Reynaud. — Sentences définitives, ordinations, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Cardengin, Régiraud, Barberi, Arnoul, Astoaud, Guigon, Vêran, Garbuseli, Rostaing, etc.

B. 2362. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1552. — Causes civiles, étant officiers. l'abbé Allemand, juge; Esprit Thomas, baile; Jean Bosserie aîné, procureur fiscal. — Constitution des officiers juridictionnels de Mazan, par Esprit Astoaud et Jean de Sade, coseigneurs dudit lieu. — Présentation par Grégoire Demoselle, fermier des bans, de Jacob Auger pour gardien. — Substitution du procureur fiscal, faite par Jean Rosserin, en faveur de Pierre Pitié. — Emprisonnement de Louis Bartolis, dans les prisons du coseigneur à la requête de Madeleine Auger, jusqu'à ce qu'il lui ait payé sept florins et demi qu'il lui doit. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par noble Anne de Bousjgues, de l'héritage de son mari Louis de Vacher, mort à Madane, en Piémont, et déclaration de cette acceptation, faite par noble Jean de Vacher. — Crie faite à la requête du procureur fiscal, en prescrivant à tous les habitants de Mazan, d'apporter le 27 septembre, toutes leurs mesures, émines, quartes, cosses, rasses, balances, barrals, et autres mesures pour les faire vérifier, sous peine, pour les manquants, de la confiscation des mesures et de 25 livres d'amende. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, attestations, enregistrement de causes concernant les familles Astoaud, Seniguerat, Sarusse, Rolle, etc.

B. 2363. Registre. — In-4°, 157 feuillets, papier.

1555. — Manuel des causes civiles, étant officiers Pascal Guillaume, juge; Esprit Thomas, baile; Germain Lucien, procureur fiscal; sergents, Denis, Guigon et Esprit Bonoti. — Poursuite de noble Balthazar de Merles, contre Marthe Colatte, veuve de feu André Bernard, pour se faire rembourser la somme de 32 gros, prix d'avoine qu'il lui avait vendue. — Inventaire des meubles de Pascal Guillaume. — Contestation entre Jean Chaudelon et François Rostaing, pour un prés sis à Mazan, que ce premier avait acheté et dont il ne voulait point acquitter le prix. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et de curateurs, inventaires après décès, comptes de tutelles, enregistrement de causes concernant les familles Rostaing, Cornier, Molin, Molloin, Grimaud, etc.

B. 2364. (Registre. — In-4°, 257 feuillets, papier.

1600-1601. — Manuel des causes civiles. — Confiscation entre les mains du baile de Mazan et à l'instance du recteur de l'hôpital de Mazan, de deux saumées de conségal appartenant à Claude Meffe. — Enregistrement d'une ordonnance du vice-légat d'Avignon (Charles Conti, du 15

septembre 1600, défendant aux consuls et exacteurs des gabelles et autres impositions de faire payer aucune gabelle ou imposition aux soldats italiens commis à la garde des places, sous peine de 25 marcs d'argent, pour chaque fois, applicables au fisc, et de remboursement des sommes perçues. — Ecan des meubles de Jean Durand — Constitution, le 20 octobre 1600, pour François et Sibille d'Astoaud, pour une moitié de la seigneurie de Mazan, des officiers de la cour de Mazan, et pour noble Balthazar de Sade, coseigneur de Mazan, seigneur de Saumane, coseigneur de Cabanes et capitaine héréditaire de Vaison pour l'autre moitié; de Thomas de Cohorn, docteur ès droits, habitant à Carpentras, pour juge; de noble Philippe de Cohorn, pour baile; et de Pierre Sieud, pour procureur juridictionnel. — Inventaire des biens de feu demoiselle Hortense Pourchette à la requête du sieur Jean et Marguerite Pourchette, héritiers. — Assemblée des chefs de familles de Mazan, manants et habitants de Mazan, des mandements du baile, pour l'élection des consuls, trésoriers, conseillers, secrétaire, auditeurs des comptes, acteur en Avignon, recteur de l'hôpital, estimateurs, maîtres des victuailles et corvissades de chair et poisson, cognossades de chemins et rucs, conducteurs de pompes, gustomes de vin et pesade de pain. — Requête des consuls de Mazan, André de Guilhermier, Louis Tavernerii et Claude Bayle à noble Balthazar de Sade, seigneur de Mazan, pour le prier de faire réparer les prisons, insuffisantes pour garder Christophe Bruelle et Jean Mottet, emprisonnés pour de notables sommes dues à la communauté. — Convocation du parlement général des habitants de Mazan pour la révision des comptes de la communauté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès.

B. 2365. Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1602-1602. — Manuel des causes civiles, nouvelle constitution des officiers de la cour de Mazan pour Balthazar de Sade, et noble dame François et Isabelle de Astoaud Saiguettes, coseigneur de Mazan. — Assemblée du parlement général des habitants de Mazan sur la convocation de leurs consuls, pour nommer des mandataires dans l'affaire unie entre la communauté de Mazan et celle de Mormoiron pour une question de territoire. — Inventaire des biens de feu Claude Trebrière, fait à la requête de ses héritiers. — Insinuation pour Barthelemy Roux, d'une donation à lui faite, d'une habitation que François Roux, possédait près la maison et hôpital S-Lazare, hors et près la porte du lieu de Mazan. — Inventaire des biens meubles d'Antoinette de Lasalle, trou-

vés, après son décès, dans la maison d'Étienne Pelletier — Convocation du parlement général de Mazan, pour la nomination de nouveaux officiers, consuls, trésorier, conseillers, secrétaire, auditeurs des comptes, acteur de Mazan, acteur à Carpentras, acteur en Avignon, recteur de l'hôpital, caritateurs, estimateurs, cognoissades des chemins, conducteurs des pompes, tastadeur de vin, — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, etc.

B. 2366 (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

1601-1602. — Manuel des causes civiles, étant juge Thomas de Cohorn, baile Philippe de Cohorn, procureur fiscal C. Roche. — Insinuations des donations faites entre Richard de Cambis, docteurs ez-droits, auditeur de la Rotte du Palais Apostolique d'Avignon, et Marguerite de Sade sa femme; la mère de la mariée Sibille de Gérente lui donne toute les chaines, bagues, bijoux lui appartenant, que la dite demoiselle de Sade a et pourrait avoir entre les mains; de son côté, le marié donne à la dite demoiselle de Sade, en cas de survivance et en augment de son avoir, la somme de 2000 livres. — Insinuation du contrat de mariage, 22 janvier 1602, entre Richard de Cambis, fils de Jean de Cambis chevalier de N. S. Père le Pape de l'ordre du roi, seigneur d'Orsan et de feu Françoise de Clérici d'une part et Marguerite de Sade, fille de feu Jean de Sade, en son vivant conseiller du Roi, premier président en sa cour des aides et finances du pays de Provence, garde des sceaux de S. M. au dit pays, seigneur de Saumane et en partie du lieu de Mazan, et de dame Sibille de Gérente. — Inventaire des meubles trouvés en la maison de Jean Bertrand dit Cubert, fait à la réquisition de Guilhem et Bastian Bertrandi ses enfants. — Inventaires après décès, procurations, oppositions, enregistrement des causes concernant les familles Latour, Cranier, Durandini, Champetier, Bertrand, Audibrand, Gaudet, Saurel, Melchiond, etc.

B. 2367. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1602-1604. — Manuel des causes civiles. — Rapport d'estime pour noble Balthazar de Sade, coseigneur de Mazan, pour une terre sise à St-Sébastien. — Enregistrement d'un sauf conduit en faveur de Jean Michel. — Constitution des officiers de la cour de Mazan, pour noble Balthazar de Sade, coseigneur du dit lieu: Thomas de Cohorne, professeur aux droits habitant Carpentras, pour baile, Philippe de Cohorn pour procureur juridictionnel Antoine Père, pour sergents Jean Got, Claude Quintin, et Jean Marc. — inventaire des biens trouvés dans la grange de M. de Guhier-

mier, appartenant à feu Jean Roux. — Confiscation par les sergents de la cour, au profit du seigneur, des olives qui appartiennent à Jean Blaue et oueillies dans un pré du canton des olives. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Bernard, Durand, Beuf, Serre, Sicaud, etc.

B. 2368. (Registre.) — In-4°, 513 feuillets, papier.

1609. — Manuel des causes civiles. — Insinuation d'un accord passé entre messire Pierre de Théyer, seigneur d'Hercules en Dauphiné, comme mari de Françon Saignette d'Astouaud dame de Mazan, seigneur de Beaumettes près d'Apt, pour une somme 900 écus de 3 francs, pièce que le dit seigneur d'Hercules lui devait. — Bail consenti par la dite dame Fraison d'Astouaud, comme seigneur de Mazan, en faveur de Jean Bagnol dit Doux, d'une maison sise à Mazan lieu dit A la rue de la porte de Pernes, moyennant la somme de 100 écus valant cinq florins pièce. — Délivrance d'une maison sise à Mazan, lieudit de la Carrière Basse, moyennant 200 florins, en faveur de Guillaume Roger. — Mise en possession, pour le sieur Antoine Verd, de Carpentras de 400 écus lui revenant sur la dot de sa sœur Alarde Serre en son vivant épouse du sieur Baile. — Envoi en possession, en faveur du capitaine Pierre Espérandieu de Mazan, d'une vente de 35 florins à lui due par Pierre Pelletier et dont celui-ci contestait les titres. — Enregistrement du procès littéraire pour Antoine de Brodan (de Broduno) chanoine du chapitre St-Agricol d'Avignon. — Délivrance d'un jardin de quatre éminées situé à Mazan, lieu dit Enselhons, moyennant le prix de 80 florins, en faveur de Pierre Sicaud, dudit lieu, le dit jardin ayant appartenu à Pierre Montagard. — Enregistrement de procès littéraire pour noble Alexandre Serre du lieu de Mazan. — Enregistrement de cartel pour noble Antoine Pierre de Villeuve, de Montoux contre Anne Marelline de Murmoiron. — Emancipation de Jean Carias, fils de Vincent Carias, de Mazan — Estimation des biens de Jean Roustan, à la requête de ses héritiers par Antoine Charpentier et Gantier, estimateurs jurés, de Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, et enregistrement de causes diverses concernant des habitants de Mazan.

B. 2369. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1614-1615. — Manuel des causes civiles. — Acceptation de l'héritage de Jean Armand par ses héritiers. — Rapports d'estime, pour Jean Combet, contre Françoise Duret, Jean Richard et Constance Duret; — pour Pierre Parse de Car-

pentras contre Michel Colin, pour une vigne de 15 journaux sise à Mazan, lieu dit au plan de la Pointe; — Insinuation de tout ce qu'elle possède à Mazan, faite par demoiselle François, de Savone, en faveur d'Esprit Bernard, son fils. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, faite par noble Alexandre de Thomassis, et noble Pierre de Chalun, de l'héritage de feu Catherine Thomassis; inventaire des biens de la dite dame; — Insinuation de donation faite par Marguerite Rouget, veuve de feu Jean Patou, en faveur de Claude Rouget et de Claude Chiron, praticien de Mazan, de tous les droits qu'elle peut avoir sur l'héritage de Jean et Joseph Rouget. — Inventaire et dénombrement des actes, instruments et documents trouvés dans la maison de la feu demoiselle Catherine de Thomassis; — parcelles des biens que la dite demoiselle de Thomassis avait acquis de noble François de Thomassis, au terroir de Villes et de Mazan; — rôle des dettes et pensions dues par la dite demoiselle. — Plantation de bornes, pour une terre sise à Mazan, lieu dit Du pied Faucon, à la requête de nobles dames François et Sibille d'Astouaud de Vaulcuse, dames en partie de Mazan. — Liquidation de dépens entre Pierre de Berton, seigneur de Crillon, et baron de St-Jean de Vassols, et François et Antonin Champetier, de Mazan. — Inventaire des biens meubles de feu François Gautier, demeurant en son vivant, à Mazan, lieu dit à la Carrière Basse, fait à la requête de Barthélemy Gautier, tuteur de ses enfants, vente des dits biens. — Inventaires de meubles, nominations de tuteurs, comptes de tutelles etc.

B. 2370. (Registre.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1620-1621. — Manuel des causes civiles. — Permission de vendre biens pour demoiselle Jean de la Forestière, mère et tutrice testamentaire de Pierre Guillaume, fils et héritier universel de feu Girard Guillaume, en son vivant habitant de Mazan. — Acceptation de l'héritage de Barthélemy Dubled par ses héritiers. — Obligation pour les héritiers de Jessé Crémieux, juif de Carpentras contre Égédus Gruisand, du même lieu. — Insinuation d'une donation de plusieurs terres sises à Mazan, faite par Dauphiné Baignol, femme de Antoine Gruisand, de Mazan — Provision de tuteurs et curateurs pour les héritiers de feu Pierre Chamoux, liquidation d'intérêts pour noble Pierre Chaylan, neveu et héritier de feu demoiselle Catherine de Thomassis. Assemblée du parlement général des habitants de Mazan, le 1^{er} mai 1821, tenu d'après les ordres, du sieur Bernardi, baile pour la nomination des officiers premier consul: Alexandre Tavernier, second consul: Yves Charmot, tiers consul, Esprit Chamoux; trésorier, Antoine Rodde, auditeurs Antoine Pétruce à Mazan. —

Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Chamoux, Montagard, Baignol, Lafont, Chandelon, Ripert, etc.

B. 2371. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1629. — Causes tenues par devant messire Jean Durand, baile de la cour de Mazan. — Défense de par les consuls au sieur Vache, médecin de la communauté d'aller visiter le malades atteints du mal contagieux sans être accompagné d'un des consuls. Don de cinq saumées de blé, 8 saumées à prix 50 florins, argent deux émines huile, deux émines sel, aux Révérends Pères Observans du couvent de Mazan pour leur entretien, « veu le temps calamiteux du mal contagieux ». — Procès-verbaux de l'assemblée du bureau de la santé de Mazan. — Prescription d'autopsie du corps de malades morts à Mazan, et soupçonnés de contagion. — Levée de quarantaine pour certaines personnes de Carpentras, logées à la grange d'André Mollinet, terroir de Mazan. — Résolution de retirer à l'hôpital de Mazan, tous les mendiants vivant au terroir de Mazan, en attendant qu'on les loges dans quelque grange. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2372. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

1630-1631. — Manuel des causes civiles. — Constitution d'officier de la cour de Mazan, fait par haut et puissant seigneur messire Philippe de Vincent Saignette des Astouauds, seigneur de Causans, Mazan et autres places, procédant tant en son nom, que pour et au nom de haut et puissant seigneur messire Jean Baptiste de Sade, aussi seigneur de Mazan. Sont nommés juge: Thomas de Cohgn, docteur en droit de Carpentras, baile, Alexandre Bernardi, procureur, messire, Benoît Anjeard; sergent, Pierre Sieaud, Angelin Melquiou, Jean Hugues, Jean Marcellin. — Acceptation des héritages: de Gabriel Eymard contre ses créanciers; — de Jean Barberie contre ses créanciers; — de Claude Mulot, contre ses créanciers. — Provision de tuteurs pour les héritiers d'Antoine Vidant, délivrance de ses biens meubles. — Dénonciation de nouvel œuvre pour Esprit Barchinot, contre Jean Beureau. — Envoi en possession d'une terre et d'une vigne plantée en arbres fruitiers d'une contenance de 20 éminées sise à Mazan, lieu dit A Bertrand, pour Dominique Bernardini, pharmacien, contre Marguerite Rouffière. — Assemblée du parlement général des habitants de Mazan, tenu le 1^{er} mai, du mandement de M. le baile, Bernardi à l'instance des consuls, dans l'église paroissiale, sous le titre de St-Nazaire. — Élec-

tions des consuls, conseillers, trésoriers, auditeur des comptes, acteurs, à Avignon, Carpentras, et Mazan, ouvriers, recteurs de l'hôpital, caritatiers, estimateurs et secrétaire. — Au feuillet 43 se trouve cette note : *Nota quod propter pestem superuentam et declaratam in presenti loco Mazani die decima quarta presentis mensis Augusti, curia sicut usque in diem sequentem* (1 septembre 1631). — Nomination de tuteurs et curateurs, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Vial Armand, Antoine Bédaut, Isuard etc.

B. 2373. Registre. — In-4°, 528 feuillets, papier.

1633-1634. — Manuel des causes civiles. — Inhibition de par messire Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, à Catherine Blanque, et aux hoirs de feu Jean-Baptiste Bagnol, d'entrer ni sortir dans une terre lui appartenant, sise à Mazan, lieu dit à St-Géran. — Envoi en possession, pour le même, d'une terre de sept éminées, sise à Mazan, lieu dit à Fondroche, contre Claude Terras, du même lieu. — Discussion générale des biens de messire Salier, contre ses créanciers. — Saisie de meubles, à la requête de Louis de Merle, seigneur de Beauchamps, contre Jean Brunet, de Mazan, pour une dette d'un écu qu'il ne voulait point acquitter. — Assemblée du parlement général, des habitants, le 1^{er} mai 1634, par devant messire Louis Serre de Marin, baile de la cour, « convoqués » et assemblés par Jean Hugues, sergent et trompette public « du lieu, à haute voix et cry public, le son de la trompette » précédant dans tous les lieux et carrefours du dit Mazan. — Election de consuls, conseillers, trésorier, auditeurs des comptes, acteurs d'Avignon, Carpentras et Mazan, ouvriers, recteur de l'hôpital, caritatiers, estimateurs, maîtres de vignettes, visiteurs des carrières et chemins, secrétaire, tateurs de vin, conducteurs de pompes. — Commandement fait à la requête de noble Philippe de Vincent Sagnet des Astonauds, seigneur de Causans, Mazan et autres places, à Antoine Champetier, jadis fermier dudit seigneur à Mazan d'avoir à produire les acquits de paiement de sa ferme. — Inventaire des biens, meubles, fruits, grains, bétail et documents provenant de l'héritage d'Étienne Buon, à la requête de ses héritiers. — Envoi en possession pour messire Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, et autres places, contre Paul Reboul, d'une située audit Mazan, terre de 3 sommées, lieu dit, A la Garrigue, des Jacometes. — Discussion des biens de feu Gabriel Eyraud, contre ses créanciers. — Provision de tuteurs pour les hoirs d'Étienne Buon, de Mazan. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, procurations, oppositions, etc.

B. 2374. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1637-1638. — Manuel des causes civiles. — Commandement faits par les auditeurs des comptes ou dépenses relatives au mal contagieux. — Commandement fait à Jean Ilari, par Jean Hugues, sergent, d'avoir à payer 24 florins, 2 sous, 14 deniers d'une part, et 80 florins, 14 deniers d'autre, pour fournitures d'aliments, drogues et parfums, fournis à sa femme et à ses enfants atteints du mal contagieux. — Même commandement à Jean Sparron, Anne Seisallé, veuve de Jean Fin, Jean Ravavil, Pierre Bonjour, Jean Baignol, et autres habitants de Mazan pour l'acquit de dépenses de drogues, aliments et parfums pour leurs parents, atteints du mal contagieux, etc.

B. 2375. Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1638-1639. — Manuel des causes civiles. — Envoi en possession d'une vigne sise au terroir de Mazan, en faveur de Sébastien Guion contre les héritiers de Jacob Brun. — Étant officiers de la cour, juge, Thomas de Cohorn, baile, Alexandre Bernardi, greffiers, Louis Guilhermier, François de Cohorne, procureurs liseaux Pierre Martin et Pierre Forehent. — Provision de tuteurs pour les hoirs de Marc Dubled et inventaire de ses biens. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Gabriel Pezenas, contre ses créanciers. Eneans des biens de Jean Dubled, contre ses héritiers, à la requête d'Abraham, juif de Carpentras; des biens d'Antoine Benet, contre ses héritiers, à la requête des mêmes. — Nominations de tuteurs, inventaires et délivrances de meubles, procurations, oppositions, etc.

B. 2376. (Registre.) — In-4°, 705 feuillets, papier.

1648-1649. — Manuel des causes civiles. — Constitution des officiers de la cour ordinaire de Mazan, par noble Claude de Vincens, des Astonauds, seigneur de Causans, et de Mazan. Sont nommés juges : Jean-Baptiste d'Inguibert, docteur en droits, de Carpentras; baile, Alexandre Bernardi, greffier, Louis Guilhermier, procureur juridictionnel, Pierre Martin sergent, Angelin Melchior et Jean Hugues. — Inventaire de biens de Claude Vidan. — Provisions de tuteur pour les héritiers de feu Esprit Fruchier. — Inventaire des meubles trouvés dans la maison de feu Jean Baile fait à la réquisition de ses créanciers. — Saisie d'une terre de 7 éminées sise au territoire de Mazan, lieu dit Ez Malauquel, au profit de messire Claude

de Vincent des Astouauds, seigneur de Causans et de Mazan contre Jacob Constant dudit lieu. — Contestation entre les consuls de Mazan et Claude de Vincent, au sujet des moulins de la Condamine et de Larenier; demande faite par les consuls de visite et reconnaissance des lieux. — Parlement général de la communauté de Mazan; tenu le 1^{er} mai 1619, convoqué et assemblé dans l'église dudit lieu, du mandement du baile de la cour, et à la requête des consuls; liste des membres formant ce parlement; élection des consuls et autres officiers de la communauté. — Taxe de dépens du greffe de la cour contre Esprit Percinaise. — Inventaire après décès, délivrance de meubles, nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2377. (Registre.) — In-4^o, 238 feuillets, papier.

1650-1651. — Manuel des causes civiles. — Constitution d'officiers pour la cour ordinaire de Mazan, faite par Claude de Vincent des Astouauds, seigneur de Causans et dudit Mazan, juge Jean-Baptiste d'Inguibert, baile, Alexandre Bernardi, greffier, Louis Guilhermier, procureur juridictionnel, André Montagard. — Dénoncé faite par Georges de la Fourcade, contre le sieur Figurat, de Carpentras, pour trois bêtes qu'il avait trouvées dans un pré lui appartenant. — Liquidation de dépens et intérêts pour Nicolas Serre, de Mazan, contre les hoirs d'Antoinette Mestre, dudit lieu, pour les revenus d'une terre lui appartenant et dont ladite Antoinette n'avait point payé les cens. — Gagière d'un canon annuel de trois gros, donné par Poneet Bosse à Marie de Ferrier, sur une terre de 4 éminées, sise à Mazan, lieu dit du chemin de Malemort. — Ordre du sieur Jean de la Fourcade, exaeteur de la taille, à plusieurs habitants de Mazan, d'avoir à en acquitter le montant. — Exécution de sentence et envoi en possession de biens pour Marie de Février et les héritiers de Jacob Chardet, contre Delphine Sieaud. — Délivrance de parcelles pour Claude Gaucherand contre Alexandre Benet, de Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, oppositions, etc.

B. 2378. (Registre.) — In-4^o, 1379 feuillets, papier.

1652-1653. — Manuel des causes civiles. — Constitution d'officiers de la cour. — Acceptation d'héritage de Césarine Boureau contre ses héritiers. — Division des biens de François Montagard, contre Etienne Montagard, de Mazan. — Réclamation de la part d'héritage de sa mère, faite par Françoise Brunet, à Pierre Brunet et aux héritiers de Michel Brunet, fils de Barthélemy, leur père. — Provision de tuteur pour Marie
VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

Bayle, fille de feu Jean Bayle, dit Monian, de Mazan. — Annulation de vente pour le procureur juridictionnel contre Philippe Brunet et Catherine Veyrière, mère et tutrice des enfants et héritiers de feu Michel Brunet. — Procès des recteurs de l'hôpital de Mazan contre les héritiers d'Abraham, de Monteux, juif, au sujet d'une pension annuelle et perpétuelle de 7 florins, payable le 1^{er} juin, constitué par Benoite Julien, veuve de André Laugier et que ledit de Monteliet, son héritier, refusait d'acquitter. — Partage des biens entre Marie et Vincent Courdier. — Parlement général des habitants de Mazan pour l'élection des officiers de la communauté. — Partage de biens entre Jean-Pierre Treselien et les héritiers Treselien. — Production de titre pour la possession d'une vigne sise à Mazan, lieu dit l'Estagnol, contenant environ 4 éminées, pour Claude de Vincent des Astouauds, seigneur de Causans et Mazan, contre Antoine Buon, dit Quinquet, dudit lieu. — Envoi en possession d'une terre de 7 éminées, située à Mazan, lieu dit à la Combe, pour Christophe et Jacob Laugier, contre Françoise Laugier, dudit lieu. — Exécution d'une sentence arbitrale prononcée pour les héritiers de Jean Cordier contre Marius Cordier, au sujet d'une certaine quantité de grains appartenant aux premiers. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2379. (Registre.) — In-4^o, 1129 feuillets, papier.

1654 1655. — Manuel des causes civiles. — Constitution d'officiers de la cour ordinaire de Mazan, pour messire Claude de Vincent des Astouauds, seigneur de Causans et Mazan, tant en son nom qu'en celui de Jean-Baptiste de Sade, coseigneur de Mazan, juge Jean-Baptiste d'Inguibert, baile Alexandre Bernardi, greffier Louis Guilhermier. — Demande en paiement d'amende faite par François Carias, contre Eymon Valon, qui avait laissé pénétrer 200 têtes de bêtes à laine dans un de ses champs, lieu dit des Pradelles, semés de blés, laquelle demande conforme aux statuts municipaux défendant de laisser paître les troupeaux de bêtes à laine dans les terres ensencées. — Envoi en possession de l'héritage de feu Esprit Bagnol de Mazan, en faveur de Valentin et Antoine Bagnol, ses frères, contre Catherine Gaucherand, sa veuve. — Inventaire de meubles de ladite succession de l'héritage de Louis-Bayle, en faveur de Marie Bayle, sa fille. — Parlement général des habitants de Mazan pour la nomination des officiers de la communauté, consuls, trésoriers, conseillers, caritadiers, recteurs de l'hôpital, maîtres des victuailles, estimateurs, visiteurs des rues, ouvriers de l'Église, acteurs de la communauté à Avignon, Carpentras et Mazan, secrétaire. — Inventaire des biens meubles appartenant à Jean-François Jouve par suite

de la mort de son père; provision de tuteur en sa faveur, état des capitaux et pensions, appartenant audit héritage. — Dénonciation de nouvel œuvre pour Guillaume Vachet, contre l'Esprit Carias. — Inventaire des biens de Jean de la Fourcade. — Délivrance de meubles, inventaires après décès, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Laugier, Buon, Baudelot, valon. Espérandieu, etc

B. 200. (Registre.) — In-4°, 1006 feuillets, papier.

1655-1656. — Manuel des causes. — Nomination pour capitaine vignier de la cour de Mazan de noble seigneur Jean-Baptiste de Sade seigneur de Mazan, Saumanes, etc., etc., juge messire Joachim de Cohorn, docteur ès droits, lieutenant Jean Durand, sergents ordinaires. — Relaxation de gagière de la somme de 4 écus saisis contre le sieur Michel Serre et déposée entre les mains de Nicolas Bagnol, par son frère Antoine Bagnol. — Comparution de Jean Gassin contre Jean Abrieu, qui lui devait la somme de 5 livres 2 sous pour marchandise à lui vendue. — Discussion des biens du sieur Gauthier Montagard faite à la requête de Jean Cassin et Jean Hugues et autres créanciers. — Inventaire desdits meubles fait après discussion, parmi lesquels : « premièrement un lit bois de chêne vieux et usé, avec sa paillasse, deux linéuls usés ; » plus une courtine avec quatre pendants toile de maison ; » plus une table noyer avec son tiroir de sept pas de long ; » plus un banc noyer de même longueur porté par six pieds tourné, bon ; plus deux petits caquetons noyer, plus une » caisse noyer de six pans avec sa serrure dans laquelle se » sont trouvés les meubles et linges de Claude Isnarde, femme » dudit Montagard ; plus une autre caisse sans serrure dans » laquelle s'est trouvé ce que s'ensuit : premièrement six chemises, trois neuves et trois usées, toile de maison ; plus » cinq linéuls toile de maison, trois neufs et deux usés ; plus » un tamis avec un vanet ; plus un flacon de verre couvert » tenant trois pêcheurs etc. ; au grenier se sont trouvés les » meubles suivants : premièrement deux caquetons bois noyer ; plus deux canniers pour les vers-à-soie ; plus une petite table à porter pain au four, plus une petite honde paille, etc. » etc. » — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Cordier, Carias, Laurian, Bagnol, etc.

B. 251. (Registre.) — In-4°, 741 feuillets, papier.

1656-1657. — Manuel des actes judiciaires de la cour ordinaire de Mazan. — Constitution des officiers de la cour, juge Esprit de Sobiras, docteur ès-droits, conseiller au Parlement

d'Orange, baile, Louis de Guilhermier, docteur ès-droits, greffier, Jean-Baptiste Charmot, procureur juridictionnel, André Montagard. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Alexandre Constant tant en son nom qu'en celui de Constant son père, de l'héritage de Jean-Jacob Constant, leur père, contre ses créanciers. — Condamnation de Jacob Baudelet, à payer 4 livres gros pour prix de médicaments à lui fournis par Michel Josse, pharmacien à Carpentras. — Déclaration par laquelle Louis Guilhermier, baile de la cour, nomme pour son lieutenant audit office, Jean Bagnol, de Mazan. — Autorisation donnée à Madeleine Olivier, veuve d'Esprit Sieaud, de vendre les biens provenant de l'héritage de son mari. — Parcelle de dettes passives dudit Sieaud. — Provision de tutelle pour les enfants de feu Antoine Tourrier. — Taxation de parcelles pour Jean et Etienne Laurent contre Jean Laurias. — Compte d'administration tutélaire faite par Madeleine Buour, veuve de feu Antoine Fourier, et tutrice des enfants de celui-ci. — Inventaire des biens dudit Fourier. — Autorisation de vendre les meubles de veuve Delphine Isnarde, donnée à Antoine Audibrand, son frère, tuteur de ses filles Thérèse et Catherine ; vente desdits meubles : une caisse noyer à l'antique, 10 florins, un lit 12 florins. — Parlement général des habitants de Mazan pour l'élection de leurs officiers municipaux, consuls, trésorier, auditeurs des comptes, ouvriers centadiers, recteurs de l'hôpital, estimateurs, maîtres des victuailles, visiteurs des rues, acteurs en Avignon, Carpentras, Mazan. — Nomination de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, procurations oppositions, etc.

B. 252. (Registre.) — In-4°, 1186 feuillets, papier.

1658-1659. — Manuel des actes judiciaires de la cour de Mazan — Constitution d'officiers de ladite cour : juge, Esprit de Sobiras, docteur es-droits, de Carpentras; baile et lieutenant dudit juge, vu son absence, Louis de Guilhermier, greffier, Jean-Baptiste Charmot ; procureur juridictionnel, André Montagard ; sergents, Sourdon et Arnaud Sparrou. — Envoi en possession d'une somme de 31 écus et demi en faveur de noble Jean Roustang, contre Jean-Baptiste Bernard. — Réclamation de noble Jean Roustang contre Marie Roche, en indemnité pour la perte de 10 vases pleins d'huile d'olives contenant 8 éminées, que celle-ci a laissé voler dans la maison qu'elle occupe et qui appartient audit Roustang — Reddition de comptes par Claude-Marie et Françoise, filles et héritières de feu Marie-Agricole, en son vivant de Mazan, à leur mère Louise Courdet. — Envoi en possession d'une pièce de terre, lieu dit à la porte Mazan, en faveur de Jean Roustang, contre Jean-Baptiste Bernard. — Dénonce contre François Benoit dont le troupeau avait été vu paissant dans un pré appar-

tenant à Michel Maistrau, du bien de Malemort. — Comptes de l'administration tutélaire des héritiers de feu Jean Marc et rapport des auditeurs des comptes à ce sujet. — Plainte du sieur François de Bernard, de St-Andéol, contre Claude Vidau, de Mazan, pour une somme de 7 écus à lui due. — Déclaration de donation entre vifs de tous meubles et immeubles entre Dalmas Calvet, de Mazan, et Esprit Calvet, du même lieu. — Vente, à la requête de noble Jean Roustang, de deux bœufs appartenant à Antoine Bouquet, dit Courtet, en paiement des sommes à lui dues. — Cession des biens d'André Ravoux contre ses créanciers. — Acceptation d'héritage de Pierre Gazin, par Esprit Gazin, son fils, sous bénéfice d'inventaire. — Certificat de baptême de François Jouve, fils de François et de Louise Ugo. — Compte de l'administration tutélaire dudit Jouve faite par Jean Hugues de Marin. — Acceptation d'héritages, inventaire de meubles, nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2383. (Registre.) — In-4°. 1194 feuillets, papier.

1660-1681. — Manuel des actes judiciaires des actes de la cour de Mazan. — Constitution des officiers de ladite cour. — Demandes : en faveur du sieur Vallier Gautier, contre Georges Saume, Guillaume Vachet et Jean Gassin, de Mazan, auxquels il avait vendu 9 livres et une once de safran à raison de 11 francs et demi la livre et dont ils refusaient le paiement ; — du sieur Jacob Boudelot, chirurgien, de Mazan, pour vacations et médicaments fournis à Joseph et Antoine Souhier dudit lieu. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Antoine Bagnol, par Joseph Cosman et Jérôme Bagnol, ses héritiers ; inventaire des meubles et biens composant ledit héritage. — Partage des biens de Jean Auteras entre ses héritiers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jacob Pézenas, faite par Gabriel, Alexandre, Barthélemy et Magdeleine Pézenas, ses enfants. — Déclaration des biens immeubles dudit Pézenas. — Plainte du sieur François de Bernard, sieur de St-Andéol, premier consul de Mazan contre le sieur Chouvet dudit lieu, boucher adjudicataire de la fourniture de viande de mouton, exposant que ledit boucher s'est absenté et ne fournit plus la viande nécessaire, même aux malades ; ordre du lieutenant de baïe de saisir les moutons appartenant audit Chouvet et de les tuer « pour l'usage des malades ». — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Philippe Ripert, par Claude, Isabelle, Marie et Ursule Ripert, ses enfants ; inventaire des biens meubles dudit Ripert ; déclaration de ses biens immeubles. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 2384. (Registre.) — In-4°, 502 feuillets, papier.

1664-1665. — Saisie de gagière faite à la requête de Mme de Beauchamp contre Joseph Montiland, pour la somme de 5 florins due à ladite dame. — Inhibition du sieur Pierre Souvet contre noble Jean Rostang au sujet d'un mur bâti par ledit Rostang. — Saisie de gagière faite à la requête de Jean Carias contre Antoine Madon, pour une somme de 5 florins à lui due. — Délivrance de meubles des héritiers d'Esprit Tourrier contre ses créanciers, parmi lesquels : « Est primo une « mauvaise caisse sans serrure délivrée à Pierre Bonnet, « 9 sous ; plus une mauvaise caisse délivrée à Antoine Villion, « 11 sous ; plus une besaque mauvaise délivrée à François « Tourrier, 9 sous ; plus un quintal de foin ou de paille « ou environ, délivré audit Debrantes, 2 florins 1 sou ; plus un « tonneau d'environ 5 saumées mauvais, 5 florins ; plus un « linceul délivré à François Tourrier, 2 florins 4 sous ; plus une « couverture laine blanche délivrée audit Flamin Mayol, of- « fre un écu et demi. » — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes, etc.

B. 2385. (Registre.) — In-4°, 613 feuillets, papier.

1665-1666. — Manuel des causes. — Autorisation de saisie de gagière contre Sébastien Audier, de Mazan, pour n'avoir pas comparu à l'assignation faite par Esprit Peire, de Caromb, qui lui réclama la somme de 8 livres. — Assignation et opposition du sieur Serre contre Rol, au sujet de la gagière de son bétail que ledit Rol lui avait saisi pour une somme à lui due. — Saisie générale des biens de François Masson par ses créanciers, et demande de nomination d'experts, par Louise Pontet, veuve dudit Masson, pour reconnaître ses droits dotaux sur lesdits biens. — Nomination par messire Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, Saumane, capitaine du château de Vaison, de messire Esprit Figuras à l'office de procureur de Joseph Fourchet ; et de sergent de Flamin Majol. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Montagard, Coulon, Bonchamp, etc.

B. 2386 (Registre.) — In-4°, 590 feuillets, papier.

1666-1667. — Manuel des causes civiles, étant officier de justice Pierre-François de Sobiras, docteur ès-droits ; viguier Jean-Baptiste Charriot ; sergents Jean-Baptiste Icard et Flamin Majol. — Ordre de saisie de gagière, donnée par Jean-Baptiste Charriot, viguier, à la requête de sire François

de la Damaenièra contre le sieur Claude Forchut, pour une somme due audit de la Damaenièra. — Obtention de taxe de parcelle de terrain par Jean Laurans, chirurgien, contre Aendrieu, mercier, de Mazan, pour l'avoir médicamenté. — Assignation faite à la requête de Claude Bagnol, contre Alexandre Guichard, pour la somme de trois écus à lui due. — Demande de paiement en dommages causés à Nicolas Brunel par Claude Calos, de Mazan, pour avoir laissé paître son troupeau dans une de ses propriétés. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Cairas, Baudelot, Jourdan, etc.

B. 2357. (Registre.) — In-4°, 717 feuillets, papier.

1662-1668. — Manuel des causes de la cour, étant capitaine Pierre de Figurat, docteur ès-droits, de Carpentras; vignier, Jean Durand, notaire, de Mazan; procureur, Joseph Forchat; lieutenant, Esprit Bocqui; sergents Flammin, Majol et Jean Baptiste leard. — Provision de tuteur et curateur pour les enfants de feu François Hugues, de Mazan, contre les parents et voisins. — Inventaire des biens dudit Hugues, parmi lesquels: « l'entier sive estable: une boute de dix » barrails ou environ, à la cusaïne; une pastière bois noyer » avec deux tiroirs; plus un cumasele fer; plus une petite » oule fer; plus une lanterne fer-blanc avec sa veliole; plus » une bassine cuivre, peu de valeur; plus deux quaquetoirs » noyer; plus une couverture laine blanche; plus un chan- » dellier leston; plus une selle bois à trois pieds; — à la » chambre plus haute: de paille et foin tout meslé ensemble » environ trois quintaux; plus un mauvais tamis, etc. » Demande en saisie de gagière consistant en une émine et demie de terre sise au quartier de la Malatière, par Claude Vidau contre Jean Vidau, pour la somme de treize écus que ledit Jean Vidau lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles: Vidau, Bouour, Bourene, Louchière, Coulon, Giraud, etc., etc.

B. 2358. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1668-1669. — Manuel des causes de la cour. — Provision de tuteur pour les héirs de feu Jean-Baptiste Charmot, notaire et greffier, de Mazan, étant juge noble et egrège personne Monsieur Pierre-François de Soliras, docteur ès-droits; vignier, noble François de Bernard; greffier, Jean Thomas, notaire; procureur juridictionnel Guillaume Sabent; sergents Jean-Baptiste leard et Flammin Majol. — Vente aux enchères

publiques des biens dudit Jean-Baptiste: « plus trente-cinq » livres chanvre et frachant tant seulement bregas baptizé à » trois sous la livre, ledit sieur Jacques et Laume trois sous » un pata, M. Pierre Bilhon, trois sous et demy, délivré audit » sieur Bilhon audit prix; plus un mauvais esehauffé tout uzé » baptizé à vingt sous, ledit Laume, vingt sous et demy, » ledit sieur Bilhon vingt-un sous à lui délivré audit prix. » Plus une petite palette fer toute uzée baptizée à six liards, » Madeleine Abrière à deux sous à elle deslivrée. Plus un » mortier de pierre deux sous, délivré audit sieur Ba- » gnol, etc., etc. »

B. 2380. (Registre.) — In-4°, 717 feuillets, papier.

1669-1670. — Manuel des causes de la cour de Bollène, étant juge Esprit de Figurat, docteur ès-droits de Carpentras; vignier Esprit Bocqui; greffiers, François Bocqui, Pierre Liantard, notaire; procureur, Joseph Forehat; sergents Flamin Majol et Jean-Baptiste leard. — Assignation par-devant le vignier, à la requête de Jacques Mourier, chirurgien, de Villes, contre Claude Baille, de Mazan, pour la somme de sept livres patas, reste du prix de vente de mouton. — Demande d'ajournement par demoiselle Marie d'Agard, femme de noble Jean Rostau, contre Jean Thome, notaire, pour une partie de maison dont il s'est empare, et qui appartient à ladite d'Agard. — Discussion des biens entre Andre Mercier et ses créanciers. — Acceptation d'héritage des biens de feu Silvestre Baille par Jeanne Baille, sa fille, et ses autres héritiers. — Inventaire de la maison et des meubles dudit Silvestre Baille, parmi lesquels: « et premièrement la charge bon ble qui si trouve, icelle avons » estimée à la somme de 20 livres 16 sous; plus six quaque- » toirs noyer salles, avons estimés cinq livres 7 deniers, plus » quatre quaquetoirs noyer assez bons, estimés 3 livres 2 sous. » — Pour une table boys noyer, mauvaise, estimons une livre » 8 sous; plus une porte fer de peu de valeur estimons » 12 sous; plus un chaudiere cuivre assez bon, estimons 3 » livres 12 sols; plus un crémal fer de peu de valeur, esti- » mons 8 sous, etc. » — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Chanoux, Bouveaux, Andrieu, Courbet, Chiron, etc., etc.

B. 2390. (Registre.) — In-4°, 505 feuillets, papier.

1670-1671. — Manuel de cause de la cour ordinaire de Bollène, étant juge noble et egrège personne Pierre-François de Soubiras, docteur ès-droits; vignier ou baile, noble François de Bernard; greffier Jean-Thomas Ruel; pro-

ceur juridictionnel Guillon Saben, sergents Louis Borirac et Jean-Baptiste Icard. — Demande de saisie de M. Louis Jaume contre Claude Souchier. — Demande de mise aux enchères des poureaux dudit Souchier, par ledit Jaume — Dénoncé de Guilhen Tiran de Mazan contre François Pézenas, pour l'avoir trouvé faisant paître une de ses bêtes dans un champ de luzerne à lui appartenant. — Déclaration de testament de feu Constans faite par Diane Farnaide, veuve dudit Constant, par lequel il instituait Marcel Constant son fils, son héritier universel ; plus il donnait à Marguerite Constance, leur fille, cent écus. — Assignation de Michel Gaucherand contre Claude Bayle, lequel lui réclame une somme due. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Véran, Laugier, Baudelot, Fermande, etc.

B. 2391. (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1672-1673. — Manuel des causes de la cour, étant juge, notable et égrèze personne, Alexandre, de Joannis, docteur en droit, lieutenant viguier noble François de Bernard, greffier Jean-Thomas Niel, procureur juridictionnel, Guillaume Fabre, sergents Flamin Majol et Jean-Baptiste Icard. — Demande de saisie de blé par Jean Chamoux, de Mazan, contre noble Esprit de Guilhermier et sire Jacques Jaume. — Discussion des biens de Claude Durand contre ses créanciers au sujet de la possession d'une grange et de ses tenements. — Cause de partage des biens intentée par Étienne Audibert, donataire universel de feu Alexandre Pevenan, contre Gabriel et Barthélemy Pézenas frères, de Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pézenas, Augière, Girard, Bonnaud, etc., etc.

B. 2392. (Registre.) — In-4°, 891 feuillets, papier.

1673-1674. — Manuel des causes de la cour ordinaire, étant juge Esprit Fuguras, docteur de Carpentras, viguier Esprit Boequi, greffier François Boequi, procureur juridictionnel Joseph Fourchier le vieux, sergents, Laurens Raynard et Jean-Baptiste Icard. — Parlement tenu dans l'église paroissiale de Mazan le 2 mai 1674, par devant M. Esprit Boequi, viguier, étant consuls : maître Alexandre Bouvet, docteur en droit, sire François de la Dominiaire et Pierre Bérard. Il a été procédé, dans cette assemblée, à l'élection des nouveaux consuls, qui sont : noble François Dallon, docteur en droit, premier consul ; sire Jacques Maurenas, deuxième consul ; sire Esprit

la Dominiaire, troisième consul. — Assignation du sieur Claude Granion par M. François Bouvat, pour se voir saisir les feuilles de mûriers pour gagière de paiement. — Assignation provoquée par le seigneur de Mazan, le marquis de Sade, contre tous ses créanciers qui se trouvent lui devoir des arrérages, rentes, pensions, censes, etc. — Nomination de tuteurs et procureurs, oppositions, procurations, inventaire de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Dalbort, Durand, Bolanger, de Salles, Escoffier, etc.

B. 2393. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1674-1675. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Demande et obtention de saisie par Esprit Blanc contre les hoirs de Poncet Royer et de Gabriel le Tourrière pour la somme de dix écus, valeur due pour arrérages de pension. — Reddition des comptes de tutelle de Jean et Antoine Bouquoy, enfant de feu Claude Bouquoy, de Mazan, par Antoine Bagnol, leur oncle. — Rapport d'estime d'une maison pour noble François Curet, sieur de Selesin, contre les hoirs de Jean Fin par le sieur Conil, homme commissaire pour la part des hoirs dudit Fin et le sieur Rodde pour la part dudit de Selesin. — Parlement tenu dans l'église paroissiale de Mazan, le 1^{er} mai 1675, par devant noble François de Bernard, sieur de St-Audiol, viguier. Il a été procédé à l'élection des nouveaux consuls, qui sont : pour premier consul, messire François d'Allemand, seigneur de Châteauneuf ; second consul, sire Noël Bernard ; troisième consul, Pierre Dufour, trésorier, Michel Courbet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Montagard, Bagnol, Guigue, Vauelare, Dufour, etc., etc.

B. 2394. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1675-1677. — Manuel des causes de la cour ordinaire, étant capitaine et juge, noble et égrèze, personne Alexandre de Joannis, docteur en droit ; baillie ou vignier, noble François de Bernard, greffier, Jean Thomas, sergents Laurens Reynard et Jean Baptiste Icard. — Mise en possession de biens par noble Alexis de Joannis, juge de Mazan, en faveur de Joseph-Esprit, Madeleine et Isabeau Raymonde, contre Jean-Martin Sieaut. — Assignation par devant le viguier de Gaspard Bournaud, pour se voir condamner à payer au sieur Pierre Chamoux la somme de 9 écus qu'il lui doit pour prix de vente de blé. — Autre assignation par devant le viguier, d'Alexandre Coulon pour se voir condamner à payer au sieur Esprit Guilhélmys la somme de cinq écus qu'il lui doit pour vente de

feuillets de mûrier — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Coulon, Colomb, Valan, Mourre, etc.

B. 2395. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1678-1679. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation par devant le viguier, de maître Esprit Bocquy, demandant vérification des terres dudit Poncet réclamant ajournement. — Nomination d'expert pour la vérification des terres de noble Bernard de Couchet, liquidant ses intérêts, contre Jean Cabriden, son rentier; ont été nommés, à cet effet, sieur Pierre Moelard et Joseph Allemand, experts jurés de Mazan et Esprit Ballon. — Assignation, par devant le viguier, d'Antoine Peyre pour se voir condamner à payer à Jacques-André-François Agard la somme de trois écus et demi qu'il lui doit pour prix-fait de ses moissons dernières. — Autre assignation de Louis Bourneaud contre Marc Chastel, lui réclamant la somme de 56 sous qu'il lui doit pour lui avoir labouré sept éminées de terre à raison de 8 sous par éminées. — Offre de paiement de la part de Thomas Riud à Alexandre Serre de la somme de 9 écus qu'il lui doit. — Assignation par devant le viguier de Joseph Ollivier, mari de Louise-Marie Sibourde, pour se voir condamner à payer au sieur Henri Payan la somme de deux écus quinze sous qu'elle lui doit pour prix de marchandises prises dans sa boutique. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Pajais, Serre, Liontier, Rol, etc.

B. 2406. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1681. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation de par devant le viguier contre Augustin Jean et sa femme pour se voir condamner à payer la somme de 29 florins à Jean de Brantes pour la denonce à lui faite. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire, de feu Jacques Baudelot, entre Jean Baudelot et autres prétendants, parmi lesquels Sébastien Bourdoïn, mari d'Isobéau Baudelot, Madeleine Baudelot, femme de François Arnoux, et Adele-Marie Baudelot. — Ajournement la demande de Joseph Bagnol, de paiement de taxe et parcelle contre Richard Bouvard. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bagnol, Montagard, Reynard, etc., etc.

B. 2397. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1682. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Discussion des biens par devant le viguier de Mazan d'Esprit Regnault et Marguerite Baynoble mariés, contre leurs créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes, concernant les familles Rostang, Chabert, etc.

B. 2398. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1683. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Obtention d'inhibition de commandement de la part d'Antoine Bausonne et François Laume mariés, contre Esprit et Annibal Laume frères. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles, Bausonne, Laume, Gounet, Montagard, etc., etc.

B. 2399. (Registre.) — In-4°, 531 feuillets, papier.

1685-1686. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Étant juge noble Jean François de Das, docteur en droit; viguier, Esprit Bocqui, notaire de Mazan; greffier François Bocqui; procureur fiscal Pierre Fanchier; sergents, Laurent Raynard et Jean-Baptiste Iard. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire des biens délaissés par feu Ch. Souehier, par Madeleine Juiletty contre les créanciers et autres réclamaux. — Comparution par devant le viguier, du sieur Bresse, curateur des biens de Joseph Icard, demandant l'assignation d'un délai pour faire valoir les droits des créanciers; dépasse ce délai, il pourra être fait droit aux parties. — Présentation du sieur Étienne Ladomenoire, tant en son nom qu'en celui de ses frères les hoirs de François Ladomenoire, d'une promesse de paiement de Pons Bagnol, lequel réclame communication de la dite promesse et délai pour vérification de signature. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Cumier, Benoit, Peyraud, Royer Chamoux, etc.

B. 2400. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1689. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Discussion des biens du sieur Montagard Antoine du lieu de Mazan contre tous ses créanciers. — Assignation à la requête

du sieur Saurel, par devant le vignier, des hoirs de Barthélemy Baille de Mazan, à cause de dommages causés au dit Saurel. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires des meubles, enregistrements de causes concernant les familles Pezière, Mathieu, Blangy, Pezet, etc.

B. 2401. (Registre.) — In-4°. 494 feuillets, papier.

1690-1691. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Offre faite par Jean Pierre Blanc au sieur Blanc, la somme de 12 sols pour la liquidation du dommage qu'il a souffert. — Comparution par devant le vignier du sieur Mourre pour se voir condamner à payer au sieur Rucl la somme de 3 écus blancs qu'il lui doit pour la rente d'une éminée de terre. — Assignation de maître Jacques Nicolas par devant le vignier, pour se voir condamné à payer au sieur Louis Faren de Venasque, la somme de 7 florins, reste d'une somme plus considérable qui lui devait. — Assignation de Joseph Mourre, par devant le vignier, pour se voir condamné, sur la demande du sieur Bnet, à payer la somme de 8 écus, monnaie courante, par ordonnance du vignier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Laugier, Benoit, Chamoux, Massonne, etc.

B. 2402. (Registre.) In-4°, 45 feuillets, papier.

1692. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation de Marguerite Durand pour payer la somme de 8 florins à Jean Auteran. — Autre assignation de Felix Laugier, contre Joseph Ladaumenoire lui réclamant la somme de 2 écus, moitié grosse monnaie, pour vente de feuilles de mûriers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2403. (Registre.) — In-4°. 278 feuillets, papier.

1695. — Manuel des causes civiles de la cour ordinaire. — Assignation d'Antoine Penoit contre Étienne Parret, qui lui doit une somme de 30 sous. — Autre assignation de Annette Esprit Guichard contre François Mathieu Panterli pour de l'argent à elle dû. — Comparution, par devant le vignier, de Poucet cordonnier, à la requête de dame Marie veuve de M^r Alexandre Bernard, pour se voir condamner à payer à la dite dame Bernard la somme de 10 écus, moitié grosse monnaie, moitié patas, pour cens et reste de rente échue. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Seguin, Soyé, Audin, Peytier, etc.

B. 2404. (Registre.) — In-4°, 322 feuillets, papier.

1698-1699. — Manuel des causes civiles de la cour ordinaire. — Ajournement prononcé contre François Bertrand, qui devait la somme de 52 sous patats au sieur Charles Mathieu pour vente d'un grenier. — Assignation par devant le vignier de Hiéronime Vachet, contre Gabriel Fevrier pour le contraindre à payer la somme de 50 sous, pour vente d'une éminée d'orge. — Inventaire et description des meubles de Jean Louis Chamoux mari de femme Marie Bourele, à l'occasion de la mort de son beau-père; parmi lesquels: « A l'entrée de la dite cusagne s'est trouvé six « chaises bois noyer; plus 3 chaises de sagne; plus deux « marmites fer avec leur couvercle, plus deux poëles à frire; « plus une grille fer; plus une pelle fer; plus une paire soufflets; plus six plats estaing; plus six écuelles estaing; plus « trois pots estaing; plus deux salières estaing; plus un cou- « teau servant à couper la souge; plus, un briquet fer; plus « un tableau à la détrempe représentant l'effigie de la Sainte « Vierge; plus un crémail fer; plus un vanet de soye; plus « un coffre noyer fermant à clef; etc » — Nominations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc.

B. 2405. (Registre.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1703-1704. — Manuel des causes civiles de la cour ordinaire. — Demande de Jean Baptiste Trésérieru au sieur Esprit Onlon, de la somme de 1 écu blanc, somme à laquelle le dit Onlon avait été condamné par décret du vignier. — Assignation du sieur François Mathieu par devant le vignier, à la requête de Joseph Bertrand, pour se voir condamner à payer au dit Bertrand la somme de 14 livres pour prix d'une bourrique, et 4 livres de poudre à chasser. — Assignation, par devant le vignier, à la requête des prêtres de la cure de Mazan, de Jean Vauclair pour se voir condamner à payer aux dits prêtres la somme de 15 sous patats, pour deux publications et attestation d'icelles lors du mariage de Pierre Vauclair, son fils. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Vauclair, Couloune, Bertrand, etc.

B. 2406. (Registre.) — In-4°. 536 feuillets, papier.

1701-1702. — Manuel des causes ordinaires de la cour de Bollène, étant capitaine et juge de Mazan, noble François Baptiste Brès, docteur en droit, de Carpentras, vignier Pierre Boequey; greffier Antoine Girandy notaire; pro-

cureur, Jean Louis Bressy, et sergent, Esprit Bagnol. — Description et inventaire des meubles de feu Barthélemy Rol, à la requête de François Montagard, et Madeleine Rol : « le dit sieur « viguier en compagnie de moy greffier, et d'Esprit Bagnol « Sergent, s'est acheminé et transporté premièrement à une « grange de l'héritage du dit Barthélemy Rol, située dans le « territoire du dit lieu de Mazan, et quartier dit En Lymon, con- « frontant grange de Jean Rol et ses aides, ou arrivé et en pré- « sence des témoins, cy-bas nommés, est entré dans la loggiaigne « de la grange, ou le dit Barthélemy Rol, est décédé sy est trou- « vé : un lit bois noyer sans ais, un coffre bois noyer lequel étant « ouvert ne s'y est trouvé dedans que quelques habits de Jean « Rol, l'aîné des dits enfants, ou de sa femme, plus une table « noyer assez mauvaise, trois chaises noyer, deux meschants « chauderons cuivre, deux broes de bois cerclés de fer, deux « marmites fer, une tenant environ 20 esuelles, et l'autre dont « le fond est casse, un cremail fer, une poile à frire, une cas- « seste de lethon, une cuillère fer, une raspe, une eyssette, un « seau à puiser de l'eau cerclé de fer, une corbeille d'osier « blanc, deux fusils, deux haches d'une main, deux cornudes, « une ais servant de blanc, trois paniers, environ six esuelles, « de safran frais étendu sur un linseuil, etc., etc. » — Nomi- « nations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2497. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1702-1703. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Dénoncée par devant le viguier de François Bertrand, contre Jean François Bonpety, gardien des chanvres de ce pays, pour dommage causé dans une vigne au dit Bertrand. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement des causes concernant les familles Blanqui, Archinot Gassin, Ruel, Vigue, Arnoux, Lauret, Guilhaert, Charas-e, Dumaine, etc.

B. 2498. (Registre.) — In-4°, 638 feuillets, papier.

1703. — Manuel des causes ordinaires de la cour de Ma- zan. — Assignation, par devant le viguier, du sieur Joseph, Bouvel, et nomination d'experts à la requête du sieur Pierre Ribert, pour constater les dommages causés dans sa vigne et son champ par le dit Pourcel. — Parlement général tenu en l'église paroissiale de Mazan. — Criée faite par Esprit Bagnol, sergent papal, pour convoquer les habitants à nommer les consuls et autres officiers du lieu de Mazan, sont nommés : Noble Jean-Marie, de St-Andiol, premier consul ; François l'Élix Augier, second consul ; Michel Gonet, troisième consul ; Étienne Ladomeneiro trésorier, etc. etc. — Assignation, par

devant le viguier, d'Antoine Viguier, faite à la requête de Jacques Pihou, pour la somme de 27 sous que le dit viguier doit au sieur Vilhon. — Autre assignation de François Dumon, travailleur, par Joseph Liantier, prêtre, pour « voir ordonné « qu'il sera tenu de se charger et faire descharger les dits « instants du livre des cadastres de la maison commune du « dit lieu, d'une pièce et propriété, qu'il a acquise [du dit feu « sieur Liantier, comme aussi se voir condamner à rendre et à « restituer aux dits instants toutes les tailles et cotizés que les « hoirs se trouvent avoir payées pour la raison de ladite pièce « depuis la possession de l'acte de vente d'icelle. » — Nomi- « nations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inven- « taires de meubles, etc.

B. 2499. (Registre.) — In-4°, 875 feuillets, papier.

1703-1704. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan, étant juge noble Jean-Baptiste Bres, docteur ès-droits de Carpentras, viguier et lieutenant noble Pierre Boequini, docteur es-droits, greffier, Antoine Giraudy, notaire, procureur Jean Louis Bressy, sergent, Esprit Bagnol. — Demande faite par M^r Laurent Peyrat contre Hugues Carrias, de paiement de 2 caisses que le dit Peyrat lui avait prêtées, et que le dit Hugues a perdues ; toutefois avec expertise faite par une personne à ce désignée. — Confirmation du rapport des visiteurs de cloaques par Jean Sauret. — Condamnation du sieur Antoine Chauvin à payer la somme de 2 écus de monnaie courante pour taxe de parcelle de terrain. — Assignation par devant le viguier, à la requête de Jean Jeanneau, chapelier, du sieur Nicolas Viotau, pour se voir condamner à payer le prix de deux quintaux, vingt-trois livres et demi de cocons que le dit Jeanneau lui a vendus. — Autre assignation de François Mathieu par François Jarlier pour être condamné à payer un écu et les dépens, pour du bois que le dit Jarlier lui a vendu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Andrier, Jarlier, Fauque, Pézenas, Rogier, Blauvac, Eysséric, etc.

B. 2499. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

1704-1705. — Manuel des causes ordinaires de la cour ordinaire de Mazan. — Demande de paiement faite par Esprit Rogier contre Jean-Baptiste Bonis, lequel Bonis lui doit la somme de 28 sous que le dit Rogier a payée pour lui. — Assignation d'Alexandre Bagnol, faite par Esprit Archivot, pour se voir condamner à payer au dit Archivot, la somme de 5 livres, patats avec dépens pour avoir foulé ses gerbes ; de Jean

Olivier pour le paiement et dépens encourus, par lui pour raison d'une dénoncée ; — Jean Pierre Auteras par Jean Pierre Pontet, chirurgien, pour la somme de seize écus que le dit Auteras lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Aehivot, Véran, Brémond, Pons, Giraudy, Ladomenarie, etc., etc,

B. 2411. (Registre.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1705. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jérôme Arnaud, pour se voir condamner à payer au dit Jérôme comme droit dotaux, la somme de 30 écus, monnaie courante comme la moitié de 60 écus laissés par la nommée Morard, leur mère. — Demande de paiement faite par Jean Vincent Bounard, contre le sieur Jean François Blouvac, lequel lui doit la somme de 13 livres monnaie courante, pour 2 années d'arrérages d'une pension de 6 livres et 12 sous. — Vérification et rapport des sieurs Jean Pierre, Meymir, et Jérôme Mathieu, experts jurés sur les limites des terres des sieurs François Durand Luerée, Contarve, François Baillé, étant en contestation avec les sieurs François Ripert, et Jean Joseph Gassin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles, Blouvac, Arnaud, Ladomenoie, Mathieu, Benoît Carias, etc. etc.

D 2412. (Registre.) — In-4°, 1440 feuillets, papier.

1705-1706. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Demandes de Pierre Nicolas Masson, contre Clère Luminère, veuve de Louis Roqueirol, de la somme de 10 florins et demi, qu'elle lui doit pour rente de saffranie; — de condamnation aux dépens et paiement faite par dame Marie de Guilbermy, veuve de M. de Bernardy, contre Michel Fin pour une dénoncée à lui faite; — de paiement faite par le sieur François Benoît Broequier, contre Joseph Soumillard, pour une cuve que le dit Broequier lui a prêtée et pour laquelle il réclame la somme de 36 sous et ses dépens. — Condamnations prononcées par le viguier de Mazan : contre Marie Jausseume, femme de François Carrias, en paiement de la somme portée sur le statut de la communauté, auquel elle a contrevenu d'après une dénoncée à elle faite; — contre François Gras, au paiement de la somme portée sur le statut, auquel il a contrevenu, et sur dénoncée à lui faite. — Assignations par devant le viguier : de Jean Jousseu, à la requête de Joseph Laurens, chirurgien, auquel il doit une certaine somme; — d'Étienne Brun par Jean Ladomenoie, lequel

réclame de lui la somme de 18 sous qu'il lui doit, pour prix de deux lampes qu'il a vendues; — de M. Jean Reynard, contre Jean Laugier qui lui doit la somme de 28 sous pour reste de prix de blé; — du même Jean Reynard, contre Pierre Rosnat, qui doit aussi la somme de 4 livres prix de blé. — Citation et comparution, à la requête de noble Pierre Boequi, par devant le viguier, de Spirite Montagard, femme d'Esprit Bagnol, et Charles Bagnol son fils, pour se voir condamner à rédiger en contrat public, l'arrentement verbal d'une éminée de pré pour six ans, et de plus à payer pour la rente de 11 livres dont ja moitié pour l'année 1705. — Demande de paiement faite par le marquis de Sade, contre Jérôme Va cher, de la somme de 23 livres 12 sous, que le dit Va cher lui doit pour prix de blé. — Cause de discussion de limites, entre les sieurs Louis Bagnol, et André Seissaud, lequel André Seissaud consent à la nomination d'experts pour vérifier la plantation des termes. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Maréchal, Rousseau, Jouve, Audibert, Becquel, Roussely, Bernard, Bagnol, Boequi, etc.

B. 2413. (Registre.) — In-4°, 1194 feuillets, papier.

1707-1708. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Création des officiers de la cour de Mazan, étant juge, noble Jean Baptiste Bressy, docteur-ès-droits de Carpentras, viguier, maître Joseph Brey, greffier, Antoine Giraudy notaire de Malauécne, sergent, Esprit Bagnol. — Demandes d'assignation par devant le viguier de Mazan faites par : noble Alexandre Valette, contre Pierre Bonus, pour être condamné aux dépens au dit sieur Valette la somme de 2 écus, sauf le droit qu'il lui doit, pour vente d'un chenevier, qu'il lui a arrenté; — par le même contre Esprit Allon, aussi pour être condamné à payer les dépens et deux écus pour un chenevier; par Esprit Ladomenoie, contre Antoine Olivier pour être condamné à payer la somme de 7 livres 3 sous, monnaie de Roi, pour rente d'un terre qu'il a en arrentement; par Alexis Laugier, contre mademoiselle Aune Marie Baudelat, pour être condamné à payer au dit Laugier, la somme de 14 sous patats, et un reste de futaine que le dit lui avait baillé; — par Timothée Dupaine, contre Pierre Vauclaire pour être condamné à payer au dit Dupaine la somme de 28 sous, pour aliments de bouche fournis par le dit Dupaine. — Ajournement prononcé dans la cause de M. le marquis de Sade, contre André Treschien. — Division et partage des biens de feu Vauclaire, entre Bernard et Rose Vauclaire, frère et sœur, contre Pierre Vauclaire, leur frère. — Assignation par devant le viguier de Mazan, et à la requête de révérende personne messire Mathieu

susdits et présentation de lettres d'ajournement produite par le dit Guillermier; Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc. etc.

B. 2135. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1730-1731. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation de Michel Barret, demandée par Michel Denoves, pour voir publier l'enquête des témoins entendus dans leur cause; après audition des témoins, le dit Barret offre au dit Denoves, la somme de 45 sous pour prix d'une table qu'il lui a fournie, et demande que le dit Denoves ait à lui restituer une lime qu'il a prêtée à sa femme; acceptation du dit Denoves; assignation par devant le viguier de Jérôme Vachet, pour se voir condamner à payer à noble Jean Étienne de Bourard, la somme de 31 écus roi, qu'il lui doit pour prix d'amendes que le dit Bourard lui a vendues. — Acceptation de l'héritage par bénéfice d'inventaire des nobles François des Bernards de St-Audiol donataire universelle des nobles Joseph Marie des Bernards et d'une Richarde de Bouvard, ses père et mère. — Inventaires des biens de Joseph Marie des Bernards, parmi lesquels: « à la salle basse, s'est trouvé huit chaises bois noyer garnies de cavenas, plus une petite table à jouer garnie de tapis vert, plus trois rideaux indienne de fenêtres, plus une garniture de cheminée consistant en des petits chainets, une paile, des mouchettes, le tout garni de lethon et une paire de soufflets. A la grande chambre: s'est trouvé une tapisserie à la duchesse de soye d'Angleterre, couleur de joaquette le quel lit le dit sieur de St-Audiol la déclaré avoir fait faire d'une étoffe de la susdite hoirie et que la façon lui a coûté trois cent livres. — Plus un bois de lit noyer, une paliasse deux mat-lats et un traversier, une couverture d'indienne et une autre couverture de soye piquée, huit chaises bois noyer, garnies de satin de différentes couleurs, deux fautenils bois noyer garnis de velour noir et de moire, un grand miroir à cadre d'olivier, deux guéridons, une table ouvrage de la Chine, une garniture de porcelaine sive bougré, sur la cheminée, deux chainets, une paile, et les mouchettes le tout garni de lethon, etc. etc.

B. 2136. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1730. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Reliction des comptes de tutelles de la part de Joseph Durand, tuteur et curateur des biens de Joseph et Alexis Bruny frères, enfants et héritiers de Joseph Bruny, chirurgien. — Assignation par devant le viguier de Pierre Dublès pour se voir condamner à payer au sieur Jean Reynard le prix d'un

tonneau neuf que celui-ci lui avait vendu. — Autre assignation d'Esprite Carias et Siffrein Roman pour se voir condamner à payer au sieur Maurice Roman la somme de 12 écus roi qu'ils lui doivent pour prix de feuilles de mûrier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, défenses, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Gaultier, Bernard, Jaume, Giraudy, Franc, Isoard, Berard, etc.

B. 2137. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1732. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Commandement fait au nommé Gassin d'avoir à payer à la nommée Anue Constantine la somme de 4 livres 5 sous roi pour le reste des journées que ladite instante a travaillé à faire ses moissons. — Ordre donné au sieur Montagard d'avoir à réparer la toiture de sa maison par laquelle s'infiltrèrent les eaux du ciel qui gâtent et détériorent les murailles qui pourraient crouer sur la maison du nommé Raphaël Serre, lequel demande des experts pour vérifier ses dires, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, enregistrements de causes concernant les familles Constantin, Ballon, Montagard, Reynard, Aslay, etc.

B. 2138 (Registre) — In-4°, 265 feuillets, papier.

1732-1733. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Cession de biens d'Elzéar Ripert contre ses créanciers et retour desdits biens à noble dame Marie-Delphine de Thomassy, veuve du sieur de la Palun. — Assignations de Jean-Michel Bosse et Guillaume Hugues, à la requête de Joseph Meynier dudit lieu, pour se voir condamner à payer la somme de 8 livres et demi roi qu'ils lui doivent pour comptes arrêtés, plus la somme de 6 livres roi pour des journées de travail à eux dues; plus 63 pots ou picliers de vin rouge que ledit Bosse reste devoir audit iostant et 30 pots de vin rouge que ledit Hugues doit audit Meynier; — de Pierre Bagnol dit Beaucau, pour être condamné aux dépens et peines encourus par lui sur une dénoncé faite au nom de M. de Puyricard. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Reynaud, Diamond, Calve, etc., etc.

B. 2139. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1734-1735. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Création et nomination au titre de viguier de Mazan par Jacques de Vincent de Maulçon, chevalier, marquis

de Causans, seigneur de Mazan, de noble Sauveur de Gaultier, docteur ès-droits, habitant de Mazan. — Création et nomination de procureur fiscal en faveur de M. Sibour, docteur ès-droits. — Assignation par devant le vigoier de Jean Meffre et d'Anne-Marie Ladoumouère, mariés, à la requête de Mathieu Eyssérie, pour se voir condamner à payer audit Eyssérie le prix de 4 petits cochons et 18 livres roi pour rente de maison échue au mois d'octobre dernier. — Exposition de droit d'héritage sur les biens de Jean Blanc, en qualité de père de Marie Blanc, mariee à François Calve contre Elzéar Blanc, fils et héritier de Jean Blanc, et inventaire des meubles dudit Blanc : « A la eugine « s'est trouvé une table ronde bois sapin, une autre table bois « noyer, un paistrain bois noyer avec son couvert de soubas- « sement, deux gros landiers fer, un crémail fer, une liche- « frite fer, plus quatre tamis ; à la boutique, s'est trouvé une « paire de balances de euvre jaune avec les poids de fer, un « flacon garni tenant environ cinq pots y ayant dedans une « livre d'eau-de-vie, plus une vieille table bois noyer, une « grande bonteille de fer blanc avec l'entounoir et quatre mesu- « res à mesurer l'huile, un autre antonnoir fer blanc, plus 8 « livres et demi savon, plus 3 livres de liège, plus 4 cannes de « galon bleu, plus des épingles valant huit sous ; à la cave « s'est trouvé cinq tonneaux de 4 saumées ou environ, chacun « y en ayant en cercle de fer, et à un desquels y a environ 2 « saumées de vin rouge, etc., etc. » — Nominations de tu- teurs, procurations, enregistrements de causes, etc.

B. 2410. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1733-1737. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Cause de dénonce et nomination d'experts de la part du vigoier pour procéder à la vérification des dommages causés dans le verger de Joseph Courbet, de Mazan, par Jean-Denis Battalier, fermier de la boucherie du même lieu. — Assignation de Joseph Courbet à la requête d'Anne Abrieu, veuve de Michel Denoves, laquelle demande qu'il soit enjoint audit Courbet de fermer un trou dans le plancher d'une partie de sa maison qui donne sur son cellier et qui lui cause des dommages. — Assignation des fermiers de boucherie, à la requête d'Alexandre Bagnol, demandant nomination d'experts jurés pour liquider et estimer le dommage fait par le bétail à des montans de vigne dans une des terres dudit instant, située au terroir de Mazan, quartier de la Molance. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Conil, Curel, Carias, Veyrier, Brémont, etc.

B. 2411. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1736-1737. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Nomination d'experts jurés par le vigoier pour la vérification et plantement de termes entre les propriétés d'André Peytier et Pierre Darand. — Dénonce faite contre Jean Bonnefoy et condamnation du même aux peines et dépens encourus par cette dénonce. — Assignations, à la requête de Jean-Antoine Baudet contre Alexis Vilhou, pour se voir condamner à payer audit instant la somme de 5 livres 13 sous roi qu'il lui doit pour prêts, plus aux dépens ; — à la requête de Gabriel Saurel contre Vincent Archivot pour se voir condamner avec dépens à payer audit Saurel la somme de 10 écus, sauf le droit qu'il lui doit pour rente de pré ; — de Jean Veyrier contre Antoine Brémont pour la somme de 40 sous roi que ledit Brémont lui doit pour vente de son. — Nomination et publication des nouveaux consuls et officiers de la communauté de Mazan pour l'année 1737-1738. Ont été nommés : premier consul, noble et illustre messire François de Silazio ; second consul, M. Esprit Laugier ; troisième consul, Barthélémy Raymond ; trésorier, Pierre Ladoumouère, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2412. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1738-1739. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Comparution de Madeleine Abrieu, veuve de Denis, Dubled, demandant que le nommé Michel Marcelin soit condamné à lui payer la somme de 15 livres pour la rente d'une vigne. — Assignation par devant le vigoier à la requête de Celse Escelapou, de Marie Richarde, et Pierre Bertrand pour se voir condamner à payer avec dépens, au dit instant la somme de 5 livres 10 sous roi, qu'il a retirée du prix d'une chevre. — Estimation et inventaire des meubles de feu de Jean Blanc, à la requête de Guillaume Girard, mari de Jeanne Blanc, petit-fils du dit Jean et de Elzéar Blanc son fils ; ont été estimés : « deux « cornues en fonte 30 sous, plus un flacon et un pot de « terre à trente deux sous roi, 4 livres 12 sous, plus un caehayre « pour nettoyer le chanvre à 6 sous, plus trois pierres à tenir « l'huile à cinq livres, cinq sous roi ; plus une échelle à « 15 sous roi, plus les étagères ou supports des tonneaux « à cinq livres roy plus deux charrues, une harayre avec « leurs reilles et transillons à cinq livres roy plus un lit « noyer demonté à quarante sous roy plus une mauvaise « fourche fer, une mauvaise table à trier du saffran, une paire « de banastons usés et un vieux bergou à cinquante sous roy. » etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, op-

Assignation d'Etienne et Vallier Gautier pour se voir condamner à payer à la nommée Delphine Véran la somme de 40 livres qu'ils lui doivent. — Enregistrements de causes concernant les familles Gaucheraud, Guichard, Martui, etc.

B. 2425. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1717. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignations par devant le viguier : à la requête d'Antoine Travaillan, demandant condamnation contre le sieur Jérôme Mathieu pour une somme qu'il lui doit, et cela sous peine de gagière ; — de Claire Guillaude pour se voir condamner à payer au sieur Raviller la somme de 5 livres 2 sous Roi à laquelle elle a été condamnée dans une précédente cause ; de Toussaint Roi pour se voir condamner à payer à Thérèse Bagnol la somme de 18 livres et demi Roi pour la rente d'un pré ; — de François Morard pour se voir condamner à payer la somme de 10 écus qu'il doit au sieur Ferrand pour prix de feuilles de mûrier que ledit Ferrand lui a vendues, etc. — Assignation de demoiselle Pontet contre Anne Lioutier, pour la somme de 2 écus qu'elle lui doit pour la note de deux testaments par elle faite. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, demandes d'ajournement, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Guillardet, Andiol, Reynaud, Bagnol, Lioutier, Vilbon, Moine, etc., etc.

B. 2426. (Registre.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

1718-1719. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Exhibition produite par le sieur Joseph Villion contre les hoirs du sieur Charles Conil dans le procès entre eux et lui, demandant le maintien des inhibitions et communications desdits hoirs. — Condamnation du sieur Villion, vu le manque de preuves après délai accordé, à payer audit Chiron, la somme de 60 écus blancs et demi, restant des 80 écus blancs prêtés par ledit Chiron. — Rapport fait sur la vérification des fontaines de Mazan par les experts jurés, Claude Tassy, Jean et Thomas Fauque, dans la cause existante entre Joseph Desvoux et Alexandre Bagnol, libérateurs de l'entretien desdites fontaines, les consuls et la communauté de Mazan. — Assignation par devant le viguier, du sieur Pierre Montagaid, sur la requête du sieur Jean Bosse, hôte, pour être condamné à payer audit Bosse la somme de 22 sous qu'il lui doit pour dépense de bouche faite à son logis. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Ravanier, Caris, Desvoux, Coudray, etc.

B. 2427. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

1718-1719. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Demandes de Thérèse Bagnol, veuve de M. Brel, contre Esprit Bertrand, pour être condamné à rembourser à ladite instante la somme de 7 livres et demi qu'elle a payé pour prix de grains audit Bertrand ; — de Jérôme Imbert contre Jean-Baptiste Chamoux, pour être condamné à payer la somme de 5 écus, restant de gages dus audit Imbert ; — de François Chambon, de Bédoin, contre Jérôme-Mathieu Vasson, lui réclamant la somme de 6 écus 3 sous patats, pour prix d'aliments de bouche qu'il a pris chez lui. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Chiron, Pons, Rodde, Fauque, Masson.

B. 2428. (Registre.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1720-1721. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier et à la requête du sieur Jacques Bonardel de Nicolas Liotard, pour se voir condamner à payer audit instant la somme de 44 livres et 12 sous monnaie courante due audit Bonardel, pour prix et vente de cocons, et après reconnaissance écrite faite par le sieur Liotard, en faveur du sieur Bonardel. — Exposition et demande d'héritage de Claude Royer, d'Avignon, François Bouvaehon, mari de Madeleine Royer, mariés, enfants de feu Georges Royer comme héritiers uniques des biens dudit Royer, décédé sans enfants. — Assignation de Nicolas Liotard à la requête d'Antoine Baudet, pour se voir condamner à payer audit instant la somme de 7 écus roi qu'il lui doit pour prix de pommes vendues par ledit Baudet. — Demande de M. le comte de Vaulouse contre les hoirs d'Alexandre Tramier, pour la somme de 3 écus roi qu'ils lui doivent, sous peine de gagière, suivant l'ordonnance. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Mathieu, Ravanier, Maurelle, Moyne, etc., etc.

B. 2429. (Registre.) — In-4°, 420 feuillets, papier.

1722-1723. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Offre de paiement faite par la communauté et les consuls de Mazan à noble dame Marie de Tavernery, veuve de Jean Durand, de la somme de 500 livres monnaie courante, payable le tiers en patats, puis une pension de 17 livres 10 sous, payable tous les 23 de juillet. Cette somme était due par la commu-

nauté pour le droit que ladite dame sur le couvent des religieuses de Ste-Ursule, sis à Caromb, ainsi qu'il appert d'un acte dressé par maître Claude Cotton, notaire à Malemort. — Assignation à la requête de Pierre Pontet, chirurgien, d'Elzéar Ripert, dit Bassac, pour se voir condamner à payer audit Pontet le montant de la valeur de ses poulets mangés par son chien. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Barthélemy, Bosse, Fauque, etc.

B. 2430. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1722-1723. — Manuel des causes de la cour ordinaire.

— Assignation, par devant le viguier, à la requête de Mathieu Eyssérie, de Jacques Fourchut, pour se voir condamner à payer l'amende encourue par lui à la suite d'une dénoncé. — Condamnation du sieur Alexandre Deymier par les consuls et la communauté de Mazan à construire un pont sur un valat, rive du fossé par lequel il dérive les eaux du moulin à blé, afin que le fermier dudit moulin puisse aller et venir pour ôter ou mettre les eaux. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Eyssérie, Durand, Deymier, Mathieu, Brunet, etc., etc.

B. 2431. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1724-1725. — Manuel des causes de la cour ordinaire

de Mazan. — Demande de dommages-intérêts faite par le sieur Michel Quinquin contre Etienne Bourel, son rentier, pour les dommages qu'il lui a causés; demande dudit Bourel pour que la cause soit renvoyée devant le juge de Mazan; comparaison desdits Bourel et Quinquin par devant le juge; condamnation dudit Quinquin à rendre audit Bourel les meubles qu'il a saisis et séquestrés, plus pour dédommagement des cultures doit lui payer la somme de 6 livres monnaie de France. — Assignation d'Annibal Gautier par devant le viguier, à la requête de messire Pierre Conil, prêtre, pour être condamné à payer audit Conil la somme de 3 livres 3 sous pour une pension échue à la date du 18 décembre 1721. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, enregistrements de causes concernant les familles Saurel, Gauthier, Plaindoux, Lanoy, Raymond, Bagnol, Reynard, etc.

B. 2432. (Registre.) — In-4°, 265 feuillets, papier.

1724-1725. — Manuel des causes de la cour ordinaire.

— Comparation de Silvestre Plaindoux et d'Espérite Demontés,

veuve et héritière de Joseph Plaindoux, pour faire cesser et prononcer défenses de troubles et molestes de la part des rec-teurs de l'hôpital, contre la dite Espérite Demontés. — Publication des statuts de la communauté, faite par devant le marquis de Mazan, le jour de la fête de St-Ambroise 4 avril 1725. — Entre autres défenses. « Item qu'on n'ait à frauder le péage et « leyde deus aux dits seigneurs de coutume, sur la peine de « 25 livres et confiscation de marchandises. — Item est prohibé « à toute personne de quelle condition que soit qu'on ait à reti- « rer dans le lieu aucunes femmes vagabondes, ny les tenir ca- « chées sur la peine de cinquante sous, pour chaque fois, appli- « cables à la cour des dits magnifiquesseigneurs du dit Mazan. « — Item est deffendu à toute personne de quelle condition que « soit, de parler aux carcérés dans les prisons des dits seigneurs, « sans la permission et licence de M. le juge et aux officiers sur « la peine de 25 livres, de jour, et de nuit, le double pour cha- « que fois, etc. etc.

B. 2433. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1726-1727. — Manuel des causes de la cour ordinaire.

— Demande de payement de la somme de 25 livres roi, faite par Esprit Roguier, contre Antoine Roman, sauf le droit pour compte arrêté par le dit Rogier, avec le fils aîné du dit Roman. — Inhibition et défense prononcées en faveur de Jeau Joseph Talon, contre Joseph Bérard. — Citation demandée par Jean Reynier, contre Guillaume Hugues, fermier, pour se voir condamner à payer au dit Reynier la somme de 4 livres 10 sous, qu'il lui doit pour ses gages, et à lui restituer six pelles et une naule en fer, que ledit Hugues lui a prêtées. Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inhibition, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Fossals, Alphonse, Reynard, Astay, Nicolas, Reynaud, Raymond, Gaudibert, Ferrier, etc.

B. 2434. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1726-1727. — Manuel des causes de la cour ordinaire.

— Assignation par devant le viguier et à la requête du sieur Dubled, de Jean Antoine Baudet, pour voir confirmer le rapport fait par les experts nommés pour vérifier les termes de limites entre les propriétés du sieur Dubled, et Baudet, étant juge et officier de Mazan, noble Thomas Poyol, docteur, juge; maître Antoine Quinquin, notaire, viguier; maître Jean Joseph Cotton greffier, — François Vachet procureur fiscal; Étienne Brun sergent. — Réintégration prononcée en faveur de noble François de Guilhermier, contre François Bayle et les hoirs de Joseph et François Fiacre, après assignation des

Jousseau, prêtre, de Bernard Vaclaire, pour se voir condamner à payer au dit Jousseau la somme de 5 écus, moitié grosse monnaie, moitié patats, que le dit Vaclaire lui doit pour rente d'une maison à lui arrentée. — Demande de paiement de la peine encourue par le dit Louis Baudet, à la requête de Pierre Montagard, et par dénoncé faite au dit Baudet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Ladomanoire, Olivier, leard. Ripert, Guichard, Moyne, Pezezas, Meynier, Treschien, Chabert, Roger, Cliron, Thomas, Liotard, etc.

B. 2414. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1708-1709. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Demande d'assignation par devant le viguier de Bollène, faite à la requête de Jean-Thomas Ruel, notaire, contre maître André Gasin, pour se voir condamner à payer audit Ruel la somme de 43 sous, prix des écrits et extraits relatifs à une vente et reconnaissance. — Demande du même contre le sieur Jean-Esprit Buon pour une somme de 6 florins que ledit Buon lui doit, pour la note et extrait d'une reconnaissance de trois propriétés par lui passée en faveur de Mgr le comte de Gansons. — Comparution d'Antoine Carias, produisant l'extrait d'arrentement passé en sa faveur par Joseph Carias, son frère, de tous les biens meubles et immeubles, sis au terroir de Mazan, ledit extrait reçu et signé par Jérôme Ollivier, notaire, en date du dix septembre dernier, ledit Antoine Carias requérant ladite production être insérée auxdits actes et intimée à la partie adverse, Hugues Carias, son frère. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes, etc.

B. 2415. (Registre.) — In-4°, 775 feuillets, papier.

1710-1711. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier, à la requête de Jean Guillabert, contre André Treschieux et sa femme, pour se voir condamner, avec dépens, au paiement, d'un écu Roi pour graines de vers à soie vendues par ledit Guillabert, à la requête de Joseph Meyssonnier, de Buomes, contre Nicolas Liotard, mentisier, pour le faire condamner avec dépens à payer la somme de 14 sous qu'il lui doit pour reste de prix d'huile; — à la requête d'Antoine Bertran I contre Jean-Paul Véran et Françoise Calne, mariés, pour être condamnés à payer un écu Roi pour prix d'une émine de pois à eux vendue et livrée par ledit Bertran; — à la demande du sieur Antoine Laugier, contre Jean-Paul Véran et Françoise Calne, sa femme, pour être condamnés

au paiement de deux écus que lesdits mariés lui doivent pour reste de compte. — Nomination d'experts pour la vérification des termes séparant les terres du sieur Mathurin Nouveau et des hoirs d'Antoine Ripert. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Nouveau, Basse, Meinier, Durefort, Rover, Masson, Liotier, etc.

B. 2416. (Registre.) — In-4°, 75 feuilles, papier.

1712. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Dénonce de demoiselle Louise Montagard, contre le nommé Chamoux, pour avoir trouvé deux pourceaux à lui appartenant dans une de ses luzernes. — Assignation, par devant le viguier, de la nommée Claire Guillard, pour se voir condamner à payer à la nommée Marie Bosse la somme de 60 sous, pour la quantité de 80 pains à elle fournis. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bagnol, Caysaud, Liotard, Rogier, Matthieu, Bayle, etc.

B. 2417. (Registre.) — In-4°, 659 feuillets, papier.

1712-1713. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jean Thomas Fauque, de Michel Gaucherand, troisième consul de Mazan, pour se voir condamner à payer au dit Fauque la somme de huitante six livres, 7 sous, 8 deniers en patats, due au dit instant pour les journées faites par lui, à la réparation des aqueducs et fontaines et pour le ciment aussi fourni par le dit Fauque. — Proclamation, publication, et nomination de nouveaux consuls, officiers publics, pour le lieu de Mazan et l'année 1713. Ont été nommés : premier consul, noble Pierre Siffrein de Gauthier, de Carpentras, second consul, le sieur Joseph Moyne, troisième consul, sieur Gaspard Coudray, trésorier sieur Jean François Lieutier, etc., — Commission donnée aux experts jurés pour reconnaître la plantation des termes divisaires des terres des sieurs Jean Claude Imbert et Jean Joseph Gassin. — Demande du sieur Alexan Ire Tourrier, contre le sieur François Roman et Esprite Carias, mariés, leur réclamant la somme de 16 livres 12 sous Roi qu'ils doivent : savoir 10 livres pour argent prêté et le reste pour prix de six livres de cocons à raison de 22 sous Roi la livre. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc., etc.

B. 2418. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1713. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. Demande d'Étienne Gazin contre François Vachet, lui réclamant la somme de 4 livres 5 sous, 22 deniers que le dit Vachet lui doit pour prix de vente de 2 métiers à tisser. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles, Vachet, St-Donat, Blauvac, de Maubon, Imbert, Roger, etc., etc.

B. 2419. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1713. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Dénonciation faite contre Annibal Montagard, par Guillaume Abrieu, et condamnation du dit Montagard, à payer la somme de 4 livres. — Assignation de Paul Perrier, contre Pierre Bravet, pour voir ordonner au dit Bravet de reprendre la chèvre poil noir, vendue par le dit au dit Perrier, et que celui-ci rendra la somme de 5 livres monnaie de France, au dit Bravet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes des familles, Boqui, Poncet, Roger, Saume, Reynaud, etc.

B. 2420. (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

1714-1715. — Manuel des actes de la cour ordinaire. — Assignations par devant le viguier, à la requête de Jean Guillaume Blauvac, de Jérôme Mathien Masson, pour se voir condamner à payer au dit Blauvac, la somme de 12 livres 10 deniers patats que le dit Masson lui doit pour des journées de travail qu'il a faites avec sa charrette; — à la requête de dame Marie Tavernie, veuve de noble Jean Durand, de François Vachet, pour se voir condamner à payer à la dite dame la somme de 3 écus en monnaie de Roi, qu'il lui doit pour prix de vente de graines de vers à soie. — Dénoncée faite par Antoine Reynaud, contre François Peytier, et condamnation du dit Peytier aux peines encourues, par la dite dénoncée. — Réclamation de paiement des boirs de maître Jean Thomas Ruel notaire, contre Timothée Dufreine, lequel a fait une promesse privée de la somme de 12 écus blancs de la croix, signée par lui et, en cas de refus, pour se voir condamner à payer la dite somme. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires des meubles, enregistrements de causes concernant les familles Blanc, Jartier, Raymond, Coudrai, Maillefaux, Guichard, Billion etc., etc.

B. 2421. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1715. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation par devant le viguier, et à la requête de Jean Durand, de François Maillefaux pour être condamné à payer les peines encourues par lui après dénoncée faite par Joseph Durand. — Confirmation du rapport des experts au sujet de la vérification de termes, entre les propriétés des sieurs Gabriel Billon et Joseph Bagnol. — Demande de paiement de 4 émines et demi conségal, faite par Georges Guichard, contre Marie Courbet, femme de Bernard Vauclair, et plus 4 livres 8 sous, que le dit Guichard lui avait prêté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles, Fin, Étienne, Monreau, Escoffier, Carias, etc. etc.

B. 2422. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1716. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Dénoncée faite contre François Liautier par Noël Silvian, et condamnation dudit Liautier aux peines encourues par ladite dénoncée. — Demande de Jean Reynard de remplacer un louis d'or à faux coin donné à sa femme par Nicolas Liotard. — Offre de paiement de taille et capage faite par François Ravannier, père et fils à Joseph Chiron, exacteur des tailles, et demande de cassation et de révocation des prétendues rentes et délivrances faites par Joseph Chiron. — Assignation de Joseph Moyue pour se voir condamner à payer au sieur Thomas Fauque les droits qui lui sont dus pour blé et farine qu'il lui a fournis. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Liautier, Lilhard, Maillefaux, Conil, Billion, etc.

B. 2423. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1716-1717. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Condamnation du sieur Alexandre Bagoal aux peines encourues par lui par suite de la dénoncée de Joseph Ripert. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Quinquin, Raymond, Salviaa, Carias, Ravarier, Poybier, Gounet, etc.

B. 2424. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1717. — Manuel des causes de la cour de Mazan. — Discussions de biens, inhibitions, dénoncées, procurations, etc. —

positions, enregistrement des causes concernant les familles Liotier, Carias, Rippert, Maureau, etc. etc.

B. 2443. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1740-1741. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Pierre Lueques maçon, de Jacques Blary pour se voir condamner, avec dépens, à payer au dit instant la somme de 4 livres 16 sous roy qu'il lui doit pour réparation. à la requête de Marie Anne Pontet veuve du sieur Pierre Nicolas : — de Alexandre Bagnol, pour se voir condamner à payer la somme de 3 livres 10 sous roy prix de 2 émines soigle ; à la requête de Jean Pierre Jouve du lieu de Rosan en Dauphiné, de Jean Pons renlier, de la grange de Monseigneur de Piefaucou à Mazan, pour se voir condamner à payer au dit Brun la somme de 16 écus roy qu'il lui doit pour ses gages. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Calvet, Farry, Raymond, Lautier, Assay, Romans, Blancher, Brémond, etc., etc.

B. 2444. (Registre.) — In-4° 265 feuillets, papier.

1740-1741. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation par billet de noble César Alexis de Valette, Joseph Nicolas, Joseph Dumaisire, Dalard, Pierre Corbert et autres, à la requête des consuls de la communauté de Mazan, pour se voir condamner à faire toutes les réparations nécessaires au chemin qui va de Mazan à Carpentras, et cela chacun à l'endroit de sa propriété. — Reddition de compte de tutelle de Joseph François Lombard en faveur des hoirs de Noël Reynard. — Assignation par devant le viguier : de Joseph Taton à la requête d'Honoré Reynard, pour se voir condamner avec dépens à payer au dit instant la somme de cinq livres sous Sdeniers roi pour reste de prix de vin ; — de François Ferrier, et Catherine Bagnol, à la requête de Jean Blanc, pour se voir condamner à lui payer 10 sous roi qu'ils lui devaient ; — d'Esprit Carias veuve de François Roman, à la requête de Pierre Issay d'une boutique et d'une éminie qu'elle lui a arrentées par un acte privé. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes des familles Jousseau, Esclapon, Silvestre, etc., etc., etc.

B. 2445. (Registre.) — In-4°, 332 feuillets, papier.

1743. — Manuel des causes civiles de la cour ordinaire de Mazan. — Condamnation de Turcay et Marie Anne Mathieu mariés, aux peines encourues par une dénoncé faite par Alexan-

dre Fabre. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jean Longuet chaudronnier, de Carpentras, de François Ferrier de Mazan, pour se voir condamner, avec dépens, au dit instant la somme de neuf livres monnaie de France, reste du prix d'un chaudron que le dit Ferrier avait acheté au dit Longuet.

— Rétractation de vente d'une terre comprenant vigne et verger située au terroir de Mazan, de la part de Jean Dubled, qui avait vendu les dites terres à François Bagnol menuisier, de Carpentras : « lequel reconnaissant qu'il a vendu au dit Bagnol une terre, vigne et verger de la contenance de six éminées environ située au terroir du dit Mazan, quartier des Teyssières, confrontant terre de Jacques Carias, terre d'André Ceytier, le chemin tendant de Malemort à Carpentras et ses autres, écrit par M. Gabriel Bellon, notaire le 24 septembre dernier passé laquelle terre, vigne et verger ne lui appartient pas. » etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, inhibitions, oppositions, inventaires de meubles, reddition de comptes de tutelle, enregistrement de causes concernant les familles Seysaud, Bagnol, Gauthier, Assay, Reynard, Bosse, Conil, etc. etc.

B. 2446. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1743. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Citation de Marie Anne et Marguerite Denoves sœurs, contre Joachim Ferrier et Rose Denoves, mariés, pour procéder au partage de meubles et effets de feu Anne Abrien et mère des dits Denoves, qui sont entre les mains du dit Ferrier. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Bernard, Bayle, Olivier, Chanoux, Muguier, etc.

B. 2447. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1743-1745. — Manuel des causes civiles de la cour ordinaire de Mazan. — Publication des nouveaux consuls et autres officiers de la communauté de Mazan. — Ont été nommés : premier consul, Louis Langier ; second consul ; Pierre Coudray ; troisième consul ; Joseph Morard ; trésorier, Jean Pierre Dadou ; premier ouvrier, M. Jean Joseph Cotton etc. — Role de dettes actives de l'héritage du dit sieur Esprit Jartier : « Premièrement, un fond de capital de cinquante écus portant pension de dix livres et dix sous, due par les hoirs de Jacques Chiron du dit Mazan par acte reçu par moi Joseph François Lombard, notaire sans sa date. — Plus un fond et capital de 15 écus roi portant pension due par Michel Bagnol, procédant du prix d'une terre en vertu d'acte public sans sa date. « Plus aux filles orphelines de Pernes un capital de cent cin-

« quante livres portant pension de sept livres dix sous avec « les arréages d'iceles. » etc., etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inventaires de meubles, enregistrement des causes, etc.

B. 2448. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, papier.

1746-1747. — Brouillards de la cour ordinaire de Mazan — Vérification de plantation de termes entre les propriétés de Laurent Aubert maçon, et Joseph Courbet. — Comparution de Joseph Calve, réclamant au sieur Montagard, dit le Prince, la somme de 48 sous roy, pour paiement de feuilles de mûrier. — Assignation par devant le viguier, à la requête de Jean François Lazare de la ville de Saulx, d'Alexandre Girard, fermier de la boucherie de Mazan, pour se voir condamner à payer au dit instant, le prix d'un bœuf que le dit Lazare lui a vendu et livré, le 20 janvier dernier. — Exposition faite par M. Mercier, cornette au régiment de Grammont, par devant le viguier et le premier consul de Mazan, et demandant de l'avoine et des vivres par ordre du marquis d'Argouges et au nom du maréchal de Belisle pour un escadron de troupe devant passer par Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Reynard, Brémond, Launier, Seisaud, etc.

B. 2449. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1746-1747. — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Assignation d'Alexandre Bagnol, et nomination d'experts à l'effet de vérifier les dommages causés par le dit Bagnol dans une terre appartenant à Jean Pierre Reynaud. — Assignation, à la requête de Jacob Abraham, juif de Carpentras, par devant le viguier, dans le château du marquis de Cusans, de Marie Rose Gautière, veuve d'Esprit Durand, pour se voir condamner à payer, avec dépens, la somme de 9 écus roy pour prix des marchandises que le dit instant lui a vendues. — Assignation expédiée par Jacques Giraudy, aux consuls et à la communauté de Mazan, pour comparaître par devant le juge de Carpentras et accepter le paiement d'une terre venue aux enchères. — Publication des statuts de la communauté de Mazan faite par devant la chapelle de St-Donat. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire des biens de demoiselle Catherine Poatel veuve de Jean François Negy, notaire et par Jean Pierre Sixte Carias son neveu, et donataire universel, contre tous les prétendus créanciers aux dits droits. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires, de meubles, enregistrement de causes con-

cernant les familles : Carias, Bertrand, Blouvac, Reynard, Olivier, Seysaud, Raymond, Lunéix, etc., etc.

B. 2450. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1747-1748. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation, par devant le viguier, et à la requête de Léonard André, ménager à Saumanes, de Maurice Archivot, dit Sarel, pour se voir condamner, avec dépens, à payer au dit instant la somme de 15 sous roy qu'il lui doit comme à compte d'une somme plus forte. — Maintien d'inhibition prononcé par le viguier en faveur de Jacques Carias, qui est autorisé à aller ramasser les glands de ses chênes qui tombent dans le jardin de la demoiselle Pezet, « en passant par la porte du dit « jardin et non par dessus les murailles. » — Vérification et pose de termes, entre les propriétés de Jacques Richard, et Alexandre Paul, et Esprit Fazi, frères et hoirs de Jean Esprit Buon. — Assignation de Michel Battalier pour être condamné à payer les peines encourues sur une dénoncée au profit de Jeanne Michel Pagaud. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Bertrand, Seigneur, Archivot, inventaires de meubles, etc., etc.

B. 2451. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1749-1750. — Brevets des causes de la cour ordinaire. — Dénoncée faite contre Sébastien Roque, pour avoir été trouvé gardant ses pourceaux dans une terre semée de « bayalade, » au quartier de Ginzeollier. — Assignation par devant le viguier, à la requête de Joseph Guibert, de Flassan, d'Antoine Bernard Guibert de Mazan, pour se voir condamner à payer au dit instant 61 livres 10 sous argent prêté, plus à la saisie de la moitié de la machine qu'ils ont travaillé ensemble, en paiement de la moitié de la dépense faite pour cette construction et la réclamation du prix de 6 mois 10 journées de travail. — Assignation de Reynaud Brémond, pour être condamné à payer à Jeanne Marie Raymond, veuve de Gabriel Saurel, la somme de 5 livres à elle dues. — Nomination de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement des causes concernant les familles Saurel, Cotton, Hugues, Soumillard, Pons, Rol, etc., etc.

B. 2452. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1750-1751. — Manuel des actes judiciaels de la cour ordinaire de Mazan. — Demande faite par Marie de Nove, veuve de Sébastien Girau, contre Claude Vachet, afin qu'il lui paye les dépenses et frais occasionnés par les morsures à

la cuisse de Raymond Girau, son fils, par le cochon dudit Vachet. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jean Dominique Saurel, de Joseph Guiehard et Marie Décampe pour se voir condamner à payer au dit instant les dommages et intérêts à lui causés par la dite Décampe pour avoir donné des coups de fourche à un de ses pores, lequel cochon vraisemblablement n'en échappera pas. — Assignation faite contre Antoine Forment pour se voir condamner à payer avec dépens le paiement des peines encourues par lui à la suite d'une dénoncée. — Exposition et vérification faite par experts des biens de Rose Cartoux, épouse de Jean Saurel de Mazan, demanderesse en collocation de dot. — Condamnation du dit Jacques Rogier, à payer à Augustin François Montagard la somme de 5 livres 10 sous, pour reste de prix de vin que le dit Montagard lui a livré. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rogier, Tramier, Bagzol, Roumat, etc.

B. 2453. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1750-1751. — Brevets de causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier : à la requête de Silfrein Adam, de Jean Baptiste Clem pour se voir condamner à payer avec dépens, au dit instant la somme de 17 sous à lui due ; — de Joseph Rol et sa femme pour se voir condamner à payer en faveur de Jean Blanc les peines encourues par eux, à la suite d'une dénoncée ; — de Jean Dominique Saurel pour se voir condamner, avec dépens, à payer à Marie Houmae, veuve de Jean Charles Saurel, la somme de 15 livres roy qu'il lui doit pour une rente. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement des causes concernant les familles Filieul, Villhon, Farnaux, Bazin, Roubaud, Maillet, Puseo Carias, Brunet, etc. etc.

B. 2454. (Registre.) — In-4° 84 feuillets, papier.

1752-1753. — Brouillard de la cour ordinaire de Mazan. — Reconnaissance d'écriture privée d'actes passés entre demoiselle Barbe Rogier et Jean Aubert. — Assignation par devant le viguier et à la requête de François Bénédizet, notaire de Mazan, de Marie Anne Sopat, veuve de François Rogier, pour se voir condamner à payer au dit instant la somme de 8 livres six sous roy pour prix de deux émines avoine. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rogier, Conil, Raynaud, Cartoux, Meynier, etc.

B. 2455. (Registre.) — In-4° 24 feuillets, papier.

1754. — Brouillard de la cour ordinaire de Mazan. — Vérification de termes par experts et des propriétés de Hugues Cornu et Joseph Corbet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Robert, Roman, Couren, Carrias, Dumond, etc., etc.

B. 2456. (Registre.) — In-4° 429 feuillets, papier.

1753-1754. — Brouillard des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier de Gabriel Durand, à la requête de messire Romain Libérat Moyne, prêtre de Caromb, pour être obligé à faire l'ouvrage dudit Moyne ou lui rendre la somme de 25 livres. — Demande de restitution faite par Georges Guiehard, lequel réclame au sieur Esprit Largaud 123 tuiles qu'il lui avait prêtées. — Citation de Philippe Brat et Joseph Imbert maçon, pour se voir condamner à payer à Jean Michel Fayard 18 livres qu'ils lui doivent. — Assignations : de Jean Blanc et de Suzanne Calve, mariés, pour se voir condamner à payer à noble demoiselle Richarde des Bernard et St-Andiol, la somme de trois livres roy pour une once de vers à soie ; — de Jacques Bourrel, pour cause de dénoncée par Joseph Hugues maçon, — de Pierre Archivot qui est condamné à payer 48 sous roy et les dépens, à la requête de Sauveur Jehan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, insinuations, inhibitions, redditions des comptes de tutelles, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Archivot, Neyron, Bénédizet, Roux, Halary, Chiron, Imbert, Julien, etc.

B. 2457. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1754-1755. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Rapport d'experts relativement à une plantation de bornes et limites entre les propriétés de François Saurel et Jean-Pierre Serre. — Demande d'exhibition d'un procès faite par Alexis Liotard, de Mazan, contre Jacques Conil, de Carpentras. — Assignation par devant le viguier de Jean Archivot, meunier, et de Marie-Anne Flandrin, sa femme, à la requête de Jean Suquet, chaudronnier, de la ville d'Olviae, en Auvergne, pour se voir condamner à payer audit Suquet premièrement la somme de quatre livres vingt sous pour restant d'un ancien compte, plus la somme de 20 livres 8 sous pour reste de prix d'un chaudron. — Condamnation de Jean Archivot et de Marie-Anne Flandrin à payer audit Guiehard la somme qui lui est due. — Nominations de tuteurs et cura-

teurs, procurations, oppositions, inhibitions, reddition des comptes de tutelle, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Peyrier, Guichard, Chamoux, Jean, Astay, Michel, Reynaud, etc., etc.

B. 2458. (Registre) — In-4°, 374 feuillets, papier.

1755-1756. — Brouillard des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Demande de paiement faite par Pierre Giraud, du lieu d'Españon, de Vitrolles, en Provence, au sieur Peytier et montant à la somme de 30 écus dus par son fils Jean. — Demande de gagerie faite par Mathieu Jean contre Pierre Chamoux, pour la somme de 10 écus que ledit Chamoux lui doit. — Demande de vérification d'experts faite par Barthélemy Conil, Pierre Roche, Paul Sourd et autres, pour constater les dommages et dégâts causés par les eaux pluviales dans leurs caves, lesquelles eaux séjournent et croupissent dans les basses-cours de Jean-Baptiste Ravanier et de Joseph Coudray. — Commandement fait par le viguier audit sieur Aubert, maçon, d'avoir à purger sa mayre des eaux sise au quartier de Jérusalem, rive Bertrand, à l'endroit où se trouve la terre d'Esprit Laugier et demande dudit Laugier de nomination d'experts pour la plantation des termes et l'assignation de la profondeur et de la largeur dudit fossé. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Brémond, Abraham, Roqueyrol, etc.

B. 2459 (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1756-1757. — Brouillard des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation, par devant le viguier, à la requête de Joseph Saurel, de Pernes, de Carias Blanc, pour se voir condamner à payer audit Saurel la somme de 5 livres 12 sous 6 deniers roi qu'il lui doit. — Ajournement demandé en la cause de Maillet et Saurel. — Demande de limite faite par Saurel pour payer audit Maillet la somme de 6 livres roi qu'il reconnaît lui devoir pour le prix de deux émines conségal. — Commandement fait par le viguier à César Blanc d'avoir à enlever les pierres qui se sont écroulées d'un mur lui appartenant et qui sont tombées dans une terre de Gilles Royer, sise au terroir de Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, défenses, oppositions, reddition des comptes de tutelles, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Vachet, Rol, Escoffier, Chiron, Ollivier, Broquier, Liotard, etc., etc.

B. 2460. (Registre) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1757. — Brouillard des causes de la cour ordinaire. — Dénoncé de lettres d'intimacion et d'inhibition obtenues par l'autorité de la cour de Mazan et ordonnant aux créanciers de feu Michel Meyser de se présenter dans le délai de huit jours et de faire foi de leur créance, leur défendant de faire toute espèce de poursuite contre lesdits biens. — Rapport fait par Joseph Saurel géomètre de Mazan, sur l'arpentage des biens de feu Michel Meyser, au sujet de la discussion de ses biens par ses créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc., etc.

B. 2461. (Registre) — In-4°, 674 feuillets, papier.

1757-1758. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Production de lettres d'inhibition et défense contre les sieurs Jean Dubled, Esprit Alègre et Joseph Gonnet, faite par Antoine Taulier, fermier de M. le marquis de Sade, seigneur de Mazan, et défendant aux susdits de dériver et détourner l'eau qui sort d'une terre sise au terroir de Mazan, quartier de Sainet. Demande de paiement par devant le viguier faite par Pierre Astay contre Baptiste Morel, dit Baucet, qui lui doit la somme de 50 livres. — Publication d'un règlement de Mgr le vice-légat concernant les charivaris. — Assignation par devant le viguier, de Bernard Royer, à la requête de noble François-Paul de Cohorne, secrétaire de la Révérende Chambre, pour être condamné à vider la maison que ledit Royer habite et qui appartient au sieur de Cohorne, plus à payer les arrérages du loyer; Jacques Taulier, lieutenant du viguier, a ordonné que ledit Royer videra les lieux dans un mois à compter du présent jour et payera les arrérages dudit mois. — Assignations, par devant le viguier: de Louis Ravoux pour se voir condamner à payer à Mgr le marquis de Sade la somme de 11 livres 10 sous 4 deniers qu'il lui doit pour quatre années d'arrérages; — de Jean Raymond qui doit au même marquis de Sade la somme de 48 sous pour six années d'arrérages d'une cense de 8 sous et 3 émines de Bé; — de Dalmas Villon pour payer audit de Sade la somme de 33 sous et 9 deniers roi qu'il lui doit pour cense de la St-Michel. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, reddition des comptes de tutelle, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Marcelin, Fossat, Mathieu, Escoffier Nicolas, Richier, Chaurand, Savinat, etc., etc.

B. 2462. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1758-1759. — Brevet des causes de la cour ordinaire. — Assignations par devant le viguier : de Joseph Escoffier pour se voir condamner à payer à Jean-François Reymond la somme de 10 livres 2 sous qu'il lui doit ; — de Bastien Royère pour la somme de 5 livres 4 sous qu'il doit au sieur Raymond pour prix de marchanlises ; — de Laurent Aubert pour se voir condamner à vendre une salmée conségal qu'il doit à maître Dominique Constant, en vertu de son contrat de mariage, plus une demi-émine de blé à raison de 4 livres 4 sous l'émine qu'il lui a prêté et à payer audit instant la somme de 9 livres argent que la femme dudit Constant lui a prêtée. — Demande en restitution de Honoré Eymerie à son fils Joseph Marcellin des objets suivants : une ceinture argent, une croix or, un œuvre-chef, un cotillon filoselle, une camisole étoffe bleue, un tablier indienne rouge, un chaudron en cuivre, etc., etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Alphon, Coudray, Ripert, Adam, etc., etc.

B. 2463. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1759-1768. — Brouillard des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Lettres d'intimation et d'inhibition contre Joseph Raymond, remises par Marguerite Saume au viguier de Mazan et demande d'ajournement de la susdite, relativement au testament de Joseph Chaumard. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Raynard, Bataillier, Benoît Esclapon, Alphon, etc.

B. 2464. (Registre.) — In-4°, 420 feuillets, papier.

1761-1763 — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Dénoncé faite contre le rentier de M. Durand de la grange de Souterelle et condamnation du même encourue par ladite dénoncé en faveur de Sébastien Samel. — Assignation de Joseph Michaelis, fermier, par devant le viguier à la requête de Jacques Tenier, fermier du marquis de Sade, seigneur de Mazan, de réclamer, en contrat public, sa convention verbale, pour rendre compte de l'argent exigé et de la bonne tenue de la ferme, etc. — Ajournement prononcé en l'acceptation de l'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Antoine Vacher, maçon, à Mazan, des biens de feu Jeanne Vacher. — Assignation de demoiselle Jeanne et de dame Chaumard, à la requête de M. Billon, pour se voir contraintes à élargir le chemin, conformément au rapport

fait par les experts. — Autre assignation de demoiselle Griben pour se voir condamner à payer à M. Bagnol, prêteur secondaire de Mazan, la somme de six livres qu'elle lui doit pour prix de grains à elle vendus. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Durand, Quinquin, Claude, Girard, Salvian, etc., etc.

B. 2465. (Registre.) — In-4°, 528 feuillets, papier.

1762-1768. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, des biens de feu Charles Coudray, par Marie-Anne Laugier, sa veuve, et Philippe Coudray, son fils, contre tous les créanciers et prétendants ayant droit. — Inventaire des biens dudit Coudray : « Au grenier à foin de ladite maison « s'est trouvé ce qui suit : premièrement une litoche, bois « noyer avec ses planches ; plus, deux cercles de fer pour les « tonneaux ; en une chambre de la maison, s'est trouvé un « coffre bois noyer fermant à clef, lequel ayant été ouvert « s'est trouvé ce qui suit : premièrement, un chandelier estein, « plus deux grands plats aussi estein, plus une pierre à tenir « huile dite pierre de St-Didier tirant environ 3 éymines : « premièrement, un extrait du contrat de mariage passé entre ledit feu sieur Charles Coudray et ladite Marie-Anne « Laugier, reçu par feu maître Damas Guibert, notaire, « le 14 février 1735. Plus un extrait du testament « de Suzanne Jouve, mère du sieur Charles Coudray « escrivant maître François Megi notaire le 23 décembre 1714 inventorié cotte n° 10, etc., etc. ». — Citation de Françoise Montagard contre Louis-Jérôme Ollivier, pour être condamné à payer audit Montagard la somme de 18 livres roi qu'il lui doit pour le loyer de la maison qu'il lui loue. — Demande de vérification par experts jurés du chemin séparant les propriétés de Joseph Carias et de Joseph Maillet. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Maillet, Vacher, Carias, Moriès, Rol, etc.

B. 2466. (Registre.) — In-4°, 615 feuillets, papier.

1763-1764 — Manuel des causes de la cour ordinaire. — Demande de paiement faite par Antoine Dudon contre Maurice Dudon, son père, de la somme de 9 livres roi qu'il lui doit. — Exposition faite par devant le viguier, par noble seigneur messire François-Marie de Gautier de Mazan, mousquetaire du Roi dans la première compagnie, contre les

sieurs Lefebvre et Emérie, entrepreneurs des voitures pour le Roi, à l'enseigne du Renard-Rouge, rue St-Denis, à Paris, contre Pierre Bonfils, voiturier, d'Avignon, qui se sont chargés de transporter les meubles dudit seigneur de Paris à Mazan: Parmi ces meubles il y avait : une cheminée en glace de 4 pieds de hauteur sur deux pieds cinq pouces de largeur, une commode de bois de rapports à deux grans et trois petits tiroirs, avec ornements dorés, en or moulu, et un dessus de marbre d'une table à console; arrivé à Mazan monsieur François-Marie de Gautier a constaté, après vérification desdits meubles, et en présence des sieurs Noël Rippert, fermier de Benoit Vauclaire, maître broquier, que sur trois caisses d'emballage, il s'en est trouvé deux de brisées, lesquelles ayant été défilées et ouvertes, on a vu les meubles brisés, notamment la cheminée était brisée en 15 pièces. En conséquence ledit seigneur de Gauthier a assigné lesdits entrepreneurs et voituriers. — Assignation par devant le viguier de Louis Achard et sa femme pour être condamnés à payer à la demoiselle Baudet la somme de six livres roi, sauf le droit et dépens. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire des biens de demoiselle Jeanne-Marie Quinquin, par monsieur et demoiselle Quinquin. — Inventaire desdits biens : dans la cuisine s'est trouvé : « Deux tables, l'une ronde » biseaux de sapin et l'autre carrée de noyer, fort usée ; » plus deux seaux de bois, cerclés de bois : un bon et un » mauvais; plus une cassette lethon, plus un plongeon cuivre » assez uzé, plus une marmite fer, plus trois cuillères d'éteïn » plus une écumoire fer, plus cinq lanternes de fer blanc » parties bonnes parties mauvaises, plus une poêle à frire » plus une bouteille d'éteïn pour tenir d'huile, plus un liche » fort mauvais, plus une scie, plus une hache ; plus à la » basse-cour, s'y est trouvé : trois chaises garnies de paille » et fort mauvaises, plus deux tonneaux cerclés de bois, plus » deux échelles fort bonnes ; plus à l'écurie s'y est trouvé à » plein pied de la basse-cour : six tonneaux cerclés de fer et » fort mauvais, plus une roue de charrette assez bonne, » plus un regon, plus deux ratelets bois, plus un ratelier à la » crèche, etc., de là sommes montés au premier appartement : » un pétrin fort usé, plus quatre chaises fort mauvaises, plus » un tamis et cinq planches, etc., etc. » Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc, etc.

B. 2467. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1764-1765. — Brevet des causes de la cour ordinaire. — Condamnation de Joseph Aubert à l'amende encourue par lui pour cause de dénonce en faveur de Fiacre Vachet. — Demande d'arrestation faite par demoiselle Marie-Anne

de Durand contre Alexis Mayol, Joseph et Alexis Pezeni, au sujet du prix de la maison dudit Mayol. — Ajournement et inhibition faite par le viguier, au sieur Jérôme Escoffier de se dessaisir des bijoux qu'il a entre les mains, savoir : une croix d'or à diamant, 2 anneaux à 3 diamants fins, une turquoise et un anneau rond, dans la cause de demande de demoiselle François Verger, épouse de Michel Quinquin. — Assignation par devant le viguier, de Jean-Joseph Jehan à la requête de Toussaint Siant, pour se voir condamner à payer audit Siant la somme de 9 livres roi qu'il lui doit pour argent prêté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, inhibitions, reddition de comptes de tutelle et enregistrements de causes concernant les familles Imbert, Vacher, Brémont, Carias, Reynard, Viaut, Arnoux etc., etc.

B. 2468. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1765. — Procédures criminelles de Mazan. — Procès du nommé Jean-Louis Icars du Beaucet, accusé d'assassinat sur la personne du sieur Buou du lieu de Mazan. Dans une querelle survenue entre eux deux, ledit Jean-Louis a porté au dit Buou un coup de couteau dans le ventre et l'a blessé très grièvement. Ledit Jean-Louis a été condamné à servir dans les galères pour le restant de sa vie.

B. 2469 (Registre.) — In-4° 623 feuillets, papier.

1765-1766. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier et à la requête du sieur François Gondois de Mazan de Vincent Carbet pour la vérification de compte de l'achat de soie. Ledit Gondois a acheté au sieur Courbet 192 livres de soie au prix de 20 livres 15 sous la livre et a donné la somme de 90 livres louis d'or et 18 livres et réclame l'exhibition du billet déclarant paiement de ladite somme. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jeannette, de Jacques Conil et Joseph Roux pour se voir obligés de prêter serment de ne pas devoir la somme de 7 livres 10 sous, pour reste du prix de viande, somme réclamée par ladite Jeannette. — Saisie de meubles prononcée par le viguier contre le sieur François Montagard fils de Jean-Pierre Montagard, et cela à la requête de son père. — Condamnation du sieur Jousselman, prononcée par le viguier, à payer au sieur Joseph Constant, menuisier, la somme de 48 livres pour quinze années d'arrérages qui lui sont dus. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inhibitions, redditions de comptes de tutelle, inventaires de meubles, enregistrement de causes con-

cernant les familles Guichaud, Roux, Conil, Giraud, Rol, Bagnol, Montagard, Mayol, Pezenas, etc., etc.

B. 2470. (Cahier). — In-4°, 40 feuillets, papier.

1767. — Manuel du greffe de la cour ordinaire de Mazan. — Intimation donnée par le marquis de Sade au sieur Joseph-Siffrein Michaëlis, son fermier, d'avoir à cesser toutes molestations envers le sieur Ode, rentier de la grange du Jas, autre fermier du marquis de Sade. — Demande de dommages faite par le marquis de Sade contre Michaëlis, son ancien fermier. — Procurations, oppositions, enregistrements de causes, etc.

B. 2471. (Registre.) — In-4°, 462 feuillets, papier.

1767-1768. — Manuel des causes du greffe de Mazan. — Demande des consuls de la communauté de Mazan, et de Jean-Joseph Ollivier, fermier des grains distribués aux pauvres, de la somme de 17 livres 10 sous, reste du prix de blé délivré au sieur Jacques-François Dubled et Madeleine Dubled, de Mazan — Exposition faite par dame Brigitte Mathieu, et disant que depuis 20 ans, elle payait les tailles des terres dudit Blauvac, communes avec les siennes, mais qu'elle craignait que depuis leur partage, le sieur Sébastien Blanc, rentier en partie de ces terres, n'en paye les rentes; à ce elle requiert inhibition de payer lesdites rentes. — Demande de saisie de meubles faite par Pierre Montagard contre François Montagard, son fils, et opposition mise à cette saisie faite par la femme dudit François, demandant un délai de 3 jours pour justifier que les meubles proviennent du contrat de mariage. — Arrêt de la cour du parlement de Provence relatif à la réunion du Comtat et de la ville d'Avignon au royaume de France, daté du 9 juin 1768 (imprimé). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Rol, Bombonel, Reynard, Bagnol, etc., etc.

B. 2472. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

1768-1769. — Manuel des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Comparution des hoirs de Pierre Bonnet de Mazan pour être condamné par le viguier à payer au sieur Antoine Bagnol, cordonnier, la somme de 50 sous roi pour prix de soulers. — Nominations d'experts pour vérification de termes et limites entre les propriétés des sieurs Bagnol, prêtre, et Jacques Broc. — Exposition faite par devant le viguier d'Alexandre Rol fils, lequel dit que le nommé Vilbon, mort à l'hôpital, lui devait une somme de cent vingt

livres, pour rente d'une maison à lui appartenant et vente de feraille; en conséquence, il réclame du viguier l'autorisation de retirer quelques meubles que ledit feu Vilbon possède encore. — Obtention d'ajournement en faveur de Jean-Pierre Esclapon et de Jeanne Calut mariés, dans leurs causes contre Joseph-Pierre Mayol, mari de Suzanne Esclapon. — Election de consuls, conseillers et autres officiers de la communauté de Mazan pour l'année 1768 : Premier consul, noble Jean-Vincent Raynard; second, sieur Pierre Raymond; troisième, sieur Jean-Joseph Chamous; suivent les conseillers de premier, deuxième et troisième ordre, etc. — Approbation de ladite élection faite par Barthélemi Conil, viguier de la cour de Mazan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc., etc.

B. 2473. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1769-1770. — Brevet de causes de la cour ordinaire de Mazan. — Édit du roi Louis XV portant création d'offices de notaires dans la ville de Carpentras et autres lieux du Comtat-Venaissin. — Election des nouveaux consuls, conseillers et autres officiers de Mazan, nomination des premier, second et troisième consuls, d'un trésorier, de conseillers, du premier, second et troisième rang, d'un premier ouvrier, des premier, second et troisième recteurs de l'hôpital, des recteurs de la charité, des experts, des maîtres de police, des inspecteurs des chemins, des prieurs des différentes églises et des acteurs. — Édit du roi Louis XV concernant l'administration de la justice dans l'État d'Avignon et le Comtat-Venaissin. — Arrêté du Parlement relatif aux jeux, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes, etc., etc.

B. 2474. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1774-1775. — Brevet des causes de la cour ordinaire Mazan. — Ratification faite par le sieur Rouyer, procureur du marquis de Causans, seigneur, de la nomination de messires Bouteille, Barceilon et Boudu, de Mazan, dans la charge de lieutenants de juge en suppléance de M. Valoris juge absent. — Assignation des hoirs de Thérèse Vauclaire, par devant le viguier et à la requête de Joseph Taton et Marguerite Rol, pour se voir ordonner de rembourser aux dits instants la somme de 300 livres monnaie courante, le tiers en patats pour les arrrages de la pension de 12 livres 10 sous faite par Thérèse Vauclaire, et vendue par ses héritiers. — Vérification par experts pour reconnaître la muraille qui divise les maisons de Jacques Seyssaud et Siffrein Nicoulet, et pour constater si elle

est capable de supporter l'augmentation de bâtisse que le dit Nicoulet lui fait faire. — Demande de dommages-intérêts faite par le sieur André Bertrand au sieur Jean Joseph Saboret, boucher, pour le dommage causé dans son champ par le troupeau dudit Saboret. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes, concernant les familles Bertrand, Bourcalle, Rippert, Jean Richiet, etc.

B. 2475. (Registre.) — In-4°, 504 feuillets, papier.

1775-1776. — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Arrêt rendu par le viguier et condamnant le nommé Louis Vidal, hôte, de Mazan, à payer à maître Laugier, notaire, la somme de 24 écus, six sous 6 deniers pour vingt-huit coupes de vin à lui vendues, et livrées au prix de 15 livres 16 sous roi. — Comparution de Jacques-Jean Rogier par devant le viguier, pour se voir condamner à payer à son fils la somme de 12 livres qu'il lui avait prêtées, plus à lui rendre 6 caisses, une pierre huile, etc. — Inhibition et ajournement prononcé par le viguier dans la cause de Rose Savinas, veuve Jean Olivier de Jean Joseph Olivier. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Jacques-Jean Rogier, de Pascal Rogier, son frère, pour se voir condamner à payer à son frère le montant d'8 écus que leur mère lui avait prêtés, plus le montant d'une demi emine d'huile vendue par le dit Jacques Jean. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions inventaires de meubles, enregistrement de causes, concernant les familles Laugier, Vidal, Montagard, de Mandiol, Roque, etc.

B. 2476. (Registre.) — In-4°, 613 feuillets, papier.

1776-1777. — Brouillard du greffe de Mazan. — Assignation de Antoine Bayle, par devant le viguier, pour se voir condamner à payer au sieur Thomas Raymond, la somme de 21 livres roi pour prix d'un échange de vache. — Obtention de gagière par devant Fiacre Vachet, contre François Vachet son fils. — Demande d'indemnité faite par le sieur Joseph Aime, contre le sieur Jean-Joseph Aubert, pour les dégâts que son troupeau a causé dans une de ses terres. — Demande d'arrêt de M. de Viguier, faite par M. le marquis de Causans, dans sa cause, contre les époux Messier. — Demande de condamnation faite par le même, pour obtenir que les époux Escollier lui payent la somme de 580 livres roy, pour laquelle ils ont été gagés, pour le lod d'une donation faite par M. Hugoros, prêtre, leur oncle. — Publication des statuts de la ville de Mazan : « qu'ils soient faites inhibition » et défenses à toutes personnes de quelle condition qu'el-

« les soient de ne transporter la juridiction dudit seigneur » à autres cours soit qu'il s'agisse de soumission ou autre chose raisonnable, sous la peine de 25 livres pour chaque fois y contrevenant de chaque personne ; item est prohibé et défendu à toutes personnes de quelle condition que ce soit, d'aller boire ny manger aux logis et cabarets du dit lieu après l'ave Maria du soir sonné, pour éviter tous scandales qui pourraient y arriver. — Item est prohibé et défendu à toute personne de quelle condition que ce soit, qu'on ait à retirer dans le dit lieu aucune femme mes vagabondes, ni les tenir cachées, sous la peine de 50 sous, pour chaque fois, applicables à la cour des dits magnifiques seigneurs dudit Mazan. » etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes etc.

B. 2477. (Registre.) — In-4°, 612 feuillets, papier.

1777-1778. — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Assignation par devant le viguier, et à la requête de Pierre Bayle, de Jean Joseph Laborel, pour se voir condamner à payer la somme de 47 écus qu'il doit au dit Bayle, pour reste de somme plus considérable à lui prêtée. — Vérification des biens faite par les experts, François Eymeric, Grégoire, Dussaud, Étienne Quinquin, dans la cause de discussion du sieur Saurel. — Condamnation de Joseph Valoris et de Denis Rogier, à payer au sieur Joseph Duraud les 32 journées à raison de 26 sous la journée. — Demande de paiement faite par Joseph Maillet à Antoine Roman et son épouse, de la somme de 29 écus, pour prix d'une ânesse, et 36 livres pour une année de conségal. — Ordonnance rendue par le viguier et à laquelle il contraint le sieur François Sicaud, à garder une terre de une émince à lui arrentée aux prix et rente annuelle de 5 livres roi. — Opposition faite par le dit Jean-Dominique Saurel, lequel a été payé par le dit Bouyard. — Assignation faite par devant le viguier de Jean Joseph Reynaud et sa femme, par Joseph Chiron, peseur du poids et les consuls, pour être condamné à payer l'amende encourue par la dite femme Reynaud, pour avoir fait moudre son grain sans l'avoir fait peser. — Nominations de tuteurs, et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles enregistrement des causes concernant les familles Quinquin, Benoît, Bernard, etc.

B. 2478. (Registre.) — In-4°, 729 feuillets, papier.

1778-1779. — Brevet des causes du greffe de Mazan. — Nomination d'experts de la part du viguier pour vérifier la délimitation des rues des maisons appartenant au sieur Ma-

thieu Neyser et Louis Ravanier, et sises au quartier du Caire. — Nomination d'expert faite par le vignier à la requête du sieur Vidal, pour aller évaluer et estimer les dommages causés dans sa vigne par les troupeaux des sieurs Cabarel et Combe. — Commandement fait par Joseph Saurel, fermier des arrosages publics, contre la veuve de Jacques Carias et son fils, pour l'obliger à payer la somme de 3 livres que son dit fils doit pour avoir arrosé une éminée de terre au quartier du Jaquet, confrontant sur un des côtés de la rivière de Laron. — Vérification faite par les experts, pour constater les dommages et dégâts causés dans la terre et vigne de François Campion, par le troupeau lainu de Jean Joseph et Pierre Saboret, boucher, de Mazan. — Assignation par devant le vignier et à la requête du sieur Caire, marchand de Carpentras, de Joseph Rossia, pour se voir condamner à payer la somme de 53 livres, 10 sous pour marchandises à lui livrées. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, vérification de comptes de tutelles inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Gassin, Montazard, Vidau, Durand, Bagnol, etc.

B. 2479 (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1781-1782. — Manuel du greffe de la cour de Mazan. — Assignation par devant le vignier des sieurs François Dumas, pour se voir condamner à payer au sieur Pierre Sourdon la somme de 9 livres 12 sous, pour le montant de grain que le dit Sourdon lui a prêté. — Commandement fait par le sieur François Rozier, maçon, et ses associés, au trésorier et consuls de la communauté, pour les contraindre à payer un mandat donné par le dit trésorier et s'élevant à la somme de 865 livres 14 sous 8 deniers, pour divers travaux exécutés par lui. — Demande faite par Marguerite Jean et son fils, pour obtenir du vignier paiement de sept saumées de vin rouge. — Assignation du sieur Mathieu Bagnol, par devant le vignier, pour se voir condamner à payer au sieur Antoine Rousseau, maçon à Malmont, la somme de 35 livres Roi, pour prix fait de construction d'une bitisse faite à la grange du dit Bagnol. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, vérifications de comptes de tuteurs, enregistrement de causes concernant les familles Marcellin, Tirac, Boyer, Méraul, Montazard, Aubert, etc. etc.

B. 2480 (Registre.) — In-folio oblong, 678 feuillets, papier.

1648-1649. — Brevets des causes de la cour de Mazan. — Assignation par devant le bayle de la cour ordinaire de Mazan, messieurs Alexandre Bernardy, du sieur Nicolas Bagnol, pour être condamné à payer la somme de 50 florins

au sieur Esprit Tournaïl, pour le prix de 11 bêtes porcines à raison de 11 florins la pièce. — Condamnation aux dépens prononcée par Bagnol, juge de Mazan, contre Catherine Laty, femme Roqueyrol. — Assignation par devant le vignier de Antoine Fourrier, pour se voir condamné à payer au sieur Solaire, de Pernes, la somme de 50 écus laquelle il a été condamné par commandement. — Restitution d'un âne faite par le sieur Rostang au sieur Bagnol, par devant le vignier. — Demande de gagière faite par Michel Treslière, pour la somme de deux écus que le nommé Alexandre Oulez lui doit, comme reste d'une somme plus considérable. — Relaxation d'une bête asine saisie comme gagière par le sieur Jean Rostang sur Antoine Bagnol. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, reddition des comptes de tutelles, inventaires de meubles, enregistrement de causes, concernant les familles : Carias, Bagnol, Chamoux, Gras, Rippert, Marc, Cuvet, Latour, Montagard, Doux, Mayol, etc. etc.

B. 2481 (Registre.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1650-1652. — Brevets des causes de la cour ordinaire de Mazan, étant juge Jean-Baptiste d'Inguibert, bayle, Alexandre Bernardy, greffier Louis Guilhemier. — Assignation par devant le vignier de Antoine Lenfant, pour se voir condamner à payer au sieur Pierre Joubert la somme de 12 florins moins 4 sous pour travail fait. — Condamnation du sieur Jean de Brantes, par le vignier de Mazan, à payer au sieur Angiran la somme de 11 écus 8 sous pour prix de blé que le dit instant lui a prêté. — Comprution de Jean Vidau et condamnation du même à être gagé pour la somme de 4 écus qu'il doit au sieur Sobier. — Assignation par devant le vignier du sieur Joseph Fouque pour se voir condamner à payer au sieur Antoine Bagnol la somme de 6 sous pour reste de 9 écus. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaire de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Fouque, Durand, Isnard, Rey, Bertrand, Ripert, etc.

B. 2482 (Registre.) — In-folio oblong, 335 feuillets, papier.

1670-1671 — Brevet des actes judiciaires de la cour ordinaire. — Saisie de gagière exécutée à la requête d'André Bailli sur Claude Bailli et consistant en : « Un grand « chautron enivre, une poêle à frire, une grande oulle fer et « une autre petite oulle, le tout remis entre les mains d'Esprit « Chiron. » — Demande faite par M. André Repais d'un baïtoir fer prêté à Sane Jaume. — Assignation par devant le vignier d'Antoine Bertrand, dit Besson, pour se voir condamner à payer au sieur Jacques Nicolas, maçon, la somme de

4 florins pour la rente d'un étalé et d'un cellier. — Discussion de biens survenue entre le sieur François Montagard et ses créanciers. — Assignation par-devant le viguier d'Antoine Fassol pour se voir condamner à payer au sieur Jean-Baptiste Blanc la somme de 4 écus 15 sous, moitié bon argent pour vente de raisins. — Condamnation du sieur Chamoux à payer au sieur Carias la somme de 2 écus pour une dénoncée encourue par ledit Chamoux. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, redditions de comptes de tutelles, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Thome, Chiron, Morand, Rodde, Louis, etc., etc.

B. 2483. (Registre.) — In-folio oblong, 236 feuillets, papier.

1682-1683. — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Condamnation prononcée contre Antoine Marquedier, Vernier, encourue pour une dénoncée faite contre eux au profit de Marguerite Durande, veuve de François Rogier. — Comparution de Jean Montagard pour être condamné à payer au nommé Ruel la somme de 1 écu 4 sous pour reste de rente. — Assignation par devant le viguier à la requête d'Alise Rouyère, veuve de Sperit Adam, de Raymond Bagnol, pour se voir condamner à payer la somme de 50 sous, moitié patats, pour vente de feuilles de mûrier. — Condamnation d'Esprit Fin, ménager, de Mazan, à payer au sieur Claude Lanox les rentes de quatre années pour une rente de deux éminées et demi, appartenant audit Lanox. — Dénoncée prononcée contre Antoine Carias et condamnation dudit aux peines encourues par cette dénoncée. — Expropriation prononcée par le viguier contre le sieur François Masson et sa femme, pour n'avoir pas payé la rente d'une maison qu'ils habitaient, appartenant au sieur Jean-François Garcin. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrement de causes concernant les familles Guilhermier, Rol, Hilari, Courbet, Ripert, Brantes, Astay, etc., etc.

B. 2484. (Registre.) — In-folio oblong, 552 feuillets, papier.

1687-1688. — Brevet des causes de la cour baronale de Mazan. — Assignation par-devant le viguier de Louis Jaume et Claire Gaucherand, exhibant les pièces d'un procès et demandant poursuite contre Adrien Villion, de Flassan. — Comparution par devant le viguier d'Esprit Bouhanelle, veuve de Jean-Pierre Masson, pour se voir condamner à payer au sieur Barthélemy Astay la moitié des cueillettes des olives qu'elle a promis de payer. — Assignation du sieur Martin Sicaud par devant le viguier qui ordonne l'envoi de deux

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

hommes pour couper les branches et bois des arbres qui donnent dans la propriété de Jean-François Jouve et Jérôme Constant. Ledit Sicaud ayant plusieurs fois refusé de le faire, même sur les ordres du viguier, ces branches seront coupées aux dépens dudit Sicaud. — Condamnation de Gaspard Bernard par ordre du viguier à payer à la nommée Françoise Sicaud la somme de 4 écus patats pour du vin que ladite Sicaud lui a fourni. — Comparution d'Allemand Lieutier par devant le viguier pour se voir condamner à payer au sieur Louis Vauclère le prix du labourage de 10 éminées, plus d'une journée de travail qu'il a faite. — Condamnation prononcée contre la nommée Barbe Marrone de Mazan et par laquelle elle est obligée de payer au sieur François Mathieu la somme d'un louis blanc que ledit Mathieu lui a prêté. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, inhibitions, redditions de comptes de tutelle, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Blanc, Poncet, Bonet, Saureau, Chiron, Raymond, etc., etc.

B. 2485. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1748-1749. — Brevet des causes de la cour baronale de Mazan. — Assignation par devant le viguier d'Esprit Saigaud et de Joseph Roux pour se voir condamner à remettre au sieur Elzéar Gaudibert la moitié de la paille provenant d'une terre que ledit Gaudibert leur a donné à moitié, plus à donner les trois quarts de conségal qu'ils ont. — Condamnation du sieur Jacques Rogier, cordonnier, à Mazan, à payer au sieur Jean-Michel Fayard la somme de 30 livres roy, pour le charroi de pierres propres à la construction d'une cuve à cuver le vin. — Demande faite par devant le viguier par la femme d'Alexis Bayle pour obliger le sieur Joseph Fin à lui restituer trois quarterons de safran qu'elle laissa tomber par la fenêtre dans un tamis appartenant au sieur Fin et qu'il ramassa. — Publication du règlement ou bulle au sujet de la soie; ce règlement porte la date du 16 octobre 1748. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Bernus, Lefebure, Conil, Dubled, Royère, Olde, Adam, Baudet, Audibert, etc., etc.

B. 2486 (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1751-1752. — Brevet de la cour baronale de Mazan. — Nomination d'expert par le viguier de Mazan pour la vérification des termes entre les propriétés de Hugues Corbet et Joseph Corbet. — Assignation par devant le viguier et à la requête d'Étienne Ponchon, de Carpentras et de Marie Reynard, son épouse, de Mathieu Julien, tisseur, pour se voir

condamner à restituer au nommé Pouchon une pièce de toile qu'il a faite pour lui. — Assignation par devant le viguier, de Charles Coudray, pour se voir condamner à payer au sieur Siffrein Buissier, de Modène, la somme de trois cents quatre livres huit sous roi pour prix de 48 moutons, que ledit instant a vendus au dit Coudray. — Nomination d'experts faite par le viguier, pour vérifier les dommages causés par la nommée Geneviève Ferrier, pour avoir appuyé du fumier contre un mur mitoyen avec la propriété du sieur Joseph Nicolas, ecclésiastique. — Condamnation par ordre du viguier, du sieur Jean Jeume à payer au sieur Hugues Corbet la somme de 8 livres, sauf le droit de dépens, pour ce qu'il lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, enregistrements de causes concernant les familles Peyrier, Raymond, Boyer, Hugues, Bataillier, Vilhon, etc.

B. 2187. (Registre.) — In-4°, 265 feuillets, papier.

1752-1753. — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Rapport d'experts nommés par le viguier pour vérifier le chemin par lequel doit passer la nommée Suzanne Gaucherand, veuve de Pierre Brunel : ont été nommés les sieurs Joseph Bruny, Alexandre Ripert et Alexis Morard, et ont rapporté qu'ils ont reconnu et adjugé à la dite Suzanne Gaucherand, son chemin pour aller et revenir de sa terre, et qu'étant arrivée au bout du rial du quartier qui finit à la terre de Claude Royer, la dite Gaucherand doit passer dans la terre du dit sieur Bertrand, le long de celle-ci à main droite. — Rapport des experts Joseph Bruny, Alexandre Ripert et Alexis Morard, dans la vérification de plantation de termes entre les propriétés de Denis Blauvac, de Mormoiron et Marc Richard de Mazan. — Assignations par devant le viguier : du sieur Jacques Conil, menuisier, pour se voir condamner à payer au sieur Jean-Pierre Serre, la somme de 48 sous, sauf le droit, qu'il lui doit pour le payement complet du travail que le sieur Serre lui a fait ; — d'Esprit et Jean Archivol, pour être condamnés à payer au sieur Joseph Ollivier, notaire, la somme de 24 sous roi, qu'ils lui doivent. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, inhibitions, reddition de comptes de tutelles, enregistrement de causes concernant les familles Bataillier, Fauque, Nicolas, Verger, etc., etc.

B. 2188. (Registre.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

1760-1761. — Brevet des causes de la cour ordinaire de Mazan. — Comparution de Jean-Joseph Labourel, fermier de la boucherie de mouton, pour se voir condamner à payer, à la nommée Marie Blanc, la somme de 29 sous roi, pour la part du dommage causé dans sa terre par le Letail lainu. — Comparution

de François Vilhon, à payer à Monsieur de Guilhemier la somme de 15 sous, plus aux dépens, pour la rente de « cheuevier » qu'il lui doit. — Condamnation du sieur Jean-Joseph Labourel, fermier de la boucherie, pour les peines encourues par lui pour infraction aux statuts et à la suite d'une dénoncé du sieur Jean-Joseph Bagnol. — Assignation par devant le viguier et à la requête de Joseph Nicolas, ecclésiastique, du sieur Félix-Étienne Laugier, notaire, curateur des biens de Gabriel Durand, pour se voir obligé de rendre ses comptes et de dresser l'inventaire des dits biens. — Comparution de Félix-Étienne Laugier, notaire, au nom de nobles demoiselles Marie Aurel et Rose de Salezin, sœurs, qui a produit un extrait d'acte d'imposition de pension passé par le sieur Jean-Pierre Chiron et Delphine Gros, mariés, s'élevant à la somme de 300 livres, portant pension de 18 livres contre tous les créanciers des biens dudit Chiron. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc., etc.

B. 2189. (Registre.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1697-1622. — Insinuations des causes de la cour de Mazan. — Teneur d'une donation faite, par devant respectable personne Honoré de Cohorne, par Claude Guilhemier, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, de tous ses biens, meubles et immeubles, noms, crédits, droits, etc., avec le consentement des sieurs Gérard Jean et Antoine Guilhemier, ses fils naturels et légitimes, ne se réservant que l'entretien de la nourriture la vie durant. — Insinuations de donations de biens à cause de mariage : faites entre Jean Avril de Mazan et Marguerite de la Place ; entre Mathieu Bourreau, travailleur, de Mazan et Catherine Labasse. — Donation de biens faite en présence du viguier de Mazan par Claude Durand, serrurier, à Mazan, cédant et donnant à son « bien-aimé fils » Jean Durand, par cession libre et irrévocable, tous ses biens meubles et immeubles, droits, actions, obligations et hypothèques, sauf la somme de 100 écus de 60 sous tournois pièces, monnaie courante au présent « comté de Venise » pour pouvoir en disposer comme bon lui semblera. — Reddition des comptes de tutelle, insinuations de mariage, procès libératoires, insinuations de donations, etc.

B. 2490 (Registre). — In-4°, 490 feuillets, papier.

1624-1628. — Insinuations de la cour ordinaire de Mazan. — Insinuation de donation de biens pour cause de mariage : entre François Roubin et demoiselle de Bogi entre Barthélemy Baillet et Marguerite de Bonnefoy de Mazan ; entre Gabriel Eymard, et Françoise Roumane de Mazan ; entre Michel Dufour et Marguerite Caritouze ;

entre Benoît Isnard et Françoise Tourrube. — Insinuation de donation pour cause de mariage faite par Bernard Aurel à la demoiselle Debeni de la somme de neuf cents livres sous la réserve d'une pension annuelle de 100 livres audit Aurel. — Insinuation de donation faite par noble demoiselle Jérôme de Bernard, en présence de maître Antoine Tonduty, docteur ès-droits, juge de la cour de Mazan, en faveur de noble Georges de Bernard, fils de la dite demoiselle, par l'organe du sieur Inguimberti. La dite demoiselle de Bernard fait au sieur Georges, son fils, une donation entre vifs, à tout jamais irrévocable de tous ses biens meubles et immeubles, noms, droits, actions etc, sauf le droit réservé de 500 écus, cinq florins, et toute les commodités sa vie durant et même après son décès. — Insinuation de mariage, donations, redditions de compte de tutelle, etc., etc.

B. 2491. (2 cahiers.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1648-1655. — Insinuations de la cour ordinaire de Mazan. — Insinuations : de donation pour cause de mariage, faite, par devant M^r Jean Baptiste d'Inguimberti, docteur ès-droits de la ville de Carpentras, juge de la cour de Mazan, par le sieur Bagnol qui donne à sa femme Anne Geneviève, dans son contrat de mariage, la somme de 30 livres valant 20 sous, pour la somme de 150 livres de même valeur. — Insinuation de donation de biens faite par le sieur François Serre, en faveur d'Alexandre et Jean Baptiste Serre, ses enfants naturels, et à demoiselle Marguerite de Tourre, sa femme. — Insinuation de donation de biens faite par noble demoiselle Claire de Damian, en faveur de demoiselle Catherine de Serre, sa fille, femme de François de Paul de Cohorne, greffier de la cour de la Chambre Apostolique, etc.

B. 2492. (Registre.) — In-4°, 1247 feuillets, papier.

1670-1723. — Livre des insinuations de la cour de Mazan. — Acte d'émancipation faite en faveur de Joseph Connil, fils de Charles Connil, maçon à Mazan, passé par devant noble et égrégé personne, François de Sobiras, docteur ès-droits de Carpentras, juge de Mazan. — Donation entre vifs faite par Louis Montagard, en faveur de Jacques Bernus, son beau-frère; lequel Montagard lui donne et concède tous ses biens, meubles et immeubles, noms, droits et prétentions, pour les bons services qu'il lui a rendus, qu'il lui rend journellement ou qu'il pourra lui rendre encore : « à la charge toutefois et conditions que le dit Jacques » Bernus, donataire, jouissant de tout ce dessus donné, sera tenu et obligé, comme promet, de nourrir, chauffer, vêtir et « entretenir tant sain que malade, dans sa maison d'habita-

« tion au dit ville ou ailleurs, le dit Louis Montagard ». — Insinuation de donation entre vifs faite par demoiselle Marie Dagard, femme de noble Jean Roustang, du lieu de Mazan, en faveur de noble demoiselle Jeanne-Marie d'Athénosy, consistant en une somme de 300 livres à prendre sur ses biens, après son décès. — Insinuation de donation de biens faite entre Claudette Decidière Marie et Jean Escoffier son mari décédé. — Enregistrement de mariage entre Jean-François Gassin et demoiselle Louis Langière, insinuation du dit mariage. — Enregistrement du contrat de mariage entre maître Louis Bournaud et Anne Lonlière de Mazan. — Insinuations de donations de biens, enregistrement de contrats de mariage, donations entre vifs, etc.

B. 2493 (Registre.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1671-1686. — Livre des insinuations pour la cour de Mazan. — Donation de tous les fruits et usufruits, usages, revenus et commodités des biens, faite par noble Jean Rostaing, en faveur de demoiselle Marie Dagard son épouse. — Enregistrement de mariage entre Philippe Cobil, menuisier à Carpentras et demoiselle Catherine Chourette, du lieu de Monteux; insinuation du dit contrat. — Donation de biens faite en faveur de demoiselle Anne de Marin, de St-Michel en Provence, par demoiselle Marie Jugand femme de sieur Rostang de Mazan — Autre donation de biens faite en faveur d'Esprit Bocqui, notaire à Mazan, par le sieur Peyre Avon fils, à feu Jean Avon, originaire du lieu de Sédron en Provence, lequel de son plein et entier gré, « lui a donné et donne par « donation pure et simple entre vifs, irrévocable, ayant force « de judiciaire insinuation à perpétuité valable, savoir est « tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présents « et avenir quelqueque que soit et en quoi que consiste et « pour mouvoir, sauf et non compris aux dits biens donnés, « la maison d'habitation sise dans l'enclos du dit Mazan, etc. » — Enregistrement de contrat de mariage, insinuations de donations, etc. etc.

B. 2494. (Registre.) — In-4°, 604 feuillets, papier.

1687-1712. — Livre des insinuations de la cour de Mazan. — Donation de biens meubles et immeubles faite entre vifs par demoiselle Lucrese Boirelle, « femme en troi- « sièmes noces de Claude Charpentier, maître de danse de « Carpentras, en faveur de Jean-Paul Boirel, de Carpentras « son frère. » — Insinuation de donation pour cause de mariage, faite entre noble Alexandre de Serres et demoiselle Françoise de Cohorne, lesquelles donations consistent de la part de noble Alexandre de Serres en la somme de deux

mille livres et de la part de demoiselle Françoise de Cohorne en la somme de 1000 livres à prendre réciproquement par le survivant sur les biens du premier mourant. — Requête présentée à Monseigneur le vice-légat, par dame Françoise de Cohorne, veuve de noble Alexandre de Serres, tendant à obtenir du vice-légat l'insinuation des donations faites par son mari, lesquelles donations ne seraient d'aucune validité et effet sans l'enregistrement et la confirmation de celle-ci, après le mariage, la dame Françoise de Cohorne et son mari ayant négligé cette formalité dans le temps prescrit. — Contrat de mariage et donation passés entre Noël Pons et demoiselle Claude Eymier de Mazan, etc

B. 2195. (Registre.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1713-1740. — Livre des insinuations de la cour ordinaire de Mazan. — Insinuation de mariage entre Alexis Bruny, chirurgien de Mazan, et demoiselle Élisabeth Thérèse Bracquety du même lieu. Par le contrat de mariage le sieur Bruny donne à sa femme la somme de 400 livres, dans le cas où il décéderait le premier, et ladite demoiselle Bracquety stipule réciproquement une somme de 200 livres dans le cas contraire. — Contrat de mariage de Joseph Lanos fils et Marie Videau de Mazan présenté au juge de Mazan par maître Joseph-François Lombard, et par lequel le nommé Joseph Vidau donne à sa fille une terre de la contenance de dix éminées, située au terroir de Mazan, plus une autre terre, de la contenance de dix éminées sise au même terroir, quartier de Tonne, et d'autre part le sieur leard Lanos aurait donné à son fils Joseph la moitié de tous ses biens présents et avenir. — Insinuations de mariage entre : le sieur Michel Quinquin et Françoise Verger; entre Louis Marcellier et Suzanne Faucon; entre François Carias et Suzanne Pons; entre Barthélemy Coudray et Marie-Roche Vilhon; entre Gabriel Reillon et Marguerite Bagnol; entre Jean-François Lucier et Marie Conil, etc. — Insinuations de donations entre vifs, de contrats de mariage, etc.

B. 2196. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

1723-1768. — Livre des insinuations de la cour de Mazan. — Enregistrements de donation de biens faite par Jean-François Blanchet à Elzéar, son fils aîné, ses biens meubles et immeubles, effets, fruits, grains, etc., et à son autre fils Jean Blanchet la troisième partie des meubles et fruits qui se trouveront dans la maison d'habitation. — Enregistrements et insinuations de donation de biens pour cause de mariage entre le sieur Joseph Fauque et la demoiselle Rose Catherine Roubeaud de Mazan. — Insinuation et enregis-

trement d'émancipation et de donation de biens faite par devant le viguier, par Jean Blanc en faveur d'Elzéar Blanc, son fils mineur. — Enregistrement de donation de biens et de contrats de mariage entre : Jacques Brunet et Jeanne Couoiray de Mazan; — entre Alexandre Ripert et Isabeau Taulier; Pierre Courbet et demoiselle Claire Aubert, — entre Antoine Quinquin, notaire à Mazan, et Thérèse Bagnol; — Pierre Siffrein Eymenier et Marie-Anne Chaumard; — Barthélemy Rol et Marie-Anne Courdier, etc.

B. 2197. (Registre.) — In-4°, 1046 feuillets, papier.

1733-1774. — Insinuations de la cour de Mazan. — Insinuations de donations faites : par Joseph Vilhon, père de Noël Vilhon à l'occasion de son mariage avec demoiselle Angélique d'Auberte, qui accorde à son fils par donation irrévocable et entre vifs tous ses biens meubles et immeubles, droits, fruits, etc.; — de donation de biens faite par Jean-François Archivot, menuier de Mazan en faveur de Élisabeth Tondet, sa femme, et consistant en la somme de deux mille six cents livres monnaie de France, à prendre dès aujourd'hui sur ses biens. — Insinuations et enregistrements de donation de biens, de contrats pour cause de mariage entre : Pierre Bertrand et Catherine Delphine Vilhon; — Jean-Joseph Bagnol et Marie Saurel; — Louis Conil et demoiselle Geneviève Catton; — Dominique Constantin et Marie-Anne Aubert; — Jacques Fayard et Marie Anne Meyssier; — Étienne Ferrus et Marguerite Allary, etc.

B. 2408. (Registre.) — In-4°, 510 feuillets, papier.

1761-1783. — Insinuations de la cour de Mazan. — Insinuations et enregistrements de donation de biens faite par Laurent Roux et Françoise Caste, mariés, en faveur du sieur Abdon-Antoine-François-Quinquin; — d'autre donation de biens faite par sieur Gilles Coudray et Thérèse Aguillon, mariés, en faveur de Siffrein Thomas et Joseph Coudray, leur fils. — Enregistrement d'émancipation et de donation pour le sieur Elzéar Blaize. — Insinuations et enregistrements pour clause de mariage entre : François Benoit et Marie Ladonne, Marie-Jean-François Bagnol et Geneviève Aubanel; Alexandre Bagnole et Marie-Anne Aubanel, entre Joseph Bagnol et Françoise Moulet, entre Jean Blanchet et Marie-Anne Blanchet; — entre Gabriel Fourchut et Élisabeth-Marie Chamoux; — entre Antoine Formeux et Barbe-Thérèse Verceuil, etc.

B. 2489. (Registre.) — In-4°, 701 feuillets, papier.

1618-1619. — Procès littéraires. — Ordonnance du vice-légat Cosme Bardi du 8 juillet 1625, relative à la vente des poudres et salpêtres, défendant de les vendre autrement que par le sieur Martin Barrot, commis pour la provision de poudre de l'arsenal du Palais Apostolique, ou quelqu'un de ceux qu'il aura commis; — du 10 décembre 1635, concernant la justice criminelle. — Mandement de Perse Caraccio, recteur du Comtat, du 22 juillet 1628, relatif à la peste et défendant d'accueillir aucun étranger qui ne sera pas muni de bulletin et certificats, sous peine de 500 écus; mandement sur le même sujet du 9 août 1628. — Ordonnance du vice-légat Cosme Bardi, du 1^{er} septembre 1628, concernant la peste et ordonnant à tous marchands, merciers, négociants et autres ayant marchandises dans le Comtat, de les enlever sous peine de confiscation et de punition corporelle; défense aux habitants du Comtat d'aller vendre des marchandises sans un certificat de santé; publication de cette ordonnance par Perse Caraccio, recteur du Comtat, le 1^{er} septembre 1628. — Ordonnance du même vice-légat, du 26 septembre 1628, concernant la sortie des grains. — Mandements du recteur, Perse Caraccio, du 6 octobre 1628, concernant les marchands de bétail et leur prescrivant de se munir de certificats de santé lorsqu'ils vont acheter de la marchandise dehors; — du 7 octobre, même année considérant que plusieurs personnes étrangères, voyageant par cet état et désirant l'infecter du mal contagieux tombent à terre des mouchoirs, cordons, rubans, et autres petites *agobilles*, et défendant à toute personne, sous peine de la vie, de les ramasser tant par villes chemins, églises, que autrement. — Ordonnance du lieutenant général de la vice-légation d'Avignon, du 18 octobre 1628, permettant aux seigneurs de Mazan et à leur famille de rentrer dans le dit lieu sans bulletins, nonobstant les prohibitions faites. — En registre ment du règlement établi par le vice-légat Cosme Bardi, du 28 octobre, et 3 15 25 novembre 1629, concernant la peste et les quarantaine. — Mandement de Perse Caraccio, recteur du Comtat du 1^{er} décembre 1629, sur le même sujet. — En registre ment des lettres de baile de Mazan, accordées par Jean-Baptiste de Sade, coseigneur de Mazan, le 28 mai 1630, en faveur de messire Louis de Serre de Marius. — Enregistrement des ordonnances de monseigneur Marius Philonardi, vice-légat d'Avignon, concernant la sortie des grains. — Lettre missive sans date du recteur Perse Caraccio aux consuls de Mazan leur ordonnant de faire garder les chemins vers Pernes, Venasque et St-Didier et de ne permettre à personne de passer les barrières établies, de tuer tous les chiens

qui se trouveront dans les quartiers, de ne permettre à personne de chasser à aucune sorte de chasse, à une lieue du terroir, sous peine de trois traits de corde et de perte de l'arquebuse. — Délibérations du conseil de Mazan du 13 avril 1635, pour l'expulsion du bétail « lanut » du territoire et ordre conforme du recteur du Comtat. — Sauf-conduit, délivré le 2 mai 1631, par le vice-légat Marius Philonardi, en faveur des bailions des carrières des Juifs de Carpentras et autres villes. — Ordre du 30 mai 1631, pour l'établissement d'un bureau de santé à Mazan. — Ordonnances du vice-légat Marius Philonardi, du 13 juin 1631, sur le commerce de la soie au temps de contagion; — du même du 27 mai 1631, sur le commerce des blés; — supplique adressée par les communautés et particuliers Juifs au vice-légat pour leur permettre de séjourner par tout le Comtat: autorisation conforme du 5 juin 1631. — Ordonnance du vice-légat Marius Philonardi, du 20 septembre 1631, au sujet du sel. — Mandement du recteur du Comtat, Jean-Baptiste Bonzo, du 17 août 1635, concernant la chasse. — Ordonnance du vice-légat Jules Mazarin, du 19 avril 1636, concernant le séjour des étrangers à Avignon et dans le Comtat Venaissin; — du même vice-légat du 20 avril 1636, concernant les duels; du même vice-légat, du 16 juin 1636, sur la chasse; mandements de Jean Baptiste Bongo, du 30 avril 1637, concernant le refus qu'on fait de la monnaie des petits patats; de Fabrice de la Bourdaizière, du 27 avril 1637, sur le même objet, de Frédéric Sforza, du 15 juillet 1637, concernant la foire de Beaucaire et de la contagion. — Règlement, le 22 août 1637, par le recteur du Comtat Jean Cosme de Keermans concernant le prix du sel. — Ordonnance de Monseigneur Frédéric Sforza, vice-légat, du 2 mai 1639, concernant le mal contagieux du 7 décembre 1639, concernant la monnaie blanche; du 27 mars 1640, concernant la peste. — Supplique de bailions de la carrière des Juifs de Carpentras au vice-légat à propos des dettes contractées envers eux. — Ordonnance de monseigneur Frédéric Sforza, vice-légat du 20 juillet 1640, concernant le mal contagieux. — Règlement du recteur du Comtat Jean Cosme Keermans, du 27 mars 1640, concernant la chasse. — Défense du recteur du Comtat, du 14 mai 1640, portant prohibition de la chasse pendant les mois d'avril, mai, juin, et juillet de cette année. — Procès littéraires, enregistrements d'ordonnances, etc.

B. 2500. (Registre.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1652-1665. — Procès littéraires et règlements. — Mandement du vice-légat Laurent Cursi, du 7 février 1652, défendant aux habitants du Comtat d'aller aux lieux de Combara et Sommières, en Languedoc, atteints du mal contagieux.

Règlement du même vice-légat du 15 avril 1652, sur l'augmentation des monnaies. — Enregistrement de procès littéraires de noble François de Serre, contre Jean-Jacques Constant. — Mandement du vice-légat Laurent Cursi, du 11 juillet 1652, concernant le mal contagieux qui a atteint les villes de Carcassonne, Agde et autres villes du Languedoc et défendant d'en tirer des marchandises. — Ordonnance du vice-recteur du Comtat, Buti, touchant ceux qui rapugnent dans les vignes et leur défendant de rapugar dans les vignes d'autrui jusqu'à ce que les vendanges soient faites, sous peine du collier. Ordonnance du vice-légat du 2 janvier 1656, concernant les gabelles. — Règlement du recteur du Comtat, César Salvani, du 11 avril 1662, concernant la chasse. — Ordonnances du vice-légat, Laurent Lomellini, du 3 octobre 1665, concernant l'administration des communautés; du 15 janvier 1666, concernant la diminution des monnaies; — du 19 mars 1666, concernant la diminution des petits patats. — Le 18 août 1666, lettres de vignier de Mazan, données par Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, Saumane, capitaine héréditaire du château de Vaison, colonel de la cavalerie entretenue en ce pays pour le service de Notre Saint-Père le Pape, en faveur de Jean Durand, de Mazan. — Règlements : du vice-légat, Laurent Lomellini, du 9 novembre 1667, concernant les gardes, huissiers, arclers des parlements des provinces voisines qui prétendent avoir ordre et commission d'exercer dans le Comtat; — du 2 mars 1668, sur les parcelles des médecins et sur les abus commis à ce sujet; — du 14 mai 1668, concernant les tabelles et la bonne administration des communautés. — Ordonnances : du vice-légat, Horace Mathet, du 14 août 1670, prescrivant aux consuls, syndics et autres magistrats de donner avis à la vice-légation de tous les faits importants et du séjour des étrangers dans les communautés; — du même vice-légat, du 19 novembre 1670, sur la liberté de la chasse, — du même vice-légat, du 5 janvier 1671, concernant les tabelles des communautés. — Règlement du recteur du comtat de Keermans, du 4 avril 1652, concernant la chasse. — Règlements du vice-légat, Jean-Nicolas Conti, du 9 août 1857, concernant la peste, — du vice-légat, Alexandre Colonna, du 17 avril 1665, contre le mal contagieux, etc.

B. 291. (Registre. — In-4, 195 feuillets, papier.)

1668 à 1759. — Procès littéraires et enregistrements.

— Règlement du vice-légat Azo-Arioste, du 8 juillet 1673, concernant les tabelles; enregistrement du procès littéraire de Jacques Morenas de Mazan, contre les hoirs de feu Joseph Blanc, du même lieu, de noble dame Catherine de Bernard, femme d'illustre seigneur messire Jean d'Albert de

Grilles, sieur de Cassillac, de Mazan, contre Antoine Abrie et Madeleine Étienne, mariés, dudit lieu; — de noble dame Catherine de Berton, de Beauchamps, de la cité d'Avignon, contre Nicolas Bernard de Mazan. — Requête des habitants et communauté de Mazan, au vice-légat pour le pavage de la grande rue et les réparations de la fontaine dite de Mormoiron. — Règlement du vice-légat Nicolini, du 6 avril 1677, concernant les tabelles et les voyages des consuls à Avignon; — du même concernant ceux qui possèdent des biens relevant de la Chambre Apostolique, du 12 avril 1677; — du même vice-légat du 27 avril 1677, prescrivant aux consuls, syndics et autres magistrats de tenir la vice-légation au courant de tous les faits importants qui pourront arriver, — du même vice-légat, du 31 octobre 1678, sur le commerce des blés. — Enregistrement des procès littéraires de Claude de Vineens Saignet des Astouauds, chevalier, marquis de Causans, contre Claude Courdier, de Mazan; — de noble Catherine de Berton, veuve de feu messire Joseph André de Merles, seigneur de Beauchamps vivant marié, d'Avignon, contre Claude Morilot; — des hoirs de feu Joseph Fourehut, de Mazan, contre Pierre Fourehut dudit lieu. — Lettres du comte de Grignan aux consuls de la ville de Carpentras, du 4 janvier 1689 relative à l'ordonnance enjoignant aux paysans de déposer leurs armes aux mains des consuls des communautés; — enregistrement de ladite ordonnance du 4 janvier 1689. — Ordonnance du Roi, du 12 mars 1689, pour empêcher les assemblées des nouveaux convertis dans les provinces de son royaume et publication de cette ordonnance dans le Comtat Venaissain, par le comte de Grignan, le 22 mars suivant. — Lettre du comte de Grignan, du 8 avril 1689 aux consuls pour l'exécution de son ordonnance relative au dépôt des armes. — Ordonnance du même du 23 avril 1689, pour le transport à l'arsenal du Palais à Avignon des armes provenant du désarmement. — Lettre du vice-légat d'Avignon Sanvitali, du 30 mai 1701, pour faire rechercher les auteurs du vol d'une caisse d'argent dans l'église St-Véran, d'Arles, contenant des reliques. Ordonnances du vice-légat Rainier d'Elci, du 4 février 1729, portant défense à toutes personnes de prendre le titre et la qualité de noble si elles ne le sont réellement. — Procès littéraires des consuls de Mazan contre les hoirs de Nicolas Blanc; — des consuls de Mazan contre Mathieu Rouyéro, du même lieu; — de Claude Bagnol contre Vincent Meysen de Mazan de Marie Reynard, fille de feu Noël Reynard contre les hoirs d'Antoine Reynard, de Mazan; — d'Abraham Lyon de la carrière des juifs de Carpentras contre les hoirs d'Antoine Blanc, fils de Romans de Mazan; — de Louis Guichard et de Marie Carrias, mariés, de Carpentras, contre Antoine Carrias, de Mazan, etc.

B. 2502. (Registre.) — In-4°, 671 feuillets, papier.

1616-1633. — Délivrances. — Délivrances d'une terre et d'un verger de 4 éminées situés à Mazan, lieudit à la Ferraye de Deuse ; — d'un verger de 5 éminées situé lieudit à St-Andéol ; — d'un autre verger de 2 éminées, situé lieudit en Blaine d'une terre de deux éminées lieudit au Puol, en faveur des héritiers d'Esprit de Lafond de Mazan ; — de plusieurs terres sises à Mazan, en faveur de Nicolas Serre, dudit lieu ; — des biens de Bernard Bannat, en faveur de ses héritiers. — Rôle de cens que le sieur Barthélemy Rampalle, possédé à Mazan. — Délivrance des biens de Claude Dubled, en faveur de ses héritiers

B. 2503. (Registre.) — In-4°, 1031 feuillets, papier.

1681-1789. — Dénonces : d'Alexandre Dupuis, agent de dame Catherine de Berton, contre Jean Guichard, dont il avait trouvé les montons dépaissant dans un pré de ladite dame ; — par Anne Perrière, femme de Marc Audibert, contre Claude Selapon, dont elle avait trouvé la mule paissant dans un pré de M. de Causans ; — par Catherine Ripert contre Jean Nicolas, dont elle avait trouvé les bêtes asines paissant dans sa vigne au quartier du bois de Caromb ; — par Esprit Martin contre Pierre Dumont, dont il avait trouvé les bœufs dans sa vigne ; — par Joseph Carrias contre François Fanton, dont il avait trouvé les vaches paissant dans sa vigne, lieudit au Font Drèche ; — par Antoine Thommasse contre Barthélemy Rolle dont les chèvres paissaient dans un plan-tier de ladite dénonçante ; — par Esprit Bagnol contre Anne Tourrière et Georges Guichard dont il avait trouvé les enfants cueillant des noix sur un noyer à lui appartenant, quartier de Simon ; — par François Bonnard, apothicaire, contre François Peytier, rentier de noble Esprit Jean Guilhermis de Rostang, dont il avait trouvé les poules dans un verger d'oliviers ; — par Noël Guigue contre Magdeleine Peitier, qu'il avait trouvé cueillant ses cerises ; — par Pierre Deschamps contre André Tresclière, dont il avait trouvé la servante fai-sant paître une vache dans son champ ; — par Thomas Courbet, contre André Bagnol, dont il avait trouvé les bêtes asines dans son champs, etc., etc.

COUR BARONALE DE MODÈNE.

B. 2504 (Cahier.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1739-1787. — Fragments des actes et insinuations de la cour baronale de Modène. — Donation réciproque ou

d'augment, faite entre Joseph-François Vilhon, bourgeois de Modène, et Marie-Thérèse Blandine de Joannis de Malau-cène. — Dénonce faite à la cour par M. le marquis Modène, contre Antoine Gauthier dudit lieu. — Publication des statuts de Modène, à la réquisition d'Antoine Dufour, pro-cureur juridictionnel du lieu en présence de Jean François lieutenant de viguier, à la place publique ; — d'un règlement du vice-légal Pascal Aquaviva, à l'occasion des vols fréquents qui se commettent dans le Comtat, portant que les personnes qui auront été volées et qui en feront part à la cour, ne paie-ront aucun frais de justice, mais que le fisc s'en chargera et fera toutes poursuites ; — d'un autre règlement du même vice-légal, du 11 août 1745, à l'occasion de l'assassinat com-mis dans la maison de Madame la marquise d'Ampus, sur son concierge, portant récompense de 300 livres à celui qui découvrira les coupables. — Donation de tous ses biens meub-les et immeubles faite par François Cornuet, en faveur de Jean-François, son fils. — Dénonce par le marquis de Modène, contre Jean-Baptiste Cayran, dont le troupeau avait été trouvé sur les terres du dit marquis. — Nouvelle publication des statuts des seigneurs du lieu. — Donation d'une pen-sion nagnère consistant en acquit et grains, faite par Fran-çois Ruel de Modène à sa femme Marie Autran du même lieu. — Cassation par messire Antoine-Joseph-Bernard de Raymond, de Carpentras, y demeurant, marquis et seigneur direct universel et foncier du lieu de Modène, des permis-sions données pour tenir troupeau lainu dans le lieu de Modène et son terroir. — Encaissement de l'exaction des tailles. — Insinuation d'une donation entre vifs de tous les meubles et immeubles faite par Paul Magnan, en faveur de Philippe, son frère ; — d'une donation entre vifs faite par François Barnouin de Modène, en faveur d'Élizabeth Barnouin, sa fille. — Insinuations de donations, enregistrement de causes diverses, etc.

COUR DE MONTEUX.

B. 2505. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1607-1681. — Livre des insinuations, des donations insinées en la cour du présent lieu de Montoux, par devant le sieur châtelain ou son lieutenant. — Donations : par de-vant noble Pierre Antoine de Villeneuve, châtelain et ren-dant justice à Montoux, entre noble Bernardin d'Aurel et demoiselle Isabeau de Savin, fille de feu Adrian de Savin et de Lisette de Vinay, en leur vivant habitant Avignon ; — par devant messire Decio de Serena, châtelain, entre Henri Gignon, d'une part, et Spirite Petite, d'autre part ; — dona-

tion par demoiselle Catherine d'Arnoux, de 300 écus à 60 sous pièce, en augment de sa dot, à François de Virieu, son mari qui de son côté fait donation à la dite demoiselle d'une somme de 150 écus semblables. — Insinuations faites le 17 août 1633, par devant Jean Pierre Saboly, châtelain de Montoux, d'une donation entre vifs à cause de mariage entre Auzias Gagnon, et Madeleine Lartessule; — de donation à cause de mariage, entre Guillaume Poulin et Marguerite Polette; — de donation à cause de mariage entre Jean Seyssol et Isabeau Laville; — de donation à cause de mariage, entre messire Pierre de Pétris, seigneur de la Ramière fils de feu Pierre de Pétris, seigneur, et dame Jeanne de Chardeas, veuve de Hector Roux; — de donation à cause de mariage, entre Jean-Baptiste Brun, et demoiselle Françoise de Baldoni, etc

B. 2505. Registre. — In-4°, 201. feuillets, papier.

1630-1668. — Insinuations. — Supplique des consuls et habitants de Montoux au vice-légat, pour avoir un sauf-conduit en temps de peste, pour pouvoir librement aller à Avignon et dans le Comtat Venaissin, 1630. — Enregistrement du cartel de contrainte contre ceux qui ont administré les biens de la commune pendant le mal contagieux; — d'une ordonnance du vice-légat Philonardi, sur le transport et la sortie des grains; — du mandement du vice-légat et du recteur du Comtat, touchant les coadjutoreries; — d'un règlement du vice-légat Philonardi, sur le paiement du droit de lojs; — d'un règlement du même vice-légat sur la récolte des foins. — Lettre du recteur du Comtat aux consuls, les informant 24 mai 1631 que le mal contagieux ayant éclaté à Lyon, ils ne reçoivent personne venant de cette ville, sans faire quarantaine; — règlement du vice-légat (13 juillet 1631) sur la sortie des quaranténaires; — enregistrement d'un mandement du recteur, portant défense de chasser pendant les mois d'avril, mai et juin de chaque année, sous peine de la confiscation des armes et de 4 écus d'amende pour la première fois, de dix pour la seconde fois, et de 25 pour la troisième; — d'un mandement signé de J. Mazarin, vice-légat des 19 et 20 avril 1636, contre les chasses et les passagers dans le Comtat; — d'un mandement du même pour la chasse. — Ordre et règlement de Fabrice de la Bourdaisière, procureur-général pour les monnaies et petits patats. — Mandement du recteur du Comtat aux consuls de Montoux, de surveiller aux portes et de donner entrée à toute personne non munie de bon certificat et billettes de santé, à cause de la maladie contagieuse qui existe actuellement à Lyon, donné le 5 juillet 1637. — Ordre du même recteur pour la confection de billettes conformément au mandement du 16 août 1637. — Lettre

du recteur avertissant que la maladie a fait son apparition à Uzès, 11 août 1637. — Règlement du recteur du Comtat du 20 août 1637, concernant les monnaies. — Avis du recteur aux consuls relativement à l'apparition de la peste à Saint-Ambroise, à Alais, daté du 31 août 1638. — Ordre du recteur du Comtat (du 13 février 1639), d'après un mandement du vice-légat Frédéric Storza portant défense de laisser entrer aucune balle de marchandises venant de Lyon, sans leur faire faire quarantaine. — Mandement du vice-légat, du 25 avril 1639, pour la chasse des pigeons et autres gibiers. — Nouveau mandement du vice-légat du 20 mai 1639, concernant le mal contagieux qui a éclaté à Lyon et la forme des quarantaines pour les produits venant des lieux infectés. — Ordre du recteur du Comtat, du 28 octobre 1639, concernant la chasse et les chiens. — Ordre du vice-légat, du 27 mars 1640, pour l'usage des billettes à cause du mal contagieux. — Lettres du recteur et du vice-légat concernant les précautions à prendre contre le mal contagieux qui a éclaté à Entraigues, Montfrin, Mondragon, Cavailhon, Lambese, Noves, Villeneuve, Nîmes. — Ordre du vice-légat aux consuls des communautés pour les barrières, la fermeture des portes d'Avignon, pour les marchandises provenant de Lyon et du bas Languedoc, pour les précautions à prendre au sujet des personnes et des marchandises venant de Saint-Esprit (Pont), Pierrelate, St-Remy, St-Andéol, Visan, Arles, infectés de la peste. — Ordonnance du vice-légat, du 4 janvier 1641, sur la valeur des pièces de quatorze sous. — Ordre du vice-légat, aux consuls, et communautés, du 26 décembre 1642, pour arrêter et conduire au Palais Apostolique, à Avignon, les esclaves évadés des galères d'Espagne, qu'on pourra découvrir dans le Comtat. — Notification aux consuls de Montoux: d'une ordonnance du vice-légat du 15 juillet 1643, défendant d'acheter des marchandises provenant de Lyon et de Vienne, à cause du mal contagieux; — d'une ordonnance du vice-légat, du 9 août 1643, pour empêcher la levée des soldats dans le Comtat-Venaissin. — Ordonnance du vice-légat des 16 janvier 1650 et 13 février 1650, concernant le mal contagieux en Provence et en Languedoc. — Enregistrement des lettres de bachelier en droit pour François de Virieu. — Défense du mandement du vice-légat d'aller à la foire de la Madeleine à Beaucaire, à cause du mal contagieux. — Règlement du vice-légat Laurent Corsi du 15 avril 1652, sur la valeur des monnaies; — du 8 mai 1653 sur la chasse; — du 30 juin 1653, défendant les assemblées de jour et de nuit, de plus de trois personnes; — du 10 août 1653, sur la sortie du blé et autres grains hors du Comtat-Venaissin. — Ordre du même vice-légat, du 5 septembre 1653, concernant les vendangeurs qui voudront aller à Avignon. — Règlement du même vice-légat,

du 19 septembre 1653, contre les juifs, leur commandant de se retirer dans leurs carrières avec prohibition de ne prendre aucunes fermes et arrentements, des biens fonciers, terres ni droits juridictionnels. — Ordonnance de Monseigneur de Marinis, archevêque d'Avignon et vice-légat, du 13 février 1654, contre les duels. — Ordre du vice-légat du 11 janvier 1659, concernant les précautions à prendre contre la maladie contagieuse qui sévit en Dauphiné. — Enregistrement des lettres de provision de châtelain de Montoux, en faveur de François Constant. — Enregistrement du procès littéatoire, procurations, oppositions de biens, etc.

B. 2507. (Registre.) — In-4°. 337 feuillets, papier.

1643-1668. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrements des ordonnances du vice-légat Frédéric Sforza, du 4 septembre 1643, sur les monnaies : — du même vice-légat sur les grains, — du 19 avril 1644, sur la chasse ; — du vice-légat Laurent Corsi, du 22 août 1646, sur les monnaies basses ; — du recteur du Comtat, du 2 janvier 1643, défendant la chasse du faisau, sous peine de 200 écus. — Défense de par le vice-légat Laurent Corsi, du 17 avril 1649, portant défense de tirer aux pigeons. — Nomination de noble François Dauvel, en qualité de châtelain de Montoux ; députation de Thomas Pellegrin comme lieutenant de châtelain. — Nomination par les commissaires députés par la cour du parlement de Provence, sur la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin, d'Antoine Malabra, en qualité de châtelain de Montoux (4 août 1663). Enregistrement d'un arrêt du Parlement de Provence portant réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France, du 4 juillet 1663. Nomination par les commissaires députés, de MM. Michel Ribere, Gabriel de Vadeau, Antoine de Gay, Henri Félix, Jean Bely, Esprit-François Dangier, François Tasche, Octavian Bayse, François Delbene, François Silvestre, Pierre-Joseph Siffredy, François Barthélemy, Louis Henri Guyon, André Goudreau, Joseph Teste, Louis Garcin, pour exercer la justice en la ville d'Avignon et le Comtat Venaissin avec tous les pouvoirs attribués aux vice-légats, audi touts et à la rote. — Enregistrements de lettres patentes nommant Mgr François de Mousrier, comte de Méryville, gouverneur pour Sa Majesté de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin. — Enregistrement de lettres de châtelain de Montoux pour Jean Cabolier. — Ordre du vice-légat Gaspard Lascaris, du 31 août 1664, pour la prestation de serment au St-Siège. — Ordre du vice-légat, du 28 septembre 1664, concernant les personnes et les marchandises venant de Toulon, infecté de la peste. — Ordonnance du vice-légat Colonna, du 18 mars 1665, concernant la sortie des grains. — Ordonnance du 15 janvier 1666, du vice-légat Lau-

rent Lomellini, concernant les monnaies qui ont cours en France et dans le Comtat. — Envoi en possession de l'office de châtelain de Montoux, en faveur de Jean Chabrier. — Ordonnance du vice-légat Lomellini, sur les tabelles. — Ordre du même vice-légat aux juges des trois judicatures du Comtat, leur prescrivant de rechercher et de poursuivre, en vue de l'expulsion du pays, tous les criminels et coutumaces justiciables de la chambre des grands jours de Nîmes et qui se sont réfugiés dans le Comtat. — Ordonnances du même : du 11 février 1667, portant défense de lever des soldats dans le Comtat pour les pays étrangers ; — du 9 novembre 1667, concernant les officiers de justice étrangers, huissiers, archers ou sergents des Parlements, leur interdisant d'exercer dans les limites du Comtat ; — du même, du 2 mars 1668, concernant les jugements des injures verbales et coups, etc.

B. 2508. (Registre.) — In-4°. 707 feuillets, papier.

1668-1693. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrement des lettres de châtelain de Montoux, du 6 mai 1670, pour Raymond Arnaud. — Ordonnance du vice-légat Horace Mattei, du 4 août 1670, prescrivant aux châtelains, bayles, consuls et syndics, de faire connaître à la vice-légation, le plus promptement possible, tous les événements qui surviennent dans leurs communautés. — Enregistrement des lettres de procureur au lieu de Montoux, en faveur de Jean Blanc. — Ordonnances : du vice-légat Horace Mattei, du 5 janvier 1671, interdisant aux communautés de consacrer des fonds à des députations à Paris, à Rome ou ailleurs sans son autorisation ; — du vice-légat Azon Arioste du 22 mai 1671, concernant les tabelles ; — du même vice-légat du 20 mai 1671, réglant les formalités à remplir par les étrangers venant se fixer dans le Comtat ; — du même vice-légat, du 26 juin 1671, relative aux cours des patats et prorogant de huit jours la déclaration que devaient faire ceux qui les possédaient ; — du même vice-légat, du 17 mars 1672, concernant les faux petits patats ; — du même vice-légat du 9 avril 1772, relative à la vente des poudres et des salpêtres ; — du même vice-légat du 4 mai 1772, au sujet du cours des patats. — Provision de lieutenant du châtelain de Montoux, pour Benoît Milles, cardeur de laine audit lieu. — Règlement du vice-légat d'Anguisciola, du 2 juillet 1671, concernant les tabelles et la reddition des comptes des communautés. — Enregistrement du titre et envoi en possession de l'office de châtelain de Montoux, pour Antoine Gondou audit lieu. — Ordre du vice-légat, Nicolini portant défense de transporter les grains hors du Comtat. — Ordonnances du même vice-légat : du 25 juillet 1678, portant défense du port d'armes ; — du même vice-légat du 18 août 1678, défendant le transport des grains

dans la principauté d'Orange ; — du même vice-légat, du 23 août 1678, contre les vagabonds. — du même vice-légat du 31 octobre 1678, contre l'accumulation des grains ; — du même vice-légat, du 28 février 1680, contre les larrons. — Envoi en possession de l'office de châtelain de Montoux, pour Balthazar Bressy. — Provision de la charge de châtelain de Montoux, le 10 mai 1688, pour le sieur Antoine Coquibus. — Enregistrement des lettres du Parlement de Provence, du 26 octobre 1689, pour le rétablissement des officiers de Sa Sainteté dans leurs fonctions. — Envoi en possession de biens pour les habitants de Montoux ; inventaires après décès, procurations, oppositions, etc.

B. 2500. (Cahier. — In-4). 225 feuillets, papier.

1692-1759. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrements : du procès littéraire de noble Jean-Pierre d'Aurel contre les heirs de Charles Ayme et François Mailhane, de Montoux ; — du procès littéraire de noble Horace Legrand contre noble Jean-Baptiste de Calameau, de Montoux. — Enregistrement des lettres de châtelain de Montoux, en faveur de Jacques Malatra. — Règlement du vice-légat, Grégoire Salvati, du 1^{er} mai 1760, pour l'exécution de la nouvelle ferme sur les cartes à jouer. — Lettre du même vice-légat, du 21 novembre 1760, aux consuls de Montoux pour leur signaler les abus commis par les fermiers, exacteurs, débiteurs et reliquataires des communautés et les moyens de le faire cesser. — Députation de lieutenant du châtelain de Montoux, en faveur de Charles Roux, nommé par messire Louis Bernes, châtelain du dit lieu. — Enregistrement de la nomination de châtelain de Montoux, en faveur de Nicolas Banehet, chirurgien dudit lieu. — Bénédiction de la grosse cloche de la paroisse de Montoux, fondue en l'année 1766, le 29 juin, par Joseph de Brignoli, évêque de Carpentras, assisté de noble Joseph Hyacinthe de Bourneau, chanoine de l'église de St-Silvain, vicaire et officier général du diocèse, et autres dignitaires du chapitre; la cérémonie a lieu en présence de Simon-Joseph Roux, châtelain, Valentin de Constans, de Merle, seigneur de Beauchamp, et de Thouzon, et de tout le clergé régulier et séculier. Elle eut pour parrain, noble et illustre seigneur Louis-François-Xavier de Merle, de Beauchamp, baron de Thouzon, et noble demoiselle Marie-Thérèse de Merle, de Beauchamp. — Enregistrement d'une ordonnance du vice-légat, du 7 août 1769, contre les maraudeurs. — Rapport de citées, enregistrements d'actes judiciaires, etc.

B. 2510. Cahier. — In-4. 115 feuillets, papier.

1768-1790. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrements : de l'arrêt du Parlement de Provence, du 9

juin 1768, portant réunion de la ville d'Avignon et du Comté-Venaissin au domaine de la couronne et du Comté de Provence ; — de l'ordonnance des commissaires du Parlement, députés pour la dite réunion du 14 juin 1668, portant exécution du dit arrêt ; — de la prestation de serment au Roi, par le sieur Louis Petit, châtelain de Montoux, le 20 juin 1668 ; — de la prestation de serment du lieutenant de châtelain, et des greffiers et substitués ; — de l'ordonnance des commissaires, députés par le Parlement, du 23 juin 1768, portant que tous réscrits, concessions, mandements apostoliques, signatures, bulles, collations de bénéfices, monitoires, et généralement toutes expéditions venant de Rome et de la légation ne pourront être exécutés ni avoir leur effet dans la ville d'Avignon et Comté Venaissin sans la permission et annexe de la cour, à peine de nullité. — Arrêt du Parlement, qui déclare exécutoires dans la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin, les arrêts rendus par la cour, les 28 janvier 1763 et 30 mai 1767, concernant, « l'institut et la société se disant de « Jésus et les prêtres et scoliers de la dite société » ; — autre arrêt du Parlement, du 18 juillet 1768, fixant ce qui doit être donné aux Jésuites des maisons d'Avignon et de Carpentras, pour leur ameublement vestiaire, itinéraire et provisions alimentaires. — Edit du Roi, du mois de janvier 1770, portant création d'offices de notaires royaux pour la ville de Carpentras, et autres villes et lieux du Comté-Venaissin. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement, du 19 janvier 1758, contre les jeux de hasard, ordonnant que ceux qui donnent à jouer à des jeux prohibés seront et demeureront bannis pour 20 ans, des villes où ils auront demeuré, que leurs maisons seront murées pendant un an, et seront en outre condamnés à trois mille livres d'amende, que les propriétaires qui auront loué leurs maisons, à cet effet seront soumis aux mêmes peines et les joueurs punis de telle amende qu'il appartiendra; faisant défense à tous cabaretiers, hôtes, aubergistes et bouchevistes, de donner à jouer à aucun jeu à peine de 1000 livres d'amende, à tous artisans, paysans et autres ouvriers de jouer à aucuns jeux, les jours ouvrables, à peine de prison et de 100 livres d'amende, et à toute personne de recevoir et souffrir, dans leurs maisons, en aucun temps, des artisans, journaliers, paysans et domestiques jouant aux cartes et aux dez, à peine de 300 livres d'amende, et de punitions corporelles, etc. — Arrêts du Parlement de Provence, du 1^{er} juin 1770, ordonnant que la déclaration du Roi, du 25 mai 1763, concernant la libre circulation des grains dans le royaume sera exécutée dans l'état d'Avignon et du Comté-Venaissin ; — du 1^{er} juin 1770, portant que les officiers des tribunaux de justice de la ville d'Avignon et du Comté-Venaissin se conformeront pour le taux de leurs honoraires et de tous les actes judiciaires aux ordonnances et arrêts de règlements y énoncés ; — du 7 juin 1770, ordonnant

que l'arrêt de règlement du 19 janvier 1758, concernant la police des jeux sera exécuté dans la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin; — du 30 juin 1770, concernant les écritures des offices de notaires vacants en la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin; — du 25 juin 1770, concernant les juridictions royales du Comté-Venaissin; — du 30 juin 1770, ordonnant que la déclaration du Roi, du 9 avril 1736, concernant les actes de baptêmes, mariages, sépultures, vêtue, noviciat et profession sera exécutée dans l'état d'Avignon, et le Comté-Venaissin, à partir du 1^{er} janvier 1771; — du 19 janvier 1771, portant inhibition et défense à toute personne de jouer au vingt un, de tenir des académies de jeux, même tolérées, et de donner à louer ou louer des chambres ou chambrettes pour s'assembler et jouer si les dites assemblées ne sont pas autorisées par permission expresse des officiers de la police; — du 5 février 1771, concernant les huissiers, sergents et autres; — du 27 juin 1771, concernant les greffiers des juridictions royales; — du 28 juin 1771, concernant les greffiers des sénéchaussées d'Avignon et de Carpentras, et autres juridictions du Comté-Venaissin, contenant le tarif des droits du greffe de la sénéchaussée d'Aix. — Enregistrement de divers arrêts du Parlement de Provence, des lettres de châtelain de Montoux pour 1773, en faveur de Raymond Pelissot. — Délibération de la communauté de Montoux, du 10 janvier 1773, portant établissement d'un poids à farine. — Décret du 20 novembre 1790, de l'assemblée représentative de la Provence, du Comtat-Venaissin, relativement aux juges locaux, etc.

COUR DE MORMOIRON.

B. 2511. (Registre). — In-4°, 40 feuillets, papier.

1568-1572. — Registre de la cour ordinaire de Mormoiron. — Insinuations. — Envoi en possession pour les héritiers de feu Claude Boverie, de Mormoiron. — Enregistrements: d'un édit du 3 août 1570, concernant l'expulsion des juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin, aux termes duquel ils devront sortir dudit État avant le 15 octobre 1570, et payer, avant cette date, tout ce qu'ils doivent aux chrétiens; — d'une nomination de vignier de la cour de Mormoiron pour noble Antoine d'Albert, du même lieu. — Proclamations: du bref, adressé par le Pape au recteur du Comtat, touchant les dettes des chrétiens contre les juifs; — par le recteur du Comtat Paul Sadolet, de la prohibition de ne porter les blés, hors du Comtat-Venaissin, du 29 juin 1571. — Envoi en possession d'une terre d'une éminée, située à Mormoiron près du cimetière de St-Laurent, en faveur de Jean Cartosii de Mormoiron.

ron. — Enregistrement du contrat de mariage de François Bovérii et de Marguerite Marcellin, de Mormoiron. — Mise en possession pour Jacob Arnaud, prêtre et vicaire de Villes, d'une terre d'une saumée environ, sise à Mormoiron, lieu dit A la Cardavilho, du consentement d'Esprit Fornery, comme receveur des droits et lofs que noble Durand de Pontevès, seigneur de Flassan et de Mormoiron, percevoit aux dits lieux. — Procurements, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2512. (Registre). — In-4°, 518 feuillets, papier.

1593-1599. — Enregistrements et insinuations. — Mandement du recteur du Comtat, concernant l'élection des consuls ou syndics, et la garde des villes et lieux du Comtat. — Lettre du cardinal Georges d'Armagnac, du 8 juin 1574, aux consuls de Mormoiron, concernant la dépopulation de leur ville et les moyens de l'arrêter. — Mandement de Jacques Sacrat, évêque de Carpentras et recteur du Comtat, de 11 juin 1574, enjoignant aux consuls et syndics des villes et communautés du Comtat, de faire bonne garde à cause des menaces de guerre, et de prévenir de l'apparition de tout ennemi, sous peine de 100 mares d'argent et d'être traité comme rebelle. — Ordonnance de Georges, cardinal d'Armagnac, colégaat d'Avignon, du 2 juillet 1574, concernant les subventions à fournir par certaines communautés, pour être employées aux dépenses de la guerre; Montoux fournira 50 écus pistolets, Pernes, 71 écus, Venasque, 12 écus, Malemort, 12 écus, Mazan, 40 écus, Mormoiron, 20 écus. — Lettre du recteur du Comtat, du 6 juillet 1574, faisant connaître aux consuls des villes et villages que, d'après un avis du cardinal Georges d'Armagnac, les ennemis se proposent d'envahir le Comtat, et qu'ils aient à faire bonne garde et à soustraire les récoltes aux envahisseurs. — Enregistrement des lettres de provision de vignier de Mormoiron en faveur de Ponsset Puget, de Mazan; — d'une ordonnance de Georges d'Armagnac, colégaat d'Avignon, du 17 juillet 1575, défendant de vendre des grains aux étrangers et prescrivant de transporter les récoltes dans l'intérieur des villes et communautés. — Grèce et proclamation des statuts de Mormoiron, le 3 février 1580, du mandement de noble François de Rolland, vignier de la cour ordinaire, à la requête du procureur juridictionnel dudit lieu. — Ordonnances du colégaat Georges d'Armagnac: du 11 janvier 1581, concernant la vente des blés; — du même colégaat, du 9 novembre 1581, prescrivant à tous acquéreurs de propriétés d'aller en prendre l'investiture du trésorier de la Chambre Apostolique. — Mandement du même colégaat, du 10 janvier 1582, concernant la paix conclue avec ceux de la nouvelle religion. — Enregistrements de causes, dénonces, inventaires, etc.

B. 2513. (Registre.) — In-4°. 786 feuillets, papier.

1500-1615. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrements: de la provision de l'office du vignier de Mormoiron pour Jean Lécotard; — d'un mandement du vice-légat Aquaviva, du 19 juin 1595, concernant le séjour des huguenots dans le Comtat et enjoignant à toute personne habitant cet Etat, ayant des huguenots en sa maison, de le déclarer à la légation sous peine d'être punis, comme fauteurs des hérétiques, de peine arbitraires; — de la provision de vignier de Mormoiron, pour Antoine Marcellini; — d'une ordonnance, du légat Aquaviva, du 3 juillet 1596, concernant la chasse; — d'un mandement de Joseph Février, vice-légat, du 24 septembre 1609, prohibant les duels dans le Comtat; — d'un mandement du même vice-légat, du 23 février 1608, concernant les juifs; — du même vice-légat, du 14 mars 1609, contre les duels; — du même vice-légat, du 23 mars 1609, défendant aux juifs d'exiger des tailles, cotisations, répartements et des impositions des communautés. — d'un mandement du vice-légat Philippe Philonardi, du 10 juin 1611, concernant le tribunal d'inquisition et les procédures qui y sont faites. — Envoi en possession de la vicairie de l'église paroissiale de Mormoiron, en faveur de Vincent Eysautier. — Lettres de l'office de procureur de Mormoiron, en faveur d'Isnard Besson. — Provision de l'office de vignier de Mormoiron, pour noble Pierre de Rolland, seigneur de Réauville et Reilhane. — Mandement du 8 septembre 1612, du pro-légat d'Avignon? contre les vagabonds. — Envois en possession, donations, insinuations, etc.

B. 2514. (Cahiers.) — In-4°. 266 feuillets, papier.

1615-1627. — Enregistrements et insinuations. — Lettres de provision du vignier de la cour ordinaire de Mormoiron: pour noble César de Grillels, seigneur de Cassilhac, citoyen de la ville d'Avignon, du 13 mai 1616; — pour noble Étienne d'Allard Desplans, donné par le comte de Merinville, le 25 avril 1614. — Insinuations: de donation, pour Catherine Jouve, fille de feu Jacques Jouve, faite par son grand-père Barthélémy Jouve, de Flassan, d'une maison, sise à Flassan le long de la grande rue; — de donations, pour Laurence Desplans, par Esprit Dodas, d'une somme de 100 écus, valant 3 francs pièce; — d'une donation par Spérite Bertrande, en faveur de Guillaume Conil, son mari, d'une somme de 20 florins, monnaie courante. — Envoi en possession pour noble Pierre de Rollands, seigneur de Réauville, d'une pièce de terre, sise à Flassan. — Enregistrement d'un sauf-conduit, en faveur des forains, à la demande de la communauté de Mor-

moiron. — Statuts, publiés le 31 mars 1682, pour les lieux de Mormoiron et de Flassan. — Enregistrements de lettres du vice-légat Nicolini, du 9 novembre 1683, concernant les chirurgiens de la judicature de Carpentras; — d'une ordonnance du même vice-légat, du 30 décembre 1683, concernant les galériens. — Envoi en possession, procès littéraires, etc.

B. 2515. (Registre.) — In-4°. 476 feuillets, papier.

1628-1692. — Enregistrements et insinuations. — Enregistrements: d'un règlement d'Henri de Perussis, des Frères Prêcheurs, inquisiteur général pour la foi à Avignon et dans le Comtat, donné le 15 octobre 1685, contre les hôtes, cabaretiers, et autres qui logeront des huguenots, leur enjoignant de les chasser et d'en prévenir l'inquisiteur général; — d'un mandement, du vice-légat Lomellini, contre les huguenots, du 25 octobre 1685. — Arrêts des commissaires députés par la cour du Parlement de Provence, du 15 octobre 1688, nommant Jean Dodas greffier de la cour de Mormoiron. — Règlement du comte de Grignan, lieutenant-général du Roi en Provence, du 15 décembre 1688, interdisant le port d'armes et prescrivant aux paysans et bourgeois de remettre leurs armes, dans les huit jours qui suivront la publication du règlement. — Lettres du comte de Grignan, aux consuls de Carpentras, du 4 janvier 1689, relatives au désarmement. — Arrêt du conseil du Roi, du 14 décembre 1688, au sujet des tabelles. — Ordonnance du Roi, du 12 mars 1689, publiée dans le Comtat, le 22 du même mois, pour empêcher les assemblées des nouveaux convertis dans les provinces du royaume. — Ordonnance du comte de Grignan, du 8 avril 1689, pour la remise des armes. — Enregistrements: d'une ordonnance du Roi, sur les déserteurs, du 9 avril 1698; — d'une autre ordonnance du Roi, du 15 avril, concernant la guerre. — Prestation de serment de fidélité au St-Siège, le 11 novembre 1689, par Joseph Lazare, vignier de Mormoiron et de Flassan. — Enregistrement d'une ordonnance de Balthazar Cenci, vice-légat d'Avignon, du 19 novembre 1689, concernant la vente des poudres et salpêtres. — Insinuation de donation entre vifs à cause de mariage, entre Nicolas Bontemps et Catherine Caveraisse. — Règlements de Laurent Fieschi, vice-légat d'Avignon, du 12 février 1692, au sujet du transport des lettres; — de Marc Delphini, vice-légat, du 9 août 1692, sur le change de la monnaie; — du même, du 31 octobre 1692, sur les pièces de cinq sous nouvellement frappées; — du même, du même jour, concernant la monnaie de billon; — du même, du 22 novembre 1692, concernant la vente des poudres et salpêtres; — du même, du 18 novembre 1692, concernant la réparation des chemins. — Lettres et règlements du même vice-légat, concernant le prix des grains. — Provisions

de l'office de viguier de Mormoiron, en faveur de noble Joseph de Guibert, marquis de Vaubonne ; — de l'office de procureur fiscal, du même lieu, en faveur de Jacques Jean, de Mormoiron. — Enregistrement des nouveaux statuts de la communauté, concernant la conservation des oliviers. — Procès littéraires, insinuations de donations, etc.

B. 2516. (Cahiers.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

1694-1702. — Enregistrements et insinuations. — Règlement du vice-légat Marc Delphini, du 15 novembre 1694, contre les voleurs. — Insinuations des contrats de mariage : de Jérôme Michel, d'une part et de Louise Valoris de l'autre ; — de Joseph Marcellin et de Marie Troubade ; — de Louis Sauvet, de Mormoiron, avec Marie Rose Genin, de Sauls. — Enregistrement de titres et privilèges obtenus par noble Jean-Joseph, de Maubec, de Cartoux, seigneur de Bouquier, citoyen de la ville de Carpentras. — Insinuations des contrats de mariages : de Dominique Jouve, de Flassan, avec Marguerite Jouve, dudit lieu ; — de Joseph Guibert, avec Jeanne Daubert, de Flassan. — Règlement du vice-légat, Gualteri, du 13 février 1698, concernant les poisons, et interdisant à tout marchand, apothicaire, droguiste ou herboriste d'en vendre aux enfants, valets, servantes et autres qu'aux chefs de famille reconnus gens de bien, de bonnes mœurs et intégrité de vie, en prenant leur nom et en insérant l'usage auxquels ils les destinent, sous peine de 200 livres d'amende, et de trois mois de prison et de privation de leur art. — Autres règlements du même vice-légat, du 15 mars et du 14 avril 1698, concernant lebrissement de deux croix, situées dans Avignon, l'une au plan de Lunel, l'autre devant la porte de l'église des RR. PP. Récollets. — Insinuation des contrats de mariages : de Claude Marcellin et de Royer ; — de Jean Michel et d'Esprite Gaumette, de Mormoiron. — Ordonnance du vice-légat, du 9 mai 1701, concernant les querelles soulevées entre les gens de Mormoiron et de Flassan, et leur prescrivant de vivre en bonne paix et intelligence. — Ordre du vice-légat, du 30 mars 1701, pour rechercher les auteurs d'un vol, commis dans l'église de St-Véran, de la ville d'Arles, d'une caisse d'argent où on conservait des reliques. — Enregistrements : des lettres de provision de procureur fiscal de Mormoiron, pour Gabriel Bouyer ; — des titres de noblesse de messire Louis de Pascalis, seigneur de Sainte-Croix ; — d'une ordonnance du vice-légat, Sanvitali, du 15 juillet 1702, concernant la chasse aux pigeons. — Insinuations de contrats de mariages, procès littéraires, etc.

B. 2517. (Registre.) — In-4°. 471 feuillets, papier.

1702-1710 — Enregistrements et insinuations. — Ordre du vice-légat Sanvitali, du 13 novembre 1702, prescrivant aux consuls que, si quelques personnes allaient dans la communauté pour faire afficher ou faire connaître quelques règlements, ordonnances ou mandements, pour Orange, ils le fassent arrêter et leur demandent de garder le secret sur cet ordre. — Règlements : du vice-légat Sanvitali, du 3 février 1703, concernant la vente des poudres et salpêtres ; contenant les noms de ceux qui ont droit de les vendre à Avignon, à Carpentras, à Pernes, à Montoux, à Sarriens, à Camaret, à Caromb, à Ste-Cécile, à Piolenc, et autres lieux ; — du même vice-légat, du 14 mars 1703, concernant les charivaris et les interdisant, sous peine de 100 livres et de trois traits de corde, même pour la première fois ; — du même vice-légat, du 10 mars 1703, concernant l'exécution des sentences qui obligent à donner caution ; — du même vice-légat, du 9 mai 1703, concernant les affaires de la vénérable Chambre Apostolique ; — du même vice-légat, du 15 mai 1703, au sujet des écritures des notaires tant extrajudicelles que judiciaires. — Règlement du vice-légat Antoine Banchieri, du 9 novembre 1703, au sujet des secrétaires des communautés. — Statuts faits par la communauté au sujet des mesures, poids et souquet. — Règlement du vice-légat, Antoine Banchieri, concernant les formalités à observer pour les insinuations ; — du vice-légat Sinibaldi Doria, du 15 avril 1707, concernant la vente des poudres et salpêtres. — Insinuations des contrats de mariage : de Melchior Vizian et de Marie Villomme, de Mormoiron ; — de François Besson et d'Antoinette Chouvine ; — de Joseph Richard et de Marie-Rose Gourrete. — Lettre circulaire du vice-légat Sinibaldi Doria, du 25 janvier 1708, concernant les chemins du Comtat-Venaissin. — Règlements : du même vice-légat Sinibaldi Doria, du 7 janvier 1708, concernant l'entrée et la vente du sel dans le Comtat ; — du même vice-légat, du 14 mai 1708, concernant les discussions et les exécutions des sentences ; — du même vice-légat, du 14 mai 1708, concernant les maîtrises ; — du même vice-légat, du 3 juillet 1708, concernant les soldats qui désertent des troupes du Saint-Père. — Insinuation d'une donation entre vifs de tous ses biens faite par Pierre Frugière, de Mormoiron, en faveur de François Frugière, son fils. — Ordonnance du vice-légat Sinibaldi Doria, du 9 août 1708, et lettre du même jour, relative à la levée des troupes dans le Comtat. — Ordre du 25 août 1708, sur le même sujet. — Ordre du 28 août 1708, touchant les déserteurs de France. — Lettre de provision de procureur fiscal, de la cour de Mormoiron, en faveur d'Étienne Bouyer,

judité lieu. — Lettre du vice légat Sinibaldi Doria, du 24 janvier 1709 concernant la visite des grains — Ordonnance du même vice-légat, du 22 février 1709, défendant de couper des oliviers. — Lettre du même vice-légat, du 20 mars 1709, touchant le prix des grains — Enregistrement du prix du blé et autres grains à Carpentras, le 22 mars 1709, l'émine de blé, 6 livres; l'émine de blé marchand, 5 livres; l'émine de blé commun, 5 livres; l'émine de conségat, 4 livres 6 sous; l'émine de seigle, 3 livres 12 sous; l'émine d'avoine, 2 livres; l'émine de poumonle, 6 livres 5 sous. — Lettres de provision du vignier de Mormoiron, en faveur de Louis de Pascalis, de Ste-Groix — Règlements: du vice-légat Sinibaldi Doria, du 30 avril 1709, concernant la chasse et la défense de faire pâturer les brebis, chèvres et pourceaux, dans les propriétés privées; — du même vice-légat, du 10 mai 1709, suspendant la vente des grains; — du même vice-légat, des 5 et 16 juillet 1709, sur le même objet; — du même vice-légat, du 23 août 1709, concernant la taxe du vin; — du même vice-légat, du 17 août 1709, concernant les maraudeurs, et ceux qui pillent les fruits de la campagne; — du même vice-légat, du 20 février 1709, concernant les cens en huile. — Insinuations de contrats de mariage de Jean Boyer, avec Elisabeth Couvielle; — de Nicolas Bonnefond, avec Hélène Bachière; — d'Etienne Jouve, de Flassan, avec Marie Chabrière, etc.

B. 248. (Registre) — In-4, 170 feuillets, papier.

1511-1514. — Enregistrements et insinuations — Insinuation du contrat de mariage de Denis Blauvac et d'Élisabeth-Rose Jouve. — Défense faite par François-Marie Abbaty, évêque de Carpentras, sur la requête du procureur général et des États de chasser à aucune sorte de chasse dans les vignes, depuis le 1^{er} mai jusqu'après les vendanges. — Règlements: du vice-légat Salviati, du 23 mai 1712, prohibant la vente des olives et des furets; — du même vice-légat, du 19 juillet 1712, réglant la vente des poisons et drogues pharmaceutiques; — du même vice-légat, du 22 septembre 1712, concernant la levée des soldats; — du même vice-légat, du 9 mai 1713, concernant ceux qui dérobaient des oliviers; — du même vice-légat, du 20 mai 1713, concernant les chemins. — Insinuations de contrats de mariage de Joseph Arnaud, avec Catherine Quiranguier, de Mormoiron; — de Jean-Baptiste Audibert, avec Anne Morarde, etc.

B. 251. (Cahiers.) — In-4, 157 feuillets, papier.

1514-1521. — Enregistrements et insinuations. — Installation de Paul-Espirit Pichat, comme vignier de

Mormoiron. — Règlements: du vice-légat Salviati, du 21 avril 1714, concernant la diminution des patats; — du même vice-légat Salviati, du 11 mai 1714, concernant les monnaies; — du même vice-légat, du 18 juin 1714, concernant la mortalité des bestiaux. — Insinuation des contrats de mariage: de François Besson et d'Élisabeth Seysaud; — de Michel Jouve avec Marie Castellard; — de Joseph Rougier et d'Anne-Marie Couil. — Ordonnances: du vice-légat Salviati, du 25 avril 1715, concernant le commerce de la soie, et défendant de lier les cheveaux avec des liens de chanvre, ou de toute autres matière; — du vice-légat Maurice de Gonterii, du 2 avril 1717, concernant les secrétaires du Comtat; — du même vice-légat, du 6 août 1717, concernant le bois et le bétail trouvés dans les vergers; — du même vice-légat, du 11 août 1717, concernant les bois du long des rivières du Rhône, de la Durance, de l'Aigue et de l'Ouvèze. — Lettre de provision de procureur fiscal, de la justice de Mormoiron, pour Jean-Antoine Clément. — Mise en possession de la charge de vignier de Mormoiron, pour le sieur Trobaty, notaire. — Règlement du vice-légat, François-Maurice Gonterii, du 22 avril 1719, défendant de porter aucunes dagues, poignards, bayonnettes, stilets, couteaux à gaine, et pistolets de poche. — Ordonnance du vice-légat, Rainier d'Elci, du 14 décembre 1722, concernant la reprise des relations commerciales dans Avignon et le Comtat, tout danger de peste ayant disparu et la ligne de Provence et de Dauphiné ayant été levée. — Mise en possession de la charge de vignier, pour Édouard Boyer. — Insinuation de contrat de mariage de haut et puissant seigneur, messire Jean-Joseph de Grillet, avec noble dame Françoise du Maître, de Mormoiron. — Ordre du vice-légat d'Elci, du 24 février 1724, concernant les monnaies, etc.

COUR DE MORNAS.

B. 252. (Cahiers.) — In-4, 131 feuillets, papier.

1533-1546. — Estimations de Mornas. — Estimations faites par les experts jurés de Mornas des dommages ruraux soufferts par les habitants et les fermiers. — Estimations à deux gros du dommage causé par les animaux de Jean Martel dans la vigne d'Étienne Moynier; — à 4 gros du dommage causé par le troupeau de Florent Pachaud, dans les blés de Richard Jacob; — à 13 gros le dommage causé par les pores dans la vigne de Jean Prédi, sise à Mornas, lieu dit Au Plan Majeur; — à 6 gros les dégâts causés dans une vigne qu'Antoine Malieort possède à Orange, par le troupeau de pores de Pierre Bruzet; — à cinq poignées de blé le

dommage causé dans les blés de Pierre Fornieri, par les bestiaux de Pierre Verdolet; — à 17 gros une chèvre morte qui était à la garde de Louis Verdolet, gardien des chèvres de Mornas, et appartenant à Jean Pontalis, etc.

B. 2521. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1545. — Livre des taxes de la cour de Mornas. — Demandes de taxes par Antoine Deplancher, notaire de la cour de Mornas, contre Imbert Gallichet, marchand du même lieu. — Taxes d'un florin prononcée contre Jacob Brillet, cardeur de laines de Mornas, pour les vacations et les actes pour constitutions de tutelle de ses neveux; — de 12 deniers contre Michel Dalmas, pour une opposition; — de un gros pour location d'une voiture par François Roche, pour le souquet du vin; — de 3 florins pour délivrance d'actes à Louis Peyron, contre Jean David; — de 10 gros pour l'arrentement d'une vigne pour Jacob, Ozi, etc.

B. 2522. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1546-1549 — Manuel des causes civiles. — Proclamation du 27 décembre 1548, faite du mandement du recteur du Comtat-Venaissin, interdisant à toute personne de blasphémer, sous peine de 10 mares d'argent. — Lettres du procureur fiscal de Mornas, en faveur de noble Louis de Costa, de Mornas. — Dénombrement des bêtes à laine que M^e du Laurens possède à Mornas: 19 brebis et 2 moutons, 18 moutons, 11 chèvres, 2 cabris. — Procurations, oppositions, nomination de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, etc.

B. 2523. (Registre.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1558-1562. — Manuel des causes. — Publication par le juge de Valréas, fixant les jours et heures de la tenue des audiences à la cour de justice de Mornas. — Enregistrement de causes: de Laurent Guyon contre Jean Magnier, pour une somme de 10 gros que celui-ci lui devait; — d'Étienne Sarelli contre Jean Daras, en paiement de trois émines de blé qu'il lui avait vendues; — de Louis Brin contre Michel Bruni, dont les chèvres étaient passées dans un champ lui appartenant; — d'Étienne Thurié, hôte du Soleil, de Mornas, contre Martin Péliissier, en paiement de ce qu'il lui devait; dépositions de témoins; estimations; — de l'officier de la cour de Mornas contre Mondoux, Arnaud, Claude Rouquier et autres qui, malgré les défenses faites, étaient sortis la nuit armés et s'étaient battus dans les rues de Mornas; interrogatoires et dépositions de témoins. — Nominations de

tuteurs, procurations, oppositions, citations, dépositions et interrogatoires de témoins; enregistrement de causes concernant les familles Jalhart, Arnaud, Monnaux, Dalmas, etc.

COUR DU MARQUISAT D'OLONNE.

B. 2524. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1564-1578. — Insinuations. — Insinuations de contrats de mariage: de Robert Peyrol, habitant du tief et marquisat d'Olonne et d'Anne-Marie Cornu; — de Hyacinthe Peyrol avec Anne Augier; — de la donation de ses biens, meubles et immeubles, faite par Mary Peyrol, en faveur de son fils Antoine Peyrol; — de la donation faite par messire Jérôme-Joseph-Scipion de Lozeran du Fese, de Bollène, de tous ses biens meubles et immeubles en faveur de messire Philippe-Joseph-François de Fabri d'Inguimbert, de St-Véran, etc.

COUR DE JUSTICE D'ORANGE.

B. 2525. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1558-1576. — Insinuations de la Cour d'Orange. — Insinuations: d'une donation faite en faveur de noble Jean de Martini par Gonet Bastide, apothicaire d'Orange, de tous les biens qui lui appartiennent sur l'héritage de feu Balthazard de Seytre, écuyer, seigneur de Caumont, et de Philippe de Seytre, sa fille; — d'une donation de 3000 écus d'or, au soleil du roi de France, faite par Madeleine Raphelle, veuve de feu Jean de Constance, en faveur de Jean de Constance, son fils; — de l'émancipation de Thomas, de Raynaud de Cambis, et de Louis de Cambis, écuyers, fils de François de Cambis, chevalier, et de fen Geneviève Reynaud en son vivant dame en partie de Caderousse; — de l'acte de mariage passé entre Antoine Reveillet et Catherine Baude, d'Orange; — d'une donation de tous ses biens meubles, faite par Antoine Bourgaseau d'Avignon, en faveur de Thoinette Bourgareau, sa fille; — de l'acte de mariage passé entre François de Merle, et Claude Barre, veuve d'Antoine Mutin; — de l'acte de mariage passé entre Michel Deydier et Espérier de La Farge; — du testament de François de St-Laurent, écuyer, d'Orange, etc.

B. 2526. (Registre.) — In 1°, 327 feuillets, papier.

1580-1585. — Insinuations : du contrat de mariage entre Guillaume de Bellecombe, fils de Huguet de Bellecombe, marchand, et de Geneviève Rivarolle et Françoise Arnaude, veuve du feu Richard Chabert ; — du contrat de mariage entre Jean Raymbert, écuyer, fils de Pierre Raymbert, aussi écuyer, et de demoiselle Philippe Gaude, dite de Condé, et Louise de Rousset, fille de feu Jean de Rousset, docteur en médecine, et de demoiselle Anne, de Chauvel ; — d'une donation à cause de mariage, entre Claude Deillier, fils de Jacques, et de Bertrande, et Catherine Allier, fille de Jean et de Madeleine Coyrassé ; — du contrat de mariage entre Jacques Don, cordonnier, d'Orange, et Antoine Barud, fille de Jean Barud et veuve de Jean Oloard ; — du contrat de mariage de noble Guillaume d'Arzellier, fils de feu noble Jacques d'Arzellier et de demoiselle Estève Piquet d'Orange et de demoiselle Dômenzue de Rodulph, fille de feu noble Louis de Rodulph, en son vivant seigneur de Saint-Paulet, de Caysson et de demoiselle Domergue de Sarraz, dame de Gauze ; — du contrat de mariage passé entre noble Jean François de Panisse, sieur d'Oiselet, fils de feu Guillaume de Panisse, seigneur et baron de Maljay et de demoiselle de Montfaucon et demoiselle Dauphine de Montagut fille de Raymond de Montagut, écuyer, et de demoiselle Marguerite du Bois ; — d'une donation de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par noble Joseph de Panisse, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à noble Jean François de Panisse, son frère, écuyer, habitant de Gigondas ; — d'une donation de 1099 écus faite par dame Gabrielle de Taurines, femme de messire Antoine d'Adhémar de Castellane, sieur de Moissac, en faveur de noble dame Lucrece, de Griamaud, comtesse douairière de Grignan, — du mariage de Jean du Barry fils de noble François de Barry, conseiller en la Cour Souveraine du Parlement et de feu Jeanne Arnaude et de demoiselle Philiberte de Bellujon, fille de messire Jean de Bellujon, receveur général, pour S. E. en sa principauté, d'Orange et de demoiselle Honorade Berthete, dudit lieu ; — du mariage passé entre Jean Ralleis, de Carpentras, et Judith de Chabert, fille de feu noble Pierre de Chabert et de demoiselle Catherine Gauthier, etc.

B. 2527. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

1586-1587. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Claude Péliissier de Sisteron, habitant d'Orange, et de demoiselle Claire Fabre, veuve de feu capitaine Gaspard Allier, du même lieu ; — de l'acte de mariage passé

entre André Reynaud et Suzanne Bastide d'Orange ; de l'acte de mariage passé entre Louis de Langes, écuyer, fils de feu capitaine Jean de Langes et de demoiselle Catherine Allier, et demoiselle Louise de Guillomon, fille de noble Laurent de Guillomon et de demoiselle Dauphine Gauthier d'une donation de tous ses biens, meubles et immeubles faite par Henri de Vincens seigneur et baron des lieux de Causan, et Brantes et coseigneur de La Garde-Parçol, en faveur de Scipion de Vincens, son frère, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, en présence de François de Vincens, seigneur de Savoillans, oncle paternel, et de François Gruel, seigneur de Villefranche ; — d'une donation de plusieurs pièces de terres sises au terroir d'Orange, lieu dit Aux Venades, faite par dame Antoinette Autranne à Anne Alliere, sa fille ; — de l'acte de mariage passé entre Étienne André, de Châteaufort-du-Pape, et Dauphine Merlette, veuve de Claude Faubonne, de Caderousse ; — de l'acte de mariage passé entre Jean de Labadie, dit Capitaine Basque, fils de Pierre et de Jeanne de La Baute, natif de Villeneuve en Gascogne, et demoiselle Anne de Granetier, fille de noble Jean Granetier et de demoiselle Madeleine de Navès, d'Orange ; — d'une donation entre vifs faite par Lucie Brignonne à Catherine Maurice, sa belle-fille ; — de l'acte de mariage passé entre Antoine d'Orayson, écuyer, seigneur de Tamagnon, en la viguerie d'Yères, et dame nouvelle Bertrand, d'Orange ; — de l'acte de mariage passé entre Mathieu Bernard, procureur d'Orange, et demoiselle de Serres, fille de feu noble François de Serre et d'Esprit Bataillier, d'Orange ; — de donation, cession et remise faite par noble Michel de Poussart, à noble demoiselle Blanche Gallien et Catherine de Belles Manières ; — de la donation de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Anne de Charnuel, veuve de Jean Rousset, docteur en médecine, en faveur de Guillaume Rousset, son fils ; — du passeport et sauvegarde accordée le 2 novembre 1587, par Lesdignières, à Jean Louis de la Banlume, habitant à Piolenc et à Orange, avec ses serviteurs, mulletiers, bestes de voietures et marchandises, etc.

B. 2528. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1589-1591. — Insinuations : d'un accord et transaction passé entre Antoine Alauze et autres, à propos des biens dotaux de Catherine Alauze et pour le partage des dits biens ; — d'une autorisation de partage par ses héritiers des biens de Marguerite Fargouse ; — de l'acte de mariage passé entre Joseph Quantignon, fils de Martin et de Anne Bouche et demoiselle Jeanne Dellon, fille de François et de Claude Fornière ; — de l'acte de mariage passé entre noble Antoine d'Oraison, écuyer, seigneur de Tamagnon, en Provence, en

la viguerie d'Yères, et demoiselle Marguerite de Marchaut, veuve de feu Claude Franc, avocat du Parlement d'Orange; — d'une donation entre vifs, faite par demoiselle Antoinette Bernarde, à messire Mathieu Bernard, notaire, son neveu; — de l'acte de mariage passé entre Guillaume de Privat, fils de feu Balthazar de Privat, et de demoiselle Claudette Dumas, mariés, et demoiselle Madeleine de Guillaumont, fille de noble Laurent de Guillaumont et de Dauphine Gautière; — de la donation de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Eymar de Dardailhon, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, commandeur en faveur de son père etc.

B. 2529. (Registre). — In-4°, 118 feuillets, papier.

1593. — Insinuations : d'une transaction passée le 16 mars 1592, entre Scipion de Vincent, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, demandeur d'une part, et Henri de Vincent, seigneur de Causans, baron de Brantes, son père, à cause de donation faite par leur père, Guillaume de Vincent; — d'une donation de 500 écus, faite par messire Louis d'Arzelier, chanoine de l'église de St-Maurin, de Vienne, à noble Guillaume d'Arzelier, son père, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre noble François de St-Laurens, fils de noble Antoine de St-Laurens, et de demoiselle Marguerite de Carleveg, et noble Louise de Coste, fille de feu noble Pierre de Marandon, assistée de messire Antoine Adhémar de Castellane, seigneur de Moissac; — de l'acte de mariage entre Jean Baptiste Torgon, notaire royal de la ville de Grignan, et demoiselle Isabeau de Bellujon, fille de messire Jean de Bellujon, receveur général de S. E. en la Principauté d'Orange; — d'une donation de 513 écus, faite pour les boirs de Jean Perlet, contre Étienne de La Rays, seigneur de Sallazad; — de l'acte de mariage passé entre Louis de Lespine, docteur ès-droits et avocat au Parlement d'Orange, fils de noble Jacques de Lespine et de demoiselle Clémence d'Arzellier et demoiselle Suzanne de Guilhomon, fille de feu noble Laurent et de demoiselle Dauphine Gautier, de Gigondas, etc.

B. 2530. (Registre). — In-4°, 228 feuillets, papier.

1595-1597. — Insinuations: de l'acte de mariage passé entre Pierre Chabaud et Rachel Aubertin; — du mariage de Pierre Billot avec Louise Delongre; — du contrat de mariage passé entre André Vigoureux et Marie Nielle; — du contrat de mariage passé entre Giraud Achard, commandant pour S. E. au château d'Orange, sous l'autorité de Monseigneur de Blacons, gouverneur et lieutenant général, pour S. E. en la dite Principauté, et Marthe Pascal, d'Orange; — du contrat de mariage passé entre Sébastien

Laurent, et Catherine Arnaude; — du testament de feu Deydier Degeorge; — du contrat de mariage entre Pierre Turc et Madeleine Iearde; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Pierre Farnier, à Giraud Farnier son neveu; — du contrat de mariage passé entre noble Guillaume de Paris, sieur du Reust, de Courthézon, fils de noble Gaspard de Paris, et de demoiselle Marguerite de Roussel et demoiselle Marie de Forets, veuve de Gabriel de Novaille, d'Orange; — de l'acte de mariage de Jean Matbé et de Marie Lionne; — du contrat de mariage, entre noble Gabriel des Grilhets, et Blanche Richarde de Pérusis; — de l'acte de mariage, passé entre Pierre Charbonnier et Catherine Devaux, etc.

B. 2531. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1598. — Insinuations : d'une donation entre vifs, faite par Madeleine de Noveisan à noble Laurent Mournier; — de l'acte de mariage passé entre Pierre Chamard, et Jeanne Sauvage; — d'une donation faite par Anne Bernarde, de Jonquières, à Bertrand Bonneau, son fils; — d'une donation de tous les biens, faite par Catherine Chantepérix à Blaise Ravoux; — de l'acte de mariage passé entre André Rondache et Françoise Simonette; — de l'acte de mariage passé entre noble Daniel de Bellujon et demoiselle Claude Anne de Mauléon, fille de feu noble homme François de Mauléon, sieur de Brissetières, et de Louise de Maussion; — de l'acte de mariage, passé entre Vincent Serre et Jeanne Arnaude; — de l'acte de mariage passé entre Jean de Castillon et Marie de Gravatier, etc.

B. 2532. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1598-1600. — Insinuations: du contrat de mariage passé entre Louis Deslonges et Dauphiné Ranchette; — d'une donation entre vifs, de tous ses biens faite, par Marguerite Chazot, veuve de feu Étienne André dit Radol, en faveur de Michel Chazot, d'Orange; — d'une donation faite par Thomas Gautier de tous ses biens meubles et immeubles, en faveur de Pierre Bernard, d'Orange; — d'une donation de biens entre vifs, faite par Étienne Ventier en faveur de Jacques Ventier, son père; — de l'acte de mariage, passé entre Robert Bart et Anne Deslonges, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre Jean Baptiste, receveur général de S. E. en la Principauté d'Orange, et Anthonia Dubois, veuve de feu Jean Drevon, en son vivant notaire d'Orange; — du mariage passé entre Pierre Gille et Marie Lamour; — de l'acte de mariage passé entre Jacob Fellis et Thamarde Chazot; — du mariage entre Guillaume Allier, et

Armée de Villeneuve ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Gabrielle Rigaude, en faveur Laurent Degeorges, écuyer ; — de l'acte de mariage passé entre Benoît Vaton, et Catherine Amielle ; — de l'acte de mariage passé entre Guillaume Saulsin et Suzanne Bellin, etc.

B. 2533. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1604-1606. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Guillaume Martin, et Jeanne Frangière ; — d'une donation de tous ses biens meubles, faite par Raymond Mauran, en faveur de Antoine Mauran son frère ; — de l'acte de mariage, passé entre Gabrielle Bastide et Marguerite de La Pise ; — d'une constitution de dot, de 200 écus de 60 sous la pièce, faite en faveur de demoiselle Philiberte de Bellujon, par Jean de Bellujon, son pere ; — de l'acte de mariage passé entre noble François de Panisse, seigneur et baron de Montfaucon, Malijay, Oiselet Piegaud et autres lieux, et de demoiselle Lucrece de Rosset, et Anne de Damiens, fille d'Alexandre de Damiens et de François de Cambis ; — d'un acte de mariage, passé entre Antoine Léal et Jacqueline de Bellecombe ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Baptiste Noble, et Louise Fabresse de Piolenc ; — d'une donation entre vifs faite par Jeanne Latarde, à messire Jean de Rosset, seigneur de Fargues et coseigneur de St-Montan en Vivarais ; — d'une donation entre vifs, de tous ses biens, faite par noble Michel de Poincard à Daniel et Jean Bonnière ; — d'une donation entre vifs faite par Madeleine Galtière à noble Claude de Rocque, etc.

B. 2534. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1607-1609 — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Pierre Quenoris, de Jonquières et Catherine Magnan ; — d'une donation d'un verger d'oliviers, sis à Gigondas, lieu dit La Pailhouse contenant 3 éminades, environ faite par Michelette Normande à son fils Noël Maurice ; — de l'acte de mariage passé entre Nicolas Duclon et Suzanne Mathe ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Tramblet et Alixe Choulette ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Chérubin, docteur en médecine, de Beaucaire, et Catherine de Pointy d'Orange ; — d'une donation d'une maison située rue des Prêcheurs à Orange, faite par Madeleine Deslonges, en faveur de Madeleine Deslonges, sa fille ; — d'une donation de tous ses biens meubles faite par demoiselle Honorade Berlette, en faveur de Philiberte de Bellujon ; — de l'inventaire des biens de feu noble Barthélemy de Constance, faite à la requête de noble Anne de Privat, sa veuve ; — de l'acte de mariage

passé entre notre noble Jean de Nicolai, d'Avignon, fils de Marc de Nicolai et de dame Isabeau de Rubière, et de demoiselle Suzanne Gallays, fille de noble Mathurin Gallays, seigneur de la Brandi, et de Hélène Jauhault ; — de l'acte de mariage passé entre Jean de Cambis et Guillaumette Ventier ; etc.

B. 2535. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1610-1612. — Insinuations : d'une donation entre vifs, de tous leurs biens situés au terroir de Gigondas, faite par Alexandre Amanet et Mathieu Mérique, en faveur de Claudet Mérique, leur beau-frère et frère ; — de l'acte de mariage passé entre noble Marc de Saunier, fils de feu Florent de Saunier, en son vivant conseiller au Parlement d'Orange, et de Hélène de Merles et de noble demoiselle Marie de Raffelis, fille de noble Jean de Raffelis et de Judith de Chabert ; — de l'acte de mariage passé entre Antoine Niel, et Madeleine Poulasse ; — d'une donation entre vifs de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Daniel Margue, en faveur d'Etienne Jaussey ; — de l'acte de mariage passé entre Daniel Guion et Marguerite Couvenant ; — d'une donation entre vifs de tous ses biens, faite par Gilette Degeorges, femme de Louis Rivasse, en faveur d'Etienne Rivasse, notaire public de Caderousse, son beau-frère ; — de l'acte de mariage passé entre Pierre Chaix, et Catherine Borelly ; — insinuations d'actes de mariage et de donations faites par des habitants d'Orange, etc.

B. 2536. (Registre.) — In-4°, 354 feuillets, papier.

1613-1615. — Insinuations : des actes de mariage, entre Balthazar Mazonnier, maître maçon et Jean Ozil ; — entre Etienne Damiau, et Jeanne Bellenque, d'Orange ; — entre noble Jacques de l'Épine, fils de Raynaud de l'Épine, seigneur du Ponet, et de Françoise Dupuy, de Maulaucène, et noble demoiselle Marguerite de Panisse, fille de feu noble Guillaume de Panisse, baron de Montfaucon et autres places, chevalier de l'Ordre du Roi, et de demoiselle Lucrece des Henris de Rosset, dame et baronne dudit Montfaucon ; — entre Michel Bonche et Lucrece Achard ; — entre Trimoind Duga et Antoinette de Constance. — Insinuations : d'une donation de tous ses biens meubles faite par Miracle Tourelle, en faveur de Philippe Massot ; — d'une donation entre vifs de tous ses biens meubles immeubles, faite par Isabeau Croisade, en faveur de Pierre Arnaud ; — de l'acte de mariage passé entre Jacques Thomas, et Judith Benoit d'Orange ; — d'un accord passé entre Philippe de Vincent, seigneur de Causans, baron de Brantes et demoiselles Fran-

goise et Jeanne de Vincent, ses sœurs, à cause d'un legs de 7.500 livres, à elle fait par Henri de Vincent, leur père; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Marguerite Galius, en faveur de Gabriel Bastid; — de l'acte de mariage passé entre Jean Estève et Jeanne Gilley, etc.

B. 2537. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1616-1618. — Insinuations : d'une donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Jacques Chantepedrix en faveur d'Isnard et Jeanne Chantepedrix, ses neveu et nièce; — de l'acte de mariage passé entre Pierre Ravoux et Jeanne Forte; — du mariage entre Esprit Rambaud, chirurgien d'Orange et Dauphine Laugière; — de l'acte de mariage passé entre Nicolas Buisson et Madeleine Chazot; — de l'acte de mariage passé entre Jean Goudran et Jeanne Alexandre; — de l'acte de mariage passé entre noble Gabriel de Granetal, docteur et avocat au Parlement d'Orange, et demoiselle Diane de Barri, fille de Jean de Barri, commissaire de S. E. au Parlement et garde des sceaux de la chancellerie, et de Philiberte de Bellujon; — de l'acte de mariage passé entre Louis Autrand, et demoiselle Isabeau de La Pise, fille de Jacques de La Pise, secrétaire de S. E., greffier du Parlement, commissaire du bureau du domaine et garde des Archives, et d'Anne d'Arnaud; — de l'acte de mariage passé entre André Terran et Madeleine Chaffard, etc.

B. 2538. (Registre.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1619-1621. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Georges Bomerolet et Madeline de Parrel; — d'une donation faite par Esprit Pont, notaire de Jonquerettes, en faveur de Pierre et d'Esprit Pont, frères, ses enfants; — d'une donation faite par Michel de Poincard, de Mondragon, de tous ses biens meubles et immeubles, en faveur de Suzanne-Françoise et Philippe Servin, frère et sœur, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre Daniel Séguin, fils de François Séguin et d'Alix Dardun, d'Orange, avec Lucrèce Berbiér; — de l'acte de mariage passé entre noble Julien de Cézar, sieur de Tharadel, et demoiselle Marie de Pluviers de Poulhan; — de l'acte de mariage entre Jacques de Serre, docteur ez droits, juge ordinaire d'Entraignes, habitant de la ville d'Aubenais, et demoiselle Anne d'Isnard, fille d'Ulysse d'Isnard, commissaire de S. E. et son avocat et procureur général, à la cour du Parlement d'Orange, et de Marguerite de Colla; — de l'acte de mariage passé entre noble Baltazar de Fougasse, seigneur de La Bastie des Reynauds, résidant en Avignon, fils de Fran-

çois Dragonis de Fougerre, en son vivant seigneur de La Bastie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame François de Cambis, et demoiselle Catherine Gallier, fille de noble Mathurin Gallier et de Catherine Baraillon; — d'une donation entre vifs, de tous ses biens meubles et immeubles, faite par André Chamard en faveur d'Esprit Mazonne, etc.

B. 2539. (Registre.) — In-4° 527 feuillets, papier.

1625-1630. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Léon de Sarazin, docteur et avocat au Parlement de Provence, fils de feu Jean Sarasin et de Jeanne de Lanfrin, et demoiselle Judith de Provençal, fille de Hercule de Provençal et de Gabrielle de Julien; — de rémission d'héritage faite en faveur de noble Jean-Claude de Panisse, baron de Malfjay, par dame Laure des Henris de Rousset, sa mère; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, sis à Grange, faite par Dauphine Duplan, en faveur de Bomette Brunette; — de l'acte de mariage passé entre Jean Pigeon, de Jonquière, et Marie Roussette, de Causans; — de l'acte de mariage passé entre Joseph Philibert, cardeur, de Vinsobres, et Isabeau Cambus, fille de Pierre Cambus et d'Eve Petit; — d'une donation entre vifs, faite par Claude Goubet, d'Orange, en faveur de Barthélemy Rigaud; — de l'acte de mariage passé entre noble Jean Silvestre, de Gordes, en Provence, fils de Gérard Silvestre et de Marguerite de Coutolendi, et demoiselle Chrétienne de Barri, fille de Jean de Barri, président de la cour du Parlement d'Orange, et de dame Philiberte de Belujon; — d'une rémission d'héritage et d'une donation faite par Diane de Foresta, veuve de noble Guillaume de Chabert, en faveur de demoiselle Suzanne de Chabert; — d'une donation entre vifs faite par Antoinette de Serre, en faveur d'Antoine Aubert; — d'une donation entre vifs faite par François Vache, en faveur de Dauphine Rousse, sa fille, etc.

B. 2540. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1631-1633. — Insinuations : d'une donation entre vifs faite par noble François de Roustagni, contre demoiselle Argentine de Gentil; — de l'acte de mariage passé entre Gabriel Deydier, notaire et greffier au Parlement d'Orange, et Élizabeth de Gilles, dudit Orange; — d'une transaction passée entre Pierre Bernard, de Courthézon, mari de Ragonde Jacquier, et Jean de Gauduque, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre noble Nicolas de Villeneuve, de Valréas, capitaine d'une compagnie pour le service du Roi, au régiment de Normandie, fils de noble Philippe de Villeneuve, conseil-

ler et médecin du Roy, et de Catherine de Roux, et demoiselle Dauphine de Servant de Martignan, d'Orange, fille de noble Pierre Servant, seigneur de Martignan, et de Claire de Pont; — de l'acte de mariage passé entre noble Louis de Langes, en son vivant seigneur de Montmirail et Martignan, et de Louise de Guilhaumon, et demoiselle Françoise de Colla, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre Laurent Marcellin et Jeanne Sauzine, etc.

B. 2541. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1634-1636. — Insinuations : des actes de mariage passés entre Louis Combe et Judith Arnaude; — entre Rochasson et Anne Arnadiou; — entre Pierre Canal et Marie Trigni; — entre Jacques Dumas, chirurgien, de Lers, en Berry, diocèse de Bourges, et habitant de Jonquières, et Catherine Delort, de Jonquières; — entre noble Jean de Drevon, fils de Daniel de Drevon, et de Françoise de Barry, d'Orange, et demoiselle Catherine de Favier, fille de Jacob de Favier, garde-sceaux en la cour de Beaucaire et Nîmes, et de Suzanne de Laufard; — entre Benoît de Laporte, seigneur de Bassavel en Dauphiné, fils de François de Laporte et d'Antoinette de Boissa, et demoiselle Catherine de Rame, fille de Guillaume de Rame et d'Anne de Pluvière; — entre Jean Dubois, conseiller au Parlement d'Orange, et Madeleine d'Alary; — entre Jean Saussy et Judith Roussel; — entre Jacques Guion et Marie Gontier; — entre noble Jacques de Villeneuve, avocat au Parlement et lieutenant de capitaine de la ville de Courthézon et Françoise de Barri; — entre Claude Gros et Madeleine Mestre; — entre Thomas Alegro et Jeanne Floraine; — entre noble Jacques de Girandi, fils d'Étienne de Giraudi et de Rochette Counet, et demoiselle Richarde de Villemagne, fille de noble Charles de Villemagne et d'Anne de Guiard; — entre Jean Brousset et Marie Palbaire; — entre noble Paul de Chiese, fils de Jean de Chiese et de Marie Seire, et Marguerite de Gors, fille de Jean de Gors, notaire, du Pont-St-Esprit, et de Marie Doiso, etc.

B. 2542. (Registre.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1637-1642. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre François Massonet et Marguerite Deslonges; — entre Jean Deslonges et Françoise Sautel; — entre Sébastien Firmin et Suzanne Charolle; — entre Pierre Bouyer, avocat, au Parlement d'Orange, et Françoise de Perissol, fille de noble Gédéon de Périssol et de Madeleine de Lapise; — entre Claude Tacussel, et Diane Bigonnette; — entre Jean Scorre, et Anne de Criston; — entre Jean Firmin, mon-

neyeur en la monnaie de S. E., et Marthe Bouche; — entre Daniel Castagnon et Jeanne Folchière; — entre Jacques de Lapise, notaire, natif d'Alais, fils de Jean de Lapise et de demoiselle Suzanne Moutonne, et demoiselle Domenge Dubois, fille de Jean Dubois et de Lucrèce de Lambert d'Orange; — entre Gaspard Bovier, et Philippe Corrège; — entre Gabriel Règne, et Louise Turc; — entre André Deslonges et Jeanne Fabre; — entre noble François de Rostagni, seigneur de La Costière, fils d'Étienne de Rostagni et d'Augustine de Gentils et noble demoiselle Lucrèce de Thésan, fille d'Esprit de Thésan et de Diane de Lafare; — entre Pierre Raynaud et Marie Marceline; — entre Jean Icard et Marie de Deidier; — entre noble Guillaume Grayus, docteur en médecine, professeur de philosophie en l'Académie du dit Orange, fils de noble Guillaume Grayus, vivant docteur en théologie et ministre de la parole de Dieu, et demoiselle Judith Charolle; — entre noble Gilles Guillard et Catherine de Colla, etc.

B. 2543. (Registre.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1643-1648. — Insinuations : des actes de mariage passés : entre David Maillotier et Madeleine Olgne; — entre Louis Palbayre et Isabeau Augier; — entre Jacques Pascal, et Françoise Bastide; — entre Antoine Ducros, sieur de Chasteau-mail, docteur en médecine, fils de noble Hercule de Chastmail et de Madeleine de Semeria, et noble Madeleine de Bastide, fille de Gabrielle Bastide et de Marguerite de Lapise. — Insinuations de donation entre vifs faite par Pierre Vincent de Causans, en faveur de Claude de Vincent, seigneur et baron de Causans, Mazan et autres lieux, son frère, d'une pension annuelle de 1000 livres tournois, payable chaque année, en deux termes égaux; — de l'acte de mariage passé entre Paul de Roussel, fils de Georges de Roussel, seigneur de St-Sauveur, capitaine pour S. E. de la ville de Courthézon, et de Françoise de Perand; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Louis de Lorraine, d'Orange, en faveur de Michel de Lorraine, son neveu; — de l'acte de mariage de noble Claude de Drevon, docteur en droit, avocat au Parlement, fils de feu Jean de Drevon et Jeanne de Brumeau, et demoiselle Marie Corrège; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Marguerite, veuve de feu Henri Clausier, en faveur de Claude Louis, ménager; — de l'acte de mariage passé entre François Cabanon, de Gigondas, et Anne Rousse, d'Orange; — de l'acte de mariage passé entre Esprit de Lorraine et Charlotte Corrège, etc.

B. 2544. (Registre.) — In-4°, 708 feuillets, papier.

1649-1660. — Insinuations des actes de mariage passés : entre Nicolas Gaubert et Ursule Cabanon ; — entre Mathieu de Rames, capitaine d'une compagnie de cavalerie, « entretenu au service de MM. des Etats-généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, » fils de Guillaume de Rames et de Jeanne de Pluvière, et demoiselle Françoise de Grolet, fille de messire Jacques de Grolet, vivant seigneur de Gerbollet ; — entre noble Jean de Drevon, capitaine d'une compagnie de chevaux légers pour le Roi, fils de Daniel de Drevon et de Françoise de Barri, et demoiselle Marthe de Chaumont, fille de Adine de Chaumont, seigneur de Berthechères, vivant conseiller du Roi en ses conseils et maréchal de camp en ses armées, et Madeleine Duplex. — Insinuations : d'une donation d'un écu de 18 sous, assis sur une terre de 30 salmées environ, sise dans le territoire d'Orange, lieu dit Au Paleston, faite par Catherine de La Rays, en faveur de François Rigaud ; — de l'acte de mariage passé entre noble Gabriel de Gravetier, fils d'Isaac de Gravetier et de Marguerite de Drevon, et demoiselle Marie de St-Laurent, fille de François de St-Laurent et de Suzanne Jullian, etc.

B. 2545. (Registre.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1660-1666. — Insinuations : des actes de mariage passés ; — entre François Garagnon et Catherine Pluyrise ; — entre Pierre Bouyer et Françoise de Périssol ; — entre Jean Magnan et Elisabeth de Rodoy, fille de David de Rodoy, professeur de philosophie et de Marie de Jausserant ; — entre Mathieu Marquis et Marguerite Donneau ; — entre Nicolas Bassier, chirurgien, d'Orange, fils d'André Bassier, aussi chirurgien, et demoiselle Marie Millet, ville de Barthélemy Millet et d'Isabeau de Rival, de la ville d'Orange ; — entre noble Jacques Pineton de Chambrun, pasteur de l'Eglise chrétienne et réformée d'Orange, fils de noble Jacques Pineton de Chambrun, aussi pasteur de la dite église, et d'Olympe de Barri, et demoiselle Louise de Perrouet, fille de Paul de Perrouet, seigneur de Chavanon, et de Diane de Mayrière ; — entre Louis Martin et Laure de Sylvius, fille de noble David de Sylvius, pasteur à Orange, et de Catherine de Laiard ; — entre noble Jean de Drevon et Lucrèce de Lambert ; — entre Gilbert de Guilbaumont, seigneur de La Beaume et chevalier de l'ordre du Roi, fils de Guillaume de Guilbaumont, en son vivant seigneur de La Baume, et de noble Jeanne d'Allemand, et demoiselle Catherine de Bénédicti, fille de Jean Bénédicti et de Florisse d'Inguimbert ; — d'une donation de noble Pierre de Vesc, sieur de Dieulefit,

de Courthézon, en faveur de Lucrèce de Vesc, sa sœur, et de ses enfants, de tous ses biens meubles et immeubles. — Insinuation de l'acte de réception, du 14 septembre 1658, comme religieuse du monastère de St-André des Ramières, de Louise Madeleine de l'Espine, fille de Guillaume de l'Espine et de Catherine Charlotte d'Allemand, de Carpentras, le monastère étant composé de Charlotte de Chabrilan, prieure et abbesse, Gasparde Chabrilan, élue coadjutrice, Marguerite de Chabrilan, Marguerite de Panisse de Montfaucon, Lucrèce de St-Gême, Laure de St-Gême Jacqueline du Pré, Catherine du Pré, Gasparde de Chabrilan, d'Ourse, Marie de Thésan, professe, et Anne Baptistine de Bonnart, de Roussière, novices ; constitution par les père et mère de la récipiendaire, d'une dot de 1.200 livres tournois. — Acte du mariage du 26 juin 1664, entre noble Jean d'Alibert, de Grillhetz, sieur de Cassillac, de Mormoiron, fils de Jean d'Alibert de Grillhetz, sieur de Cassillac, et de Catherine de Durand, et noble demoiselle Jeanne Françoise de Panisse, fille de Pierre François de Panisse, vivant baron de Montfaucon, seigneur de Malijay, Oiselet et autres places, et de dame Marguerite de Mellet ; — Acte de mariage entre noble Jean de Bourgougnon, sieur de Vaudromine, de Barjac, en Languedoc, fils d'Etienne de Bourgougnon et de Marguerite de Bovet, et demoiselle Louise de St-Laurent fille de noble Emmanuel de St-Laurent et de Judith d'Allary, etc.

B. 2546. (Registre.) — In-4°, 1070 feuillets, papier.

1667-1676. — Insinuations : du mariage de Fabri Gardialle, ouvrier en soie, et de Marguerite Jouve ; — du mariage de Paul de Fortia, seigneur d'Urban, fils d'illustre et révérend seigneur Louis de Fortia, seigneur d'Urban et de Caderousse, et de feu dame Marie de Vivet, d'une part, et demoiselle Marie Delonges, fille de Louis Delonges et de Marie du Barroux ; — du mariage de Nicolas Augier, fils de Pierre Augier et de feu Bernardine Françoise de Jonquières, et Marguerite Morel, fille de Nicolas Morel et de Claire Vitalis ; — d'Etienne Barnier, fils de feu Guillaume et de Claude Roulande, et Suzanne Peyronnette, fille de Jean Peyronnet et de Françoise Massenne ; — entre noble Laurent de Caritat, fils de noble Antoine de Caritat, seigneur de Condorect, et de feu Bonne de Martinel, et Marie Dize, fille de noble François Dize, seigneur de Rosans, conseiller du Roi au Parlement de Dauphiné, et de dame Suzanne de Renard de St-Julien ; — du mariage de maître Marius de Wert, avocat au Parlement d'Orange, fils de François de Wert, ingénieur major pour la République de Venise, et lieutenant-colonel de M. le général Gildbos, et de demoiselle Eléonore de Pinet, et demoiselle Olympe Jaudin, fille de Bertrand

Jardin, et de demoiselle Jeanne de Granetier; — entre Pierre Soulier maréchal, et Marie Bouyer; — entre Pierre Bonel, d'Orange, et Alizette Vincent. — Donation entre vifs pour Guillaume Barière contre Jaume Deynier, travailleur. — Mariage entre Jean Gilles et Espritte Bernarde. — Donation entre vifs pour Jean Pelet, marchand contre Louis Pelet, d'Orange son père. — Donation entre Delphine Mestre, d'Orange et Étienne Chevalier du même lieu, de tous ses biens meubles. — Insinuation de mariage, donations, etc.

B. 2547. (Registra.) — In-4°, 942 feuillets, papier.

1676-1689. — Insinuations de mariage: entre François Bessac et Alix Gerbaud; — entre Sébastien Turc et Dauphine Favier; — entre noble Etienne-Henri Gaufridi et demoiselle Gabrielle Favier. — Donations: par noble Gédéon de Villeneuve, d'Orange, à Jean-François de Villeneuve, son fils, d'une somme de 15 000 livres; — entre vifs faite pour Jean Anduze contre Isabeau Blaehe, de tous ses biens meubles et immeubles; — entre vifs faite par André Eyssérie contre Jacques Baudet, de tous ses biens meubles et immeubles; — entre vifs, en faveur de Véronique Bernard, de Venasque, par noble Paul Antoine, de Doussel, seigneur de St-Sauveur, habitant de Courthézon, d'une somme de 100 écus, de 3 livres pièce. — Insinuations d'actes de mariage: entre Antoine Ganichot et Clère Auberte. — Insinuation de mariage: entre noble messire Dominique de Panisse, baron de Montfaucon, Malijay, seigneur de Montfort, et autres places, fils de Pierre-François de Panisse et de dame Marguerite de Melet, d'une part, et noble demoiselle Marie de Calvière, ancien lieutenant-général criminel en la sénéchaussée de Nîmes et de dame Gabrielle de Fontfroide, dudit Nîmes. — Donation entre vifs faite par Jean Rebel, en faveur de Suzanne Rebel, sa sœur, de tous ses biens meubles et immeubles. — Mariages: entre Jean Prély et Jeanne Girard; — entre Jean Robert et Marie Berbizquier; — entre Barthélemy Vian et Marie Coste; — entre Pierre Berbizquier et Anne Bérangière. — Donation en faveur de la confrérie de la Miséricorde, érigée en l'église cathédrale d'Orange par Jeanne Péchery, d'une somme de 150 livres à prendre sur ses biens meubles et immeubles. — Mariage entre Pierre Carlot et Jeanne Donneau; — entre Louis Rolland et Espritte Bonnet; — entre noble Jacob Dreyon fils de feu noble Jean de Dreyon, capitaine des chevaux-légers pour le service du Roi, et de dame Catherine de Favier, d'une part, et demoiselle Marie de Vese, fille d'Alexandre de Vese, seigneur d'Espeluche, Lallo, Montboncher et autres places, conseiller du Roi en la cour du Parlement, Aides et Finances de Dauphiné, et de

dame Françoise Le Maçon. — Insinuations de mariage, donations entre vifs, etc.

B. 2548. (Cahier.) — In-4°, 984 feuillets, papier.

1690-1703. — Insinuations: d'une donation entre vifs pour messire Frédéric de Beranger Delanges, baron de Violet, seigneur de Beaufain, Pipet et autres places, par demoiselle Marie Guerin, veuve de Pierre Alégre, d'une terre sise au lieu de Violet, quartier de Langaston; — du contrat de mariage entre Jean-François Pleine et Marguerite Dugat; — du contrat de mariage d'André Féraud, de Beauvesin, en Dauphiné, avec Marguerite Gielly, de Gigondas; — du contrat de mariage d'entre Charles Martin et Anne Cellier; — du mariage de Guillaume-Louis Roche avec Madeleine Lauron; — d'une donation faite par Madeleine Leydier à Jean Lihautier, teinturier, de tous ses biens meubles et immeubles; — du contrat de mariage d'entre Claude Moyne et Madeleine Bourguignon; — d'une donation faite en faveur de Catherine Fabre par Esprit Cerveau, son mari, de tous ses biens meubles et immeubles; — du mariage de Joseph Gaudibert, de Vaqueyras, avec Isabeau Laffanour, de Jonquières; — du mariage de Jean-Vincent Brunet et Marie de Dreyon, d'Orange; — du mariage de Pierre Dumas et d'Anne Franquet; — du mariage de Georges Carry et d'Anne Bellecombe; — d'une donation pour l'hôpital de la ville de Bagnols, de tous ses biens meubles et immeubles, faite par noble François de Fages, seigneur de Gieon, coseigneur de Chusclan. — Mariages: — entre Antoine Magne, habitant d'Orange, et Jeanne-Marie Bastet; — entre Etienne Vaton et Marie Constance; — entre André Raseyre et Claudette Vidal; — entre Pierre Sautel et Espritte Lauron. — Insinuations de mariage, de donations, etc.

B. 2549. (Registre.) — In-4°, 690 feuillets, papier.

1704-1711. — Insinuations: d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Madeleine Méau, veuve de Jérôme Vien en faveur de Pierre Gardiol du dit lieu; — de l'acte de mariage passé entre Daniel Robert et demoiselle Thérèse de Faget, fille de Joseph de Faget et de Jeanne de Calvet; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Esprit Faucher en faveur de Guillaume Faucher son père, — de l'acte de mariage passé entre Sébastien de Longes et demoiselle Élisabeth de La Rivière; — de l'acte de mariage de Joseph Allenaud avec Louise Barnouin; — de l'acte de mariage de Moïse Cavet, avec Marthe Niel de Vinsobres; — d'une donation par François Barbe, le jeune, de tous ses biens meubles et immeubles,

en faveur de Barthélemy Barbe ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Marie Prade, en faveur de Louis Gatin, son fils ; — de l'acte de mariage passé entre Philippe Guillaume Chabert de Jonquières et Catherine Ligouza ; — de l'acte de mariage de messire René de Villeneuve, chevalier, seigneur de Martignan, résidant à Valréas, fils de noble messire François de Villeneuve, seigneur du dit Martignan et du Cheylard, et de feu Catherine Dumensnil-Paisson, et demoiselle Madeleine de Florent fille de feu noble Pierre de Florent ; — de l'acte de mariage de Dominique de Rostagni, sieur de La Coustière, fils de François de Rostagni et de Luerèce de Thézan, et de demoiselle Anne de St-Martin, fille de noble Jean-Baptiste de St-Martin et de feu Charlotte de Corrége ; — de l'acte de mariage de Jean Joseph d'Inguibert de Montange, chevalier, fils de noble Esprit Joseph, d'Inguibert, chevalier et de Françoise Marie de Séguins des Baumettes, et de noble Louise de Rigaud, fille de Nicolas Claude de Rigaud, sieur de Tarade, et de Françoise Ursule Ravaneau ; etc.

B. 2550. (Registre.)— In-4°, 672 feuillets, papier.

1714-1720. — Insinuations : d'une donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles faite par noble Balthazard du Fort, de St-Maurice avocat au Parlement d'Orange, en faveur de François du Fort de St-Maurice, son fils aîné capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment de Queylius, au service du roi d'Espagne ; — du contrat de mariage passé entre Jacques Loubarie, praticien, et Alix Silvander ; — du contrat de mariage passé entre Antoine Blanchard, de Suzette, et Madeleine Béraud, de Pierrelongue ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Guillaume Dumas en faveur de Pierre Dumas, son frère ; — du contrat de mariage entre noble Gédéon Bouyer, fils de Gédéon Bouyer avocat, en la cour, et de feu dame Marie Deidier et Suzanne Serre fille de Jean Serre, et de Marie de Bernard ; — du contrat de mariage de noble messire Louis François de Petily, chevalier, sieur de Verchans, de St-Paul-Trois-Châteaux, fils de Henri de Petily, chevalier, seigneur de Celle, St-Vincent et autres places, et de feu Louise de Cros, et Suzanne de Gros, et Suzanne de Gravière, fille de Henri de Gravière, docteur en médecine, et de Marie Madeleine de La Baume de Meilleuret ; — du contrat de mariage passé entre noble Joseph de Bonfils, fils de noble Joseph François de Bonfils et d'Élisabeth de Rigaud, et Laure de Drevon, fille de Henri de Drevon, sieur de Champlaire et Judith Doise ; — d'une donation d'une éminée 7 pognadières, sise d'Orange, faite en faveur de Henri Ruat, par Sébastien de Saunier, chevalier, baron de Violés ;

— de l'acte de mariage passé entre Jacques Marcel et Marthe Combard ; — de l'acte de mariage passé entre Barthélemy Creysson et Claire Clausenier, etc.

B. 2551. (2 cahiers.) — In-4°, 977 feuillets, papier.

1721-1732. — Insinuations : de l'acte de mariage passé entre Godefroi de Jone de La Bousquette, avocat, professeur de droit français en l'Université d'Orange, fils de feu Charles de Jone et d'Anne David, et demoiselle Jeanne Marie de Ture, fille de Florent de Ture et de Marguerite Thérèse de Fallot ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Baptiste Ribaud, de Violés, et Jeanne Calamel ; — d'une donation de 100 livres et d'une terre de 4 éminées, d'une paire de ebenets à pomme de laiton, et d'un miroir, faite par Marguerite Bondurand, veuve de Jean Magaffier, en faveur d'Anne Magaffier, femme de Louis Brès ; — de l'acte de mariage passé entre noble Charles de Bernard de Bénieroit, d'Orange, ancien capitaine d'infanterie dans les troupes du roi de Prusse, fils d'Étienne de Bernard, sieur de Benierrit, et d'Isabeau de Perrotet, et demoiselle Marie Schmidtin, originaire de Martin Kirchen, en Allemagne, fille de noble André Schmidtin, et de Bonne de Tholozan ; les futurs assistés de noble Louis Dubois, sieur de la Bonnetière, de noble Marie Dubois, sieur de Queyradel, de David André de Rodon, avocat à la cour, de noble Jean de Juillen, écuier, viguier d'Orange, ancien capitaine dans le régiment de la marine et pensionnaire du Roy, de noble Jean de Sauzin, brigadier des armées du Roi de la Grande-Bretagne, de noble Henri de Sauzin, sieur de St-Florent, oncles de la future à la mode de Bretagne, et de noble Gabriel de St-Laurent ; — de l'acte de mariage entre Esprit Capeau et Marie Payau ; — de l'acte de mariage entre Jean Marie Escoffier et Élisabeth Bouyer ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Joseph de Giberty, fils de Jean Julien de Giberty, docteur en médecine, et de Françoise de Giberty, de Pernes, et demoiselle Catherine Leydier, fille de Pierre Leydier et de Marguerite Hiely, de Carpentras ; — de l'acte de mariage passé entre noble de Julien, fils de noble Gédéon de Julien et de Françoise de Caritat, d'Orange, et noble Élisabeth Agrée de Bernardy, fille de noble Esprit de Bernardy, chevalier, conseiller du Roi, et trésorier général de France en la généralité de Provence, et de Jeanne de Lenfant de Valernes, etc.

B. 2552. (Registre.) — In-4°, 974 feuillets, papier

1732-1745. — Insinuations : d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Claire Bouyer, en

faveur de Guinès Marquion, son neveu ; — de l'acte de mariage passé entre Ambroise Meyssonier et Marie-Rose Rous-sin ; — de l'acte de mariage passé entre André Gerva, marchand de la ville d'Orange, et Elisabeth Manrice, d'Orange ; — de l'acte de mariage de Jean Baptiste et de Gabrielle Bernard ; — de l'acte de mariage entre Barthélemy Bassié, maître chirurgien de la ville d'Orange, et demoiselle Françoise d'Escollier, de Sarrians ; — de l'acte de mariage d'entre Louis Aubert, ménager, et Catherine Charmasson ; — de l'acte de mariage d'entre Jean Bérard et Isabeau Roux ; — d'une donation d'une maison, sise à Orange, quartier du Pont-Neuf, rue de Sept-Cantons, faite par Madeleine Chauvet, en faveur de Marie Roux ; — de l'acte de mariage entre Queenin Chamoussé et Claire Cornu ; — des actes de mariage : entre Pierre Ginoux et Jeanne Chizez ; — entre Joseph Sautel et Anne-Marie de Constance, fille de François de Constance, d'Orange, et d'Antoinette Abdrigeon ; — entre Paul Farnaux et Catherine Lurie ; — entre Esprit Quenoury, tailleur d'habits, de Violès, et Catherine Rouvau ; — entre Alexis Roux, de Cairanne, et Louise Boyer ; — entre André Manse et Catherine Ruat ; — entre Jean-Esprit Crié et Anne Favier. — Insinuations : d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par sœur Marie Dumas, d'Orange, novice au monastère de St-Ursule de cette ville, en faveur de Timothée Vauségur ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Jean-Baptiste Charvin, en faveur des enfants de Jean Mondon ; — d'une donation d'une rente de 100 livres assise sur des biens situés dans le territoire d'Orange, faite par Marie Charvin, en faveur de François Ribaud, etc.

B. 2553. (Cahiers) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1746-1755. — Insinuations : d'une donation d'une pension annuelle de 30 livres monnaie de France faite par Denis Fabre, d'Orange, en faveur de Louis Fabre, son neveu de l'ordre des Mineurs conventuels de la province de Provence ; — de l'acte de mariage passé entre Jean Milliet, fils de Claude et de Louise Bastet, et de demoiselle Marie Bouche, fille de Jean-Joseph Bouche et de Lucrèce Souvan ; — d'une donation de 600 livres Roi à prendre sur ses biens meubles et immeubles faite par Nazaire Clafoissé, d'Orange, en faveur de Marie-Rose Granzéon ; — d'une donation d'une rente de 1 livre par Isaac Romanet, avocat, en faveur de Michel Benet, notaire ; — de l'acte de mariage entre Louis Odresey, marchand orfèvre, et Marie Allemand ; — de l'acte de mariage passé entre Joseph Faraut, maçon, de Carpentras, et Marguerite Carpentras, de Gigondas ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Madeleine Gleyse,

en faveur de Gaspard Gleyse, son frère ; — d'une donation d'une terre sise au terroir d'Orange, quartier du Portail Langon, de 2 saumées environ, faite par noble demoiselle Marie-Catherine de Drevon, d'Orange, en faveur des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne de la dite ville ; — d'une donation d'une partie de ses biens, sis au terroir d'Orange, faite par Jérôme Millet à Rose Millet, sa fille, épouse de Jean Gourmelle ; — du testament de François de Seytres, chevalier, seigneur de Vaucluse, Château neuf, Carry et autres lieux, fils de François de Seytres, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Marie-Anne de Longues, par lequel il fait diverses donations : 200 livres aux pauvres de Châteauneuf, 1500 livres à son postillon, 200 livres à son valet de chambre ; il institue pour son héritière universelle, sa sœur Marie-Anne de Seytres, de Thezan, et à son défaut Joseph de Seytres, marquis de Caumont. — Insinuations : d'une donation d'une vigne de 2 éminées, quartier de Rupans, faite par Jean-Baptiste Dugat à l'hôpital pour la ville d'Orange ; — d'une donation de tous ses biens faite par Claude Laugier, en faveur d'Étienne Laugier, son père, etc.

B. 2554. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, papier.

1751-1755. — Insinuations : de l'acte de mariage passé le 3 octobre 1750, entre Jean-Joseph de Vincent de Mauléon, marquis de Causans, lieutenant du Roi en Provence, capitaine de cavalerie au régiment de Conty, fils de Jacques de Vincent de Mauléon, chevalier, marquis de Causans, comte d'Anpurie, seigneur de Mazan et autres places, chevalier de l'ordre royal de St-Louis, et de feue Anne de Fombert, et demoiselle Marie-Françoise-Madeleine de Louvel de Glizy, dame de Marseille (près Beauvais), Glizy la Cour et autres lieux, fille de défunt François Louvel, chevalier, marquis de Glizy et autres lieux, et de Marie Bonaventure de Verney, dame de Grandvilliers, Beaupnis, Triet et autres lieux ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Louise Archimbaud en faveur de demoiselle Françoise Isnard ; — des actes de mariages passés : entre Esprit Andrien, ménager, et Jeanne Brunet ; — entre Gédéon de Bouvier, avocat, et Marie Esprite Bremond, de Malaucène ; — d'une donation entre vifs de tous les cens et directes qu'il peut posséder à Orange, faite par noble Jean-Joseph Dubae de Pradines, de Laudun, en faveur de Michel Benet, notaire à Orange ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Marie-Anne de St-Martin, en faveur de son frère noble Louis de St-Martin, écuyer, ancien premier aide-major de l'Hôtel Royal des Invalides, capitaine commandant une compagnie détachée dudit Hôtel, en garnison en la ville de Seyne. — Insinuations : de l'acte de

mariage d'Antoine Fontanier avec Anne-Marie Mangot ; — de l'acte de mariage de Pierre Roman avec Jeanne-Marie Fert ; — d'une donation d'une pension annuelle de 20 livres, faite par Jean Petit, tailleur d'habits, d'Orange, en faveur de Jacques Petit, son fils, religieux de l'ordre de St-Dominique, profès de la maison d'Avignon ; — d'une donation de 300 livres, monnaie de France faite à chacune de ses filles Esprite et Marie, faite par Lucie Monier, leur mère, veuve de Jean-Vincent Fréau, de Jonquières ; — de l'acte de mariage passé entre Pierre Combe et Jeanne Daniel ; — de l'acte de mariage passé entre Mathieu Goudareau et Marie-Thérèse Goubert ; — de l'acte de mariage entre noble Joseph-François Gasparin, docteur ez-droits, avocat en la ville d'Avignon, originaire de Cairanne, fils de Thomas Gasparin, notaire dudit lieu de Cairanne, et de feu Catherine de Vitalis, et noble demoiselle Anne Dumas, d'Orange, fille de noble Pierre Dumas, coseigneur de l'Étang, avocat au Parlement de Grenoble, et de dame Marie Thérèse de La Rouvière ; — de l'acte de mariage passé entre Charles Arnould de Martin, marquis de Champoléon, seigneur de Sorges, St-Jean, St-Nicolas, Montorsier et Orsière, chevalier de l'Ordre Royal militaire de St-Louis, capitaine dans le régiment royal des cuirassiers, de Sorges, en Dauphiné, fils de Charles de Martin, chevalier en son vivant, marquis de Champoléon, et de Catherine Boucher d'Oisay, marquise de Champoléon, d'une part, et Louise-Élisabeth de Chabestan, d'Orange, fille de Joseph-François de Chabestan d'Alauzon, seigneur de Ribeyre, et de Marie de Serre, d'Orange ; — d'une donation faite par Mgr de Telly, évêque d'Orange, en faveur du sieur de Biotière, de Chassin-court, son neveu, etc.

B. 2555. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1750-1767. — Insinuations : du testament de Françoise de La Cour, épouse du sieur Antoine Bastet ; — du testament de Jean-Pierre Noguez, médecin ; — du testament de Anne Reydet, veuve de Philippe Bastet ; — du testament de Marthe Durand, femme de Pierre Auzier ; — du testament de noble Antoine de Ferrier, d'Orange, qui institue son héritière universelle Anne de Ladonnet, son épouse ; — du testament de dame Philippe-Louise Dupuy, veuve de noble François Debeau ; — du testament du sieur Claude Besson ; — du testament de Jacques Miaulet, aubergiste, d'Orange ; — du testament de Jean-Joseph de Longes, bourgeois d'Orange ; — du testament de Sébastien de Saunier, baron de Violès, de La Beaume, marquis de Gros, Rimourin et Lafare ; — du testament de dame Marie-Christine de Thézan-Venasque, de Carpentras ; — du testament de Claude de Longes ; — du testament de François Tissot, de Jonquières ; — du testament

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

de Madeleine Roure, d'Orange ; — du testament de Jeanne Tissot, veuve de Michel Pons ; — du testament de Joseph Gaufredy, d'Orange ; — du testament de Jean-Antoine de Payan, eoseigneur de Lagarde-Paréol, citoyen d'Orange ; — du testament de Joseph Goudareau, de Sérignan ; — du testament de Jean Roquier, notaire ; — du testament d'André Chapot, cultivateur ; — du testament de Jean Laffanous, de Jonquières ; — du testament d'Étienne Bouchier ; — du testament nuncupatif de Marie de Drevon, veuve de Louis de Perrotet, sieur de Bois Dauphin ; — du testament d'Étienne Mathieu ; — du testament de François Charravin ; — du testament de Joseph Parnou, etc.

B. 2556. (Registre.) — In-4°, 572 feuillets, papier.

1757-1768. — Insinuations : d'une donation d'un prés sis à Orange faite par David Martin en faveur de ses enfants, Elisabeth Françoise et François Martin ; — d'une donation d'une pension annuelle de 40 livres, monnaie de France, faite par Gaspard Besson à Marie Gautier, épouse de Joseph Abridgeon, notaire ; — d'une donation de 100 livres monnaie de France faite par Esprit Pascal, en faveur de Thérèse Pascal ; — d'une donation entre vifs, faite par Luerèce Richard, veuve de Jean Bessac, en faveur de François Joseph Bessac, d'une donation de 400 livres, monnaie de France, faite par Pierre Berbiguier, en faveur de Anne Berbiguier, épouse d'Étienne Colombet ; — d'une donation générale par Marie Marguerite Charavin, en faveur de Guillaume Charavin son père ; — d'une donation pour noble dame Marie Claire de Gravière de Buisse, épouse de Jean Honoré de Drevon, d'Orange, en faveur de noble Jean-Baptiste de Gravière sieur de Buisse, son père ; — d'une donation pour les pauvres de l'hôpital d'Orange, contre Jean Baptiste de Marmier de la ville de Bagnol ; — de l'acte de mariage entre François Nicolas de Séguin, marquis de Pazzis, ancien capitaine dans le régiment de la Tour d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, de Carpentras, fils de Louis de Pazzis de Seguin, chevalier, marquis d'Aubignan, seigneur de Malijay et autres places, et de Sibille Victoire de Fortia d'Urbain, d'une part, et demoiselle Hippolite de Séguin de Piégon, de Vizan fille d'André de Séguin de Piégon, chevalier, citoyen de Visan, et de Marie Thérèse de Séguin ; — de l'acte de mariage entre Jean Lagarde, apothicaire d'Orange et Marianne Lombard de l'Isle ; — de l'acte de mariage entre Françoise Bérard, de Courthézon, et Rose Darian, etc.

B. 2557. (Registre.) — In-4°, 613 feuillets, papier.

1765-1793. — Insinuations : du testament de messire Bernard, curé de Rochebude ; — du testament du 4 jan-

vier 1718, de messire Louis Vincent de Mauléon, marquis de Causans; — du testament de Claire Roustan, femme de Jérôme de La Tour; — du testament de Michel Benet, notaire; — du testament d'André Bourret, de Caderousse; — du testament d'Antoine Faucon; — d'une donation pour Isabeau Robert, faite Lucrece Bouyer, veuve de Joseph Durand; — de l'acte de mariage entre Joseph Bigonnet, maçon, et Marianne Beloulé; — de l'acte de mariage passé entre Paul Hereule Catherine, marquis de Fortia, chevalier, coseigneur de Caderousse, fils de Francois de Fortia, marquis d'Urban, et de feu Marie Anne de Boucau d'une part; et Rose Émilie de Caux, fille de feu Dominique de Caux et de dame Marie-Catherine de Fortia; — de l'acte de mariage passé entre Pierre Crosel et Jeanne Deval; — de la prise de possession du prieuré séculier de St-Denis et St-Julien, de Rochegude, diocèse d'Orange, par messire Richard Louis Levancier, prêtre du diocèse de Bayeux, chapelain de la chapelle de l'Annonciation de la Vierge, en l'église de Bayeux; — d'une donation faite en faveur d'Étienne Brochier par Louis Brochier, son père, de tous ses biens meubles immeubles à Orange, etc.

COUR DE PERNES.

B. 2558. (Registre.) — In 4°, 763 feuillets, papier.

1583-1618. — Insinuations de la cour de Pernes. — Insinuations: d'une donation d'une maison, sise à Pernes, dessous le Château, faite par Antoine Caritoux en faveur de Bertrand Caritoux (11 janvier 1583); — d'une donation entre vifs, faite à Raymond de Ribiers par Jeanne Morande, de tous les biens et héritage qui pourraient lui advenir de la succession de noble Claude Richard de Ste-Marie (28 février 1583); — d'une donation faite par noble Claude de Rivière, fils de noble Claude de Rivière, et Esprite de Vachérius, sa femme, de leurs biens meubles et immeubles (7 juillet 1584); — d'une donation entre vifs de divers meubles sis à Pernes, rue appelée sous le Château, faite par Marie Allemande en faveur de Jean Mège, son mari (24 avril 1589); — d'une donation de 400 écus, faite par Jeanne d'Allemand, en faveur de Pierre de Chazal, seigneur de La Roque-Henri (La Roque-Merie), son mari (15 février 1592); — d'une donation de 600 écus d'or sol valant 3 francs pièce, faite par demoiselle Jeanne de Capellis en faveur de noble César de Cheylus, son mari (6 avril 1592); — d'une donation de 2 000 livres faite par Marguerite de Lespine, en faveur de Antoine d'Allemand, seigneur de Châteauneuf de Redortier, son mari, à cause de leur mariage (28 avril 1592); — d'une donation d'une pension annuelle de 6 saumées de blé et quatre saumées de vin faite par Arnauld de Ribiers, à son

frère Louis de Ribiers, son frère prieur du prieuré St-Barthélémy (5 avril 1595); — d'une donation de 60 écus de 5 florins pièce, faite par Jeanne de Morini, en faveur de Jean de Pasturane, à cause de leur mariage (19 mars 1601); — d'une donation de 100 écus de 5 florins pièce, faite par Catherine Julliane, à Antoine Rollet, apothicaire; — d'une donation d'une maison sise à Pernes faite par Hélène Perroquet en faveur de Jacques Bernier; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Julie des Armands à Madeleine Monton, et à noble Jean Bernard des Arnauds; — d'une donation entre vifs et réciproque, à cause de mariage, entre Garpard de Fongasse, seigneur de Grengières, et demoiselle Louis d'Allemand, de Pernes (15 mars 1604), etc.

B. 2559. (Registre.) — In 4°, 1219 feuillets, papier.

1618-1660. — Insinuations: d'une donation de 300 écus de 5 florins pièce faite par M^e Novel Giraud en faveur d'Esprit Giraud, son fils (25 Janvier 1619); — d'une donation réciproque entre vifs de tous leurs biens meubles et immeubles faite par Antoine Teste et Claudette Darnilhon, mariés (21 août 1619); — d'une donation réciproque, entre vifs, à cause de mariage entre Jean Bressy, et Alpasse Bacularde; — d'une donation réciproque entre vifs, à cause de mariage entre noble Melchior d'Anglezy, trésorier et depositaire général de la légation d'Avignon, et demoiselle Marguerite de Silfredi (19 décembre 1619); — d'une donation réciproque entre vifs, à cause de mariage, faite entre Pierre Bressy, fils de Claude et Antoinette Choissette; — de donation réciproque à cause de mariage entre Thomas Baculard et demoiselle Charlotte de Gardon (20 août 1625); — de donation réciproque à cause de mariage entre Antoine Baculard et Catherine d'Arnaudy mariés; — de donation réciproque à cause de mariage entre noble Michel de Gase, coseigneur de Venasque et St-Didier et Isabeau d'Allemand; — de donation réciproque à cause de mariage entre noble Gaspard de Ste-Marie et Hélène d'Escoffier (11 février 1626); — d'une donation entre vifs d'une somme de 450 écus de 5 florins pièce, faite par Philippe de Sadde, en faveur de sa fille Louise d'Allemand, femme de noble Gaspard de Fongasse, seigneur de Grengières (31 août 1628); — d'une donation réciproque à cause de mariage de tous leurs biens faite par Charles Bressy, orfèvre, et Madeleine Martinelle; — d'une donation entre vifs d'une maison sise à Pernes lieu dit As Peyre, faite par noble Jean - Baptiste de Chazal, sieur de Campveire, en faveur d'Anne Chazal, sa sœur; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Dame Lucrece de Catelina, venue de feu Richard de Henriques, son petit-fils (3 janvier 1639); — de donations réciproques à cause de mariage, etc, etc.

B. 2560. (Registre.) — In 4°, 1345 feuillets, papier.

1661-1691. — Insinuations: d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Catherine Farnaud, de Pernes, en faveur du monastère de Ste-Ursule, de la dite ville (3 janvier 1661; — d'une donation de 30 livres, valant 30 sous chacune de rente annuelle, faite en faveur de la confrérie du St-Sacrement érigée en l'église de Pernes, par Esprit de Capellis, prêtre (18 mars 1662); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Claude Darude, en faveur de Marguerite de Silvestre, femme de Denis Papillon du Roure, docteur ez droits, auditeur de la Saerée Rote du Palais Apostolique d'Avignon (29 avril 1662); — d'une donation de 2,000 livres valant 20 sous tournois chacune faite par Esprit de Baeculard en faveur de Catherine, sa fille, et pour elle au convent des Ursulines à Pernes; — d'une donation de 900 livres faite par Louise, veuve de feu François-Etienne d'Allemand, en faveur de Balthazard Antoine de Nobile, son neveu; — de donation réciproque à cause de mariage entre Jacques Joseph Perrouqueti, et demoiselle Catherine de Ribiers; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Françoise de Seguin de St-Roman en faveur de son mari Charles de Roecourt, seigneur de Pouillan (28 avril 1663); — de l'acte de mariage de Thomas Ripert et de Marie Ripert (20 février 1677); — d'une donation réciproque, à cause de mariage entre Joseph Bressy et Marguerite Mounette, etc.

B. 2561. (Registre.) — In 4°, 1188 feuillets, papier.

1691-1736. — Insinuations: d'une donation de 1500 livres, faite par Isnard, de Mérindol, Devaux, prêtre, en faveur de Marie Pasquet, de Pernes (5 octobre 1691); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Gerenton Bressy en faveur de Jean Bressy, son fils (5 janvier 1692); — d'une donation du tiers de ses biens meubles et immeubles, faite par Claude Inguimberty, en faveur de César Inguimberty, son fils (27 mars 1692); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Elizabeth de Ribiers veuve de George Giraud de Gasqui, de Pernes; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Marie Pasquet, en faveur d'Augustin Antoine Baeculard; — d'une donation réciproque à cause de mariage entre Jean Rouel et Marie Teyssière; — du testament de feu Simon Bonnoti (7 mai 1705); — d'une donation réciproque à cause de mariage entre Vincent Roux et Esprite Audiberte; — d'une donation réciproque à cause de mariage entre César Duplan et Marie Julian; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, à l'exception d'une rente de 6 livres, faire par Claude Courbet en faveur d'André Doche (17 juillet 1705); — d'une donation réciproque à cause

de mariage, entre Joseph Garcin et Isabeau de Teissiere (7 juillet 1712); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Jeanne Donade, en faveur de Joseph Bonneau, son fils (17 avril 1715); — d'une donation réciproque à cause de mariage entre Jean Brémont et Louise Julien (24 septembre 1718); — d'une donation de 1500 écus de 3 livres pièce, faite par Pierre Bressy, en faveur de Clémence Giraud; etc.

B. 2562. (Registre.) — In 4°, 683 feuillets, papier.

1737-1751. — Insinuations: de donations réciproques à cause de mariage entre Antoine Inguimberty et Marie Chiron (9 janvier 1737); — entre Joseph Bernard et Esprite Gardon (7 février 1737); — entre Jean Bagnol et Richarde Daech (3 février 1738); — entre Guillaume Choisy et Marie - Anne Chaix (14 mai 1738); — entre Jean-Baptiste Duplastre et Marguerite Peytier, veuve de Jean Duclaux (10 janvier 1738); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Joseph Duplastre en faveur de Charles - Joseph Duplastre son fils (23 octobre 1738); — d'une donation de 750 livres portant pension annuelle de 30 livres, faite par Marguerite de Perroquety en faveur de Marguerite Taenssel, sa nièce (29 janvier 1739); — du testament de feu Balthazard Pélisson (7 mars 1739); — d'une donation de 300 livres et de ses maisons, meubles, linges, effets et autres choses, faite par Jean Roux en faveur de Marie Roux, sa petite-fille (27 mars 1739); — de donation réciproques à cause de mariages: entre Jean Pierre Flechier et Catherine Définis (3 août 1739); — entre Esprit Combe et Charlotte Bourgesse; — entre Georges Mille et Marie Anne Forestier; — entre Michel Chabrier et Anne Ubassy; — entre Joseph Laget et Marie Dege; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Hyacinthe de Baeculard, en faveur de Marie-Anne de Malatra, veuve de Joseph Hyacinthe de Baeculard, et Marie Anne Thérèse de Baeculard, sa mère et sa sœur (3 août 1741); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Marie-Esprit de Seguin de Cabassole, en faveur de sa sœur Marie Madeleine de Seguin Cabassole, épouse de messire Gaspard d'Anselme de Grengières (17 septembre 1742); — d'une donation de terres et prés sis à Pernes par Dominique Giraud, en faveur de Guillaume et André, ses fils; — d'une donation de tous ses biens meubles immeubles faite par Catherine Courage, en faveur de Balthazard Gousset (29 décembre 1744), etc.

B. 2563. (Registre.) — In 4°, 722 feuillets, papier.

1752-1763. — Insinuations: d'une donation de 600 livres monnaie de France faite par Pierre Bernard, en faveur

de Marie Geneviève Bernard, sa fille (3 janvier 1752) ; — de l'acte d'émancipation de Jean Joseph Duprat (4 mars 1752) ; — de l'acte d'émancipation de François Mounier, et de la donation à lui faite par Joseph Mounier, son père (22 mai 1752) ; — d'une donation de 150 livres monnaie de France, faite par Florence Laugier, femme de Louis Chabrier, sa fille (30 décembre 1752) ; — d'une donation d'une maison sise à Pernes, quartier des Bourriens, faite par Guillaume Jouvenne en faveur de Georges Jouvenne, son fils (17 janvier 1753) ; — de donation réciproque, à cause de mariage, entre Léonard Fourmon et Catherine Pascalis (18 janvier 1753) ; — entre Esprit-Jacques de Pichony et Elizabeth, Honorée de Tarlet (19 février 1753) ; — entre Balthazard-Antoine Bourges et Marguerite Bernard ; — entre Pierre Nictard et Ursule Delaye (15 mars 1753) ; — entre Pierre Manet et Marie Ponceir (5 mai 1753) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles par Joseph Sallis, en faveur de Marie Durand, son épouse (5 avril 1757) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Joseph Tramier, en faveur de Jean-Baptiste-Vincent et François Tramier, ses deux enfants (15 avril 1757) ; — du contrat de mariage entre Esprit Bonnet et Catherine Choisy (20 avril 1757) ; — du contrat de mariage entre François Soumier et Claire Autard (20 juillet 1757) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Marguerite Choisy, veuve d'Esprit Mille Poutingon, en faveur de Joseph Mille Poutingon, son fils, et d'Anne et Marie-Anne-Mille Poutingon, ses deux filles (20 août 1757) ; — d'une donation d'un verger de deux éminées, situé à Pernes, quartier de Font-Blanche, faite par Jean Duclaux, en faveur de Thomas Duclaux, son fils (8 octobre 1757) ; — du contrat de mariage entre Joseph Bressy, fils de feu Michel et Marthe Allier, fille de feu Joseph ; — du contrat de mariage entre André Cartier et Marie Bressy, fille de Simon ; — du contrat de mariage de César Jourdan, et de Jeanne Gabel ; — du contrat de mariage de Jean Blanchard et d'Hélène Ripert, etc.

B. 2561 (Registre). — In-4°. 632 feuillets papier.

1763-1766. — Insinuations : de l'émancipation de Jean-Baptiste-Vincent Tramier et de donation à lui faite par Joseph Tramier, son père (23 novembre 1763) ; — du contrat de mariage entre Michel Duplan et Marie Anne Cheylan, de Pernes (10 mars 1764) ; — du contrat de mariage de François Guériu et de Catherine Madeleine Duclaux (17 mars 1764) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Catherine Brémoud, en faveur de Jean Arlaud (22 mars 1764) ; — du contrat de mariage entre Antoine Baculard, fils de Vincent, et Madeleine Galand (13 juillet 1765) ; d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite

par Marie-Luce de Nobilé, en faveur de Paul-François de Nobilé, son frère (5 août 1765) ; — du contrat de mariage de Pierre Flandrin avec Anne Claire Autard ; — d'une donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles faite par Gaspard de Fortia de Pol, seigneur marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, Lagarde, St-Tronquet, Usson et autres lieux, ancien mestre de camp de cavalerie dans les armées du Roy, en faveur de sa fille Françoise Gabrielle de Fortia, de Pol de Montréal, duchesse de Gadagne, épouse de Joseph-Louis-Marie de Galéan, duc de Gadagoe, marquis de Védène, seigneur de St-Saturnin, Eguilles et autres lieux, ancien mestre de camp de cavalerie ci-devant enseigne des gendarmes de la garde de S. M. très chrétienne (4 décembre 1765) ; — du contrat de mariage de Jean-Esprit Gallet et de Catherine Ste-Marie ; — de l'acte d'émancipation et des donations qui en ont suivi fait par Joseph de Brassier de Jocas, chevalier, citoyen de Pernes, en faveur de Joseph-Gabriel de Jocas, chevalier, son fils (28 mars 1766) ; — d'une donation pour noble Antoine-Xavier de Buisson d'Armandy, contre Thérèse Silfrein de Serenc, veuve d'Antoine-Joseph de Buisson d'Armandy, de Pernes (23 octobre 1766), etc.

B. 2565 (Registre). — In-4° 487 feuillets papier.

1782-1783. — Insinuations : des contrats de mariage de Philippe Laget, broquier, et de Marie Anne Ubassy (11 janvier 1777) ; — de Vincent Brusque et de Jeanne-Marie Richard (7 avril 1777) ; — d'Antoine François Barraud et de Marie Madeleine Archier (28 avril 1777) ; — d'une donation d'une terre d'une saumée, sise à Pernes, quartier de la Garrigue, faite par Joseph Gautier et Rose Rouet, mariés, en faveur de Charles Gauthier, leur fils (15 octobre 1777) ; — d'une donation de 300 livres, monnaie de France, faite par Hélène Brun, veuve de Joseph-Charles Duplastre, en faveur de Pierre Duplastre, son petit-fils (7 novembre 1777) ; — d'une donation d'une maison sise à Pernes, lieu dit sous le Château, faite par Joseph Cartier, en faveur de François Bonnet, maçon, son neveu ; — du contrat de mariage de Georges Guiberne avec Marguerite Laget (26 mai 1778) ; — de l'acte d'émancipation par noble Joseph-Ode Bonioty de Joseph-Pierre-Claude, et Charles Ode Bonioty, ses fils (18 décembre 1779) ; — d'une donation entre vifs de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Jean-Joseph Ubassy, tisseur de toiles, en faveur de Georges et de Jean Ubassy, ses enfants ; — du contrat de mariage entre Joseph-Jean-Baptiste Millet et Marie Cartier (24 janvier 1780) ; — du contrat de mariage entre Jean Autard et Catherine Bressy ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Claire Jourdan, épouse de Claude Laforest, en faveur de Marie Chouvet, épouse de François German (19

février 1781) ; — du contrat de mariage entre François Julian et Marie Brusque ; — d'une donation de deux terres sises dans le terroir de Pernes, l'une de 4 éminées, au quartier des Barades, l'autre de la même contenance au quartier de Claudevelle, faite par Anne Aubert, veuve de Jean-Claude Brusque, à Marie-Anne Brusque, sa fille, épouse de Jean Choisy (10 mai 1781), etc.

B. 2566 (Cahiers). — In 4°, 342 feuillets, papier.

1787-1790. — Insinuations : d'une donation de 36 livres, monnaie de France, faite par Antoine Bressy, et Catherine Rose Charasse, en faveur de Marguerite Charasse, leur fille (5 mai 1789) ; — du contrat de mariage entre Joseph Nourrit et Marie Nourrit (1^{er} janvier 1789) ; — des contrats de mariage : entre François Bernard et Joulfroy Marie (1^{er} septembre 1789) ; — entre Jean Bourgue et Marie-Anne Bressy (16 avril 1787) ; — entre Charles Gautier et Hélène Dumont (8 mai 1787) ; — entre André Combet, et Marie Julien, (4 juillet 1787) ; entre Simon Fructus et Marguerite Guibert ; — de l'émancipation par le sieur Pierre-Mille Poutingon, en faveur de Jean-Joseph-Mille Poutingon (30 juillet 1787) ; — d'une donation de 150 livres faite par Jean Bressy et Marie-Anne-Élisabeth Bressy sa fille, épouse de Guillaume Amiel (17 novembre 1787) ; — du contrat de mariage entre Joseph Inguimberty et Claude Caïlet (18 novembre 1787) ; — d'une donation de 100 livres, monnaie de France, par Sauveur Michelier, à Antoine Michelier, son frère, de Pernes (2 décembre 1787) ; — du contrat de mariage passé entre François Brun et Thérèse Imbert (11 décembre 1787) ; — d'une convention passée entre Florent et Étienne Merindol (18 janvier 1788) ; — d'une donation générale faite par Firmin Bressy, de Pernes, en faveur de François Bressy, son fils (3^e octobre 1788) ; — d'une donation entre vils, faite à Madeleine Chouvet, et Alexis Bonnefoy par Pierre Julien (23 octobre 1788) ; — du contrat de mariage entre Antoine Autard et Marie Inguimberty (3 février 1789) ; — du contrat de mariage entre Jean-Baptiste Roche et Félicité Gérent (15 avril 1789) ; — des contrats passés : entre Joseph Jourdain et Jeanne Meunier ; — entre Jean-Joseph Dany et Élisabeth Valerian ; etc.

COUR DE ROBION.

B. 2567. (Cahiers.) — In 4°, oblong, 536 feuillets papier.

1671-1678. — Manuel des causes. — Gagière d'une terre plantée en vigne, quartier des Combeaux, à Robion, par André Broquier, contre Étienne Raybaud, en paiement d'une somme d'argent, à lui due (4 février 1671). — Envoi en possession pour Michel Vidal, de Robion, contre les hoirs de Jean

Davin. — Obtention de gagière pour François Athenoux contre Gilles Raymond, et saisie d'un crémal à deux branches, d'une poêle à frire, de trois chaises noyer, d'un banc noyer, d'un plat d'étain, d'une tasse et d'une assiette (18 février 1671). — Réclamation de Jacques Faraud, hôte, contre Antoine Joly, qui lui devait 3 sous pour aliments de bouche, 30 sous pour trois quintaux de paille de blé et 27 sous pour 9 livres d'olives à 3 sous la livre (26 février 1672). — Dénonce de Jacques Faraud souquetier, contre Antoine Sannot, qui avait vendu du pain et du vin aux personnes buvant et mangeant dans sa maison, contrairement aux articles du souquet. — Demande du sieur Truchement, serrurier, contre le sieur Jullien Joly, pour être payé de 3 livres et demie pour besogne par lui faite au pressoir à vin du dit Joly (18 août 1672) ; — eucan des biens de Gilles Raymond, pour François Escuyer. — Gagière pour François Escuyer, contre Louis, Jean, Antoine et François Étienne ses frères, condamnés solidairement à lui rembourser la somme de dix écus. — Condamnation du sieur Jean Truchement à payer leur salaire, au prix accoutumé, aux personnes qu'il a employées pour la moisson, et à payer 8 sous par jour, celles qu'il a employées à cueillir la feuille de mûrier. — Réclamation d'André Dauman, contre Jacques Cullet, en paiement de 11 quintaux 75 livres de foin, à raison de 20 sous le quintal, prix qu'il l'a vendu à M. le comte de Brancas. — Citation à la requête d'Antoine Imbert, de Maubege, contre Domergue Porte, en paiement de 12 écus qu'il lui doit pour journées par lui faites. — Citation à la requête du comte de Brancas, seigneur du lieu, de Claude Raymond, en paiement d'une somme de 3 écus blancs (3 juillet 1673). — Gagière pour Simon Monestier, de Ménerbe, contre Jean Vasse, pour la somme de 4 écus à lui due, etc.

B. 2568. (Cahiers.) — In 4° oblong, 772 feuillets, papier.

1681-1689. — Manuel des causes. — Citation d'Étienne Gounin contre Jacques Causan, en paiement de 25 sous qu'il lui doit pour un dommage causé à son verger (5 juin 1681). — Obtention de gagière pour les hoirs de feu Françoise Bouyère, veuve de Jacques Reymond, contre les hoirs de feu Barthélemy Bartolle. — Obtention de commandement pour Olivier André contre Jean André, son frère. — Gagières : pour les hoirs de feu François André contre George Bardouin ; — pour le sieur George Vasse contre Louis Faraud ; — pour noble Alexandre de Malespine, écuyer, de Cavaillou, contre Guillaume-Jean-Étienne Barthélemy et Antoine Bernardi, frères, et contre les hoirs de feu Bernard Simon (23 octobre 1681) ; — pour Jean Aubert contre Jean Gilles Truchement ; — pour Mathieu Cauvière contre Dominique Ricaud ; — pour Honorade Fabresse contre Claude Granier. — Obtention de commandement pour les hoirs de feu Henri Bernard, contre les hoirs de feu Jean

Bernard. — Mandement judiciaire pour Claire de Cartosy, veuve d'Esprit Gautier, en son vivant marchand, de Cavaillon, contre André Roman, de Robion (24 novembre 1681). — Mandement judiciaire par Louis Galice, maître chirurgien, de Maubec, contre Olivier André, pour une somme de 2 écus blancs que celui-ci lui doit pour vacations et médicaments. — Demande de taxe de parcelle faite par Jean-Baptiste Manuel, chirurgien de L'Isle, contre Jean André et Jeanne Branière, pour paiement de soins et médicaments à eux fournis (3 mai 1682). — Obtention de commandement pour Clément Granier et Sébastien Chambon contre Michel Aubert, pour une somme de 18 francs, prix de grains vendus. — Poursuite du sieur Jean-Claude Lhote, régent des écoles de Robion, contre Jean-Antoine Faraud, pour fournitures de médicaments — Obtention de gagière pour Elzéar Bernard contre Claude Bertollé. — Obtention d'intimation de cession pour Toussaint de Braucas, des comtes de Forcalquier, chevalier, marquis de Cereste, baron de Castelet, seigneur de Robion, conseiller du Roi, en ses conseils, et l'un de ses sénéchaux en Provence, contre Poncet Dumas, fermier général de la terre et seigneurie de Robion (16 avril 1682). — Obtention d'intimation et inhibition pour noble Jacques, de Bonadona, docteur ès-droits, contre Jean Vasse Dolivier, etc.

B. 2569 (Cahiers). — In-4°, oblong, 771 feuillets papier.

1690-1698. — Manuel des causes. — Réclamation de Jean-Gilles Truchement, ménager, du lieu de Robion, contre Anne de Vincent, veuve de Jacques de Bonadona, pour être payé d'une somme de 8 livres qu'elle lui doit pour non jouissance d'un pre en herbe (11 mai 1690). — Envoi en possession d'une grange et son tenement, de terres et vignes provenant de la discussion des biens d'Étienne Girard et Isabeau Allemand pour François Mathieu, prêtre. — Discussion des biens de feu Étienne Girard et Isabeau Allemand contre leurs créanciers (29 mai 1690). — Saisie d'une vigne, au territoire de Robion, lieu dit Des Grandes Roudières, faite à la requête des hoirs de feu noble Jean Antoine d'Inguimberty, écuyer, de Menerbes, contre les hoirs de feu Antoine Chabert, de Maubec. — Obtention de commandement pour Barthélemy Raymond son frère : — pour noble Jean-François de Malespine, écuyer de la ville de Cavaillon contre tous les débiteurs de noble Alexandre de Malespine, son père (25 avril 1691). — Réclamation par Charles Reynard, de L'Isle, contre Anne de Vincent, veuve de Bonadona, de Robion, pour être remboursé d'une somme de 12 écus patats, prix de raisins à elle vendus (13 juin 1691). — Obtention d'arrêt pour Henri de Guyon, doyen de la Rote d'Avignon, contre Charles Aubert, taffetassier d'Avignon (5 juillet 1691). — Obtention de gagière pour noble André-Octave de Crounillon, docteur ez-droits, contre les

hoirs de feu Jean Vasse, qui lui doivent la somme de 15 écus. — Exposition pour André Vasse, rentier du moulin à grains de la communauté de Robion contre les consuls dudit lieu expliquant qu'il « seroit survenu de très fortes pluies le 12 du « mois courant (Septembre 1691) qui auroyent causé pres- « que un déluge d'eau, creusé par tout le territoire de ce dit « lieu et notamment au plan du dit Robion où le Caulon, « ayant extraordinairement débordé et versé par dessus les « chaussées » a rempli les fosses du dit moulin. Il expose que les consuls ont négligé de travailler au curage de la prise du moulin et demande qu'ils y soient contraints (19 septembre 1691). — Députation par Étienne Baron, châtelain de Robion, de la charge de lieutenant de châtelain, en faveur d'Antoine Gros. — Nomination par Dorothee de Cheylus de St-Jean, ensuite de la donation de la terre et seigneurie de Robion faite par Henri de Brancas, son mari, à Louis de Brancas, son fils aîné, et du pouvoir à elle donné par cette donation de noble Joseph Canet, docteur ès-droits, de Carpentras, aux fonctions de juge ordinaire du dit lieu de Robion, (22 octobre 1691). etc.

B. 2570 (Registre). — In-4° : oblong, 638 feuillets papier.

1699-1705. — Manuel des causes. — Discussion des biens d'Antoine Aufrène de Robion contre ses créanciers. — Demande de taxe de parcelle de Jean-Pierre Mercier, chirurgien de Robion, contre les hoirs de feu Jean-Antoine Vasse (12 février 1699). — Obtention de gagière pour les hoirs de feu Jeanne Upais, femme de Pierre Vasse, de Robion, contre les hoirs de feu Jean-Antoine Vasse. — Envoi en possession pour Jean Gros, fils de feu Michel, de Maubec, libérateur d'une maison de la discussion des biens d'Antoine Anselme. — Défense de la part des consuls et communauté de Robion à tous les habitants de tenir des chèvres avec leurs troupeaux de bétail laine, attendu les graves préjudices causés par les chèvres, moutons et chevreaux aux arbres et autres plantations (31 juillet 1699). — Obtention de commandement et de contrainte pour les hoirs de feu Alexandre de Malespine contre tous leurs débiteurs, habitants de Robion ou de son terroir (24 novembre 1699). — Saisie, à la requête des consuls de Robion, des biens fonds d'Esprit Vasse, débiteur de la communauté, qui s'était enfui, avec ses meubles à Gordes. — Obtention de gagière, arrêt et emprisonnement de la personne et biens de Jean Antoine Mazelly, exacteur de la communauté de Robion, à la requête des consuls et de la communauté (3 décembre 1699). — Discussion générale des biens d'Esprit Vasse contre ses créanciers. — Saisie d'une vigne et d'une terre sur les hoirs de Simon Bernard, à la requête d'Anne de Mercier, veuve de feu noble André-Octavio de Crounillon, docteur ès-droits de Robion, pour une somme à elle due (1 mars 1700). — Ob-

tention de gagière pour noble Joseph-Dominique de Bonadona, sieur du Vals, contre Claude Goubin (8 juin 1700). — Saisie, à la requête de noble Esprit Royer, seigneur de Châteaufort des Hermitans, d'une vigne appartenant au sieur Claude Chapelet, de Robion, en paiement d'une somme de 3 écus et demi patats (14 octobre 1700). — Discussion des biens d'Antoine Anselme, de Robion, à l'instance de ses créanciers. — Réclamation du sieur Jean Étienne Bernard, rémissionnaire du moulin à blé de la communauté de Robion, contre les consuls et la communauté et exposant « que les eaux du Canlon ayant débordé les valats de « la prise due dit moulin avoient été remplis de sable parce que « la muraille que la communauté fait faire aux rives du Canlon « n'a pas été achevée jusqu'à la hauteur qu'elle doit avoir. » — Protestation des consuls, nomination d'experts et renvoi de la plainte du rentier qui, d'après les experts, n'avait point mis les ais nécessaires pour empêcher l'invasion des vallats de son moulin (8 octobre 1701). — Discussion générale des biens d'Antoine Anselme.

B. 2571 (Cahiers). — In-4° oblong, 362 feuillets papier.

1705-1766. — Manuel des causes. — Saisie des biens de Barthélemy Calvière, à la requête de Samuel Delpuget, juif, pour être payé des sommes à lui dues (7 août 1705). — Discussion générale des biens de Guillaume et Jean-Étienne Bernard, à l'instance de leurs créanciers (30 août 1705). — Obtention d'exécution de sentence pour messire Elzéar de Faillières, seigneur de Fosseran, contre tous ses débiteurs (13 septembre 1705). — Condamnation à la requête d'Esprit de Roger, seigneur de Châteaufort des Hermitans, de Paul-Hugues Masson, de Robion, à accomplir un prix - fait que le dit seigneur des Hermitans lui a alloué moyennant 30 livres patats (18 mai 1706). — Obtention de gagière par Dame Dorothée de Cheylus de St-Jean, procuratrice générale de Monseigneur Louis de Brancas, seigneur duc dit Robion et autres places, son fils, contre Jean Artand, son fermier, pour la grange, tenement et autres terres qu'elle possède à Robion (10 juin 1706). — Condamnation du sieur Clément Truchement à payer trois saumées et demie moitié blé et moitié seigle à Étienne Baron, fermier général de la terre et seigneurie de Robion. — Obtention d'arrêt de Marie Reybaude, originaire de Robion, femme de Gabriel de Floren, pauvre fille orpheline, lors de son mariage, contre noble Joseph Dominique de Bonadona, sieur du Vals, héritier rémissionnaire de feu Anne de Pin et femme de feu André de la Martinière (7 janvier 1707). — Envoi en possession d'une terre en vigne pour Joseph Cullet, contre Pascal Bernard. — Intimation et inhibition pour Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, marquis de Cereste, baron de Castellet, seigneur de Robion, Vitrolles, Juvisy et autres places,

chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées de S. M. et du gouvernement de Provence, contre Étienne Baron, fermier général de la terre et seigneurie de Robion, etc.

B. 2572 (Liasse). — 191 pièces, papier.

1599-1735. — Procédures, productions, etc. — Plainte en refus d'exécution d'une promesse de mariage faite par Marie Faraud à Jean André, de Robion ; — Dénoncé de Pierre Bernard contre Pierre André. — État des sommes dues par Jean-Antoine André à Jean-Joseph Truchement. — Certificat de visite par le sieur Mercier, chirurgien à Robion, des blessures et plaies de Gabriel Beissier, de Maubec. — Reconnaissance d'une dette de 14 livres 8 sous faite par François Bernard, en faveur de Jean André Félix de Cavillon. — Inventaire des meubles trouvés dans la maison de François Bernard, sise au lieu de Robion. — Arrentement d'une vigne moyennant 2 écus et demi patats de rente annuelle, faite par Jean-Pierre Honorat, en faveur de Jean-Joseph Bon. — Convention entre Samuel Delpuget, juif, et Esprit Calvière, pour une somme de 275 livres qu'il s'engage à lui payer en trois termes égaux. — Reconnaissance de promesse privée pour Antoine Cullet contre Jean-Joseph Calvière. — Sentence prononcée en la cause d'exécution des hoirs de feu noble Jean Antoine d'Inguimberty contre les hoirs d'Antoine Chabert. — Obtention de gagière de noble Jean Antoine d'Inguimberty, écuyer, du lieu de Ménerbes, contre les hoirs de feu Antoine Chabert, de Maubec. — Parcelle dressée par J. Delolle, chirurgien, de ce que lui doit Antoine Cullet. — Retrocession de capital pour Joseph Cullet contre Georges Dumas contre obligation de pension pour le sieur Dumas. — Acquit de cession de droits pour Barthélemy Deslaur et François Blanc contre Joseph François Manuel, greffier de la cour de Maubec. — Promesse et arrentement de maison pour Elzéar Barloizin et Julienne Fleurdelès, mariés, contre Louis Faraud. — Parcelle des sommes dues au Sieurs Mercier, chirurgien à Robions par Louis Faraud du dit lieu. — Permission accordée par Jean Hérouard, chanoine pénitencier de l'église cathédrale de Cavillon, grand vicaire et officiel général de Cavillon, à Louis Gallice, vicaire de la paroisse de Robions, de déposer dans la cause pendante devant la cour entre Étienne Baron et Marie Rose Baron, sa fille. — Rapport des comptes tutélaires de Paul André, fils de feu Gaspar, de Robions, produit par Jean Pierre Mercier et Antoine Gros. — Achat d'une pension de 100 écus fait par Toussaint de Brancas, contre Esprit Vasse et Marguerite Imberte, de Robions, mariés, etc.

COUR DE SABLET.

B. 2573. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1729-1790. — Insinuations de donation entre vifs en faveur d'Ayme Fabre, fille, Baptiste Fabre son père, avec inhibition, en faveur de Barbe Foire, fille de Joseph Barthélemy de Sablet (3 juillet 1779); — du contrat de mariage de Jean-Joseph Cardon et de Marie-Rose Chambon de Sablet (28 septembre 1779); — du contrat de mariage de Bernard Bouyer et de Marie Reboul (26 février 1782); — de donation entre vifs pour Joseph Faraud, de Sablet, contre Alexandre Roland, son cousin, ferblantier à L'Isle (4 mars 1789); — du contrat de mariage de Jean-Pierre Girard et de Marie-Modeste Faraud (23 février 1790), etc.

COUR DE STE-CÉCILE.

B. 2574. (Cahier.) — In 4° oblong, 32 feuillets papier.

1524-1525. — Causes civiles et criminelles : — Transaction entre Claude Péliissier, veuve de Pierre Février, de Mondragon, et Catherine Février, fille de Thonet Février, fils lui-même de Pierre, au sujet d'une réclamation de 10 florins faite par la dite Claude, en vertu de son contrat de mariage (25 février 1524). — Crieé annonçant le traité de la commune avec le souquetier (26 février 1514). — Inventaire des instruments de pesage et de mesurage, existant chez les marchands du lieu (7 avril 1524). — Visite des chemins (7 avril 1524). — Enquête au sujet de Pierre Chou, blessé presque à mort d'un coup d'épée à l'épaule par Jean Grinchar, — Inventaire et enregistrement de causes concernant les sieurs Galli, Chambaud, Valentin, Amblard, etc.

B. 2575. (Registre.) — In-folio oblong, 132 feuillets papier.

1527-1535. — Assises tenues à Ste-Cécile par le juge de Valréas (18 mars 1527). — Plainte de Bénédicte Poncet, pour injures à elle adressées par le meunier communal. — Vol d'instruments aratoires. — Défense de faire paître le bétail dans les blés d'autrui; Poursuites contre ceux qui dérivent l'eau du béal pour l'arrosage de leurs prés, pendant que l'irrigateur public en fait usage (7 avril 1530). — Enregistrement de causes concernant les familles Thibaud, Malhaquet, Allis, Olivier, etc.

B. 2576. (Registre.) — In-folio oblong, 30 feuillets papier.

1554. — Manuel des causes civiles : — Défense de tenir des pores, sous la conduite d'un autre que le porcher commu-

nal. — Crieés concernant le glanage, le bûcherage, le pâturage des chèvres (8 juillet 1554). — Enregistrement de causes concernant les familles Feste, Sabatier, Barbier, Dalhadière, Grossetête, etc.

B. 2577. (Registre.) — In folio oblong, 116 feuillets papier.

1558-1561. — Causes criminelles : — Crieées portant défense de troubler l'eau des puits, de laisser paître les chèvres dans la possession d'autrui. — Instructions : au sujet de la querelle survenue entre Jean Guionis, dit Falhet, et Claude Natalis; — au sujet de la querelle survenue entre Guillaume Roseris, et Jeanne, femme de François Albi. — Poursuites de délits ruraux, de chasse. — Enregistrement de causes concernant les familles Savoie, Pialat, Imonier, Malhaquet, etc.

B. 2578. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets papier.

1558-1560. — Manuel des causes civiles. — Envoi en possession pour Barthélemy Gautier, dit le Breton, d'une maison qu'il a achetée de Pierre et Sébastien Chrétien, de Ste-Cécile (15 janvier 1558). — Gagière pour Samuel juif, de Lunel, contre Guillaume Grossetête et Pierre Pallis. — Transaction entre Antoine Fabri, comme mari d'Antoinette Galhaud, et Esprit Favella, d'autre part, au sujet de la succession du père de ladite femme (17 avril 1559). — Ecan des biens de feu Étienne Raphaël, en faveur de Claude Février, contre les héritiers du dit Étienne. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Saman, Tesson, Péliissier, Galhard, Bimbaud, etc.

B. 2579. (Cahier.) — In-4°, 98 feuillets papier.

1724-1728. — Instruction criminelle contre Laurent Beissier, pour avoir porté un coup de bayonnette à Étienne Biscarrat.

COUR DE ST-DIDIER.

B. 2580. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1606-1607. — Insinuations : D'une délivrance de vigne sise au terroir du Beauce, pour la somme de 19 florins 11 sous, pour Domergue Fiscaud, et Pierre Michel, ménagers du dit lieu; — du procès littéraire, obtenu en l'instance des consuls et communauté du Baucet, contre divers particuliers du dit lieu, qui refusaient d'acquitter la taille (15 février 1606); — d'une

procuration donnée par la communauté de Venasque aux consuls, pour emprunter 100 écus de 5 florins pièce (18 février 1607) ; — du contrat de mariage passé entre Colin Ortolan et Marguerite Dumont ; — d'un achat de pension de 7 écus de 5 florins, pour Jean Christophe et Jacques Mouret frères, du Baucet (14 septembre 1607) ; — d'un acte de division de biens entre les mêmes. — Division des biens, meubles et immeubles, provenant de la succession de leur oncle, entre François Horcorat, Michel Martin et Balthazar Cabissolle, etc.

COUR BARONALE DE MÉTHAMIS ET DE ST-DIDIER.

B. 2581. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets papier.

1747-1790. — Manuel des causes civiles. — Dénonces contre César Fabre, ménager, du Baucet, faite par Esprit Courbet, garde de messire Paul-Aldoine-François-Antoine de Thézan, vicomte de Rabusson, marquis de St-Gervais, seigneur de Méthamis, St-Didier et autres places, habitant au château de l'Air, et qui avait trouvé le troupeau du délinquant sur les terres dudit seigneur (22 mai 1747). — Dénonces : de Laurent Fabre, contre Barthélemy Long, dont il avait trouvé le bétail dans son champ ; — de Lucrèce Mathieu, femme de Jacques Farnaud, de Méthamis, contre Jean Gris, de Villes, qui avait coupé des chênes verts dans la réserve de la montagne dudit Méthamis, quartier des Ouvrières (3 septembre 1753) ; — des frères de Notre-Dame de Ste-Garde-des-Champs, contre Antoine et Charles Fiolles, bouchers, dont on avait trouvé le bétail dans un verger desdits frères (15 septembre 1753) ; — de Barthélemy Laudier, garde de Méthamis, contre plusieurs particuliers dudit lieu, qui ont été trouvés faisant paître leurs bestiaux, ou coupant du bois dans les possessions desdites communautés (5 décembre 1753) ; — de Pierre Dumont, concierge de M. le vicomte de Thézan, seigneur de St-Didier, contre le berger de Jean Silvestre, rentier des frères de Ste-Garde, dont il a trouvé le troupeau dans un verger, quartier des Confines, territoire de Venasque (12 mars 1758) ; — des consuls et communauté de St-Didier, contre Louis-Raynaud, de Mazan, demandant qu'il soit condamné à 5 livres d'amende, pour avoir vendangé sur le territoire de St-Didier, avant le terme fixé. — Acceptation d'héritage de Paul Pellet, de St-Didier, par Paul Louche, son neveu. — Discussion générale des biens de Michel Guichard, contre ses créanciers. — Demande de paiement d'un billet de 83 livres 15 sous, passé par Joseph Veyrier, maréchal, de Méthamis, en faveur de Jean et Jacques Marre, père et fils, de Gordes en Provence. — Demande en paiement d'un billet de 45 livres, soucrit par Jean-Pierre Général, de Méthamis, en faveur de Jean Tourette, de Venasque ; — etc.

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

B. 2582. (Liasses.) — 6 pièces papier.

1755-1789. — Procédures : — Discussions des biens de Michel Guichard, de St-Didier, contre ses créanciers. — Dénouée faite par Baptiste Bérut, fils de Joseph, de St-Didier, fermier de M. le vicomte de Thézan, seigneur de St-Didier, acquéreur des aires de Venasque. — Information et dépositions de témoins dans la plainte en séduction et stupre, portée par Catherine Valentin, de St-Didier, contre Joseph Mouras, maçon, du Baucet. — Dépositions de témoins.

COUR DE SARRIANS.

B. 2583. (Cahiers.) — In-4°, 195 feuillets papier.

1689-1698. — Insinuations : — d'une donation de 400 écus, de 3 livres pièce, faite par Esprit Faucon, de Sarrians, en faveur de Vincent Faucon, son fils (5 mars 1689) ; — du contrat de mariage de Henri de Félix, docteur ès-droits, agrégé en l'Université d'Avignon, et de Madeleine de Brunellis de La Chau, dudit Sarrians (13 juillet 1689) ; — du contrat de mariage de Jacques Filan et d'Élizabeth Ayme (24 novembre 1689) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Noël Marbaud, de Sarrians, en faveur de Michel et d'Antoine, ses frères (24 novembre 1689) ; — du contrat de mariage passé entre Jean-Joseph Bouyer et Anne Chave, de Sarrians (29 décembre 1689) ; — du contrat de mariage passé entre Vincent Faillon et Catherine Gresly (20 août 1691) ; — du contrat de mariage passé entre Claude Filan et Esprit Mercière, de Sarrians (21 août 1691) ; — du contrat de mariage de Joseph-François Escoffier et Catherine de Charasse (17 mars 1794) ; — de l'arrêt du conseil du Roi, du 28 février 1697, maintenant Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne, clerc du diocèse de Paris, prieur commendataire du prieuré de St-Saturnin, du Pont St-Esprit, ordre de Cluny, diocèse d'Uzès, en possession dudit prieuré ; — du contrat de mariage passé entre Joseph Rocque et Françoise de Grély (9 décembre 1697) ; — d'une donation de 100 écus, monnaie courante, faite par Rose Raynaud, en faveur de Pierre-Joseph Pélissier, taffetassier, de Carpentras ; — du contrat de mariage passé entre noble Pierre de Castier, fils de Charles de Castier, et de Jeanne de Raysse, et demoiselle Louise-Thérèse de Rostagny de La Costière et de Lucrèce de Thézan (14 juillet 1698) ; — d'une donation de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Catherine de Sandres de St-Just, veuve de Laurent de Silveane, seigneur de Camaret, en faveur de Joseph de Silveane, seigneur de Camaret, son fils, (30 août 1698) ; — du contrat de mariage passé entre

Jules de Fortia de Pol, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, St-Trouquet et autres places, fils de Gaspard de Fortia de Pol, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, St-Trouquet, Lagarde, et autres places, et de Françoise de Nogaret de Calvison, avec demoiselle Françoise de Sassenage, fille de Charles-Louis-Alphonse de Sassenage, chevalier, baron dudit lieu, marquis de Pont-en-Royan, comte de Montellier, seigneur d'Iseron et autres places, second baron du Dauphiné, et de feue Christine de Salvin de Boissien, etc. (1^{er} juillet 1699), etc.

B. 2581. (Cahiers.) — In-4°, 244 feuillets papier.

1709-1732. — Insinuations : — de l'ordonnance du vice-légat Doria, du 5 juillet 1709, portant défense de sortir des grains du terroir de Sarrians ; — d'une ordonnance du même, du 17 août 1709, portant défense de prendre les raisins, ni autres fruits, ni de faire aucun dégât ; — d'une donation de la moitié de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Jacques Armand, travailleur, en faveur de Jean Armand, son neveu (29 janvier 1710) ; — d'une vente d'une grange, dite de Cabridan, à Sarrians, quartier du Moutonnier, lieudit Parisii, et des terres, prés et jardins y attenants, faite par Joseph de Savonne, seigneur de Beauvezet, et Anne de Thomas de St-Clément, sa femme, à Orat Cottier, marchand, de Carpentras (30 janvier 1710) ; — du contrat de mariage de Jean Barbier, ménager, de Sarrians, et d'Ursule Delaye ; — d'une donation de tous ses biens, meubles et immeubles, faite par Esprit Rey, en faveur de Michel Rey, cordonnier, de Sarrians ; — d'une donation de 2,000 livres de 20 sous pièce, faite par Michel d'Astier de Croumessières, de Malaucène, en faveur de Pierre de Brunellis et de Héléine d'Astier, ses beaux-frères et sœur (7 juin 1720) ; — du contrat de mariage de Gaspard de Vidal, chevalier, seigneur de Lirac, fils de feu Esprit de Vidal, et de Marie Angélique de l'Espine, et de demoiselle Mathilde-Agnès de Fabry, fille de Pierre de Fabry, docteur ès-droits, et de Louise de Gicly (5 avril 1729) ; — de la nomination par Arnaud de Rohan, comte de Ventadour, baron de Préaux, chanoine de Strasbourg, premier commendataire du prieuré de St-Saturnin du Pont-St-Esprit, ordre de Cluny, prince de Tulette, baron de Sarrians, aux fonctions de lieutenant de viguier de Sarrians, de Jean Villelongue (10 septembre 1733) ; — de la nomination de juge de Sarrians, faite par le même en faveur de noble Thomas Payol (23 septembre 1733) ; — de la nomination de procureur et avocat d'office de la baronnie de Sarrians, faite par le même, en faveur de noble Pierre Martinel, docteur ès-droits, avocat de Carpentras (23 septembre 1733) ; — de la mise en possession par noble François de Digoine, de la charge de viguier de la baronnie de Sarrians (25 novembre 1733) ; — du contrat de mariage passé entre François de Fortia,

marquis d'Urban, et Gertrude-Agathe de Duras (10 janvier 1735) ; — du contrat de mariage de Jean-Marie Escoffier, notaire et greffier de Sérignan, et de Marie-Madeleine Benoît ; — du testament de messire Henri-Hyacinthe de Brémont, chevalier, seigneur et marquis de Modène, etc.

B. 2583. (Cahiers.) — In 4°. 400 feuillets, papier.

1751-1789 — Insinuations : — du contrat de mariage de Louis Marquezan, de Châteauneuf-Calemier, dit de Pape, et de demoiselle Marie-Anne-Agathe de Salvatoris (24 août 1752) ; — d'une donation entre vifs, d'une maison, étable, grenier à foin, et moulin à huile, sis à Sarrians, faite par Jean François de Digoine et Thérèse de Digoine, sa sœur, de Sarrians, en faveur de Marguerite Lucrèce de Liataud Artaud, de Montauban, seigneur de Bellegarde, Beaumont et autres places, veuve de noble Dominique de Petre, sieur de La Costière dudit Sarrians (20 avril 1753) ; — d'une donation de 100 livres, monnaie de France, faite par Joseph Ganichot, en faveur de Jean Pierre Ganichot, de Jonquières ; — de l'ordonnance du vice-légat Grégoire Salviali du 1^{er} mai 1761 pour l'exécution de la nouvelle ferme des cartes à jouer ; — d'une lettre du même vice-légat Salviali au viguier de Sarrians concernant les étrangers qui viennent habiter le Comtat et prescrivant de tenir registre des étrangers, de surveiller leur conduite et d'en faire connaître le nombre et les allures à la maréchaussée (février 1766) ; — du contrat de mariage de Joseph-Marie Laugier chapelier, et de Jeanne-Marie-Thérèse Courbet ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Antoine Fabre, jardinier, de Sarrians, en faveur de Gaspard Barjavel, son beau-fils, de Sarrians. — Ratification par Antoine-Joseph-Bernard de Rémond, marquis et seigneur de Modène, citoyen de Carpentras, du contrat de mariage avec Marie-Thérèse d'Urel de Genestelle, mineure émancipée, passé en son nom par Louis Charles Esprit de Rémond, de Modène, doyen de l'église royale de St-Quentin. — Prestation de serment faite par Louis Perrier en qualité de sergent ordinaire de la ville et baronnie de Sarrians. — Contrat de mariage passé entre Jean-Joseph-Hyacinthe, chevalier de Tourrean, ancien mousquetaire du Roi dans la première compagnie, citoyen d'Avignon, et Gabrielle Henriette de Vignes, d'Aubignan. — Ordonnance du vice-légat Casani pour ébrancher et couper les arbres le long des chemins et dans les possessions d'autrui (6 janvier 1789) ; — Règlement du même vice-légat concernant les olives et les troupeaux lains (29 avril 1789). — Prestation de serment de noble Louis-Frédéric Bayle, docteur en médecine, comme viguier de la baronnie de Sarrians, etc.

COUR DE SÉGURET.

B. 2586. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1595-1597. — Enregistrements et insinuations. — Mandements du cardinal Aquaviva, légat d'Avignon, à l'instance des États du Comtat: défendant à tous justiciers, magistrats et greffiers, notaires et autres, de lâcher, octroyer ni faire aucun cartel ou lettres de contrainte. en vertu d'aucune soumission pour dettes « à jour seulement contre aucuns habitants du Comtat, de la somme de 60 florins (10 octobre 1595); » — ordonnant que les donations entre vifs simples, mutuelles ou onéreuses, en contemplation de mariage ou pour autre cause, excédant 25 écus, s'insinueront 3 mois après donation encore qu'elles soient jurées et qu'il y ait été renoncé, par serment (10 octobre 1595); — défendant à tous notaires et autres de transporter d'un lieu à un autre aucuns manuels, protocoles, livres de notaires, actes, contrats et autres écritures d'aucuns notaires et greffiers, tant judiciaires qu'extra-judiciaires (10 octobre 1595); — défendant de « dépopuler » les bois et de faire aucuns essais aux montagnes, « attendu les grands dégats et ruines que cela aporte au plat pays », sous peine d'une amende de 50 livres pour la première fois et pour chaque contrevenant, de payer la même amende et d'être banni pour dix ans pour la seconde fois, et pour la troisième fois de payer l'amende, d'être fouetté publiquement, et d'être banni à perpétuité des états de S. S. (10 octobre 1595); — défendant de chasser aux pigeons des pigeonniers ou colombiers, soit aux filets ou autrement, ni aussi aux perdrix, à la tonne, au feu, grenade et peïrol, sous peine de 25 écus pour la première fois, du double pour la deuxième et des galères pour la troisième (10 octobre 1595); — défendant l'exportation des grains (10 octobre 1595). — Insinuations de donations entre vifs, de procurations, de contrats de mariage, etc.

B. 2587. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1608. — Enregistrements et insinuations. — Parcelle de l'argent qu'Étienne Audiard de Séguret a prêtée à Guillaume Trochet à Rochegude (9 septembre 1608). — Mandement de Joseph de Ferrier, vice-légat d'Avignon, du 2 avril 1608, relatif aux mesures à prendre contre la peste; lettre du recteur de Carpentras, prescrivant de faire publier ledit mandement; procès-verbal de la publication à Séguret. — Mandement du même vice-légat, du 2 février 1608, défendant aux Juifs de prendre les grains en paiement des sommes à eux dues; — du 9 juillet 1608, relatif à la visite qu'il va faire du Comtat-Ver-

naissin et ordonnant que les communautés feroient au nom de la communauté pour le vice-légat et sa suite, une dépense de 10 écus pour le dîner du matin et de 15 écus pour le souper et coucher du soir; — du 12 juillet 1608, prescrivant aux communautés d'adresser un état et table de toutes leurs dettes et revenus suivant les prescriptions de la bulle : *De bono regimine*. — Supplique adressée au vice-légat par le procureur-général et les élus des États du Comtat, au sujet de son mandement concernant la visite qu'il va faire des communautés. Ils lui exposent que la taxe de 10 écus pour le matin et 15 écus pour le soir serait fort lourde à supporter, qu'elle porterait atteinte aux privilèges concédés par Clément VII et lui demandent de révoquer la dite ordonnance « pour ce que toutes les communautés ne manqueraient en toutes sortes d'occasion tant dans le pays que hors d'icelluy, vous rendre tout autrement de courtoisie, de devoir, d'honneurs et de services qu'ils ont fait à tous les autres seigneurs vice-légats, vos devanciers, et voire davantage » (6 août 1608). — Mandement du vice-légat annullant son ordonnance du 9 juillet 1608. — Lettres de baïlle de Séguret, en faveur de Roque Blanc, dudit lieu, etc.

B. 2588. (Cahiers.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1609-1612. — Enregistrements et insinuations. — Mandement de Joseph Ferrier, vice-légat, du 24 septembre 1609, sur les duels, défendant de se battre dans les possessions de S. S. prescrivant aux consuls et syndics d'empêcher les duels entre gens du pays, ou étrangers par tous les moyens possibles, défendant aux hôtes, cabaretiers et à toute personne de recevoir les combattants dans leurs maisons, eux, leurs compagnons ou leurs chevaux. — Ordonnance du vice-légat Philippe Philonardi, du 5 novembre 1610, prescrivant aux consuls, syndics et greffiers de tenir écriture et de veiller à la publication des conclusions et délibérations des conseils et des règlements des communautés des villes. — Mandement du président de la Chambre Apostolique du Comtat concernant les droits et émoluments seigneuriaux et les droits de lods provenant des aliénations de fonds (28 janvier 1611). — Mandement du vice-légat Philonardi, et de Claude Dubel, vicaire de l'inquisiteur-général en la légation, prescrivant à tous notaires et greffiers de porter ou de faire parveur, dans huit jours, audit vicaire, toutes les pièces de procès de l'inquisition qu'ils peuvent détenir pour les remettre dans les archives de la maison de la dite inquisition (17 juii 1611). — Ordonnance du cardinal Borghèse, légat d'Avignon, contre les vagabonds et gneux sans métiers (28 septembre 1612). — Insinuations de donations entre vifs, envois en possession, cartels, contrats de mariage, etc.

B. 2589. (Registre.) — In-4°, 715 feuillets papier.

1632-1650. — Enregistrements et insinuations. — Envoi en possession : pour le sieur Guillaume Mathieu, prêtre et vicaire perpétuel de Séguret, contre les héritiers de Pierre Fine ; — pour le Sieur Michel Bauchon, de Visan, contre André Fine ; — pour Pierre Coulon, de tous les biens de Jacques Coulon, de Séguret ; — pour Barthélemy Clier, de tous les biens de Rodolphe Garcin ; — pour Michel Bauchon, de Visan, contre Simon Turcq, de Séguret. — Ordonnance de Frédéric Sforza, vice-légat d'Avignon, du 27 mars 1640 au sujet du mal contagieux. — Envoi en possession, procurations, donations entre vifs, etc.

B. 25 0. (Registre) — In-4°, 233 feuillets papier.

1613-1614 — Manuel des causes civiles. Étant capitaine Jérôme Devery, Mathieu Rerre, vice-capitaine, Claude Quenin, vice-baile, Pierre Doussan, substitut fiscal, Berthomieu Michel, sergent papal, George Geoffret, sergent ordinaire. — Délivrance de l'arrentement des hoirs de feu Pierre Giely, de Séguret (2 janvier 1613). — Criée faite à la requête du procureur fiscal pour la vérification des mesures employées par ceux qui vendent vin à Séguret (2 mars 1613). — Condamnation d'Étienne Guilhomard en paiement de cinq florins 6 sous qu'il devait à Esprit Mathieu, hôte, de Séguret. — Instance de César Clapier de Carpentras, cordier, contre Étienne Audiar, en paiement d'une somme de 15 florins, prix de deux douzaines de coffines et de deux cordes. — Dénonce des hoirs de feu Jean Rayssé, de Sablet, contre Esprit Sentenal, qui avait été trouvé cueillant les amandes dans un verger leur appartenant. — Criée faite de l'ordre des consuls de Séguret, portant que tous hôtes et hôtesses, vendant pain au dit lieu, devront faire du pain de 2 liards, pesant, le pain blanc, 14 onces et le pain rousset, 18 onces. — Saisie à la requête de noble Georges de Galliens, seigneur de Védènes, et St-Saturnin, comme héritier de Balthazar de Galliens, des biens ayant appartenu à Rodolphe Imbert de Séguret (2 novembre 1613). — Nominations de tuteurs et curateurs, envois en possession, inventaires après décès, enregistrement de causes concernant les familles Vallausan, Alexandre, Collombe, Pascal, Clapier, etc.

COUR DE SÉRIGNAN.

B. 2591. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1633. — Reconnaissances judiciaires. — Procédure pour l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Claude

Felerier, par Pierre, son fils (11 janvier 1633) ; — contestation entre Laurent Millhon, de Sérignan, et Pierre Boucher, son berger, au sujet de quelques dommages que celui-ci avait laissé faire par son troupeau. — Déposition de dernière volonté faite par Louise Fébrier, de Camaret, servante de Jean de Chergre, sieur de La Brochetière, et demande par la confrérie de Notre-Dame, établie dans l'église de Sérignan, d'être mise en possession de ses biens (13 janvier 1633). — Installation de Pierre Dalbène, docteur ès-droits, d'Avignon, nommé juge de la baronnie de Sérignan, pour Henri-Robert de la Marek, baron du lieu, par ordonnance du 15 décembre 1532, etc.

B. 2592 (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1701-1709. — Procédure pour délit de chasse, contre MM. de Châteaueux, d'Amblard fils, de la Martinière et autres, des lieux de Sérignan et Ste-Cécile, trouvés chassant dans la montagne, en temps prohibé et contre toutes les défenses faites par les seigneurs du lieu.

B. 2593. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1785. — Manuels des causes. — Saisies par Louis Lambert, bourgeois de Sérignan, contre les hoirs de François Divon, de Camaret, des revenus d'une maison qu'ils possèdent au dit Sérignan, en garantie d'une pension de 3 livres (7 avril 1785) ; — pour le comte d'Egmont, baron de Sérignan, contre Agathe de Perrin, veuve de Thomas de Latour, et Philippe de Latour, son fils, en paiement du prix d'une terre en pré (8 avril 1785). — Instance d'Antoine Chapus, tailleur de pierre, de Sérignan, contre Marthe Audibert, en livraison d'un marteau dit bourre, qu'elle lui a vendu. — Rapport de vérification de la coupe de la forêt de Velage, délivrée à Joachim Arnaud — Demande par César Faurgie, chirurgien de Sérignan, d'être mis en possession de l'héritage de Jean Bénézet Guis, prêtre de Sérignan. — Criée par ordre des consuls et défendant d'amener les troupeaux sur les chaumes, avant la Madeleine. — Contestation entre la communauté et le fise baronnal, au sujet des inhibitions faites à la requête de celui-ci, de couper les herbes qui croissent dans l'étang (27 juillet 1785), etc.

COUR DE SORGUES.

B. 2594. (Registre.) — In-4°, 826 feuillets, papier.

1770-1779. — Manuel des actes. — Enchères pour la construction de l'église paroissiale de Sorgues (18 février 1770). — Délivrance de la construction de la dite église moyennant 29,500 livres en faveur du sieur Ravan, maître maçon d'Avi-

gnoa (4 mars 1770). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire par Jacques Genet, de la succession de Marie Genet, sa sœur, contre tous ses créanciers (8 mars 1770). — Enchère de la ferme de la boucherie de Sorgues. — Délivrance de cette ferme pour une année commençant aux fêtes de Pâques et finissant à pareille date, au prix de 35 patats la livre du mouton, de 25 patats celle de bœuf (18 mars 1770). — Présentation des sieurs Etienne Roux et d'Antoine Bernard comme dimiers de Sorgues. — Délivrance de l'exaction des rentes et revenus de communauté de Sorgues. — Enchère de la ferme du quarantain, et affouage de la communauté de Sorgues (6 janvier 1771). — Enchère pour la construction de la charpente de l'église paroissiale (2 juin 1771). — Délivrance de la pose des vitraux et ferrement de l'église paroissiale (7 juillet 1771). — Rapport d'estimation des vignes de l'hoirie de Jean François Guis, habitant de Sorgues. — Prestation de serment des sieurs Mathieu Julien, Jean-Antoine Guichard et Louis Ferrin, experts en l'agriculture du lieu de Sorgues (8 juillet 1772). — Délivrance des portes, fenêtres et autres ouvrages de l'église paroissiale. — Admission des sieurs Laurent et Marcellin Achard, frères, pour gardes des olives du terroir de Sorgues, du côté de la montagne de Plebs, depuis le château de Bédarri-des jusqu'à Sous Sène. — Délivrance de la ferme de la boucherie et du blé de rente de la communauté de Sorgues. — Enregistrement de causes, procurations, oppositions, enchères, etc.

COUR DES TAILLADES.

B. 2595. (Cahiers.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1648-1660. — Dénonces : — contre Honorat Robert, par Laurent Gonet, garde du terroir, qui l'avait trouvé dans la vigne et les oliviers du seigneur des Taillades ; — du même garde, contre Pierre Vasse, dont il avait trouvé les pourceaux dépassant dans un estouble (30 avril 1659) ; — contre Jean Grenet, Antoine Bon et Honorat Robert, trouvés dans les vignes d'autrui ; — contre Jacques Crillet, dont le garde avait trouvé le troupeau paissant dans un pré appartenant au seigneur (25 septembre 1652), etc.

COUR D'UGHAUX.

B. 2596. (Liasee.) — 1 pièce, papier.

1753-1757. — Discussion générale des biens de Joseph Niel, habitant le hameau de la Galle, territoire d'Uchaux, contre tous ses créanciers.

COUR DE VAISON.

B. 2597. (Cahiers.) — In-4° 89 feuillets, papier.

1646-1659. — Insinuations : du contrat de mariage entre Esprit Clément et Isabeau Pinet, de L'Isle (13 mars 1646) ; de l'émancipation faite par leur père, de Jean et Antoine Barbier du Crestet (13 juin 1646) ; — du contrat de mariage passé entre Jacques Vachon, chirurgien, et Denise Brisarde de Sérignau (6 janvier 1647) ; — du contrat de mariage entre Jacques Bouvenet et Marguerite Bremonde (11 janvier 1647) ; — du contrat de mariage passé entre Jean Aussi, menuisier, et Jeanne Verboisone (13 mai 1647) ; — du contrat de mariage passé entre Denis Plantevin et Madeleine Aubéri (4 novembre 1647) ; — du contrat de mariage passé entre Jean Marcel et Isabeau Ribaude (20 juin 1647) ; — du contrat de mariage passé entre Jean Antoine Vachon et Romanie Jugette (7 septembre 1647) ; — du contrat de mariage de Gabriel de Bonadona, de Malemort, fils de Louis de Bonadona, et de Françoise de Tavernerie, d'une part, et Isabeau de Bégier, fille de Robert, Bégier, sieur de la Villasse (24 novembre 1647) ; — du contrat de mariage entre Jacques Faure Vincent, tisseur de toile et Anne Rabasse (25 janvier 1649), etc.

B. 2598. (Registre.) — In-4°, 523 feuillets, papier

1650-1690. — Insinuations : — du contrat de mariage passé entre noble Alphonse Thomas, docteur es-droits, juge de Bédoin, et noble Anne de Seguin de St-Remoy, fille de Jean de Seguin coseigneur de St-Remoy en Viennois et de Marguerite Lenoir (15 août 1680) ; — du contrat de mariage d'Étienne Bommenel et de Cécile Chabrand (27 octobre 1680) ; — d'une donation d'une terre en vigne, d'une éminée sise au lieu de Rasteau faite par Antoine Dumas en faveur de Jeanne Dumas sa fille (11 juillet 1678) ; — du contrat de mariage de Jean Joseph André et de Lucrèce Brun, du Crestet, — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Guillaume André en faveur de Marius André, son fils (16 décembre 1682) ; — d'une donation d'un verger de 9 éminées sis au terroir de Vaison, faite par Claude Blondet, en faveur de Jean Blondet, son fils (31 décembre 1683) ; — d'une donation d'une terre sise à Vaison, sous réserve d'une pension annuelle de 9 livres, monnaie courante faite par Marie Daillet en faveur de Thomas Moralas, marchand, de Vaison ; — du contrat de mariage de Benoit Leydier et d'Isabeau Aubéri, du Crestet (2 mai 1683) ; — d'une donation d'une pension annuelle de 150 livres faite par Paul de Flérans à noble dame Françoise de

Seguins, sa mère, veuve d'André de Flérans (11 octobre 1683); — du contrat de mariage d'André Guintrand et d'Anne Simiane (19 novembre 1683); — du contrat de mariage passé entre Antoine Bommenel et Marie Brémonte (8 février 1684); — du contrat de mariage entre François Gleyse et Jeanne Mote, de Vaison (18 juin 1684); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Antoine de Joannis, docteur ès-droits, de Malaucène, en faveur d'Alexandre de Joannis, son neveu (21 février 1685); — du contrat de mariage passé entre Jacques Romaret et Anne Trouillette, de Vaison; — du contrat de mariage entre Jean Blay et Isabeau Eyssérie, de Ras-teau, etc.

B. 2593. (Registre.) — In-4° 902 feuillets, papier

1650-1711. — Insinuations : des contrats de mariage : entre Mathieu Gleize et Marie Salomon (20 novembre 1690); — entre Honoré Proal et Anne Lyon; — entre Pierre Lheyraud et Catherine Durand; — entre Gabriel Fabre et Marie Rose Clément; — entre Claude Girard et Anne Cornier; — entre Joseph Clément et Marie Maunier; — entre César Ramband et Françoise Mayer; — entre Michel Auric et Catherine Tintus; — entre Jean Pisan et Esprite Blaye; — entre Joseph Gontard et Claire Fer; entre François Gontard et Marie Rose Gontard, de Vaison; — entre Gaspard Rouvière et Madeleine de Rieu; — entre Pierre Bayle et Françoise Barnier; — entre Joseph Gérard et Louise-Cécile Machabée; — entre Baltazard François de Cheizolme, seigneur de Crombis, et Marie-Anne de Gauthier, veuve d'Esprit de Chanlardy, vice-recteur du Comtat (3 avril 1694); entre Thomas Poyol, docteur ès-droits et Marie-Anne de Magnan (5 avril 1697); — entre Bernard-Marie de Seguin de St-Roman et noble Angélique Rose d'Urre (19 juillet 1698); — entre Jean Antoine Alazard et Geneviève Michel; — entre Dominique-Hyacinthe de Planchettes, seigneur de Piégon, et noble Marie-Anne de Blégier; — entre Pierre Payan et Thérèse Lamier; — entre Joseph Dumas Angélique Roux, de Gigondas; — entre Paul de Florans de St-Estève et Reine de Privat, de Molières (26 juin 1702); — entre Jean Plantevin et Marie-Rose-Marie; — entre Jean-Pierre Lagier et Geneviève Mavet; — entre Jean-Baptiste Reynier et Françoise Roman; — entre Antoine Colombet et Isabeau Coulier; — entre Barthélemy Charasse et Jeanne Tardieu; — entre François Mayer et Catherine-Rose Balbani, etc.

B. 2600. (Registre.) — In-4° 417 feuillets, papier.

1732-1789. — Insinuations : — d'une donation de 300 livres et de tous ses biens meubles et immeubles faite par Ariane Dampé, veuve d'Alexandre Rolland, de Vaison, en fa-

veur de Joseph Roland et de Marie-Anne Rolland, ses enfants (11 août 1732); — du contrat de mariage de Justin Bouchet avec Geneviève-Madeleine Bernard; — du contrat de mariage d'Ignace Duthène, de Vaison et de Marie Gayan (6 janvier 1742); — du contrat de mariage de Victor Duthène avec Cécile Carrière; — d'une donation d'une grange avec son tenement sise sur le terroir de Vaison, quartier de Lauzon, faite par Pierre Berlan en faveur de Barthélemy et Vincent, ses deux fils; — d'une donation faite par Marie-Rose Plantevin de tous ses biens meubles et immeubles en faveur du sieur Gens Gleize, fils de Thomas de Vaison (20 février 1753); — du contrat de mariage de Quenin Olivier et de Marie-Anne Magnan (12 juillet 1753); — du contrat de mariage de Jean-François Gely et de Jeanne Marie Maillet, de Vaison (6 novembre 1753); — du contrat de mariage de Dominique Simon Constantin avec Marie-Anne Isnard de Vaison; — du contrat de mariage de Jean Mathieu Guintrand et de Marie-Rose Fain, de Vaison; — d'une donation de 150 livres faite par Anne Gontard, épouse d'Esprit Quenin en faveur de François Gontard, son oncle; — du contrat de mariage de Pierre Tussac de Vaison, et de Marie Bouchet dudit lieu (27 janvier 1755); — du contrat de mariage de Jean Bonnard et de Marie-Anne Regniaud; — du contrat de mariage passé entre noble Jean-Jacques-Christophe d'André de Rippert, fils de Jean-Joseph d'André et de Rose-Angélique de Rippert, avec Justine de Julien, fille de Gaspard François de Julien et de Rose de Béranger (12 mars 1755); — du contrat de mariage de Jean-Joseph Roman et d'Elizabeth Bommenel, etc.

B. 2601. (Cahiers.) — In-4° 259 feuillets, papier.

1790-1799. — Insinuations : d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Anne Bonfils en faveur d'Anne-Marie Maillet, sa nièce, épouse de Quenin Segond de Vaison (10 novembre 1789); — d'une donation de 150 livres faite par Françoise de Poyol, veuve de Pierre Toussaint Julian, de Vaison, en faveur d'Elizabeth Pellegrin (22 avril 1781); — d'une donation d'une terre d'environ 3 éminées, située au terroir de Vaison, quartier de Boyes, faite par Jean-François Gontard, en faveur des hoirs de François Charreton (21 mai 1781); — d'une donation d'une grange, avec son tenement, sise à Vaison, quartier de la Planchette, faite par Françoise Aubertin, veuve de Thomas Trouillet, en faveur d'Esprite-Flore Trouillet, sa fille (30 août 1781); — du contrat de mariage de Jean-Joseph Petit et de Marie-Rose-Elizabeth Gontard (25 février 1782); — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Elizabeth Masserotte, veuve de Jean-Laurent Andrie, en faveur d'Antoine Dufrène, de Vaison (22 avril 1782); — du contrat de mariage entre Jean-Antoine Fabre et Agathe Jaubert (10 fé-

vrier 1783) ; — du contrat de mariage de François-Mathieu Boulard et de Marie-Rose Crie, de Vaison (23 avril 1783) ; — du contrat de mariage entre Quentin Gresse et Marie Brunel (27 octobre 1783) ; — d'une donation de tous ses biens meubles et immeubles faite par Françoise Brusset, veuve de Pierre Plantevin en faveur de Jean-Esprit Gleyse de St-Marcelin (1^{er} décembre 1784) ; — du contrat de mariage d'Alphonse-César Rambaud et de Suzanne Sabatier de Marseille, etc.

COUR DE VILLEDIEU.

B. 2602. (3 cahiers.) — In-4° 473 feuillets, papier.

1741-1766. — Insinuations : du contrat de mariage de Chabrol et de Marie-Françoise Mielle, de Villedieu (29 août 1741) ; — du contrat de mariage de François Mondet et de Jeanne-Marie Julian, de Villedieu (20 septembre 1741) ; — du mariage de Joseph Carry avec Jeanne-Marie Bouyer (3 décembre 1741) ; — d'une donation de tous ses biens faite par Marie Bonnefoy, veuve d'Étienne Guintrand, de Villedieu, en faveur de Jean Guintrand, son fils, et de Thérèse et Justine Guintrand, ses deux filles, tous de Villedieu (11 décembre 1741) ; — d'une donation réciproque faite par Jean-Lanrent Daraty, maître chirurgien, et Éléonore Ponçon, mariés, de Villedieu (19 mai 1744) ; — de mariage entre Léon-Joseph Peyronnet et Marie-Anne Gerbaud, de Villedieu (25 juin 1745) ; — du contrat de mariage de Louis Estève et de Justine Mazon ; — du contrat de mariage de Jean-Joseph Nicolas, de Villedieu, et d'Elizabeth Pliquet, du même lieu ; — du contrat de mariage d'Étienne Dufrene, de Villedieu, et de Marie Tardieu, du même lieu (12 mai 1752) ; — du contrat de mariage entre Mathieu Beauchamp et Élizabéth Fangou, de Villedieu (19 avril 1754) ; — du contrat de mariage entre Joseph Chabrol et Marguerite Rolland, de Villedieu (28 octobre 1754) ; — du contrat de mariage entre Joseph-Louis Sicar et Elizabeth-Rose Alix de Villedieu (9 février 1755), etc.

COUR DE VISAN.

B. 2603. (Registre.) — In-4° 671 feuillets, papier.

1640-1641. Causes civiles. — Envoi en possession en faveur de Jean Hugues, d'une pièce de terre, sise à Visan et ayant appartenu à Guillaume Guichot (9 janvier 1640). — Compromis entre Jean Varnariet et Jeanne de Blauc, pour une somme de 50 écus 50 sous due par cette dernière. — Envoi en possession en faveur de Jean Tronc, de la maison des hoirs de feu Louis Tronc, moyennant la somme de 31 écus. —

Mandement judiciaire pour Siffrein Fauna contre Henri Contard. — Sommation faite par Vincent Arnaud, rentier des dîmes du prieuré de Visan, contre Jean Arnaud, rentier de l'évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, pour l'obliger à vider une salle de blé et nécessaire au Jésuite qui prêche le Carême audit Visan (21 février 1640). — Crie pour les consuls de Visan prescrivants, de fermer les granges inhabitables situées dans les champs, et de tenir les rues propres (19 avril 1640). — Lettre de châtelain de Visan, en faveur du sieur Jacques-Honoré Bérengier, du 23 avril 1640. — Requête du sieur Louis de Seguin, premier consul de Visan, au châtelain du dit lieu pour interdire au capitaine de la jeunesse de faire danser avec des violons ou d'organiser un bal, le jour de l'Ascension, à cause de la peste qui règne dans le voisinage ; — défense conforme à cette requête (16 mai 1640). — Commission de lieutenant de châtelain en faveur de Barthélemy Cellier, notaire, de Visan (16 août 1640). — Obtention d'inhibition pour Nicolas Icard contre les hoirs de messire Jean Bonnet, par Jérôme et Jean Bonnet. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean Bonnet par Jérôme et Jean Bonnet contre ses créanciers (6 septembre 1640). — Reddition des comptes de tutelle d'Étienne Martin et d'Isabeau Jauciens, frère et sœur de Visan contre Mathieu Pélissier, leur oncle et tuteur. — Plainte du sieur Claude Bouchony, notaire, père et procureur de Laurent Bouchony, recteur de la chapelle Notre-Dame l'Espérance, exposant que noble Antoine de Champière, prêtre, protonotaire du St-Siège Apostolique a fondé ladite chapellenie dans l'église paroissiale de Visan, en la dotant d'une rente annuelle de 7 florins à prendre sur une vigne de 30 journaux ou environ, que cette vigne est devenue la possession du sieur Mathieu Payet, de Visan, qui refuse d'acquitter la rente (11 février 1641). — Lettres de l'office de châtelain Visan en faveur d'Antoine Charbonnier dudit lieu du 4 avril 1641, nomination de Barthélemy Cellier comme lieutenant de viguier, etc.

B. 2604. (12 cahiers.) — In-4° 619 feuillets, papier.

1640-1647. — Causes. — Provision de tuteur pour les hoirs de feu Guillaume Genson, de Visan, contre Bertrand Clamenson du dit lieu (5 février 1640). — Provision de l'office de châtelain de Visan pour noble Alphonse de Piolenc, de Visan (du 20 avril 1640). — Demande en taxation de parcelle adressée au châtelain de Visan pour noble Elias Bérengier, docteur en médecine, de Visan, contre Claude Piellat (6 mai 1641). — Provision de tuteur pour Claude-Jean Goffeau et Pierre Chaix, enfants de feu Esprit Chaix, de Visan. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès etc.

B. 205. (Registre.) — In-4°, 724 feuillets, papier.

1618-1619. — Causes. — Demande par le recteur de l'hôpital de Visan, en paiement du legs fait à cet établissement par Claude d'Ancezone, femme en première noce de Jean Chaix (27 janvier 1618). — Obtention de gagière pour Jean Fiance contre Pierre Payan, de Visan, qui lui devait une pension annuelle de 3 Brins. — Enregistrement de lettres de provision de chatelain de Visan pour Clau le Bouchouy, notaire, du 21 avril 1618. — Enregistrement de l'office de lieutenant de chatelain en faveur de Jean Hugues, notaire de Visan (11 mai 1618). — Obtention de gagière par Pierre Roure, notaire de Visan, contre les hoirs de feu Bertrand Sauvan et Benoite de Bernard. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de feu Philippe Meysonnier par Antoine Doux, contre ses créanciers. — Commandement par Esprit Monnier contre Laurent Fabre et Charles Meffre, de Visan (7 septembre 1618). — Discussion des biens de Denis Chandron, contre ses créanciers. — Délivrance du souquet, du lieu de Visan, en faveur de Jean Couchet. — Discussion des biens de Denis Bandoin contre ses créanciers. — Délivrance du prix-fait du nouveau moulin à blé de la communauté de Visan par les consuls du dit lieu à Claude Grivel et Jean Fauchon, libérateurs du dit prix-fait (22 décembre 1618), etc.

B. 2603. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1669. — Causes. — Demande en restitution d'un fusil faite par Louise de Cellier, veuve d'Esprit Guintrandi contre Claude Pélissier, auquel son mari l'avait prêté avant sa mort (29 mars 1669). — Collocation et consignation de dot de Claude de Payen, veuve de feu noble François des Blancs, de Visan, contre les hoirs du dit feu sieur des Blancs et ses créanciers. (29 mars 1669). — Demande du sieur Raymond Antoine, sculpteur, de Visan, en paiement d'une somme de 1 pistole valant 11 livres 8 sous grosse monnaie que le sieur Juvin lui doit pour travail exécuté chez lui et d'un écu « pour la facture d'un ché-« rubin qu'il a fait sur la pierre pour le dit sieur Juvin (5 avril 1669). — Reddition des comptes tutélains de Melchior et Catherine Teard, frère et sœur, enfants héritiers de feu Blaise Teard, par le sieur Pierre Teard, tuteur, leur frère. — Provision de l'office de chatelain de Visan, en faveur de Pierre Hugues, apothicaire du 6 avril 1669. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant diverses familles de Visan, etc.

B. 2607. (Registre.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1670. — Causes. — Crée faite par Louis Vermenon, sergent de l'instance des consuls de Visan, de conduire à la « por-

« chegrade » que les particuliers tiennent à nourrisson par le dit lieu de Visan (7 février 1670). — Plainte de Jean Cassan, joueur de violon, de Malaucène, contre Pierre Briès, tisseur de toile de Visan, qui l'avait demandé pour jouer du violon avec sa bande le jour de la Ste-Blaise, comme capitaine de la confrérie, et qui une fois arrivé à Visan n'en avait plus voulu, prétendant qu'il ne l'avait point appelé (10 février 1670). — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire par Anne Couchet, veuve de Pierre Étienne, de Visan, contre les créanciers de Jean Couchet, son père. — Discussion des biens de feu Antoine Charpenne. — Demande en paiement d'un legs fait à la confrérie de St-Joseph et de Ste-Anne, établie, en l'église paroissiale de Visan, faite par les bailes et confrères contre Gabriel Armand, et fils héritier de feu Coulonne, sa mère (23 avril 1670). — Rapport de gagière et saisie pour le sieur Esprit Prat, exacteur des tailles et capages imposés en dernier lieu par la communauté de Visan sur les particuliers, contre Jean Savoie l'un d'eux. — Enregistrement des lettres de l'office de chatelain de Visan, en faveur de Pierre Fiance châtelain, du 28 avril 1670. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Marcel Ayme, héritier de Mathieu Trignan, contre ses créanciers, etc.

B. 2608. (8 cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1671. — Causes. — Demande en paiement d'une somme de 83 livres faite par Jean Alexandre, cordonnier à Visan, contre Jeanne de Donadiou, veuve de noble Alphonse de Piolene, pour des fournitures à elle faite (4 février 1671). — Délivrance des biens de feu Jacques Flaehaire, de Visan, en faveur de ses héritiers. — Demande de taxes de parcelle, par Béranger, chirurgien, contre les hoirs de Gabriel de Varennes. — Saisie et gagière pour Esprit Charbonnier de Visan, contre les hoirs de Marthe Jouve du dit lieu. — Obtention de commandement pour Anne de Bousquet femme de noble Simon Fabre, sieur de la Ramière, contre les hoirs de feu Roubet Chabert de Visan (9 avril 1671). — Réclamation du sieur Vincent Arnaud, hôte, de Visan, contre Jean Bonnet, souquetier moderne du dit lieu. — Mandement judiciaire pour le sieur Jean Piellat de Visan, contre Barthélemy Genson, Madeleine Martelle et Claude Roumane du dit lieu. — Discussion générale des biens de feu Couchet et de Pierre Étienne de Visan, contre leurs créanciers (25 mai 1671). — Obtention de gagière pour Pierre Taulier de Visan, contre Jean Mathieu du dit lieu (8 mai 1671). Nominations de tuteurs et curateurs, procurations oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2609. (Registre.) — In-4°, 337 feuillets, papier.

1675. — Causes — Commandement pour le sieur Jean Vigne et pour Jeanne Mettori, mariés, de Visan, contre les hoirs de feu Pierre Bouchon (14 février 1675). — Obtention d'arrêt et saisie pour le sieur Charles Elroni, de Visan, contre Daniel Versac de Visan. — Demande faite par Jean-Antoine Savoie, cordonnier, de Visan, en paiement d'une somme de 2 écus à lui due par Antoine Aubert. — Réclamation par la dévote confrérie du St-Esprit, érigée dans l'église paroissiale de Visan, contre Jean et Esprit Chastain, en paiement d'une somme de 6 livres 10 sous, montant d'une donation faite par Jean Chastain (26 mars 1675). — Criée faite par tous les carrefours, à la requête des consuls, commandant à tous les particuliers de Visan capables de porter les armes, qu'ils aient à les prendre pour faire honneur au St-Sacrement, lors de la procession de la Fête Dieu (12 juin 1675). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire faite par Jean-André Alméras, fils de feu Antoine. — Discussion des biens de Savin Langier contre Pierre Guignac. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, discussions de biens, acceptations d'héritage, etc.

B. 2610. (Registre.) — In-4°, 478 feuillets, papier.

1676. — Causes. — Criée faite, à la requête des consuls, commandant à tous les particuliers de Visan d'enduire et de réparer les murailles dudit lieu aux lieux nécessaires, chacun à proportion de la grandeur et largeur de la face et regard de sa maison, et ce, dans les huit jours (14 janvier 1676). — Provision de curateur pour Antoine Martin. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire, par Claude Brès, femme de Pierre Martin, fille et héritière de feu Marie Givarde (28 février 1676). — Délivrance des meubles d'Antoine Laurent. — Reddition des comptes d'Antoinette Peyroche, veuve de Claude Péliissier, contre Jean-Joseph Péliissier fils. — Discussion générale des biens de feu Antoine Alméras, à l'instance de ses créanciers, contre Claude Bouchon, curateur de la dite discussion (14 avril 1676). — Provision de châtelain de Visan, en faveur de noble Antoine Péliissier, docteur en médecine, du 30 avril 1676. — Demande de noble Alphonse de Piolene, de Visan, résident à Tulette contre noble Pierre Colomb, médecin dudit lieu, son beau frère (30 avril 1676). — Obtention de gagière pour noble Claude Coulon, tisseur de toiles, en qualité de mari de Marie Vigne, contre les hoirs de feus Jean Malosse et Marguerite Flachayre. — Criées faites, à la requête des consuls : commandant à tous les habitants de tenir les rues nettes, chacun devant sa maison, d'ôter les fumiers et les jas de

vers à soie et de n'entreposer ni mettre aucun fumier contre les murailles de la ville, à peine de confiscation et de 10 livres d'amende (27 mai 1676) ; — défendant de laver ou faire laver aucunes estrasses de coccons, depuis le grand chemin de Bouschet qui est dessous le grand moulin à blé, dans le béal dudit moulin, en haut pour éviter les immondices, la puanteur et même la mortalité du bétail, sous peine de confiscation et de 10 livres d'argent (9 juin 1676) ; — défendant d'étouffer les coccons des vers à soie dans les fonds de la communauté ni de jeter l'eau des bassines dans les rues (11 juin 1676) ; — défendant de garder aucun bétail dans les estouables, à peine de 5 livres d'amende (20 juin 1676) ; — commandant à tous les habitants de faire égaliser les poids et mesures dans les huit jours, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende (20 août 1676) ; — du 13 septembre 1676, défendant de vendanger ni faire vendanger avant 15 jours, sous peine de confiscation de vendange et de 5 livres d'amende. — Demande de dame Françoise Justine de La Tour, femme et procuratrice de noble Alexandre de Bergin, seigneur de Beaulos, avocat général du St-Siège Apostolique, tendant à ce que sa sœur, Madeleine de Bergin, femme de noble Christophe d'André, récemment décédée et ayant élu sa sépulture dans le tombeau de famille de ce dernier, y soit inhumée. — Demande du sieur Reymond Antoine, sculpteur de Visan, contre le sieur Jean Duraud, doreur d'Avignon, pour le contraindre à dorer, au prix-fait entre eux, un rétable placé dans la chapelle de Notre-Dame du St-Rosaire, en l'église paroissiale de St-Roman-en-Viennois, lequel rétable avait 20 pans de hauteur et 14 de largeur, ainsi que deux anges, avec une couronne et une Notre-Dame de 2 pieds et demi de hauteur et devait être doré pour le prix de 42 écus de 3 livres pièce, moitié bel argent et l'autre moitié en patats, payable un tiers au commencement de l'ouvrage, un tiers à moitié et l'autre tiers à la fin (10 novembre 1676). — Reddition de comptes tutélaires, nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, etc.

B. 2611. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1677. — Causes. — Discussion des biens de feu Jean Vigne, de Visan (21 janvier 1677). — Demande d'une pension viduelle par Anne Fauchon, veuve d'Étienne Gallier, contre les hoirs de ce dernier. — Délivrance des meubles de la discussion des biens du sieur Mathieu, de Visan. — Provision de l'office de châtelain de Visan en faveur de Claude Bouchon, apothicaire dudit lieu (29 avril 1677). — Criée faite à l'instance des consuls de Visan ordonnant d'enlever tous les fumiers qui sont dans la ville dans les huit jours, sous peine de confiscation (8 mars 1677). — Demande de Joseph de Seguin de Tulette prieur de Montmort, à l'effet de pousser Joseph Gravier de

Visan, en remboursement des sommes qu'il lui doit (19 mai 1677). — Plainte du sieur Claude Pélissier, curé perpétuel de l'église de Visan, contre Jean-Baptiste Guigon, rentier moderne de la dime dudit lieu. — Poursuite par les dévotes confréries de St-Joseph, de Notre-Dame, du St-Rosaire, de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes, du St-Esprit, de N.-D. des Sept-Douleurs et des Dames de la Charité, de Visan, contre Jean-François Richard, bourgeois du dit lieu, en remboursement d'une somme de 60 livres à elles léguées par sa femme (15 octobre 1677). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations et oppositions, inventaires de meubles après décès, etc.

B. 2612. (Registre.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1680-1681. — Causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Marguerite Dultier, femme de Joseph Pétroquin, de Visan, contre les créanciers de feu Jean Dultier, son frère (30 janvier 1680). — Demande de taxe de parcelle de dépens, par Jean-Claude Martinel, notaire et greffier de Visan, contre Madeleine Gontarde, veuve de Gabriel Danianne, et Jean-Pierre Vincent, (21 février 1680). — Création de sergent ordinaire de Visan, et son terroir, en faveur de Claude Montard, par Pierre Fiance, châtelain dudit lieu (2 avril 1680). — Discussion générale des biens de Jean Dan, à la requête de ses créanciers. — Reddition des comptes tutélaires des hoirs de Jean Mauchand, contre Joseph Morel, héritier de Sébastienne Teste, sa mère. — Provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Joseph du Roure, docteur ès droits, du 29 avril 1680. — Criées faites à la requête des consuls: du 2 mai, défendant de chasser, pendant les trois mois mentionnés par les règlements sur cet objet; — du 14 mai 1680, enjoignant aux propriétaires de couper les branches des arbres qui sont sur les grands chemins. — Envoi en possession, pour noble Christophe d'André, d'une terre par lui acquise, à l'enchère publique, provenant des biens de feu Jean Brès, de Visan. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 29 mai 1680, en faveur de Jean-François Richard. — Défense, du 12 juin 1680, faite par les consuls, aux portiers des portes de la ville, d'ouvrir lesdites portes, pour laisser sortir ou entrer les particuliers dudit lieu, à peine de 10 livres d'amende. — Présentation des lettres de l'office de procureur fiscal de Visan, en faveur du sieur Jean Guigon, dudit lieu. — Discussion des biens de Jean-Pierre Gambus, contre Pierre Taulier. — Criée faite, à la requête des consuls de Visan, commandant aux particuliers dudit lieu, qui ont des pièces de terre aboutissant aux chemins publics, dans le territoire de Visan, de faire réparer lesdits chemins, chacun en face de sa pièce — Acceptation d'héritage sous

bénéfice d'inventaire, par Anne et Louise de Celliers, de l'héritage de Jean Boisme, de Suze, contre ses créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2613. (Registre.) — In-4° 466 feuillets, papier.

1682. — Causes. — Délivrance des biens de Pierre Arnaud, de Visan. — Criée faite par l'ordre des consuls de Visan, joint à eux, les maîtres des victuailles, commandant aux habitants de faire « allialer » les puids et mesures, dans les huit jours (13 février 1682). — Reddition de comptes tutélaires, par Antoinette Piot, veuve de Jean-Savin Laurent, mère et tutrice de Laurent fils. — Provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur du sieur Joseph Guigon, notaire, de Visan, du 30 avril 1682. — Nomination par ledit châtelain, de Pierre Guigon, son père en qualité de lieutenant, 3 mai 1682. — Poursuites de la dévote confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Jean Faget, nouvel habitant dudit lieu (30 juin 1682). — Criée faite, à la requête des consuls de Visan, défendant à tous les habitants de répandre l'eau du béal des moulins à blé du présent lieu, depuis le samedi à midi, jusqu'au dimanche suivant, à peine de payer double ban et de 5 livres d'amende (12 juillet 1682). — Nomination par Joseph Guigon, notaire et châtelain de Visan, du sieur Pierre Taulier, comme son lieutenant (10 septembre 1682). — Délivrance des biens meubles de feu Guillaume Vigne. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, acceptations d'héritage sous bénéfice d'inventaire, etc.

B. 2614. (Registre.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1683. — Causes. — Envoi en possession pour Augustin Gambus, grauger de Visan, de la vigne, par lui acquise à l'enchère et encau public de la discussion des biens de feu Jean-Pierre Gambus, son frère dudit lieu (11 février 1683). — Provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Joseph Guinrandy, dudit lieu, du 30 avril 1683. — Discussion des biens de feu François Chassagne, à l'instance de ses créanciers, contre Pierre Taulier, notaire et curateur, pourvu en ladite discussion. — Criées faites, à la requête des consuls: pour enlever les fumiers, qui se trouvent dans les rues de Visan et prescrivant de nettoyer les rues, pour le passage de la procession de la Fête-Dieu (14 juin 1683); — défendant de paître ou faire paître aucun bétail dans les estoumbles, si ce n'est huit jours après la Nativité de St-Jean-Baptiste (16 juin 1683) — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, reddition de comptes de tutelle, inventaires après décès, etc.

B. 2615. (Registre.) — In-4°, 355 feuillets, papier.

1684. — Causes. — Discussion des biens d'Antoine Trone, à l'instance de ses créanciers (29 décembre 1684, an de la Nativité.) — Provision de l'office de châtelain de Visan, pour noble Pierre Colomb, docteur en médecine, habitant dudit lieu, du 27 avril 1684. — Reddition des comptes tutélares de Claude Bauchon, apothicaire de Visan, tuteur de Jeanne Bauchon, sa nièce (29 avril 1684). — Criées faites à la requête des consuls de Visan: défendant de chasser à quelque sorte de chasse que ce soit, pendant les trois mois de l'année portés par les règlements (6 mai 1684); — enjoignant à tous les habitants d'ôter les fumiers qu'ils ont près les murailles de la ville (7 juin 1684); — défendant de garder aucun bétail dans les vergers et vignes, sous peine de 10 sous d'amende par tête, et du double ban, pour le berger. — Obtention de commandement pour noble Louis de Séguin, de St-Martin, coseigneur de Piégon, de Visan, contre Joseph et Charles Julian, frères, ses rentiers, dudit lieu. — Procès-verbal de l'assemblée des notaires de Visan, du 2 septembre 1684, pour la ratification de la délibération prise en l'assemblée des notaires du ressort de la judicature de Valréas, tenue le 5 avril 1684. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2616. (Registre.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1685. — Causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Jean-Esprit Richard, prêtre, fils et héritier universel de feu Jean-François Richard, bourgeois de Visan (13 janvier 1685). — Discussion des biens de Jean-Pierre Gambus, à l'instance de ses créanciers, (22 janvier 1685). — Obtention de gagière, par messire Louis de Séguin, St-Martin, coseigneur de Piégon, de Visan, contre Joseph Arnaud, granger des granges des Bourdeaux, dudit lieu. — Demande de taxes de parcelles, par Pierre Taulier, notaire de Visan, contre les hoirs de Toussaint Baudoy (10 mars 1685). — Discussion des biens de feu François Chassagne, à l'instance de ses créanciers, contre Pierre Taulier, notaire et curateur. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 21 avril 1685, en faveur de François Varennes, dudit lieu. — Criées: faites à la requête des consuls défendant de laver ou faire laver aucuns draps, linges, herbes, ni autres immondices, aux bassins et réservoirs des fontaines dudit lieu (9 mai 1685); — prescrivant à tous ceux qui possèdent des mousquets, fusils et autres armes, de les nettoyer et tenir prêts, pour servir à la bravade qui se fera à la venue du vice-légal d'Avignon à Visan, le mardi 26 juin 1685, à peine de 5 livres d'amende

(23 juin 1685); — défendant à tous les habitants de vendanger, avant la St-Mathieu (17 septembre 1685); — défendant aux bergers et gardiens des bestiaux, d'en garder dans les vignes avant qu'elles soient vendangées, sous peine de double ban et d'une amende de 5 livres (24 septembre 1685). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, délivrances de biens, etc.

B. 2617. (Registre.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

1686. — Causes. — Demande de noble François de Ville-neuve de Martinian, en qualité de syndic des habitants forains de Visan, et par noble Louis de Séguin de St-Martin, coseigneur de Piégon, exposant « que pour empêcher l'établissement des RR. P.P. Carmes Déchaussés au présent lieu, il « leur seroit nécessaire d'avoir une attestation sommaire et « en forme » des oppositions faites par cette partie des habitants, audit établissement (17 janvier 1686). — Testament de Claude de Pellissier, prêtre et ancien curé de Visan. Il élit sa sépulture dans l'église paroissiale. Il fonde, dans ladite église, la prédication de la très sainte parole de Dieu, et laisse, pour cette œuvre, la somme de 200 écus, à prendre sur ses biens. Il lègue aux confréries de Notre-Dame du Suffrage, pour les âmes du Purgatoire, de Notre-Dame du Rosaire, du St-Esprit, de St-Vincent, de St-Joseph, de Ste-Anne et Sainte Blaise, érigées dans la dite église, la somme de 60 livres, monnaie courante. Il lègue à la chapelle Notre-Dame d'Entreles-Vignes, dehors Visan, la somme de 10 livres et pareille somme à la chapelle des Pénitents Blancs. Il lègue ses meubles et autres biens aux membres de sa famille (26 avril 1686). — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 23 avril 1686, en faveur de Charles Guintrandy, dudit lieu. — Criées faites à la requête des consuls: défendant d'abattre les muriers, sous peine de 5 livres d'amende; — prescrivant à tous les habitants, de nettoyer les rues et de parer et orner, pour le passage de la procession de la Fête-Dieu, (12 juin 1686); — défendant d'aller garder ou faire garder et dépaître aucun bétail dans les estoubles, à peine de double ban et de 5 livres d'amende; — défendant à tous hôtes et hôteses, à tous manganiers et manganières, de faire débiter du pain, pour vendre plus que d'un sou, de poids et bonne qualité (15 septembre 1686); — défendant de vendanger ou faire vendanger, avant la Saint-Mathieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, discussions générales de biens, etc.

B. 2618. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1687. — Causes. — Reddition des comptes de tutelle de Jean Granier, fils et héritier de Charles et de Catherine Baussan,

de Visan, par Elzéar Granier, son cousin et tuteur (15 janvier 1687). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Antoine Sallérieu, oncle et tuteur de Marie Sallérieu, héritière de feu Aubon Sallérieu (29 janvier 1687). — Mandement judiciaire pour noble Louis-François des Blancs, de Visan, contre Jacques Teyssier, dudit lieu. — Provision de tuteur pour les enfants de Pierre Charavail et François Arnaud, de Visan. — Discussion générale des biens de Jean et de Philibert Malosses, frères, et de Catherine et Marguerite Flachayre, sœurs, leurs femmes. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 22 avril 1687, en faveur de Joseph Piellat. — Nomination, en qualité de lieutenant du châtelain, de Joseph Piellat, son cousin. — Criées faites, à la requête des consuls de Visan : défendant de chasser pendant les temps prohibés par les règlements (3 mai 1687) ; — de porter ni entreposer aucuns débris, terres ou pierres contre la chapelle des Pénitents Blancs dudit lieu, sous peine de 10 livres d'amende (3 mai 1687) ; — défendant de faire vendre ni débiter aucun pain que du poids d'un sou, selon le tarif de Visan, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende (16 mai 1687) ; — prescrivant de faire porter hors les murailles vieilles de Visan, tous les fumiers et immondices, et ce, dans les trois jours, sous peine de 5 livres d'amende (19 mai 1687) ; — défendant de prendre et dériver l'eau du béal des moulins ou de curer ledit béal, sous peine de double ban et de 5 livres d'amende (22 mai 1687) ; — prescrivant à tous les boulangers de ne débiter du pain que de bonne qualité (22 mai 1687) ; — défendant à tous particuliers de veiller, après neuf heures du soir et particulièrement aux hôtes et hôtesses de vendre ou débiter du vin et de retirer aucune personne dans leur logis ou cabaret passé la dite heure (22 septembre 1687). — Nominations de tuteurs, inventaires après décès, procurations, oppositions, etc.

B. 2619. (Registre.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

1688. — Causes. — Poursuites du recteur de l'hôpital de Visan, contre Claude Pélissier, en remboursement d'un capital de 20 écus (4 février 1688). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, pour Antoine Sallérieu, oncle et tuteur de Jeanne Sallérieu, fille de feu Aubon Sallérieu, de Visan. — Criée faite à la requête des consuls de Visan, par le sergent du lieu, défendant de chasser pendant les mois d'avril, mars, juin et juillet (12 avril 1688). — Lettres patentes de châtelain de Visan, en faveur de Jean Bérenger, de Visan (29 avril 1688). — Nomination de lieutenant de châtelain, en faveur de noble Joseph du Roure (1 mai 1688). — Défense, de par les consuls : à tous les habitants de laver aucuns linges et draps sales ou de jeter des immondices dans les fontaines ; — de faire paître aucun bétail dans le terroir appelé

de Beylie (2 mai 1688) ; — de caballer ou s'attrouper ou d'aller de nuit, après neuf heures sonnées, et aux hôtes ou cabaretiers de tenir leurs logis ouverts après la dite heure, sous les peines portées par les règlements et statuts dudit lieu (4 mai 1688). — Criées : portant défense de jouer au maille au grand chemin de Valréas et en aucun autre chemin public (17 mai 1688) ; — prescrivant de faire enlever tous les fumiers qui sont dans la ville, dans les moulins et corps de gardedes portes et dans les rigolles, dans trois jours, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende (16 juin 1688) ; — défendant de vendanger avant le mercredi qui suit la St-Michel, sous peine de confiscation de la vendange et d'une amende de 5 livres. — Prestation de serment de fidélité au roi Louis XIV prêté le 3 novembre 1688, par Jean-Claude Martinel, notaire et greffier de Visan. — Même serment, prêté le 8 novembre 1688, par Jean Bérenger, châtelain dudit lieu. — Lettres de sergent royal au lieu de Visan délivrées, le 8 novembre 1688, par Esprit Chauhardy, docteur ès droits, lieutenant-général pour le Roi, au comté de Venise, en faveur de Jean Maret. — Défense, de par les consuls, à tous cabaretiers, hôtes et hôtesses, de donner à boire et à manger à aucune personne, après neuf heures sonnées, sous peine de 5 livres d'amende (18 novembre 1688). — Criée de par les consuls, prescrivant à tous les particuliers, de prendre les armes à feu pour assister au feu de joie que la communauté fera faire en l'honneur de Mgr le Dauphin, pour la prise de Phalsbourg, et de tirer quelques coups de fusils, à peine de 5 livres d'amende (2 décembre 1688). — Provision de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, enregistrements de causes, etc.

B. 2620. (Registre.) — In-4°, 625 feuillets, papier.

1689. — Causes. — Criées par les consuls prescrivant, ensuite d'un ordre de M. de Grignan, lieutenant général de Sa Majesté en Provence aux paysans de Visan de porter leurs fusils, mousquets, mousquetons, pistolets, carabines, épées, poignards, bayonnettes et autres armes entre les mains des consuls, sous les peines indiquées (26 décembre 1689). — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 23 mai 1689, en faveur de Hyacinthe Richard, bourgeois dudit lieu. — Obtention d'arrêt pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre les consuls, pour la reddition de leurs comptes et surtout de 717 livres 6 sous que la dite communauté doit au dit Hôtel-Dieu, pour plusieurs années d'arrérage de quatre pensions (30 juin 1689). — Criée faite, à la requête des consuls, commandant à tous de ne faire débiter ni vendre d'autre pain que d'un sou, de poids et de bonne qualité, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende, conformément aux statuts. — Défense, de par les dimiers de Visan, à tous les habitants, de

rentrer dans le dit lieu ou dans les granges de leur habitation aucun blé, légumes et fruits qui se doivent dimer, avant qu'ils ne soient dimés, sous peine de confiscation et de 50 livres d'amende (5 juillet 1689). — Commandement fait à l'instance des consuls à Elzéar Guigon, dit Ravat, de réparer et réparer le pont qu'il a rompu au quartier de la Croze, le long du chemin du Bois-Batard et ce, dans le jour, à peine de mandat exécutif. — Défense, de par les consuls, à tous les habitants de vendanger ou de faire vendanger avant le premier lundi du mois d'octobre, à peine de confiscation des vendanges et de 5 livres d'amende (25 septembre 1689). — Criée, de la part des consuls, prescrivant à tous les habitants de réparer et « raccommoier » les chemins publics et particuliers, *sive viols*, du terroir de Visan, dans les 3 jours prochains, sous peine de 11 livres d'amende (25 septembre 1689). — Enregistrement des lettres de l'office de châtelain, du 11 novembre 1689, en faveur de Joseph Guinrandy, de Visan. — Criée défendant d'aller glaner des olives dans les vergers d'oliviers avant que la cueillette des olives ne soit entièrement achevée (29 novembre 1689). — Procureations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes, etc.

B. 2621. (Registre.) — In-4°, 495 feuillets, papier.

1690. — Causes. — Criées faites, du mandement du châtelain, à la requête des consuls : prescrivant à tous les habitants de Visan de faire alliaier leurs poids et mesures aux maîtres égaliseurs ou alliateurs jurés du lieu, dans les huit jours, sous peine de confiscation et de 5 livres d'amende (30 décembre 1690) ; — défendant à tous hôtes et hôtesses, cabaretiers ou cabaretières, de tenir leurs portes ouvertes, ni de donner à boire ou à manger, après neuf heures du soir, sous peine de 5 sous d'amende (30 décembre 1690). — Obtention de commandement par Jean-Baptiste Guigon et Étienne Rat, recteur et trésorier de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre Jean Faget, maçon, et François Richard, maçon, de Tuilette, adjudicataires du prix fait des réparations à faire audit Hôtel-Dieu, qui n'exécutaient pas les conditions de cet acte. — Discussion des biens de feu Jean Chastan et de Louise Grasse, mariés, contre noble Joseph Fiance, docteur ès droits et curateur de la dite discussion. — Enregistrement des lettres de châtelain de Visan, du 20 avril 1690, en faveur de Pierre Fiance, bourgeois dudit lieu. — Criée, à la requête des consuls, enjoignant aux habitants de nettoyer les rues devant leurs maisons, à cause du passage de la procession du St-Sacrement (24 mai 1690). — Défense de vendanger ou de faire vendanger, avant le premier lundi d'octobre (2 octobre 1690). — Reconnaissance d'une promesse privée par Louis Granier, de Rochegude, pour Pierre Agnès, de Visan. —

Réclamation par messire Louis de Séguin de St-Martin, coseigneur de Piégon, de Visan, contre Jean-Pierre Morel, menuisier dudit lieu, de deux chassis de bois avec leur dormant qu'il lui a donnés à raccommoier, il y a deux ans, et pour lesquels il a payé d'avance un écu blanc. — Propositions faites par les consuls de modifications aux statuts de Visan ; demande adressée par les consuls, dans ce sens, au vice-légit (11 décembre 1690). — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procureations, oppositions, enregistrements de causes, etc.

B. 2622. (Registre.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1691. — Causes. — Supplique du sieur Jean-Esprit Richard, prêtre, recteur de la chapellenie de Notre-Dame d'Espérance érigée en l'église paroissiale de Visan, adressée à l'évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, pour l'autoriser à relever l'autel de la dite chapelle supprimée au profit des Confréries du Saint-Sacrement, des Ames du Purgatoire et des Agonisants (19 janvier 1691). — Reddition des comptes de l'Hôtel-Dieu de Visan, par noble Pierre Colomb, docteur en médecine, recteur vieux dudit Hôtel-Dieu (7 février 1691). — Enregistrement des lettres de l'office de châtelain de Visan, du 5 mai 1691, en faveur de Louis de Séguins, de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, de Visan ; — nomination par ledit châtelain de noble Joseph-Marie Fiance, docteur ès droits en qualité de lieutenant dudit châtelain. — Criée faite, à la requête des consuls, portant commandement à tous les habitants de nettoyer les rues et de les tapisser et orner sur le passage de la procession du St-Sacrement, sous peine de 5 livres d'amende (13 juin 1691). — Criée faite, à la requête de madame la prieure de Nyons, faisant commandement à tous ses débiteurs de payer, entre ses mains ou celles de son procureur, les arragés de cens qui lui sont dus (11 août 1691). — Demande en taxe de parcelle faite par Joseph Isnard, chirurgien, habitant de Visan, contre Jean-Pierre du Roure, notaire dudit lieu. — Commandement fait, à la requête d'Esprit-Pierre d'Antoine, curé de Visan, à Jean Alexandre cordonnier, d'ôter tout le fumier qu'il y a dans la rue appelée Mirabelle, entre l'église paroissiale et le presbytère. — Nominations de tuteurs et curateurs, procureations, oppositions, inventaires après décès, discussions de biens, etc.

B. 2623. (Registre.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1692. — Causes. — Défense, de par les consuls, aux hôteliers et cabaretiers de donner à boire ou à manger après neuf heures du soir (7 février 1692). — Criées, à la requête des consuls, enjoignant de rompre et ôter les glaces chacun

devant sa maison, sous peine de 5 livres d'amende et autre peine arbitraire (7 février 1692) ; — d'enlever la neige qui se trouve dans les rues et qui intercepte les communications (12 février 1692) ; — enjoignant à tous les habitants, par ordre du vice-légat, de sortir ni extraire du territoire de Visan, aucuns blés ni autres grains, sous peine de confiscation (19 février 1692). — Enregistrement des lettres de châtelain de Visan, du 24 avril 1692, en faveur de noble Jean-Marie Fiancee, docteur en médecine dudit lieu. — Nomination de lieutenant de châtelain, en faveur de Joseph Guintrand, de Visan (2 mai 1692). — Criées de la part des consuls : faisant défense à tous de jeter des immondices dans les réservoirs, sive bachas, des fontaines, sous peine de 5 livres d'amende (7 mai 1692) ; — défendant de chasser, pendant les mois de mai, juin et juillet (2 mai 1692). — Criée, à la requête des consuls, prescrivant à tous les habitants qui auraient besoin de blé pour leur provision jusques à la prochaine récolte, d'aller trouver les consuls, qui leur en feront délivrer moyennant 18 livres de Roi la saunée (6 juin 1692). — Criée faite, à l'instance des fermiers des moulins à blé de la communauté et à la requête des consuls, défendant à tous les habitants, d'aller moudre leur blé ou le faire moudre hors du territoire, attendu que les moulins ont été mis en bon état et que l'eau ne manque plus, le tout à peine de confiscation des grains et farines et de 5 livres d'amende (31 août 1692). — Défense à tous les habitants, à la requête des consuls, d'entrer ni porter aucun raisin ou vendanges jusques au temps permis pour vendanger, attendu la cherté du vin et le peu de raisin qui se trouve aux vignes (16 septembre 1692). — Provisions de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, discussions générales de biens, enregistrements de causes, etc.

B. 2624. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1693. — Causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Michel Guigon, tuteur de Charles et Marie Arnaud, frère et sœur, de Visan, contre les créanciers des biens et héritage d'Honoré Guigon, leur mère (17 janvier 1693). — Enregistrement des lettres de provision de châtelain de Visan, en faveur de Joseph Guintrand, bourgeois dudit lieu (5 avril 1693). — Criées faites : à l'instance des consuls défendant de chasser en aucune sorte de chasse, pendant les quatre mois de l'année défendus, sous les peines portées par les réglemens (2 mai 1693) ; — à l'instance des consuls, commandant à tous les particuliers et habitants de Visan ayant bâtimens et rues où la procession de la Fête-Dieu doit passer, de nettoyer et parer les dites rues (17 mai 1693). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'An-

toine Frigière, oncle et tuteur par Jean-Joseph Frigière, son neveu. — Criées faites à la requête des consuls : commandant à tous les habitants de Visan, de faire vérifier et égaliser leurs poids et mesures aux allialeurs jurés, dans les huit jours, sous peine de confiscation et de 25 livres applicables au fise (5 septembre 1693) ; — défendant de faire dépaître aucune sorte d'animaux dans les vignes, à peine du double ban et d'une amende de 10 sous (10 octobre 1693). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2625. (Registre.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

1694. — Causes. — Criée faite, à la requête des consuls défendant à tous, de chasser en aucune sorte de chasse pendant les trois mois défendus. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Joseph Messié par Étienne Messié, son fils contre tous ses créanciers. — Criée faite, à la requête des consuls, commandant à tous les habitants de nettoyer les rues pour le passage de la procession de la Fête-Dieu (1^{er} juin 1694). — Mandat judiciaire pour noble Antoine Pélissier, docteur en médecine, de Visan, ordonnant à Michel Armand dudit lieu, de lui payer la somme de 40 écus, monnaie de Roi, pour prix de 5 saunées de seigle. — Promesse d'arrentement d'une terre située à Visan, lieudit aux Molières, faite par noble Gabriel de Lapis, prêtre et sacristain de Visan, contre Claude Peyron dudit lieu. — Discussion générale des biens de Jean-Pierre et Joseph-François Arnaud, à l'instance de leurs créanciers, contre le curateur à plaid pourvu en la dite discussion. — Criées faites, à la requête des consuls de Visan : défendant de vendanger jusqu'au 15 octobre, à peine de confiscation des vendanges et d'une amende de 5 livres (6 octobre 1694) ; — commandant de réparer, chacun au devant de chez soi, dans les trois jours qui suivront, les chemins et ruelles à peine de les voir visiter et réparer à ses dépens et d'une amende de 5 livres ; — commandant à tous les habitants de faire alliaier leurs poids et mesures, dans les huit jours prochains, sous peine de confiscation des poids et mesures et de 5 livres d'amende (26 novembre 1694). — Procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2626. (Registre.) — In-4°, 355 feuillets, papier.

1695. — Causes. — Discussion des biens de Jean Granier, à la requête de ses créanciers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Michel Guigon par Charles et Marie Arnaud. — Criée faite, à la requête des consuls, prescrivant aux habitants d'enlever les glaces des rues à peine de 5 livres d'amende. — Discussion générale des biens de Jean

Granier à l'instance de ses créanciers. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 8 avril 1695, en faveur de Hyacinthe Richard, bourgeois dudit lieu. — Commandement fait à la requête des lecteur et trésorier de la confrérie du Sacrement, érigée en l'église paroissiale à Jean Perben de payer à la confrérie ce qu'il lui doit. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2627. (Registre.) — In-4°, 562 feuillets, papier.

1696. — Causes. — Reddition des comptes tutélares des hoirs de Jean François Arnaud, chirurgien, oncle et tuteur, en son vivant, des hoirs de feu Guillaume Vigne. — Discussion générale des biens de Pierre et Antoine Estève, contre Paul-Antoine du Roure, curateur de la succession. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 27 avril 1696, en faveur de Pierre Cellier, dudit lieu. — Nomination du sieur Paul-Antoine du Roure, en qualité de lieutenant du châtelain (11 mai 1696). — Criées faites à la requête de consuls : d'orner et tapisser les rues, sur le passage de la procession de la Fête-Dieu sous peine de 5 livres d'amende (20 juin 1696) ; — défendant d'aller garder ni faire dépaître aucune sorte de bétail dans les estouilles du terroir de Visan (21 juin 1696). — Reconnaissance d'une promesse privée de 30 livres, monnaie de Roi, faite par noble François de Pologne, en faveur de François Tanchon, hôte dudit lieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes, inventaires après décès, etc.

B. 2628. (9 cahiers.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1697. — Causes. — Criée faite, à la requête des consuls à tous, en vertu d'une délibération du conseil, de venir déclarer les pièces, fonds et propriétés qu'ils ont acquises qui ne sont pas comprises dans le cadastre, sous peine de payer la cote double de l'imposition qui sera faite (6 janvier 1697). — Demande en taxation de parcelle faite par noble Pierre Colomb, docteur en médecine, de Visan, contre Pierre Cellier dudit lieu. — Obtention de gagière par Louis Taulier, notaire, comme privée personne, contre Emmanuel Granger, de Visan. — Reconnaissance de promesse privée par Joseph-Simon Martinel, notaire, de Valréas, en faveur de Jacques Font, de Visan. — Demande de Boudon Cresque, juif, de la carrière de Carpentras, contre Joseph Flaehayre, hôte, du lieu de Visan, qui lui doit 1 écu. — Discussion générale des biens de Balthazar et d'Antoine Salériu, à l'instance de leurs créanciers. — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 26 avril 1697, en faveur de François Varennes, du

dit lieu. — Criée faite à la requête des consuls, défendant de jeter des immondices par les fenêtres sous peine de 5 livres d'amende et de payer les habits endommagés. — Défense, de par les consuls, d'ôter les blés des « heres » jusqu'à ce qu'ils aient été dimés, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende. — Nomination de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2629. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1698. — Causes. — Criée faite du mandement du châtelain à l'instance des consuls et communauté, défendant à tous les hôtes et hôtesses, cabaretiers et cabaretières de tenir leurs loges et cabarets ouverts et de donner à manger et à boire, pendant les offices, comme aussi à tous les particuliers d'aller boire et manger auxdits lieux, pendant le même temps (25 décembre 1698). — Provision de l'office de châtelain de Visan, du 8 avril 1698, en faveur de messire Joseph Piellat, bourgeois dudit lieu. — Compromis entre noble Pierre Colombe, docteur en médecine, tant à son propre que pour et au nom de Joseph Arnaud de Visan. — Exposition pour noble Pierre de Piellat, seigneur de Buisson, héritier testamentaire de demoiselle Claude de Ravanol, épouse, en son vivant, de Joseph Guinrandy, bourgeois de Visan (16 mai 1698). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2630. (7 cahiers.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1699. — Causes. — Obtention d'inhibition et ajournement pour Pierre Fiance, bourgeois de Visan, contre François Varennes dudit lieu, pour un passage qu'il lui dispute dans ses prés (29 décembre 1699). — Création de sergent ordinaire de la cour de Visan pour Jacques Gibert, de Tulette. (29 décembre 1699). — Commandement pour noble Antoine Pélissier, docteur en médecine, de Visan, contre les hoirs de Claude Moutarde dudit lieu, pour un paiement de 9 livres restant de 150 livres à lui dues. — Criée faite, par ordre du vice-légal, enjoignant à tous les propriétaires de réparer ou de faire réparer les chemins dans les huit jours, chacun à l'endroit de sa propriété (14 janvier 1699). — Demande de taxe de entrat des hoirs de Jean-Joseph Chabert, en son vivant notaire apostolique et royal, habitant de Tulette, contre Jean-Pierre Moret, meunier. — Défense, de par les consuls, de garder ou de faire garder aucun bétail dans les estouilles sous peine de payer double ban et de 5 livres d'amende (21 juin 1699). — Poursuite des consuls de la communauté contre François Richard, maçon, de Tulette, et ses compagnons pour inexécution du prix-fait qui leur avait été attribué (22 juin

1699.) — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc.

B. 2631. (6 cahiers.) — In-4°, 354 feuillets, papier.

1700. — Causes. — Criée, de par les consuls, portant commandement à tous les acheteurs de l'é de M^r Piellat que la dite communauté leur a fait livrer, d'en payer les fruits au sieur Jean Alexandre, exacteur, député par le sieur Piellat (16 mars 1700). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, de Jeanne Marie Audrieu contre tous ses créanciers. — Reddition des comptes tutélaires de Jeanne-Marguerite de Varennes, fille et héritière de feu Gabriel, de Visan, contre Michel Pélissier, notaire, son oncle et tuteur, dudit lieu. — Criée ordonnant à tous les particuliers et habitants de Visan d'ôter le fumier et de nettoyer les rues où la procession du Saint-Sacrement doit passer en juin 1700. — Discussion des biens de feus Jacques et Charles Pons, frères, de Visan, contre noble Joseph-Marie Fiance. — Enregistrement des lettres de provision de l'office de châtelain de Visan, données par le vice-légat Guallieri, le 2 avril 1700, en faveur de Jean-Baptiste Guignon, dudit lieu. — Provision de lieutenant, en faveur de noble Joseph-Marie Fiance. — Défense aux habitants de faire sécher ou déposer aucuns draps ou linge s sur les murs de la ville (19 juin 1700). — Obtention de contrainte pour les recteurs et confrérie des Pénitents Blancs, de Visan, contre tous leurs débiteurs (27 septembre 1700). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations oppositions, inventaires après décès, etc.

B. 2632. 7 cahiers.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1701. — Causes. — Reconnaissance de promesse privée de Dominique Vachon, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Visan, contre Jean Alexandre, cordonnier, de Visan (26 janvier 1701). — Obtention de commandement pour Joseph Gontier, jeune, de Visan, contre Joseph Manici dudit lieu. — Demande de noble Pierre Colomb, docteur en médecine, de Visan, contre Jean Foyet, maçon dudit lieu, pour le forcer au paiement d'une location de deux ans et demi, d'une maison, à raison de 10 livres par an (10 février 1701). — Défense à tous les habitants de laver aucune lessive ni draps, linges sales ou autres immondices au béal des moulins, sous peine de 25 livres d'amende (5 novembre 1701). — Défense de glaner des olives aux vergers des oliviers du territoire de Visan, qu'après quinze jours prochains (10 novembre 1701). — Délivrances de meubles et autres effets. — Obtention d'inhibition pour dame Louise de Malouche, veuve de M de Lapalud, habitant d'Avignon, contre Alexandre et

les hoirs de Pierre Raynaud, grangier de Visan. — Défense de laver la lessive, linges, ou autres immondices au béal des moulins (5 décembre 1701). — Criée prescrivant à tous ceux qui ont des propriétés joignant les chemins de les réparer, à peine de les voir réparer à leurs dépens (10 décembre 1701). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles, etc.

B. 2633. (Registre.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

1702. — Causes. — Commandement de messire Alphonse de Bérard, seigneur d'Ililins et de Serpèze, et dame Mariane de Piellat, contre les hoirs de Barthélemy Roddè (19 janvier 1702). — Obtention de gagière pour noble Joseph Duroure, docteur ès droits, de Visan, contre Claude Grimaud, dudit lieu, pour une pension annuelle de 10 livres 10 sous qu'il lui avait vendue. — Lettres du vice-légat Sanvitali, du 23 février 1702, aux consuls de Visan, pour faire assembler leur conseil et pour procéder à la nomination de trois personnes propres à remplir la charge de châtelain dudit lieu, vacante par la mort de noble Pierre Colomb. — Provision de l'office de châtelain de Visan, par le même vice-légat, du 27 février 1702, en faveur d'André Fiance, bourgeois dudit lieu. — Nomination de lieutenant de châtelain, en faveur de noble Joseph-Marie Fiance (1 mars 1702). — Obtention de gagière, par le recteur du collège de la Compagnie de Jésus, d'Avignon, contre Claude Grimaud, cardeur à laine, de Visan, pour les arrérages d'une pension annuelle de 6 livres 3 mars 1702). — Condamnation de Claude Roux, père de Marguerite Roux, à payer 32 sous et un liard à noble Pierre Pélissier, capitaine de la jeunesse, de Visan, pour le droit de sortie de la dite Marguerite, qui doit aller habiter Montségur avec son mari (26 mai 1702). — Criée faite, à la requête des consuls et prescrivant d'orner les rues par où doit passer le St-Sacrement (14 juin 1702). — Nominations de tuteurs, délivrances de biens, inventaires après décès, etc.

B. 2634. (Registre.) — In-4°, 369 feuillets, papier.

1703. — Causes. — Demande de contrainte faite par les consuls de Visan, contre Charles Guintraudy, exacteur des tailles et cappages de la dite communauté (26 janvier 1703). — Reconnaissance de promesse privée par Marie Chalfroy femme de Jean Farnier, de St-Nazaire-le-Désert, en Dauphiné, contre Jean Ture, fils et héritier de Jacques Ture, de Visan (9 mars 1703). — Obtention de saisie par Elzéar Duroure, prêtre, comme privée personne, contre les hoirs de Joseph Piellat, en paiement d'une somme de 45 livres. — Gagière pour les consuls et communauté de Visan, joint à

eux Joseph Teyssier, trésorier moderne, contre Félix Carlier, fermier des deux petits moulins à blé de la dite communauté (29 mars 1703). — Lettres patentes du vice-légat Sanvitali, du 20 avril 1703, par lesquelles il nomme le sieur Charles Guinrandy châtelain de Visan. — Nomination de lieutenants, en faveur de Joseph Guinrandy, son frère, et de noble Paul-Antoine Duroure, docteur ès-droits du dit lieu (2 mai 1703). — Criées faites, à la requête des consuls : défendant à tous de chasser ou faire chasser pendant les trois mois portés par les règlements (4 mai 1703) ; — défendant à tous hôtes, hôteses, cabaretiers, cabaretières, de donner à boire après neuf heures du soir, conformément au statut municipal de Visan (4 mai 1703). — Demande de poursuite des consuls de Visan, exposant que le sieur Bonnet, campanier et fermier de la sonnerie des cloches, lesquelles cloches appartiennent à la communauté, en sonnant la seconde cloche pour appeler les fidèles à la bénédiction du St-Sacrement, l'a cassée, et qu'ils demandent comment a pu avoir lieu cet accident, qu'ils attribuent à la négligence du dit campanier (5 mai 1703). — Nominations de tuteurs, inventaires après décès, procurations, enregistrements de causes, concernant les familles Guigan, Fiance, Duroure, Verneyson, Rivière, Guinrandy, Boudon, Mézard, Brun, etc.

B. 2635. (Registre.) — In-4°, 339 feuillets papier.

1704. — Causes. — Provision de tuteur pour Denis Baudoin, fils et héritier de feu Pierre et Jeanne Sibour. — Obtention de commandement par le receveur et les confrères de la dévote confrérie des Pénitents Blancs de Visan contre les anciens trésoriers de ladite confrérie (21 février 1704). — Lettres patentes du vice-légat Banchieri, du 11 avril 1704, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Dominique d'Anglesy. — Nominations de lieutenants en faveur de Joseph Guinrandy et de Joseph Isnard, dudit lieu (2 mai 1704). — Défenses : de par les consuls, de garder ou de faire garder aucun bétail au devès réservé de la communauté, à peine de payer double ban et de 25 livres d'amende (5 mai 1704) ; — de donner à boire et à manger après neuf heures du soir (5 mai 1704) ; — de chasser pendant les trois mois prévus par les règlements (5 mai 1704) ; — de déposer des fumiers ou immondices dans les rues (5 mai 1704). — Envoi en possession pour Louis Andrieu, tisseur de draps, de Visan, succédant aux biens de son frère Jean-Joseph, de Visan. — Défenses : de prendre ni de se servir de l'eau du béal des moulins pour arroser qu'aux jours et heures accoutumés, depuis midi de chaque samedi jusques au lendemain, de même heure, de chaque semaine, à peine de payer double ban et de 5 livres d'amende (3 août 1704) ; — d'aller moudre aucun

grain hors les moulins de la communauté, sous prétexte de sécheresse ou pour toute autre cause, à peine de confiscation des grains et farines (3 août 1704). — Criée faite par les consuls, prescrivant à tous les habitants de mettre et d'exposer le vendredi prochain, jour et fête de l'Assomption (15 août 1704), à la foire publique qui doit se tenir à Visan, tous leurs bestiaux tant de labeur, lains que porchini, encore bien qu'il ne veuillent pas vendre, le tout pour plus grand établissement de la dite foire. — Acceptations d'héritages, inventaires de biens, enregistrements de causes concernant les familles Duroure, Reymond, Mouton, Larmande, Roustan, Brunet, Chabrol, etc.

B. 2636. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets papier.

1705. — Causes. — Obtention générale pour les recteurs et trésoriers de la confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre tous et chacun de leurs débiteurs ou pensionnaires (28 janvier 1705). — Commandement pour Pierre-Joseph Taulier, baile de la charité de Visan, contre tous les débiteurs de ladite charité (3 mars 1705). — Offre de paiement de Jacques Arnaud, granger, de Visan à MM. les recteurs et confrères de la dévote confrérie de St-Sébastien et St-Roch, érigée dans l'église paroissiale de Visan, d'une somme de 60 livres, monnaie courante, pour prix de divers produits achetés par lui à Félix Charmesson dudit lieu (16 mars 1705). — Lettres patentes du vice-légat Banchieri, du 10 avril 1705, portant provision de l'office de châtelain de Visan, pour noble Joseph-Marie Fiance, docteur ès-droits dudit lieu. — Inventaires de meubles, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Roussin, Guigon, Guinrandy, Duroure, Mézard, Pélissier, etc.

B. 2637. (Registre.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1706. — Causes. — Saisie et arrêt pour Maurice Moutard, de Visan, contre Jean Larguier, cordonnier dudit lieu, pour une dette de 18 sous patats. — Commandement accordé à noble Pierre Caritou, recteur de la charité de Visan, contre plusieurs particuliers qui devaient à ladite charité plusieurs cens ou pensions tant en grains qu'en argent (6 mars 1706). — Demande de noble Joseph Duroure, docteur ès-droits, de Visan, contre Jean-Michel Blanc dudit lieu, en paiement de 15 livres roi qu'il lui doit, pour prix de 4 éminées de conségal, d'une émine de pois éliche et d'une émine de haricots (18 mars 1706). — Lettres patentes du vice-légat Banchieri, du 19 avril 1706, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de François-André Martinel, dudit lieu. — Discussion générale des biens de feu Jean-François Rivière, à l'instance de ses créanciers, contre noble Joseph-Marie Fiance, docteur ès-droits et curateur de la dite succession

(11 juin 1706). — Commandement et contrainte accordés à la dévôte confrérie de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes, de Visan, contre Jean Mathieu Thibaud et Barthélemy Moget, nouveaux habitants de Visan, qui refusaient d'acquiescer leur droit d'habitage, concédé par la communauté à la dite confrérie (21 juin 1706). — Saisie et gagière par les recteurs et trésoriers de la dévôte confrérie des Pénitents Blancs, de Visan, contre Louis Andrieu, cardeur en laine dudit lieu (24 juillet 1706). — Inventaires après décès, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Aubert, Arnaud, Moutard, Larmande, Mathieu, etc.

B. 2638. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1707. — Causes. — Discussion générale des biens de Pierre Robert et de Marguerite Varneyssonne, mariés, contre noble Joseph-Marie Fiance, docteur ès droits et curateur à plaid de ladite discussion (8 janvier 1707). — Demande de contrainte faite par noble Alexandre d'André, bayle ou recteur de la charité de Visan, contre Jacques Raymond, habitant dudit lieu. — Reddition des comptes tutélaires par François Pélissier, de Visan, contre Jeanne-Marie de Pélissier et Jeanne-Marguerite de Varennes, ses mère et fille. — Lettres patentes du vice-légat Sinibaldi Doria, du 9 avril 1707, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de Charles Colomb, dudit lieu. — Nomination de sergent ordinaire de la ville de Visan, à la requête de Joseph-Marie Fiance et de Charles Morel, consuls, pour Charles Colomb, dudit lieu (5 mai 1707). — Nomination de sergent ordinaire de la ville de Visan, à la requête de Joseph-Marie Fiance, châtelain, de Pierre Tarrot, de St-Nazaire-le-Désert, habitant Visan depuis plusieurs années (8 mai 1707). — Saisie obtenue par noble Joseph de Merle, docteur ès droits contre Louis Andrieu, en paiement des arriérages qu'il lui doit. — Permission donnée par les consuls aux habitants de Visan, de vendanger nonobstant l'heure prohibée par les criées, sans encourir aucune amende, attendu le passage des gens de guerre (1^{er} octobre 1707). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Thérèse, Jeanne, Pierre, François et Denis Sallats, enfants de Louis Sallats, de Visan, contre tous leurs créanciers. — Nominations de tuteurs, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Brun, Estève, Vianère, Duroure, Valayer.

B. 2639. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1708. — Causes. — Délivrance aux enchères de la maison et biens saisis, à la requête des recteurs et trésorier de la dévôte confrérie des Pénitents Blancs, de Visan, sur Louis Andrieu de la même ville (14 janvier 1708). — Ajournement des consuls, contre Joseph Guinrandy et Jean Doux,

pour l'abonnement de leurs terres confrontant la petite ozière de la communauté. — Obtention de gagière pour M. de Piégon, de Visan, contre Pierre Ture, du même lieu (7 mars 1708). — Lettres patentes du vice-légat Sinibaldi Doria, du 18 avril 1708, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble François Pélissier dudit lieu. — Nomination de Joseph Guinrandy, en qualité de lieutenant de châtelain (10 mai 1708). — Criée, de par les consuls, prescrivant aux habitants de nettoyer les rues et de parer leurs maisons sur le passage de la procession du St-Sacrement (7 juin 1708). — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, discussions de biens, enregistrements de causes concernant les familles Guigon, Béraud, Verneyssonne, Valayer, Bonnet, Meynard, Isnard, etc.

B. 2640. (Registre.) — In-4°, 255 feuillets, papier.

1709. — Causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par les enfants de Louis Sallat contre leurs créanciers (22 janvier 1709). — Discussion générale des biens de Jean Bonnet, à l'instance de ses créanciers, contre noble Paul-Antoine Duroure, docteur ès droits et curateur à plaid dans la dite succession (27 février 1709). — Reconnaissance de promesse privée d'Étienne Mathieu, de Valréas, contre Olivier Chapouton, pour une somme de dix écus. — Lettres patentes du vice-légat Sinibaldi Doria, du 19 avril 1709, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Paul-Antoine Duroure, docteur ès droits, de ladite ville. — Commandement, de par les consuls de Visan, à tous les habitants de porter leurs fumiers ou immondices hors la ville, dans les trois jours, sous peine de confiscation et de 25 sous d'amende (18 juin 1709). — Plainte de Joseph et Georges Isnard, frères et Étienne Menié, fermiers modernes de la dime de Visan, contre les consuls dudit lieu. — Défenses : de faire paître aucuns bestiaux dans les vignes, sous peine de confiscation et de 10 livres d'amende ; — de transporter, hors du terroir de Visan, du vin nouveau, sous peine de confiscation et de 25 livres d'amende (10 octobre 1709) ; — de vendre ni débiter aucuns grains hors dudit Visan, sous les mêmes peines (1^{er} décembre 1709). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Mathieu, Morel, Flachayre, Fiance, Doux, Charansol, etc.

B. 2641. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1710. — Causes. — Criées : de par les consuls, prescrivant aux habitants de porter hors la ville tous les fumiers et autres immondices, sous peine de confiscation et de cinq livres d'amende (28 février 1710) ; — défendant de laver le linge dans les bachas haut et bas ou réservoir des fontaines

de la communauté, à peine de confiscation et de cinq livres d'amende (24 avril 1710). — Consignation de dot de demoiselle Catherine Pulhon, femme de Louis Sallat, de Visan, contre son mari et ses créanciers. — Lettres patentes du vice-légat Sinibaldi Doria, du 11 avril 1710, portant provision de l'office de châtelain, en faveur du sieur André Fiance, dudit lieu. — Nominations de lieutenants en faveur de noble Joseph Duroure et de Joseph Isnard, de Visan. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Rose Berbigier, comme héritière testamentaire d'Elzéar Berbigier, prêtre, son oncle, contre tous ses créanciers. — Enregistrement des bulles apostoliques du 26 mai 1710, portant provision de l'office du greffe de la cour ordinaire et temporelle de Visan, en faveur de François-André Martinel. — Nominations de tuteurs, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles de Piégon, Guigous, Sauvand, Charras, Figière, Aubert, Dultier, Rousse, etc.

B. 2642. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1711. — Causes. — Obtention de saisie et arrêt pour la dévote confrérie de Notre-Dame du Suffrage des Ames du Purgatoire, érigée dans l'église paroissiale de Visan, contre les hoirs d'Antoine André et Jeanne Brusiste, sa veuve, pour une pension annuelle de 42 sous qu'il devait à ladite confrérie (12 janvier 1711). — Crieé portant que tous ceux possédant biens au lieu de Béglie et vers Tulette doivent faire leur déclaration audit lieu (21 février 1711). — Obtention de commandement des bayles et confrères de la dévote confrérie de St-Vincent et St-François de Sales, érigée dans l'église paroissiale de Visan, contre Martin Vidal, François Brissou et François Pélissier, trois nouveaux habitants de Visan, en paiement du droit d'habitage (27 mars 1711). — Lettres patentes du vice-légat Sinibaldi Doria, du 8 avril 1711, portant provision de châtelain de Visan en faveur de noble Pierre Pélissier, sieur de La Coste, de ladite ville. — Nominations de lieutenants en faveur de noble Joseph-Marie Fiance et de Joseph Isnard (1^{er} mai 1711). — Défense, de par les consuls, de se servir de l'eau du béal pour arroser les terres (3 septembre 1711). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Michel et Jean Estève, contre les créanciers de Charles Estève, leur père. — Inventaires après décès, nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2643. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1712. — Causes. — Saisie, à la requête des prêtres agrégés de Visan, contre les hoirs de noble Pierre Colomb, docteur en médecine, pour la somme de 57 livres 15 sous, monnaie courante, qu'il leur devait (3 mars 1712). — Demande

en paiement d'une somme de 53 sous patats faite par noble Jean André de Piolenc, prêtre, de Visan, contre Gabrielle Pignotte, veuve de Jean-Pierre Moutardier. — Obtention d'arrêt pour le recteur du grand collège des Jésuites d'Avignon contre Claude Grimard, cardeur à laine, de Visan, pour le paiement d'une pension de 6 livres de rente annuelle (13 mars 1712). — Saisie des recteurs de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre Joseph Pouchelon, chapelier dudit lieu. — Discussion générale des biens de feu Jean Andrieu, de Visan, à l'instance de ses créanciers. — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 16 avril 1712, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Pierre Duroure, bourgeois dudit lieu. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Étienne Armand, fils et héritier de Pierre, contre ses créanciers (15 mai 1712). — Défense, de par les consuls et d'après les ordres du vice-légat, à tous les habitants de Visan, d'extraire les blés ou autres grains dudit lieu, à peine de confiscation (1^{er} septembre 1712). — Inventaires après décès, nominations de tuteurs, enregistrements de causes concernant les familles Guigon, Frigière, Cellière, Blanc, Baudoin, Sauvand, etc.

B. 2644. (Registre.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1713. — Causes. — Crieé, de la part des consuls, prescrivant qu'attendu la grande quantité de neige, les habitants seront tenus de faire des passages et chemins, chacun devant ses propriétés (29 décembre 1713). — Défense, de par les mêmes consuls, à tous les caharettiers et hôtes de donner à boire et à manger, après neuf heures du soir, sous peine de 5 livres d'amende (13 février 1713). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 14 avril 1713, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Georges Isnard, de ladite ville. — Discussion générale des biens de Jean Andrieu, à l'instance de ses créanciers (15 mai 1713). — Obtention de commandement de Joseph Isnard et Étienne Messie, fermiers de la dime de Visan, contre Jacques Raymond, granger dudit lieu (29 juin 1713). — Obtention de saisie et arrêt pour noble Antoine de Blisson, sieur de Bouquière, écuyer, de la ville de Bagnols, contre les hoirs de Joseph Duplan et de Pierre Duplan, père et fils. — Obtention de commandement pour les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre tous les pensionnaires de cet établissement (29 août 1713). — Défense, de par les consuls de Visan, de vendanger ou faire vendanger leurs vignes avant le 8 octobre, sous peine de confiscation et de 5 livres d'amende (1 octobre 1713). — Inventaires après décès, nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Duroure, Moutard, Doux, Chavinois, Chillaud, Gauthier, etc.

B. 2645. (Registre. — In-4°, 193 feuillets, papier.

1715. — Causes. — Discussion des biens de feu Jean-François Rivière, à l'instance de ses créanciers, contre noble Joseph-Marie Fiance, docteur ès droits, curateur à plaid en ladite discussion (31 janvier 1715). — Commandement pour le recteur de l'hôpital de Visan, contre les hoirs de Claude Grimaud et de Jeanne Juge, mariés, pour le paiement d'une pension de 4 livres, 10 sous (4 avril 1715). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 24 avril 1715, portant provision de châtelain de Visan, pour noble Alexandre d'André de ladite ville. — Obtention d'arrêt pour messire Louis de Séguin, de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, de Visan. — Obtention d'arrêt d'Antoine Hugues, recteur moderne de la dévôte confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Jacques Dubois, sculpteur, résidant à Grillon, à propos d'un tabernacle que ledit sculpteur devait faire pour la chapelle des Pénitents, moyennant 37 écus, monnaie de Roi, et qu'il n'a pas exécuté, dans les délais fixés, bien qu'ayant reçu un à-compte d'un louis d'or de 18 livres 10 sous (26 septembre 1715). — Demande formée par dame Anne-Marguerite de Martinel, sieur de La Coste, de Visan, contre Jacques Cave, meunier du grand moulin à farine de la communauté, qui avait gâté six sacs de blé à elle appartenant. — Inventaires après décès, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Peillon, Rivière, Isnard, Frigière, Doux, Fauvin, Baudoin, Monteil, Duroure, etc.

B. 2646. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1716. — Causes. — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 17 avril 1716, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de noble Paul-Antoine du Roure, docteur ès droits dudit lieu. — Nomination de lieutenant en faveur de Félix Chanliard, avocat, dudit lieu (1^{er} mai 1716). — Défenses, de par les consuls : à la requête des meuniers de la communauté, de prendre l'eau du béal des moulins, en aucun jour de la semaine, excepté le samedi, depuis midi jusqu'au lendemain, à la même heure, à peine de 5 livres d'amende (19 mai 1716); — de faire dépaître les bestiaux dans les estouables, à peine de payer double ban et de 5 livres d'amende (22 juin 1716); — d'abattre ou de faire abattre la feuille de murier avec les bâtons, sous la même peine (22 juin 1716); — d'entrer les grains ou fruits sujets de la dime, dans la ville, sans en avoir averti les décimateurs, sous peine de confiscation et de la même amende (28 juin 1716). — Inventaires de meubles après décès, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Pradal, Messié, Chivalin, Grimaud, Doux, Monteils, Duroure, Fayet, etc.

B. 2647. (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

1717. — Causes. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par noble demoiselle Jeanne-Marie de Seguin, veuve et héritière de noble Charles Colombe, en son vivant habitant de Visan, contre tous ses créanciers (16 mars 1717). — Lettres patentes du vice-légat François-Maurice de Gonterii, du 7 avril 1817, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Jean-François Richard, dudit lieu. — Crie, de par les consuls de Visan, prescrivant à tous les habitants de nettoyer les rues par où les eaux pluviales sortent de la ville, sous peine de 5 livres d'amende (14 septembre 1717). — Défense de garder ou de faire garder, de paître ou de faire paître aucun bétail dans les vignes vendangées ou non, sous peine de 5 livres d'amende (25 octobre 1717). — Intimation et inhibition de Charles Arnaud, prêtre, et de demoiselle Marie Arnaud, sa sœur, épouse de Peyronnis, comme substitués aux biens délaissés par Marguerite Arnaud, leur tante, contre tous les débiteurs de ladite succession. — Inventaires après décès, nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2648. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1718. — Causes. — Demande de Joseph Guintrand, bourgeois, de Visan, contre Louis Hugues, granger du même lieu, en paiement de 25 livres à lui dues (28 janvier 1718). — Envoi en possession de Louise Mégard, femme de Benoît Michel, chirurgien, de la succession de son père, contre Louis Mégard, son oncle (28 mars 1718). — Demande de madame de Piégon, de Visan, contre Claire Coulatte et Jeanne Ture, en restitution de divers linges qu'elles avaient égarés (9 avril 1718). — Commandement pour Louis de Séguin, de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, de Visan, contre les hoirs de Claude et de Jean Pradal, frères, dudit lieu, en paiement de 6 émines de blé (26 avril 1718). — Lettres patentes du vice-légat de Gonterii, du 17 avril 1718, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Christophe-André Fiance, de la même ville. — Nominations de lieutenants du châtelain, en faveur de noble Joseph-Marie Fiance et de Joseph Isnard (2 mai 1718). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par noble Jeanne-Marie de Séguin, veuve et héritière de noble Charles Colomb, contre tous. — Demande de

contrainte faite par M. de Piégon et Jean-François Arnaud contre Jean Jacquet et Jean-Joseph Doux, pour le paiement de 20 écus blancs de 6 livres de Roi chacun (11 juin 1718). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Arnaud, Baudoin, Brives, Pélissier, Ayme, Nègre, Vigne, etc.

B. 2619. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

1719. — Causes. — Sommaton faite aux consuls de Visan, en la personne de noble Paul-Antoine Duroure, premier consul, par noble Joseph-Marie Fiance et François-André Martinel, pour assister à la vérification du cadastre nouvellement établi, en ce qui concerne leurs biens (28 avril 1719). — Citation à comparaître faite par Messire Hector d'Agout, baron de Montmaur, coseigneur de Vinsobres, seigneur de Piégon et autres places, contre Claude Monnier, pour avoir arraché et enlevé plusieurs plants d'oliviers, audit lieu de Vinsobres (29 avril). — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat de Gonterii, du 25 avril 1719, portant provision de l'office de châtelain, en faveur de noble Alexandre d'André, de Visan (2 mai 1719). — Nominations de lieutenants en faveur de Félix Chauviard et de Pierre Guigon, audit lieu (2 mai 1719). — Commandement par Antoine Hugues, trésorier de la dévôte confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Joseph-Marie Mathieu et Jean-Joseph Frigière, de la même ville, en paiement d'une pension annuelle de 3 livres 3 sous Roi, qu'ils se sont obligés à faire à ladite confrérie (13 mai 1719). — Nominations de tuteurs et curateurs, ouvertures de testaments, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Cellieri, Cartier, Doux, Escoffier, Guerre, Fauvin, Taulier, etc.

B. 2650. (Registre.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1720. — Causes. — Commandement, de par les acteurs, directeurs et trésoriers de l'hôpital de Visan, à Thérèse Claude, femme d'Antoine Pélissier, de ladite ville, de payer au trésorier 7 émines et demie de conségal ou seigle, qu'elle doit audit hôpital (9 avril 1720). — Criées, de par les consuls, prescrivant à tous les habitants d'ôter ou faire ôter les fumiers, dans les trois jours, à peine de confiscation et de 5 livres d'amende (18 avril 1720). — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Rainier d'Elci, du 25 avril 1720, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Georges Ysnard, dudit lieu (2 mai 1720). — Nominations de lieutenants en faveur de noble Joseph-Marie Fiance et de Joseph Ysnard (2 mai 1720). — Criée, de par les consuls, du 4 août 1720, défendant à tous grangers, à tous hôtes et cabaretiers, de recevoir aucun voyageur qu'il n'ait bon billet de

santé, bien vérifié, attendu le soupçon du mal contagieux. — Défense, de par les consuls, à tous les habitants de vendre ni débiter aucun grain ni aucuns bestiaux pour sortir hors du terroir, à peine de confiscation et de 25 livres d'amende (25 août 1720). — Reddition de comptes tutélaires, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Barthélemy, Bonnet, Bondon, Pradal, Raynaud, Savoye, Veneysson, Vigne, Travaillan, etc.

B. 2651. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1721. — Causes. — Demande de commandement de Joseph Juvin, exacteur de la communauté de Visan, contre Jean Piot (8 janvier 1721). — Demande de contrainte des recteurs et du trésorier de l'hôpital de Visan, contre les hoirs d'Eléar Guigon et les hoirs de Denis Raynaud, en remboursement de capitaux (28 juillet 1721). — Saisie, par la dévôte confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Joseph-Marie Mathieu, granger, dudit lieu, en paiement d'une pension de 3 livres 3 sous (29 mars 1721). — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Reinier d'Elci, du 21 avril 1721, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Paul-Antoine Duroure dudit lieu (2 mai 1721). — Nominations de lieutenants de châtelain, en faveur de Joseph Duroure et de Félix Chauviard, notaire, de Visan (2 mai 1721). — Criée, de par les consuls, invitant tous ceux qui voudront prendre partie de gré à gré pour aller garler la ligne faite dans le Comtat, du côté de la Durance, à aller trouver les consuls et de le leur déclarer, pour y prendre le contrôle, sinon qu'ils pourront être obligés d'y aller par force, conformément à l'ordonnance de S. E. le vice-légat (26 mai 1721). — Défense, de par les consuls, à tous bergers ou porchers de porter lattes ou perches pour abatre les feuilles des arbres, à peine de 5 livres d'amende (19 juillet 1721). — Inventaires après décès, nominations de tuteurs, reddition de comptes tutélaires, enregistrements de causes concernant les familles Charpenel, Chapoton, Messié, Maublan, Sauvand, Tranchet, Taulier, etc.

B. 2652. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1722. — Causes. — Demande de poursuites faites par les recteurs et directeurs de l'hôpital de Visan, représentant de la charité autrefois établie en ladite ville et à présent unie audit hôpital, contre Esprit Savoye, granger, et Jean-Claude Rol, en paiement d'arrérages (26 mars 1722). — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Rainier d'Elci, du 8 avril 1722, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de Charles Guintrand, dudit lieu. — Nominations de lieutenants de châtelain en faveur de noble Jean-François Richard, docteur en médecine, et de Louis Guintrand, de ladite

ville (5 mai 1722). — Création de sergent ordinaire pour la ville et son terroir, en faveur de Pierre Baud, de Sallet (20 mai 1722). — Défense, du mandement du châtelain, de recevoir ou attirer, dans les maisons, aucun étranger qui ne soit muni de bons billets de santé, bien visés et vérifiés par les consuls ou autres, au bureau de santé, en cette ville de l'aveu et après consentement de ceux qui seront en faction, à peine de la vie (13 juin 1722). — Ordre à tous les habitants ayant cabanes dans le terroir de le bien fermer et boucher, afin que gens ni bestiaux n'y puissent entrer et ce, dans trois jours prochains (28 juin 1722). — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Gravière, Favan, Souchière, Vigne, Genson, Fanchon, etc.

B. 2653. (Registre.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

1723. — Causes. — Obtention d'inhibition par Louis de Séguin, de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, et noble François Pélissier, docteur des droits, de Visan, contre Félix Chauhiard, du même lieu (18 janvier 1723). — Au folio 38, on lit : « Noyz que le jeudy, immédiatement avant le dimanche de Quasimodo, premier jour du mois d'avril, présente année 1723, Monseigneur l'Ilustrissime et Révérendissime Raynier des comtes d'Elei, vice-légat et gouverneur général de la légation d'Avignon et de tout le présent pays du Comtat-Venaissin, s'étant transporté le jour d'hier, au lieu de Bouchet, par un effet de la bonté singulière de Son Excellence, Elle prit la peine de venir ledit jour premier d'avril, en cette ville de Visan, où arriva à deux heures après midy, dans un riche carrosse atelé de six beaux et grands chevaux noirs, avec son cortège. Et nous a fait l'honneur de visiter cette ville, étant sorti du carrosse au commencement de la bourgade du Richaussil, et de là, marchant à pied, avec son cortège et autres, come sera cy après particulièrement exprimé, entra par la Porte-Neuve. En premier lieu, Son Excellence, alla adorer le Très St Sacrement de l'autel, en notre paroisse bien ornée, parée et illuminée, où fut reçue avec révérence, par le clergé. De là, se transporta en la maison de Monseigneur de Piégon, où fut harangué par Monseigneur le sacristain de ladite église paroissiale, accompagné de tous les prêtres dudit clergé. Et, après avoir Son Excellence pris, dans ladite maison, un peu de rafraichissement, avec tous ceux de sa suite, Elle se transporta à pied à la chapelle de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes, construite au terroir dudit Visan, avec tout son cortège, où après avoir fait sa prière, monta en carrosse et s'en retourna avec ceux qui l'accompagnaient audit lieu de Bouchet. Plus, faut observer que, pendant son arrivée audit Visan jusqu'à son retour inclusivement, Son Excellence fut tou-

« jour accompagnée humblement par Monsieur Charles
« Guinrandy, châtelain, Messieurs Joseph-Marie Fiance et
« Joseph Taulier, consuls dudit Visan, qui, en chaperon, accompagnés des plus notables et apparents de cette ville,
« dont partie d'iceulx montés à cheval, allèrent attendre Son
« Excellence à l'entrée de notre terroir et l'accompagnèrent
« jusqu'icy où elle fut reçue avec bien de respect, joye et ac-
« clamation publique, par une belle bravade de beaucoup
« de monde mi sous les armes, avec drapeaux déployés,
« tambours et fifres en exercice et, de temps en temps, des
« saluts de la mousqueterie, le tout bien arrangé et ordonné
« quoi qu'on n'aye heu que le temps de deux ou trois heures
« pour s'y préparer, marquant en tout et partout leur grande
« joye et un juste zèle entièrement dévoué pour Son Excel-
« lence, et enfin nos cavaliers eurent l'honneur d'accompa-
« gner Son Excellence jusqu'à la fin de notre terroir, d'où elle
« les fit retirer avec beaucoup d'honnêtes remerciements. —
« Quatrain :

« De toutes les grandeurs et puissances
« O souverain Seigneur,
« Jamais pour Visan tant de bonheur,
« Que d'a'hurer icy Votre Excellence.

« *Quam Deus extollat ad eminentissimum gradum et
« ultra.* » — Lettres patentes du vice-légat Raynier d'Elei, du 24 avril 1723, portant provision de l'office de châtelain, en faveur de Pierre-Joseph Taulier, dudit lieu. — Note de la mort du susdit Joseph Taulier, en date du 14 juin 1723. — Lettre du vice-légat aux consuls, leur prescrivant de nommer trois personnes parmi lesquelles il choisira un châtelain. — Lettres patentes du même vice-légat, du 22 juin 1723, portant provision de l'office de châtelain en faveur de Félix Chauhiard, notaire dudit lieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Arnaud, Isnard, Maublan, Laugier, Chauhiard, Chivalin, Béraudon, etc.

B. 2654. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1724. — Causes. — Demande de Jean François Chapoton, prêtre et curé de Visan, contre Gervais Saulié, marchand, habitant de la dite ville, en paiement du prix de ses épousailles (5 janvier 1724). — Demande de Jacques Dubois, maître sculpteur, habitant de Visan, contre Antoine Vilette, peintre, de la même ville, en restitution d'un morceau de marbre servant à broyer les couleurs que celui-ci lui avait prêté (23 mars 1724). — Lettres patentes du vice-légat Raynier d'Elei, du 2 avril 1724, portant provision de l'office de châtelain, en faveur de Pierre Guigon dudit lieu. — Nominations de lieutenants en faveur de Joseph Béraud, notaire, et de Georges Isnard (2 mai 1724). — Criée faite, à la requête des consuls et des sieurs André et Esprit Mellre, fermiers

modernes de la boucherie, défendant à tous de tuer ni faire tuer, ou de vendre et débiter aucune viande de boucherie, au préjudice des susdits bouchers, à peine de confiscation et de 10 livres d'amende (26 novembre 1724). — Procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Roux, Duroure, Sallière, Poulin, de Piégon, etc.

B. 2655. (Registre.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

1725. — Causes. — Lettres patentes du vice-légat Raynier d'Elci, du 20 avril 1725, portant provision de l'office de châtelain de Visan pour noble Jean-François Richard, docteur en médecine. — Nomination de lieutenant, en faveur de Joseph Béraud et de Pierre Guigon (2 mai 1725). — Défense à tous bergers et gardiens de bestiaux de les garder ni faire dépaître dans les estoumbles tant que les gerbes y seront, jusqu'au 22 juillet (11 juin 1725). — Nominations de tuteurs, inventaires après décès, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Brun, Boudon, Chabert, Doux, Baudouin, Mestié, Broc, Audillret, Soubé, etc.

B. 2656. (Registre.) — In-4°, 458 feuillets, papier.

1726. — Causes. — Demande de contrainte de Jean-André Chand, de Visan, contre François Nicolas de ladite ville (2 mars 1726). — Reconnaissance de promesse privée de Jean Quenin, de Roussel, contre Pierre Tanquy dit Bourguignon (7 mars 1726). — Crieée prescrivant à tous les habitants de venir vérifier leur cadastre et faire leur déclaration et de comparaître devant les commissaires aux assignations qui leur seront faites (26 mars 1726). — Lettres patentes du vice-légat Raynier d'Elci, du 26 avril 1726, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Louis leard dudit lieu. — Nomination de lieutenant en faveur de Félix Chauiliard, dudit lieu (2 mai 1726). — Crieée concernant les réparations à faire aux chemins et la vérification des poids et mesures (7 septembre 1726). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrements de causes concernant les familles Arnaud, Duplan, Boudon, de Piégon, Baudoin, Mouret, etc.

B. 2657. (Registre.) — In-4°, 448 feuillets, papier.

1728. — Causes. — Défenses : par le châtelain de Visan, à la requête des consuls, à tous les habitants dudit lieu de prendre ni emporter aucune pierre, le long des murailles de ladite ville, sous peine de 10 livres d'amende (9 janvier 1728) ; — par le châtelain, à la requête des consuls, à toute personne de quelle qualité qu'elle soit « d'enseigner publiquement ni « secrètement aucune jeunesse à lire et à écrire au préjudice

« du régent mis de la part de la communauté, à peine de 5 livres d'amende (7 janvier 1728). » Ordre du vice-légat d'Elci, du 18 janvier 1728, aux consuls de Visan, les informant qu, vu le décès du sieur Joseph Isnard, châtelain, les lieutenants continueront d'exercer la charge jusqu'à la nomination de son successeur. — Obtention de commandement de François-André Martinel, fils et héritier de Jean-Claude Martinel, contre les hoirs de François Suscis, de la dite ville. — Crieée enjoignant aux habitants de nettoyer les neiges et verglas se trouvant dans les rues joignant leur habitation, sous peine de 5 livres d'amende (14 février 1728). — Lettres patentes du vice-légat d'Elci, du 1^{er} avril 1728, portant provision de l'office de châtelain de Visan en faveur de Louis Guintrandy dudit lieu. — Nominations de lieutenants en faveur des sieurs Joseph-Marie Fiance et de Georges Isnard (3 mai 1728). — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'André Bérenger, prêtre, par Françoise Chabrol, sa nièce, contre tous ses créanciers. — Inventaires après décès, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Sallat, Savoye, Mézard, Gontier, Arnaud, Armand, etc.

B. 2658. (9 cahiers.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1729. — Causes. — Demande de Joseph Brémont, fermier moderne de la boucherie de Visan, contre Esprit Michel dudit lieu, pour la vente des cochons qu'il a fait tuer et débiter (10 janvier 1729). — Provision de curateur, pour Pierre Perben, fils de feu Jean, de Visan. — Lettres patentes du vice-légat d'Elci, du 11 avril 1729, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur d'André Isnard dudit lieu. — Nominations de lieutenants en faveur de Joseph-Marie Fiance, et de Christophe André (2 mai 1729). — Demande de contrainte par Dominique Baudoin de Visan, contre Pierre Sauvan, granger de la dite ville. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Taulier, de Pélissier, Hugues, d'Anglésey, Pouchelon, Estève, Chevalier, etc.

B. 2659. (Registre.) — In-4°, 495 feuillets, papier.

1730. — Causes. — Obtention de commandement de Placide André Martinel, notaire et greffier de Visan, contre Jean-André Andrieu, pour une obligation de 101 livres, monnaie courante (18 janvier 1730). — Discussion générale des biens de feu Pierre Armand, à l'instance de ses créanciers. — Demande de contrainte par Jean Sibourd, granger de Visan, contre Joseph Charpetrel, dudit lieu. — Assignation de noble Jean-François Richard, docteur en médecine, de Visan, contre les consuls de la communauté, pour être exempté, en qualité de médecin, de la charge de conseiller à laquelle il

a été nommé. Il expose « que les médecins, dans la profession qu'ils font d'accourir à nos maux et de nous garantir « du péril qui nous menace, sont considérés comme les « conservateurs du genre humain, *vixit ægotantium conser-* « *vatores.* » Le besoin que nous en avons est absolu, « c'est « avec un culte tout particulier qu'on les honore, c'est avec « soumission qu'on défère à leurs ordonnances, c'est avec « des prières ardentes qu'on implore leurs secours. Aussi les « empereurs ont-ils introduit des privilèges tout particuliers « en leur faveur » (17 avril 1730). — Lettres patentes du vice-légat d'Eley, du 1^{er} avril 1730, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de Joseph-Marie Fiance, docteur ès droits, dudit lieu. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, redditions de comptes tutélaires, enregistrements de causes concernant les familles Doux, de Seguin, Guigon, Lambert, etc.

B. 2660. (Registre.) — In-4°, 842 feuillets, papier.

1731. — Causes. — Criées: à la requête des consuls, défendant à tous particuliers et habitants de Visan de retirer chez eux aucune personne étrangère, sans en aviser les consuls (9 janvier 1731); — du mandement du vice-légat et à la requête des consuls, ensuite de la permission à eux concédée par S. E., faisant commandement à toute personne de mettre et faire mettre et exposer à la foire qui doit se tenir le jour de St-Vincent, tous les bestiaux, à peine de 5 livres d'amende (15 janvier 1731); — défendant à tous les hôtes, cabaretiers et autres personnes vendant du vin de donner à boire et à manger, pendant les offices, les jours des fêtes et de dimanche, qu'après neuf heures du soir, à peine de 5 livres d'amende (3 février 1731). — Discussion générale des biens de feu Joseph Lauzier, à l'instance de ses créanciers, contre le curateur pourvu à la dite succession. — Défense faite, à la requête des fermiers de la dîme, de faire entrer à Visan, aucuns grains et légumes sans qu'au paravant ils aient été dimés (7 septembre 1731). — Criée faite, à la requête des consuls, prescrivait à tous les habitants de Visan, de réparer, chacun en face de leurs pièces, les chemins endommagés par les eaux pluviales, afin qu'on puisse y passer (9 novembre 1731). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, discussions générales de biens, enregistrements de causes concernant les familles Boudon, Lauzier, Béraud, Poucholon, Ferriol, etc.

B. 2661. (Registre.) — In-4°, 348 feuillets, papier.

1732. — Causes. — Discussion générale des biens de Jean-André Andrieu, granger de Visan, à l'instance de ses créanciers. — Lettres patentes du vice-légat Bondelmonte, du 23 avril 1732, portant provision de l'office de châtelain de

Visan, en faveur de noble François Richard, docteur en médecine, dudit lieu. — Commandement de Michel Piégon, contre Melchior Bouvet, apothicaire, de Visan, pour un remboursement de sommes à lui dues. — Obtention de saisie et arrêt de Jean-François Chapoton, prêtre et curé perpétuel de Visan, contre Rose Tarjon, veuve de Pierre Roussin, en remboursement d'une somme de 60 livres. — Commandement d'André de Seguin, de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, en qualité d'héritier universel de Joseph-Louis de Séguin de St-Martin, son père, de Visan, contre les hoirs d'Auguste Gambus (7 octobre 1732). — Reddition des comptes des hoirs de Claude Bouchon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Duroure, Cartier, Faucon, Charpenel, Mouton, etc.

B. 2662. (13 cahiers.) — In-4°, 623 feuillets papier.

1733. — Demande d'assignation faite par Joseph Poucholon, chapelier, de Visan, comme représentant les hoirs d'Anne Charras, contre Jean-Joseph Bonnet, en qualité d'héritier de Jacques Granger, en paiement d'une pièce de terre située au quartier de La Coste (7 janvier 1733). — Reconnaissance de promesse privée de 12 livres Roi, faite par Pierre Duroure, bourgeois de Visan, en faveur des héritiers de Benoît Michel et de Louise Méjard, mariés, dudit lieu (9 janvier 1733). — Demande de taxe de parcelle de Paul-Antoine Taulier, apothicaire de Visan, contre les hoirs et enfants de Benoît Michel. — Criée défendant à tous les habitants de sortir et de porter hors du Comtat aucuns grains, denrées et provisions, soit en bois, soit en autres matières servant à l'usage du pays, sous peine de confiscation (4 janvier 1733). — Assignation pour Charles Arnaud, prêtre, en qualité de recteur de la chapellenie sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, de Visan, contre plusieurs habitants de Visan, pour un chemin livrant passage à ladite chapelle (11 février 1733). — Acceptation, sous bénéfice de la loi, de l'héritage de Jeanne-Marie de Pélissier, veuve, en premières noces, de Gabriel de Varennes et, en secondes noces, de Charles Riiffard, par l'hôpital de Visan qu'elle a institué son légataire universel. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Chapoton, Garcin, Andrieu, Frigière, Canoux, Vianes, Raymond Isnard, etc.

B. 2663. (10 cahiers.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1734. — Causes. — Obtention de commandement par Joseph Baudoin, trésorier de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre Joseph Roussin, de ladite ville, pour le paiement de 2 pen-

sions de 3 livres 6 sous chacune (4 janvier 1734). — Criées : prescrivant aux habitants d'enlever tous les fumiers qui sont dans les rues, sous peine de confiscation et de 5 livres d'amende (6 septembre 1734); — défendant aux habitants de vendanger ou faire vendanger leurs vignes avant le vendredi 10 septembre, sous peine de confiscation des raisins et de 5 livres d'amende. — Lettres patentes du vice-légat Bondelmonte, du 28 avril 1734, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur d'Étienne Messier, dudit lieu. — Criées : prescrivant aux habitants de bien nettoyer les rues et surtout celles où la procession du St-Sacrement doit passer, et de bien orner et tapisser lesdites rues (10 juin 1734); — défendant de laver aucun linge ni de jeter aucune immondice dans les réservoirs des fontaines publiques (15 juin 1734); — défendant d'entrer aucuns grains ou légumes sans avoir payé la dime (30 juin 1734); — défendant à tous bôtes ou cabaretiers de Visan de donner à boire et à manger à qui que ce soit, après 9 heures du soir, sous peine de 5 livres d'amende (7 décembre 1734). — Nominations de tuteurs et curateurs. procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrements de causes concernant les familles Frigier, Pellegriin, Andrieu, etc.

B. 2664. (3 cahiers). — In-4°, 215 feuillets, papier.

1735. — Causes. — Reddition des comptes des hoirs de Claude Bouchon, contre les hoirs de Jean-Pierre Taulier, tuteur desdits hoirs Bauchon (26 février 1735). — Demande d'André de Séguin de St-Martin, chevalier, coseigneur de Piégon, de Visan, contre Aimé Frigière, dudit lieu, en remboursement de la somme de 34 livres 13 sous (26 février 1735). — Lettres patentes du vice-légat Bondelmonte, du 28 avril 1735, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur du sieur Gilles Gourgonnier, marchand, de Visan. — Défense, de par les consuls, à tous bergers ou gardiens de bestiaux, de les faire garder ou dépaître dans les champs tant que les gerbes y sont déposées (30 juin 1735). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires de meubles après décès, enregistrements de causes concernant les familles Pouchaulon, Andrieu, Pellegriin, Frigière, etc.

B. 2665. (Registre). — In-4°, 479 feuillets, papier.

1736. — Causes. — Demande de noble Aymard de Pélessier, sieur de La Coste, de Visan, d'être exempté de toute charge publique (2 mars 1736). — Reconnaissance de promesse privée par Joseph Icard, de Visan, en faveur de Claude Monnier, dudit lieu (16 avril 1736). — Discussion générale des biens de feu Jean François Rouvière, à l'instance de ses créan-

VAUCLUSE. — SÉRIE B. — TOME II.

ciers, contre noble Joseph-Marie Fiancee, curateur à plaid. — Lettres patentes du vice-légat Bondelmonte, du 23 avril 1736, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Joseph Béraud, notaire dudit lieu. — Obtention de commandement de Jean-Pierre Meissonnier, ménager, de Visan, en qualité de tuteur des hoirs de Vincent Dayanne, contre André Julieux, brocheur, de Visan. — Procurations, inventaires, redditions des comptes tutélaires, enregistrements de causes concernant les familles Girigon, Faudoin, Bouchon, Gondron, Valentin, Colombier, Meissonnier, Monnier, Maublanc, Mounier, etc.

B. 2666. (8 cahiers). — In-4°, 337 feuillets, papier.

1737. — Causes. — Demande de Charles Pélessier, cardeur de laine, de Visan, contre François Sibaud, granger dudit lieu, en restitution d'un chaudron de cuivre qu'il lui avait prêté (14 janvier 1737). — Criée prescrivant aux habitants de mettre et d'exposer leurs bestiaux à la foire qui se tient à Visan, sous peine de 5 livres d'amende (22 janvier 1737). — Obtention de commandement du sieur Claude Boudon, ménager et granger, de Visan, fils et héritier d'Anne-Marie Pélessier, contre Jacques Larguier, maréchal ferrant, de Visan. — Obtention de saisie, gagière et arrêt par Claude Teyssier, trésorier moderne de l'Hôtel-Dieu de Visan, contre Jacques Vigne, pour remboursement d'une pension de 7 livres (15 mars 1737). — Lettres patentes du vice-légat Bondelmonte, du 25 avril 1737, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Alexandre d'André, de cette ville. — Demande de noble Alexandre d'André, trésorier de la dévote confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Marie-Anne Mouton, veuve de Louis Méjard, en paiement de 48 sous que son mari devait à ladite confrérie (2 mai 1737). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Dayanne, Guintrand, de Séguin, Méjard, etc.

B. 2667. (8 cahiers). — In-4°, 262 feuillets, papier.

1742. — Causes. — Criée prescrivant à tous les parliculiers de Visan ayant des tas de fumier dans les rues, de les faire enlever, dans les trois jours, sous peine de confiscation et de 5 livres d'amende (19 mars 1742). — Obtention de saisie et arrêt pour Jean Gros, fils d'André, contre Pierre Gros, pour le paiement de 27 sous qu'il lui devait (24 avril 1742). — Demande de Louis Guintrand, de Visan, contre Jean Monnier, menuisier dudit lieu, en paiement de 31 livres 15 sous 6 deniers (10 mai 1742). — Reconnaissance de promesse privée de Jacques Vigne, de Visan, contre Joseph Pradel, de la

dite ville. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes, concernant les familles Ganoty, Taulier, Granger, etc.

B. 2668. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1751. — Causes. — Demande des recteurs des pauvres de Visan, contre les sieurs Chabert, Pélissier, Joachim Bonnet et Pierre Appais, pour les faire condamner à 20 sous d'amende, à cause du bruit qu'ils ont fait la nuit (24 mai 1751). — Lettres patentes du vice-légat Pascal Aquaviva, du 28 avril 1751, portant provision de l'office de châtelain, en faveur de François-Bruno Pradel dudit lieu. — Assignation de Louis Durand, à la requête des consuls, pour se voir condamner à la peine par lui encourue, pour être allé moudre son blé hors la communauté, et pour n'avoir pas acquitté le droit de poids (21 août 1751). — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, assignations, enregistrements de causes concernant les familles Piallat, Brémond, Vintain, Brémond, Ycard, etc.

B. 2669. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1752. — Causes. — Demande du sieur Michel, chirurgien de Visan, contre Aymé Faquin, en paiement d'une somme de 4 livres 12 sous, pour l'avoir rasé et saigné (31 janvier 1752). — Demande de dommages-intérêts par le sieur Ayuard de Pélissier, sieur de La Coste, contre les entrepreneurs de la coupe de bois des vaisseaux, pour le service du Roi, qui lui avaient coupé un chêne (11 février 1752). — Vérification et plantation de termes pour Étienne Langier, contre Joseph Doux. — Inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Gras, Guerre, Bédoin, etc.

B. 2670. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1754-1755. — Causes. — Assignations de : Pierre Sallat, chirurgien, de Visan, contre Jean Lazigat, maçon, en paiement de 30 sous roy qu'il lui doit, pour l'avoir rasé toute l'année (23 janvier 1754) ; — de la communauté de Visan, contre Guillaume Gontier, fermier du moulin, en paiement de 4 émines de froment, une émine de seigle et 6 livres patats, prix de six chapons qu'il doit, pour la ferme dudit moulin (28 mars 1754). — Lettres patentes du vice-légat Pascal Aquaviva, du 26 avril 1754, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Jean-François de Prat, de Visan. — Crîces : défendant à tous les habitants de prendre l'eau du béal du moulin, le samedi avant midi et

aussi de faire moudre le blé hors le territoire, sous peine de confiscation de leur farine et de 5 livres d'amende (5 août 1754) ; — des maîtres de police faisant mettre le pain à 12 patats, la livre. — Lettres patentes du vice-légat Paul Pasionici, du 11 avril 1755, portant provision de l'office de châtelain, en faveur du sieur Pierre-Joseph Duroure, de Visan. — Défense à la nommée Catherine Leron de faire le métier d'accoucheuse, sous peine de la prison et autre peine arbitraire (25 octobre 1755). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, etc.

B. 2671. (Registre.) — In-4°, 534 feuillets, papier.

1756. — Causes. — Demande d'assignation du sieur André Isnard, contre Jacques Vigne, ménager, en paiement de 41 livres 6 sous, monnaie de France, pour 8 quintaux 26 livres de cocons (31 janvier 1756). — Demande faite par Louis-Agricol-François de Cheylus, de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant de vaisseau de Sa Majesté Très Chrétienne, contre Antoine Alard, ménager, de Visan, en paiement d'une somme de 100 livres qu'il lui doit (3 août 1756). — Demande de commandement des directeurs de l'hôpital des pauvres de Visan, contre Joseph Guerre, ménager, en paiement d'une salmée de seigle, qu'il doit audit hôpital, pour le droit de mariage de Françoise Ferréol, sa femme (15 septembre 1756). — Crîce défendant de vendanger avant le 15 octobre, sous peine de 5 livres d'amende (10 octobre 1756). — Provision de sergent faite par Jean-Joseph Guinrandy, châtelain de la cour ordinaire de Visan, à la requête des consuls, en faveur de Claude Rémy (23 octobre 1756). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, enregistrements de causes concernant les familles Girard, Gontier, Allard, etc.

B. 2672. (Registre.) — In-4°, 695 feuillets, papier.

1757-1758. — Causes. — Demande faite par Joseph de Pélissier de St-Ferréol, chevalier, coseigneur de La Garde Paréol, auditeur honoraire de la Rote d'Avignon et président de la Chambre Apostolique, contre Joseph-Siffrein Guigon et Jean-Claude Roussin, qui avaient endommagé ses propriétés, en creusant les fondations de leur maison (26 janvier 1757). — Députation de lieutenant de châtelain, faite par Jean-Joseph-Antoine de Guinrandy, son père. — Lettres patentes du vice-légat Pasionici, du 30 avril 1757, portant provision de châtelain de Visan, en faveur d'André Isnard, dudit lieu. — Demande de commandement des prêtres agrégés de Visan, contre Pascal Messon, dudit lieu, en paiement d'une somme de 30 livres (27 juin 1757). — Demande d'assignation et véri-

fication de termes, faite par Jean-Bruno Guigon, contre Jean-Joseph Berbigier. — Lettres patentes du vice-légat Passionei, du 26 avril 1758, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Jean-Joseph Guigue. — Députation de lieutenant de châtelain, en faveur des sieurs Pierre-Joseph Duroure et André-Alexandre Martinet (2 mai 1758). — Demande de commandement faite par les consuls de Visan, contre les sieurs Nicolas Boudon et Antoine Vaehon, boulangers, qui refusaient de livrer leur pain au prix fixé et même de cuire. — Demandes de commandements et d'assignations, procurations, enregistrements de causes concernant les familles Taulier, Roussin, Piallat, Millon, Maillard, Armand, etc.

B. 2673. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1759. — Causes. — Assignation du sieur Joseph Siffrein Guigue, fermier du plus haut moulin à blé de Visan, contre les consuls dudit lieu, pour le faire jouir de son bail (9 janvier 1759). — Commandement de l'hôpital des pauvres malades de Visan contre Joseph Martin, en paiement d'une somme de 20 livres, monnaie de roi, pour une annuité de pension (18 janvier 1759). — Assignation d'Étienne Saulier, contre les consuls, en paiement de 8 livres roi, pour un voyage fait à Avignon, par l'ordre du châtelain. — Demande d'assignation, vérification et plantation de termes de Dominique Cartier, contre Jean-Claude Roussin (23 février 1759). — Assignation de l'hôpital des pauvres malades de Visan contre Joachim Soulier, en paiement d'une rente de 6 livres roi, pour la rente d'une terre (20 mars 1759). — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, de Thomas Farnalier, bourgeois de Visan, comme héritier de Jeanne-Marie Doux, contre tous ses créanciers. — Lettres patentes du vice-légat Passionei, du 19 avril 1759, portant provision de l'office de châtelain, en faveur du sieur Joseph Fauvin. — Demande d'estimation de cession de capital et de commandement des recteurs et directeurs de l'hôpital des pauvres malades, de Visan, contre Aymé Faquin et les hoirs d'Antoine Tessier, dudit lieu (3 juillet 1759). — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, enregistrements de causes, concernant les familles Prat, Gourgonnier, Doux, Turc, Daujeunne, Boyer, etc.

B. 2674. (Registre.) — In-4°, 847 feuillets, papier.

1760-1761. — Causes. — Condamnation, par ordre du vice-légat d'Avignon, de la nommée Marie Roux, au carcan et à l'exil, pour vol commis au préjudice du sieur Daujeunne et vie dérégulée (7 janvier 1760). — Assignation

de Thérèse Orgeas contre Claude Boudon, en paiement d'une somme de 27 sous qu'il lui doit pour prix de 4 pots 1 pichet de vin rouge. — Envoi en possession de noble Louis-Agri-col de Cheylus, de l'ordre royal et militaire de S. Louis, capitaine de vaisseau de S. M. Très-Chrétienne, de tous les biens meubles et immeubles qu'il peut posséder à Visan, par suite de la donation universelle de tous ses biens à lui faite par Marie-Thérèse de Piallat de Cheylus, sa mère (21 avril 1760). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 30 avril 1760, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Joseph Aymard de Pélissier, sieur de La Coste. — Demande d'exécution faite par demoiselle Marguerite-Constance de Fiance, veuve du sieur André Martinel, en son vivant notaire, contre Antoine Alard, ménager. — Assignation, à la requête de Marguerite Constance de Fiance, contre Marie-Anne Guintrand et Honoré Sauvaud son fils, en paiement de 37 livres qu'ils lui doivent, pour reste de 2 saumées de blé, à raison de 38 livres (4 juillet 1760). — Demande d'exposition et exécution des consuls de Visan contre Joseph-Siffrein Guigon, fermier du plus haut moulin de la communauté, en paiement de 24 saumées blé, 10 saumées blé annone et 14 saumées autre blé qu'il doit, en vertu de son bail à ferme. — Demande d'exposition et exécution de l'hôpital des pauvres malades, de Visan, contre François Bédouin et Justine Bonnet, mariés, en paiement d'une pension de 17 livres 10 sous, monnaie de France (10 septembre 1760). — Provision de curateur aux hoirs et enfants de Jean-Joseph-Pascal Menon, de Visan, contre tous ses créanciers. — Demandes de commandements, envois en possession, assignations, enregistrements de causes, concernant les familles Icard, Arnaud, Penne, Brémond, Charpenne, Brun, Armand, Mounier, Milan, Boudon, etc.

B. 2675. (Registre.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1762. — Causes. — Assignation du sieur Jean-Pierre Meyssonnier contre Louis Charavan, pour remettre à ses propres frais et dépens la nouvelle œuvre qu'il a faite autour de sa maison, attendu le préjudice notable qu'elle porte audit Meyssonnier (7 janvier 1762). — Lettres patentes, du 20 avril 1762, du vice-légat Salviati, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de François Prat dudit lieu. — Reconnaissance de promesse privée de Georges Lombard, de Visan, contre Claude Boudon, granger (16 juillet 1762). — Demande des consuls de Visan, de faire donner commandement à tous les charretiers du dit lieu de travailler, avec leur charrette, au canal des moulins. Ils exposent qu'ils ont fait commencer, dans la rivière de l'Ouvéze, un ouvrage considérable pour en conduire les eaux aux béals des moulins de la communauté, quo

plusieurs charretiers, sur le point de finir le travail, ont refusé de le continuer, ce qui expose les ouvrages faits à être emportés à la première pluie. — Commandement à un certain nombre de charretiers de continuer le travail (10 septembre 1762). — Demande d'exposition et exécution de l'hôpital de Visan contre Joseph-Silfrein Guigue, en paiement de 24 livres 10 sous 4 deniers. — Demande de commandement par messire Joseph Aymard de Pélissier de La Coste, en qualité d'héritier testamentaire d'Anne-Marguerite de Pélissier, sa mère, et d'André-Alexandre Martinet, notaire, contre les hoirs de Thérèse Viane, en paiement d'un capital de 120 livres, monnaie courante (15 novembre 1762). — Procurations, oppositions, commandements, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Philibert, Charavan, Duroure, Mouton, Terrasse, etc.

B. 2676. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1763. — Causes. — Demande d'exécution des consuls de Visan, contre Joseph Roussin, libérateur des deux plus bas moulins de la communauté (12 janvier 1763). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 15 avril 1763, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur d'André Isnard, du dit lieu. — Nomination de lieutenant de châtelain, faite par ledit sieur Isnard, en faveur de Paul-Antoine Taulier (2 mai 1763). — Ajournement pour le sieur Soubière, maître-chirurgien de Ste-Cécile, contre les hoirs du sieur Joseph Berbigier, de Visan (14 juillet 1763). — Envoi en possession des PP. Dominicains et des Sœurs du tiers-ordre de St-Dominique, de Visan, succédant, par substitution, aux biens de Claudine Prat, du dit lieu (30 août 1763). — Ajournement du sieur Paul-Antoine Taulier, maître apothicaire, de Visan, contre Joseph et Guillaume Larmande, père et fils, du dit lieu, pour plantation de bornes (21 octobre 1763). — Demandes de commandement, ajournements, envois en possession, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles, Taulier, Gontier, Favartel, Charpenne, Vigne, Bonnet, etc.

B. 2677. (Registre.) — In-4°, 345 feuillets, papier.

1764. — Causes. — Demande d'exposition et commandement d'André de Séguin de Piégon, contre Silvestre Arnaud, maçon, en paiement de 22 livres 10 sous, pour arrérages d'une pension (4 février 1764). — Ajournement de Hyacinthe Prat, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Bollène, contre Mathieu Chabert, de Visan, pour le contraindre à payer le prix de la paille récoltée dans une terre située à Visan, quartier de Ventaley (6 février 1764). — Assignation

de Jean Terrasse, aubergiste, contre Jacques Turc, granger, en paiement de 3 émines d'huile d'olive qu'il lui a vendue, au prix de 56 sous (19 juin 1764). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 27 avril 1764, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur d'André-Alexandre Martinet, notaire dudit lieu. — Reconnaissance de promesse privée de Jean Goujon, de Salon, en Provence, contre Joseph-Silfrein Guigue et Jeanne Vigne, mariés, de Visan (16 mai 1764). — Exposition et commandement de la vénérable confrérie du Très Saint-Sacrement, érigée dans l'église paroissiale de Visan, contre Michel Favartel et Jean-Jérôme Gontier, en paiement d'une somme d'argent à elle due (21 mai 1764). Ajournements, commandements, reconnaissances de promesse privée, enregistrements de causes concernant les familles Richard, Roussin, Paume, Pialat, Aubert, Arnaud, Bontoux, Charpenne, etc.

B. 2678. (Registre.) — In-4°, 337 feuillets, papier.

1765. — Causes. — Commandement du sieur Alexis Clemenson, de Visan, contre les hoirs d'Étienne Rat et Jean-Claude Rat, en paiement de 8 livres 5 sous, pour deux années d'arrérages (8 janvier 1765). — Assignation de Jean Charpenne et Marie-Barbe Boudon, mariés, contre Nicolas Boudon, boulanger (15 janvier 1765). — Ajournement du sieur Antoine Vaehon, hôte, contre Antoine Barthélemy, maçon, en paiement de 54 sous qu'il lui doit (23 janvier 1765). — Commandement, à la requête des consuls, au sieur Michel Pazin, de remplir la glacière de glace, attendu qu'il gèle très fort (15 février 1765). — Crie faite ensuite des ordres du vice-légat, prescrivant à tous ceux qui ont fait les cloaques pour faire des fumiers autour des liees de la ville de Visan, de les fermer incessamment et défendant de faire creuser dans ces parties, sous peine de 100 livres d'amende (16 février 1765). — Lettres patentes du vice-légat Salviati, du 10 avril 1765, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de Paul-Antoine Taulier, dudit lieu. — Nomination, en qualité de lieutenant, par ledit sieur Taulier, de Pierre-François Taulier et d'Alexandre Martinet (2 mai 1765). — Ajournements, demandes de commandements, envois en possession, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Penne, Doux, Berbigier, Lermande, Estève, Mathieu, etc.

B. 2679. (13 cahiers.) — In-4°, 540 feuillets, papier.

1778-1779. — Causes. — Provision de curateur aux biens de l'hoirie de Pierre-Alexis Vigne, donataire universel

de feu Joachin Arnaud, de Visan, contre ses créanciers (2 janvier 1778). — Réquisitoire et commandement par Gabriel-François d'Andrée, sieur de La Baude, héritier d'Alexandre d'Andrée, son père, de Visan, contre les hoirs de Jean-François-André Bontoux, en paiement des sommes à lui dues (15 janvier 1778). — Ajournement de noble Pierre-Hyacinthe de Montanier, curé perpétuel de l'église paroissiale de Visan, contre le sieur Nazaire-Thomas Sauvageon, apothicaire dudit lieu, en paiement de 54 livres, monnaie de France, pour la rente de deux prés (19 janvier 1778). — Ordonnance du vice-légat Filomarino, du 29 janvier 1778, rendu à la suite d'une délibération du conseil de la ville de Visan, défendant de déraciner les bois aux garrigues de la communauté, ou de couper et voler du bois des particuliers, sous peine de 100 livres d'amende. — Lettres patentes du même vice-légat Filomarino, du 16 avril 1778, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de noble Jean-Joseph de Guigues, dudit lieu. — Ajournements, envois en possession, demandes de commandement, procurations, oppositions, enregistrements de causes concernant les familles Ventain, Duplan, Messon, Bedoni, Chabert, etc.

B. 2680. (9 cahiers). — In-4°, 402 feuillets, papier.

1783. — Causes. — Demande faite par les sieurs Augustin Turc et Noël Combe, fermiers des moulins à blé, de Visan, pour faire confisquer, au profit de l'hôpital dudit lieu, la farine que la fille de la veuve Ferrol a fait moudre hors le territoire (4 janvier 1782). — Demandes : de plantation de termes par Martin Turc, de Visan, contre Claude Monier, du même lieu (7 janvier 1782); — de Jean-Pierre Juvin, de Richerenches, contre Jean-André Philibert, serrurier, de Visan, en paiement de 6 livres 7 sous roi, qu'il lui doit. — Commandement, à la requête des consuls de Visan, aux hoirs Guerre, possesseurs d'une maison et cour appelée la Glacière, située sur les vieux murs, quartier du Martel ou plate-forme, de remplir entièrement et sans délai, de belle et bonne glace, la glacière de Visan, avec toutes les précautions nécessaires pour sa conservation « à l'effet d'en pourvoir les habitants de « cette ville et leur en fournir le nécessaire, au prix ordinaire, à saison convenable et autres lorsqu'ils en seront « requis » (23 février 1783). — Prestation de serment d'Antoine-Jean-Baptiste-Pierre, baron de Pélessier, St-Ferréol, chevalier, gouverneur du château et ville de Vaison, comme châtelain de Visan, entre les mains de Joseph de Pélessier, des anciens barons de St-Ferréol, chevalier, coseigneur de La Garde-Parcéol, auditeur honoraire de la Sacrée Rote d'Avignon, président la Révérende Chambre Apostolique du Comtat-Venaissin, citoyen d'Avignon. — Enregistrement

des lettres patentes du vice-légat Filomarino, du 10 avril 1782, portant renouvellement des fonctions de châtelain, en faveur dudit Pélessier (1^{er} mai 1782). — Nomination par ledit de Pélessier des sieurs André-Alexandre Martinel, Hyacinthe-Charles Prat, notaire, et Thomas Farnarier, en qualité de lieutenants de châtelain (1^{er} mai 1782). — Prestation de serment d'Antoine Delaye, comme substitut fiscal de Visan (1^{er} mai 1782). — Nominations de curateurs, commandements, ajournements, dénoncées, discussions générales de biens, enregistrements de causes concernant les familles Pélessier, Farnalier, Laugier, Arnaud, Bouvier, etc.

B. 2681. (9 cahiers). — In-4°, 353 feuillets, papier.

1783. — Causes. — Demande d'exécution de saisie par Charles-Claude d'Andrée, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, contre les hoirs de François Bontoux, de Visan (15 janvier 1783). — Assignation de Jean Monlon, de Tuilette, contre le sieur Bouvier, en paiement de 50 quintaux de pommes de terre que ledit Bouvier a vendus, à la foire Ste-Catherine, portables à Valréas, à raison de 50 sous le quintal. — Assignation de dame Pierrette-Flore-Alexandrine de Seguin, marquise de St-Ferréol, de Bollène, cessionnaire de noble Jean-Joseph de Guigues, de Visan, joint à elle ledit sieur de Guigues, contre les hoirs de Silvestre Arnaud, maçon, dudit lieu, en paiement de la somme de 67 livres 10 sous roi (27 janvier 1783). — Commandement, à la requête des consuls, aux sieurs René Chabaud, Jean-Louis Brunet et Joseph Boudon, fermiers de la boucherie de Visan, d'avoir à placer, dans ladite boucherie, une personne de leur agrément, attendu que la femme dudit Chabaud, préposée à la vente de la viande, non contente d'en refuser à plusieurs personnes, même pour des malades, maltraite le public en toute manière. (26 février 1783). — Lettres patentes du vice-légat Filomarino, du 9 avril 1783, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur du sieur Marc-Antoine Duroure dudit lieu. — Nomination par ledit Duroure comme lieutenants d'André Martinel, Hyacinthe-Charles Prat et François Bruno (2 mai 1783). — Reconnaissances d'écritures privées, commandements, ajournements, enregistrements de causes concernant les familles Sauvageon, Delaye, de Gasparin, Doux, Granger Bedonni, Moulin, etc.

B. 2682. (15 cahiers). — In-4°, 657 feuillets, papier.

1784-1786. — Causes. — Défense, de par les consuls, de Visan à tous les habitants dudit lieu de jeter des boules de neiges, vulgairement appelées *palottes*, sur qui que ce soit, sous peine de la prison (28 janvier 1784). — Acceptation d'hé-

ritage, sous bénéfice d'inventaire, par Anne-Marguerite Blachère veuve Michel Lunel, charron, des biens et héritage de son mari. — Discussion générale des biens de l'hoirie de Jean-Joseph Pélissier, cordonnier, contre ses créanciers (7 mars 1784). — Lettres patentes du vice-légat Filomarino, du 14 avril 1784, portant provision de l'office de châtelain de Visan en faveur d'André-Alexandre Martinel, notaire gradué. — Nomination par ledit sieur Martinel d'Antoine-Jean Baptiste, baron de Pélissier, de St-Ferréol, gouverneur du château et ville de Visan (29 avril 1784). — Obtention de commandement, par les consuls, enjoignant à tous les habitants aboutissants les remparts ou murailles dudit lieu, de les réparer à la hauteur d'une canne sur terre, en conformité du statut municipal de Visan et de la délibération du conseil (7 mai 1784). — Ordonnance du vice-légat, du 24 mai 1784, que tous les aboutissants aux remparts de Visan les répartent à leurs frais et pour qu'il n'y soit fait aucune ouverture ni fenêtre, les-quelles réparations devront être faites dans le délai de quinze jours, à peine d'être exécutées aux frais des particuliers s'y refusant. — Assignation de Louis-André-Jérôme Gourgonnier, notaire de Visan, contre François Pierre, régent des écoles dudit lieu. — Demande d'exécution des reeteurs et administrateurs de l'hôpital de Visan, contre Jean-Louis Turc, en paiement de sommes dues audit établissement. — Lettres patentes du vice-légat Filomarino, du 7 avril 1785, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Thomas Farnarier, et prestation de serment dudit châtelain. — Nominations des sieurs Martinel, Prat et Fauvin pour lieutenants. — Procurations, oppositions, commandements, ajournements, enregistrements de causes concernant les familles Sauvageon, Marcelin, Larmande, Delaye, Doux, Payen, Audran, Sauvand, Gontier, Sabatier, etc.

B. 2683. (8 cahiers.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1788-1789. — Causes. — Demande d'exécution, par noble Jean-Joseph de Guigues, de Visan, contre Jacques Mourier et Louis Bousset, de Vinsobres, en paiement de 90 livres roi qu'ils lui doivent (4 janvier 1788). — Assignation de Joseph Mourier, donataire universel de Claude, ménager, contre Martin, aussi ménager, en réparation des dégâts faits au chemin appelé de Font d'Argonnière dont ledit Mourier se sert pour aller à sa grange (23 janvier 1788). — Commandement du couvent des Pères Dominicains de Visan, contre Catherine Brémond, veuve de Claude Brive, et Joseph Brive, son fils, en paiement d'une somme qu'ils leur doivent (23 avril 1788). — Lettres patentes du vice-légat Casoni, du 11 avril 1788, portant provision de châtelain de Visan en faveur de François Bruno Pradel, dudit lieu. — Condamnation du sieur Joseph

Baudon à 24 sous d'amende, pour avoir laissé errer des pores dans la ville, sans gardiens. — Discussion générale des biens de l'hoirie de Jean-Joseph Pélissier. — Commandements, ajournements, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Bely, Boudon, Taulier, Sauvy, Fauvin, Gautier, Quiot, Pélissier, etc.

B. 2684. (4 cahiers.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1790. — Causes. — Assignation de la dévote confrérie des Pénitents Blancs de Visan, contre Marie-Anne Monteil, en paiement des dégâts qu'elle a causés à un verger, légué à la confrérie par Hyacinthe de Montagnier, et dont elle a fait couper les arbres (12 janvier 1790). — Discussion générale des biens de l'hoirie de Joseph Bonet, de Visan, contre ses créanciers (16 janvier 1790). — Reconnaissance d'écriture privée de Jean-Baptiste Clément, négociant, de Ste-Cécile, contre Nicolas Boudon, boulanger, de Visan. — Lettres patentes du vice-légat Philippe Casoni, du 28 avril 1790, portant provision de châtelain, en faveur de Joseph-François Fanoni, de Visan, et prestation de serment en cette qualité. — Nomination des sieurs Thomas Farnarier et Jules-François Doux, comme lieutenant, (1^{er} mai 1790). — Commandements, ajournements, reconnaissances d'écritures privées, procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Roux, Philibert, Maillaguet, Boudon, Guignon, Delaye, Vachon, Françon, etc.

B. 2685. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1780-1783. — Procédures criminelles. — Procédures : contre deux hommes coupables d'avoir coupé et volé du bois dans les propriétés du sieur Joseph de Pélissier (26 janvier 1780) ; — contre Joseph Ferréol qui avait battu le sieur Gontier, cardeur, de Visan (6 novembre 1780) ; — contre le sieur Larmande qui avait tué les volailles du sieur Sauvageon (29 décembre 1780) ; — contre la nommée Marie-Anne Arnichaud qui avait dit des injures contre le sieur Doux ; — contre Joseph et Philippe Monhalis, frères, pour coups et blessures au sieur Jean Payan ; — contre Joachim Soulier et autres, pour injures verbales au sieur Benoit Gontier ; — contre le sieur Doux, qui avait injurié et battu le sieur Pierre Vautour ; — à l'instance de Jacques-Joseph Arnaud, serrurier, de Visan, contre Marie-Anne Arnichaud, femme de Joseph Peiron, de Visan, pour injures verbales ; — contre Agathe Révolte, veuve de Charles Bontoux, à l'instance du sieur Martinel, notaire, pour un vol d'oignons ; — contre

Pierre Juvin et autres, pour un vol de céleris ; — contre le sieur Bédouin, pour vol de linges et hardes, etc.

B. 2686. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1786-1790. — Procédures criminelles. — Procédures, contre Joseph Trignan, pour excès et injures réelles (23 juillet 1786) ; — contre les coupables d'avoir arraché des plants de mûriers appartenant à la communauté (23 avril 1787) ; — au sujet d'un cadavre trouvé derrière la grange de St-Pierre, au territoire de Visan, appartenant au sieur de Séguin de Pazzis (14 avril 1787) ; — contre Joseph Ravoux, valet de François Peyron, pour coups de louchet au sieur Joseph Messon (20 septembre 1788) ; — contre Joseph Teston pour un vol de montre et injures. — Dénonce d'un vol de meubles fait à Pierre Vantour, berger. — Procédures : au sujet d'un vol de marchandises fait à Antoine Delaye, marchand ; — contre les coupables à découvrir de la destruction de la conduite de la fontaine de Rechaussil ; — contre les coupables et complices d'un coup de fusil tiré à un exprès mandé par la municipalité d'Aubignan à celle de Visan ; — contre Jean Renaud dit Janot, de Pillon, en Dauphiné, au sujet des moutons volés à Etienne Brachet (5 janvier 1788), etc.

B. 2687. (7 cahiers). — In-4°, oblong, 654 feuillets, papier.

1621-1672. — Brevets. — Provision de tuteurs pour Jean-François Girard de Visan (17 janvier 1621). — Envoi en possession des hoirs d'Antoine Arnaud, contre le sieur Esprit Berbigier. — Contrainte de Louis Chabrol, exacteur des tailles, contre Pierre Arnavier. — Discussion des biens de Jean Laugier, contre ses créanciers. — Gagière pour Jean Noguier, contre Jean Piallat dit la Paix. — Obtention de gagière pour les prêtres agrégés de l'église de Visan contre les hoirs de Louis de Rolands. — Contraintes, gagières, provisions de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes, concernant les familles Augier, Bontoux, Vigouroux, Guyon, Chabrol, etc.

B. 2688. (8 cahiers). — In-4°, oblong, 412 feuillets, papier.

1673. — Brevets. — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Durazzo, du 27 avril 1673, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Jean-Pierre Duroure. — Crics : défendant de chasser pendant les trois mois portés par les règlements, sous les peines y contenues (8 mai 1673) ; — défendant de garder le bétail dans les vignes, à moins d'en être éloigné de cinquante pas, sous peine de 5 livres d'amende (8 mai 1673). — Demande de

noble Pierre Colomb, docteur en médecine, de Visan, contre le sieur Édouard Savinas, en paiement de 42 livres 15 sous, qu'il lui doit. — Défense de battre les mûriers sous peine de 5 livres d'amende (27 mai 1673). — Obtention de saisie et arrêt par Marcel Prat, prêtre et sacristain de Grignan, contre les hoirs de noble Jean Chaix, prêtre. — Contraintes, gagières, discussions générales de biens, enregistrements de causes concernant les familles Chabert, Charras, Pélissier, Guyon, Colomb, Verneyson, Rivière, Duroure, etc.

B. 2689. (5 cahiers). — In-4°, oblong, 304 feuillets, papier

1674. — Brevets. — Reddition des comptes tutélares de Gabriel-Pierre Mittoni pour les enfants Mittoni, ses neveux. — Obtention de commandement et de gagière pour Michel Cellier, exacteur moderne des droits de nouveaux habitants de Visan, contre les nouveaux entrants pour les contraindre à payer le droit « d'habitage », ou de sortir dudit lieu. — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Charles d'Anguisciola, du 29 avril 1674, portant provision de l'office de châtelain de Visan en faveur de Joseph Guinrandy, dudit lieu. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice de la loi, pour Pierre Agnès, des biens de feu Augustin Agnès, son père, contre ses créanciers. — Discussion générale des biens de Jean Lambert contre ses créanciers. — Défense de jeter dans la ville, l'eau servant à faire bouillir les cocons, sous peine de 5 livres d'amende. — Contraintes, ajournements, redditions des comptes tutélares, enregistrements de causes concernant les familles Payen, Charbonnier, Sauvand, Danjanne, Juvin etc.

B. 2690. (Registre). — In-4°, oblong, 328 feuillets, papier.

1679. — Brevets. — Discussion des biens de feu Jean Masson, à l'instance de ses créanciers, contre Jean-Pierre Duroure, curateur à plaïd de ladite succession. — Obtention de saisie par noble Antoine Pélissier, docteur en médecine, contre Jean-Pierre Gaubry et ses enfants pour paiement de sommes à lui dues. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice de la loi, de Jean Granger comme tuteur testamentaire des enfants de Jacques Dat ; inventaire des meubles de ladite succession. — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Nicolini, du 30 avril 1679, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Pierre Fianec, dudit lieu. — Enregistrements de causes concernant les familles Montard, Allard, Boissier, Chabrol, Guinrandy, Masson, etc.

B. 2691. (Registre). — In-4°, oblong, 584 feuillets, papier.

1748-1749. — Brevets. — Demande de paiement de service de Jacques Largieu et Elisabeth Charasse, contre Pierre-André Latal (19 janvier 1749). — Ajournement pour les Dominicains de Visan, contre Marguerite Gontier. — Reconnaissance de promesse privée des hoirs Servant contre Joseph Pradal. — Demande de paiement de la somme de 9 livres faite par Michel Fauvin, contre Jacques Largieu. — Commandement à la requête des consuls, contre Jean-Michel Brémont, trésorier de la communauté, en reddition de comptes. — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Aquaviva, du 22 avril 1749, portant provision de l'office de châtelain de Visan, en faveur de Pierre-Joseph Duroure; nomination du sieur Guigon. — Procurations, oppositions, commandements, ajournements, enregistrements de causes concernant les familles Gras, Gontier, d'Andrée, Buisson, Mouton, Boudon, Gueyraud, Roux, Larmande, etc.

B. 2692. (7 cahiers.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

1750. — Brevets. — Commandements : du sieur Étienne Gras, ménager, contre Anne Michel, veuve de Joseph Doux, en paiement de sommes à lui dues; — de Raymond Gontier ancien trésorier des Pénitents Blancs de Visan, contre François Bertrand, Antoine Moureau et Jeanne-Marie Doux, en paiement d'une somme de 2 livres 18 sous 6 deniers. — Ajournement de Claude-François Marcel, contre Claude Pellegrin, en paiement de sommes à lui dues. — Enregistrement des lettres patentes du vice-légat Aquaviva, du 22 avril 1750, portant provision de châtelain de Visan, en faveur de Louis Guintrand. — Procurations, oppositions, ajournements, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrements de causes concernant les familles Guintrand, Boudon, Chabert, Fayet, Gras, Pélissier, Richard, Artaud, Fauquin, etc.

B. 2693. (Registre.) — In-4°, 1014 feuillets, papier.

1799-1824. — Insinuations. — Insinuations de donations à cause de mariage; — entre Pierre Pélissier et Esprit Lauzette (13 août 1799); — entre Barthélemy Reynaud et Marie Tixache; — entre André de Vaupergue, de Visan, fils de Guillaume de Vaupergue et de dame Carline de Blanchet et Marguerite de Rostagni, fille d'Antoine de Rostagni, trésorier général du Comté-Venaissin et d'Anne de Blachets, de Carpentras (5 octobre 1811); — entre Antoine Chabrol et Ramonde Mitton; — entre Jean Eymière et Charlotte Teyssièrre; — entre Peyron Boudon et Marie Fabre; — entre Jacques Vi-

gne et Catherine Baussan; — entre Jean Berbiguier et Louise Michel, veuve d'Antoine Bonet; — entre André Philibert et Jeanne Sallard; — entre Marius Chantard et Esprit Monnier; — entre Louis Blanchon, chirurgien, et Anne d'Hugues. — Donation de tous ses biens faite par Jean Chaix, de Visan, à Bertrand Chantemesse, son neveu. — Donation faite à Jeanne d'Ancezone, dame de Venisan, St-Estève, St-Romain et autres places et douairière de Grignan, par noble Jean de Chaix, de Visan, de plusieurs capitaux et pensions (7 janvier 1647); — entre vifs faite par Jean de Chaix à Anne de Cassagnes de tous ses biens immeubles. — Donations à cause de mariage : entre Pierre Hugues et Gabrielle de Pélissier; — entre Claude Berbigier, et Louise Trigraine; — entre Raymond Gontier et Isabeau Philiberte; — entre Étienne Vernisson et Claude Eymieu; — entre Esprit Charbonnier et Marguerite de Béréngier; — entre Pierre Coulomb, docteur en médecine et noble Marie de Piolene, fille d'Alphonse de Piolene et de noble Jeanne de Donadieu, de Visan (27 octobre 1677); — entre Gabriel de Varennes, notaire et Jeanne-Marie Pélissier; — entre André Savoye et Catherine Arnaud; — entre noble Jean-Joseph Duroure et Françoise de Cavrat; — entre Joseph Moret et Louise Vial, etc.

B. 2694. (Registre). — In-4°, 911 feuillets, papier.

1674-1701. — Insinuations. — Donations à cause de mariages : entre Jacques Françon et Anne Ferriol; — entre Claude Bouehand et Marie Roux; — entre Étienne Galliot et Anne Bouchon; — entre Louis Taulier et Madeleine Dupuy; — entre Pierre Vianez et Claude Giroard. — Donation pour Louis de Séguin, de St-Martin, coseigneur de Piégon, par dame Françoise d'Inguimberty, sa mère, veuve d'André de Séguin, d'une somme de 1100 livres (11 septembre 1685). — Donations à cause de mariage : entre Hyacinthe Richard et Marie Impaye; — entre Gabriel Prat et Marie Alexandre; — entre Caton et Louise Charbonnier; — entre Louis Ture et Anne Guintrand; — entre Jean Roux et Gabrielle Brémont; — entre Joseph Pasin et Justine Louchier, de Villedieu etc.

B. 2695. (Registre). — In-4°, 559 feuillets, papier.

1701-1718. — Insinuations. — Donations de tous ses biens meubles et immeubles, faite par Claude Flachayre, de Visan, à Pierre Fiance dudit lieu (10 janvier 1701); — par Pierre Gautier, marchand de Montélimar, à Marguerite Angélique Isnard, de Visan de tous ses biens meubles et immeubles; — par Michel Alard, de Visan, à son fils Félix Alard, d'une grange située à Visan, quartier de Dieulefit; — par

François Payan, en faveur de Marie-Rose Michel, sa femme ;
 — par Pierre Bresse, tisserand de Visan, en faveur de Claudine Pellegrin sa femme. — Donations à cause de mariage : — entre Alexis Rousset et Jeanne Chabert ; — entre Jean Icard et Marianne Maublanc ; — entre Pierre Pélissier et Maublanc ; — entre Pierre Pélissier et Marie Jullian ; — entre Gabriel Doux et Marie Vigouroux ; — entre Charles Colomb et Jeanne de Séguin ; — entre Jean-Baptiste Aubert et Alise Azarde ; — entre François Arnaud et Marie Doux ; — entre Michel Roussin et Jeanne-Marie Chalançonne, etc.

B. 2696. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781. — Procédure concernant la rivière de l'Héren à Visan et les réparations à faire à ses bords, dans le territoire de Visan, pour en arrêter les inondations ; rapport d'experts et cotisations ; imposition spéciale pour les travaux à exécuter, etc.

FIN DU SECOND VOLUME ET DE LA SÉRIE B.

INDEX SOMMAIRE

DES MATIÈRES ANALYSÉES DANS LE TOME SECOND

INDICATION DES FONDS	NUMÉROS DES articles.	Pages.
Cour de justice de Bollène	1502-1904	1-88
— Bauzon-lès-Bollène	1905-1932	88-94
— Cabrières-lès-Bollène	1933-1936	94-95
— Buisson	1937-1938	95-96
— Cabrières	1939-1954	96-99
— Caromb	1955	99
— Carpentras	1956-1991	99-116
— Cavailhon	1992	116
— Courthézon	1993-2148	116-154
— Crestet	2149	155
— Entraigues	2150	155
— Entrechaux	2151-2188	155-161
— Frigolet	2189	161
— L'Isle	2190	161
— Jonquières	2191-2197	162
— Lagarde Parrool	2198-2225	163-166
— Lamotte Barenques	2226-2246	167-169
— Lapalud	2247-2249	169-170
— Malaucène	2250-2354	170-187
— Malemort	2355-2359	187-188
— Mazan	2360-2503	188-223
— Modène	2504	223
— Montoux	2505-2510	223-227
— Mormoiron	2511-2519	227-230
— Mornas	2520-2523	230-231
— Olonne	2524	231
— Orange	2525-2557	231-242
— Pernes	2558-2566	242-245
— Robion	2567-2572	245-247
— Sablet	2573	248
— Sainte-Cécile	2574-2579	248
— Saint-Didier	2580	248
— Saint-Didier-Méthamis	2581-2582	249
— Sarrisans	2583-2585	249-250
— Séguret	2586-2590	251-252
— Sérignan	2591-2593	252
— Sorgues	2594	252-253
— Taillades	2595	253
— Uchaux	2596	253
— Vaison	2597-2601	253-254
— Villédieu	2602	255
— Visan	2603-2696	255



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD	Vaucluse, France (Dept.).
1215	Archives départementales
V35A44	Inventaire sommaire des
t.2	Archives départementales
	antérieures a 1790

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 10 17 08 017 3